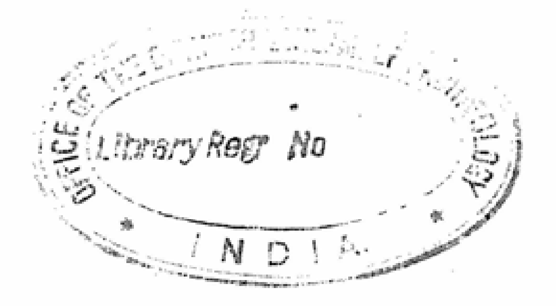

N & Co.
kscllers,
sell Street

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1877

XXXIII



PARIS. — IMPRIMERIE PILLET ET DUMOULIN
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

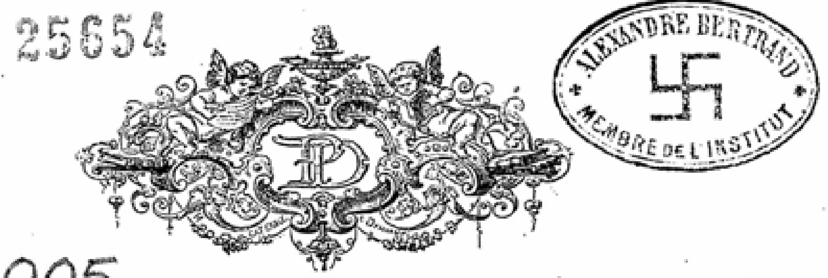
PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

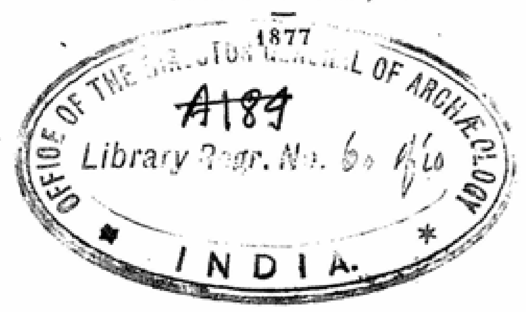
NOUVELLE SÉRIE

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — TRENTE-TROISIÈME VOLUME



PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cᵉ
QUAI DES AUGUSTINS, 35

1877





PATÈRE DE CURIUM

DÉCOUVERTES EN CHYPRE

LES FOUILLES DE CURIUM

La voie romaine qui contournait l'île de Chypre reliait Amathonte à Curium par Nemesos (Limassol). La distance totale était de 16 milles romains (carte de Peutinger) ou 23 kil. 700 m., qui, mesurés sur une carte moderne, à partir des ruines d'Amathonte, conduisent la pointe du compas jusqu'à un lieu dit *Episcopi*, non loin de l'embouchure de la petite rivière du même nom (l'ancien *Lycus*).

Les ruines de Curium sont sur un plateau rocheux qui domine la plage d'Episcopi.

Elles sont très-importantes. Elles ont été tout récemment explorées et fouillées par le général de Cesnola, dont les intéressantes découvertes feront le sujet de cet article.

CURIUM.

Curium est à cinq heures de chemin d'Amathonte. Elle était bâtie sur le sommet d'une colline calcaire élevée de plus de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer et presque inaccessible de trois côtés.

Au sud et à l'est le rocher a été taillé perpendiculairement ou à pic et la surface en est toute percée d'ouvertures donnant accès dans des tombes disposées sur trois rangs. Les unes sont voûtées en four, les autres sont des *cellulæ* carrées. On en voit beaucoup d'autres pareilles aux collines avoisinantes.

La ville était complétement entourée d'un mur de $1^{m},20$ d'épaisseur. Des degrés taillés dans le rocher donnaient, au sud, accès à une porte dont les traces sont encore visibles. A l'ouest, une autre porte, ayant vue sur la mer, était probablement la principale. Elle

était flanquée de deux tours de 25 pieds anglais de diamètre (7^m,65), servant plutôt de vigies que de défense.

La superficie de Curium parut au général de Cesnola dépasser celle d'Amathonte et offrir autant de débris au chercheur que Nea Paphos.

Au-delà des murs étaient encore des habitations dont les traces sont apparentes. Et à dix minutes de l'enceinte, au nord-est, se trouve un vaste hippodrome dont le périmètre est encore très-visible. Sa longueur était d'environ 394 mètres; l'entrée regardait la ville. — A l'est de ce monument sont les restes d'un aqueduc.

A vingt minutes de chemin au nord-ouest de l'hippodrome, dans un lieu que les habitants d'Episcopi nomment *Apellon*, sont des ruines que M. de Cesnola reconnut pour être celles d'un grand temple.

M. Charles Müller place dans cette région, sur sa carte de Cypre (Atlas des *Petits géographes grecs*), dans un site dit *Apollonie* (Apellon ?), la ville de *Hyle*, celle dont fait mention Etienne de Byzance (v. Ὕλη), et où l'on adorait Apollon Hylates (*teste* Lycophron). Il se pourrait que M. de Cesnola ait découvert là les ruines d'un sanctuaire célèbre dont le dieu était encore adoré à Tembrus (Τέμβρος), Amamassus (Ἀμαμασσός) et Erystheia (Ἐρύσθεια), au dire du géographe grec Dionysius de Samos (troisième livre des *Bassariques*, Ἐρύσθεια).

Dans l'enceinte des murs et à cinq minutes de la porte du midi, les ruines d'un théâtre (hémicycle de 236 mètres de tour); puis beaucoup de décombres réunis en amas (dont M. de Cesnola compta jusqu'à 17) et indiquant, vu la richesse des matériaux (granit et marbre), d'importants édifices.

Rien n'est resté debout. — Quelle est la cause de ce bouleversement ? Un tremblement de terre ou les terribles représailles des Juifs à l'époque d'Hadrien ? L'un et les autres, ajoutés aux excès du fanatisme chrétien, ont sévi dans toute l'île et n'ont pas plus épargné Curium que les autres cités.

Curium s'appelait en grec Κούριον ou Κουριάς, de Κουρέος, fils de Cinyras selon Hérodote. La *voluptueuse Curium*, disait-on de la ville et de la contrée. Œuvre d'un Cinyrade, la ville aurait été phénicienne ; c'était une colonie argienne, d'après Hérodote et Strabon. Elle possédait un temple fameux dédié à Apollon et un bois sacré peuplé de cygnes et de cerfs (1). Les profanateurs de ce sanctuaire

(1) Voir plus loin la description de la patère d'électrum.

vénéré étaient jetés dans la mer du haut des rochers d'un cap voisin. Pendant la guerre de l'indépendance des Grecs de Chypre contre les Perses, les Curiens et leur roi Stésenor trahirent l'insurrection à Salamine et la firent avorter(1). Enfin, d'après des inscriptions que j'ai publiées dans cette *Revue* (février 1875), ou aurait adoré à Curium une divinité nommée *Perseuté* (ΠΕΡΣΕΥΤΗ) qui pourrait bien se rapprocher de Persée (patron d'Argos).

LA FOUILLE ET LE TRÉSOR

Se trouvant au milieu même des ruines de Curium, M. de Cesnola voulut faire dégager une colonne de granit pour la mesurer et trouva, au-dessous, une mosaïque rectangulaire, cantonnée de grandes fleurs de lotus et toute dans le goût égypto-assyrien. Elle avait été, conjecture M. de Cesnola, fortement endommagée par quelque chercheur de trésors, lequel, n'ayant rien trouvé à 5 pieds de profondeur, abandonna son travail.

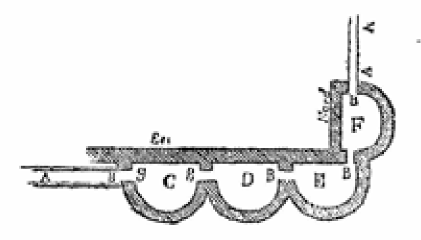
Après un examen attentif, il parut au général qu'il devait y avoir au-dessous une excavation voûtée. A 20 pieds plus bas, en effet, les fouilleurs tombèrent dans un passage souterrain creusé dans le roc A et long de 11 pieds, haut de 4, large de 4 1/2. Au bout, une porte B fermée par une dalle et donnant accès dans une chambre C en demi-rotonde et remplie de terre jusqu'au plafond. Le déblaiement commença et amena bientôt la découverte d'une seconde porte ouvrant sur une chambre D pareille à la première et, comme elle, pleine de terre. La porte a 2 pieds angl. 7 pouces de haut, 3 pieds de large, 1 pied 4 pouces d'épaisseur. Deux chambres E F furent encore découvertes pareilles aux autres, la dernière formant angle droit avec les précédentes. Les trois premières ont 23 pieds de long, 14 pieds 6 pouces de haut, 11 pieds de large. La dernière a seulement p. a. 21 × 14 × 9.

Au-delà de celle-ci fut découvert un couloir A' qu'on ne put suivre, vu la chaleur et la raréfaction de l'air, que sur un parcours de 130 pieds. Sa direction est nord, ainsi que celle de la dernière chambre. Les trois premières et le passage d'entrée ont la direction est.

Cette accumulation de terre était évidemment intentionnelle et

(1) Steph. Byz., v. Κούριον; Ptolem., *Geogr.*, l. V, c. 14; Plin., *H. N.*, l. V, c. 13; Herodot., l. V, c. 113; Strabo, l. XIV, c. 7; Ælian, *Nat. anim.*, l. V, c. 56; l. XI, c. 7.

faite pour arrêter ou ralentir des recherches dangereuses. Un tami-



sage fait avec soin le démontra et amena la découverte et la récollection des objets suivants :

1re CHAMBRE. — *Trésor d'or.*

1° 2 bracelets spirale (σφιγκτήρ) or plein, à peu près pareils et pesant ensemble plus de 3 livres anglaises. Ils sont formés d'un boudin faisant deux spires (1 + 1/2 + 1/2). Diam., 0m,11 ; diam. du boudin, 0m,01.

Dans l'intérieur du cercle est gravée cette inscription en chypriote de première époque :

Lecture de gauche à droite.

2° Petits anneaux massifs de même forme, identiques à ceux qui, trouvés à Amathonte, Dali, etc., ont paru au général représenter *de la monnaie* (voy. *Rev. archéol.*, janvier 1876, p. 26).

3° Grosse bague dont le chaton est formé d'une grande améthyste flanquée de deux têtes. (Bague sacerdotale ?) Beau travail.

4° Chaîne de cou, chaîne souple dite chaîne-cordon. Elle se termine par deux têtes de serpent de la bouche desquelles sort un crochet.

5° Pendeloques de cou (amulettes) consistant en :

Olives allongées en agate-onyx garnies de douilles en or travaillé. La plus belle peut se démonter et est flanquée des deux plumes qui ornent ordinairement le *pschent royal* égyptien. — Orbite en or d'un œil qui devait être en émail ou en pierre et qui n'existe plus. Trois chaînettes y sont appendues ; à chacune attiennent deux clochettes coniques et goderonnées. — Une paire de croissants renversés et dont chaque

pointe est ornée d'une chaînette et de clochettes comme ci-dessus. Ces croissants renversés se retrouvent encore aujourd'hui, dans tout l'Orient, comme ornement-amulette sur le poitrail des chevaux. On les fait alors le plus souvent, en Syrie et en Egypte surtout, de deux défenses de sanglier réunies par une monture d'argent. — Une paire de disques ornés d'une élégante étoile à six branches dans une bordure de perles et de cercles. L'un et l'autre en filigrane d'applique. *Les pointes de l'étoile forment volutes opposées, entre lesquelles s'épanouissent des palmettes trilobées.* Entre les branches, des *figures coniques à silhouette de pomme de pin ou de cyprès.* — Disque plus grand dont la bélière occupe près du tiers du pourtour. Au centre, onyx à deux couches simulant un œil à large prunelle, et encadré d'une étoile à seize pointes et d'ornements formés d'un grènetis *microscopique*. Pareil semis se voit sur d'autres bijoux et rappelle le travail étrusque. Neuf chaînettes à clochettes, comme celles précitées, garnissaient le pourtour du disque. Il n'en reste que deux.

6° Cachets à pivot, or plein, et pierre gravée avec bélière pour porter au cou.

7° Bagues tout or, et bagues à cachet de pierre monté à pivot. Bagues en or vide, etc.; les pierres représentent toutes des divinités égyptiennes ou assyriennes.

8° Boucles d'oreilles, d'or vide pour la plupart, de différents modèles dont presque tous se sont retrouvés en Syrie. L'une de ces boucles tient à un morceau de bois provenant évidemment d'une statue.

9° Bracelets de bronze recouverts de feuilles d'or (baguette ronde formant anneau ouvert) ; quatre grands, deux moindres.

10° Gros bracelet fait de même ; les deux bouts se terminent par une tête de lion à gueule ouverte et par une pointe destinée à être insérée dans cette gueule.

11° Feuilles d'or estampées, fleurons, plaques de boucles, bandeaux de front, etc.

12° Grand nombre de feuilles d'or *non estampées* et débris de feuilles ramassées après tamisage des terres. Je partage l'opinion de M. Clermont-Ganneau, qui voit dans ces feuilles des débris de la dorure de statues qui devaient être en bois, comme le ferait supposer le fragment auquel tient une boucle d'oreille (voir plus haut).

13° Colliers : Collier à un rang, perles d'émail noir avec des perles et des tubes d'or; pectoral, une plaque ronde estampée. — Collier d'amulettes (grappes de raisin, phallus, statuettes, etc.) et perles d'or ;

pectoral, un animal. — Collier à deux rangs, chaque rang formé de deux perles d'or alternant avec une olive allongée; pectoral, petit vase (?) d'or flanqué de deux bulles piriformes. — Collier à deux rangs formés d'une alternance de perles d'or et d'émail noir de grosseur graduée, les plus petites au fermoir; pectoral, une tête? — Tous ces colliers se retrouvent sur des statues.

14° Trois petits alabastrons en cristal de roche savamment évidé. A l'un d'eux est une garniture d'or qui ferme l'orifice en ne laissant qu'un petit trou au centre. Dans ce petit trou s'insère une aiguille d'or fixée à un couvercle conique d'or. C'est peut-être un flacon à *kohl*.

15° Un objet en pierre dure qui, dit M. de Cesnola, paraît être un sceptre ??

16° Une patère d'électrum.

2e CHAMBRE. — *Trésor d'argent.*

1° Environ 60 bracelets d'adultes et d'enfants. Ces bracelets sont presque tous massifs et de forme serpentine. A chacune de leurs extrémités est une tête d'aspic.

2° Anneaux et cachets à pivot formant bagues. La monture de la pierre dans ces derniers est parfois en or.

3° Amulettes.

4° Armilles-spirales de tous genres.

5° Pendants d'oreilles.

6° Coupes et patères, dont douze seulement sont en bonne condition. Le reste est très-altéré par l'oxydation. Cinq, entre autres, empilées les unes dans les autres, forment un empâtement irréductible.

7° Trois patères de vermeil. Elles étaient empilées. Celle du milieu a seule été préservée de l'oxydation et est intacte. Elle est gravée pl. II.

8° Patère fortement oxydée. L'intérieur était revêtu d'une feuille d'or gravée qui s'est conservée intacte.

3e CHAMBRE. — *Bimbeloterie.*

1° Une lampe et deux fibules de bronze.

2° Petit bige en pierre calcaire avec un attelage rehaussé de couleurs.

3° Vases et fusaïoles (je ne sais qui a inventé ce nom) d'albâtre.

4° Vases en terre cuite : quelques-uns ont la forme d'une femme; sur d'autres, des figures de femmes se détachent en relief; d'autres présentent de riches peintures purement ornementales et de dessins variés.

5° Groupes en terre cuite représentant des chevaux, des cavaliers, des scènes de la vie domestique.

6° Trois statuettes d'Astarté.

7° Ivoire. Figure de style égyptien dans l'attitude du sommeil. (Couvercle de boîte ?)

4° CHAMBRE. — *Trésor de bronze, cuivre et fer.*

1° Plusieurs candélabres et lampadaires de bronze de hauteurs diverses. Les uns ont 5 pieds de haut, les autres moins d'un pied.

2° Bassin de bronze de 0m,30 de diam. et 0m,06 de haut. (calotte de sphère). Une anse de suspension mobile entre 2 anneaux rivés, est fixée à l'extérieur, près du bord. Au centre, une pâquerette à 22 pétales que circonscrit la torsade mystique et, sur celle-ci, 12 palmiers (?). Autre torsade circonscrite par 31 palmiers (?) entre lesquels se voient, à égale distance les unes des autres, 4 antilopes (genre *oryx leucoryx* de Darwin, *Descendance de l'homme*, t. II, p. 263). Enfin le bassin est pourvu d'un plat-bord de 0m,02 de large et orné de 47 lentilles en relief de 0m,006 de diam. chacune.

3° Un beau mors de cheval. Bronze.

4° Une sandale de femme. Bronze.

5° Trois grands vases avec poignées figurant des lotus. Bronze.

6° Marmites, vases, coupes, miroirs avec ou sans poignées. Bronze.

7° Fers de lance, dague ou poignard. Bronze.

8° Poignard de fer, presque intact. Il a conservé une partie de son manche fait de bois.

9° Six têtes bovines, deux pattes de lion et deux de cerf; le tout en fer très-oxydé. Le général de Cesnola voit dans ces débris les fragments d'un siége.

10° Cerfs, éperviers, grenouilles en bronze, etc.

PASSAGE SOUTERRAIN OU TUNNEL.

On y a trouvé des vases de bronze et beaucoup d'objets en forme de *boutons* (?), en bronze également.

A tous ces trésors il faut ajouter des cylindres assyriens, dont quelques-uns très-beaux et en agate blanche. Plus, des amulettes en hématite dont une représente une rainette.

Après avoir vainement essayé de creuser des puits dans la direction du *tunnel* pour retrouver celui-ci et y faire pénétrer l'air respirable, le général dut s'arrêter devant la dépense et le temps perdus. A son grand regret, il dut aussi, par ordre de l'autorité, combler les souterrains et niveler le sol, conditions, du reste, énoncées dans son firman. Après quoi il retourna à Larnaca.

LES PATÈRES

J'en ai vu quatre. Elles sont fort remarquables. J'en décrirai trois ici ; la quatrième (pl. I) fera l'objet d'un autre chapitre.

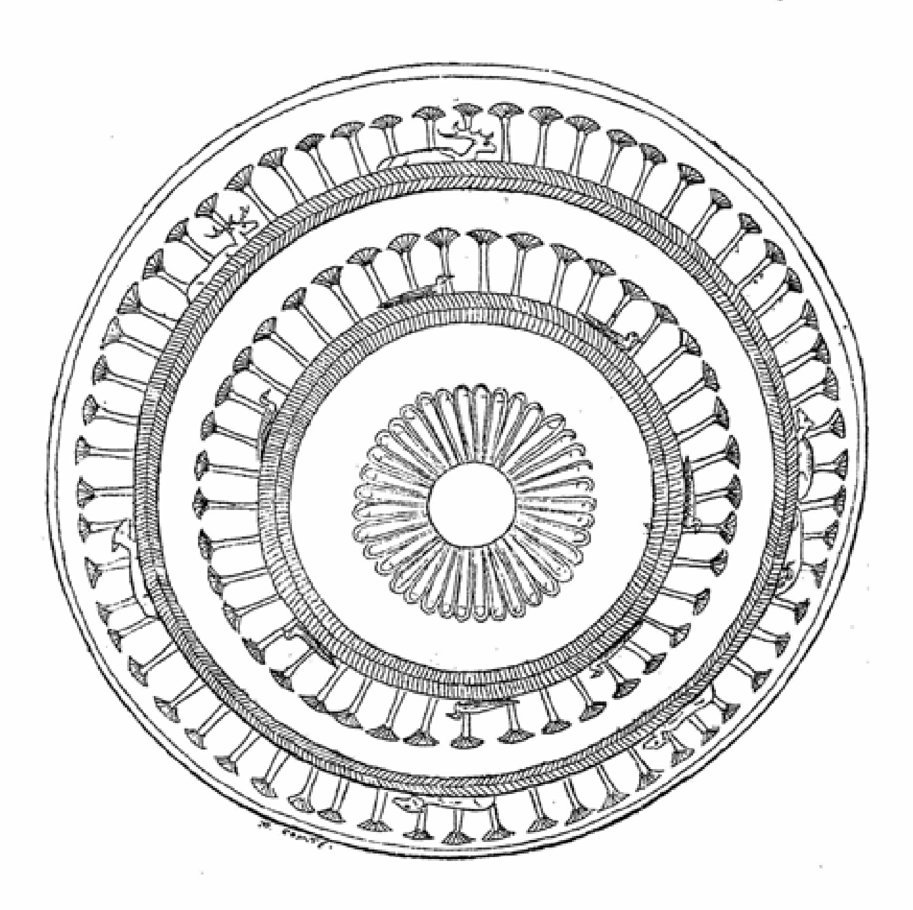
1° Patère d'argent à moitié rongée par l'oxyde. Ce qu'il en reste représente : une fleur épanouie, au centre, puis trois zones concentriques de scènes curieuses où il est possible, je crois, de reconnaître les épisodes d'une campagne militaire. Une étude patiente du monument donnerait quelques résultats intéressants. — Patère importante et dont le mauvais état est des plus regrettables.

2° Patère d'argent oxydée. L'intérieur est plaqué d'une feuille d'or pur gravée et que l'oxyde a soulevée en différentes places. Au centre, taureau debout, le globe solaire entre ses cornes. C'est *Apis-Osiris ;* il est exécuté avec une *maëstria* admirable. — Zone circonscrite contenant plusieurs répétitions du même sujet : *un cheval paissant ou buvant*. Elle est entourée par une autre zone reproduisant plusieurs fois la *vache allaitant son veau*. Il est à noter que ces trois sujets sont des revers de médailles (voir les tables de Mionnet). Ils ont été burinés dans la patère avec un rare talent.

Ces deux patères ont la même forme et à peu près les mêmes dimensions que les patères d'Amathonte et du Louvre : une calotte de sphère de $0^m,20$ de diam. et $0^m,035$ de haut. environ.

3° Patère d'électrum, intacte bien entendu. Forme : le bonnet des Dioscures ou un demi-œuf. Diamètre, $0^m,14$; hauteur, $0^m,05$. Cette patère me paraît avoir été un vase à usage, vu sa forme profonde. — Au centre, un gros bouton repoussé d'où s'épanouissent des pétales ou des rayons, puis une zone guillochée figurant le sol. Dans ce sol sont plantés, à égale distance, des arbres qui me paraissent être des palmiers et qui forment ainsi une élégante couronne. Sous ces

arbres, à égale distance les uns des autres, sept oiseaux aquatiques accroupis. Enfin, circonscrivant le tout et formant bordure, une zone d'arbres identiques sous lesquels sont couchés des biches et des cerfs. — Ces cerfs et biches, *dans l'attitude du kief*, justifient pleine-



ment le passage d'Elien relatif à ceux de ces animaux qu'on trouvait au bois sacré d'Apollon à Curium (*De nat. animal.*, l. XI, c. 7). Je traduis : « A Curium, quand les biches, αἱ ἔλαφοι (il y a nombre de « ces fauves, et beaucoup de chasseurs s'emballent à leur poursuite), « s'enfuient vers un sanctuaire d'Apollon qui se trouve là (c'est un « bois sacré très-étendu), les chiens aboient, mais n'osent pas avancer « ni entrer. Ne bougeant pas de là et broutant leur pâture sans « émoi et sans appréhension, les biches, par une sorte d'instinct

« secret, se confient au dieu lui-même pour leur propre salut (1). » (Cf. l. V. c. 56.)

D'un autre côté, le palmier était consacré à Apollon de Délos (*Ælian. Var. Histor.* l. V., c. 4 ; Hymn. homér., *in Apoll.*, v. 19. ; Hygin., fab. 53 ; Callimaque, *in Del.*, v. 205). Cet arbre avait emprunté son nom aux Phéniciens, qui le propageaient partout où ils allaient. Il est naturel d'inférer de tout cela que la patère confirme à la fois et commente le passage précité d'Elien, en nous montrant le bois sacré d'Apollon Curius peuplé de ses biches, en nous apprenant que l'essence de ce bois était le palmier, qu'il y avait des cerfs avec les biches et qu'il s'y trouvait aussi des cygnes, seuls palmipèdes, du reste, consacrés également à Apollon. (*Collection Hamilton.* Vases, t. II, pl. 12 ; *Él. des mon. céram.*, t. II, pl. 12 ; Callimaque, *in Apoll.*, v. 5 ; *in Del.*, v. 249 ; *Æl. De nat. anim.*, l. XIV, c. 13 ; D° l. II, c. 32.) De plus, cette patère permet de supposer que, ayant le caractère hiératique et apollinique, elle faisait partie du trésor d'un temple d'Apollon dont elle représente le bois sacré, et que c'est ce sanctuaire, cité par Elien, que le général de Cesnola a eu le bonheur de découvrir et d'explorer (A, le bassin de bronze précité).

Ce fait donne une singulière valeur à tout le reste de la trouvaille, qui alors représente en totalité (?) les ustensiles et les ex-voto d'un temple chypriote de second ordre et peut, après étude suivie et attentive, donner lieu à de curieuses remarques, voire à d'intéressantes découvertes.

Tous ces objets ont été enfouis sous une couche de terre et ce *avec soin, tranquillement et à tête reposée*, c'est-à-dire sous le coup d'un danger prévu et non imminent. Ceux qui connaissaient la cachette, ou sont morts après la catastrophe, ou ne sont jamais revenus. Il est probable qu'ils étaient peu nombreux. Le fait d'avoir voulu sauver des objets de peu de valeur intrinsèque (bois, fer, bronze, terre cuite, pierre, etc.) implique l'appréhension d'un sacrilége et une préoccupation religieuse qu'on ne peut attribuer qu'à des desservants du sanctuaire.

Pour donner une date approximative à l'enfouissement et à l'évé-

(1) M. Clermont-Ganneau a relevé une citation analogue dans El Moqâddecy (éd. de Goëje, p. 188). Il s'agit, dans l'auteur arabe, de la montagne *Siddiqâ*, contenant un tombeau du prophète *Siddiq* et une mosquée, lieu de pèlerinage annuel. J'ai entendu prétendre que le chien poursuivant un fauve, quand il arrive à cette limite, s'arrête. »

D'après *Yaqout* (t. III, p. 26, éd. Wrüstenfeld), le tombeau de *Siddiq* se voit dans un village de Palestine portant le nom sylvain de *Chadjara* (arbre).

nement qui y donna lieu, il faudrait examiner attentivement toute la collection, étudier ceux des monuments qui paraissent les moins anciens, reconnaître ainsi leur époque et diriger, d'après cette donnée, ses recherches dans l'histoire. — Les guerres ayant un caractère religieux sont rares dans l'antiquité, surtout à Chypre ; elles n'apparaissent sérieuses et fréquentes en Orient qu'après la naissance du christianisme. Ce sont peut-être alors les annales des deux premiers siècles de l'empire qu'il faudrait consulter.

GEORGES COLONNA CECCALDI.

(La suite prochainement.)

LETTRE

DE

M. A.-D. MORDTMANN A M. G. PERROT

SUR UN

MONUMENT INÉDIT DE BYZANCE

Constantinople, 12 octobre 1876.

J'ai le plaisir de vous envoyer ci-joint la photographie d'un bas-relief funéraire qui a été trouvé, il y a environ un mois, à Constantinople, dans le voisinage de la mosquée du sultan Méhémet II; dans ce moment il se trouve dans la cour du ministère de la police, mais après quelques jours il sera transporté au Musée impérial. La hauteur de la pierre est d'un mètre; la largeur, quelques millimètres de plus. Le monument est d'une excellente conservation : il y a seulement quelques petites lésions dans le visage de la figure principale, ce qui nous permet de conclure *a priori* qu'il s'agit ici d'un monument de l'ancienne ville de Byzance même, qui n'y a pas été transporté d'un autre endroit.

Le sujet du bas-relief (pl. II) est clair: un homme étendu sur un lit mortuaire, le bras et la main droits étendus sur la jambe droite, le bras gauche appuyé sur deux coussins, et la main gauche tenant un κύλινδρος (rouleau d'écritures). Vis à vis, une femme voilée, assise sur un siége, derrière lequel une esclave saisit les pieds du siége. Devant le lit mortuaire il y a un tabouret à trois pieds (ceux-ci en forme de serpents), couvert de plusieurs δίπτυχοι (tablettes pliées et recouvertes d'une couche de cire pour l'usage des écoles); à la droite du tabouret il y a un enfant debout, la main droite portée au menton, et la main gauche soutenant le coude droit. A la gauche du tabouret, un autre enfant présente un de ces δίπτυχοι à la femme qui le reçoit de la main gauche, tandis que sa main droite arrange le voile.



BAS-RELIEF FUNÉRAIRE DE BYZANCE

L'exécution du bas-relief trahit un artiste de la belle époque; le caractère sévère et archaïstique, surtout dans la coiffure de l'esclave, fait présumer que le monument précède la domination romaine, et les inscriptions semblent confirmer cette hypothèse. On lit en haut :

ΜΑΤΡΟΔΩΡΟΥΤΟΥΚΑΛΛΙΓΕΙΤΟΝΟΣ

Ματροδώρου τοῦ Καλλιγείτονος.

« Métrodore fils de Kalligiton. »

En bas on lit :

ΚΑΛΛΙΓΕΙΤΩΝΜΑΤΡΟΔΩΡΟΥ

Καλλιγείτων Ματροδώρου.

« Kalligiton fils de Métrodore. »

Il paraît que ce dernier Kalligiton, nommé comme son grand-père d'après un usage fort répandu en Orient, a fait exécuter ce bas-relief à la mémoire de son père. La forme dorique du nom du personnage principal, Ματροδώρου au lieu de Μητροδώρου, est une autre confirmation de notre hypothèse sur l'origine du monument, car tous les anciens monuments de Byzance présentent le dialecte dorique. D'ailleurs, Polybe (l. IV, ch. 52, § 4) mentionne un ἱερομνήμων (magistrat qui dirigeait les affaires du culte religieux), Kothon fils de Kalligiton (Κώθων τοῦ Καλλιγείτονος), qui prouve l'existence du nom à Byzance vers l'époque indiquée par notre bas-relief.

La photographie a été exécutée dans l'atelier de MM. Abdullah frères, photographes de S. M. le Sultan.

Espérant que vous accorderez à ce monument une petite place dans votre *Revue archéologique*, je vous salue amicalement et avec les hommages de ma considération très-distinguée.

Dr A. D. Mordtmann (père).

DE

QUELQUES DÉCOUVERTES RÉCENTES

EN BOHÊME

La Bohême est l'un des pays de l'Europe qui offrent le plus d'intérêt pour nos archéologues. Le séjour des Boïens pendant environ quatre siècles dans cette contrée a dû y laisser plus d'une trace ; le musée de Prague frappe tout d'abord, par sa richesse, les visiteurs familiers avec les antiquités gauloises. Les antiquités de la Bohême ont été décrites à diverses reprises, spécialement par Vocel, professeur à l'université de Prague, dans son ouvrage *Grundzüge der bœhm. Alterthums Kunde* (Prague, 1845), et avec beaucoup plus de détails, vingt ans plus tard, dans un travail excellent et considérable, *Pravék zemé ceské* (la Bohême préhistorique, 1 vol. in-8 de 576 pages, ouvrage orné d'environ 200 planches et d'une carte archéologique). Ce travail en langue tchèque est malheureusement peu accessible.

En dehors des ouvrages de Vocel, il se publie en Bohême et le plus souvent en langue tchèque un grand nombre de monographies ou de dissertations, dont un certain nombre concernent l'antiquité celtique. Les plus intéressantes paraissent dans le recueil annuel : *Pamatky archæologiké a misto pisne* (Monuments archéologiques et topographiques), organe du Comité archéologique du Musée et de la Société historique de Prague (1 vol. in-4° avec planches).

Le dernier volume que nous avons sous les yeux renferme, sur des fouilles récentes, deux travaux qui nous paraissent de nature à intéresser spécialement les lecteurs de la *Revue archéologique*. Nous les résumons à leur intention en supprimant tous les détails inutiles. Le premier est dû à M. Ludikar, le second à M. Benesch, conservateur-adjoint du musée de Prague.

I

LES FOUILLES DE STRELOHOSTICE

Non loin de la commune de Hostice, appelée aussi Strelohostice(1), dans le district de Horazdovice (dans le cercle de Pisek, au sud de la Bohême) s'élève, sur les deux côtés de la route qui va de Hostice à Komsin, une colline assez basse recouverte d'un bois de sapins. On l'appelle *Velky Les* (le grand bois); elle fait partie du domaine de Strelohostice, qui appartient aujourd'hui à M. Obst. Cette colline est le contre-fort d'une autre colline plus élevée qui s'étend à l'ouest et qu'on appelle la Colline de verre ou encore la Colline noire. La couche inférieure de ces deux collines est constituée par du granit qui, dans certains endroits, affleure le sol.

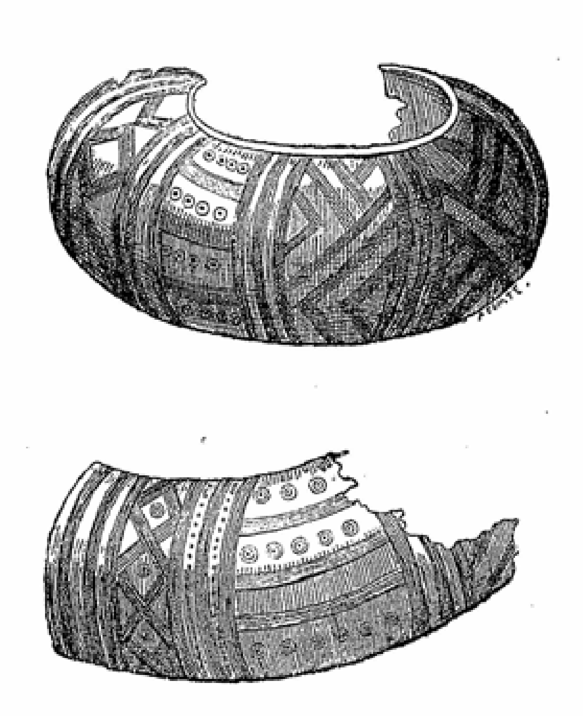
Sur le penchant oriental du *Velky Les*, près de la route, se dressent en deux lignes séparées cinq mamelons peu élevés au-dessus du sol et dus à la main de l'homme; il y en a trois d'un côté de la route, deux de l'autre. En 1872, après avoir arraché le bois, on fouilla le sol pour de nouvelles plantations. En creusant un des mamelons (le premier à gauche), on découvrit, à environ un pied et demi de profondeur, une grande quantité de fragments de poterie, débris de vases de diverses grandeurs, des objets de bronze et de fer, des fragments de vêtement d'une matière particulière, et beaucoup de cendres, de cailloux et de terreau calciné. Ce mamelon a environ 100 pas de circonférence et s'élève de 4/5 de toise au-dessus du sol Autour du sommet étaient plantées quatre pierres calcaires d'environ une demi-toise de hauteur, auprès desquelles on trouva ces fragments de vases, posés irrégulièrement. Les autres objets ont été découverts dans le carré déterminé par ces quatre pierres.

Tous ces objets se trouvent en la possession du propriétaire du domaine de Strelohostice, M. le docteur Obst. En voici les plus importants:

1. Fragments de deux grands cercles de bronze; ils sont couverts

(1) Allemand : Strahlhostic.

d'une patine verte, et d'une exécution heureuse bien qu'assez grossière (figures 1 et 2, d'après Pamatky, p. 14).



Le fragment n° 1, mesuré à l'extérieur, a 53 centimètres de longueur, 13 centimètres de hauteur sur la face convexe, 16 centimètres de diamètre. Il constitue environ les trois quarts du cercle primitif. La figure ci-jointe donne une idée de son ornementation.

Le fragment n° 2 est, pour les proportions et pour le travail, absolument identique au premier. Il mesure 21 centimètres de long et 11 centimètres de hauteur sur la face convexe. Cependant les ornements gravés sont un peu différents. Les petits cercles concentriques y dominent. Tout ce fragment est encore aujourd'hui rempli de cendre et de terreau.

Ces deux cercles rappellent absolument, par leur exécution, leurs proportions et leurs dessins, les deux cercles que Vocel a décrits

dans son *Archéologie de la Bohême* (Pravěk zemé céske ; Prague, 1868, p. 41) et dont il a donné une figure. D'après Vocel, ils avaient été découverts au village de Rovna entre Pisek et Strakonice (également au sud de la Bohême). « On avait découvert dans une tombe entourée de pierres, dit-il, les restes d'un squelette au crâne duquel adhérait fortement une couronne de bronze creux, composée de deux parties. » Ces deux diadèmes sont ouverts, élastiques, et, toujours d'après Vocel, devaient être garnis à l'intérieur d'une étoffe molle. Ces deux cercles de Rovna sont aujourd'hui au musée de Prague.

Des cercles de bronze analogues, mais de moindres proportions, ont été trouvés en 1874 aux environs de Trebohostice, dans le cercle de Strakonice, et ont été offerts au musée de Prague.

M. Ludikar déclare que Vocel s'est trompé en considérant les deux cercles qu'il a décrits comme des diadèmes. Les ouvriers ont déclaré qu'ils les avaient trouvés non pas sur le crâne, mais *sur les bras*. Il est à remarquer que ces cercles vont toujours deux par deux : c'étaient donc des bracelets ; vu leur poids et leurs dimensions, on ne les portait sans doute que dans certaines circonstances solennelles. Rien d'étonnant à ce que le guerrier ait été enseveli (comme à Rovna) ou incinéré (comme à Strélohostice) avec cet ornement.

Continuons maintenant, avec M. Ludikar, l'examen des objets trouvés dans le tumulus de Strelohostice.

2. Fragments supérieurs de deux urnes en bronze, ornés de traits gravés comme les deux cercles précédents, d'une belle patine verte ; cercle supérieur d'une urne analogue. La largeur des urnes est de 12 cent. 1/2, 10 cent. 1/2, 15 cent.

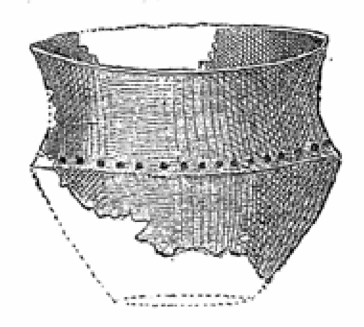
3. Deux petits cercles de bronze également patinés, l'un orné de cercles repoussés, l'autre de rayures, patine verte. L'un mesure 18 cent. de circonférence et 1 cent. de hauteur ; l'autre, 19 cent. de circonférence et 3/4 cent. de hauteur.

4. Un couteau en fer fortement rongé par la rouille (fig. 3), 27 cent. de longueur, dont 20 pour la lame et 7 pour le manche. D'un côté du manche est une vis en fer à tête carrée et un rivet en bronze. (Fig. Pamatky, p. 16.)

Les deux autres trous du manche sont vide. L'une des faces du manche est creuse, l'autre pleine ; il n'y avait donc de plaque que d'un seul côté.

5. Trois fragments d'une chaîne de fer. (Fig. 4.)

6. Quatre fragments de vases en terre, glaise cuite, brune. Un fragment a gardé une anse. (Fig. 5.)



7. Fragment d'un plat en terre glaise fort brillante, orné de rayures qui se coupent à angles égaux.

8. Petite urne de glaise, brun clair, fabriquée à la main et cuite. Elle est encore pleine jusqu'aux bords de cendres et de sureau. Aucun ornement. Hauteur, 5 cent.; diamètre inférieur, 6 cent.

9. Portion d'un vêtement; l'étoffe est tellement desséchée que l'on ne peut en reconnaître la matière à l'œil nu. Elle paraît se composer de trois couches; les deux couches extérieures sont fort usées; la couche du milieu paraît être en laine, mais non tissée. Un fragment de cette étoffe a été envoyé au Muséum de Prague.

En dehors de ces objets, M. le docteur Obst a en sa possession un grand nombre de fragments de vases, faits les uns au tour, les autres à la main, en glaise cuite pure ou mélangée de sable rouge.

A l'époque où M. Ludikar a écrit son mémoire, les quatre autres *tumuli* n'avaient pas encore été fouillés.

LOUIS LEGER.

CORRECTION PROPOSÉE

POUR

UN PASSAGE DE VARRON

DE AGRICULTURA

Quoique beaucoup de fautes aient été corrigées déjà dans le texte de Varron *de Agricultura*, toutes néanmoins n'ont pas disparu, et, si je ne me trompe, en voici une encore, que je crois bon de signaler.

Au chap. XXIIIe du livre Ier, on lit : « Sic ubi cannabim, linum, juncum, spartum, unde nectas bobus paleas, lineas, restes, funes » ; ce que Wolf traduit ainsi : « Il faudra également réserver des endroits convenables au chanvre, au lin, au jonc, au sparte, d'où l'on tire des matériaux employés à botteler la paille des bœufs (1). »

« *Nectas bobus paleas* » me semble fautif ; il me paraît avoir été substitué par erreur à « *nectas bobus soleas* ». Et c'est cette correction que je propose.

D'abord, il est manifeste qu'il a suffi d'un peu d'inattention à un copiste pour lire « paleas » au lieu de « soleas », ces deux mots ayant le même nombre de lettres, et ces lettres étant ou identiques ou paléographiquement fort ressemblantes.

Cela posé, je dis que mon texte s'explique et se justifie très-naturellement.

Premièrement, en effet, c'est bien de « spartum » que se servaient les anciens pour confectionner les chaussures spéciales dont ils enveloppaient les pieds malades de leurs bêtes. Et ces chaussures s'appelaient « soleæ sparteæ » ou simplement « sparteæ ». Témoin ce passage de Palladius : « Spartea, quâ animalia calceantur (2). »

(1) *Auteurs latins*, édit. Nisard, t. 19, p. 83.
(2) Palladius, *De re rustica*, I, 24 ; cf. Rich, *Dict. ant.*, v° Solea.

Secondement, c'est pour les bœufs, « bobus », qu'on faisait ces chaussures. Palladius, il est vrai, semble en étendre l'usage à d'autres animaux dans le texte que nous venons de citer, « qua animalia calceantur ». Mais cet auteur, n'y parlant des « sparteæ » que très-incidemment, — à propos des recettes contre les fouines, — n'a pas dû s'y préoccuper d'une grande précision ; le passage lui-même en fournit d'ailleurs la preuve, puisque, pris à la lettre, il signifierait que les animaux en général, sans distinction ni exception, étaient chaussés de « sparteæ », ce qui est manifestement faux.

Palladius n'étant que l'écho — écho bien affaibli — de Columelle, c'est par les ouvrages de celui-ci qu'il faut expliquer et redresser les passages obscurs ou peu exacts de celui-là.

Or, Columelle ne laisse pas de doute sur le parti qu'on tirait du « spartum » dans le régime curatif *des bœufs*. Nous citerons à l'appui ces deux phrases significatives du livre VIe, toutes deux relatives à ces animaux.

« Sanguis demissus in pedes claudicationem affert ; si jam in ungulis est, inter duos ungues cultello leviter aperies ; postea, linamenta applicantur, ac *solea spartea pes induitur* (1). » — Et, un peu plus loin (2) : « Si ungulam vomer læserit, si altius vulnerata est, latius ferro circumciditur, et inuritur ; deinde *spartea calceata* per triduum, aceto suffuso, curatur. »

Columelle, qui traite ex-professo de l'hygiène et de la thérapeutique des autres grands animaux de ferme, ne prescrit nulle part à leur usage la « solea spartea ». S'il eût cru cette prescription de quelque utilité, il l'eût faite au moins au sujet des chevaux, pour lesquels il reconnaît qu'il est souverainement important de maintenir leurs pieds dans toute leur force : « multum refert robur pedum servare (3). » Et néanmoins, de l'emploi du spartum pour cette fin, pas un mot. N'en doit-on pas conclure que la « spartea solea » ne servait réellement que pour *les bœufs*, « *bobus* » ?

Il est bien évident, d'ailleurs, que ces chaussures ne pouvaient être faites de spartum qu'à la condition qu'on le tressât, et que par conséquent elles pouvaient être dites *tressées*, « *nexæ* ».

Il résulte de ces observations que le conseil de Varron à son « villicus », sur la culture du genêt d'Espagne, *dans le but d'en former des chaussures tressées, pour ses bœufs*, est conçu dans les termes les plus

(1) Colum., *De agricult.*, VI, 12.
(2) Colum., *De agricult.*, VI, 15.
(3) Colum., *De agricult.*, VI, 30.

clairs et de la plus rigoureuse exactitude, si l'on adopte notre texte :

« *Soleas* » c'est l'expression technique ;

« *Nectas* » c'est le verbe qui définit l'opération ;

« *Bobus* » c'est la destination authentique.

De plus, considéré en lui-même, le conseil en question reflète un genre de sollicitude bien en harmonie avec l'estime prééminente que Varron avait pour les bœufs, comme nous l'apprenons par Columelle : « Nec dubium, ait Varro, quin cæteras pecudes bos honore superare debeat (1). »

Ainsi notre texte satisfait pleinement et aux exigences de la langue, et au sens du contexte, et à l'enseignement général des écrivains anciens sur le spartum, en même temps qu'il s'accorde à merveille avec les goûts et préférences de l'auteur.

« Nectas bobus paleas », tout au contraire, donne lieu à plusieurs difficultés soit sur le fond, soit sur la forme.

Outre que « nectere » se prête difficilement à la signification de *botteler* qu'on est forcé de lui donner, « nectere » signifiant plutôt *tresser* (2); il est contraire à l'usage de Varron et des autres agronomes latins d'exprimer le bottelage par ce verbe. Cette action est désignée chez eux par des circonlocutions telles que : « manipulos facere (3)», « manipulos alligare (4) », en parlant du foin ; » acervos construere (5) » en parlant de la paille ; ou simplement par « alligare », mais jamais par « nectere ».

Le texte que je combats fait donc parler Varron d'une façon inusitée pour lui ; mais surtout, et cela est autrement grave, il le fait penser autrement que Varron n'a pu penser.

En conseillant la culture du spartum, ce texte allègue comme but non pas d'en faire des chaussures qui n'eussent en effet servi que pour les bœufs « nectas bobus », mais de botteler *de la paille*, chose évidemment utile et aux bœufs et à beaucoup d'autres animaux. Mais alors pourquoi « bobus » ?

Si Varron, dans son conseil, avait en vue la paille à lier, pourquoi n'a-t-il mentionné que les bœufs, comme si eux seuls eussent dû en profiter ? Est-ce qu'il ignorait les grands avantages que d'autres bes-

(1) Colum., *De agricult.*, Præfat.

(2) « Nectere coronam, brachia, crines » etc.,

(3) Varro, *De agricult.*, I, 49.

(4) Colum., XI, 2.

(5) Varro, *De agricult.*, I, 33.

tiaux en pouvaient retirer, lui qui, d'accord en cela avec Columelle, l'a recommandée en effet pour leur usage, soit comme litière, soit comme nourriture? Parlant de l'âne, il dit: « educant eum paleis (1) »; des brebis: « quæcumque jubentur vescuntur, ut paleæ (2) »; des juments: « in stabulis ab humore prohibere oportet humum (paleis) (3) »; des bêtes à lait en général: « a stipulâ, pecude pasta, id (lac) fit alibile (4) »; etc.

Puisque Varron ne méconnaissait aucun de ces emplois de la paille, il n'a pu inviter son villicus à la botteler uniquement pour les bœufs, ni conséquemment lui dire : « spartum unde nectas bobus paleas. »

Je dis enfin que, même dans le cas où Varron se serait préoccupé, dans ce passage, uniquement des bœufs, il n'aurait pas recommandé l'ensemencement du genêt pour la fin qu'on prétend, c'est-à-dire pour le bottelage de la paille. Pour cela en effet la paille toute seule suffit, celle-ci se bottelant avec de la paille, comme le foin avec du foin. Varron, si économe et si sensé, n'a pu porter son villicus à une pareille inutilité.

En conséquence « soleas » devrait remplacer « paleas », changement minime quant aux lettres, mais important quant au fond, et en tout cas, à notre sens du moins, très-rationnel.

J. Beaurredon.

Levignacq, Landes, 2 novembre 1876.

(1) Varro, II, 8; cf. Colum., VII, 1 : « paleis gliscit. »
(2) Varro, II, 2; cf. Colum., VII, 3.
(3) Varro, II, 7; cf. Colum., VI, 30 : « ne humore madescant paleæ superjectæ. »
(4) Varro, II, 11.

HORUS ET SAINT GEORGES

Note additionnelle

En me livrant à diverses recherches au *British Museum*, où j'avais été envoyé en mission par le Ministre de l'instruction publique, je viens de rencontrer un monument qui apporte aux conclusions de ma dernière note une prompte et intéressante confirmation.

Ce monument, dont je donne ci-joint la gravure, consiste en une statuette de bronze (de basse époque), haute d'un pied six pouces anglais, et représentant un *Horus hiéracocéphale en costume militaire romain.*

Le dieu est à pied, debout; sa tête d'oiseau est coiffée d'une espèce de klaft qui encadre la face et dont les deux bords retombent sur les clavicules. La cuirasse est retenue par deux pattes ou bretelles affectant une forme quadrangulaire. Les ptéryges de la jupe frangée s'arrêtent au-dessus du genou.

Autour du bras gauche, à moitié plié horizontalement, s'enroule un pan d'étoffe flottante appartenant probablement au paludamentum.

Le bras droit a disparu; il consistait en une pièce rapportée qui venait s'emboiter immédiatement au-dessous des ptéryges de l'épaule, dans une feuillure circulaire ménagée à dessein et très-visible.

A en juger par la position de l'épaule, le bras droit devait être plus haut que celui de gauche; je pense qu'il était en même temps infléchi pour permettre à la main de tenir verticalement une lance qui a disparu avec le membre.

Les pieds sont chaussés de brodequins du type *endromis*, lacés sur le devant et laissant passer les orteils.

Tous ces détails caractérisent suffisamment l'uniforme du tribun



militaire, à l'épée près, dont l'absence peut être le résultat d'un accident.

J'ai trouvé, dans les mêmes collections, deux fragments de figurines, également en bronze, beaucoup plus petites, mais absolument analogues.

L'une, toujours avec le bras droit levé comme pour tenir une lance, est brisée juste au-dessous des ptéryges de la cuirasse.

L'autre, encore plus petite que la précédente, ne montre plus que la tête et les épaules du dieu avec les bretelles de la cuirasse.

Il est maintenant permis de conclure de la connaissance de ces quatre monuments similaires, que le bas-relief du Louvre n'est pas un fait isolé, mais que cette représentation d'Horus hiéracocéphale en officier romain devait être courante en Egypte après l'ère chrétienne.

L'on s'explique bien dès lors comment saint Georges, le grand saint égyptien, a pu se dégager sans effort d'un type iconographique aussi populaire.

Je me permets d'appeler l'attention des conservateurs des divers musées d'Europe sur l'existence de pareilles représentations, et je leur serais extrêmement reconnaissant s'ils voulaient bien me les signaler.

Il serait de la dernière importance de savoir l'exacte provenance de tels monuments, car l'on pourrait peut-être arriver ainsi à déterminer avec quelque précision le foyer même où s'est opérée cette curieuse fusion qui d'un dieu égyptien a fait un saint fabuleux.

Je profiterai de cette occasion pour noter quelques particularités qui peuvent être encore portées à l'actif de l'équation Khidhr = Typhon (marin) :

Il y avait dans le territoire d'Ephraïm un endroit appelé *Baal-Hasor* (où Absalon possédait des troupeaux et où fut tué Amnon).

Le mot *Hasor*, חצור, est de la même racine que *Khidhr :* חצר (cf. חציר, *herbe verte*).

La Vulgate transcrit ce nom de lieu : *Baalhasor*, et les versions grecques : Βελασώρ et Βεδλασώρ.

Or Josèphe substitue à ce mot celui de Βελσεφών, nom identique à celui d'un endroit d'Egypte voisin de la *mer*, etc., station des Israélites : *Baal-Sephon* (Βεελσεπφών des Septante).

Il remplace donc *Hasor* (*Khidhr*) par *Sephon*, צפון (Typhon) !

On peut toujours, il est vrai, mettre cette substitution au compte d'un copiste ; mais cette erreur, si erreur il y a, ne peut s'expliquer

par une faute ordinaire ; elle est, en tout cas, issue d'une assimilation erronée dans l'espèce, si l'on veut, mais conforme à celle dont j'ai essayé d'établir l'existence.

Je crois aussi pouvoir relever une trace très-nette du nom et des fonctions de notre Khidhr marin dans un fragment de la cosmogonie des Pérates, secte hérétique dont les doctrines, mélange bizarre de christianisme et de paganisme sémitique, ont été étudiées avec beaucoup de soin par M. Ph. Berger, dans son travail sur les Ophites.

Ce fragment, qui nous a été conservé par l'auteur des *Philosophoumena* (Ed. Miller, pp. 128-129), est une citation textuelle d'un ouvrage pérate original, ce qui lui donne une valeur considérable.

Après nous avoir montré, à l'origine des choses, une première puissance (δύναμις) cosmique *Thalassa*, dont l'*ignorance* (ἀγνωσία) fit *Kronos*, et à l'image de qui (κατ' εἰκόνα) furent créés *Képheus*, Prométhée et Japétos ; l'auteur inconnu de cette étrange genèse mentionne une autre puissance à qui est *confiée la mer* (θάλασσα).

Cette puissance est mâle et femelle (ἀῤῥενόθηλυς) ; elle contient l'impétuosité des flots agités (? ἀναφοράν), leur fixe leurs limites, empêche leurs attaques, etc.

Elle a une *fille typhonienne, gardienne fidèle des eaux aux formes multiples* (θυγάτηρ τυφωνικὴ πιστὴ φύλαξ ὑδατῶν παντοίων).

Elle s'appelle *Khorzar*, Χορζάρ, et l'*ignorance* lui a donné le nom de *Poséidôn*, à l'image de qui furent faits *Glaukos*, *Mélikertès*, *Iè* et *Nébroè* (?).

Nous voilà de nouveau en face de l'être marin dont nous avons essayé de saisir les aspects changeants ; nous le retrouvons avec les mêmes adhérences : Poseidôn, Glaukos, Melikertès, Typhon ; les mêmes fonctions : gardien des mers ; et, ce qui est bien plus frappant que tout cela, avec un nom de physionomie non hellénique, un nom inexpliqué jusqu'ici et qui ressemble singulièrement à celui de *Khidhr*.

Les personnes quelque peu familiarisées avec les langues sémitiques ne sauraient en effet manquer de voir au premier coup d'œil que les deux mots se correspondent presque littéralement.

A l'époque basse à laquelle nous avons affaire, le X est l'équivalent normal du *khet* ou du *kha* arabe ; on a des exemples du *sad* hébreu rendu par un Z, et cette lettre convient particulièrement au *dhâd* (Z emphatique) de *Khidhr*.

Les voyelles n'offrent aucune difficulté ; elles sembleraient nous ramener spécialement vers la forme *Khodhara*, la mer, que j'ai déjà citée.

La seule objection qu'on puisse faire à ce rapprochement c'est la présence du premier ρ, qui est superflu.

On pourrait l'expliquer soit par une faute de copiste, bien excusable dans un mot d'allures si barbares, soit par cette circonstance que le nom aurait été puisé à la source perse où tout ce mythe, comme je l'ai montré, semble avoir trempé à un certain moment. Nous aurions alors peut-être dans cette forme hybride le résultat d'une espèce de réaction de *Haurvatat-Khordad*, l'Amshaspend, frère plus ou moins légitime du démiurge Khidhr.

Je me réserve de revenir sur cette question ; je n'ai pas besoin de faire remarquer que cette conjecture peut réclamer, s'il y a lieu, le bénéfice de tous les rapprochements proposés avec le démiurge *Chousoros*, qui est la *Prôtè taxis*, l'*anoigeus*, ce qui nous rappelle notre *Prôteus-Khidhr*, le *protogenes* qui *a les clefs de la mer* (1).

Nous entrons alors dans la série compliquée qu'a établie Movers, de *Chousoros*, *Chousarthis-Harmonia* et *Chrysaor*.

Movers rattachait tous ces êtres par le lien d'un nom emprunté à une racine חשר, absolument différente de חצר ; dans quelle mesure convient-il de rejeter ou de maintenir l'hypothèse du savant allemand? C'est que j'examinerai une autre fois.

Quoi qu'il en soit, si Chrysaor doit être réellement affilié à Chousor et à Chousarthis, il est curieux de constater qu'il en diffère précisément comme *Khorzar de Khidhr*, par la superfétation d'un ρ.

Ce Chrysaor nous ramène droit à nos mythes de Persée et de Glaukos :

Chrysaor, le fils de *Méduse*, le frère de Pégase, a pour père soit Poséidôn, soit *Glaukos*.

Le *Chrysor* de Sanchoniathon ne dément pas cette origine neptunienne, bien qu'il soit identifié par Philon de Biblos avec Héphaistos: il est, avec son frère innomé, l'inventeur du *fer* (= le métal de Typhon), de *l'hameçon*, de *l'appât*, de *la ligne* et de *la barque* (cf. Glaukos qui est un pêcheur d'Anthédon); le premier des hommes il osa *naviguer*, ce qui lui valut après sa mort les honneurs divins (!) (2).

Nous avons des preuves positives que d'assez bonne heure le syn-

(1) Proteus, comme Khorzar, est père d'une fille, Eidothéa ou Théonoè, qui apparaît ailleurs comme une *Océanide*, comme une sœur de *Cadmus*.

(2) «*Il y a des gens*, ajoute *Philon de Byblos*, *qui attribuent à ses frères* (?) *l'in-*

crétisme des sectes hérétiques sémitiques a sollicité le mythe de Persée (Reseph) dans le sens apocalyptique que j'ai indiqué.

L'auteur des *Philosophoumena*, passant en revue quelques superstitions astrologiques, nous en signale une qui voyait, dans Kepheus, Adam; dans Cassiopé, Eve; dans Andromède, l'âme (ψυχή) de ces deux personnages; quant à Persée, c'était le *Verbe* (Λόγον), le fils ailé de Jupiter (πτερωτὸν Διὸς ἔγγονον), qui se précipitait pour délivrer Andromède exposée aux attaques du *ketos*, de la *bête insidieuse* (τὸ ἐπίβουλον θηρίον).

Le cavalier au cheval blanc de l'Apocalypse, dont nous avons vu la parenté avec le Jésus musulman et le Saint Georges de la tradition chrétienne, apparaît exactement dans le même rôle que ce Persée symbolique : il est *le Verbe de Dieu*, ὁ λόγος τοῦ Θεοῦ !

La *verge de fer* qu'il tient à la main (1) (cf. le *chebet* et la lance), la *flamme de feu* (φλὸξ πυρός, Reseph) qui forme ses yeux ; les *nombreux diadèmes* qui couronnent sa tête (cf. la double couronne d'Horus); les *troupes* célestes qu'il *commande* (cf. le grade du tribun hiéracocéphale); l'épée acérée, ῥομφαία ὀξεῖα, qui lui *sort de la bouche* (cf. le bec tranchant de l'épervier), sont autant de traits complétant ce tableau, qui semble peint d'après quelque modèle facile à reconstituer et dont les singularités apparentes s'expliquent ainsi à merveille.

Mais ce n'est pas tout. Le cavalier apocalyptique a pour *noms*

vention des murs de briques. » Voilà qui est bien bizarre. N'y aurait-il pas dans ces *murs* quelque allusion à la racine à laquelle se rattachent le nom de *Khidhr* et probablement celui de *Chrysor :* חצר, *circumvallavit, sepsit?*

Quant aux *briques*, dont le nom sémitique est *Lebena* (littéralement *blanche*, cf. *Lebanon*), il ne serait pas absolument impossible que leur introduction dans cette énigmatique légende se rattachât au nom du *frère inconnu* de Chrysor. Je ne risque, bien entendu, cette hypothèse qu'avec la plus extrême méfiance, mais je ne puis cependant m'empêcher de faire remarquer combien nous nous rapprochons alors par cette voie de la déesse marine *Leukothéa-Ino*, la *déesse blanche* de la mer, dont le culte était répandu dans toute la Méditerranée (la *mer blanche* des Orientaux), et dont l'association antithétique avec un dieu *vert* posidonien serait bien naturelle ; au lieu de deux frères nous aurions un frère et une sœur conjugués, représentant le double aspect de la mer.

Leukothéa a d'ailleurs des attaches phéniciennes très-étroites : elle est fille de *Kadmus et mère de Palémon-Mélikertès.* Or *Palémon-Mélikertès*, comme nous l'avons déjà vu, est ou Glaukos lui-même, ou son éromène ! Nous voilà donc encore une fois retombés juste sur nos points de repère.

(1) Plus haut, le cavalier au *cheval blanc* est armé de l'*arc ;* plus loin, le fils de l'homme trônant sur les nues nous apparaît armé de la *harpé* ou faucille tranchante δρέπανον ὀξύ); toujours les trois armes de Reseph.

(καλούμενος) : πιστός et ἀληθινός, le *fidèle*, le *sincère*, le *véridique*; il doit juger et combattre dans l'*équité* (δικαιοσύνῃ).

Eh bien, nous avons dans la mythologie phénicienne un personnage qui porte exactement le même nom, c'est le Συδύκ (1) de Sanchoniathon, mot que le texte grec traduit lui-même par δίκαιος, et qui n'est autre chose que l'hébreu *Sadoq* ou *Saddîq* (צדוק, צדיק), juste, équitable (en arabe, *sincère*, *véridique*, *fidèle*).

Ce Sydyk de Sanchoniathon, frère d'un certain *Misór* (2), est le père des Dioscures, Cabires, Corybantes ou Samothraces (*sic*), qui trouvèrent la navigation (3), et particulièrement le père d'Asklépios, le *huitième* des Cabires, l'*Echmoun* phénicien, qu'il eut d'une Titanide ou d'une *Artémide*.

Cette paternité tend à rapprocher Sydyk à la fois de Zeus, le père des Dioscures (4) (cf. Ζεὺς δικαιόσυνος, πίστιος), et d'Apollon, le parèdre d'Artémis, le père d'Asklépios-Echmoun (par Coronis ou Arsinoé); cette bifurcation ne doit pas nous dérouter après tous les croisements que nous avons déjà rencontrés sur notre chemin.

L'aspect apollonien de (Horus) Sydyk concorde bien avec l'attitude du Πιστός apocalyptique et le rôle de la série à laquelle il appartient.

C'est encore la tradition arabe qui va nous éclairer, sinon sur les tenants, du moins sur les aboutissants de ce nouveau personnage, faisant son entrée sur la scène pour servir un moment de doublure à notre acteur principal.

La légende syrienne musulmane a conservé le souvenir d'un *Neby Sadîq* ou *Neby Siddîq* (5), qui appartient à la race de ces prophètes fabuleux, fils et héritiers des dieux sémitiques. Voici comment :

Le géographe arabe Moqaddesy consacre un chapitre aux montagnes saintes (*El-djibâl ech-cherîfé*) de la Palestine, qui était son pays natal.

L'on sait que les montagnes étaient adorées par certains groupes de Sémites comme de véritables dieux individuels. Tel était le cas,

(1) Variantes Σύδυκος, Σάδυκ, Σύδεκκ, Σέδεκ; Σάδυκος de Damascius.

(2) Sanchoniathon traduit Μισώρ par εὔλυτος; il convient de comparer ce nom au Μίσυρ que les *Philosophoumena* placent entre Triptolème (substitut de Persée à Tarse) et *Praxidikè*; ce dernier nom (= Perséphonè) pourrait bien cacher *Sydyk*, dont la présence dans ces groupes mythiques serait fort naturelle.

(3) Invention attribuée tout à l'heure par le même auteur à Chrysaor.

(4) Comme le cavalier de l'Apocalypse, les Dioscures ont pour montures des chevaux blancs; ils sont λευκόπωλοι. Le Saint Georges de l'iconographie byzantine est aussi sur un cheval blanc.

(5) Le *surnom* de *Siddîq* est donné par les Arabes à divers personnages fameux : Joseph, Siméon, Abou-Bekr, etc. (cf. Osiris-*Makheru*, le *Véridique*).

par exemple, pour le Casius, le Liban et l'Antiliban (1), le Carmel (2), etc.

Après les monts sacrés des Oliviers, du Djaulan, du Liban, Moqaddesy mentionne le *mont de Siddiqa* (3) situé entre Tyr, Qedes, Banias et Sidon, et, suivant la variante d'un autre manuscrit, adjacent au Liban.

Nous sommes en pleine Phénicie.

Là se trouve le *tombeau* (quelque *Memnonium*) de Siddîqa, auprès duquel est une mosquée (*Mesdjid*) extrêmement vénérée et objet d'un grand pèlerinage annuel à la *Mi-Cha'bân*.

La légende dit que *le chien qui poursuit la bête fauve, lorsqu'il atteint la limite de ce sanctuaire, s'arrête.*

ان الكلب يعدو خلف الوحش فاذا بلغ ذلك الحد وقف

Or le sanctuaire de l'Apollon chypriote adoré à Curium, du Reseph phénicien, jouissait, suivant Élien, du même privilége! Les cerfs relancés trouvaient dans le bois sacré entourant le sanctuaire un refuge assuré contre les chiens, qui n'osaient y pénétrer à leur suite (4).

Cette prérogative apollonienne transférée à Neby Siddîqa confirme bien ce que j'ai dit de la nature du Sydyk de Sanchoniathon.

Mais voici qui accentue encore davantage ces rapports.

Un autre géographe arabe, Yaqout, parle de ce tombeau de Siddîq fils de Sâléh (5), en en précisant mieux la position ; il le place à un

(1) Le Casius, le Liban et l'Antiliban et le Brathy (? Thabor ?) étaient, suivant Sanchoniathon, fils de Φῶς, de Πῦρ et de Φλόξ, ce qui nous induirait, d'après ce que j'ai démontré sur l'origine mythologique de cette triade symbolique, à concevoir le Casius comme un *El*, le Liban et l'Antiliban comme un *Baal*, et l'incompréhensible *Brathy* comme un *Reseph*. La vérification partielle de cette conjecture vient de m'être apportée par une inscription phénicienne de la plus haute importance dédiée au *Baal-Liban* (*Lebanon*).

(2) « Ὄρος ἱερὸν Διὸς... — Carmelus ; ita vocant montem deumque. — Oraculum Carmeli dei. » Aujourd'hui le *Carmel* est la montagne d'*Elie*, *Djebel Mar Elias*, confondu, comme nous l'avons vu, avec *El*.

(3) Intéressant archaïsme araméen de *Siddîq*. Cette montagne, qui paraît correspondre au *Djebel-Amila*, est parfaitement inconnue aux géographes modernes occidentaux ou orientaux. Elle semble, comme je le ferai voir dans une notice spéciale, comprendre au moins la région montagneuse du *Chaqîf*.

(4) Elien assure gravement que des troupeaux de cerfs passaient à la nage de Syrie en Chypre ! Voilà des cerfs continentaux qui m'ont tout l'air d'avoir initié leurs confrères insulaires aux immunités mythologiques des sanctuaires d'Apollon.

(5) Ce prophète (le *bon*, le *vertueux*) célèbre dans l'Islam a dans beaucoup d'endroits, comme je le prouverai, pris la place d'Osiris et de ses congénères ; il a notam

village de *Palestine* (*sic*) qu'il appelle *Chadjara* (1), où l'on montre aussi une caverne où sont, d'après la légende locale, *quatre-vingts martyrs*, *Thamânîn Chahîd* (2).

Les sanctuaires des *quarante martyrs* courent les rues en Syrie; ceux des *quatre-vingts martyrs* sont plus rares et ce nombre exceptionnel nous cache quelque mystère. Ce mystère le voici :

Sydyk-Saddîq est le père des Dioscures ou Cabires, c'est-à-dire des *huit frères* dont Asklépios (Echmoun) complète le nombre : οἱ ἑπτὰ Συδὺκ παῖδες Κάβειροι, καὶ ὄγδοος αὐτῶν ἀδελφὸς Ἀσκληπιός.

C'est ce nombre mythique de *huit*, *chemônè*, constituant le nom même d'Asklépios, *Echmoun*, qui est devenu nos *Thamânîn* ou *quatre-vingts martyrs* associés à Siddîq ; *thamânîn*, qui est d'ailleurs l'*équivalent littéral* du mot hébreu cité à l'instant, est suivant la règle sémitique formé tout simplement du *pluriel de huit* (= 80) : *thamân !* Cf. le dieu égyptien *Sesun*, le dieu *Huit*, qui pourrait bien être le *Sousim* ou *Sesum* des inscriptions phéniciennes.

Avons-nous affaire tout bonnement à un *pluriel* dit de *majesté?* L'esprit populaire a-t-il cédé à cette tentation qui lui permettait à l'aide d'une combinaison très-simple, — l'addition d'une désinence plurielle, — de passer à son chiffre favori de 40 + 40 = 80 ? Est-ce enfin le mot *huit*, *senti* comme *chiffre*, ou comme *nom d'Echmoun*, qui a été l'objet de ce travestissement?

Il est délicat de se prononcer. Je croirais cependant volontiers que les auteurs de ces naïves métamorphoses visaient principalement le nom même d'*Echmoun*, qui n'avait pas cependant perdu pour eux toute transparence étymologique, comme dans les *Arbaïn* ou les quarante martyrs ils avaient particulièrement en vue le nom du géant mythique Arba' ou *Arba'al* (?) (*l* finale = *n*), père des Anakites (3).

En voilà assez pour nous autoriser à faire au Sydyk de Sanchoniathon, à côté du Πιστός cavalier de l'Apocalypse, une place dans la grande famille des *Resephs* aussi nombreuse peut-être que celle des *Baals*.

CH. CLERMONT-GANNEAU.

ment à Saint-Jean-d'Acre ou Ptolémaïs, ville phénicienne par excellence, un sanctuaire renommé dont il passe pour le constructeur; cf. le *Memnonium* célèbre de Ptolémaïs, et les *Sépulcres d'Osiris*.

(1) *L'arbre*. Peut-être faut-il voir dans l'origine du nom de ce village quelque trace d'un bois sacré primitif analogue à celui de l'Apollon chypriote.

(2) Dans la même caverne serait enterré *Dihyat el-Kalby*. Ce personnage, compagnon de Mahomet, a des allures équivoques et qui sentent fortement la fable: l'*ange Gabriel avait emprunté ses traits* pour apparaître à Mahomet; son tombeau était montré en *divers* lieux : dans la vallée de Chinâr, à Damas, au Caire, etc.

(3) Peut-être le *quatrième* des Cabires? (cf. Ἄνακτες et *Anaqim*).

NOTES

SUR LES

MOSAIQUES CHRÉTIENNES DE L'ITALIE

LES PAVEMENTS HISTORIÉS

Suite et fin (1)

On sait quel rôle important les motifs empruntés au règne animal, à l'histoire naturelle, ont joué chez les anciens dans la classe de monuments qui nous occupe. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les mosaïques du Vatican et du musée de Naples. Bien souvent l'intérêt scientifique l'emportait sur la recherche du style. On s'attachait à peindre avec toute l'exactitude possible des espèces rares ou exotiques. Tels sont, par exemple, les hippopotames du grand lithostrote de Palestrine et de celui du musée Kircher (2).

La vogue de ces sujets dura longtemps encore après le triomphe du christianisme. Pendant l'époque de transition qui s'étend du quatrième au sixième siècle, les pavements ne sont souvent que des recueils de zoologie ou même de botanique. L'artiste y passe successivement en revue les races domestiques, les fauves, les crustacés, les fruits et jusqu'aux fleurs les plus modestes.

(1) Voir le numéro de décembre.

(2) Voir dans le *Bulletin de l'Inst. de corr. arch.* (1866, p. 231) la notice consacrée à un autre ouvrage du même genre découvert à Santa Severa.

On trouve en outre la description d'un pavé-mosaïque, qui offre de grandes analogies avec les précédents, dans le poëme d'un auteur français de la fin du XIe et du commencement du XIIe siècle, Baudri, abbé de Bourgueil (publié par M. Léopold Delisle dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 3e série, t. VIII, 1873, p. 189 et suiv.). Je ne serais pas éloigné de croire qu'un pavement antique véritable a servi de base à cette description si minutieuse.

Les scènes de chasse se rattachent à cette première catégorie, qui est représentée par quelques ouvrages superbes, notamment les mosaïques du dôme de Crémone, de Djemilah, de Carthage et de Sour. Plus tard, l'élément fantastique tend à prévaloir et le sol des églises n'a plus rien à envier sous ce rapport aux plus riches étoffes de l'Orient. A un moment donné, l'attention des artistes et du public se tourne vers les qualités morales, la signification symbolique de certains monstres plus ou moins bizarres; les pavements servent alors d'illustration au texte des Bestiaires. Il n'y a pas jusqu'à la fable des animaux qui ne trouve ses interprètes dans la troupe docile des mosaïstes : ils ont figuré dans deux églises italiennes l'enterrement du Renard par les Poules. Un de ces spécimens existe encore dans la basilique de S. Maria e Donato de Murano; l'autre, qui était à Verceil, est décrit comme suit par un auteur du XVII[e] siècle, Cusano (1) : « ..... si vede vaga processione di galline, che a due a due funeralmente accompagnano col portarsi la volpe fintamente morte, depositata in una barra ; precedendovi un gallo che porta la croce... e si leggono in un ristretto tali parole : ad ridendum. »

Peut-être le catalogue suivant fera-t-il mieux comprendre encore l'importance et l'étendue de l'élément zoologique. Il débute par les villes de l'Italie du nord, et nous fait successivement passer en revue les pavements de la péninsule tout entière.

Eglise Sainte-Marie-Majeure de Verceil : lions, oiseaux. — *Dôme de Novare* (2) : poissons, chevaux marins, oiseaux. — *Dôme de Casale* (3) : monstres divers, « acefalus », « antipodes » (σκιάποδες), scènes de chasse. — *Cathédrale d'Acqui* (fragment conservé au musée de Turin) : la composition, d'un caractère fort énigmatique, nous montre un personnage tenant une corne d'abondance et des fleurs, et regardant le cadavre d'une panthère ou d'un lion; plus loin on aperçoit un monstre hideux qui se sauve à toutes jambes; puis vient un archer qui décoche une flèche à un chameau dont le conducteur se retourne effrayé; un dragon vomissant des flammes complète la scène (4). — *Pieve Terzagni :* oiseaux, loup, animaux monstrueux, sirène, etc., chacun placé dans un compartiment isolé (5). — *Saint-Michel-Majeur à Pavie :* cheval ailé, dragon, chèvre montée sur un autre quadrupède, homme chevauchant sur

(1) *Discorsi historiali concernenti la vita dei vescovi Vercellesi*, Verceil, 1676, p. 113, cité par M. Aus'm Weerth, p. 16.

(2) Aus'm Weerth, pl. VII. — (3) Id., pl. X. — (4) Id., p. 18-19. — (5) Id., pl. VII.

un volatile (1). — *Dôme de Crémone :* on y remarque deux portions bien distinctes ; l'une, située sous le maître autel (2), renferme des chimères, un chien bicéphale, des monstres de toute sorte ; dans l'autre (3), l'élément fantastique fait place à des figures réelles : des fauves, des éléphants, des poissons occupent chacun le centre d'un médaillon, comme dans les mosaïques de Carthage (4) et de Sour, où ces médaillons sont reliés les uns aux autres par des cercles plus petits. On dirait un vaste atlas d'histoire naturelle. — *Eglise Saint-Benoît à Polirone :* dragon, oiseaux et quadrupèdes à tête humaine, griffon s'avançant vers un homme qui s'apprête à le frapper d'une lance, etc. (5). — *Saint-Marc de Venise*, *S. Maria e Donato de Murano, dôme de Torcello :* paons, aigles, coqs, etc. — *Eglise Saint-Savin à Plaisance :* monstres marins, combats de gladiateurs, personnages divers, l'un monté sur un éléphant, l'autre donnant à manger à une licorne, etc. (6). — *Eglise Saint-Jean-l'Evangéliste à Ravenne :* le pavé-mosaïque, incrusté depuis le siècle dernier dans les murs d'une des chapelles de l'abside, nous montre, entre autres, une sirène, un cerf, un loup, un griffon, des poissons, un bœuf, une panthère, etc. (7). — *Cathédrale de Pesaro :* poissons, oiseaux (paons, aigles), scarabées, quadrupèdes affrontés, lamis, sirène, griffon attaquant un sanglier, triton à côté duquel est tracé cet hexamètre :

Est homo non totus medius sed piscis ab imo ;

licorne avec l'inscription : *pulcra puella... mulcet cor unicornu ;* centaure décochant une flèche à un cerf et à sa compagne :

No(n) homo no(n) pecus et p(ro) p(arte videtur) uterque (8) ;

tigre déchirant sa proie, etc., etc. Tantôt ces motifs sont traités comme des accessoires et dans une manière décorative ; tantôt ils forment le sujet principal. — *Pomposa :* éléphant, animaux fabuleux tels que cheval marin, basilic, etc. (9). — *Église Saint-Laurent-*

(1) Aus'm Weerth, pl. IV. — (2) Id., p. 19. — (3) Id., pl. VI.

(4) Gravée dans la *Revue archéologique*, 1850, t. VII, p. 260.

(5) D'Arco, *Arti ed artefici*, pl. I, et Aus'm Weerth, pl. V.

(6) Aus'm Weerth, pl. VIII.

(7) La planche XII de l'ouvrage de M. Aus'm Weerth reproduit six des compartiments de cette mosaïque grossière que l'on a attribuée, bien à tort, à Galla Placidia.

(8) D'après la restitution de M. Engelmann.

(9) Cette mosaïque a été exécutée en 1026 (MXXVI, VII MAII DEDICATA). Federici, *Rerum pomposianarum historia monumentis illustrata*, Rome, 1781, p. 285, la

hors-les-Murs, près de Rome : griffons et dragons (1).—*Cathédrale de Brindes :* éléphants supportant des arbres qui délimitent et encadrent les différentes parties de la composition, capricornes, griffons, etc., etc. (2). — *Cathédrale d'Otrante :* à côté d'animaux réels, de chevaux, de taureaux, de chiens, de cerfs, d'éléphants, de loups, de renards, d'ours, de serpents, se trouvent des griffons, des centaures, un quadrupède dont le front est armé de deux cornes droites et pointues et qui porte le nom de « gris », des dragons, quatre lions n'ayant qu'une tête, un sphinx tricéphale; puis viennent des scènes bizarres et auxquelles il serait bien difficile de trouver un sens symbolique : enfants montés sur une autruche et sonnant de la trompette, ou bien à cheval sur un poisson ; homme porté par un lion, etc., etc.



On peut dire que l'imagination la plus déréglée a inspiré ces deux dernières mosaïques. La collection de monstres réunie par l'artiste dépasse en variété et en nombre tous les produits analogues des sculpteurs du moyen âge. N'est-on pas tenté de s'écrier avec saint Bernard : « Quid facit illa ridicula monstruositas, mira quædam deformis formositas et formosa deformitas? Quid ibi immundæ simiæ, quid feri leones, quid monstruosi centauri, quid semi-homines, quid maculosæ tigrides, quid milites pugnantes, quid venatores tubicinantes ?» N'est-on surtout pas tenté de croire que l'autorité, qui veillait avec un soin si jaloux sur les peintures ou incrustations des parois, abandonnait le sol aux caprices des artistes, et que les aspirations populaires pouvaient s'y traduire en toute liberté.

En dehors de l'Italie, ces sujets ne tiennent pas moins de place. En France, il faut surtout mentionner les poissons, oiseaux, scarabées, et la figure humaine à queue de poisson, de la mosaïque de Die (3). Dans la mosaïque de Saint-Bertin à Saint-Omer, nous apercevons un cerf attaqué par un dogue, des chimères, etc. (4); celle de Sordes, dans le département des Landes, nous montre des oiseaux, un chien poursuivant un lièvre, des monstres divers (5); celle de Lescar, un combat de fauves, un loup (?) attaché à la queue d'un

décrit comme suit : « Pavimentum antiquum pulcherrimum est, tessellato, quod appellant musivum, opere elaboratum. » Voir aussi Muratori, *Scriptores*, II, 1re partie, p. 297.

(1) Ciampini, *loc. cit.*

(2) Schulz, *loc. cit.*

(3) Artaud, p. 87, et pl. XXXIII.

(4) Wallet, *Description... de Saint-Bertin.*

(5) Dessin aux monuments historiques.

âne, etc., etc. (1); celle de Moissac (exécutée en 1063), des griffons (2).

En Afrique, les mosaïques de Djemilah et de Carthage nous offrent, dans un élégant encadrement (dont la disposition générale n'est pas sans présenter de certaines analogies) : la première, un choix d'espèces indigènes, depuis le porc, le mouton, le bélier, jusqu'au lion et l'autruche ; la seconde, des courses de chars, des scènes de chasse ou des groupes d'animaux fort variés : chasse au sanglier, à l'ours, etc. ; lion dévorant une gazelle, chiens poursuivant un lièvre, etc., etc. On voit en outre dans cette dernière quelques figures de quadrupèdes isolées; par exemple, un porc-épic. Ajoutons que si les artistes de Djemilah se sont, avant tout, attachés à la symétrie et à la beauté de l'ordonnance, ceux de Carthage n'ont guère cherché que le mouvement et l'expression de la vie.

La mosaïque de Sour, comme M. J. Durand l'a judicieusement fait observer (3), ressemble sous plus d'un rapport aux deux mosaïques que nous venons de décrire. Dans sa partie centrale, au milieu de rinceaux d'une rare élégance et d'un sentiment tout à fait antique, elle nous montre des enfants vaquant à diverses occupations, et une série d'animaux domestiques ou sauvages, dont les uns broutent tranquillement, tandis que les autres s'élancent sur leur proie. Toute la hiérarchie des carnassiers y est représentée, depuis le renard qui croque une poule, jusqu'au lion qui attaque un cerf. Huit compartiments placés plus loin contiennent chacun une scène analogue : chien, ours, panthère ou lion poursuivant qui un lièvre, qui un cerf, qui un cheval ou un taureau. Une longue série de médaillons occupe les deux côtés; ils sont disposés deux par deux et renferment chacun un animal au repos, faisant face à un animal de même espèce placé dans le médaillon adjacent. On y remarque des éléphants, des panthères, des béliers, des brebis, des oies, des faisans, des coqs et des poules, des poissons et même des fruits.

Citons encore ici la mosaïque de la Casa Nuova de Jérusalem, dont on place l'exécution sous le règne de Justinien et qui provient d'un édifice non destiné au culte. On y a figuré des volailles, des poissons et des crustacés (4). La mosaïque de l'église Sainte-Croix,

(1) Id. — Gravée dans la *Revue archéologique*, 1866, XIII, 305.

(2) *Annales archéologiques*, XVII, p. 120, et *Revue archéol.*, 1852, t. IX, p. 509.

(3) *Annales archéologiques*, XXIV, pp. 10 et 206.

(4) Gravée dans les *Mittheilungen des K. K. œst. Museums*, 1866, n° 11, p. 166.

située près de la même ville, nous montre de son côté un quadrupède, un coq, un poisson et une fleur (1).

Si des compositions à figures nous passons aux ornements, la persistance de la tradition antique éclate, là encore, au grand jour. Les méandres, par exemple, abondent dans les pavements du moyen âge, surtout dans l'Italie du Nord. Un autre motif, l'entre-lacs, dont l'origine a donné lieu à tant de systèmes divers, y est d'un emploi encore plus fréquent; il en paraît inséparable et chez les païens et chez les chrétiens. Contrairement à ce que l'on a cru jusqu'ici, l'invention n'en est due ni aux Celtes, ni aux Germains. Longtemps auparavant, sans avoir besoin de remonter au-delà de notre ère, nous le rencontrons dans les incrustations exécutées soit à Rome, soit dans les provinces. Je dirai même que la mosaïque est son vrai domaine : il s'y maintient pendant plus de mille ans.

Dès le premier siècle, et nous avons là un point de repère certain, on en découvre des traces, peu nombreuses à la vérité, à Pompéi (2). Puis la mode s'en empare, en même temps que les artistes recherchent des combinaisons plus hardies et plus savantes. L'entrelacs, qui n'était au début qu'une sorte de torsade, servant à encadrer le sujet principal, ne tarde pas à occuper une place prépondérante. On le considère comme un élément ayant sa raison d'être, indépendamment de la compositition proprement dite ; on le développe avec une logique inflexible et, à un moment donné, cette ornementation, d'un caractère si abstrait, remplit à elle seule de vastes plates-bandes de mosaïque. Ce ne sont plus que lanières ou nattes croisées et enchevêtrées de la manière la plus bizarre ; l'œil s'égare dans un dédale inextricable et la pensée abdique pour faire place à une sorte de rêverie.

La diffusion de cet ornement dans les diverses parties du monde antique est un autre sujet de surprise. A Rome même il s'offre à nous dans la majorité des mosaïques conservées au Vatican, au Latran, dans les édifices publics ou privés. Le reste de l'Italie en contient des spécimens non moins nombreux. Il n'est pas plus rare dans les Gaules, comme on peut s'en convaincre en parcourant l'atlas

(1) Des fragments de cette mosaïque sont gravés dans l'ouvrage de M. Pierotti, *Jerusalem explored*, pl. LXIII.

(2) Maison du Sanglier, Strada dell'Abondanza, n° 8. — Musée de Naples, salle des mosaïques. — Mazois, *Ruines de Pompéi*, 2e partie, pl. XL. — Zahn, *Les plus beaux ornements de Pompéi*, t. II, pl. 96, etc., etc.

joint à l'ouvrage d'Artaud, ou les Mémoires des sociétés archéologiques de la province. Nous le rencontrons également de l'autre côté du Rhin, où il suffira de citer les lithostrotes de Cologne (1), de Nennig, près de Trèves (2), et du musée national de Munich. L'Espagne enfin, et la Grande-Bretagne n'ont rien à envier sous ce rapport aux pays ci-dessus indiqués : l'entre-lacs s'y rencontre dans la plupart des incrustations d'origine romaine (3). Si nous voulions étendre cet examen à l'Afrique et à l'Orient, les exemples ne nous feraient pas défaut non plus.

Ainsi tombent les prétentions des savants d'outre-Manche, non moins que celles des savants d'outre-Rhin, qui revendiquaient pour leurs pays respectifs la paternité de l'ornement dont nous croyons avoir établi la véritable origine. En effet, les plus anciens manuscrits irlandais et anglo-saxons ne remontent qu'au VIe siècle (4), et les sculptures en pierre exécutées dans ce style sont plus modernes encore (5). Quant aux bijoux qui ont été trouvés dans les tombeaux germaniques et dans lesquels M. Lindenschmit (6), et après lui M. Schnaase (7), ont cru reconnaître le prototype de l'entre-lacs, ils datent au plus tôt, M. Lindenschmit lui-même le déclare, du IVe siècle de notre ère. Le rôle de ces deux races se réduit à l'introduction de l'élément fantastique et, en termes plus généraux, de figures empruntées au règne animal, dans un système de décoration qui chez les Romains ne sortait pas du domaine de la géométrie.

On aurait pu croire que le christianisme mettrait fin à cette tyran-

(1) Lersch, *das Cœlner Mosaik*, Bonn, 1846.

(2) Wilmowsky, *die Rœmische Villa zu Nennig und ihr Mosaik*, Bonn, 1864.

(3) Voir pour l'Espagne : Laborde, *Description d'un pavé en mosaïque découvert dans l'ancienne ville d'Italica*, Lyon, 1802 ; pour l'Angleterre : *Vetusta monumenta quæ ad rerum britannicarum memoriam conservandam Societas antiquariorum Londini... edenda curavit*, Londres, 1747 et seq., t. I, pl. XLVIII, LII ; t. II, pl. IX, XLIII, XLIV ; t. III, pl. XXXIX ; et (Lysons) *Figures of mosaic pavements discovered at Horkstown in Lincolnshire*, Londres, 1801.

(4) Voir Westwood, *Fac similes of the miniatures and ornaments of anglo-saxon and irish manuscripts*, Londres, 1868.

(5) O'Neill, *Illustrations of the most interesting of the sculptured crosses of ancient Ireland*, Londres, 1857 ; Cumming, *Illustrations of the crosses of the isle of Man*, etc. — Pour l'entre-lacs dans la sculpture italienne du temps de Charlemagne, voir la note publiée dans la *Revue celtique*, t. III, p. 143.

(6) *Die vaterlændischen Alterthümer der fürstlich Hohenzollerischen Sammlungen zu Sigmaringen*, Mayence, 1860, pp. 65 et 111.

(7) *Geschichte der bildenden Künste*, t. III, p. 587, Dusseldorf, 1869. M. Unger, dans son article sur la miniature irlandaise (*Revue celtique*, t. I, p. 13, 15, etc.), s'est prononcé pour un système mixte.

nie, mais il n'en a rien été. L'entre-lacs continue à régner pendant toute la première partie du moyen âge. Ce qui achève de montrer combien est grande la parenté des lithostrotes dont nous nous occupons avec ceux de l'antiquité païenne, et combien la distinction des genres était tranchée, c'est que l'ornement en question ne se montre jamais que dans les mosaïques recouvrant le sol; je n'en ai pas rencontré un seul exemple dans les mosaïques qui ornent la nef ou l'abside des basiliques italiennes des neuf ou dix premiers siècles.

L'entre-lacs entre pour une part considérable dans la composition de deux des plus anciens pavements chrétiens qui soient parvenus jusqu'à nous: celui de la catacombe de Sainte-Hélène, découvert en 1838 (1), et celui du dôme de Santa Maria di Capua (2); il en forme la note dominante et y remplit plusieurs compartiments. On en remarque aussi la présence dans les pavés-mosaïques de Casale, de Crémone et de Vérone, de Pesaro, de l'église Saint-Jean-l'Evangéliste de Ravenne, de la basilique Saint-Laurent-hors-les-Murs à Rome, etc., etc. Il semble en outre figurer dans ceux de la cathédrale de Novare et de l'église Sainte-Marie de Verceil (3).

En France, il s'offre à nous dans les incrustations de Saint-Bertin à Saint-Omer, de Saint-Irénée à Lyon, de la cathédrale de Sordes dans les Landes, etc., etc. En Afrique on le rencontre à Orléansville (4), à Constantine (5) et à Djemilah; dans l'Orient enfin, les mosaïques de la Casa Nuova de Jérusalem, de l'église Sainte-Croix près de la même ville, et de Sour, achèvent de nous montrer quelle unité la civilisation romaine avait imposée, dans les contrées les plus lointaines, aux moindres productions de l'art.

Les sujets ou symboles d'un caractère nettement religieux sont, toute proportion gardée, en petit nombre, du moins pendant la période qui nous occupe spécialement et qui comprend la première partie du moyen âge. Cette rareté s'explique par la répugnance qu'on avait à orner le sol d'images de sainteté et à fouler en quelque sorte aux pieds les figures du Christ ou de ses élus.

(1) Perret, *Catacombes*, t. II, pl. LXIII, LXIV.

(2) Salazaro, *Studi sui monumenti della Italia meridionale*, Naples, 1871 et seq., pp. 46, 48.

(3) *Annales archéologiques*, t. XV, pp. 225 et 227.

(4) *Revue archéologique*, 1847, t. IV, pp. 661 et suiv.

(5) *Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*, 1862, pl. XI et p. 55.

Les symboles les plus caractéristiques sont : la colombe avec le rameau d'olivier, du cimetière de Sainte-Hélène (1); l'aigle tenant un poisson, de S. Maria di Capua (2); les quatre animaux correspondant aux Évangélistes, les quatre fleuves du Paradis. Ces derniers se rencontrent, de l'autre côté des monts, dans la cathédrale de Novare, où l'on voit également le chandelier à sept branches, l'Agneau de Dieu, les couronnes des vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse, et dans la cathédrale d'Aoste ; en France, ils figurent à Die, où ils sont représentés sous forme de têtes de la bouche desquelles s'échappent des flots (3), et à Saint-Remi de Reims (4). Quant aux quatre animaux sacrés, on les trouve dans les pavements de Pieve Terzagni (5) et de l'église Saint-Martin-Majeur de Cologne (6).

On manque malheureusement de détails précis sur la mosaïque de Salone, dans laquelle s'offre à nous un autre symbole du christianisme, le cerf se désaltérant aux sources vivifiantes de la foi, et je ne puis que reproduire la description qu'en donne un correspondant de l'Institut archéologique et qui est ainsi conçue : « (un pavimento) di lavoro alquanto rozzo, nel quale si vedono due cervi che bevono da un recipiente in forma di vaso, sopra i quali si legge il primo versetto del salmo XLI : *sicut cervus desiderat ad fontes aquarum, ita desiderat anima ad te Deus* » (7).

Dans les compositions tirées de l'Écriture sainte, l'Ancien Testament occupe une place beaucoup plus considérable que le Nouveau. Les scènes de la vie du Christ, des apôtres, des martyrs, bref, tous les sujets se rattachant d'une manière plus spéciale au culte, paraissent réservées pour la décoration des murs de la nef, de l'arc et de la concha de la tribune (8).

(1) Perret, *Catacombes*, t. II, pl. LXIV. Le même motif paraît se rencontrer à Djemilah.

(2) Salazaro, *loc. cit.*

(3) Artaud, *Hist. abrégée de la peint. en mos.*, pl. XXXIII.

(4) On voyait encore les fleuves du Paradis dans l'église Sainte-Sophie de Constantinople. Justinien les y avait fait représenter se dirigeant vers les quatre points cardinaux. Des cerfs et oiseaux venaient s'y désaltérer.

(5) Aus'm Weerth, pl. VII.

(6) Id. p. 11.

(7) *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, 1850, p. 139.

(8) On connaît cependant des peintures ou des mosaïques murales, antérieures au x[e] siècle, dont les sujets sont tirés de l'Ancien Testament. Telles sont ces longues séries de tableaux disposés en forme de frise dont le pape Sixte III fit orner la nef de Sainte-Marie-Majeure, et le pape Formose la nef de Saint-Pierre. Elles retraçaient toutes deux l'histoire du peuple d'Israël. Par son côté épique l'Ancien Testament se prêtait à merveille à des tentatives de ce genre.

Voici les scènes qu'on rencontre le plus souvent dans les incrustations du sol : — Cathédrale de Novare : Adam et Ève tentés par le serpent, Noé rendant grâces à l'Éternel, le sacrifice d'Abraham ; église Sainte-Marie-Majeure de Verceil : l'histoire de Judith, David entouré d'une troupe de musiciens (1) ; dôme de Casale : expédition d'Abraham contre les quatre rois, Jonas jeté à la mer, scènes de l'histoire des Machabées (2); cathédrale de Brindes : Adam et Ève chassés du paradis, Caïn et Abel, l'arche de Noé ; cathédrale d'Otrante : histoire de la création, Cain et Abel, l'arche de Noé, la tour de Babel.

De ce côté-ci des Alpes, l'église Saint-Bertin à Saint-Omer nous montre David jouant de la harpe ; celle de Saint-Remi à Reims, le sacrifice d'Abraham, le songe de Jacob, David jouant de la harpe, Moïse, des prophètes, etc., etc. A Cruas, dans le département de l'Ardèche, nous trouvons les figures d'Élie et d'Enoch (4) ; à Saint-Géréon de Cologne, des scènes de la vie de David et de Samson (5) ; dans le dôme d'Hildesheim, le sacrifice d'Abraham et le sacrifice de Melchisédech, etc., etc.

Comme sujets se rattachant au Nouveau Testament, nous ne pouvons guère citer pour l'Italie que la représentation de l'enfer et les scènes de l'Apocalypse de la mosaïque d'Otrante. En France on remarquait les figures des apôtres et des évangélistes à Saint-Remi de Reims; en Allemagne, celles de la Trinité et du Christ bénissant, dans le dôme d'Hildesheim.

Les scènes ayant un caractère légendaire paraissent encore plus rares. La correspondance de Peiresc avec Jérôme Aleander nous fournit la description d'un monument de ce genre qui est fort curieux et qui semble avoir jusqu'ici échappé à l'attention des archéologues : l'ancienne mosaïque de Riez, dans les Basses-Alpes. Je crois utile de lui consacrer quelques lignes, quoiqu'elle se trouve en dehors de l'Italie. La lettre de Peiresc dans laquelle il en est fait mention a été traduite dans les *Annales encyclopédiques* de Millin (6),

(1) Voir l'article de M. J. Durand dans les *Annales archéologiques*, t. XV, p. 225.

(2) *Ann. arch.*, *loc. cit.*

(3) Aus'm Weerth, p. 20.

(4) Cette mosaïque appartient à l'année 1095. Voir le *Voyage littéraire*, 1re partie, p. 297, la *Rev. arch.* de 1849, t. VI, p. 397, et l'*Abécédaire* de M. de Caumont (architecture religieuse), p. 289, où elle est gravée.

(5) M. Springer a montré dans la *Zeitschrift für bildende Kunst*, 1874, p. 385-386, que c'est par erreur qu'on a vu dans cette mosaïque les quatre vertus représentées par David, Samson, Josué et Joseph.

(6) 1817, t. III, p. 197.

et je la reproduirai d'après ce recueil. Mais je dois d'abord faire observer que le copiste, ou le traducteur, ayant vu dans l'original (écrit en italien et conservé à la Barberine) l'inscription : CONSTANTINVS LEPROSVS, qu'il ne comprenait pas, a changé ces mots en : CONSTANTINVS IMP. AVG. La légende de la lèpre de Constantin est cependant bien connue à Rome, et tous ceux qui ont visité les SS. Quatro Coronati doivent se rappeler les vieilles peintures qui la représentent. Quoi qu'il en soit, voici l'extrait de la lettre en question :

« Il y a une église ancienne dans la ville de Reiis Apollinaribus (Riez), en Provence, dans laquelle on voyait une mosaïque dont la manière indiquait mille ans environ d'ancienneté, où était dépeint un empereur à cheval, avec l'inscription autour : *Constantinus Imp. Aug.* Il n'y a pas de doute, à présent, qu'on n'eût voulu désigner Constantin le Grand, et cependant l'habit et la manière n'étaient point convenables, paraissant faits longtemps après. »

Jusqu'ici, et le lecteur a dû s'en étonner, nous n'avons pas tenu compte de l'âge des mosaïques dont nous avons dressé la liste et n'avons fait aucune tentative pour les ranger par ordre chronologique. La difficulté d'assigner des dates certaines à la plupart de ces monuments nous imposait cette réserve. Les divergences de vues qui se sont produites à cet égard sont si nombreuses et si graves qu'il est permis d'hésiter et de douter. Quelques exemples montreront combien la science est encore peu fixée sur ce point.

C'est ainsi que dans le lithostrote de Pesaro la partie ancienne appartient, d'après M. Carducci (1), à l'époque des Antonins, et la partie moderne à la fin du v[e] ou au commencement du vi[e] siècle. D'après d'autres savants, cette seconde partie serait au contraire contemporaine des Carlovingiens(2). Le lithostrote de Crémone est attribué par les uns au iv[e], par d'autres au vi[e] ou vii[e], par d'autres encore au viii-ix[e] siècle (3). Pour celui d'Aoste on a hésité entre le vi[e] et le xii-xiii[e] siècle (4). Celui de Saint-Jean-l'Evangéliste, à Ravenne, a longtemps été considéré comme un travail du temps de Placidie.

(1) *Sul grande musaico recentemente scoperto in Pesaro*, p. 27.

(2) M. de Rossi dans le *Bull. de l'Inst. de corr. arch.*, 1851, p. 23, et M. Engelmann, dans la revue : *Im neuen Reich*, 1872, n° 11, p. 416.

(3) M. Robolotti (*Dei documenti stor. e lett. di Cremona*, p. 7) se prononce pour le vi[e]-vii[e] siècle. M. Odorici (même ouvrage, p. 92) penche pour une date postérieure ; voici les arguments sur lesquels il se fonde : « l'esecuzione infelice, la strottura di alcune lettere, il costume dei personaggi, la natura istessa delle simboliche rappresentanze non lasciano esitare a collocarla tral' VIII e il secolo IX. »

(4) *Annales archéologiques*, 1856, p. 264, 389.

Pour Rumohr celui de Saint-Michel-Majeur de Pavie est un monument de l'art chrétien primitif (1), tandis que M. dell' Acqua l'attribue au VI-VIIe siècle (2) et d'autres au XIe. Bref, il est peu de compositions dont la date ne donne pas lieu à des discussions analogues.

En France on se trouve plus d'une fois en face de difficultés de la même nature. La mosaïque de Lescar, pour ne citer que celle-là, a passé autrefois pour gallo-romaine, alors que l'on s'accorde aujourd'hui à y voir un travail du XIIe siècle, exécuté entre les années 1113 et 1141 (3).

On se rappelle enfin les discussions mémorables auxquelles a donné lieu la mosaïque de Sour. Les archéologues les plus illustres se sont divisés en deux camps, dont l'un s'est prononcé pour le IVe, l'autre pour le VIe siècle.

Il n'existe pas, il est à peine nécessaire de le déclarer, de règle absolue pour résoudre ces problèmes si importants. C'est en accordant une attention particulière à la technique, en s'attachant à l'analyse des matériaux, en recherchant avec soin quelles sont les parties rapportées, que l'on se rapprochera le plus possible d'une solution définitive. Ce travail est loin d'être terminé ; espérons que nos voisins d'Italie faciliteront l'entreprise par une série de bonnes monographies accompagnées de planches.

Cependant, sans vouloir se livrer à des généralisations trop hâtives, il est permis d'attribuer à une inspiration commune celles de ces mosaïques entre lesquelles on remarque des affinités particulières. C'est ainsi que je serais disposé à ranger dans un même groupe, correspondant au IVe, V^e ou VIe siècle, les grandes compositions zoologiques non-seulement de Djemilah, de Carthage et de Sour, mais encore de Crémone. Je parle, bien entendu, de la portion la plus ancienne de cette mosaïque, celle qui nous montre une longue série d'animaux placés chacun dans un compartiment à part. L'agencement général et les détails offrent de telles analogies avec les précédentes qu'il est impossible de n'y pas voir soit un original aussi ancien qu'elles, soit la copie d'un original remontant à la même époque. Pourquoi admettre, comme plusieurs savants paraissent disposés à le faire, que cette composition et d'autres, dans lesquelles l'élément zoologique do-

(1) *Italienische Forschungen*, I, 192.

(2) *Memoria... di S. Michele Maggiore*, p. 74.

(3) *Revue archéologique*, 1850, t. VII, p. 518, et 1866, t. XIII, p. 305 et ss. Voir aussi le rapport de M. Lafollye dans l'ouvrage de M. du Sommerard : *Les monuments historiques de France à l'exposition universelle de Vienne*, Paris, 1876, p. 286-289.

mine, ont été exécutées sous l'influence des tissus orientaux, alors que les termes de comparaison sont loin de nous faire défaut dans l'art même de la mosaïque, où la tradition n'a jamais, en quelque sorte, été interrompue?

En examinant avec soin, dans la planche jointe à l'ouvrage de M. Carducci, le curieux pavement de Pesaro, on ne tarde pas à y découvrir une sorte de palimpseste (1). On arrive à reconstituer la partie primitive avec ses lignes principales et son encadrement formé de torsades, et l'on s'aperçoit que cette partie se composait, comme dans les mosaïques ci-dessus décrites, d'animaux (quadrupèdes, oiseaux, poissons, crustacés, etc.), de fleurs et de fruits, placés dans des compartiments isolés, de forme variable, principalement des losanges. La symétrie la plus rigoureuse préside à la composition, et le style est identique dans toutes les figures et tous les ornements compris dans cette partie primitive. Ce style est excellent et rappelle les meilleurs modèles. Aussi n'hésitons-nous pas à attribuer à la mosaïque de Pesaro le même âge qu'aux mosaïques de Djemilah, de Carthage, de Sour et de Crémone, si toutefois elle ne peut pas revendiquer une antiquité plus haute.

Partout au contraire où, dans ce monument, la symétrie est interrompue ou détruite, nous rencontrons des figures d'un goût barbare, dans lesquelles on reconnaît sans peine des additions de la plus basse époque, postérieures à la composition primitive d'au moins cinq ou six siècles. Nous reparlerons tout à l'heure de ces productions grossières et bizarres qui jusqu'ici ont presque exclusivement occupé les archéologues.

On peut encore considérer comme appartenant à la même période et comme antérieures au VIIe siècle les mosaïques à inscriptions votives décrites ci-dessus. Celles de Grado sont, selon toute vraisemblance, contemporaines du patriarche Hélie qui vivait à la fin du VIe siècle et qui a lui-même fait incruster dans le sol l'épigraphe suivante :

Atria quæ cernis vario formata decore.
Squalida sub picto cælatur marmore tellus.
Longa vetustatis senio fuscaverat ætas.
Prisca en cesserunt magno novitatis honori,

(1) A trois palmes au-dessous de cette mosaïque, elle-même déjà formée de deux parties distinctes, on en a trouvé une autre, évidemment d'origine païenne et dont je ne m'occuperai pas ici.

Præsulis Heliæ studio præstante beati
Hæc sunt tecta pio semper devota timori (1).

On assignera une date au moins aussi reculée aux autres mosaïques similaires (cathédrale de Vérone, église Saint-Félix d'Aquilée, Inzino, etc.) (2).

La période suivante, qui s'étend du VII[e] au IX[e] siècle, me paraît comprendre les mosaïques allégoriques d'un caractère si bizarre que l'on a découvertes dans la cathédrale de Crémone et près de la cathédrale de Pavie (combat de la Foi avec la Discorde, etc.). Les vers léonins n'y ont pas encore fait leur apparition.

A ces compositions, essentiellement abstraites, succèdent les labyrinthes de Saint-Savin de Plaisance et de Saint-Michel-Majeur de Pavie. Celui de Saint-Savin, nous le savons d'une manière certaine, appartient à l'année 903. L'analogie du sujet et la présence des vers léonins permettent d'assigner la même date au labyrinthe de Pavie et aux scènes qui l'accompagnent.

On a vu plus haut que M. de Rossi attribuait le pavement de Pesaro à la période carlovingienne. Cette opinion est incontestablement préférable à celle de M. Carducci, qui s'est prononcé pour le V[e]-VI[e] siècle. L'absence de rimes dans les inscriptions, dont la plupart sont métriques, est un argument en faveur de la thèse de l'illustre archéologue romain. Cependant, s'il était possible de rapprocher encore d'un siècle ou deux la date de l'exécution de cet ouvrage, c'est-à-dire de la partie ajoutée après coup, je crois que la présence de monstres, tels que les lamis, et celle de quadrupèdes levés sur leurs pattes de derrière t affrontés, s'expliquerait mieux.

Après l'an mil, et surtout pendant le XII[e] siècle, les pavés-mosaïques prennent un développement jusqu'alors inconnu. Les représentations religieuses y alternent avec des représentations profanes ; l'allégorie revêt des formes plus précises (vertus, vices, arts); enfin, dans les sujets empruntés au monde des animaux l'élément did'actique rivalise avec l'élément fantastique. La discussion de la

(1) Je reproduis cette inscription d'après Bartoli (*Antichità d'Aquileja*, p. 343-350) et Marini (*Vet. scriptorum nova collectio*, V, 123), mais je dois faire observer qu'il y a évidemment interversion dans l'ordre des vers et que le second, par exemple, a pris la place du troisième et ainsi de suite.

(2) Les archéologues qui se sont occupés de la mosaïque de Trieste ont tous cru que les sigles ANNO D. X. V. correspondaient à l'année 515 de notre ère. M. Mommsen, dans le *Corp. inscr. lat.*, t. V, 1[re] partie, p. 695, est au contraire disposé à les interpréter comme suit : *anno* [... *imperatoris*... *in*]*d*(*ictione*) XV.

chronologie de tous les ouvrages de cette époque qui sont parvenus jusqu'à nous tiendrait trop de place ici ; force nous est de renvoyer le lecteur aux traités spéciaux cités dans le cours de cette étude.

Cette renaissance devait être de peu de durée. Bientôt après, les pavés-mosaïques à figures disparaissent définitivement pour faire place soit aux incrustations en *opus alexandrinum*, soit aux carrelages émaillés, et cet art si brillant ne s'est pas relevé depuis lors.

Qu'il me soit permis, en terminant cet essai sur les pavements italiens, de rapporter la curieuse étymologie que donne de ce mot un chroniqueur du IXe siècle, l'anonyme de Salerne. Après avoir raconté que l'évêque Bernard fit exécuter en 855 « pavimentum parvulis tessellis in vario colore (compositum) », il ajoute : « Libet me ejus etymologiam fidelibus pandere. Vocantur autem pavimenta, eo quod paveantur, id est cædantur : unde et pavor dicitur, quia cædit cor. Distant autem pavimenta ab ostracis ; nam ostracus est pavimentum testarum, eo quod fractis testis calce admisto feriatur ; testæ enim græce ostraca dicuntur. Hæc autem exigua verba me de pavimento dixisse sufficiat (1). »

EUGÈNE MUNTZ.

(1) Muratori, *Scriptores*, t. II, 2e partie, p. 237.

L'OCÉAN DES ANCIENS

Dans la poésie homérique et pour les auteurs grecs de l'antiquité, Ὠκεανός est une immense étendue d'eau qui entoure la terre de toutes parts. Comment les anciens avaient-ils pu acquérir cette notion? C'est une question à laquelle on ne me paraît pas avoir répondu jusqu'à présent. Aujourd'hui que nos connaissances géographiques se sont étendues sur toute la surface de notre planète, il nous est permis de dire que tous les continents sont entourés d'eau ; mais ce fait devait être complétement ignoré des anciens et surtout des peuplades chez lesquelles les légendes homériques avaient pris naissance. On aurait donc nommé Ὠκεανός avant de connaître ce que nous appelons l'Océan. Si les idées homériques appartiennent à une nation aryenne dont le séjour primitif aurait été la Bactriane, comme on l'admet généralement aujourd'hui, cette nation, en venant de la Bactriane en Grèce, a pu longer les rives de la mer Caspienne, de la mer Noire, de l'Archipel. Elle connaissait la mer, mais elle n'avait aucune raison de supposer que la mer entourait la terre de tous les côtés. Les Grecs des temps homériques n'avaient pas encore parcouru le bassin de la Méditerranée. Cette mer est d'ailleurs bordée de tous côtés par les terres qui lui servent de ceinture ; c'est pourquoi nous l'appelons Méditerranée, et les anciens l'appelaient *Mare internum*. Les Grecs ne l'ont jamais confondue avec leur Océan. Si l'idée de l'Océan leur était venue de l'une des mers que nous avons nommées plus haut, ils auraient donné à cette mer le nom d'Ὠκεανός ; mais aucune d'elles ne porte ce nom. Le terme qui désigne la mer en général, θάλασσα, ne s'en rapproche pas davantage. Il faut donc chercher d'autres contrées où ils ont pu connaître la mer, et si nous ne les découvrons pas, nous devrons nous demander si Ὠκεανός ne serait pas simplement une mer fabuleuse, conception subjective de l'esprit humain.

L'idée d'une vaste étendue d'eau existant quelque part et généralement placée aux limites de la terre n'est pas particulière à la nation grecque. Dans les hymnes sanscrits, dans le Rig Veda, on

trouve une expression, *samudra* (les eaux réunies), qui semble, au moins dans beaucoup de passages, représenter la mer, et qui a forcé les sanscritistes à admettre, contre toute vraisemblance, que les auteurs des hymnes connaissaient la mer, et par conséquent celle dans laquelle l'Indus déverse ses eaux. Dans la cosmogonie zende, il est également question d'une mer appelée *Vouru Kasha* qui a embarrassé les commentateurs. On a essayé de supposer qu'il s'agissait de la mer Caspienne, mais cette mer ne satisfait pas à tout ce qui est dit de Vouru Kasha. Dans la traduction du Bundehesch faite par Justi, on lit que les eaux sont emportées aux extrémités de la terre où elles forment la mer *Vouru Kasha* (VII), que la mer Vouru Kasha entoure un tiers de la terre (XIII), que la mer entoure la terre (V), etc. Et l'on ne trouve pas sur la mappemonde la mer que peuvent désigner les documents persans. M. Lenormant (*la Magie chez les Chaldéens*, p. 143) rapporte que les Chaldéens se représentaient le firmament comme une calotte hémisphérique dont les bords inférieurs reposaient sur les extrémités de la terre, au-delà du grand réservoir d'eau (*zuab*), lequel entourait de tous les côtés la surface continentale, exactement à la façon de l'océan d'Homère. Les Chaldéens pouvaient connaître la mer dans laquelle débouchait l'Euphrate, mais ce n'était pas cette mer qui entourait la terre d'une manière continue. Enfin, beaucoup de légendes ou de contes des peuples européens nous parlent de vastes étendues d'eau que les héros ont souvent à traverser. Nous sommes donc amenés à croire que toutes ces mers sont des mers fabuleuses. Essayons de le démontrer plus explicitement en ce qui concerne l'océan des Grecs.

Deux raisons ont empêché jusqu'ici de remonter à l'idée première que représente le mot Ὠκεανός. D'une part, ce nom a été donné à la mer qui borne les continents européen et africain, à l'ouest; d'autre part, nous savons que la mer entoure de tous côtés nos continents. Il en est résulté que ce nom nous a paru avoir dû être appliqué, à l'origine, à l'une de ces étendues d'eau salée qui recouvrent une grande partie de notre planète. Cependant il y a ici une difficulté qui n'a dû échapper à personne. En supposant que les premiers peuples qui ont parlé de l'Océan aient connu la mer, à moins d'habiter dans une île peu étendue, cette mer ne les eût limités que d'un côté. Or tous ceux qui ont lu Homère savent que l'aurore se lève dans l'Océan, que le soleil en sort aussi le matin, mais qu'il s'y couche également le soir. S'il se fût agi d'une apparence réelle, le pays habité par le peuple en question aurait donc eu la mer à l'ouest et à l'est, hypothèse bien peu vraisemblable. Mais si on y regarde de

plus près, l'Océan des Grecs se présente à nous avec un caractère spécial qui doit exclure tout rapprochement avec les mers que nous connaissons. La masse d'eau qui porte le nom d' Ὠκεανός ne peut être de l'eau salée; tout tend à prouver qu'il s'agissait d'eau douce.

Il faut distinguer, dit Pausanias (I, 33, 4), l'Océan θάλασσα de l'Océan ποταμός. L'Océan dont parle Homère, celui d'où se lève le soleil, où le soleil se plonge à son coucher, n'est pas une mer, θάλασσα, mais un fleuve, ποταμός. Ce dernier terme, que l'on retrouve dans Homère (*Iliade*, XVIII, 607) et dans Hésiode (*Théog.*, 242, 959), accolé au mot Ὠκεανός, indique bien par son sens et par son étymologie (cf. πότος, *potus*, etc.) qu'il ne peut être question que d'eau douce. Ὠκεανός est le père de tous les fleuves (Hésiode, *Théog.*, 37), de toutes les sources, en un mot, de toutes les eaux potables qui se trouvent répandues à la surface de la terre. Sans doute nous ne trouverions pas aujourd'hui trop étrange cette idée que la mer est la source de toutes nos rivières, de toutes les eaux auxquelles la terre doit sa fertilité ; nous savons en effet qu'elle est le réservoir immense où l'air, par le phénomène de l'évaporation, puise les molécules aqueuses qu'il renferme. C'est l'eau enlevée à la mer qui, transportée dans les régions supérieures de l'atmosphère, s'y refroidit et s'y condense, forme les nuages et finit par se répandre en pluie sur nos continents et nos îles. Mais la physique du temps d'Homère n'était pas aussi avancée. On pouvait croire alors que les fleuves alimentaient la mer ; l'inverse n'était pas vraisemblable. L'eau venait du ciel et des nuages. Mais d'où venaient les nuages? L'eau salée et l'eau douce diffèrent trop pour permettre de croire que l'une engendre l'autre, et les peuplades primitives ne se doutaient guère que l'eau salée, en s'évaporant, peut fournir de l'eau douce.

Nous ne saurions trop insister sur ce point que Ὠκεανός est un fleuve (il serait plus juste de dire une rivière). C'est à ce titre qu'il est souvent question dans les poëtes du courant de l'Océan, que les mots ῥοαί, ῥέεθρα lui sont appliqués. « Okéanos, dit M. Maury (*Relig. de la Grèce antique*, I, 352), est la source des eaux douces, des eaux pluviales. C'est le fleuve des fleuves, né de la cohabitation du ciel et de la terre; il forme à sa mère une vaste ceinture. Tout ce mythe est l'image de la formation des eaux de pluie. Et comme les rivières sont entretenues par les sources qu'alimentent les eaux du ciel, l'Océan s'unit à Téthys (Τηθύς) et produit ainsi les eaux douces et nourricières. » Et M. Maury rappelle que τηθύς doit être rapproché des mots τήθη, τίτθη, mère, nourrice, plus tard simplement mamelle.

Le liquide que représente cette déesse, parèdre d'Okéanos, est donc un liquide nourricier et salutaire(1). Les nymphes, filles de l'Océan, sont les nuages (νύμφη est le même mot que *nimbus* ou *nubes*), par conséquent de l'eau douce. L'Océan est une divinité, comme tous les fleuves sont des divinités. On le représente comme eux avec la tête de taureau, ταυρόκρανος (Eurip., *Oreste*, 1377).

Si les considérations qui précèdent paraissent suffisantes pour démontrer que l'Océan des Grecs ne pouvait être de l'eau salée, que le grand bassin liquide dont on croyait la terre entourée renfermait de l'eau douce, il devient inutile de chercher dans quelle partie du monde ils en avaient acquis la connaissance. Un pareil bassin n'existe nulle part sur notre planète; la conception de l'Océan est donc sortie tout entière du cerveau des peuples primitifs.

Mais cette démonstration serait incomplète si nous ne pouvions expliquer l'origine de cette idée. Or cette explication me semble très-simple. L'observation pouvait facilement faire reconnaître que c'était l'eau tombée du ciel qui entretenait les sources et les rivières. Après des pluies abondantes, on voyait leur volume augmenter; on les voyait, au contraire, tarir ou abaisser leur niveau quand le ciel était resté longtemps serein. L'homme devait donc aux nuées qui se déversaient sur le sol l'aliment le plus indispensable pour lui et pour ses troupeaux, ainsi que pour la végétation. Mais d'où venaient ces nuées qui reparaissaient de temps à autre dans le ciel, qui ne se lassaient pas de pleuvoir, qui semblaient inépuisables? Il y avait donc quelque part un immense réservoir qui fournissait indéfiniment à la terre l'eau qui lui était nécessaire. Or c'est à l'horizon que les nuages semblent naître et se développer; on les voit partir de l'horizon pour s'élever dans le ciel; quand le ciel est en partie serein, c'est à l'horizon que la masse des nuages paraît le plus compacte. Il était donc naturel de supposer à l'horizon un grand réservoir plein de liquide. Les anciens croyaient la terre ronde et plate; le ciel couvert était pour eux une calotte hémisphérique nuageuse, appuyée sur le bord de la circonférence terrestre. Donc, autour de la terre, toute une ceinture liquide d'où sortaient les nuages. Les Grecs appelèrent Ὠκεανός ce réservoir circulaire.

Les mers fabuleuses dont nous avons parlé précédemment doivent répondre à la même idée. Cette idée est assez simple pour avoir

(1) Sous ce rapport, il est naturel que le lait soit rapproché de l'eau, et les Polynésiens, par exemple, appellent le lait : l'eau de la mamelle (*vaui* = *vai*, eau, + *u*, mamelle).

pu se développer chez des peuples différents, et si on la retrouve en divers lieux, il n'est nullement nécessaire de supposer qu'elle est le résultat forcé d'un emprunt. Le nom de la mer védique, *samudra* (réunion des eaux, *confluvies*), lui convient parfaitement. Le terme qui, en grec, correspond à *udra*, ὕδωρ, a le sens d'eau douce.

M. Lenormant, dans la phrase citée plus haut, nous dit que les Chaldéens regardaient la sphère du firmament comme placée au-delà du grand réservoir liquide. Le mythe grec nous indique aussi qu'au delà de l'Océan il y a encore quelque chose, et notre explication se trouve par là confirmée. Les demeures des dieux, des déesses, des héros, plus tard le séjour des morts, sont situés au-delà de l'Océan. On ne parvient jamais qu'après avoir passé l'eau, dans ces régions plus ou moins vaguement décrites qu'habitent les divinités. Quand Ulysse, au 24e chant de l'*Odyssée* (v. 11 et suiv.), descend aux enfers, il traverse d'abord l'Océan. De même Héraclès, quand il va enlever à Géryon les troupeaux du Soleil. Les héros qui habitent les Champs Elysées sont, comme les dieux, des personnifications de phénomènes lumineux. La lumière a donc son séjour plus éloigné que celui des nuages. En ceci les faits s'accordent avec le mythe. La sphère dans laquelle se meuvent les nuages est plus basse et plus rapprochée de nous que la sphère de la lumière, puisque les nuages nous cachent la lumière et les astres. Cette conception d'une terre entourée d'eau a donné naissance à toutes ces régions transmaritimes dont parlent les légendes, à toutes ces îles fabuleuses, depuis Erythie où paissent les troupeaux du Soleil, jusqu'aux îles Fortunées et à l'Atlantide.

Ce bassin d'eau douce, ce ποταμός qui entoure la terre, a porté dans la mythologie grecque différents noms. Ce doit être la même idée que représentent ces fleuves sacrés par lesquels jurent les dieux, auxquels l'homme adresse un culte, qui jouent un rôle soit comme rivières, soit comme personnages, dans les mythes de l'antiquité. Il n'est pas même nécessaire qu'ils soient indiqués comme entourant la terre de toutes parts; il suffit, pour que nous puissions les assimiler à Ὠκεανός, qu'ils se trouvent placés aux extrémités de la terre, c'est-à-dire dans des régions que l'homme n'a jamais visitées. L'on doit d'ailleurs s'attendre à ce que la légende nous parle principalement de la masse d'eau qui se trouve plus spécialement placée aux points est et ouest, là où naît et meurt la lumière, puisque tous les faits et gestes des dieux et des héros s'accomplissent dans ces parties du ciel. Aussi nous regardons comme un équivalent d'Okéanos Achélôos qu'Homère nomme à côté de lui (*Iliade*, XXI, 194), qu'Hésiode

appelle le fils d'Okéanos (*Théog.*, 340), le plus vieux, le plus puissant de ses enfants. Il est vrai que des rivières réelles portaient le nom d'Achélôos et on pouvait même en Grèce en compter au moins jusqu'à six ; mais ces cours d'eau avaient certainement emprunté leur nom à un autre Achélôos, divinité par laquelle on jurait et dont la lutte bien connue avec Héraclès, pour la possession de Déjanire, fait bien ressortir le caractère fabuleux. Du reste ce nom d'Achélôos servait souvent de terme abstrait pour désigner l'eau en général, comme le rapporte Ephore (frag. 27, éd. Didot). La Styx, par qui l'on jurait aussi, fille, comme Achélôos, d'Okéanos et de Téthys (Hés., *Théog.*, 361), l'Achéron, dont le nom provient probablement de la même racine qu'Achélôos, devaient représenter ces parties du cours d'Okéanos qui sont situées à l'occident, du côté du séjour des morts. A l'orient on trouvait de même le Phase, sur les bords duquel Jason conquérait la toison d'or ; l'Alphée, où Hermès (que j'ai cherché ailleurs à identifier avec le crépuscule, *Mém. de la Soc. de linguistique*, II) reparaît le matin avec les bœufs (les rayons solaires) dérobés à Apollon.

Je laisse à des sanscritistes plus compétents le soin d'examiner s'il ne conviendrait pas de ranger dans la même catégorie de cours d'eau fabuleux, et auxquels satisferait la même explication, la Gangâ céleste, et aussi la Sarasvati, la plus importante et la plus sacrée des rivières dont parlent les hymnes védiques. Celle-ci est la mère des rivières, comme l'Océan est le père des fleuves. De même que l'Achélôos a donné son nom à quelques rivières de la Grèce, il y a une Gangâ terrestre, une Sarasvati réelle dans l'Inde, mais le cours de cette dernière est si peu étendu que les épithètes données dans le *Rig Veda* à la Sarasvati lui sont complétement inapplicables (v. Max Muller : *Rig Veda Sanhita translated and explained*, 1, 46). Si mon hypothèse était justifiée, elle mettrait fin aux discussions que cette question a soulevées, et l'on ne serait plus forcé d'admettre que le bassin des affluents de l'Indus a subi, depuis l'époque du *Rig Veda*, des modifications aussi considérables que celles que l'on suppose.

Les Aryens adoraient-ils la mer ? Nous ne le pensons pas. A l'époque historique, les Grecs croyaient reconnaître des divinités marines dans certains noms qui désignaient antérieurement des dieux de l'eau douce (1). Mais le polythéisme était déjà dans sa période de décadence, et le sens primitif des légendes était oublié. L'eau douce,

(1) Ainsi les Néréides ont dû être des divinités de l'eau douce, et tirer leur nom de la même racine *nar* que l'on retrouve dans le grec moderne νέρον, qui signifie de l'eau à boire.

dans toutes ses manifestations, sources, rivières, pluie, joue un rôle bien nettement accusé dans toutes les mythologies des peuples qui parlent une langue aryenne; comme aliment indispensable, ce fut un des objets dont l'importance ne put manquer d'être sentie dès le commencement, et l'homme rangea de bonne heure au nombre des choses qu'il adora la source où il étanchait sa soif, ou le génie bienfaisant qui consentait à la faire couler. La mer a un tout autre caractère. Elle est pour l'homme un objet sans valeur, un simple obstacle à ses courses nomades, tant qu'il ne sait pas se construire des embarcations et se diriger sur les flots. S'il devient navigateur, la mer doit lui apparaître comme un être malfaisant; dès qu'elle vient à s'agiter, elle met en péril sa vie et sa fortune. On ne saurait la prier que pour apaiser sa colère; elle devrait jouer dans le mythe un rôle tout différent de celui de l'eau douce.

L'eau, c'est-à-dire l'eau potable, et la mer n'ont jamais dû être confondues par les peuples qui ont été de bonne heure familiarisés avec ces deux substances. La principale propriété de l'eau, celle qui appelle d'abord l'attention de l'homme et la concentre presque exclusivement, c'est de servir de boisson. Considérée à ce point de vue, la mer n'est pas de l'eau. Lorsque l'idée abstraite de liquide se développa plus tard dans l'esprit, cette idée put être exprimée par le nom du liquide le plus commun et on put dire alors que la mer était de l'eau salée. Mais les idées d'eau et de mer sont tellement opposées que ce sont des radicaux différents qui servent à les exprimer, comme on peut notamment le constater dans les langues aryennes. Si l'Aryen des premiers temps eût connu la mer et l'eût adorée, il l'eût nommée d'un autre nom et adorée sous ce nom particulier.

A l'époque historique, nous voyons, il est vrai, les Grecs et les Latins adorer un dieu des eaux qui semble surtout avoir la mer pour domaine et pour demeure. Mais quel est le nom de ce dieu? Il s'appelle en grec Ποσειδῶν, en latin *Neptunus*. Ces mots n'ont pas de racine commune avec θάλασσα et *mare*. Leur sens est d'ailleurs facile à déterminer. Ποσειδῶν, et ses autres formes Ποτιδᾶς, Ποτείδας (dorien), Ποσίδης, Ποτείδης (ionien), ont été déjà rapprochés (Preller, *Griechisch. Mythol.*, I, 443) des mots πότος, ποτίζω, ποτισμός. Ποσειδῶν rappelle l'eau; comme Okéanos il représente l'eau douce. Les Latins ne se sont pas trompés en l'assimilant à leur dieu *Neptunus*. *Neptunus* se rapporte à une racine *nabh* qui a donné le mot sanscrit *nabhas*, les mots grecs νέφος, νεφέλη, les mots latins *nubes*, *nebula*, etc. *Neptunus* est à νέφος comme Portunus est à πόρος. Il représente le ciel couvert; il est le dieu des nuages, par conséquent le dieu de la pluie, de l'eau potable.

Le peuple qui le premier a adoré Ποσειδῶν, *Neptunus*, Ὠκεανός, adorait l'eau douce.

Il est facile d'imaginer par quelle transition d'idées le dieu des nuages et de la pluie est devenu le dieu de toutes les eaux et spécialement de la mer. L'histoire des mythologies nous apprend qu'à mesure que l'esprit humain abstrait et généralise ses connaissances, les dieux eux-mêmes prennent un caractère de plus en plus abstrait et général. Après avoir été le dieu de l'eau potable, Poseidôn a été le dieu de l'élément liquide. Dans la réalité, c'est la mer qui est le représentant le plus considérable de cet élément. Le sens du mythe primitif s'altérant peu à peu, la mer et l'Océan fabuleux se confondirent peu à peu dans l'esprit des Grecs ; la mer devint le domaine du dieu, le siége de sa puissance.

De la comparaison des langues aryennes et de l'étude des termes employés pour exprimer un même objet ou une même idée on a cherché à déduire le mode d'existence et l'étendue des connaissances des tribus aryennes avant leur séparation. La différence des mots usités pour désigner la mer semble indiquer qu'ils ne la connaissaient pas. Il est à remarquer que les peuplades qui vinrent en Grèce, et qui adoraient Okéanos, ne donnèrent son nom à aucune des mers qu'elles pouvaient connaître à l'époque homérique. Ce ne fut que plus tard, lorsque le sens primitif du mot ne fut plus compris, et lorsqu'on découvrit la mer Atlantique, que l'Océan devint une réalité objective. Les navigateurs crurent enfin avoir atteint la limite du monde habitable.

Ch. Ploix.

INSCRIPTIONS

D'ASIE MINEURE ET DE SYRIE

MYSIE

1.

Inscription copiée par M. Sorlin-Dorigny dans la cour de la mosquée Eukouz à *Inch*, dans la vallée du *Mendéré*.

ΥΠΕΡΙΕΥΧΗϹΤѠΝ
ΧѠΡΙѠΝΚΑΙΤΟΥ
ΛΑΟΥΤΟΥΑΓΙΟΥΤΡΥ
ΦѠΝΟϹΚΑΙΤѠΝ
ΚΑΡΠΟΦΡΟΥΝΤѠΝΕΝ
ΑΥΤѠΚΑΙΠΑΝΤѠΝ
ΤѠΝΥΚѠΝΑΥΤѠΝ
ѠΝΤΑΟΝΟΜΑΤΑΟΘΕΟϹ
ΕΠΙϹΤΡΑΤΕΑΓΙΟΙϹ
ΑΓΙΟϹΑΓΟϹΟΘΕΟϹ
ΒΟΗΘΗϹΟΝΥΜΙΝΑΜΗΝ

Ὑπὲρ εὐχῆς τῶν
χωρίων καὶ τοῦ
λαοῦ τοῦ ἁγίου Τρύ-
φωνος καὶ τῶν
καρποφορούντων ἐν
αὐτῷ καὶ πάντων
τῶν ὕκων αὐτῶν,
ὧν τὰ ὀνόματα ὁ θεὸς

ἐπίστατε· ἅγιος
ἅγιος ἅγ[ι]ος ὁ θεός·
βοήθησον ὑμῖν, ἀμήν.

« Pour appeler la bénédiction sur les villages et le peuple de Saint-Tryphon et de ceux qui y recueillent les fruits de la terre et de toutes leurs maisons. Dieu sait leurs noms. Saint, saint, saint est Dieu. [Seigneur], porte-nous secours. Amen. »

Ligne 1, un I de trop.

L. 7, υχων pour οἴκων.

L. 9, il faut retrancher le P, qui provient d'une erreur du lapicide ou du copiste; ἐπίστατε est pour ἐπίσταται. C'est la formule latine *quorum nomina Deus scit*, dont les exemples ne sont pas rares (1).

L. 10, ἁγιοίς pour ἅγιος; la formule « Saint, saint, saint est le Seigneur » est connue (2).

L. 11, ὑμῖν pour ἡμῖν. L'inscription nous révèle la pleine confusion des lettres οι, ι, η et υ. La forme des caractères ne permet pourtant pas de faire descendre ce texte beaucoup au-delà des premiers siècles de l'empire d'Orient. On trouvera dans le *Corpus*, 8858-8879, un certain nombre d'inscriptions votives analogues commençant par la même formule ὑπὲρ εὐχῆς. Elles sont toutes gravées par un individu. Je ne trouve pas d'autre exemple d'une invocation collective comme la nôtre. Celle-ci doit provenir d'un monastère placé sous l'invocation de saint Tryphon, martyr originaire d'un village tout voisin d'Apamée des Myrléens, en Bithynie, monastère dont dépendaient plusieurs villages. Tryphon fut mis à mort en l'an 220, sous l'empereur Dèce, à Nicée. Sa vie, écrite par Siméon Métaphraste, témoigne de la vénération qui s'était attachée à sa mémoire (3). La Mysie touche d'ailleurs à la Bithynie.

2.

Dans le cimetière turc de *Kemaly-Keui*. Copie de M. Sorlin-Dorigny.

ΚΑΠΙΤΑΝΙΑ Καπιτανία

(1) Voir E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, nº 563. M. Le Blant, en publiant un texte qui renferme cette formule, renvoie à plusieurs autres monuments qui l'avaient déjà offerte.

(2) *C. I. Gr.*, nº 8918, et les remarques de Ducange (*Gl.*, II, p. 1618) sur le ὕμνος τοῦ τρισαγίου.

(3) Voir Surius, *Vitæ sanctorum*, au 1er février.

ΤΕΛΕΣΦΟΡΙΑΤΙ — Τελεσφορία τῇ
ΜΗΤΙΚΑΙΕΑΥΤΩ — μητ[ρ]ὶ καὶ ἑαυτῷ.

apitania et Telesphoria, noms nouveaux.

BITHYNIE

3.

Copiée par M. Sorlin-Dorigny dans le mur d'une église, à *Ismidt* (Nicomédie).

ΘΕΟΙΣ — Θεοῖς

ΜΑΡΚΟΣΕΡΙΟΠΩ — Μάρκος Ἐριόπῳ
ΛΗΣΣΩΣΤΡΑΤΗΤΕ — Λήσσῳ Στράτη τε
ΣΥΜΒΙΟΣ — σύμβιος
ΖΩΝΕΣΑΥΤΟΙΣ — ζῶντες αὐτοῖς
ΤΗΝΟΣΤΟΘΗΚΗΝ — τὴν ὀστοθήκην·
ΧΑΙΡΕΤΕ — χαίρετε.

ΚΑΤΑΧΘΟΝΙΟΙΣ — Καταχθονίοις.

Eriopos et Lessos, noms nouveaux.

IONIE

4.

Smyrne. Sur une pierre d'appareil, en calcaire bleu compacte, sur le Pagus. Belles lettres très-soignées de $0^m,07$ à $0^m,08$.

Copie de M. Martin.

L · TITINIO · L · F · F · //// FAL ·

Le noir du milieu entre les deux F est un trou de scellement. C'est peut-être ce trou qui explique l'apparente erreur de la réduplication du F. L'objet scellé dans la pierre aurait entraîné des remaniements ; un premier F ·, le second maintenant, se serait trouvé caché par la pierre scellée ; on l'aurait alors gravé à nouveau plus à gauche, dans un espace libre, puis la chute de la pièce de rapport aurait découvert la lettre cachée et l'aurait laissée reparaître à côté de celle qui devait la remplacer.

L(ucio) Titinio L(ucii) f(ilio) F(aleria).

La gens Titinia, qui paraît avoir eu une branche patricienne et

une autre plébéienne, a fourni un certain nombre de personnages connus dans l'histoire (1); mais il ne semble pas possible d'identifier le personnage de notre inscription avec aucun des Titinii dont le nom a été conservé par les auteurs, les monnaies ou les inscriptions.

SYRIE

5.

Sur un sarcophage en marbre blanc à *Bekfaia*, près *Beyrouth* (Bérytos). Dans la cour d'une maison. Copie de M. Martin.

ΚΑCCΙΑΛΥCΙΑC
ΦΙΛΟΞΕΝΟΥΘΥΓΑ
ΤΗΡΚΑΙΚΛΑΥΔΙΑ
ΖΗCΑCΑЄΤΗΜΘ
CΩΦΡΩΝΚΑΙΦΙΛΑΝΔΡΟC

Κασσία Λυσιὰς
Φιλοξένου θυγά-
τηρ ἡ καὶ Κλαυδία
ζήσασα ἔτη μθ'
σώφρων καὶ φίλανδρος.

6.

Beyrouth (Bérytos). Sur un cippe en marbre. Hauteur, 0m,28. Copie de M. Martin.

ΘΑΡCΙΑΡΤΕ	Θάρσι, Ἀρτε-
ΜΙΔΩΡΑΟ	μιδώρα · ο-
ΥΔΙΑΘΑΝ	ὐδὶ[ς] ἀθάν-
ΑΤΟCΤΑΥ	ατος · ταῦ-
ΤΑΖΗCΑCΑ	τα · ζήσασα
ЄΤΗ ΚΘ	ἔτη κθ'.

Θάρσι pour θάρσει. La dernière lettre de la première ligne est formée par la réunion du P, du T et de l'E. C'est une formule connue que celle-ci : « aie bon courage, personne n'est immortel »; mais εὐψύχει y est plus fréquent que θάρσει (2). Quant à ταῦτα, ce ne peut

(1) Pauly, *Real. Encyclopædie*, s. v.
(2) C'est à Chypre que la formule εὐψύχει, οὐδεὶς ἀθάνατος, s'est rencontrée le plus

être que l'abréviation abrégée d'une autre formule moins commune : ὁ βίος ταῦτα, « voilà ce que c'est que la vie » (1).

Le Σ de οὐδίς pour οὐδείς a été oublié ou par le graveur ou par le copiste. Cette formule, dans les inscriptions de basse époque et d'origine populaire qui la renferment, est d'ailleurs presque toujours estropiée.

Rien n'indique que l'inscription soit chrétienne, quoique les formules qu'elle renferme se retrouvent aussi dans des épitaphes certainement chrétiennes.

7.

Saïda. Sur un cippe en marbre. Hauteur, 0m,35.

TEIMO	Τειμο-
ΘΕΑ	θέα
ΧΡΗΤΗ	χρη[σ]τὴ
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε.

Ne se trouve pas parmi les nombreuses épitaphes analogues de la campagne de Saïda que M. Renan a publiées dans sa *Mission de Phénicie*, p. 381-388.

8.

Sur un fût de colonne en grès coquillier, découvert sur le sommet des collines qui dominent *Latakiè,* à l'est de la ville moderne, là où devait être l'ancienne acropole de Laodicée près de la mer. Copie de M. Martin.

ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΖΗ
ΥΠΕΡΝΕΙΚΑΤΟΡΟΣ
ΤΕΡΤΥΛΛΟΥΤΟΥΑΥΤΗ
ΑΝΤΙΤΗΣΒΟΛΗΣΤΑΣΕ
ΘΥΡΙΔΑΣΕΘΥΡΩΣΕ

souvent (voir G. Colonna Ceccaldi, *Nouvelles inscriptions grecques de Cypre*, dans la *Revue archéologique*, N.S., XXVII, p. 79-95). C'est de là qu'elle aurait rayonné, qu'elle se serait répandue dans les pays voisins. On en trouve quelques exemples à Rhodes, et sur les côtes de l'Asie Mineure et de la Syrie.

(1) Sur cette formule, voir le commentaire du père Garrucci dans les *Monumenti del museo Lateranense*, p. 110 du texte, et une inscription chrétienne qui la renferme, pl. 50, figure 2. Il renvoie à une inscription publiée par Ferretti, où ταῦτα se trouve seul comme sur notre marbre, et à deux textes du *Corpus Inscr. Gr.* où il est accompagné d'un nom propre au vocatif, Προκόπι ταῦτα (6460), Εὐστάθι ταῦτα (6811), « Procope, Eustathe, voilà ce qu'est la vie ». Garrucci rapproche de cette locution la formule suivante, qui se trouve dans une épitaphe latine : HOC·EST·SIC·EST·ALIVT·FIERI·NON·POTEST· (Cavedoni, *Museo del Catajo*, p. 46).

ΕΙΚΟΣΙΜΕΣΟΣΤΥΛΛΥΠ
ΚΝΩΝΔΥΤΗΣΤΑΣΒΑΘ
ΤΑΙΣΑΙΘΟΣΤΡΩΤΟΣΕ

Ἀπολλωνία Ζη....
ὑπὲρ Νεικάτορος
Τερτύλλου τοῦ αὐτῆ[ς ἀνδρὸς
ἀντὶ τῆς βολῆς τὰς ἕ[ξ ?
θυρίδας ἐθύρωσε [καὶ
εἴκοσι μεσόστυλα ὑπ[ὲρ τέ-
κνων αὐτῆς τα[ῖ]ς βαθ[μίσι
ταῖς λιθοστρώτο[ι]ς ἐ[πεσκεύασε.

« Apollonia, fille de Zénodore (?), au nom de son mari Nicator Tertullus, se substituant au sénat, a muni de portes les six (?) entrées, et au nom de ses enfants, elle a garni de dalles les gradins de vingt entre-colonnements. »

Apollonie, une des femmes les plus riches de la cité, rappelle ici la générosité avec laquelle elle a contribué à l'érection d'un édifice placé sur la colline, édifice entouré d'un portique. Ligne 4, ce qui me ferait croire à un chiffre indiquant le nombre des portes qu'Apollonia avait munies de grilles ou de battants, c'est que la ligne 6 donne un chiffre pour les entre-colonnements dont la même avait fait les frais. On pourrait restituer aussi ἔ[ξω], *les portes extérieures*.

Lignes 7 et 8, je n'arrive à rétablir une construction régulière qu'à l'aide d'une double correction qui gardera toujours un caractère conjectural; j'ajoute un I dans ΤΑΣ et un autre dans ΛΙΘΟΣΤΡΩΤΟΣ. Ce qui m'y encourage, c'est que plusieurs lettres sont très-effacées sur la pierre, comme l'indique la copie de M. Martin, et qu'en même temps le I est, sur cette même copie, très-bien marqué dans le ΤΑΙΣ de la ligne 8. Cet article me conduit à chercher ici toute une série de datifs; on serait forcé de le modifier si l'on voulait construire autrement la phrase. Il me paraît plus naturel de supposer que deux hastes verticales, très-effacées, ont échappé à l'attention du copiste que d'admettre qu'il a introduit, au commencement de la dernière ligne, après la seconde lettre, un caractère qui n'était point sur la pierre.

D'après son étymologie, le mot λιθόστρωτον a dû désigner d'abord, d'une manière générale, tout carrelage en pierre. On voit par deux

passages de Pline l'ancien (1) que, du temps de l'empire, à Rome, il avait pris, dans l'usage, le sens plus particulier de *mosaïque en cubes de pierre;* mais il ne me semble pas qu'il faille le traduire ainsi dans notre inscription. Il s'agit, selon toute apparence, du portique extérieur d'un temple; or, d'après toutes les analogies, ce portique devait être simplement dallé en pierre. La vraie traduction est donc *dallage.* Je ne connais pas d'exemple de mosaïques employées dans cette partie d'un édifice grec.

Βολή pour βουλή surprend dans une inscription qui n'a rien d'archaïque. Il doit y avoir là une lettre oubliée. Le nom romain que porte avec son nom grec le mari d'Apollonia, Tertullus Nicator, prouve que ce texte doit être du temps de l'empire ou tout au moins postérieur à l'occupation de la Syrie par les Romains.

9.

Inscription peinte en lettres rouges sur un bloc de calcaire revêtu sur une de ses faces d'un enduit de stuc. Cette face représente un fronton supporté par deux pilastres cannelés entre lesquels est l'inscription. Appartient à M. Pérètiè. Copie de M. Martin.

ΤΟΝϹΟΦΟΝЄΛΛΟ
ΚΑΙΠΑΙΔЄΥϹΑΝΤΑ
ЄΦΗΒΟΥϹΤΟΝΘΡЄ////
ΤΑΒΡΟΤΟΥϹΚΑΙЄΝϹΤЄΡ
ΝΟΙϹΙΔΙΚΑΙΟΝΠΑΡΘЄ
ΝΙΚΑϹΤЄΛЄϹΑϹΑΖΙΑ
ΝΥΜΦΙΔΙωΝΚΑΙΖΗ
ϹΑΝΤΑΚΑΛωϹΕΒΔΟΜΗ
ΚΟΝΤΑЄΤΗΚΑΤΑΓΡΑΦΟϹ
ЄΥΘΑΔЄΚЄΙΤΑΙ

Τὸν σοφὸν ἐν λο[γίοις
καὶ παιδεύσαντα
ἐφήβους, τὸν θρέ[ψαν-
τα βροτοὺς καὶ ἐν στέρ-
νοισι δίκαιον παρθε-
νικὰς τελέσας ἄξια

(1) *H. N.*, XXXVI, 61 et 64 (éd. Littré).

νυμφιδίων καὶ ζή-
σαντα καλῶς ἑβδομη-
κονταέτη · κατάγραφος
ἐνθάδε κεῖται.

« Le sage entre les lettrés, qui a fait l'instruction des éphèbes, qui a élevé des hommes, qui a été juste de cœur, qui a mûri par la raison les jeunes filles à l'égal des femmes mariées, qui a vécu honorablement pendant soixante-dix ans. Son image et ses restes sont ici. »

Celui qui a rédigé cette épitaphe paraît avoir été aussi étranger aux règles de la versification qu'à celles de la syntaxe. L'épigramme commence par deux hexamètres dont chacun est rendu faux par un hiatus ; vient ensuite un pentamètre, puis un dernier hexamètre ou plutôt deux moitiés d'hexamètre, καὶ ζήσαντα καλῶς et κατάγραφος ἐνθάδε κεῖται, séparées par le mot ἑβδομηκονταέτη que l'on tenait à placer et que l'on a mis comme en surcharge. La langue ne vaut pas mieux que la mesure. Il s'agit évidemment d'un professeur, qui avait donné ses leçons à des jeunes filles aussi bien qu'à de jeunes hommes; mais l'expression est aussi vague et aussi incertaine que possible, et à ce défaut s'ajoute l'incorrection grammaticale la plus choquante. L'auteur de l'épitaphe, comme s'il ne faisait aucune différence entre ces deux cas, passe de l'accusatif au nominatif par deux fois. Le nom du personnage manque ici; on pourrait le chercher dans κατάγραφος; mais ce nom n'a jamais été rencontré comme nom propre, et je le trouve employé dans une inscription votive de Cypre de telle manière qu'il ne me semble pas y avoir à hésiter (1) : κατάγραφος veut dire *représenté* ci-contre. Au-dessus du bloc qui porte l'inscription conservée, il devait y avoir un portrait du défunt, et sous ce portrait était sans doute inscrit le nom qui nous manque.

G. PERROT.

(1) *Revue arch.*, N. S., XXVII, p. 87.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE

M. Ravaisson annonce qu'il a reçu de M. Schliemann des lettres relatives aux résultats des fouilles entreprises par ce voyageur sur l'emplacement de l'acropole de Mycènes, près la *porte des Lions*. Ces résultats paraissent très-intéressants. Malheureusement M. Schliemann n'accompagne ses lettres d'aucun dessin ni photographie. Nous attendrons, pour parler en détail de cette découverte, que cette lacune soit comblée.

M. François Lenormant est admis à présenter à l'Académie le dessin d'une magnifique coupe d'argent récemment découverte à Palestrina, l'antique *Préneste*. M. le sénateur Fiorelli avait chargé M. Lenormant de soumettre, en son nom, à la commission du *Corpus* des inscriptions sémitiques cette coupe, d'un travail tout asiatique et qui porte une inscription. M. de Longpérier, à un premier examen, avait déclaré que la coupe lui paraissait de travail phénicien. L'étude de l'inscription a donné pleinement raison à l'éminent archéologue. C'est une inscription phénicienne nous donnant le nom d'un personnage, probablement le possesseur de la coupe. Les caractères indiquent le VIe ou VIIe siècle avant notre ère. La coupe provient d'une chambre funéraire très-riche, dont le mobilier tout asiatique ouvre à la science un champ d'études des plus intéressants. M. Renan confirme l'authenticité et la date probable de l'inscription.

M. Victor Duruy lit en communication un travail sur l'empereur Septime Sévère, dont le caractère ne lui semble pas avoir été jugé comme il le mérite.

L'Académie avait à pourvoir à de nombreuses vacances parmi ses associés et ses correspondants étrangers et régnicoles.

Ont été élus associés étrangers : MM. Madwig, de Copenhague, et Copet, de Leyde, en remplacement de MM. Ritschl et Pertz ; — correspondants étrangers : MM. Dom, de l'Académie de Saint-Pétersbourg ; Reginald Stuart Pool, de Londres ; Ariodante Fabretti, de l'Académie des sciences de Turin ; Don Vicente Vasquez Queipo, de l'Académie de Madrid ; Mussafia, de Vienne ; — correspondants nationaux : MM. Allmer, de Lyon ; Charles Tissot, ministre de France à Athènes ; Célestin Port, archiviste à Angers.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Dans sa séance du 20 décembre dernier, la Société des antiquaires de France a entendu la lecture d'un travail de M. A. Longnon, dont les conclusions ont une certaine importance pour l'étude des noms géographiques de la Gaule. Dans ce mémoire, qui a été rédigé à la suite de questions que M. Longnon avait dû étudier pour éclaircir un problème dont la commission de topographie des Gaules l'avait chargé de chercher la solution, l'auteur fixe le sens qui doit être attribué aux mots *durum* et *duro*, qui entrent dans la construction d'un assez grand nombre de noms de lieux gaulois.

Jusqu'à ce jour, les géographes ont cru que DOUR signifiant *aqua*, DURUM indique le passage d'une rivière ; de là on est arrivé à chercher sur des cours d'eau l'emplacement de toutes les localités dans le nom desquelles entre le mot *durum*. M. Longnon, s'appuyant sur les travaux des celtistes modernes, établit que la forme *durum* ne peut être rapprochée du *dour* des dialectes bretons, qui est synonyme d'*eau*, mais de l'irlandais *dur*, forteresse. Les exemples fournis par M. Longnon à l'appui de sa thèse paraissent ne laisser aucun doute sur cette interprétation.

— On sait que des fouilles ont lieu depuis plusieurs mois, sous la direction du docteur Démétriadès, dans la vallée de l'Alphée, près d'Olympie, en Morée. Bien que les découvertes déjà faites ne soient pas aussi importantes que celles du docteur Schliemann à Mycènes, on signale cependant plusieurs trouvailles intéressantes.

Une dépêche, en date du 16 décembre, annonce que l'on a mis à jour une tête de femme en marbre, de grandeur plus que naturelle. Cette tête est d'une beauté remarquable et parfaitement conservée. A l'ouest du temple de Jupiter Olympien les fouilles ont mis également à découvert la partie supérieure d'un corps de femme et deux chevaux de proportions colossales. (*Débats* du 26 décembre.)

— Le *Reichsanzeiger* reçoit d'Argos de nouveaux détails sur les découvertes du docteur Schliemann à Mycènes. Le crâne du squelette revêtu d'un lourd masque d'or qui a été trouvé le 2 décembre dernier dans les tombeaux des Atrides, et que M. Schliemann croit être celui d'Agamem-

non, est parfaitement conservé et porte encore toutes ses dents; près de la main droite gisaient une foule d'objets en or; malheureusement, aucun de ces objets n'a de signe qui puisse ressembler à de l'écriture.

Deux autres squelettes, découverts dans le cinquième sépulcre, seraient ceux de Cassandre et d'Eurymédon, tués dans un banquet, en même temps qu'Agamemnon, par Egisthe et Clytemnestre. Les tombeaux des Atrides sont entourés d'une double rangée de plaques en marbre.

Dans la quatrième tombe, le docteur Schliemann a recueilli des bijoux et des pierres gravées de la plus grande beauté, des casques en or, des diadèmes en or, des *cantharos* en or, des ceintures également en or, des colliers d'ambre (électron) et trente-cinq têtes de flèches en obsidienne. Les trésors que renfermaient les cinq tombeaux suffiraient à eux seuls pour remplir un musée. En attendant qu'ils puissent être installés à Athènes, dans un local spécial, le gouvernement hellénique en a confié la garde à une compagnie de gendarmes. (*Débats* du 2 janvier.)

—— La note sur les monnaies des Gabalas de Rhodes, lue à la séance du 8 mai 1876 de l'Institut de correspondance hellénique, et reproduite dans la *Revue archéologique*, numéro de novembre, p. 285 et suivantes, a donné lieu à des interprétations tout à fait contraires à la pensée du rédacteur et doit être précisée. Il est dit dans cette note : « il est regrettable qu'après quinze années l'étude de M. Lambros, par cela seul qu'elle a été publiée en grec moderne, puisse être considérée en France comme non avenue. » Le bulletin regrette simplement qu'un travail aussi important que celui de M. Lambros ait été presque entièrement ignoré en France jusqu'au moment où M. Schlumberger a rendu le service de le faire connaître. M. Schlumberger, du reste, marque toujours avec le plus grand scrupule les parties de son étude où il est d'accord avec son prédécesseur et, comme nous l'avons dit, lui rend la plus ample justice.

La séance ayant eu lieu le 8 mai, il n'y a été parlé que de l'article de M. Schlumberger du mois d'avril, et non de la seconde partie de son étude. On n'a donc pas insisté sur les deux questions pour lesquelles M. Schlumberger diffère d'opinion avec M. Lambros, l'explication des lettres B sur ces monnaies et l'attribution des monnaies sur lesquelles figurent ces emblèmes.

Il faut de plus remarquer que sur vingt-deux monnaies reproduites par M. Schlumberger, dix-neuf l'ont été d'après des exemplaires qu'il a rapportés de Rhodes, et que sur ces dix-neuf monnaies, onze sont inédites.

Il serait donc tout à fait contraire à la vérité et à la pensée du Bulletin de rien trouver, dans la séance du 8 mai, qui diminue le mérite et l'originalité du mémoire de M. Schlumberger; mais peut-être ces explications sont-elles nécessaires pour les personnes qui ne sont pas au courant de la question des Gabalas de Rhodes. ALBERT DUMONT.

—— On trouvera dans le tome XII de l'*Hermès*, p. 88-141, un intéressant article de M. Mommsen sur des documents dont la découverte à Pompéi,

le 3 et le 5 juillet 1876, a fait grand bruit en son temps. Il s'agit d'une cassette où un banquier pompéien, L. Cæcilius Secundus, conservait ses quittances. Toutes celles de ces pièces qui se sont trouvées lisibles viennent d'être publiées, après un long et pénible déchiffrement, dans le troisième volume de la seconde série des *Actes* de l'Académie *de' Lincei*, à Rome, sous ce titre : *le Tavolette cerate di Pompei*, par M. Giulio de Petra, conservateur actuel du musée de Naples. Sans s'occuper, avec le premier éditeur, des mentions que contiennent ces tablettes de personnages antérieurement connus par d'autres inscriptions de Pompéi, M. Mommsen s'attache surtout à faire ressortir, par divers exemples pris dans ce recueil, les renseignements que nous fournissent ces actes sur certaines dispositions du droit romain et sur certaines habitudes de la vie antique. On remarquera particulièrement ce qu'il dit de la vente aux enchères et de la place qu'elle tient dans la vie romaine.

—— *Le nouveau bronze du Musée britannique.* — Les « trustees » du Musée britannique ont récemment acquis de MM. Rollin et Feuardent, de Paris, une figure de bronze, un satyre remarquable par sa beauté et sa conservation. Le satyre est représenté se renversant en arrière, dans une attitude qui semble être celle de la surprise. Le poids de son corps repose principalement sur le gros orteil du pied gauche ; le talon droit est soulevé ; seuls les doigts du pied portent sur le sol. Son bras et sa main gauches sont étendus dans une direction oblique. Son bras droit est ployé, la main est levée vers la tête. Il a une barbe flottante ; derrière son oreille droite se trouve une petite corne naissante, mais on n'aperçoit derrière l'autre oreille aucune corne correspondante. Dans la chevelure se trouvent de petits trous dans lesquels une couronne jadis a été fixée. L'attitude et le type de cette figure nous rappellent tout d'abord le satyre du Musée de Latran, à Rome, que Brunn suppose avoir fait partie d'un groupe représentant Minerve et Marsyas tels qu'ils sont figurés dans un bas-relief d'Athènes et sur une monnaie également athénienne. Ce groupe était le sujet d'un ouvrage en bronze de Myron (voir Brunn, dans l'*Instit. de Corr. archéolog.*, Rome, 1858, pp. 378-383, et *Monum.* du même ouvrage, pl. XXIII). On verra, en comparant le nouveau bronze à la statue et au groupe gravés dans les planches des *Monumenti*, que dans le satyre récemment acquis par le musée, le mouvement du bras droit et des deux jambes ne correspond pas ; mais les bras de la statue du Musée de Latran sont des restaurations et il est très-possible que leur direction primitive ait été la même que dans le bronze. La différence dans le bas-relief et la médaille n'est pas autre que celle qu'on peut attendre quand un groupe en ronde bosse est négligemment répété en relief sur une beaucoup plus petite échelle. Le style du modelé du nouveau bronze, les proportions fines et allongées du type nous rappellent les satyres de la frise du monument choragique de Lysicrate et les figures d'hommes de la frise du mausolée beaucoup plus qu'aucune des sculptures qui nous restent de l'époque de Phidias. Nous sommes donc autori-

sés à dire que le nouveau bronze présente plutôt les traits caractéristiques de l'école de Skopas que ceux de l'école de Myron. Les cheveux et la barbe de ce bronze sont très-délicatement travaillés et les muscles du corps, surtout ceux du dos et des épaules, admirablement rendus. La vivacité et la force du mouvement ainsi que l'expression de la figure nous remettent en mémoire les épithètes « vivida et animosa » dont se servaient les critiques romains pour caractériser les ouvrages de Myron et ceux de Lysippe. Le pied droit, si on le compare au reste, présente dans le modelé une infériorité si marquée qu'on est amené à croire qu'il a été autrefois restauré par un artiste secondaire. Le bronze est admirablement conservé, ayant seulement perdu le gros orteil du pied gauche et une partie de l'index de la main gauche. Il a deux pieds six pouces de haut, à peu près la même hauteur que l'Hercule Towneley. On ne sait rien de certain sur sa provenance, mais on dit qu'il a été trouvé dans un égout à Patras. (*Academy.*)

—— *Une précieuse épave.* — Il y a quelques jours, à la hauteur du pont Royal, des mariniers, en jetant l'épervier, ramenèrent du fond de la Seine une masse informe revêtue de sable et de coquillages, qu'ils vendirent quelques francs à un marchand d'antiquités du quai Voltaire. Notre homme enleva avec une religieuse sollicitude la couche calcaire qui recouvrait la trouvaille et découvrit bientôt, à sa grande stupéfaction, une buire antique du style le plus pur.

Le vase, de forme ovoïde, est orné d'admirables ciselures représentant une ronde de satyres et de bacchantes qui tiennent en mains des thyrses et sont coiffés de pampres et de raisins. Le dieu Pan conduit la danse au son de la flûte. Le col du vase est orné de mascarons qui ont des masques de satyres ; les anses sont formées par deux bacchantes dont le corps est fortement incliné et dont les têtes se joignent. Le vase est marqué de la lettre grecque *phi*.

Le métal est irisé et ne ressemble à aucun métal connu. L'antiquaire, numismate érudit, est persuadé d'avoir entre les mains un véritable trésor, le vase murrhin que les savants désignent encore sous le nom de bronze de Corinthe, et qui, d'après Sénèque, le plus grand amateur de son temps, se vendait déjà à cette époque au poids de l'or.

Six espèces de métaux, l'or, l'argent, le cuivre, le plomb, l'étain, le fer, y entrent dans des proportions qu'il a toujours été impossible de déterminer. Ce trésor, d'après les conjectures les plus probables, remonterait à l'occupation de Lutèce par les légions de César et de Labiénus.

(*Débats.*)

—— Le *Journal officiel* du 17 janvier contient les renseignements suivants :

« *Exposition de l'art ancien en* 1878. — Le ministre de l'agriculture et du commerce, sur la proposition du sénateur commissaire général, arrête :

Art. 1er. Une exposition historique de l'art ancien dans tous les pays et de l'ethnographie des peuples étrangers à l'Europe sera ouverte dans les locaux de l'Exposition universelle, du 1er mai 1878 au 31 octobre suivant.

Art. 2. Sont nommés : M. Adrien de Longpérier, membre de l'Institut, directeur; M. Gustave Schlumberger, secrétaire général.

Art. 3. Une commission d'admission et de classification, divisée en neuf sections, est chargée de préparer et d'organiser cette exposition.

Art. 4. Sont nommés membres de la commission d'admission et de classification :

1re section. *Art primitif et antiquités des Gaules.* MM. Alexandre Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain; Jules Desnoyers, membre de l'Institut; le marquis de Vibraye, correspondant de l'Institut; Frédéric Moreau; le docteur Hamy,-aide naturaliste au Muséum, secrétaire.

2e section. *Sculpture antique du moyen âge et de la renaissance; glyptique.* MM. H. Barbet de Jouy, conservateur au Louvre; le baron J. de Witte, membre de l'Institut; Edmond Le Blant, membre de l'Institut; Félix Feuardent; Gustave Dreyfus; Roger Ballu; Henri de Longpérier, officier d'académie, secrétaire.

3e section. *Numismatique gauloise et du moyen âge; médaillons; sigillographie.* MM. F. de Saulcy, membre de l'Institut; C. Robert, membre de l'Institut; le baron James de Rothschild; Étienne Récamier; Germain Demay, archiviste, membre de la Société des antiquaires de France; J. Charvet; A. de Barthélemy, membre de la Commission de la carte des Gaules, secrétaire.

4e section. *Céramique moyen âge, renaissance; faïences, porcelaines.* MM. le baron Alphonse de Rothschild; Ch. Maillet du Boulay, directeur du musée de Rouen; Adrien Dubouché, fondateur du musée céramique de Limoges; Gaston Le Breton, conservateur du musée céramique de Rouen; L. de Liesville; Ph. Burty; Robert Calmon, secrétaire du ministre de l'instruction publique; Paul Gasnault, secrétaire.

5e section. *Manuscrits, livres incunables, dessins, reliures.* MM. Alfred Maury, directeur général des Archives, membre de l'Institut; E. Miller, bibliothécaire du Corps législatif, membre de l'Institut; le baron Edmond de Rothschild; Alfred Firmin-Didot; A. de Longpérier-Grimoard, président du Comité archéologique de Senlis; Robert de Lasteyrie, archiviste aux Archives nationales; le baron Alphonse de Ruble, secrétaire.

6e section. *Armes et armures.* MM. le colonel Le Clerc, conservateur du musée de l'artillerie; le prince Czartoryski; le comte d'Armaillé; le baron Adolphe de Rothschild; Frédéric Spitzer, officier d'académie; Albert Dumetz, secrétaire.

7e section. *Orfèvrerie, ivoires, cristaux, bijoux.* MM. le baron Gustave de Rothschild; Jules Labarte, membre de l'Institut; le baron Jérôme Pichon; le vicomte de Ganay; Alfred de Champeaux, chef de bureau des beaux-arts de la Seine; T.-A. Basilewski; Raoul Delamotte; Beurdeley; L. Courajod, attaché au musée du Louvre, secrétaire.

8e section. *Ameublement, étoffes, etc., etc.; tapisseries.* MM. Léopold Double, ancien officier d'artillerie; le baron Davilliers; Edmond Foulc;

Émile Mayer; A. de Rochambeau; E. Guichard, architecte-décorateur; Al. Sommier; Adolphe Moreau, secrétaire.

9e section. *Ethnographie des peuples étrangers à l'Europe*. MM. Alphonse Pinard; J.-L. Gérôme, membre de l'Institut; Albert Goupil, et les secrétaires des deux premières sections. TEISSERENC DE BORT.

Paris, le 16 janvier 1877. »

—— *Sépultures de Gotteaubry (département du Var)*. — Au haut de la colline de Gotteaubry, au nord du village de la Londe et à 15 kilomètres d'Hyères, on a découvert en 1876 trois sépultures de l'âge de la pierre, d'une construction particulière. Ces sépultures, creusées dans le schiste, sont entourées chacune de grosses dalles dressées qui s'élèvent de $0^m,70$ à $0^m,85$ au-dessus du niveau du sol et sont accolées l'une à l'autre. Chacune de ces sépultures figure un petit dolmen dont la pierre de couverture aurait été enlevée.

La première mesure 2 mètres de long sur $1^m,80$ de large; le côté nord est formé d'une seule dalle de schiste, les côtés est et ouest en ont chacun sept, le côté sud une seule. Cette dalle forme en même temps le côté opposé d'une seconde sépulture qui est, comme la troisième, d'une construction pareille à celle que je viens de décrire. La première sépulture renfermait un gros couteau en silex; les deux autres, un amas d'ossements humains. Baron DE BONSTETTEN.

—— *Bulletin de la Commission archéologique municipale* (de Rome), quatrième année, n° 3, juillet-septembre 1876 :

P. E. Visconti, *Un buste de Cn. Domitius Ahénobarbus* (pl. XIII). — C. L. Visconti, *Un fragment architectonique appartenant au temple d'Isis et de Sérapis, de la IXe région d'Auguste* (pl. XIV et XV). — Virginio Vespignani, *De quelques édifices anciens, découverts dans la villa Aldobrandini et ses environs* (pl. XVI et XVII). — R. Lanciani, *Autel de Verminus* (pl. XII). — G. Tomassetti, *De quelques pierres sépulcrales découvertes près de la voie Laurentine* (pl. XIV et XV, fig. et 2).

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, n° 10, octobre 1876 : E. Stevenson, *Fouilles de la voie Latine*. — Ed. Helbig, *Fouilles de Corneto*. — Buecheler, *Observations sur une inscription osque*. — G. Lignana, *Sur le mot étrusque « vanth »*.

N° 11, novembre 1876 (2 feuilles) : G. Kœrte, *Voyages en Étrurie, fouilles de Montefiascone*. — A. Mau, *Fouilles de Pompéi*. On y a découvert récemment deux grands tableaux mythologiques, dont l'un représente Bacchus sur le point d'abandonner Ariane endormie, et l'autre, le jugement de Paris. Dans le second, la partie supérieure des figures est effacée; le premier, mieux conservé, offre des détails qui ne se rencontrent dans aucun autre des tableaux jusqu'ici connus qui représentent cette scène. — M. Guardabassi, *Fouilles dans le jardin paroissial de Sainte-Elisabeth, à Pérouse*. — Bibliographie : W. Helbig, *les Fouilles de la Chartreuse, de Bologne, décrites et illustrées par A. Zannoni*, livraisons 1 et 3, Bologne, 1876.

Nº 12, décembre 1876 (1 feuille) : A. Mau, *Fouilles de Pompéi.* — Kœrte, *Voyages en Etrurie.* — Table de l'année.

— *Archæologische Zeitung*, 34e année, cahier 2 et 3 :

F. Hang, *Une pierre consacrée aux Matronai, découverte à Rœdingen.* L'inscription se lit ainsi : « Matron(is) Gesaien(is) M. Jul(ius) Valentinus et Julia Justina ex imperio ipsarum l(ibentes) m(erito) ». Les trois déesses sont représentées assises, au-dessus de l'inscription. Leur coiffure est un large bonnet en forme de turban, d'un aspect très-particulier. Le monument est d'un style plus noble que la plupart des monuments analogues connus jusqu'ici. — E. Hübner, *Note sur le même sujet.* — R. Neubauer, *Sur des inscriptions grecques où l'on a voulu reconnaître des noms de sculpteurs.* — B. Stark, *Fragment d'un bas-relief représentant un combat d'amazones* (pl. VII). — A. Trendelenburg, *les Oppositions dans la peinture companienne.* — H. Dütschke, *le Théâtre antique de Fiesole* (pl. VIII, IX, X). — P. W. Forchhammer, *l'Eréchthéum et le temple d'Athéné Polias.* — G. Loeschke, *Sur des représentations de la naissance d'Athéné.* — Mélanges : Th. Schreiber, *la Collection d'antiques du palais Torlonia dans la Lungara, à Rome* ; H. V. Rœhden, *les Statues de divinités, ouvrages de Dipœnos et de Skyllis, à Sicyone* ; P. Knapp, *Niké poursuivant des éphèbes* ; Max Frankel, *Un vase du musée de Berlin* (pl. XI). — Nouvelles : Athènes. Ouverture des séances de l'Institut de correspondance hellénique, à l'Ecole française ; les Fouilles d'Olympie. Inscriptions trouvées à Olympie (nos 16, 17, 18, 19, 20, 21).

— Le numéro du *Journal des Savants* de décembre contient : E. Renan, *Histoire des persécutions de l'Église.* H. Wallon, *Louis XIII et Richelieu.* E. Chevreul, *le Jardin fruitier du Muséum.* Ch. Giraud, *Nouveaux bronzes d'Osuna.* Nouvelles littéraires. Livres nouveaux. Table des matières.

BIBLIOGRAPHIE

De ossium humanorum larvarumque apud antiquos imaginibus capita duo, par M. G. Treu. Berlin, 1874, chez Otto Francke.

La publication de M. Treu comprend deux parties : un catalogue des monuments, et un chapitre de discussions sur des points particuliers.

L'auteur prend soin d'avertir le lecteur qu'il lui offre seulement un fragment détaché d'une étude plus complète, où trouvera place sans doute le commentaire des faits réunis dans le présent recueil. Tel qu'il est, ce travail contient de curieux documents, qui peuvent servir à la solution de l'un des problèmes les plus délicats de l'archéologie figurée. Toute une école d'archéologues, adoptant les théories trop exclusives de Winckelmann et de Lessing, avait longtemps nié que le génie antique admît la représentation de la mort dans sa réalité. Les monuments ont donné tort à ce système, qui délimitait d'une façon trop rigoureuse les idées antiques, et les enfermait dans des formules trop étroites. Il y a donc un réel intérêt à recueillir et à classer les monuments où la mort est représentée directement, sous sa forme la plus saisissante et la plus crue.

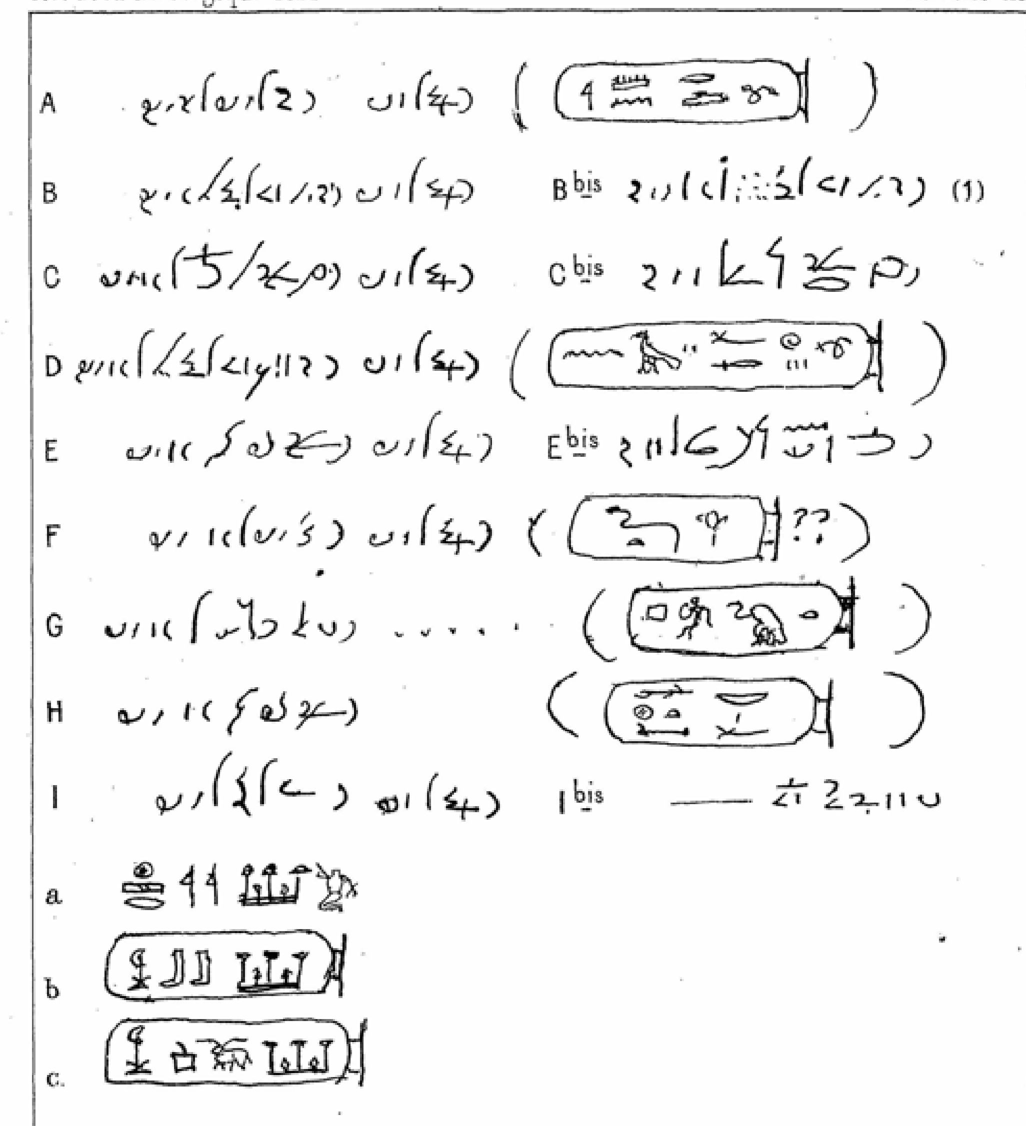
Les divisions du catalogue répondent sans doute au plan général de l'ouvrage que nous ne connaissons pas. L'auteur suit un ordre méthodique, passant des représentations les plus simples à celles qui offrent une relation appréciable avec les idées morales. Il étudie d'abord les monuments où les ossements humains figurent à titre d'accessoires, comme dans la fable des Sirènes, dans celles du Sphinx, du Minotaure, enfin de Prométhée, que les artistes montrent souvent occupé à modeler l'argile humide autour d'un squelette. Plus loin, les représentations de la mort sont associées à des images tirées de la vie commune ; elles accompagnent des sentences morales, des épitaphes, qui sont fréquemment des professions de foi sceptiques ou épicuriennes : « Qui pourrait dire, en voyant ce squelette décharné, si ce corps a été celui d'Hylos ou de Thersite ? » Les séries suivantes les montrent associées à des scènes dionysiaques, aux emblèmes du culte de Mithras, et enfin gravées sur les amulettes des gnostiques.

Le second chapitre est consacré à l'examen de la question suivante : à quelle époque les artistes de l'antiquité, et surtout les Grecs, ont-ils commencé à reproduire l'image de la mort ? L'ont-ils admise avant la domi-

nation romaine? M. Treu pense que cette représentation n'a jamais répugné à l'esprit hellénique, et il conclut que les artistes l'ont acceptée avant la conquête de la Grèce par les Romains. Il en trouve la preuve dans une pierre gravée *de style grec*, publiée par King (*Antique Gems*, p. 165). Il n'est pas sans intérêt de signaler ici un autre monument, dont l'origine hellénique est moins douteuse, et qui par là même offre un caractère de certitude beaucoup plus grand. C'est une lampe grecque, appartenant à M. Lambros, d'Athènes, qui l'a présentée à la séance du 8 mai de l'Institut de correspondance hellénique : «Un vieillard debout, tourné à droite, enveloppé d'un long manteau, touche un squelette placé devant lui, et paraît en faire jouer les os ; un autre squelette semblable est placé à gauche derrière le vieillard. »

On ne saurait faire à un auteur le reproche d'avoir limité son sujet, quand il est traité avec toute la précision et la sûreté d'informations qu'il exige. A ce titre, l'ouvrage de M. Treu se recommande à tous les érudits. Il n'est pourtant pas inutile d'observer que l'auteur n'a abordé qu'une partie du problème, en se bornant aux monuments qui offrent la représentation du squelette ou des os humains. On connaît déjà un certain nombre d'œuvres grecques, stèles et surtout vases peints, qui montrent que les Grecs n'ont pas évité la représentation directe de la mort (voyez A. Dumont, *Mélanges archéologiques*, 2e série, *Stèle athénienne*, et Benndorf, *Griechische und Sicilische Vasenbilder*, p. 7 et suivantes). Ces monuments, auxquels il faut en ajouter d'autres encore inédits, prouvent que les artistes grecs, dès le temps de la peinture noire sur vases, n'excluaient point des sujets admis par l'art la représentation de la mort. L'ouvrage de M. Treu confirme cette vérité pour le point particulier qu'il a voulu traiter.

M. C.



(1) Champollion reconnaissait à ce roi un cartouche différent de celui de Néphéritès II.

Imp. Lemercier & Cie Paris.

CHRONIQUE ÉGYPTIENNE

UNE

CHRONIQUE ÉGYPTIENNE

CONTEMPORAINE DE MANÉTHON

(*Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en décembre 1876*).

Jusqu'ici, ce qu'on n'a jamais trouvé c'est une de ces antiques chroniques orientales que nous citent si souvent les Grecs et qui étaient rédigées dans la langue du pays. En ce qui concerne l'Egypte particulièrement, ce genre de documents faisait absolument défaut, et on pouvait d'autant plus le regretter que, selon les anciens, les archives des temples avaient conservé avec le plus grand soin tout ce qui concernait la vie des rois. L'histoire formait une des principales branches de la littérature égyptienne: Diodore de Sicile nous affirme expressément ce fait, et le célèbre Manéthon, qui vivait sous le règne de Ptolémée Philadelphe, nous dit n'avoir fait que *traduire* les histoires sacrées: γέγραφε γὰρ ἑλλάδι φωνῇ τὴν πάτριον ἱστορίαν, ἔκ τε τῶν ἱερῶν, ὥς φησιν αὐτὸς, μεταφράσας. Malheureusement, ainsi que le fait remarquer M. Mariette, « cette histoire a disparu *comme tant d'autres livres*, et nous n'en possédons que quelques fragments et la liste de tous les rois que Manéthon avait placée à la fin de son ouvrage (1), liste qui nous a été conservée dans les écrits de quelques chronographes. » Quant aux histoires originales elles-mêmes, on avait depuis longtemps désespéré d'en rencontrer aucune trace et c'était chose classique, parmi la plupart des égyptologues, que d'affirmer en cela l'erreur des Grecs. Il n'avait dû exister, pensait-on, que des listes de rois analogues au canon du temple d'Abydos. Eh bien, ce que l'on n'espérait plus j'ai eu le bonheur d'en faire la découverte. Un papyrus démotique qu'avait acheté, il y a deux ans environ, la Biblio-

(1) Cette dernière assertion est loin d'être certaine. Eusèbe nous dit avoir extrait les noms des premiers rois (jusqu'à la 12e dynastie) du Ier livre de Manéthon; ceux des suivants, à partir de la 12e jusqu'à la 20e, du livre II, et ceux des derniers depuis la 20e dynastie, du livre III.

thèque nationale, et qui avait lassé sans résultat les efforts de plusieurs égyptologues, renferme, à n'en pas douter, une chronique tout à fait analogue à celle de Manéthon et à peu près contemporaine. C'est là un fait tellement important que je crois devoir l'indiquer de suite à l'Académie, tout en me réservant de publier bientôt à ce sujet un travail détaillé, actuellement en préparation.

Le papyrus en question porte le n° 215 à la Bibliothèque nationale. Il comprend cinq colonnes sur le recto et plusieurs autres colonnes (dont quelques-unes en écriture différente) sur le verso. Mais il est bien loin d'être complet, et sur chaque bord du papyrus on aperçoit encore les traces d'autres colonnes. Il devait être divisé en livres, et les livres, en chapitres (1), comme la plupart des ouvrages de cette époque. Le fragment que nous possédons commence au milieu d'un de ces livres et au dernier paragraphe du chapitre 6ᵉ. Arrivent ensuite sur le recto les chapitres 7ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ, 10ᵉ, 11ᵉ, 12ᵉ, 13ᵉ. Enfin une nouvelle déchirure vient encore interrompre le texte, et ce qui se trouve sur le verso se rapporte à une partie toute différente du livre.

Ce curieux ouvrage a été certainement écrit par un prêtre et probablement à Memphis. Le ton qu'on y remarque est éminemment religieux et mystique ; comme dans les chroniques sacrées des Juifs, comme dans l'histoire universelle que notre Bossuet traça plus tard, les événements sont des effets de la Providence divine et les malheurs des peuples ne se présentent que comme une sanction de la loi, ou pour me servir de l'expression égyptienne, du *droit*, et comme une punition de leurs fautes. L'auteur s'interrompt alors pour épancher son âme dans une prière ardente ou s'appesantir sur les infortunes de sa race avec une poésie souvent magnifique.

La partie que nous possédons de cette histoire concerne, en effet, une époque véritablement terrible pour l'Égypte. Elle s'étend surtout entre la première invasion de l'Égypte, faite par le féroce Cambyse, et la seconde conquête persane, que suivit bientôt l'occupation d'Alexandre.

Dès le commencement de la première colonne nous trouvons l'énumération des monarques égyptiens qui arrachèrent le pays à l'étranger et le défendirent héroïquement, pendant près d'un siècle, comme les Grecs des Thermopyles. Ces monarques sont, selon ce premier canon : 1° Amyrtée (pl. III A), le célèbre *roi des marais*, le compagnon

(1) Il ne faudrait pourtant pas attribuer trop d'importance à cette division en chapitres, faite plutôt pour l'œil que pour l'esprit ; souvent le sujet continue, sans véritable point d'arrêt, en dépit de cette division.

d'armes des Athéniens, qui, un beau jour, se trouva, après bien des défaites, maître de l'Égypte entière ; 2° Néphéritès (pl. III B), qui, selon Diodore de Sicile, conclut en 395 avant notre ère un traité d'alliance avec Sparte (1) ; 3° Achoris (pl. III C), qui, lui aussi, combattit si énergiquement les Perses avec le concours de l'Athénien Chabrias (2) ; 4° Néphéritès II (pl. III D), au nom duquel nous possédons au Musée du Louvre un magnifique sphinx ; 5° le roi Nectaneb (pl. III E), que vint trouver en Égypte le roi de Sparte Agésilas, demandant, de la part des Lacédémoniens, des secours contre les Thébains qui les avaient réduits aux dernières extrémités ; 6° Téos (pl. III F), qui fut trahi par le même Agésilas son allié, et sous le neveu duquel l'Égypte fut de nouveau conquise par les Perses.

On le voit, cette période est, pour nous servir des expressions usuelles, complétement classique. Et cependant les Grecs, qui ont eu bien soin de nous conserver la mémoire de tout ce qui les intéressait personnellement dans les événements égyptiens, ne nous ont donné que peu ou point de détails sur l'histoire intime de l'Égypte à cette époque. Manéthon restait à ce sujet le seul guide un peu sûr, en nous fournissant, dans sa liste des rois, l'ordre à peu près régulier des souverains. Notre chronique démotique vient donc combler une importante lacune, et souvent, par les détails qu'elle renferme, elle vient aussi éclairer d'une façon vraiment admirable Manéthon lui-même. Nous n'en citerons ici que quelques exemples. Selon Manéthon, les rois Egyptiens que nous venons de nommer se divisent en trois dynasties. L'une de ces dynasties, celle des Mendésiens, ne comprenait, suivant son titre même dans le grec comme dans l'arménien d'Eusèbe, que quatre rois, et cependant, si l'on consulte la liste actuelle des rois qui sont indiqués sous ce titre, elle en aurait eu cinq. Or il se trouve que, selon notre chronique démotique, le roi qui est actuellement indiqué le premier dans cette liste n'appartenait pas aux Mendésiens, mais à une tout autre race, puisqu'il était le propre père de Nectaneb, qui, quelques années plus tard, remplaça à son tour les Mendésiens. Il est donc certain maintenant que le nom

(1) Nous possédons au Louvre, sous le numéro 5441, une bande d'étoffe imprimée portant la date du mois de Mésoré an IV de Néphéritès Ier (pl. III B *bis*), c'est-à-dire, suivant le calcul adopté par M. Lepsius, de cette même année 395. Néphéritès régna six ans selon Manéthon.

(2) M. Brugsch, dans sa grammaire démotique, p. 50, avait déjà donné le nom d'Acoris (pl. III C *bis*) ainsi qu'une variante de celui de Nectaneb Ier (pl. III E *bis*). Le Louvre possède *les soufres* du sarcophage de ce dernier, trouvé par les Français *à Alexandrie*, dans la mosquée de Saint-Athanase.

de Néphéritès I[er] aura été, postérieurement et maladroitement, placé par les copistes en tête des quatre rois mendésiens qui l'avaient expulsé du trône. De semblables interversions arrivent souvent dans les manuscrits, ainsi que nous en avons du reste la preuve pour un autre roi mendésien, Muthès, qui est indiqué avant Néphéritès II dans la version arménienne de Manéthon et après lui dans le grec. Notre chronique nous apprend encore que Muthès, ainsi que Psammuthès (Psimout en égyptien), ont l'un et l'autre précédé (peut-être comme compétiteurs) le roi Achoris, qui se trouve immédiatement avant eux dans la liste arménienne (1).

Après le premier canon de ces rois que la miséricorde des dieux avait accordés à l'Egypte et dont l'énumération termine à peu près le chapitre 6[e] (le premier de ceux qui nous sont parvenus), notre auteur entre dans de nombreux détails relatifs à cette glorieuse révolution. Il paraît qu'Amyrtée fit partir l'année civile de cette date, ou plutôt de celle de son couronnement royal à Memphis, et qu'il rattacha d'une façon étroite les mois qui précédèrent l'époque de ce couronnement à l'histoire même de ses tentatives et de ses succès. Ces mois sont : Athor (octobre-novembre), Xoiach (novembre-décembre), Tobi (décembre-janvier), Méchir (janvier-février), Phaménoth (février-mars). C'est dans ce mois de Phaménoth qu'on fit en l'honneur d'Amyrtée la fête du *basilique d'or* et qu'on l'intronisa lui-même à Memphis. Ce fut ce mois également qui, d'après la nouvelle réforme, devint le premier mois de l'année égyptienne, tandis que celui de Méchir en devenait le dernier. Notre chronique, dans les chapitres 7[e] et 9[e], insiste longuement sur ce fait, bien que d'une manière qui ne laisse pas que d'avoir encore de l'obscurité. D'une autre part, de même que les mois de l'année semblaient prendre rang d'après l'époque du couronnement d'Amyrtée, de ce roi, allié des Grecs, qui avait répandu la joie dans l'Egypte entière et ouvert les temples des dieux fermés par les Perses, de même ces rois durent, eux aussi, recevoir une sorte de numéro d'ordre à partir du libérateur de l'Égypte. Le chapitre 8[e] nous apprend en effet qu'il en fut ainsi, et, comme nous l'avions vu déjà dans le premier canon, il met au nombre de six (2) ces principaux chefs, y compris Amyrtée, qui

(1) Il paraît certain, du reste, qu'il faut réunir Muthès et Psammuthès comme le font les textes arménien et démotique. Le nom de *Psimout* veut dire le *fils de Mout* ou de Muthès. Peut-être Psimout avait-il été adopté par ce prince éphémère, comme cela se fit souvent sous l'empire romain.

(2) Les trois derniers sont, dans ce chapitre, réunis dans l'appellation générale : *les trois autres*.

était en quelque sorte leur prototype et qui peut-être lui-même se rattachait d'une façon intime à ce courageux révolté, le roi Habbach (1), dont une stèle de Boulaq, traduite par M. Brugsch, nous a raconté les glorieuses luttes contre le roi perse Xercès (pl. III *a*). Le chapitre 10e au contraire, qui entre dans des détails plus étendus sur chacun des règnes, nous donne exactement le même nombre de rois que Manéthon, en comprenant cette fois les princes considérés comme illégitimes et les divers prétendants, quelque éphémère qu'ait été leur règne. Voici, à l'égard de ces divers personnages, quelques-uns des renseignements que nous fournit ce chapitre dans la 2e et la 3e colonne de notre papyrus.

Le 1er chef qui vint après les Perses, par l'aide des soldats, ce fut le roi Amyrtée. Il n'eut pas son fils après lui.

Le 2e chef qui arriva ensuite, par l'aide des soldats, fut Néphéritès. On ne reconnut son fils après lui que peu de temps; Néphéritès, voyant ce qui avait eu lieu à son égard, l'envoya dans sa ville (?), d'où il revint plus tard gouverner l'Egypte sous le nom de Nectaneb.

Le 3e chef (Muthès) fut reconnu comme chef. Il fut amené au trône par les soldats. Il établit le droit. On lui obéit pendant sa vie (un an environ).

Le 4e chef ne fut pas appelé chef 4e. (Il n'est en effet pas, non plus du reste que le règne éphémère qui précède, dans le canon de la 1re colonne. Ces deux chefs régnèrent chacun un an selon Manéthon.) Ce chef, continue notre chronique, prit le nom de *Psimout* (Psammuthès) (pl. III G). Il ne fut pas compté : il n'obéit pas aux prescriptions *du dieu*, aussi ne fut-il pas reconnu pour chef.

Le 5e fut reconnu comme chef, bien que nommé par les soldats; il se nomma Achoris; on le reconnut toute sa vie comme chef, car il fut bienfaisant envers les temples presque détruits et il établit le droit par rapport à ses frères. (Nous connaissons en effet de nombreux travaux religieux entrepris par Achoris (2)).

(1) Voir la *Zeitschrift* de M. Lepsius, année 1871, page 1 et suivantes. Notons en passant que ce nom Habbach (voir pl. III *b*), qui se trouve aussi sous la forme *Habach* (voir pl. III *c*) dans une stèle du Sérapéum citée par M. Brugsch, semble d'origine sémitique. Avec ou sans le *daguesch*, ce mot n'est certainement pas égyptien et il semble devoir être rapproché de la racine hébraïque חבש *ligavit, obligavit*, en hébreu, ou plutôt encore de la racine arabe خبس ou خبش qui veut dire *prendre ou faire du butin.* Nous aurions alors affaire à un participe de la seconde orme, *le pillard*, *le ravageur*, nom qui conviendrait parfaitement à quelque chef arabe qui se serait mis à la tête des révoltés égyptiens.

(2) Notamment dans les temples de Médinet-Habou et d'Elethya. « On voit en-

Le 6e ne fut pas appelé chef 6e. Il vint à la suite des soldats. Il s'appela Néphérités. Il ne fut pas reconnu. Les soldats renoncèrent à l'appuyer. Ils rétablirent le droit ancien. Ils renvoyèrent son fils après lui.

Le 7e, *le dieu Ra le reconnut comme chef*, bien que nommé par les soldats. Il s'appela Nectaneb. Il eut 16 enfants, qui se disputèrent et se partagèrent le pouvoir et établirent une sorte de féodalité en Egypte (comme au temps de la *dodécarchie* d'Hérodote, ignorée par Manéthon).

Le 8e fut le roi Téos, qui marcha sur les traces de son père. Mais les Perses l'attaquèrent vivement, et, sous le chef qui vint après lui (Nectaneb II) et que les Perses avaient fait reconnaître pour chef, ils brisèrent *les portes* de l'Egypte. Ils les ouvrirent ces portes et, ne trouvant que peu de résistance dans les Egyptiens et surtout dans le roi et dans les 13 chefs qui se partageaient le pays en autant de parts, ils s'emparèrent rapidement de toute la contrée. Les soldats perses mirent au pillage ses biens et s'y établirent.

Notre auteur paraît, du reste, avoir conservé une grande rancune contre ce roi Nectaneb II, qu'il regarde comme un tyran usurpateur et qu'en dépit de son long règne il ne fait pas figurer dans son canon. Nous savons en effet, par les Grecs, que Nectaneb II profita traîtreusement d'une expédition que son oncle Téos faisait contre les Perses, et jusqu'en Phénicie, pour soulever les Egyptiens contre lui et s'emparer du pouvoir. Le roi spartiate Agésilas, qui commandait toutes les troupes de terre du roi d'Egypte, tandis que l'Athénien Chabrias, le compagnon d'armes d'Achoris, commandait celles de mer, trouva alors le temps opportun pour abandonner Téos, et il se déclara pour Nectaneb. Mais les Egyptiens ne pardonnèrent pas à ce dernier d'avoir trahi son souverain et l'Egypte entière au moment d'une guerre nationale contre un ennemi séculaire, et d'avoir ainsi ouvert la voie aux nouvelles trahisons qui livrèrent son pays aux Perses en dépit des immenses préparatifs que lui-même accumula pour la lutte. Quelques années plus tard ce fut en vain que Nectaneb fit alliance avec les Sidoniens, les Phéniciens, les Cypriotes, en vain qu'il se mit lui-même à la tête d'une armée de 20,000 Grecs, 20,000 Lybiens, 60,000 Egyptiens, en vain, qu'aidé des conseils de Diophante d'Athènes et de Lamias de Lacédémone, il fit garder les principaux

core, dans les carrières de Thorrah, près de Memphis, dit aussi Champollion-Figeac, que, dans la deuxième année de son règne, Achoris en fit extraire des matériaux employés dans les édifices qu'il fit élever ou restaurer. »

passages et les villes les plus importantes par de nombreuses garnisons. Aussitôt après la défaite du Grec Clinias, le nouveau traître Mentor, qui avait été l'un des généraux de Nectaneb, occupa toute la basse Egypte au nom du roi de Perse. Rien ne résista alors au roi de Perse, comme le remarque très-bien Champollion-Figeac, et la plus humble soumission se manifesta de tous côtés. Nectaneb lui-même s'enfuit avec son trésor royal en Ethiopie sans tenter, selon Diodore, une opposition sérieuse aux progrès de l'ennemi.

Aussi notre chroniqueur s'écrie-t-il avec véhémence :

J'ai donné éclat au basilique d'or sans qu'on lui fasse de dommage dans ma main, disait le roi Nectaneb.

Ma subsistance est à ma disposition ; mes approvisionnements royaux sont à ma disposition sans qu'on leur fasse de dommage.

La libéralité est dans ma main, dit-il. — N'as-tu pas dit par hasard dans ton cœur : La puissance suprême est dans ma main sans qu'on lui fasse de dommage?

Il agit — tu agis en vainqueur, car le Dieu a fait pour toi comme les choses que tu as faites.

A toi la victoire, puisque ton cœur est victorieux en toi !....

Apis ! Apis ! Apis ! Ptah ! Pra ! Hor-pa-Osiris ! Ce sont eux les maîtres de la puissance suprême !...

Les navires des étrangers ont pris pied en Égypte ; les Perses qui habitent l'orient du monde ont pris pied en Égypte, eux et leurs soldats !

Tout ce qu'il disait a été emporté, car le Dieu a fait passer ces lieux aux Perses et à leurs soldats !

Notre auteur revient encore plusieurs fois sur ce nom maudit de Nectaneb (pl. III H). Il fait intervenir contre lui la couronne royale rendue vivante, comme dans une ode gnostique copte que la *Pistis Sophia* nous a conservée, cette couronne qui *aime* le monarque digne d'elle et qui est souillée pour la première fois par le tyran. Comme Letronne l'avait remarqué à propos de l'inscription trilingue de Rosette, la couronne (βασιλεία en grec, *arai* en démotique) « pouvait alors signifier, comme *couronne* en français, à la fois *couronne, royauté* et *royaume* ». C'est sur ce triple sens que joue sans cesse notre auteur dans ce long fragment, très-poétique, qui remplit les chapitres 11ᵉ, 12ᵉ et 13ᵉ et les colonnes 4 et 5 du document. Cette couronne qui est sur la tête de Nectaneb, non-seulement elle aime et déteste, mais encore, représentant le pays tout entier réduit aux plus tristes extrémités, elle a faim (ⲉⲥϩⲟⲕⲉⲣ), et alors elle pousse des cris de douleur et de supplication vers Ammon. Mais, hélas ! tout est

vain, et, par la faute de Nectaneb, *on laisse les Perses entrer et se rendre maîtres de l'Égypte* (1).

Enfin, aux dernières lignes du recto de notre papyrus, l'auteur en vient à l'événement vengeur qui a effacé ce désastre, c'est-à-dire à la ruine de Darius.

Les Grecs, étant venus en Egypte, subjuguèrent l'Egypte en peu de temps.... Ils établirent les Egyptiens dans la paix et le bonheur.

En effet les Grecs avaient été pendant de longs siècles les alliés fidèles des Egyptiens contre les Perses, l'ennemi commun, et il semblait aux habitants de la vallée du Nil qu'après leurs malheurs séculaires c'était presque avoir reconquis leur autonomie et leur antique indépendance que d'avoir les Grecs pour chefs.

Quant au *verso* de notre papyrus, il a trait, comme nous l'avons dit, à une période toute différente de l'histoire égyptienne. La colonne qui est écrite de la même main que le recto est malheureusement très-effacée. Elle raconte, sous une forme tout anecdotique, les aventures d'un roi que je n'ai pu encore assimiler (pl. III I). Cela commence comme un conte : *C'était du temps du roi un tel. Le roi dit à ses grands..... Les grands lui répondirent.....* Puis la conversation continue et le récit se déroule avec un style très-analogue à celui du roman démotique de Setna, dont la traduction a été publiée par M. Brugsch (2) et le texte par M. Mariette. Nous signalerons en particulier la formule d'étiquette officielle : *notre grand maître* (*pen neb aa*) (3), qui, dans les deux documents, est toujours employée par les grands de la cour quand ils s'adressent au roi, et qui répond comme sens à l'expression ⲡⲉⲛϫⲟⲉⲓⲥ ou ⲡⲁϫⲟⲉⲓⲥ que l'on rencontre sans cesse à l'époque chrétienne.

Il paraît que les aventures de ce roi étaient devenues pour les lettrés un thème bien connu, car une main postérieure a ajouté, dans d'autres colonnes, en grosse écriture, de nouveaux détails sur le même souverain.

EUGÈNE REVILLOUT.

(1) Diodore de Sicile (page 537 de l'édition d'Etienne) nous dit qu'à ce moment Artaxercès Ochus emporta d'Egypte d'immenses richesses en or et en argent, et même les *archives des temples*. Mais, quelque temps après, Bagoas rendit aux prêtres leurs livres moyennant une forte rançon.

(2) Dans cette *Revue* même, en 1869, pages 161, et suivantes.

(3) Voir pl. III 1 *bis*.

NOTA. — J'ai, depuis la composition de cet article, retrouvé le nom du roi Téos dans le papyrus bilingue publié par M. Brugsch, dans sa *Lettre à M. de Rougé*, et sa *Sammlung demotischer Urkunden*, pl. X, col. 4, ligne dernière. Le groupe démotique correspondant à Τεως est identique à celui de notre papyrus.



Imp. Ch. Chardon aîné Paris

SCEAUX ET BULLES DES COMNÈNES

SCEAUX ET BULLES DES COMNÈNES

I

SCEAUX.

Devenus maîtres de Constantinople en 1204, les Latins jetèrent dans le Bosphore et la mer de Marmara toutes les chartes qui se trouvaient dans les mille bureaux de l'administration byzantine. Deux siècles et demi plus tard, les soldats de Mahomet anéantirent de la même manière un grand nombre d'actes dont ils ne pouvaient comprendre ni le but ni l'utilité. La mer a détruit les parchemins, mais elle a conservé les bulles de plomb qui les scellaient. De temps en temps elle en rejette sur ses rives. Beaucoup de ces épaves sont indéchiffrables ou sans intérêt scientifique, mais il en est aussi qui sont de véritables documents pour l'histoire. Malgré le nombre restreint de ces monuments, on peut commencer la formation de séries. J'ai pu en réunir une ayant appartenu aux Comnènes (1).

Cette famille a été une des plus illustres du Bas-Empire. Issue, prétendait-elle, de la *gens* Flavia, qui donna des empereurs à Rome, elle s'est conservée jusqu'à nos jours, après avoir joué un grand rôle dans les croisades et gouverné l'Orient pendant plus de deux siècles. Presque tous ses membres furent en rapport avec les croisés ; plusieurs même s'allièrent à la noblesse française. Baudouin III, roi de Jérusalem, épouse une fille d'Isaac Comnène ; Raimond II, prince d'Antioche, donne sa fille Marie à l'empereur Manuel Ier ; la main d'Agnès, fille de Louis VII roi de France, est obtenue par Alexis Ier.

(1) Je décrirai dans une prochaine étude plusieurs sceaux de nobles byzantins qui leur nom de famille ont ajouté celui de Comnène; comme les Contostéphanus, les Lascaris, les Ducas, les Paléologues, etc., etc.

Je possède trois sceaux d'Alexis I[er].

I. Au droit on lit cette légende circulaire : ✠ ΑΛЄΖΙѠΔЄϹΠΟΤΗ pour Ἀλεξίῳ δεσπότῃ. L'empereur est représenté de face et debout, vêtu du costume impérial. Il porte dans la main gauche le globe crucigère et dans la droite le labarum.

℞. Le Sauveur nimbé, assis de face sur un trône, la main droite élevée, et tenant le livre des Évangiles dans l'autre main. Dans le champ, les sigles ordinaires du nom de Notre-Seigneur : ΙC. XC. pour Ἰησοῦς Χρίστος.

Diamètre : 0m,016. (Pl. IV, n° 1.)

II. A. Légende circulaire : ΑΛЄΖΙѠΔЄϹΠΟΤΗ ΤѠ ΚΟΜΝΗΝѠ, Ἀλεξίῳ δεσπότῃ τῷ Κομνηνῷ. L'empereur barbu, de face et debout, vêtu de la longue robe à carreaux, tenant dans la main droite le labarum et dans la main gauche le globe crucigère.

℞. Jésus-Christ nimbé, assis de face sur un trône, tenant le livre des Évangiles de la main gauche et de la droite donnant la bénédiction.

Diamètre : 0m,03. (Pl. IV, n° 2.)

Les dessins de ces deux plombs sont semblables quoique d'inégale grandeur. Cette différence vient de l'emploi auquel on destinait le sceau. « Les bulles que l'on attachait aux lettres adressées à des princes étrangers, nous dit Constantin Porphyrogénète, avaient ordinairement la valeur d'un, de deux, de trois ou de quatre sous d'or, suivant le rang de ces princes. » Le diamètre devait évidemment varier en raison directe du poids.

L'empereur représenté sur ces deux sceaux est bien Alexis I[er]. En effet, Alexis II n'avait que treize ans lorsqu'il cessa de régner seul ; Alexis IV ne régna jamais qu'avec son père. Quant aux empereurs Alexis III et Alexis V, le style de ces plombs empêche de les leur attribuer.

III. Avant d'usurper le trône, Alexis I[er] remplissait à la cour de Nicéphore Botoniate de grandes charges militaires. Il fut même envoyé par cet empereur pour réprimer la révolte du général Nicéphore Bryenne, qui s'était fait proclamer empereur à Dyrrachium. Avant d'entrer en campagne, Alexis fut nommé auguste et commandant des armées de l'Occident. Nous retrouvons ces titres sur le sceau suivant :

A. ✠ΚЄΒΟΗ
ΘЄΙΑΛЄΞΙѠ

ΣΕΒΑΣΤΩΚΑΙ
ΔΟΜΕΣΤΙΚΩ
ΤΗΣΔΥΣΕΩΣ
ΤΩ ΚΟΜΝΗ
ΝΩ

Κύριε βοήθει Ἀλεξίῳ σεβαστῷ καὶ δομεστίκῳ τῆς δύσεως τῷ Κομνηνῷ.

« Seigneur, protége Alexis, auguste et domesticos de l'Occident. »

R. Saint Démètre de face et debout, tenant la lance dans la main droite et appuyant la main gauche sur un bouclier. Ο.....Σ ΔΗΜΗΤΡΙ. Ὁ ἅγιος Δημήτριος, saint Démètre.

Diamètre : 0m,027. (Pl. IV, n° 3.)

IV. A. Buste de face et nimbé de la Vierge tenant les mains élevées et portant sur la poitrine un médaillon à l'effigie de l'enfant Jésus.

Dans le champ : ΜΡ. ΘΥ. Μήτηρ Θεοῦ, mère de Dieu.

R. ✠
ΣΕΒΑΣΤ
ΑΝΔΡΟΝΙ
ΚΟΝΚΟΜΝΗ
ΝΟΝΣΚΕ
ΠΟΙΣ

Σεβαστὸν Ἀνδρόνικον Κομνηνὸν σκέποις.

« Mère de Dieu, protége l'auguste Andronic Comnène. »

Diamètre : 0m,027. (Pl. IV, n° 4.)

Plusieurs membres de la famille des Comnènes ont porté le nom d'Andronic; cependant Du Cange et les historiens byzantins n'en citent aucun, je crois, revêtu de la seule dignité d'auguste. Ce titre, réservé autrefois à l'empereur, était alors un des moindres de cette cour byzantine où, pour satisfaire l'orgueil et l'ambition des courtisans, on avait créé des πανυπερπρωτοσεβαστουπέρτατοι et des πρωτονοβελλισσιμοεξυπέρτατοι.

V. A. ✠ΘΚΕ
/ΟΗΘΕΙ
/ΩΣΩ

R. ΝΙΚΗ
ΦΟΡΩΣΕ
ΒΑΣΤΩΤΩ

/ΟΥΛΩ KOMNH
NΩ

Θεοτόκε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Νικηφόρῳ σεβαστῷ τῷ Κομνηνῷ.

« Mère de Dieu, protége ton serviteur l'auguste Nicéphore Comnène. »

(Ce plomb appartient au docteur Mordtmann, qui l'a déjà publié dans les mémoires du Syllogos grec de Constantinople, 1873.)

Il est probable que ce Nicéphore est le frère de l'empereur Alexis I[er] qui le créa grand drongaire de la flotte. Ce prince mourut dans un combat contre les Scythes en 1089. Une des filles de Nicéphore Comnène épousa l'Arménien Grégoire Pacorian, qui sur ses plombs prend les titres de duc et d'auguste : Γρηγόριος σεβαστὸς καὶ δοὺξ ὁ Πακουριανός

VI. A. Buste de face et nimbé de la sainte Vierge portant sur sa poitrine un médaillon à l'image de son divin fils. Dans le champ : M͞P - Θ͞Y, mère de Dieu.

R. ✠CEBA
ϤΟΝΑΛΕΞΙΟΝ
ΕΚΝΙΚΗΦΟΡȣ
ΦΥΝΤΑΚΟΜΝΗ
ΝΟΥΜ͞ΡΘ͞ΥΠΑΡ
ΘΕΝΕCΚΕΠ

Σεβαστὸν Ἀλέξιον ἐκ Νικηφόρου φύντα Κομνηνοῦ Μήτηρ Θεοῦ Παρθένε σκέποις.

« Vierge, mère de Dieu, aie pitié de l'auguste Alexis, engendré par Nicéphore Comnène. »

Du Cange ne parle pas de ce fils de Nicéphore Comnène. Je ne l'ai pas trouvé dans l'*Alexiade*, où cependant tous les personnages illustres du siècle sont mis en scène. Il est surprenant qu'Anne Comnène, l'auteur de cette sorte de poëme, n'ait même pas mentionné ce prince, son cousin.

L'image que nous voyons sur ce sceau comme sur le n° IV est celle de la Vierge des Blachernes. Les Byzantins avaient pour elle une très-grande vénération. Beaucoup d'entre eux l'ont fait représenter sur leurs sceaux ; nous la trouvons sur un grand nombre de monnaies à partir du IX[e] siècle. La vénération des fidèles avait porté

cette image de la Mère de Dieu jusqu'à Chartres, où on l'a représentée sur les vitraux de la cathédrale. Maintenant encore les moines du mont Athos ont fait graver cette image vénérée sur le sceau de leur gouvernement.

La Vierge des Blachernes n'est pas toujours figurée de la même manière. Tantôt elle est de face comme sur un cuivre de Jean II (Sabatier, *Monnaies byzantines*, pl. LIV, n° 14), tantôt elle est de profil ou de trois quarts (id., pl. LVI, n°s 12 et 13). Une pièce d'argent de Michel VII Ducas représente la Vierge en pied. Sur un cuivre de Jean II Comnène, elle est à mi-corps ; on ne voit que le buste sur un sou d'or de Constantin Ducas (id., pl. L, n° 5).

Ces diverses représentations sont cependant celles d'une même image. On lit : $\overline{\text{MP}}$-$\overline{\text{ΘΥ}}$ ΒΛΑΚЄΡΝΙΤΙϹΑ, sur une monnaie d'argent de Constantin Monomaque qui représente le buste de face de la Vierge. Le sceau d'un primicier du couvent des Blachernes (1) représente une Vierge identique à celle qui se trouve sur un cuivre de Manuel Ier (id., pl. LVI, n° 13). Ces différences ne peuvent s'expliquer qu'en supposant que l'image primitive était une statue que l'on pouvait dessiner tantôt de face et tantôt de profil.

VII. A. Buste de face et nimbé de saint Michel tenant la lance dans la main droite. Légende : ΜΟΙΧΑЄΛ pour Μιχαήλ.

R. ΚЄΒΘ
ΤѠϹѠΔΛ
ΜΙΧΑΗΛΑ
ϹΠΑΘΤѠ
ΚΟΜΝΗΝ

Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Μιχαὴλ ά σπαθαρίῳ τῷ Κομνηνῷ.

« Seigneur, protége ton serviteur Michel Comnène, premier spathaire. »

Sabatier, qui a publié ce plomb dans son ouvrage sur les médailles et bulles romaines, byzantines et celtibériennes (2), a lu : « Michel

(1) Voici la description de ce sceau qui appartient au docteur Déthier :

Avers : La Vierge nimbée, debout à droite, tenant les mains élevées. Légende circulaire : ΜΡ-ΘΥ ΒΟΗΘЄΙ ΤѠ ϹѠ ΔΟΥΛѠ.

Revers : ΙѠ — $\overline{\text{ΠΡΙ}}$ ΤѠ Α — ΤΗϹ ΠΡЄϹ — ΒЄΙΑϹΤ — ΒΛΑΚЄΡ. En cinq lignes.

(2) *Iconographie d'une collection de médailles romaines, byzantines et celtibériennes*. Sceaux byzantins ; pl. I, n° 30.

spathaire et commerciaire. » Il me semble que ce savant, ordinairement si réservé, a commis une erreur, surtout si le dessin qu'il donne de ce sceau est exact. On y voit très-distinctement TΩ KOMNH. Dans le même ouvrage, Sabatier a publié trois sceaux de commerciaire; nous en possédons plusieurs, aucun ne porte de légende semblable. Ainsi l'on trouve sur le revers :

ΓЄN		✠KЄBΘ
IKȣKO		ΛЄONTIA
MЄPKHΛ	ou bien	CΠAΘ. SKȣ
PIȣAΠOΘIK		MЄPKIAP.TO
ICMЄCHM		AΓ. XPICTO
BPIAC		ΦOPIT

ou encore

IωCЄΦ
A. CΠAΘ. KAN
ΔΔSKOVMЄP
KIAPΘЄCC
ANIKIC

Nous pourrions encore fournir d'autres exemples. Jamais le mot KOMЄPKHAPIOΣ ou KOYMЄPKIAPIOΣ n'est précédé de l'article, qui par contre précède généralement le nom de famille, comme on peut le voir sur les sceaux des Comnènes et sur les suivants, par exemple :

1°	A. ✠KBΘ	R. MH
	ANNA	TPITOV
	THΔΛΛΛ	BACIΛЄ
	CHNH	ΩC

Κύριε βοήθει Ἀννᾷ τῇ Δαλασσηνῇ μητρὶ τοῦ βασιλέως (1).

2°	✠ΘKЄBOHΘ	3°	✠KЄBΘ
	ЄIMIXAHΛ		KωNMAΓI
	ΠPOЄΔPω		CTPωBЄCTH
	ЄΠAPXωSMA		KPITTȣRHΛ

(1) Ce sceau important, qui maintenant fait partie de la collection du docteur Déthier, est celui d'Anne Dalassène, mère de l'empereur Alexis Ier Comnène.

ΓΙΚΩΤΩΦΥ ΘΡΑΚSΜΑΚЄ
ΛΟΚΑΛΙΤΣ ΔΟΝΙΑCΤΩ
ΑΛΦЄΩ

Une seule chose me paraît avoir motivé cette lecture défectueuse, c'est que Du Cange ne cite aucun Comnène, du nom de Michel, qui ait été premier spathaire (1). Ce fait ne doit pas nous arrêter. N'avons-nous pas vu sur un plomb le nom d'un membre de cette illustre famille inconnu à Du Cange.

Ce Michel Comnène pourrait bien être celui dont parle Nicétas Choniate dans le III[e] livre de son histoire (2). « Pour percevoir les impôts de l'éparchie de Mylasse, on envoya un certain Michel, fils bâtard du sébastocrator Jean. C'était un homme jeune et audacieux. Il fit défection; mais, vaincu dans un combat, il se sauva à Rucratine. »

Il ne faudrait pas s'étonner de voir un premier spathaire, c'est-à-dire le chef des gardes du corps, chargé de la perception des impôts ou des tributs. Dans le Bas-Empire, les soldats occupaient souvent des postes financiers. Cet usage, que l'on trouve déjà dans l'empire romain, existe encore de nos jours en Turquie. Les spathaires remplissaient souvent des charges qui nous semblent incompatibles avec leurs fonctions militaires. Ainsi l'on trouve sur des sceaux :

✠ Θεοτόκε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Γριγόρᾳ βασιλικῷ σπαθαρίῳ καὶ λογοθέτῃ τοῦ δρόμου; ✠ Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ Ἀλεξιῷ βασιλικῷ ά σπαθαριῷ καὶ ἀναγραφεῖ τῶν Βουκελαρίων; ✠ Μάρτυς βοήθει Διμίτρι ά σπαθαριῷ καὶ κριτῇ ἐπὶ τοῦ ἱπποδρόμου κ. τ. λ; ✠ Κύριε βοήθει Ἰωσὴφ ά σπαθαρίῳ πραιποσίτῳ καὶ δεκάνῳ; ✠ Ἰωάννῃ βασιλικῷ σπαθαρίῳ καὶ χαρτουλαρίῳ τοῦ οἰκιστίνου; ✠ Θεοτόκε βοήθει Στεφανῷ βασιλικῷ ά σπαθαρίῳ, μιστολέκτῃ, ά νοταρίῳ τοῦ βασιλέως τῷ Ἀκάπνῃ; etc., etc.

VIII. A. ΖΩΗΝΜЄ R. /ΟΡΦΥΡ
ΝΥΜΦΗΝ /ЄΝΝΟΥC
ΚΟΜΝΗΝΗ/ ΘΥΛΟΓЄ

(1) Sabatier fait de ce Michel un simple spathaire. L'A qui termine la troisième ligne ne fait pas partie du mot ΜΙΧΑΗΛ, qui est invariable. Il en est de ce sceau comme de celui du premier spathaire Léon cité plus haut, sur lequel on doit lire : Κύριε βοήθει Λεόντι ά σπαθαρίῳ, κ. τ. λ. « Seigneur, protége Léon, premier spathaire, etc. »

(2) Nicétas Choniate, liv. III, v, p. 281, édit. de Bonn.

/ΘЄΘΔѠ /ΚЄΠΟΙϹ
ΡΑϹ

Ζωήν με νύμφην Κομνενῆς Θεοδώρας Πορφυρογέννους Θεοῦ Λόγε σκέποις.

« Verbe de Dieu, protége Zoé, demoiselle d'honneur de Théodora Comnène Porphyrogénète. »

L'histoire a conservé la mémoire de plusieurs Théodora Comnène. Une seule cependant est réellement née dans la pourpre : la fille de l'empereur Alexis Ier. Cette princesse, qui était sœur de la célèbre Anne Comnène et de Jean II, épousa Constantin l'Ange, noble de Philadelphie. Ses descendants régnèrent à Constantinople après les Comnènes.

IX. A. Deux saints de face et debout. Ils tiennent chacun la lance dans la main droite et le bouclier dans la gauche. Au milieu, cette légende : Ο ΑΓΙΟϹ ΘЄΟΔѠΡΟϹ ; à gauche : Ο СΤΡΑΤΗΛΑΤΗ ; à droite : Ο ΤΥΡѠΝ.

℞. Légende circulaire : ✠ СΦΡΑΓΙϹ ΚΟΜΝΗΝΟV ΤѠΝ ΓΡΑΦѠΝ ΙѠ[αννοῦ]. Sceau des écrits de Jean Comnène.

(Collection de M. Alishan.) Diamètre : 0m,03. Pl. IV, n° 5.

Les saints représentés à l'avers de ce sceau furent tous deux soldats et martyrs. Le premier, surnommé Stratélate, c'est-à-dire le Commandant, était « un jeune homme d'une belle taille, sage, accort, bien disant, brave et courageux ». Il tua à coups d'épée un dragon « d'une épouvantable grandeur » qui ruinait le pays. L'empereur Licinius, ayant appris que Théodore, alors gouverneur d'Héraclée, était chrétien, partit de Nicomédie avec toute sa cour pour le ramener au culte des dieux de l'empire. Il lui fit même présent de magnifiques statues d'or et d'argent représentant ces divinités. Théodore les mit en pièces et en distribua les morceaux aux pauvres. Pour venger cet outrage, l'empereur ordonna la mort du courageux chrétien.

Le second saint Théodore, que les Grecs ont appelé Τύρων, le nouveau soldat, le conscrit, était à Amasée quand on publia un édit de Dioclétien contre les chrétiens. Désirant affirmer sa foi, il se rendit la nuit dans le temple de Cybèle et l'incendia. Théodore fut pris et condamné au bûcher.

Ces deux saints étaient en grande vénération chez les Byzantins, surtout pendant les guerres. « Vous, disait saint Grégoire de Nysse dans son oraison de saint Théodore, vous, en intercédant pour notre

patrie qui est aussi la vôtre, demandez à Notre-Seigneur de favoriser vos frères, vos parents, vos amis, c'est-à-dire qu'il nous défende de nos ennemis, particulièrement des Scythes et des Barbares qui s'arment contre nous. »

Au XIII[e] siècle, ce n'étaient plus les Scythes qui s'armaient contre l'Empire, mais les Latins, « ces sauvages de l'Occident, ennemis du Christ » (1).

Le revers de ce sceau représente un croissant. De tout temps, ce symbole a figuré dans les armes de Byzance. Représente-t-il les cornes d'Io ou la lune dans les premiers jours de sa révolution ?

Le croissant jouait un grand rôle dans la science des présages chez les Byzantins. Un jour, Andronic demanda à un devin : « Quel est le nom de celui qui me ravira le pouvoir ? — La nuit, répondit-il, tu le liras dans un bassin rempli d'eau. » L'empereur, aussitôt le soir venu, regarda dans un bassin et vit le croissant de la lune réfléchi avec l'image d'une épée. Quelques semaines après Isaac montait sur le trône et Andronic mourait frappé d'un coup d'épée par un homme du peuple. En souvenir de cet événement qui lui avait donné l'empire, Isaac fit écrire son nom sur ses plombs de cette manière : I CAAKIS.

II

BULLES.

Il existe une très-grande quantité de ces petits plombs qui n'ont pour légende que des noms impériaux. Dans son ouvrage sur les médailles romaines, byzantines et celtibériennes, Sabatier en décrit un qu'il nous donne sans discussion comme étant le sceau d'Alexis I[er] Comnène. Or les sceaux des empereurs, surtout à cette époque, ont généralement trois centimètres de diamètre, tandis que ces petites pièces ne mesurent jamais plus de quinze millimètres. Il suffit d'un examen quelque peu attentif pour voir que ces plombs n'ont ni trou, ni canal intérieur, ni rien enfin capable de fixer le fil qui toujours rattache le sceau au document.

On sait que les bulles de plomb qui nous viennent du Bas-Empire n'ont pas toutes été employées à sceller des lettres ou des actes. Quelques-unes ont servi de tessères pour les spectacles et les jeux

(1) Ἀνωνύμου τινὸς ἱστορικὸν διὰ στιχῶν.

du cirque ; d'autres, d'*exagium* ou poids étalons pour la monnaie. Quoique du poids d'un sou d'or, il est improbable que les bulles qui nous occupent aient servi d'*exagium* ; elles sont trop communes. J'en ai vu plus de trente au seul nom d'Alexis. Il me semble que le docteur Mordtmann (1) a trouvé l'emploi véritable de ces plombs dans le livre des Cérémonies de la cour byzantine. Constantin Porphyrogénète raconte qu'à l'occasion de différentes fêtes comme la Noël, la Pentecôte, etc., il y avait de somptueux festins dans triclinium des XIX lits. L'empereur y admettait des pauvres que choisissaient les stratéges et autres grands dignitaires de l'Etat. Pour leur faciliter l'entrée du palais, on distribuait à ces pauvres des jetons en plomb (σφραγίδες, σφραγίδια). Lorsqu'on apportait le troisième service, c'est-à-dire les fruits et les gâteaux de miel, le grand panetier (Ἀρτοκλίνος) reprenait les plombs et donnait en échange une bourse contenant un sou d'or.

I. A. Buste de face, diadémé et barbu de l'empereur Alexis tenant une longue croix dans la main droite et le globe crucigère dans l'autre main. Légende : ΑΛЄΖΙω.

R. Buste de face du Sauveur avec le nimbe crucigère, tenant le livre des Evangiles dans la main gauche et de la droite donnant la bénédiction. Dans le champ : ĪC-XC. (Pl. IV, nº 7.)

La barbe qui est marquée sur cette bulle empêche de l'attribuer à Alexis II, mort à l'âge de quatorze ans. Alexis IV serait représenté avec son père. Alexis V n'a régné que quelques jours. Il est improbable que cet empereur ait eu le temps et le loisir de donner des festins et d'y inviter les pauvres pendant que les croisés assiégeaient sa capitale. Nous ne pouvons donc attribuer cette bulle qu'à Alexis Ier ou à Alexis III.

II. A. Saint nimbé (saint Georges probablement), debout et de profil, plaçant la couronne sur la tête de l'empereur de face et debout, tenant le globe crucigère dans la main gauche et dans l'autre le labarum. Légende : Ιω ΔЄCΠ. Jean, despote.

R. Irène et Alexis son fils, debout et de face, tenant ensemble une longue croix grecque. ΑΛЄΖΙω..ЄΙΡΗΝΗ. (Pl. IV, nº 6). Dans son ouvrage sur la numismatique byzantine (2), Sabatier donne la description d'une monnaie concave de billon semblable à ce

(1) Mémoires du *Syllogos* grec de Constantinople (1873).

(2) *Description générale des monnaies byzantines*, Paris, 1862 ; t. II, p. 202-203.

sceau. « Comme le nom du troisième personnage était complètement illisible, » Sabatier a pensé que « ce ne pouvait être que celui d'un des frères d'Alexis et probablement de Manuel, que Jean, son père, désigna au lit de mort pour son successeur. »

Il est vraisemblable que cette troisième personne, dont le nom est illisible sur ce cuivre, n'est autre, comme sur notre bulle, qu'Irène épouse de Jean II.

III. A. Buste diadémé de l'empereur Manuel tenant une longue croix dans la main droite et un globe crucigère dans la gauche. Légende : MANSHΛ.

R. ĪC-X̄C. Buste de face du Sauveur tenant le livre des Évangiles dans la main gauche et de la droite donnant la bénédiction.

Deux empereurs de Constantinople ont porté le nom de Manuel : le premier régna de 1143 à 1180 ; le second, qui fut le père du malheureux Constantin Dragasès, régna de 1391 à 1423. Le style de cette bulle, qui est identique aux deux précédentes, me porte à l'attribuer à Manuel I[er], le dernier des fils de Jean et d'Irène.

Al. Sorlin-Dorigny.

Constantinople, juin 1876.

SUR LES QUATRE B

LETTRE A M. SCHLUMBERGER

Mon cher Monsieur,

Je m'empresse de vous communiquer le résumé de mon étude sur les quatre B des Byzantins, étude qui paraîtra dans un des prochains numéros du *Bulletin de l'Institut de correspondance hellénique* fondé par le savant directeur de l'Ecole d'Athènes.

La véritable signification de ces symboles a excité à un haut degré la curiosité des byzantinistes et des héraldistes des XVIe et XVIIe siècles; leurs recherches, s'appuyant sur ce passage de Georges Codinus où il est dit que « la bannière royale portait des πυρεκβόλα », sont restées infructueuses. Jacques Gretser et Jacques Goar ont admis que ces πυρεκβόλα n'étaient autre chose que des *briquets* (1). Le célèbre héraldiste Marc Vulson, rejetant la théorie des briquets, préféra voir dans ces quatre B le monogramme βασιλεὺς βασιλέων βασιλεύων βασιλεύουσι (2). Enfin Du Cange, plus compétent en matière byzantine, admit, d'accord avec les éditeurs de Codinus, que les insignes des Paléologues étaient bien de véritables *briquets* (3). Dans ces derniers temps M. Lambros a repris la même théorie.

(1) « Hæc sunt Constantinopolis insignia, crux aurea in coccinei coloris scuto posita, ac in spatiis inter crucis ramos vacuis littera B quater descripta, quæ cum πυρεκβόλῳ, chalybi ex quo excutitur ignis (igniarium vocant, *fusil*), sit non absimilis, exinde Orientis imperatorum quatuor chalybes igniarios in insignibus gerere creditum. » *Gretserus in Codinum*, p. 60, édit. de Venise.

(2) La ville de Constantinople, de gueules à la croix d'or; quelques uns les ont appelés des fusils. *La Science héroïque*, Paris, 1664, p. 188.

(3) « Hisce quippe verbis innuuntur Palæologorum insignia, quæ plenam crucem cum quatuor igniariis focilibus præferunt. Gloss.» græc., Πυρεκβόλον.

Selon moi cette interprétation est en contradiction, non-seulement avec l'esprit byzantin, qui n'a jamais connu les us héraldiques de l'Occident, mais encore avec l'histoire elle-même. Les quatre B ne sont nullement une invention héraldique des Paléologues ; ils constituaient le symbole de la croix dite *Héraclidienne*, et figurent pour la première fois sur un monument du VII[e] siècle. Une tablette d'argent dédiée en 688, par Justinien II, à saint Démétrius, en mémoire de la délivrance miraculeuse de Thessalonique, porte deux fois la croix cantonnée par ces quatre B (1) ; la croix et les B ont la même forme et sont disposés de même que sur les monnaies attribuées aux Gabalas ou à leurs successeurs. Cette croix héraclidienne figure pour la première fois sur les monnaies de ce même empereur (2).

Il résulte de mes recherches que ce nouveau symbole (la croix cantonnée des quatre B) date du temps du fondateur de la dynastie dont Justinien II fut le dernier représentant. On sait qu'Héraclius transporta de Jérusalem à Constantinople la sainte croix du Christ et la déposa solennellement dans le temple de la sainte Vierge des Blachernes (635).

Le grand et pieux empereur, en [rapportant à Constantinople une relique aussi précieuse, estimait que la *Nouvelle Rome* allait devenir la vraie capitale du monde, non par la force de ses armes, mais par la présence en ses murs du symbole œcuménique, qui, dès cette époque, fut gravé sur un bloc de pyrite (πυροβόλος λίθος) et placé sur les murailles de Constantinople comme son plus formidable rempart.

Les prédécesseurs d'Héraclius, continuant la tradition romaine, prétendaient dominer à l'exemple des Romains sur les trois parties du monde; mais la croix de Jérusalem avait une tradition toute différente ; elle avait illuminé de son rayonnement les quatre extrémités du monde, et pour cette raison elle portait le surnom de τετραπέρατος ; on attribuait la même signification œcuménique aux deux lettres symboliques A Ω qui accompagnaient le monogramme du Christ, dit Constantinien ; or ces lettres disparurent pour toujours à Byzance, comme symbole monétaire, lorsqu'elles eurent été remplacées par la croix gravée sur la tablette précitée, les quatre B étant, sur cette tablette, substitués au Christ et ne signifiant toujours autre chose que la royauté du Rédemp-

(1) Voyez cette croix avec les quatre B dans les *Anecdota litteraria ex ms. codicibus eruta*, Rome 1774, III, p. 21, et *Corpus inscriptionum græcarum*, IV, p. 300.
(2) Sabatier, *Monnaies byzantines*, pl. XXXVII, 2, 11.

teur sur les quatre parties du monde, ou, comme disaient les auteurs contemporains des Paléologues, la τετραβασιλεία.

Héraclius, en dédiant sa capitale à Jésus-Christ et à la Vierge des Blachernes, n'avait pas voulu rompre avec la tradition romaine; laissant la croix dominer les quatre extrémités du monde, il se contenta, pour emblème de son royaume terrestre, du symbole des Romains, c'est-à-dire du *volumen*, ou comme disaient les Byzantins depuis Léon Ier, de l'*akakia*. Pour donner à ce *volumen* un caractère plus chrétien, cet empereur adopta une trinité royale, à l'exemple de la sainte Trinité, et associa à l'empire son fils Héraclius et sa femme Eudoxie (1).

Héracléonas suivit l'exemple de son père en associant à la couronne son frère Tibère et son neveu Constant II. Ce dernier alla plus loin encore ; au lieu de deux, il associa ses trois fils, et forma pour la première fois une véritable τετραβασιλεία ; cette nouveauté faisait sans doute allusion aux quatre B de la croix de Jérusalem.

Constantin Pogonat ne voulut suivre l'exemple ni de son père, ni de ses aïeux ; préférant être empereur unique, il associa simplement ses deux frères, sans vouloir les couronner. Cette injustice fit éclater la colère du peuple ; les milices *anatoliques* se révoltèrent et demandèrent réparation de la faute commise par l'empereur, en disant : « Nous croyons à la Trinité, et nous voulons trois empereurs couronnés. » L'empereur apaisa les révoltés par de fausses promesses, et, après les avoir dispersés, il mutila et destitua ses frères. Selon toute vraisemblance, c'est depuis cette époque que les quatre B perdirent leur signification spirituelle pour devenir le symbole même de la royauté.

Le fils de Constantin Pogonat, Justinien II, se contenta de régner seul ; c'est sur les monnaies de cet empereur que figure pour la première fois la croix dite héraclidienne avec Jésus-Christ ; sous le même empereur, à la place de la divinité l'amphore de Thessalonique porte les quatre B.

Après Justinien II la croix héraclidienne disparaît de dessus la monnaie, et c'est seulement avec le triomphe de l'orthodoxie contre les iconoclastes qu'elle reparaît sur les monnaies de Michel Rhangabé et de Michel III (3).

(1) Après la mort d'Eudoxie, il associa à l'empire sa seconde femme, Martine, et quelque temps après, ses deux fils Héraclius et Héracléonas.

(2) Theophanes, 6161.

(3) Sabatier, XLII, 1; XLIV, 7, 12.

J'ai dit que la croix de Jérusalem fut déposée dans l'église de la Vierge des Blachernes; sous les empereurs macédoniens les deux images de la Croix et de la Vierge s'unissent, ou plutôt se confondent. La Vierge porte quelquefois en médaillon le buste du Christ, ou à sa place *quatre points* ou *perles* (1) disposés sur sa tête et sur son omophore, qui joue un rôle célèbre lors du siége de Constantinople par les Slaves.

Romain Lécapène, distingué par un culte particulier à l'omophore de la Vierge des Blachernes, créa, à l'exemple de Constant II, une vraie τετραβασιλεία, en associant à l'empire son gendre Constantin Porphyrogénète et les deux Lécapénides Etienne et Christophore (2). Les monnaies de cette τετραβασιλεία présentent une particularité très-significative; au droit sont gravés les quatre noms impériaux, et au revers la tête seulement de Romain dans un cercle de points entouré de quatre croix; cette image est précisément la même qui fut déposée sur les murs de Constantinople.

Nicéphore Phocas, bien que ne s'étant point associé trois collègues, fit néanmoins figurer sa tête pareillement disposée sur les murs de la ville et sur les monnaies; seulement sur ces dernières, au lieu d'être comme celle de Romain entourée d'un cercle de grènetis, cette tête est encadrée par quatre courbes ou demi-cercles représentant la combinaison de deux et même de quatre B; ces demi-cercles sont entourés eux-mêmes par trois croix, et l'empereur porte pour couronne les quatre points de la Vierge. Le médaillon de Jean Zimiscès figure sur ses monnaies, encadré dans un simple cercle linéaire entouré de quatre croix (3).

L'innovation de Romain Lécapène compliqua la symbolique; le peuple ne pouvait plus distinguer si les B des Blachernes représentaient le symbole du Christ, ou bien l'emblème de l'empereur. Deux poëmes contemporains de Phocas nous représentent parfaitement cette confusion : le premier voit sur les murs de Constantinople l'image de Nicéphore effrayant les barbares (4); le second y voit, au contraire, la Croix protégeant l'empereur et l'aidant à chasser les envahisseurs (5). Zimiscès, pour dissiper les doutes, fit frapper des

(1) Ces points (ῥοιᾶς γεννήματα) étaient le symbole de la τετραβασιλεία (*Lettre de Théodore l'Hyrtacien aux Paléologues*, dans les *Notices et Extraits*, VI, p. 36).

(2) Sabatier, XLVI, 11.

(3) Sabatier, XLVII, 13, 19.

(4) Léon Diacre, édit. de Paris, p. 89.

(5) *Corpus inscriptionum græcarum*, IV, 322. Les vers de ce poëme affectent la forme d'un carré renfermant la croix.

monnaies avec les images du Christ et de la Vierge des Blachernes ; le nom de l'empereur fut effacé, et remplacé par l'épithète du Christ, *Emmanuel*. Justinien II avait fait mettre sur la croix héraclidienne la devise : « Rex regnantium » se rapportant au Christ ; Zimiscès, effaçant la légende latine, la transcrivit en grec : Βασιλεὺς βασιλέων, afin qu'on ne pût douter que les B s'adressaient bien au divin protecteur de l'empire et non point à l'empereur. Les successeurs de ce prince cessèrent de faire frapper ces monnaies anonymes qui portaient la confusion dans les idées du peuple ; ils firent figurer leurs noms avec celui du Christ et très-rarement celui de la Vierge, laquelle d'ordinaire fut remplacée par les quatre points.

Constantin Monomaque témoigna d'une vénération particulière pour la protectrice de son empire ; il prétendait plus que tout autre être le successeur véritable d'Héraclius ; il était blond comme lui et prédestiné à la royauté par des signes célestes. Psellus le nomme *Roi-Soleil* (βασιλεῦ ἥλιε), épithète que Pisidès avait donnée à Héraclius (ἥλιος φωσφόρος, τρισμεγίστου ἡλίου πόλος). Prenant la Vierge pour symbole (1), il voulut, à l'exemple de Constant II, créer une τετραβασιλεία ; mais il fallait pour cela trouver quatre têtes couronnées. Un de ses ministres, Jean Mauropus, le tira d'embarras ; le premier B fut l'empereur ; le second, le Christ en qualité de collègue impérial ; le troisième, la royale épouse de Monomaque ; et le quatrième, sa propre belle-sœur (2).

Sous Alexis Comnène, et même avant cet empereur, les quatre B avaient donc une double signification ; les uns les expliquaient par βασιλεὺς βασιλέων (3), les autres voyaient en eux le symbole même de la Croix rayonnant sur les quatre extrémités du monde.

Les papes, prédicateurs des croisades, avaient trouvé une ingénieuse combinaison pour concilier cette double interprétation ; ils avaient une bannière dorée représentant la vraie croix cantonnée des quatre clous du Christ ; d'après une tradition, ces symboles avaient

(1) Sur les monnaies de ce prince on lit pour la première fois le surnom de la Vierge, Βλαχερνίτισσα.

(2) *Joannis Euchaïtensis versus iambici*, 1370-1390. On sait que le peuple se moqua du *Roi-Soleil* de Psellus. Mauropus, ayant composé l'épitaphe de son maître, y représente Monomaque adressant au Christ l'expression de son repentir pour s'être fait décorer d'une si vaine royauté.

(3) Le titre du Sultan avait la même signification d'après Nicéphore Bryenne : σουλτάνον ὀνομάσαντες, ὅπερ σημαίνει παρ' αὐτοῖς βασιλεὺς βασιλέων, (p. 29, édit. de Paris).

été apportés à Rome par l'apôtre Pierre. Or cette bannière fut remise par le saint-siége au frère du roi Philippe, le comte Hugues le Grand, lequel dès lors prit le titre de βασιλεὺς βασιλέων ; en 1097 il se vantait devant Alexis Comnène de ce titre qui lui donnait le pas sur tous les rois de la terre : « ἐγὼ ὁ βασιλεὺς τῶν βασιλέων καὶ ὁ μείζων τῶν ὑπ' οὐρανόν (1). »

Sous Manuel Comnène survint un fait de haute gravité pour la symbolique byzantine. Frédéric Barberousse, qui convoitait le titre d'empereur d'Occident, se fit couronner à Rome en 1155. Manuel fit tout son possible pour détourner le pape de permettre ce couronnement (2) ; non-seulement il n'y réussit point, mais dix ans plus tard, en 1165, comme il avait besoin de l'alliance de l'empereur d'Allemagne pour les affaires de Hongrie, il fut forcé d'acheter cette alliance par un traité dans lequel il déclarait renoncer formellement, dès ce moment, à ses prétentions sur l'empire d'Occident (3). Cette occasion, bien que les chronographes byzantins la passent sous silence, fut un grand événement pour Constantinople.

Nous possédons une Novelle du même prince, dans laquelle pour la première fois depuis Héraclius nous voyons un empereur prendre un si grand nombre de titres, qui tous correspondent aux possessions orientales de Byzance, et y ajouter la qualification encore plus imposante d' « héritier de la couronne du grand Constantin et de ses dépendances, *bien que quelques-unes d'entre elles soient détachées de notre empire* (4) ». J'ai dit que Zimiscès traduisit en grec la devise héraclidienne « Rex regnantium » ; Romain Diogène la fit disparaître complétement de la monnaie ; on la retrouve plus tard sur une seule monnaie, et cette monnaie appartient précisément à Manuel Comnène (5). La Novelle que je viens de citer est datée de 1166, soit quelques mois après la renonciation à la couronne impériale d'Occident faite par Manuel en faveur de Frédéric Ier ; cette monnaie exceptionnelle fut assurément frappée à la même date et pour la même raison.

Un poëte célèbre de la cour de Manuel, Théodore Ptochoprodrome,

(1) Anne Comnène, p. 288, édit. de Paris.

(2) Nicetas *Choniate*, p. 261, édit. de Paris.

(3) Muralt, *Chronographie*, Genève, I, p. 186.

(4) *Novellæ constitutiones*, édit. Zachariae, p. 485. Comparez les titres d'Héraclius dans ses *Novelles*, p. 33.

(5) Un seul des empereurs grecs, Léon le Sage, prend dans une de ses *Novelles* quelques-uns de ces titres d'Héraclius, p. 67.

(6) Sabatier, LVI, 3.

s'efforce de consoler l'empereur de cette perte en lui adressant ces vers :

ὅμως δὲ σὺ τετραύγουστε, τοῦ τετραυγούστου δίχα
σκῆπτρα κρατύνεις κραταιῶς τῆς μονοκρατορίας,

c'est-à-dire : « mais toi, ô seigneur œcuménique, quoique ayant perdu le symbole de quatre royautés, tu gouvernes puissamment l'univers (1). »

Les Byzantins ne purent se consoler de cette usurpation de leur symbole par les Allemands ; Isaac l'Ange disait, en montrant la petite porte des Blachernes : « C'est par ici que je lancerai les flèches qui abattront les Allemands. » Cette plaisanterie impériale n'était qu'un jeu de mots sur les quatre B des Blachernes. « ἐκ ταύτης πυλίδος (Βλαχερνῶν) ἔλεγε μέλλειν ἀφιέναι τὰ βέλεμνα, βάλλειν τε καὶ καταβάλλειν τοὺς Ἀλαμανούς (2). »

Les nouveaux empereurs d'Occident donnèrent une interprétation plus mondaine à leur nouveau symbole, comme nous pouvons en juger par ces titres de Henri VI : « κύριος τῶν κυρίων καὶ βασιλεὺς τῶν βασιλέων (3). »

Après la prise de Constantinople en 1204, les symboles de la croix héraclidienne furent repris par plusieurs prétendants à l'empire de Byzance. Sur une monnaie de Théodore Comnène, empereur de Thessalonique, la Vierge est figurée avec ses quatre points ou perles; au revers apparaît la croix avec les deux B (4). Sur une autre de Manuel I[er], empereur de Trébizonde (1238-63), on voit également deux B, qui sont remplacés sur d'autres monnaies du même empereur par la croix ou par les quatre points des Blachernes (5). Ces B figurent encore sur les monnaies des successeurs de Manuel. Les rois d'Arménie adoptèrent également la Vierge des Blachernes pour protectrice de leur pays, et probablement aussi avec les B (6).

Les monnaies des empereurs de Nicée représentent encore la Vierge portant sur son omophore les quatre points (7); mais

(1) Μαυροφρύδου μνημεῖα, p. 18-9. L'illustre Coray, ne se doutant point de quoi il s'agissait, a cru à une absurde flatterie. Cette partie du poëme de Ptochoprodrome (vers 16-35) nous fournit la meilleure interprétation des quatre B.

(2) Nicét. Choniate, p. 529.

(3) Id., p. 627.

(4) Sabatier, LXVI, 8.

(5) Id., LXVII, 13, 16; LXVIII, 2.

(6) *Journal asiatique*, 1832, p. 243.

(7) Sabatier, LXIV, 9; LXV, 3.

après Jean III on y voit prédominer les emblèmes de la famille Vatatzès-Lascaris, à savoir la *ronce* (βάτος) et la *fleur de lis* (ῥόδον λασκαράτον) (1). Michel Paléologue, en s'emparant de Constantinople, reprit l'ancien symbole de Byzance, c'est-à-dire la Vierge des Blachernes avec ses quatre **B**, ou ses quatre points (2).

Ce symbole ne fut donc jamais l'emblème particulier des Paléologues; il appartenait à Constantinople, comme le dit expressément Pachymère: « τῆς πόλεως χαραττομένης ὄπισθεν. » Sur les monnaies de Michel et de son fils Andronic II, on voit la Vierge des Blachernes au milieu des murailles de Byzance, bénissant sa ville; sur quelques-unes de ces monnaies figure à côté de la Vierge une ou deux croix; sur d'autres on y voit le ou les **B**. Une monnaie que je possède, et qui est pareille à celle publiée par Sabatier (pl. LX, 3), porte au-dessous des deux mains de la divine protectrice de Byzance et en place des quatre points deux grands **B**; un troisième **B** figure au revers entre l'empereur et le Christ.

Les auteurs contemporains de Michel et d'Andronic II font très-fréquemment allusion à ces **B**, qui représentent à leurs yeux le symbole d'une τετραβασιλεία terrestre. Un familier de la cour, Théodore l'Hyrtacien, qui connaissait à fond la symbolique de l'empire, envoyait aux empereurs des graines de grenade (grènetis) en guise de symbole sacré, souhaitant, disait-il, de voir quatre empereurs couronnés afin que le symbole des quatre **B** fût pleinement justifié: τοῦτον δὴ (le nombre 4) διὰ ῥοιᾶς γεννημάτων ἑξάκις πέπομφά σου τῷ κράτει συμβολικῶς, ὡς ἄν, τρεῖς βασιλεύοντες, καὶ τέταρτον συμβασιλεύοντα σχοίητε· οὕτω γὰρ ἂν ἐκ τεττάρων τελείων (3) ἄριστ' ἂν διοικοῖτο ἡ κοσμικὴ τετράπλευρος πλήρωσις τετραβασιλείῳ περιφρουρουμένη φιλευσεβεῖ (4). »

Il y a vraiment abondance de faits démontrant la raison pour laquelle Michel VIII prit ces quatre **B** comme symbole de la couronne. On sait que Pisidès nommait Héraclius « le nouveau Daniel »; sous les Paléologues non-seulement les poëtes donnent ce nom aux empereurs, mais encore nous voyons les images et les statues du prophète biblique vénérées à cette époque d'un culte particulier. Je crois que Michel Paléologue, en reprenant l'ancien symbole, entendait s'appliquer à lui même la célèbre vision de Daniel, et le hasard voulait que toutes les circonstances parussent précisément lui en accor-

(1) Id., LXIV, 11, 12, 14; LXV, 9.
(2) LIX, 3.
(3) Je préfère lire τελειῶν (points, perles).
(4) *Notices et Extraits des manuscrits*, VI, p. 36.

der le droit. L'homme que Daniel annonçait comme le futur libérateur du peuple écrasé sous le joug des bêtes prophétiques symbolisant les quatre royautés devait porter deux noms, dont l'un, plus général, était Παλαιὸς τῶν ἡμερῶν, et le second, *Michel* (1). Michel Paléologue, qui venait de délivrer Constantinople du joug étranger, portait justement les deux noms de la vision de Daniel : il avait donc droit à être reconnu pour « ce roi juste qui régnerait aux siècles des siècles sur les *quatre royaumes* ».

Le prophète disait encore que le trône du vieux Michel serait de flamme et qu'un fleuve de feu coulerait devant lui. Michel VIII, voulant être entièrement d'accord avec son prophète, prit le feu pour emblème particulier de la famille impériale, et cet emblème fut formé par la combinaison de trois Π (πῦρ), affectant la forme des instruments avec lesquels on lançait le célèbre feu fluide ou grégeois (πυρεκβόλα ὑγροῦ πυρός) (2) ; ce sont ces trois Π brodés sur la bannière royale (*flammulum*), et non les B, d'origine toute différente, que Codinus désigne par πυρεκβόλα. On les voit également, sur une monnaie d'Andronic II, sous la forme de trois tridents ou E renversés (3). Les murailles de Constantinople, que bénit la Vierge des Blachernes, ne sont qu'une suite de ces πυρεκβόλα alternant avec des langues de feu, au-dessous desquelles figurent tantôt les B, tantôt la croix.

L'origine de ce nouveau symbole n'est du reste pas aussi moderne; elle remonte également aux empereurs qui les premiers adoptèrent les quatre B comme symbole de Byzance, et à l'époque desquels fut découvert le secret qui permit aux Byzantins de foudroyer les flottes ennemies et en fit ainsi de véritables *Neptunes* de la mer. Nicéphore Phocas, pour établir quelque analogie entre son nom et la foudre byzantine (*focus*), fit remplacer les quatre points de la Vierge par une langue de feu ; toutes les lettres composant son monogramme « Νικηφόρου Δεσπότου » prirent la forme de ces tridents (πυρεκβόλα ou ἐσχάραι) (4).

Andronic Ier Comnène à son tour, combina les symboles de la Vierge des Blachernes avec ceux du feu grégeois, en donnant aux

(1) Daniel, VII, 9 ; X, 13, 21.

(2) « Ἦν γὰρ ἐκ πῖ στοιχείου τριγράμματον τὸ σύμβολον. » Pachymère, I, 352, édit. de Bonn. Voyez l'image de ce symbole d'après le manuscrit Barberini (p. 688).

(3) Sabatier, LIX, 16. Le savant numismatiste, ne pouvant comprendre la signification de ces trois E, les a pris pour des lettres barbares. Voyez aussi une autre monnaie des Paléologues portant la croix cantonnée par quatre E (Sab., LXX, 16).

(4) Id., XLVII, 16, 18.

quatre extrémités de la croix la forme de quatre πυρεκβόλα (1). Andronic II Paléologue, imitant son homonyme, adopta le même symbole (2). Les monnaies de Manuel II et de Jean VIII Paléologue présentent une singularité toute spéciale ; ces empereurs portent en guise de couronne soit le B (3), soit le symbole du feu fluide ; l'auréole couronne leur tête, et les vêtements prennent la forme de langues de feu (4).

Mais tout ceci sera longuement développé dans mon étude, dont je ne vous donne ici, cher ami, qu'un résumé si peu satisfaisant.

C. Sathas.

(1) Sabatier, LVII, 14.

(2) Id., LX, 1.

(3) La grande couronne des Paléologues portait les quatre B (Ducange, *Familiæ Augustæ, stemma Palæologorum*).

(4) Sabatier, LXIII, 7-20 ; LXIV, 1.

DE

QUELQUES DÉCOUVERTES RÉCENTES

EN BOHÊME

II

LES FOUILLES DE ZIZKOV

A l'extrémité orientale de la ville de Prague s'élève le faubourg de Zizkov. Le sol est sablonneux et mélangé de silex. On sait par de nombreux témoignages que cette région était complétement boisée. Déjà à plusieurs reprises on y a découvert des tombeaux de l'époque païenne ; ils renfermaient entre autres objets des vases de terre, des os d'animaux, des marteaux et des couteaux de pierre, des fragments d'ossements humains calcinés, des instruments en os, des fragments d'ornements en bronze, des épingles à cheveux.

En 1872, on a d'abord trouvé 11 tombeaux, dont 10 les uns à côté des autres; puis 11 autres, total 22. Ces tombes étaient creusées dans le sol à 3 ou 4 pieds de profondeur. Elles avaient environ 6 pieds de long et 3 de large.

On a découvert dans l'une d'elles un squelette de femme convenablement conservé ; il était étendu horizontalement, les bras allongés le long du corps; la tête reposait sur une pierre (fig. 1). Ce squelette avait 4 pieds 5 pouces de longueur. Dans les autres tombeaux les ossements étaient déjà réduits en poussière. Dans un d'entre eux on a rencontré des traces d'incinération. Auprès des ossements carbonisés gisaient des fragments de vases en terre glaise, faits au tour de potier. Le seul crâne trouvé est dolichocéphale.

Dans les cimetières païens de la Bohême, cimetières à ensevelissement ou à incinération, on constate que les cadavres étaient généra-

lement ensevelis tout vêtus ; en revanche les corps incinérés paraissent avoir été brûlés nus; les ornements qu'on ajoutait étaient déposés sur les débris carbonisés. Ils ont gardé toute leur délicatesse et ne portent pas la moindre trace de l'action du feu.

Voici la liste des objets trouvés dans les tombeaux de Zizkov :

Armes. — Deux épées de fer très-rouillées et brisées; la première a 3 pieds de long, 2 pouces 3 lignes de large; on voit encore la rainure de la poignée en bois; la seconde a 3 pieds 6 pouces de longueur. Un manche de poignard en fer. Un petit étrier. Un fragment de fer recourbé. Une pique en fer de 8 pieds 1/2 de long, fort gâtée par la rouille.

Ornements. — 8 fibules de modèles fort divers (fig. 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16). La plus simple est en fil de fer épais recourbé en arc et aminci à son extrémité. Elle est d'une seule pièce et n'a point été fondue, mais forgée. D'autres, plus petites, sont fondues. L'une (n° 11) est gravée et émaillée ; le travail est très-délicat.

Le squelette dont il a été question plus haut portait à la main gauche et au pied droit un bracelet. Dans un autre tombeau on a trouvé un anneau d'or avec un alliage de 4/20 d'argent. Il pèse 7 grammes. En 1845, on avait déjà trouvé au nord de Zizkov des fragments de fil d'or du même alliage. Ils figurent au Musée de Prague.

Le nombre des bracelets de bronze constatés à Zizkov est de 16. Ils sont en général d'une patine vert pâle, mais diffèrent beaucoup d'aspect et de dimension. Ils sont d'une petitesse remarquable et ne mesurent guère plus de 3 à 4 centimètres de diamètre. Un fragment de collier (n° 17) est fort remarquable ; le fil de bronze traverse des boules ornées avec une petite bordure d'émail rouge. D'après l'analyse chimique la composition de cet émail est la suivante :

SiO_3
PbO
Cu_2O

M. Benesch suppose que ce collier pouvait servir à rattacher les cheveux sur la tête.

Débris d'ossements. — Auprès de l'une des épées, au milieu des débris d'ossements, de poterie et des cendres, on a trouvé une défense de sanglier et une grosse dent de cheval, des fragments de cornes de cerf et une corne d'un animal appartenant à l'espèce bovine.

Le cheval dont on a trouvé la dent était, d'après l'opinion des hommes compétents, semblable au cheval domestique.

Poterie. — On n'a pas trouvé de vases entiers ; on peut juger par les fragments que les vases étaient fabriqués en glaise rouge, au tour de potier, et fort bien cuits.

Monnaies. — Cinq pièces trouvées sur la place Komensky, à l'endroit où est aujourd'hui l'école ; elles sont déposées au musée de Prague. Elles ressemblent aux monnaies déjà trouvées en Bohême et que l'on considère comme des *monnaies celtiques* (fig. 19). Trois sont en or, deux en argent.

En voici la description :

Médailles d'or. — Face : tête d'oiseau entourée d'une bordure grossièrement dessinée ; revers : une étoile à quatre pointes au centre, trois cercles au-dessus, un arc au-dessous. Le poids moyen de ces trois médailles est de 7,489 grammes. Le professeur Stolba estime qu'elles sont frappées et non fondues ; l'alliage des deux premières est de 6 parties de cuivre et d'argent contre 18 parties d'or. La troisième a 14 parties d'or contre 10 parties d'alliage. Ces monnaies sont légèrement renflées d'un côté. Parmi les monnaies décrites par Vocel dans son grand ouvrage sur l'archéologie de la Bohême, une seule offre une face analogue, c'est la médaille cotée n° 81.

Monnaies d'argent. — Face incertaine. Revers : cheval avec des petits points en guise de crinière (fig. 20). Ces monnaies au cheval sont considérées comme celtiques. La présence du fer dans ces sépultures indiquerait qu'elles appartiennent à la dernière période de la domination des Boïens en Bohême (1).

LOUIS LEGER.

(1) Nous ne reproduisons point toutes les figures données dans les *Pamatky*. Le lecteur est prié de se reporter à la livraison de 1874 (Prague, librairie Rivnacz).

INSCRIPTIONS

DU

MUSÉE DE L'ÉCOLE ÉVANGÉLIQUE

A SMYRNE

Εἰ γάρ κεν καὶ σμικρὸν ἐπὶ σμικρῷ καταθεῖο,
Καὶ θαμὰ τοῦθ' ἔρδοις, τάχα κεν μέγα καὶ τὸ γένοιτο.

Ces deux vers contiennent toute l'histoire de l'Ecole évangélique de Smyrne. Fondée en 1743, aux frais de la communauté grecque, elle a eu des commencements modestes et pénibles, et, pendant soixante-quinze ans, elle n'a guère eu d'autre gloire que de compter Coraï parmi ses élèves. La révolution hellénique et les désastres qu'elle entraîna pour les chrétiens d'Anatolie faillirent l'emporter; elle résista pourtant à la tourmente, et, quelques années après, elle était, par le nombre de ses écoliers et par l'étendue de son enseignement, le premier sans contredit des établissements d'instruction de Smyrne. A côté des classes s'était peu à peu formée, par des dons et par des legs, une petite bibliothèque; puis à la bibliothèque s'était ajoutée une collection, à vrai dire médiocrement intéressante, de fragments antiques recueillis de toutes parts. Les choses en étaient là lorsque, en 1873, mourut un négociant suisse établi depuis longues années à Smyrne et bien connu des numismates et des archéologues, Gonzenbach. Ce vieillard avait la manie des collections : il ramassait tout, depuis les inscriptions et les médailles jusqu'aux oiseaux empaillés et aux reptiles conservés dans l'alcool; dans son magasin, on trouvait, à côté d'échantillons de coton et de garance, des pieds et des mains en marbre, des corps sans tête et des têtes sans corps, des stèles funéraires, des vases, des sacoches de monnaies; au milieu de ce bric-à-brac il se trouvait parfois des

pièces belles et remarquables. Plus d'un marbre et d'une médaille conservés maintenant dans les musées de Londres, de Paris et de Berlin, ou dans les plus riches collections particulières, ont passé par les mains de Gonzenbach. A sa mort, tout ce qu'il possédait fut vendu aux enchères, et l'Ecole évangélique eut l'heureuse chance d'acheter à très-bas prix sa collection d'antiquités : une cinquantaine d'inscriptions grecques, une intéressante série de poids, la plupart smyrniotes, plusieurs centaines de ces vases grossiers et sans figures comme on en trouve dans les tombeaux d'Asie Mineure, et des fragments de toute espèce. Les hommes qui dirigent la société par laquelle sont entretenus le musée et la bibliothèque de l'Ecole évangélique, M. Latris, son président, MM. Fontrier, Éarinos, Papadopoulos, Misthos, ses membres les plus dévoués, surent habilement tirer parti de ce coup de fortune pour réveiller le zèle quelque peu somnolent de leurs compatriotes. Grâce à leurs efforts, les souscriptions augmentèrent, sans atteindre encore à beaucoup près le chiffre auquel, pour l'honneur des Grecs de Smyrne, on voudrait les voir s'élever ; les dons affluèrent, et en peu de temps la bibliothèque s'accrut d'un quart, le musée doubla, et toutes ces richesses scientifiques furent méthodiquement cataloguées et placées dans une salle propre et spacieuse. Bien plus, l'éphorie de la société résolut de faire connaître au monde savant les monuments scientifiques qu'elle avait sauvés de la dispersion et peut-être de pis encore. C'est ainsi que l'an dernier a paru une étude du jeune et intelligent conservateur du musée, M. Papadopoulos, sur les poids antiques de la collection (1). Quelques mois après, la société a fait mieux encore : elle nous a donné, par les soins de MM. Fontrier et Éarinos, le texte, en caractères ordinaires, des 108 inscriptions qu'elle possède, et celui de 72 autres dont les copies lui ont été envoyées par ses correspondants de diverses villes (2).

L'éphorie de la société a bien voulu m'envoyer les estampages des plus intéressantes de ces inscriptions. Je me propose de les publier

(1) Τὰ ἀρχαῖα Σμυρναϊκὰ σταθμὰ τοῦ Μουσείου τῆς Εὐαγγελικῆς σχολῆς, ὑπὸ Ἀθανασίου Παπαδοπούλου τοῦ Κεραμέως, broch. in-8, avec planches ; Smyrne, Marcopoulos, 1875.

(2) Μουσεῖον καὶ βιβλιοθήκη τῆς Εὐαγγελικῆς σχολῆς, περίοδος πρώτη, in-8 de 143 pages, Smyrne, imprimerie du Πρόοδος, 1875. Un second fascicule (περίοδος δευτέρα) a paru à la fin de l'année dernière. Il contient plusieurs inscriptions nouvelles et une excellente étude de M. Earinos sur la position de quelques villes d'Asie Mineure. M. Earinos, entre autres faits nouveaux, démontre que l'île de Nisi ou Moschonisi, identifiée d'ordinaire avec Pordosélénè, est l'ancienne ville de Nasos, dont il existe des monnaies.

successivement, avec un fac-simile en caractères épigraphiques que le peu de ressources de la typographie smyrniote n'a point permis à l'éphorie de donner, et en corrigeant les erreurs de lecture ou d'impression qui se sont glissées dans la publication de MM. Éarinos et Fontrier. L'inscription suivante mérite incontestablement la place d'honneur.

Ritri (*Érythres*), aujourd'hui au musée de l'Ecole évangélique. *Inscriptions du musée*, n° 108. Estampage.

Bloc de marbre rectangulaire, dont trois faces portent des inscriptions. Caractères du IIIe siècle avant J.-C., gravés avec soin. Les lignes sont de longueur un peu inégale.

Face de gauche.

Hauteur, 0m,68; largeur, 0m,30.

. . . UIL . ‾ ∠
ΟΧΡΗΣΤΟΥ·Η
ΕΡΜΗΣΙΛΕΩΣΜΕΝΤΟ
ΤΡΙΟΣΑΠΕΛΛΙΟΥΑΦΡΟΔ
Η ΔΔΔ·ΕΠΩΝΙΟΝ·ΠΑΙ
ΩΡΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΒΑΚΧΥΛΟΣ
ΔΙΟΣΚΟΡΩΝ·ΗΗΗΗΠ·ΕΠΩΝΙ
ΝΙΟΧΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΜΗΤΡΑΣΝ
ΕΕΠΕΠΡΑΘΗΕΣΤΙΑΣΤΕΜΕΝΙΑΣ
ΩΝΙΟΝ·Δ·ΑΝΤΙΠΑΤΡΟΣΑΠΟΛΛΟΔ
ΠΡΗΞΑΣΕΥΒΟΥΛΟΥΚΑΙΕΠΕΠΡΑΘΗ
ΕΠΩΝΙΟΝ·Π ΗΡΑΚΛΕΟΣΑΝΤΙΠΑΤΡC
ΗΣΕΠΙΚΟΥΡΟΣΣΤΕΦΑΝΟΥ ΔΙΑΣ
ΕΡΗΤΕΙΩΝΕΦΙΕΡΟΠΟΙΟΥΦΑΝΟΤΙΜ
ΝΟΣΔΑΜΑΣΙΣΤΡΑΤΟΣΕΚΑΤΩΝΥΜΟΥ
ΥΜΩΙΔΑΜΑΣΙΣΤΡΑΤΟΥΔΙΑΣΥΝΕΣ
ΕΡΗΤΕΙΑΝΗΝΕΠΗΓΟΡΑΚΕΙΕΠΙΔ
ΒΑΚΧΩΝΟΣΕΦΙΕΡΟΠΟΙΟΥΠΥΘΟΚΡΙΤΟΥ
. . . ΛΛΩΝΟΣΚΑΥΚΑΣΕΩΣΚΑΙΑΡΤΕΜΙΔΟΣΚΑΥ

. . ΔΟΣΚΑΙΑΠΟΛΛΩΝΟΣΛΥΚΕΙΟΥΚΑΙΑΠΟΛ
. . ΝΟΣΔΗΛΙΟΥΚΑΙΠΟΤΑΜΟΥΑΛΕΟΝΤΟΣ
. . ΔΔ𐅃 ΕΠΩΝΙΟΝ · Δ ΕΓΓΥΗΤΗΣΓ·ΠΙΓ·ΤΩ
. . ΣΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΥ ΕΦΙΕΡΟΠΟΙΟΥΕΡΜΟ
. . ΕΙΤΟΥΜΗΝΟΣΛΗΝΑΙΩΝΟΣΑΙΔΕΕΠΕΠΡΑ
. . . ΑΝΙΕΡΗΤΕΙΑΙΕΠΕΞΕΤΑΣΤΩΝΤΩΜΜ
. . . ΨΙΚΛΕΙΟΥΣΤΟΥΘΕΥΔΟΤΟΥ ΞΗΝΟΣ
. . ΛΙΟΥΚΑΙΑΘΗΝΑΣΦΗΜΙΑΣ · ΗΔΔΔΔ ΕΠ
. . . Ν 𐅃 ΠΟΛΥΠΕΙΘΗΣΦΑΝΝΟΘΕΜΙΔΟΣΕ
. . ΗΤΗΣΚΡΙΤΟΣΘΕΥΚΡΙΤΟΥΑΘΗΝΑΣΝΙΚΗ
. ΔΔ ΕΠΩΝΙΟΝ 𐅃 ΔΗΜΗΤΡΙΟΣΑΡΙΣΤΑΡΧΟ
. . . ΥΗΤΗΣΤΗΛΕΜΑΧΟΣΑΘΗΝΟΓΕΝΟΥ ΑΘ
. . . . ΑΣ 𐅃ΔΔ ΕΠΩΝΙΟΝ 𐅃 ΠΥΘΟΚΛΗΣ
. . . . ΤΕΥΕΓΓΥΗΤΗΣΙΕΡΟΙΤΑΣΙΕΡΟΓΕΝΟΥ
. . . ΟΥΣΚΑΙΕΝΥΑΛΙΟΥ ΗΔΔ ΕΠΩΝΙΟΝ 𐅃
. . ΟΚΛΗΣΑΚΕΣΤΕΥΕΓΓΥΗΤΗΣΙΕΡΟΙΤΑΣΙΕΡ
. . ΝΟΥ·ΔΙΑΣΥΣΤΑΣΕΙΣΙΕΡΗΤΕΙΩΝΕΦΙΕΡΟΠΟ
. . ΦΑΝΟΤΙΜΟΥΜΗΝΟΣΑΝΘΕΣΤΗΡΙΩΝΟΣ
. ΡΙΤΗΕΞΙΟΝΤΟΣΙΑΤΡΟΚΛΗΣΗΡΑΚΛΕΩΤΟΥ
. . ΙΣΤΕΙΔΗΙΑΤΡΟΚΛΕΙΟΥΣΔΙΑΣΥΝΕΣΤΗ
. . ΤΗΝΙΕΡΩΣΥΝΗΝΑΦΡΟΔΙΤΗΣΤΗΣΕ
. . ΑΤΩΙΗΝΕΠΗΓΟΡΑΚΕΙΕΠΙΚΗΦΙΣΙΩΝΙ . .
. . ΕΦΙΕΡΟΠΟΙΟΥΜΗΤΡΩΝΟΣ ΧΧΔΔΔΔ
. . . ΝΙΟΝ ΔΔΔΔ ΕΓΓΥΗΤΗΣΙΑΤΡΟΚΛΗΣ
. . . . ΛΕΩΤΟΥ ΙΕΡΗΤΕΙΑΙΕΠΙΠΩΛΗ
. . . . ΑΙΕΦΙΕΡΟΠΟΙΟΥΕΡΜΟΣΤΡΑΤΟΥ
. . . . ΣΠΟΣΙΔΕΩΝΟΣΟΓΔΟΗΙΕΞΙΟΝ
. . . . . . ΗΤΡΟΣΕΓΚΟΛΩΝΑΙΣΕΞΑ
. . . . ΕΠΩΝΙΟΝΔΕΚΑΜΗΤΡΟΔ
. . . . ΓΓΥΗΤΗΣ

ἐγγυητὴς Ἑρμ]ογέ[νης τοῦ δεῖνος.
. . . . Πυθ]οχρήστου Η [. . . . . . .

ἐπώνιον...] Ἑρμησίλεως Μέντο[ρος, ἐγγυ-
ητὴς Δημή]τριος Ἀπελλίου. Ἀφροδ[ίτης
......] ΗΔΔΔ, ἐπώνιον 𐅃 · Ἀ[......
....δ]ώρου, ἐγγυητὴς Βακχύλος
τοῦ δεῖνος.] Διοσκόρων ΗΗΗΗ𐅃, ἐπώνι[ον Δ ·
ὁ δεῖνα Ἡ]νιόχου, ἐγγυητὴς Μητρᾶς Μ[....
.... Ἥδ]ε ἐπεπράθη · Ἑστίας Τεμενίας
...., ἐπ]ώνιον Δ · Ἀντίπατρος Ἀπολλοδώ[ρου,
ἐγγυητὴς] Πρηξᾶς Εὐβούλου, καὶ ἐπεπράθη
Η...,] ἐπώνιον 𐅃, Ἡράκλεος Ἀντιπάτρο[υ,
ἐγγυητ]ὴς Ἐπίκουρος Στεφάνου. Διασ[υσ-
τάσεις ἱ]ερητειῶν ἐφ' ἱεροποιοῦ Φανοτίμο[υ,
μηνὸς ...]νος · Δαμασίστρατος Ἑκατωνύμου
Ἑκατων]ύμωι Δαμασιστράτου διασυνέσ[τη-
σε τὴν ἱ]ερητείαν ἣν ἐπηγοράκει ἐπὶ Δ[...
....] Βάκχωνος, ἐφ' ἱεροποιοῦ Πυθοκρίτου,
Ἀπό]λλωνος Καυκασέως καὶ Ἀρτέμιδος Καυ[κα-
σίδ]ος καὶ Ἀπόλλωνος Λυκείου καὶ Ἀπόλ-
λω]νος Δηλίου καὶ ποταμοῦ Ἀλέοντος,
ΗΗ]ΔΔ𐅃, ἐπώνιον Δ · ἐγγυητὴς Ἐπίπτω-
το]ς Καλλιστράτου. Ἐφ' ἱεροποιοῦ Ἑρμο-
κλ]είτου, μηνὸς Ληναιῶνος, αἵδε ἐπεπρά-
θησ]αν ἱερητεῖαι ἐπ' ἐξεταστῶν τῶμ μ[ε-
τὰ Ὑ]ψικλείους τοῦ Θευδότου · Ζηνὸς
Φη]μίου καὶ Ἀθηνᾶς Φημίας ΗΔΔΔΔ, ἐπ[ώ-
νιο]ν 𐅃 · Πολυπείθης Φαννοθέμιδος, ἐ[γ-
γυ]ητὴς Κρίτος Θευκρίτου. Ἀθηνᾶς Νίκη[ς
Η]ΔΔ, ἐπώνιον 𐅃 · Δημήτριος Ἀριστάρχο[υ,
ἐγγ]υητὴς Τηλέμαχος Ἀθηνογένου. Ἀθ[η-
νᾶς ....]ας 𐅄ΔΔ, ἐπώνιον ⊢⊢ · Πυθοκλῆς
....]τεῦ, ἐγγυητὴς Ἱεροίτας Ἱερογένου.
Ἐνυ]οῦς καὶ Ἐνυαλίου ΗΔΔ, ἐπώνιον 𐅃 ·
Δι?]οκλῆς Ἀκεστεῦ, ἐγγυητὴς Ἱεροίτας Ἱερ[ο-
γέ]νου. Διασυστάσεις ἱερητειῶν ἐφ' ἱεροπο[ι-
οῦ] Φανοτίμου, μηνὸς Ἀνθεστηριῶνος
τ]ρίτῃ ἐξιόντος · Ἰατροκλῆς Ἡρακλεώτου
Ἀρ]ιστείδῃ Ἰατροκλείους διασυνέστη-

σε] τὴν ἱερωσύνην Ἀφροδίτης τῆς ἐ[ν
Ἐμϐ?]άτωι, ἣν ἐπηγγοράκει ἐπὶ Κηφισίωνι [τοῦ
δεῖνος,] ἐφ' ἱεροποιοῦ Μήτρωνος, ΧΧΔΔΔΔ,
ἐπώ]νιον ΔΔΔΔ · ἐγγυητὴς Ἰατροκλῆς
Ἡρακ]λεώτου. ἱερητεῖαι αἱ ἐπιπωλη-
θεῖσ]αι ἐφ' ἱεροποιοῦ Ἑρμοστράτου,
μηνὸ]ς Ποσιδεῶνος ὀγδόηι ἐξιόν-
τος · Δήμ]ητρος ἐγ Κολωναῖς ἑξα[κο-
σίων,] ἐπώνιον δέκα · Μητρόδ[ω-
ρος τοῦ δεῖνος, ἐ]γγυητὴς [.....

A la ligne 2, il faut probablement restituer Ἀφροδίτης Πυθ]οχρήστου. Mais l'épithète Πυθόχρηστος étant également appliquée dans la suite de l'inscription à Dionysos et à Déméter, j'ai préféré laisser une lacune. De même, à la ligne 5, on pourrait hypothétiquement restituer Πανδήμου.

A la ligne 22, le nom de l'ἐγγυητὴς n'a pu être déchiffré par les éditeurs smyrniotes, qui l'ont laissé en blanc. M. Latris m'écrit qu'il semble y avoir Ἐπιπρα..... Je crois lire sur l'estampage le nom singulier Ἐπίπτω[τος]. Je ne propose d'ailleurs ce nom que comme une lecture douteuse.

A la ligne 32, on pourrait, je crois, lire sur le marbre le surnom d'Athéné. Sur l'estampage on ne parvient pas à le déchiffrer.

A la ligne 41, je crois lire.... άτωι, et je propose de restituer Ἐμϐ]άτωι. Embaton est une localité du territoire érythréen citée par Thucydide (III, 29), par Etienne de Byzance (s. v.) d'après le huitième livre des *Helléniques* de Théopompe, et par Polyen (III, IX, 29). Toutefois la lecture ...άτωι n'est rien moins que certaine; il pourrait y avoir aussi ...ίωι.

Face du milieu.

Hauteur, 0m,88; largeur, 0m,52.

Les caractères sont tracés avec plus de régularité, plus espacés, mais gravés moins profondément, et, dans certaines parties de l'inscription, presque effacés par l'usure de la pierre; l'estampage est par suite assez peu distinct. Cassure en haut à gauche.

(Voir l'inscription, page 111.)

ΙΕΡ.ΤΕΙ
ΑΧΙΛΛΕΩΣΘΕ
ΑΙΟΣΑΛΚΙΜΑΧΟΥ
ΜΙΔΟΣΑΙΔΕΕΠΕΠΡΑΘΗΣΑ
ΕΠΩΝΙΟΝ ⊢ ΑΡΙΣΤ.ΣΑΡΙΣΤΕ
Δ.ΜΩ.Α..ΟΣΓΗΣ Δ ΕΠΩΝΙΟΝ
Ο.ΕΜΙΔΟΣΕΓ...ΤΗΣΑΝΑΞΙΠΟΛΙΣ
ΟΔΙΤΗΣΠΑΝΔΗΜΟΥ ΗΗ ΕΠΩΝΙΟΝ
ΣΑΡΙΣΤΕΥΕΓΓΥΗΤΗΣΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ
ΑΣΤΕΜΕΝΙΑΣ ΗΠ ΕΠΩΝΙΟΝ Π ΙΕΡΟΙ
ΝΟΣΕΓΓΥΗΤΗΣΔΗΜΗΤΡΙΟΣΑΡΙΣΤΑΡΧΟΥ
ΕΠΙΜΑΧΟΥ ΗΗ ΕΠΩΝΙΟΝ Δ ΞΕΝΟΦΙΛΟΣ
ΕΓΓΥΗΤΗΣΦΙΛΙΣΤΗΣΕΡΜΩΝΑΚΤΟΣ ΑΙΔΕ
ΣΑΝΕΦΙΕΡΟΠΟΙΟΥΕΠΙΓΟΝΟΥΔΗΜΗΤΡΟΣΕΓΚ
ΧΗΗΗ ΕΠΩΝΙΟΝ ΔΔ ΤΡΕΦΩΝΣΙΜΟΥΕΓΓΥΗ
ΖΗΝΙΣΦΙΛΙΣΚΟΥ ΕΣΤΙΗΣΒΟΥΛΑΙΗΣ ΠΗΗΗΔΔΔ
ΝΙΟΝ Δ ΔΗΜΗΤΡΙΟΣΑΠΕΛΛΙΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΑΠΟΛΛΩΝ
ΖΩΠΥΡΟΥ ΑΒΛΑΒΙΩΝ ΗΗΗΗ ΕΠΩΝΙΟΝ Δ ΦΙΛΙΣΚΟΣ
.ΥΘΙΚΟΝΤΟΣΕΓΓΥΗΤΗΣΖΗΝΟΔΟΤΟΣΜΥΤΩΝΟΣ ΔΙΟΣ

ΑΠΟΤΡΟΠΑΙΟΥΚΑΙΑΘΗΝΑΣΑΠΟΤΡΟΠΑΙΑΣ 𐅄⊦⊦ ΕΠΩΝΙΟΝ ⊦
ΑΡΙΣΤΗΣΑΡΙΣΤΕΥΕΓΓΥΗΤΗΣΘΕΥΠΟΜΠΟΣΔΗΜΩΝΑΚΤΟ
ΔΗΜΗΤΡΟΣΚΑΙΔΗΜΗΤΡΟΣΚΟΡΗΣ Η𐅄ΔΔΔΔ ΕΠΩΝΙΟΝ Π
ΕΚΑΤΩΝΥΜΟΣΧΡΥΣΙΠΠΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΕΚΑΤΑΣΓΝΩΤΟΥ
ΔΙΟΝΥΣΟΥ 𐅄ΔΔΔ ΕΠΩΝΙΟΝ ⊦⊦ ΘΕΥΞΕΝΟΣΘΡΑΣΥΜ
ΧΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΠΡΥΤΑΝΙΣΕΙΡΗΝΑΔΟΣ ΑΦΡΟΔΙΤΗΣ
ΠΥΘΟΧΡΗΣΤΟΥ ΗΗΗ ΕΠΩΝΙΟΝ Δ ΗΡΑΚΛΕΩΤΗΣΗ
ΣΩΝΤΟΣ ΑΧΙΛΛΕΩΣΘΕΤΙΔΟΣΝΗΙΡΕΙΔΩΝ 𐅄ΔΔΔ ΕΠΩ
ΟΝ ⊦. Κ..ΣΙΚΡΑΤΗΣΕΠΙΓΕΝΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΑΘΗΝ
ΙΩΠΥΡΙΩΝΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΟΣΕΓΚΟΙΛΟΙΣ 𐅅ΗΗΗΔ ΕΠ
ΝΙΟΝ Δ ΠΥΘΕΡΜΟΣΑΡΙΣΤΑΡΧΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΗΡΟΔΟ
ΤΟΣΕΥΠΑΘΙΔΟΥ ΠΟΣΕΙΔΩΝΟΣΦΥΤΑΙΛΜΙΟΥ ΗΔΔΔΠ⊦
ΕΠΩΝΙΟΝ . ΕΠΙΓΟΝΟΣΑΣΤΥΚΡΑΤΕΥΕΓΓΥΗΤΗΣΚΡ
ΤΙΔΗΜΟΣΠΑΡΜΕΙΝΙΤΑΔΟΣ ΚΟΡΗΣΣΩΤΕΙΡΗΣ ΗΗΗ⊦⊦
ΕΠΩΝΙΟΝ Δ ΧΑΡΗΣΧΑΡΗΤΟΣ ΜΗΤΡΟΣΜΕΓΑΛΗΣ
ΗΗΗΗ𐅄ΔΔΔ ΕΠΩΝΙΟΝ Δ ΜΟΛΙΩΝΔΙΟΝΥΣΙΟΥΕΓΓΥΗ
ΤΗΣΦΑΝΟΠΟΛΙΣΜΕΝΕΚΛΕΙΟΥΣ ΑΙΔΕΕΠΕΠΩΛΗΘΗΣΑΝ
.ΠΑ..ΣΙΚΛΕΙΟΥΣ ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ Χ𐅅ΗΗΗΗΔΔ⊦
.ΕΟΦΡΩΝΔΗΜΗΤΡΙΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΕΡΜΗΣΙΟΣΕΡΜΗΣΙΑΝΑΚΤΟ

..ΑΘΗΣΤΥΧΗΣ Η .ΛΡΗΝΩΡΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΕΓΓΥΗ
..ΣΠΑΤΡΕΥΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ ΔΗΜΗΤΡΟΣΚΑΙΚΟΡΗΣ
..ΘΟΧΡΗΣΤΟΥ ΗΗΔ ΕΚΑΤΩΝΥΜΟΣΧΡΥΣΙΠΠΟΥΕΓΓΥ
.ΤΗΣΕΚΑΤΑΣΓΝΩΤΟΥ ΗΔΕΕΠΕΠΡΑΘΗΕΠΙΘΕΥΔΩΡΟΥΤΟΥ
.ΗΤΡΩΝΟΣ ΕΡΜΟΥΑΓΟΡΑΙΟΥ ΧΧΧΧ𐅅ΗΔ ΕΠΩΝΙΟΝ
ΔΔΔΔ ΜΟΛΙΩΝ..ΟΝΥΣΙΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΑΡΑΤΟΣΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ
ΑΙΔΕΙΕΡΗΤΕΙΑΙΕΠΡΑΘΗΣΑΝΕΦΙΕΡΟΠΟΙΟΥΑΠΑΤΟΥΡΙΟΥΜΗΝΟΣΑΗ
ΝΑΙΩΝΟΣΚΟΡΥΒΑΝΤΩΝΕΥΦΡΟΝΙΕΙΩΝΚΑΙΘΑΛΕΙΩΝΕΠΙΘΑΛΕΩΙΣΕΩΣΕ
..ΣΕΝΑΝΤΙΠΑΤΡΟΣΑΓΑΣΙΚΛΕΙΟΥΣ 𐅄ΔͰ ΕΠΩΝΙΟΝ Δ ΕΓΓΥΗΤΗΣ
ΗΡΟΔΟΤΟΣΑΡΚΕΟΝΤΟΣΤΩΝΑΝΔΡΕΙΩΝΗΓΟΡΑΣΕΝΑΡΙΣΤΟΚΛΗΣΑΔΕ
ΜΑΝΤΟΥΔΡΑΧΜΩΝ Η𐅄ΔΔΔ ΕΠΩΝΙΟΝ 𐅄 ΕΓΓΥΗΤΗΣΣΩΙΣΙΜΟΣ
ΑΡΙΣΤΟΚΛΕΙΟΥΣΑΙΔΕΕΠΕΠΡΑΘΗΣΑΝΕΦΙΕΡΟΠΟΙΟΥΑΠΑΤΟΥΡΙΟΥΜΗΝΟΣ
ΛΗΝΑΙΩΝΟΣ ΑΠΟΛΛΩΝΟΣΕΝΑΓΩΝΙΟΥ ΗΗΔΔΔ ΕΠΩΝΙΟΝ Δ
ΣΙΜΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΒΑΚΧΥΛΟΣΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ ΕΡΜΟΥ
ΑΓΟΡΑΙΟΥ ΧΧΧΧ𐅅Η ΕΠΩΝΙΟΝ ΔΔΔΔ ΜΟΛΙΩΝΔΙΟΝΥΣΙΟΥΕΓΓΥ
ΗΤΗΣΦΑΝΟΠΟΛΙΣΜΕΝΕΚΛΕΙΟΥΣ ΑΠΟΛΛΩΝΟΣΕΝΣΑΒΗΡΙΔΑΙΣ Η𐅄
ΕΠΩΝΙΟΝ 𐅄 ΦΑΝΑΓΟΡΑΣΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΑΠΟΛΛΟΔΟΤΟΣ
ΦΑΝΑΓΟΡΟΥ ΚΟΡΥΒΑΝΤΩΝΘΑΛΕΙΩΝΑΝΔΡΕΙΩΝ Η𐅄ΔΔͰ ΕΠΩΝΙΟΝ.
ΗΝΙΟΧΟΣΗΝΙΟΧΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ ΔΙΟΣΕΛΕ

.ΕΡΙΟΥΕΙΜΕΝΕΣΤΙΝΙΕΡΕΥΣΕΠΙΠΩΛΕΙΤΑΙΕΙΔΕΜΗΕΣΤΙΜΠΩΛΕΙΤΑΙ
ΕΠΩΝΙΟΝ Δ ΒΑΚΧΥΛΟΣΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥΕΓΓΥΗΤΗΣΣΙΜΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
ΕΡΗΤΕΙΑΙΕΠΡΑΘΗΣΑΝΕΦΙΕΡΟΠΟΙΟΥΞΗΝΟΔΟΤΟΥΜΗΝΟΣΛΗΝ
ΟΣΒΑΣΙΛΕΩΣ ΗΗΔΔΔ ΕΠΩΝΙΟΝ Δ ΜΕΔΩΝΜΕ...ΤΟΣΕΓ
ΓΡΟΓΕΝΗΣΗΡΟΔΩΡΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣΑΛΕΞΑΝ
ΔΔ ΘΕΟΦΑΝΗΣΗΡΟΔΟΤΟΥΕΓΓΥ

. . . .

..... αἵδε ἐπράθησαν?] ἱερ[η]τεῖ[αι ἐφ' ἱεροποιοῦ τοῦ δεῖνος ....] Ἀχιλλέως, Θέτιδος, Νηιρεΐδων .... ἐπώνιον ......]αῖος Ἀλκιμάχου, ἐγγυητὴς ὁ δεῖνα Φαννο?]θέμιδος. Αἵδε ἐπεπράθησα[ν · .... ἐπώνιον ⊢ · Ἀρίστ[η]ς Ἀριστε[ῦ, ἐγγυητὴς Θεύπομπος] Δ[η]μώ[ν]α[κτ]ος. Γῆς Δ, ἐπώνιον [⊢ · ὁ δεῖνα Φανν]ο[θ]έμιδος, ἐγ[γυη]τὴς Ἀναξίπολις τοῦ δεῖνος. Ἀφρ]οδίτης Πανδήμου ΗΗ, ἐπώνιον [Δ · Ἀρίστη?]ς Ἀριστεῦ, ἐγγυητὴς Ἀλέξανδρος τοῦ δεῖνος. Ἑστί]ας Τεμενίας ΗΠ, ἐπώνιον Γ · Ἱεροίτας Ἱέρω]νος, ἐγγυητὴς Δημήτριος Ἀριστάρχου. ...... Ἐπιμάχου ΗΗ, ἐπώνιον Δ · Ξενόφιλος τοῦ δεῖνος,] ἐγγυητὴς Φιλίστης Ἑρμώνακτος. Αἵδε

ἐπράθη?]σαν ἐφ' ἱεροποιοῦ Ἐπιγόνου· Δήμητρος ἐγ Κ[ολωναῖς] ΧΗΗΗ, ἐπώνιον ΔΔ· Τρέφων Σίμου, ἐγγυητής] Ζῆνις Φιλίσκου· Ἑστίης Βουλαίης 𐅅ΗΗΗΔΔΔ, ἐπώ]νιον Δ· Δημήτριος Ἀπελλίου, ἐγγυητὴς Ἀπολλώνιος] Ζωπύρου. Ἀβλαβιῶν ΗΗΗΗ, ἐπώνιον Δ· Φιλίσκος Π]υθίκοντος, ἐγγυητὴς Ζηνόδοτος Μύτωνος. Διὸς Ἀποτροπαίου καὶ Ἀθηνᾶς Ἀποτροπαίας 𐅄, ἐπώνιον ⊢[⊢· Ἀρίστης Ἀριστεῦ, ἐγγυητὴς Θεύπομπος Δημώνακτο[ς. Δήμητρος καὶ Δήμητρος Κόρης Η𐅄ΔΔΔΔ, ἐπώνιον Γ· Ἑκατώνυμος Χρυσίππου, ἐγγυητὴς Ἑκαταῖς Γνώτου. Διονύσου 𐅄ΔΔΔ, ἐπώνιον ⊢⊢· Θεύξενος Θρασυμ[άχου, ἐγγυητὴς Πρύτανις Εἰρηνάδος· Ἀφροδίτης Πυθοχρήστου ΗΗΗ, ἐπώνιον Δ· Ἡρακλεώτης Ἡ[ροσῶντος. Ἀχιλλέως, Θέτιδος, Νηρείδων 𐅄ΔΔΔ, ἐπώ[νιον ⊢[⊢]· Κ[τη]σικράτης Ἐπιγένου, ἐγγυητὴς Ἀθην[ίων? Ζωπυρίωνος. Ἀπόλλωνος ἐγ Κοίλοις 𐅅ΗΗΗΔ, ἐπ[ώνιον Δ· Πύθερμος Ἀριστάρχου, ἐγγυητὴς Ἡρόδοτος Εὐπαθίδου. Ποσειδῶνος Φυταλμίου ΗΔΔΔΓ⊢, ἐπώνιον [Γ]· Ἐπίγονος Ἀστυκρατεῦ, ἐγγυητὴς Κρ[ατίδημος Παρμεινιτάδος (*sic*). Κόρης Σωτείρης ΗΗΗ⊢⊢, ἐπώνιον Δ· Χάρης Χάρητος. Μητρὸς Μεγάλης ΗΗΗΗ𐅄ΔΔΔ, ἐπώνιον Δ· Μολίων Διονυσίου, ἐγγυητὴς Φανόπολις Μενεκλείους. Αἵδε ἐπεπωλήθησαν ἐ]π' Ἀ[γα]σικλείους· Ἡρακλέους Χ𐅅ΗΗΗΗΔΔ⊢· Θ]εόφρων Δημητρίου, ἐγγυητὴς Ἑρμήσιος Ἑρμησιάνακτο[ς. Ἀγ]αθῆς Τύχης Η· [Ἐ]λπήνωρ Ἀπολλωνίου, ἐγγυητὴ]ς Πατρεὺς Ἀπολλωνίου. Δήμητρος καὶ Κόρης Πυ]θοχρήστου ΗΗΔ· Ἑκατώνυμος Χρυσίππου, ἐγγυη]τὴς Ἑκαταῖς Γνώτου. Ἥδε ἐπεπράθη ἐπὶ Θευδώρου τοῦ Μ]ήτρωνος· Ἑρμοῦ Ἀγοραίου ΧΧΧΧ𐅅ΗΔ, ἐπώνιον ΔΔΔΔ· Μολίω[ν Δι]ονυσίου, ἐγγυητὴς Ἄρατος Μητροδώρου. Αἵδε ἱερητεῖαι ἐπράθησαν ἐφ' ἱεροποιοῦ Ἀπατουρίου, μηνὸς Ληναιῶνος· Κορυβάντων Εὐφρονιείων (?) καὶ Θαλείων ἐπὶ Θάλεω Ἴσεως ἔτι]σεν Ἀντίπατρος Ἀγασικλείους 𐅅Δ⊢, ἐπώνιον Δ, ἐγγυητὴς Ἡρόδοτος Ἀρκέοντος. Τῶν Ἀνδρείων ἠγόρασεν Ἀριστοκλῆς Ἀδε[ιμάντου δραχμῶν Π𐅄ΔΔΔ, ἐπώνιον Γ, ἐγγυητὴς Σωίσιμος Ἀριστοκλείους. Αἵδε ἐπεπράθησαν ἐφ' ἱεροποιοῦ Ἀπατουρίου, μηνὸς

Ληναιῶνος · Ἀπόλλωνος Ἐναγωνίου ΗΗΔΔΔ, ἐπώνιον Δ · Σῖμος Ἀπολλωνίου, ἐγγυητὴς Βακχύλος Μητροδώρου. Ἑρμοῦ Ἀγοραίου ΧΧΧΧ 𐅅Η, ἐπώνιον ΔΔΔΔ · Μολίων Διονυσίου, ἐγγυητὴς Φανόπολις Μενεκλείους. Ἀπόλλωνος ἐν Σαβηρίδαις Η𐅄, ἐπώνιον Γ · Φαναγόρας Ἀπολλοδότου, ἐγγυήτης Ἀπολλόδοτος Φαναγόρου. Κορυβάντιων Θαλείων, Ἀνδρείων, Η𐅄ΔΔΙ-, ἐπώνιον [Γ · Ἡνίοχος Ἡνιόχου, ἐγγυητὴς Μητρόδωρος Μητροδώρου. Διὸς Ἐλε[υθ]ερίου, εἰ μὲν ἔστιν ἱερεὺς ἐπιπωλεῖται, εἰ δὲ μὴ ἔστιμ πωλεῖται, ... ἐπώνιον ΔΔ · Βακχύλος Μητροδώρου, ἐγγυητὴς Σῖμος Ἀπολλωνίου. Αἵδε ἱ]ερητεῖαι ἐπράθησαν ἐφ' ἱεροποιοῦ Ζηνοδότου, μηνὸς Ληv[αιῶνος · Δι]ὸς Βασιλέως ΗΗΔΔΔ, ἐπώνιον Δ · Μέδων Μέ[δον]τος, ἐγ]γυητὴς Ἱ]ερογένης Ἡροδώρου. Βασιλέως Ἀλεξάν[δρου ..... ἐπώνιον...] ΔΔ · Θεοφάνης Ἡροδότου, ἐγγυ[ητὴς ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος.] ....

A partir de la ligne 45, l'inscription est d'une autre main : les caractères sont plus profondément gravés, mais aussi plus serrés et plus irréguliers. Dans les dernières lignes de la première partie de l'inscription (de 25 à 45 environ), le libellé offre plusieurs incorrections : oubli de l'ἐπώνιον aux lignes 37 et 39, de l'ἐγγυητής aux lignes 26 et 34.

La rédaction de la seconde partie du texte présente quelques formes différentes de celles employées dans la première.

A la ligne 46, le texte publié par l'éphorie de l'Ecole évangélique porte εὐφρονιστῶν. Je crois lire ΕΥΦΡΟΝΙΕΙΩΝ. Il pourrait y avoir aussi ΕΥΦΡΟΝΙΣΙΩΝ.

Face de droite.

Hauteur, 0m,90; largeur, 0m,30.

Caractères plus gros que ceux des deux autres faces.

.....Ω...
ΤΟΣΚΤΗΣΙΚΡΑΤΟΥ ΔΙΟ.
ΡΟΠΑΙΟΥΚΑΙΑΘΗΝΑΣΑΠΟΤ..
...ΙΑΣ Η𐅄 ΕΠΩΝΙΟΥ Γ ΚΑΛΛΙΑΣ...
...ΥΟΝΕΩΤΕΡΟΣΕΓΓΥΗΤΗΣΜΗ...
.ΩΡΟΣΔΙΟΦΑΝΤΟΥ
ΛΙΔΕΙΕΡΗΤΕΙΑΙΕΠΕΠΡΑΘΗΣΑΝΕΠΙ

ΡΟΠΟΙΟΥΗΡΑΚΛΕΩΤΟΥΜΗΝΟΣΛΗΝΑ
ΝΟΣΔΙΟΣΚΟΡΩΝΑΣΤΥΝΟΥΣΕΥΘΥ
.ΑΙΕΠΙΤΡΟΠΟΣΝΟΣΣΩΣΙΜΟΥΚΑΙΚ
.ΟΣΣΟΥΣΘΕΟΦΡΩΝΔΗΜΗΤΡΙΟΥ Η
..ΩΝΙΟΝ·Δ·ΕΓΓΥΗΤΗΣΘΕΟΦΡΩΝΔΗ
.ΡΙΟΥ ΙΕΡΑΤΕΑΙΑΙΠΡΑΘΕΙΣ
ΚΑΙΕΠΙΠΡΑΘΕΙΣΑΙΕΠΙΙΕΡΟ
ΠΥΘΕΟΥ ΗΡΑΣΤΕΛΕΙΑΣ 𐅅
ΕΠΩΔΔΙΟΝΥΣΟΔΩΡΟΣΑΡΙΣΤΟΜ
ΕΓΓΥΔΙΟΝΥΣΙΟΣΑΡΙΣΤΟΜΕΝ
ΘΕΩΝΠΡΟΚΥΚΛΙΩΝ ΗΗΗΗ ΕΠΩ
ΜΕΝΕΚΛΗΣΦΑΝΟΠΟΛΙΔΟΣΕΓΓΥΚΑΛΛΙΑ
.ΑΛΛΙΟΥΤΩΝΕΠΙΠΡΑΘΕΙΣΩΝ
ΗΡΑΣΤΕΛΕΙΑΣ ΗΗ𐅅Ι ΕΠΩ Δ
..ΛΑΡΧΟΣΑΥΤΟΝΟΜΟΥΕΓΚΑΛΛΙΣ
.ΥΛΑΡΧΟΥΘΕΩΝΠΡΟΚΥΚΛΙΩΝ ΗΠ
.ΠΩ 𐅃 ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣΔΙΟΦΑΝΤΟΥ
.ΓΓΥΚΑΛΛΙΑΣΚΑΛΛΙΟΥ
.ΡΤΕΜΙΔΩΡΟΣΦΩΣΦΟΡΟΥ 𐅅...
.....ΞΩΠΑΣΞΩΠΑΔΟΣΕΓΓΥΚΑΛ
..ΛΑΡΧΟΥ ΕΙΡΗΝΗΣ 𐅅 ΕΠΩ Δ
...ΝΥΣΙΟΣΑΡΙΣΤΟΜΕΝΟΥ
..ΓΥΔΙΟΝΥΣΟΔΩΡΟΣΑΡΙΣΤΟΜΕΝΟ
..ΜΟΥΠΥΛΙΟΥΑΡΜΑΤΕΩΣ ΗΗ𐅅ΔΔΕΠ..
..ΛΑΡΧΟΣΚΑΛΛΙΩΝΟΣΕΓΓΥΚΑΛΛΙ
ΥΛΑΡΧΟΥΔΙΟΝΥΣΟΥΠΥΘΟΧΡΗΣΤΟΥ ΗΠ
ΕΠΩΠΗΓΕΜΩΝΜΗΤΡΟΦΑΝΟΥΕΓΓ
ΠΑΡΜΕΝΙΣΚΟΣΠΥΘΕΥΔΙΟΝΥΣΟΥ
ΒΑΚΧΕΩΣ Η ΕΠΩΠΑΓΑΣΙΚΛΗΣ
ΞΩΠΥΡΟΥΕΓΓΥΑΡΙΣΤΟΚΛΗΣΑΔΗΜΑ
ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΗΔΙΟΝΥΣΟΔΩΡΟΥΜΕ
ΠΑΙΔΟΣΔΙΟΝΥΣΟΔΩΡΟΥΤΟΥΑΡΙΣ

ΜΕΝΟΥΚΛΗΡΟΝΟΜΟΣΟΥΣΑΤι
ΑΡΙΣΤΟΜΕΝΟΥΤΟΥΜΗΤΡΟ∠
ΕΚΕΝΤΗΓΓΥΝΑΙΚΕΙΑΝΗΓΟΡΑ
ΡΟΥΚΑΤΑΔΙΑΘΗΚΗΝΔΙΑΣΥΝΙΣ
ΣΤΗΣΙΝΙΕΡΗΤΕΙΑΝΗΝΗΓΟΡΑ
ΣΕΝΑΡΙΣΤΟΜΕΝΗΣΜΗΤΡC
.ΟΥΕΠΙΙΕΡΟΠΟΙΟΥΗΓΗΣΑΓΟΡ
ΜΗΝΟΣΛΗΝΑΙΩΝΟΣΤΡΙΑΚΑΔΙ
ΑΦΡΟΔΕΙΤΗΣΠΥΘΟΧΡΗΣΤΟ
.ΡΑΧΜΩΝΗΔΔΚΑΙΕΠΩΝΙΟΥ
.ΠΟΛΛΩΝΙΩΙΑΡΙΣΤΟΜΕΝΟΥ
..ΓΥΗΤΗΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥ
..ΟΝΥΣΟΔΩΡΟΣΑΡΙΣΤΟΜΕΝΟ
.ΓΓΥΗΙΕΡΗΤΕΙΩΝΤΩΜΠΡΑΘΕΙΣ

. . . . ω. . . . . . .

. . . τος Κτησικράτου. Διὸ[ς Ἀποτ]ροπαίου καὶ Ἀθηνᾶς Ἀποτ[ροπα]ίας ΗΠ, έπωνίον Γ · Καλλίας [Καλλέο?]υ ὁ νεώτερος, ἐγγυητὴς Μη[τρόδ]ωρος Διοφάντου.

Αἵδε ἱερητεῖαι ἐπεπράθησαν ἐπὶ [ἱεροποιοῦ Ἡρακλεώντου, μηνὸς Ληνα[ιῶνος · Διοσκόρων, Ἀστύνους Εὐθύ[νου κ]αὶ ἐπίτροπος Νοσσὼ Σίμου καὶ κ[ύριος Ν]οσσοῦς Θεόφρων Δημητρίου Η Η. ., ἐπ]ώνιον Δ, ἐγγυητὴς Θεόφρων Δη[μητ]ρίου. Ἱερατέαι (*sic*) αἱ πραθεῖσ[αι καὶ ἐπιπραθεῖσαι ἐπὶ ἱερο[ποιοῦ Πυθέου · Ἥρας Τελείας Π. . . . ., ἐπώ(νιον) Δ · Διονυσόδωρος Ἀριστομ[ένου, ἐγγυ(ητὴς) Διονύσιος Ἀριστομένου.

Θεῶν Προκυκλίων ΗΗΗΗ, ἐπώ(νιον) [Δ · Μενεκλῆς Φανοπόλιδος, ἐγγυ(ητὴς) Καλλία[ς Κ]αλλίου. Τῶν ἐπιπραθεισῶν ·

Ἥ]ρας Τελείας ΗΗ𐅄Ͱ ἐπώ(νιον) Δ·
Φύ]λαρχος Αὐτονόμου, ἐγ(γυητὴς) Καλλίω[ν
Φ]υλάρχου. Θεῶν Προκυκλίων ΗΓ,
ἐ]πώ(νιον) Γ· Μητρόδωρος Διοφάντου,
ἐ]γγυ(ητὴς) Καλλίας Καλλίου.
Ἀ]ρτεμίδωρος Φωσφόρου, 𐅄...
.....Ζωπᾶς Ζωπᾶδος, ἐγγυ(ητὴς) Καλ[λίων
Φυ]λάρχου. Εἰρήνης 𐅄, ἐπώ(νιον) Δ·
Διο]νύσιος Ἀριστομένου,
ἐγ]γυ(ητὴς) Διονυσόδωρος Ἀριστομένο[υ.
Ἑρ]μοῦ Πυλίου Ἁρματέως ΗΗ𐅄ΔΔ, ἐπ[ώ(νιον)Δ,
Φύ]λαρχος Καλλίωνος, ἐγγυ(ητὴς) Καλλί[ων
Φ]υλάρχου. Διονύσου Πυθοχρήστου ΗΓ,
ἐπώ(νιον) Γ· Ἡγέμων Μητροφάνου, ἐγγ[υ(ητὴς)
Παρμενίσκος Πυθέου. Διονύσου
Βακχέως Η, ἐπώ(νιον) Γ· Ἀγασικλῆς
Ζωπύρου, ἐγγυ(ητὴς) Ἀριστοκλῆς Ἀδημᾶ.
Ἀρισταγόρη Διονυσοδώρου με[τὰ
παιδὸς Διονυσοδώρου τοῦ Ἀρισ[το-
μένου, κληρονόμος οὖσα το[ῦ
Ἀριστομένου τοῦ Μητροδ[ώ-
εχεν τὴν γυναικείαν ἠγορα[...
ρου, κατὰ διαθήκην, διασυνίσ-
στησιν (*sic*) ἱερητείαν ἣν ἠγόρα-
σεν Ἀριστομένης Μητρο[δώ-
ρ]ου ἐπὶ ἱεροποιοῦ Ἡγησαγόρ[ου,
μηνὸς Ληναιῶνος τριακάδι,
Ἀφροδείτης Πυθοχρήστο[υ,
δ]ραχμῶν ΗΔΔΔ καὶ ἐπωνίου,
Ἀ]πολλωνίωι Ἀριστομένου·
ἐγ]γυητὴς Ἀπολλωνίου,
Δι]ονυσόδωρος Ἀριστομένο[υ.
Ἐγγύη ἱερητειῶν τῶμ πραθεισ[ῶν.

Cette face de l'inscription présente plusieurs particularités de libellé : l'abréviation presque constante des mots ἐπώνιον et ἐγγυητής, la forme ἱερατέαι au lieu de ἱερητεῖαι, etc.; l'écriture, irrégulière et sans fermeté, trahit la précipitation et la maladresse du lapicide. Il

y a des fautes évidentes : ainsi, à la ligne 26, Ἀρτεμίδωρος est gravé par erreur au lieu de Ἀρτέμιδος, génitif auquel se rapportent l'épithète Φωσφόρου et le prix de vente indiqué. A la ligne 27, le graveur avait écrit Ζωδος ; il s'est corrigé en inscrivant πα dans l'interligne, au-dessus de l'ω et du δ. La ligne 42 est gravée en caractères beaucoup plus petits et plus serrés que le reste et descend de gauche à droite tandis que toutes les autres sont parfaitement horizontales. Il me paraît impossible de la rattacher d'une manière acceptable au contexte et de lui trouver un sens ; au contraire, la ligne 43 fait suite à la ligne 41 :

41. Ἀριστομένου τοῦ Μητροδ[ώ-
43. ρου, κατὰ διαθήκην ... etc.

Je crois que le lapicide, ne comprenant pas la phrase, avait réservé la place nécessaire à une correction ; qu'il a commencé à graver cette correction, puis qu'en comprenant l'inutilité, il a continué son travail sans prendre la peine de la gratter.

Cette inscription ne peut remonter plus haut que les dernières années du règne d'Alexandre, puisqu'il y est fait mention du culte de ce prince ; la forme des caractères ne permet pas de la faire descendre plus bas que le milieu du IIe siècle avant notre ère ; elle est vraisemblablement du milieu du IIIe.

Elle a pour objet de faire connaître, pour un nombre d'années qu'il est impossible de déterminer, les adjudications de divers sacerdoces faites à certaines personnes, les prix auxquels ces adjudications ont eu lieu, les noms des concessionnaires et de leurs cautions.

Denys d'Halicarnasse, en parlant de Romulus, fait allusion à l'usage d'adjuger les sacerdoces à prix d'argent.

(Ῥωμ. Ἀρχ., II, 21.) Τῶν ἄλλων φαύλως πως καὶ ἀπερισκέπτως ὡς ἐπὶ πολὺ ποιουμένων τὰς αἱρέσεις τῶν ἐπιστησομένων τοῖς ἱεροῖς, καὶ τῶν μὲν ἀργυρίου τὸ τίμιον ἀποκηρύττειν ἀξιούντων, τῶν δὲ κλήρῳ διαιρούντων τοὺς ἱερεῖς, ἐκεῖνος οὔτε ὠνητὰς χρημάτων ἐποίησε τὰς ἱερωσύνας, οὔτε κλήρῳ μεριστάς.

Une inscription d'Halicarnasse publiée par Bœckh, d'abord dans le *Bull. dell' Inst. di corr. arch.*, 1830, p. 218, puis de nouveau dans le *Corpus inscr. gr.*, n° 2656, se rapporte précisément à l'usage condamné par Denys. C'est un ψήφισμα qui impose certaines conditions de naissance, prescrit certaines obligations, et par compensation assure certains avantages à la femme qui achètera la prêtrise (πριαμένη τὴν ἱερητείαν) d'une divinité nouvellement introduite dans la cité,

Artémis Pergæa. On pouvait croire que c'était là un usage particulier à la patrie de Denys. Notre inscription prouve qu'il n'en était rien, et que cette coutume existait aussi ailleurs, quoique le fait qu'au milieu de tant de textes épigraphiques relatifs à des sacerdoces deux seulement, jusqu'à ce jour, mentionnent ces espèces de locations, semble prouver qu'elles étaient fort rares.

Que les sacerdoces pussent être mis en vente et trouver des enchérisseurs, cela s'explique par les nombreux bénéfices que procuraient ces dignités à ceux qui en étaient revêtus. Ainsi nous voyons par l'inscription d'Halicarnasse, par un fragment de loi de Milet publié par moi dans la *Revue archéologique* (août 1874, p. 106), et par plusieurs autres textes, que le prêtre prélevait dans tous les sacrifices publics et particuliers une part des chairs des victimes, part toujours minutieusement indiquée, et souvent considérable ; parfois il restait propriétaire de la peau, dont la revente devait être très-fructueuse ; il recevait de plus, pour la célébration des fêtes publiques, une allocation donnée par l'Etat. Il était donc naturel, sinon conforme au sentiment religieux tel que nous le comprenons aujourd'hui, que certaines villes, soucieuses d'accroître les recettes de leur budget, eussent songé à faire acheter ces bénéfices par le payement d'une somme proportionnelle à leur importance, et que par suite elles aient fait des sacerdoces des charges vénales.

Notre inscription mentionne trois espèces d'actes différents :

1° Des πράσεις, indiquées par les verbes πιπράσκω, πωλέω, et ἀγοράω ;

2° Des ἐπιπράσεις, indiquées par les verbes ἐπιπιπράσκω, ἐπιπωλέω, et ἐπαγοράω ;

3° Des διευστάσεις, indiquées par ce substantif et par le verbe διασυνίστημι.

La nature de la πράσις est évidente : c'est une vente aux enchères.

L'explication de l'ἐπίπρασις est au contraire très-difficile : les verbes ἐπιπιπράσκω, ἐπιπωλέω et ἐπαγοράω sont nouveaux. D'après l'étymologie, les deux premiers sembleraient devoir signifier survendre, et le troisième, suracheter. L'ἐπίπρασις serait donc la vente sur folle enchère. Mais cette interprétation est démentie par le fait que plusieurs fois le prix de l'ἐπίπρασις reste inférieur à celui de la πράσις. Ainsi, sur la face de gauche, nous voyons la prêtrise d'Hestia Téménia vendue d'abord avec un éponion de 10 drachmes, c'est-à-dire au minimum pour le prix de 200 drachmes, revendue ensuite avec un éponion de 5, c'est-à-dire au maximum 199 drachmes. Sur la face du

milieu, la prêtrise d'Hermès Agoraios, vendue 4610 drachmes, est revendue 4600. Enfin, sur la face de droite, la prêtrise de Héra Téleia est revendue 251 drachmes, après avoir été vendue un chiffre supérieur à 500, et celle des Θεοὶ Προκύκλιοι, vendue d'abord 400 drachmes, est revendue 105.

Voici l'explication que je propose, non pas comme certaine, mais comme soulevant moins de difficultés que toutes les autres :

1° La πράσις a lieu lorsque, soit par suite de la mort, ab intestat et sans héritiers directs, du titulaire, soit par suite de sa condamnation à l'exil ou à quelque peine entraînant l'ἀτιμία, soit enfin par suite de non-exécution des conditions imposées, un sacerdoce se trouve n'avoir point de propriétaire et fait retour à l'Etat. Cette πράσις constitue au profit de l'acheteur une propriété réelle, soumise toutefois à certaines obligations, comme est celle des charges d'avoué ou de notaire.

2° L'ἐπίπρασις est la revente que peut faire quand il lui plaît le premier acheteur à une personne tierce. De là vient qu'elle est beaucoup plus fréquente dans notre inscription que la πράσις. Dans ce cas l'éponion est en réalité un droit de mutation.

Sur la face du milieu, ligne 58, est une phrase très-remarquable : Διὸς Ἐλε[υθ]ερίου, εἰ μὲν ἔστιν ἱερεὺς, ἐπιπωλεῖται, εἰ δὲ μὴ ἔστιμ πωλεῖται.

Voici comment je comprends cette phrase : il s'agit d'un cas où l'existence d'un propriétaire pour une prêtrise est douteuse, soit que ce propriétaire soit absent et qu'on ne sache s'il est mort ou vivant, soit que ses droits soient contestés. Dans ce cas, la ville, ne pouvant se passer d'un prêtre de Zeus Éleuthérios, fait vendre d'office le sacerdoce, dont le prix appartiendra à l'ayant droit s'il existe (ce sera alors une ἐπίπρασις), ou, au cas contraire, à la ville (ce sera alors une πράσις).

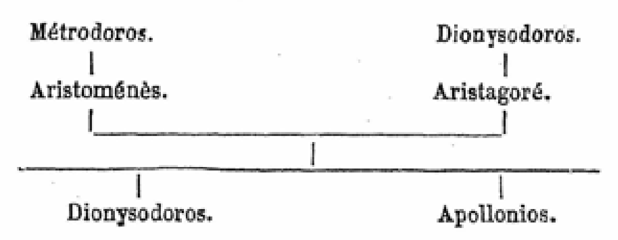
3° La διασύστασις est la cession faite par le propriétaire d'un sacerdoce à une personne tierce. Cette cession donne lieu, elle aussi, au payement d'un éponion.

Dans tous les cas de disposition (car c'est là le vrai sens de διασύστασις) mentionnés dans notre inscription, la personne en faveur de laquelle la disposition est faite est héritière directe du propriétaire du sacerdoce. Ainsi, sur la face de gauche, lignes 15 et 16 et lignes 38 et 39, c'est son fils. Sur la face de droite, se présente un cas plus remarquable :

Ἀρισταγόρη Διονυσοδώρου, με[τὰ] παιδὸς Διονυσοδώρου τοῦ Ἀρισ[το]μένου, κληρονόμος οὖσα το[ῦ] Ἀριστομένου τοῦ Μητροδ[ώ]ρου κατὰ διαθήκην, διασυνίσ-

στησιν (*sic*) ἱερητείαν ἣν ἠγόρασεν 'Αριστομένης Μητρο[δώρ]ου, ἐπὶ ἱεροποιοῦ Ἡγησαγόρ[ου] μηνὸς Ληναιῶνος τριακάδι, 'Αφροδείτης Πυθοχρήστο[υ, δ]ραχμῶν ΗΔΔΔ καὶ ἐπωνίου, [Ἀ]πολλωνίωι 'Αριστομένου· [ἐγ]γυητὴς 'Απολλωνίου [Δι]ονυσόδωρος 'Αριστομένου.

Dressons d'abord le tableau généalogique des personnages mentionnés dans cette phrase si péniblement construite :



L'opération dont il s'agit devient maintenant très-facile à comprendre.

Aristoménès, fils de Métrodoros, est propriétaire de la prêtrise d'Aphrodite Pythochrestos. Par son testament, il partage ses biens, y compris la valeur de cette prêtrise, entre sa femme Aristagoré et ses deux fils Dionysodoros et Apollonios. Mais cette propriété ne saurait de sa nature être divisée. Aristagoré et Dionysodoros s'entendent donc avec Apollonios et lui font abandon de leur part de droits : Apollonios devient ainsi seul propriétaire, et son frère Dionysodoros se porte sa caution.

La vente, la revente, et sans doute aussi la disposition, peuvent être faites au profit d'un mineur. La face de droite, lignes 7 et suivantes, en présente un exemple fort intéressant :

Αἵ]δε ἱερητεῖαι ἐπεπράθησαν ἐπὶ ἱ[ε]ροποιοῦ Ἡρακλεώτου, μηνὸς Ληναι[ῶν]ος· Διοσκόρων, 'Αστύνους Εὐθύ[νου, κ]αὶ ἐπίτροπος Νοσσὼ Σίμου καὶ κύ[ριος Ν]οσσοῦς Θεόφρων Δημητρίου, Η [?, ἐπ]ώνιον Δ, ἐγγυητὴς Θεόφρων Δη[μητ]ρίου.

Astynous est mineur, et sous la tutelle de Nosso, dont le consentement lui est nécessaire pour l'aquisition qu'il fait. Nosso, à son tour, étant femme, a besoin, pour donner ce consentement, de l'autorisation de son κύριος Théophron, lequel se porte en même temps caution d'Astynous. Il se passe dans le droit français des faits analogues : c'est ainsi qu'un mari mineur peut autoriser sa femme, et a besoin à son tour d'être autorisé par son tuteur à donner cette autorisation. Quant au fait d'une tutelle exercée par une femme, il serait impossible dans le droit athénien, mais, d'après le renseignement que veut bien me donner M. R. Dareste, dont la compétence en ces

matières est si grande, les lois des villes ioniennes d'Asie Mineure paraissent être beaucoup plus libérales envers les femmes et les mineurs, et, en ce pays et après Alexandre, il n'y a pas lieu d'être surpris de voir reconnaître à une femme cette capacité.

J'expliquerais aussi par la minorité de l'acheteur, et par l'action en son nom de son tuteur, la formule que nous lisons sur la face du milieu, ligne 47 et suivantes :

Κορυβάντων Εὐφρονιείων (?) καὶ Θαλείων, ἐπὶ Θάλεω Ἰσέως ἔ[τι]σεν Ἀντίπατρος Ἀγασικλείους ΗΔΙ-, ἐπώνιον Δ, ἐγγυητὴ[ς] Ἡρόδοτος Ἀρχέοντος.

ἐπὶ me semble avoir dans cette phrase le sens de « au nom de, pour le compte de ».

On le voit, si étrange que puisse paraître au premier abord cette procédure à propos de sacerdoces, elle n'a en réalité rien de surprenant ; c'est une simple application du droit commun, et la transmission des charges de notaire et d'avoué présente chez nous des cas tout à fait analogues.

L'accomplissement des obligations imposées à l'acheteur ou à l'héritier d'un sacerdoce est, comme cela avait lieu chez les Grecs dans toutes les adjudications, garanti par une caution. La même personne peut servir de caution à plusieurs prêtres différents ; le propriétaire d'un sacerdoce, qui, comme tel, a besoin lui-même d'une caution, peut servir de caution à un autre prêtre. Enfin la même personne peut posséder plusieurs prêtrises. Le nombre de gens qui interviennent dans tous ces actes est d'ailleurs assez restreint, et les mêmes noms reviennent fréquemment. Il est à noter que plusieurs de ces noms se retrouvent sur les monnaies d'Erythres, par exemple ceux de Phannothémis, de Héroson, d'Iatroclès, de Patreus. On rencontre dans notre inscription un Antipatròs fils d'Agasiclès, et sur une monnaie un Agasiclès fils d'Antipatros. Ces faits semblent indiquer qu'à cette époque la constitution d'Erythres était aristocratique.

Le calcul de l'éponion n'est pas établi sur les mêmes bases qu'à Athènes, par exemple dans l'inscription n° 277 du *Corpus inscriptionum Atticarum*.

De	1	drachme à	49	il est de	1	drachme.
De	50	—	99	—	2	—
De	100	—	199	—	5	—
De	200	—	999	—	10	—

A partir de 1000, il est impossible d'en retrouver la progression :

nous voyons seulement que pour une somme de 1300 drachmes il est de 20, et pour une de 4600, de 40.

Les magistrats chargés des ventes sont les ἐξετασταί. Ils interviennent aussi dans l'inscription d'Halicarnasse, et Bœckh, dans son commentaire, les compare aux εὔθυνοι d'Athènes. Leur existence à Erythres était déjà connue par deux décrets de cette ville, trouvés à Delphes et publiés par Lebas (1). D'après ces deux textes, M. Waddington avait restitué leur nom dans l'intitulé d'un autre décret d'Erythres (2). Ils formaient un collége et on les désignait par le nom de leur président.

La magistrature éponyme est celle de l'ἱεροποιός. Ce fait était déjà connu par une inscription dédicatoire (3), et M. Waddington avait avec toute raison restitué le nom de l'ἱεροποιός dans l'inscription n° 1536.

Le calendrier est naturellement le calendrier ionien.

Plus de cinquante divinités différentes sont mentionnées dans notre inscription. Plusieurs méritent une notice particulière.

Apollon Καυκασεύς et Artémis Καυκασίς : Apollon et Artémis de Kaukasa. Kaukasa est un port de l'île de Khios, vraisemblablement sur la côte ouest, mentionné par Hérodote. C'est là qu'en 501 Mégabate et la flotte ionienne vinrent attendre la brise du nord pour faire voile vers Naxos (4).

Apollon ἐγ Κοίλοις : Apollon dont le temple est à Κοῖλα. Cette localité est encore dans l'île de Khios. Elle est aussi mentionnée par Hérodote : là eut lieu un engagement entre Histiée de Milet, soutenu par les Lesbiens, et la garnison perse de Khios (5).

Je ne sais s'il faut voir là la preuve d'une influence religieuse exercée sur les Erythréens par la grande île si souvent leur ennemie, ou au contraire celle de la possession, à l'époque de notre texte, de quelques points de l'île par les Erythréens.

Déméter ἐγ Κολωναῖς. Colonæ était, au contraire, sur le territoire érythréen. Cette localité est citée par Strabon d'après Anaximène (6).

(1) *Voy. arch.*, partie III, section II, nos 851 et 851.

(2) *Voy. arch.*, part. III, sect. XIII, add. à l'*Ionie*.

(3) *Voy. arch.*, ibid., n° 1541.

(4) Hérodote, V, 33. ἔπειτε δὲ ἐγένετο ἐν Χίῳ, ἔσχε τὰς νέας ἐς Καύκασα, ὡς ἐνθεῦτεν βορέῃ ἀνέμῳ ἐς τὴν Νάξον διαβάλοι.

(5) Hérodote, VI, 26. καὶ Χίων φρουρῇ οὐ προσιεμένῃ μιν συνέβαλε ἐν Κοίλοισι καλεομένοισι τῆς Χίης χώρης.

(6) Strabon, XIII, I, 19. Ἀναξιμένης δὲ καὶ ἐν τῇ Ἐρυθραίᾳ φησὶ λέγεσθαι Κολωνάς.

Apollon ἐν Σαβηρίδαις. Cette localité est inconnue.

Aphrodite ἐν ['Εμβά]τωι. C'est une restitution conjecturale et douteuse dont j'ai parlé plus haut.

Le fleuve 'Αλέων. Ce fleuve est cité par Pline (1). Dans un autre passage il attribue à ses eaux la propriété de faire pousser des poils sur le corps de ceux qui s'y baignent (2). L'Aléon est sans doute le ruisseau qui débouche dans la baie même d'Erythres.

Le roi Alexandre. Les Erythréens lui avaient voué une grande reconnaissance parce qu'il avait entrepris de creuser un canal à travers l'isthme du Mimas et de faire de leur territoire une île. Ce travail, qui resta inachevé, aurait beaucoup accru leur sécurité et leur richesse commerciale (Paus., II, I, 6; Pline, *H. N.*, V, XXXI, 5). Ce culte était un des plus importants d'Erythres si l'on en juge par l'élévation du prix de vente. Il se maintint très-longtemps. Une inscription d'Erythres, publiée par M. Waddington (3), mentionne, à l'époque des Flaviens, un prêtre du dieu Alexandre. Le temple était situé sur la côte sud de l'isthme qui réunit la presqu'île d'Erythres au continent, et sur les frontières du territoire érythréen du côté de Téos. Il était entouré d'un bois sacré, et le κοινόν des Ioniens y célébrait des jeux appelés 'Αλεξάνδρεια. C'est ce que nous apprend Strabon (4).

Aphrodite, Déméter, Koré, Dionysos Πυθόχρηστοι. Cette épithète est ici pour la première fois donnée à des divinités ; elle indique que leur culte avait été institué d'après un oracle d'Apollon Delphien.

Héraclès. L'importance de ce culte à Erythres est connue depuis longtemps par les textes, les inscriptions et les monnaies ; nous en trouvons ici la confirmation dans l'élévation du prix du sacerdoce, 1921 drachmes. L'Héraclès d'Erythres était l'Héraclès Crétois, ou pour mieux dire Phénicien, l'un des Dactyles Idéens. Mais l'Héraclès Argien avait aussi un temple dans la ville, comme le prouve le fragment suivant d'inscription, copié par M. J. Misthos, d'Aïdin :

...... 'Αφροδίτης ·
'Αρι]σταγόρας Χρυσίππου,

(1) Pline, *H. N.*, V, XXXI, 6. « Nunc est Aleon fluvius. »

(2) Pline, *H. N.*, XXXI, X. « Erythris Aleon amnis pilos gignit in corporibus » (les éditions, même celle de M. Detlefsen, portent *Aleos*).

(3) *Voy. arch. Asie Mineure*, n° 57.

(4) Strabon, XIV, I, 31. ὑπέρκειται δὲ τῶν Χαλκιδέων ἄλσος καθιερώμενον Ἀλεξάνδρῳ τῷ Φιλίππου, καὶ ἀγὼν ὑπὸ τοῦ κοινοῦ τῶν Ἰώνων Ἀλεξάνδρεια καταγγέλλεται, συντελούμενος ἐνταῦθα.

Πυθαγόρας Μητροδώρου,
Ἀγγελῆς Ἀναξεῦς.
Ἡρακλέους ἀπ' Ἑλλάδος·
Ἀπολλόδωρος Ἀντιόχου,
Ἀντίπατρος Ἀπολλοδώρου,
Πρόξενος Ἡρακλείτου,
Λυσίστρατος Λυσιμάχου,
Ζώβιος (?) Διοδότου.

Hermès Agoraios semble, d'après le prix atteint par sa prêtrise (une première fois 4610 drachmes et une seconde 4600), avoir eu aussi une grande importance.

Zeus Φήμιος et Athéné Φημία. L'épithète est nouvelle ; elle se rattache probablement au mot Φῆμαι, qui désigne une espèce d'oracles (1).

Hermès Πύλιος Ἁρματεύς. On connaît plusieurs localités du nom de Harma. La plus célèbre était une petite ville du territoire tanagréen, en ruines au temps de Pausanias. Hermès était la principale divinité de Tanagra ; la tradition le faisait naître sur le mont Kérykios, qui domine la ville : il est possible qu'il eût aussi un temple à Harma et que son culte ait été transporté de là à Erythres. Il y avait aussi une localité appelée Harmata dans l'île de Corcyre.

Héra Τελεία. Héra était adorée avec cette épithète en Arcadie et dans d'autres pays. Le sens de l'épithète est bien déterminé par quelques vers d'Aristophane (*Thesmoph.*, 973) :

Ἥραν τε τὴν Τελείαν
μέλψωμεν ὥσπερ εἰκὸς,
ἣ πᾶσι τοῖς χοροῖσιν ἐμπαίζει τε καὶ
κλῇδας γάμου φυλάττει.

Et le scholiaste ajoute : Ἥρα Τελεία καὶ Ζεὺς Τέλειος ἐτιμῶντο ἐν τοῖς γάμοις ὡς πρυτάνεις τῶν γάμων. Zeus Téleios et Héra Téleia étaient donc la même chose que Zeus Ζύγιος et Héra Ζυγία.

Poseidon Φυταίλμιος. C'est ou une faute du lapicide, ou une forme dialectale pour Φυτάλμιος. Cet adjectif se trouve dans les poëtes avec le sens de fécond, fécondant. On l'appliquait comme épithète à

(1) V. Hermann, *Griech. Antiq.* Th. II, c. III, 38, 18.

Zeus (1), à Dionysos (2) et surtout à Poseidon (3). Poseidon Phytalmios avait un temple à Trœzène (4).

Déméter-Coré. Nous trouvons dans notre inscription une preuve de l'identification faite parfois entre la mère et la fille. Cette identification a déjà d'ailleurs été notée par Gerhard dans certaines peintures de vases (v. *Auserlesene Vasenbilder*, I, pl. 54 ; II, pl. 77 et 131).

Achille, Thétis, les Néréides. D'après Pausanias (II, I, 7), Achille et les Néréides étaient en général adorés dans le même temple. Pline (*H. N.*, XXXVI, v, 13) mentionne, parmi les œuvres de Praxitèle, un groupe de Neptune, Thétis, Achille et les Néréides.

Les dieux, ou les déesses, Προκύκλιοι. Ces divinités sont inconnues. Il y a dans le calendrier étolien un mois προκύκλιος, correspondant au mois delphien βοάθοος (5). Dans Hésychius le mot προκυκλίς est traduit προμνηστρία. Les Προκύκλιοι seraient donc peut-être des divinités présidant au mariage.

Les Ἀϐλάϐιοι ou Ἀϐλαϐίαι sont de même des divinités inconnues. Le mot semble un euphémisme comme Εὐμενίδες, et peut-être les Ἀϐλαϐίαι ne sont-elles pas autre chose que les Euménides.

Les épithètes Θάλειοι et Εὐφρονίειοι, données aux Corybantes, indiquent que leur culte avait été soit institué, soit renouvelé par des personnages du nom de Thalès et d'Euphronios. L'épithète Ἀνδρεῖοι, qui leur est appliquée un peu plus loin, a un sens analogue. M. Foucart, qui me suggère cette explication, me fait remarquer que dans les noms des associations religieuses de Rhodes on trouve des qualificatifs de même nature.

O. Rayet.

(1) Thémistius, *Or.*, 30, p. 349 A ; *Schol. Æschyl. Agam.*, 327.

(2) Plutarque, *Mor.*, p. 451 C.

(3) Thémistius, *Or.*, 30, p. 349 A ; Plutarque, *Mor.*, p. 158 E, 675 F, 730 D ; Hérodien, *Epimer.*, p. 147, où le mot est écrit par erreur Φοιτάλμιος.

(4) Pausanias, II, xxxii, 8.

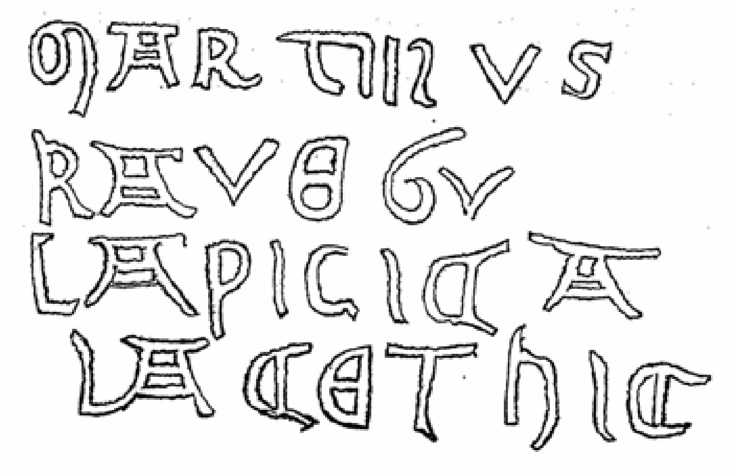
(5) Foucart et Wescher, *Inscr. de Delphes*, 316, 323.

OBSERVATIONS

SUR

L'ARCHITECTE FRANÇAIS RAVÈSE

Si M. Quicherat avait vu le fac-simile de l'inscription ci-jointe, en sa qualité de lecteur très-habile des épigraphes du moyen âge, il n'aurait pas douté un instant que l'épitaphe, p. 250, seconde ligne, de la *Revue archéologique* (octobre 1876), ne peut se lire : RAVESV(*s*), parce que jamais la cinquième lettre Ϭ ne se présente comme *S*, ni dans les inscriptions françaises ni dans celles de notre pays, mais toujours comme *G* (voir page 237 de cette même livraison : ϬVARINVS, et page 238 : hVϬO).



Lorsque, au mois d'août 1864, je copiai la petite table scellée à rebours dans le mur oriental de la cathédrale de Kalocsa, je lus la seconde ligne : RAUEGU, pensant que ce tailleur de pierres appartenait à une famille allemande, par exemple, les *Rauhecker*, *Rauch-*

ekker, *Rauhegger*, etc., dont le nom s'est conservé jusqu'à nos jours.

Et quand bien même on n'accepterait pas cette identification, je n'en maintiendrais pas moins que RAVESU(*S*) n'est pas soutenable. C'est pourquoi je crois qu'il est inutile que les savants français recherchent chez eux un tailleur de pierre de ce nom, ce qui n'ajouterait pas, d'ailleurs, un fleuron de plus à la couronne des illustres architectes français ; cette table, *epitaphii pars*, de $0^m,264$ centimètres de largeur et de $0^m,183$ de hauteur, est en effet plus digne d'être le *titulus monumenti* d'un tailleur de pierre qu'un monument pour un architecte qui en eût mérité un autre de la part du patron de l'église ou de ses héritiers. Il n'est pas probable que ces derniers fussent assez pauvres pour n'être pas en état de lui faire faire un tombeau plus convenable. Je demanderai, de plus, où est la preuve que ce *lapicida* était un architecte et précisément l'architecte de la cathédrale de Kalocsa.

Bien que les artistes du moyen âge fussent en général très-modestes, ainsi que les fondateurs, ils ont cependant quelquefois fait mention de leurs noms sur leurs principaux ouvrages. Exemples :

En M⁝ C⁝ LX⁝
CONSTANTIN*us*...... FECIT · HOC ⁝ OP*us*;
RANOLDVS... FECIT · ISTAN (*sic*) · ECCLESIA*m*;
NICHOLAVS.... DEDIT ISTVM · LAPIDEM
IZOZ; LABORE · MAGISTRI · DEMETRI · LAPICIDE;
A · D*ni* M · CCC · L · MAG*iste* R · TOMAS......
HANC · STRVI · INCEP*it* ECCL*esiam*.

J'ajouterai que la table n'est pas à la place où elle avait été primitivement mise. D'où l'a-t-on apportée pour la sceller si maladroitement dans ce mur? et duquel des cimetières qui environnaient les églises de la métropole de l'archevêché? Personne ne le sait. Je crois donc qu'il faut renoncer à augmenter la liste des architectes français du nom de Ravèse.

Ces quelques lignes, qui sont un hommage rendu à la vérité, ont été écrites avec le désir de rendre un petit service à ceux qui en France voudraient se donner la peine de chercher, d'après cette pierre, l'architecte français de la cathédrale de Kalocsa.

F. F. Romer.

Buda-Pest, le 20 décembre 1876.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER

M. Albert Dumont, directeur de l'École d'Athènes, adresse à l'Académie la photographie d'un monument intéressant pour l'histoire de l'art grec. C'est une lionne sculptée dans un bloc de calcaire gris, qui fut trouvée à Corfou en 1843. Le style indique une époque reculée et rappelle la manière des Égyptiens. La photographie est due à M. Riemann, membre de l'école française d'Athènes.

M. Victor Duruy continue la lecture de son mémoire sur Septime Sévère.

M. Charles Nisard commence la lecture d'une notice sur l'Italien Paciaudi, archéologue érudit du dernier siècle.

M. Eugène Révillout est admis à communiquer une note sur un papyrus démotique de la Bibliothèque nationale, dans lequel il a retrouvé un fragment de chronique écrite sous les Lagides. Le présent numéro de la *Revue* donne *in extenso* cette intéressante communication.

M. d'Abadie, membre de l'Académie des sciences, lit une note sur l'inscription n° 1, copiée en Éthiopie, à Aksum, par Rüppel. M. d'Abadie, qui a vu le monument et l'a copié à deux reprises avec le plus grand soin, propose diverses corrections au texte publié en Allemagne.

M. de Saulcy communique des observations sur l'âge des monuments de Baalbek, déterminé par l'étude des monnaies impériales et coloniales de Syrie sur lesquelles ces monuments sont représentés. Ce travail est destiné à la *Revue*, il est sous presse et paraîtra prochainement.

L'Académie avait à renouveler son bureau. M. Ravaisson a été élu président; M. Laboulaye, vice-président.

Ont été nommés membres de la commission des antiquités de la France pour l'année 1877 : MM. de Saulcy, de Longpérier, Léon Renier, Maury, Delisle, Ferdinand de Lasteyrie, Hauréau, Desnoyers et de Rozière. La commission du prix Gobert a été également constituée; elle a élu président M. Charles Jourdain, secrétaire M. Gaston Paris.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

A M. Alexandre Bertrand.

« Mon cher confrère,

Votre ouvrage sur l'archéologie celtique et gauloise m'intéresse vivement et j'éprouve un grand charme à le lire. En me permettant de vous en complimenter, je prends la liberté de vous faire part de quelques réflexions et j'espère que vous voudrez bien les accueillir comme faites dans l'esprit de l'épigraphe de votre beau livre (1).

Je suis bien porté à admettre pour la Belgique vos conclusions sur l'âge du bronze dans l'occident de la Gaule. Ses traces sont si rares chez nous que nous ne pouvons réellement lui donner la même valeur qu'en Suisse, en Scandinavie et en Angleterre. On n'y a même jamais trouvé, à ma connaissance, une épée de cet âge.

Je ne saurais, d'un autre côté, partager votre opinion sur la signification du renne sous nos climats (2).

D'une part, il résulte de l'exploration méthodique de 54 cavernes belges que le renne a disparu de nos régions non pas seul, mais accompagné d'un groupe important de la faune quaternaire. Le lemming, le glouton, le renard bleu, ont cessé d'y exister en même temps que le renne d'une part et d'autre part que le chamois, le bouquetin et la marmotte, soit les espèces alpines; que le saïga, les spermophiles, les lagomys, soit les espèces des steppes.

De même lorsque le mammouth disparaît, le grand cerf d'Irlande, l'ursus spelæus, le lion, l'hyène, l'ours gris disparaissent.

Comment, me direz-vous, peut-on établir ces concordances de disparitions? Vous vous rappellerez sans doute que nos cavernes se prêtaient

(1) C'est icy un livre de bonne-foy.

(2) L'importance de la question de la domestication du renne en Gaule, aux époques primitives, nous a engagé à donner à nos lecteurs, avec l'autorisation de l'auteur, cette lettre qui n'était pas destinée à la publicité. (*Note de la rédaction.*)

d'une manière particulière aux recherches stratigraphiques. Or la faune dite du mammouth ne s'y rencontre que dans des sédiments d'une nature particulière, que je crois d'origine fluviale, et qui, dans tous les cas, sont toujours inférieurs aux sédiments qui renferment les restes de l'âge du renne.

Ceux-ci se trouvent dans des sédiments d'une nature également spéciale (je les ai appelés argile à blocaux); ces sédiments renferment la faune dite du renne, c'est-à-dire qu'elle est caractérisée par la présence du renne et des autres espèces subarctiques, du groupe alpin et du groupe des steppes, auxquels se joignent nos espèces actuelles. Mais le groupe des espèces perdues et des espèces méridionales ne s'y trouve plus; il caractérise les sédiments inférieurs.

Il y a donc concordance à la fois entre la disparition de groupes fauniques *homogènes* et la modification des phénomènes physiques qui donnèrent naissance aux sédiments des cavernes et des vallées. Cette concordance semble bien démontrer que les causes de ces appauvrissements de notre faune quaternaire sont dus à des phénomènes climatériques et non à l'intervention de l'homme. Veuillez remarquer, mon cher confrère, que je me prononce à ce sujet sans la moindre réserve. Mon opinion se base sur l'étude de 54 cavernes et d'au moins 40,000 ossements, et j'ai personnellement dirigé ces fouilles.

A mon avis, la disparition de ces espèces quaternaires est donc bien différente de celle de l'urus, de l'ours brun, etc., qui se retrouvent encore dans les gisements de l'âge de la pierre polie, dans les tourbières, etc. Ces espèces ont été réellement détruites par l'homme, et l'histoire ne le mentionnât-elle pas, nous aurions pu le déduire sans peine par les explorations archéologiques seules.

Je me suis cru également en mesure de démontrer que le renne pas plus que le cheval, le bœuf, la chèvre n'avait été domestiqué par nos troglodytes. Si le sujet vous intéresse, vous pourrez trouver des détails dans le compte rendu du congrès de Bruxelles.

Telles sont les réflexions que m'a suggérées la lecture de votre ouvrage. Comme le disait si souvent M. d'Omalius, on ne trouve jamais deux géologues d'accord. C'est bien le cas aussi des archéologues, surtout quand ils doivent faire intervenir la géologie et la paléontologie.

Veuillez agréer, mon cher confrère, etc. E. Dupont. »

Bruxelles, le 24 décembre 1876.

—— A M. le directeur de la *Revue archéologique*.

« Monsieur le directeur,

La *Revue archéologique* de décembre dernier contient un rapport sur le congrès de Buda-Pest où l'auteur, résumant les discours de MM. Worsaae et Hildebrand, page 475, ajoute une note dans laquelle il dit :

« Ces paroles font surtout allusion à la thèse du Dr L. Lindenschmit, « qui veut voir dans les bronzes anté-romains des diverses contrées de

« l'Europe, sans distinction, des produits de l'industrie étrusque. »

Cette note ne rend pas exactement ma pensée, et je vous prie de vouloir bien me permettre de la rectifier en quelques lignes.

Il est bien vrai que j'ai été le premier qui, contre l'hypothèse généralement accréditée d'une industrie de bronze autochthone ou indépendante en deçà des Alpes, ait osé alléguer et mettre en évidence le fait qu'à une époque très-ancienne des objets de bronze ont été exportés d'Italie en Allemagne et jusque dans les pays lointains du nord.

En parlant des trouvailles rhénanes j'ai constaté la grande propagation de certains genres de bronzes jusqu'à la mer Baltique et en Irlande, et j'en ai démontré la provenance étrusque. Personne, depuis près de vingt ans, n'a su me convaincre d'erreur sous ce rapport.

En outre, pour expliquer cette exportation considérable de l'ancienne Italie, j'ai signalé l'étendue de l'industrie métallurgique et des relations commerciales des Étrusques, de sorte que l'on a fini par accorder aux Étrusques, dont on n'avait pas fait assez de cas jusqu'alors, la place importante qui leur est due dans la « question des bronzes. »

Dans la discussion sur la prétendue « civilisation du bronze », il ne s'agit pas des nombreuses petites fonderies qui, partout dans les pays en deçà des Alpes, s'essayaient avec plus ou moins de réussite à produire les ustensiles les plus simples, mais il s'agit de cette masse énorme de bronzes de travail parfait et que distingue une décoration de goût uniforme selon les diverses périodes, et surtout une habileté technique partout la même.

Il ne fut plus possible, sans envisager les choses par trop superficiellement, de regarder ces objets comme produits du pays de la fouille, du moment que l'on remarqua que l'entier inventaire de la prétendue civilisation du bronze en deçà des Alpes se bornait à de certaines sortes d'armes, ustensiles et outils, lesquelles, bien loin de représenter toutes les branches de la fabrication des bronzes, ne font qu'une partie, qu'une fraction minime des produits d'une industrie parfaitement développée.

Il n'y a pas moyen d'admettre la possibilité d'une telle industrie isolée au milieu d'un état de barbarie, sans céramique conforme, sans aucun indice qu'on ait essayé de reproduire d'une manière analogue les formes des bêtes et la figure humaine.

Une pareille conclusion est donc inadmissible, quant aux divers pays en deçà des Alpes ; elle serait en outre réfutée par la circonstance que les bronzes trouvés, plus ils montrent une technique avancée, plus ils font paraître le style des pays civilisés du Midi.

Or, comme un grand nombre de ces bronzes est de provenance italique, il fallut avant tout penser à l'industrie étrusque. Depuis des années je fus occupé à mettre en évidence, par les trouvailles de notre pays et celles du Nord, des preuves qui, en constatant l'origine étrusque d'un grand nombre de ces objets, donnaient au moins à présumer sur l'origine des autres bronzes pour lesquels nous sommes absolument au dépourvu d'indices certains.

Si mon travail, comme je le crois, a été accompagné de quelque succès, *je n'ai pourtant jamais prétendu que tous les bronzes du nord de l'Europe aient été sans distinction importés de l'Étrurie seulement.*

Tout au contraire, déjà en 1860, lorsque pour la première fois j'examinai cette question en détail (1), et depuis dans toute occasion (2) (à l'exception des cas où il s'agissait d'objets purement étrusques), j'ai désigné aussi bien la Grèce et ses colonies que tous les autres pays des côtes de la Méditerranée comme lieux de production de pareils objets.

C'est justement cette diversité des centres d'exportation des bronzes du Sud au Nord, que je n'ai jamais perdue de vue, c'est justement là, où j'ai trouvé l'explication des menues différences de formes et d'ornementation (3), auxquelles on a attaché tant d'importance pour prouver l'existence d'une industrie de bronze indépendante dans les contrées barbares.

N'admettre comme importés que les seuls objets qui soient reconnus étrusques et accorder la provenance indigène à tous les autres, pour peu que le contraire ne soit pas encore constaté par des trouvailles identiques dans les pays riverains de la Méditerranée, voilà, selon moi, un singulier raisonnement et qui ne ferait preuve que d'une médiocre connaissance des conditions indispensables au développement d'une industrie si laborieuse et artistique.

D'ailleurs les pièces comparatives, tirées du sol de la Grèce et des colonies ainsi que des anciennes villes de l'Italie centrale, sont par trop incomplètes. Essayer de qualifier telle ou telle forme de particularité de fabrication de la Grande Grèce, de massaliote, ombrienne, latine ou samnite paraîtrait prématuré et pas de première urgence.

Il est plus important de se rendre compte du fait qu'avec les preuves de la dissémination des bronzes étrusques dans les pays en deçà des Alpes jusqu'aux rivages du Nord s'est ouvert et comme fendu ce rempart de prétentions erronées qu'on avait élevé autour de la chimère patriotique d'une ancienne civilisation indigène.

Le mouvement irrésistible des recherches savantes, avançant par la brèche, renversera à coup sûr l'entier échafaudage par lequel on a voulu cacher l'immense distance qui existait entre la civilisation du Nord et celle du Sud, dans le seul but de pouvoir établir la théorie d'une civilisation du bronze sans quelques preuves d'une civilisation générale, *conditio sine qua non* de cette hypothèse.

Voilà mes idées et ma thèse, que je suis prêt à modifier sur meilleure information. Pour que cela devienne possible, je dois avant tout veiller à

(1) *Die Alterthümer der Fürstlich-Hohenzollerschen Sammlung : die sogenannte Erzperiode*, p. 153-170.

(2) *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit :* Appendix du cahier I, vol. III, p. 37, note 2.

(3) Voyez ma dissertation : *Zur Beurtheilung der alten Bronzefunde diesseits der Alpen. Archiv für Anthropologie*, vol. VIII, p. 167.

ce qu'elle ne soit ni dénaturée ni exposée d'une manière incomplète et erronée.

Agréez, Monsieur, etc. Dr L. LINDENSCHMIT. »

Mayence, le 7 février 1877.

— Le numéro 3 du tome V de l'Ἀθήναιον ne le cède pas en intérêt à ceux qui l'ont précédé. Voici la liste des articles qu'il contient : *Inscriptions du voisinage de l'Asclepieion*, par Stephanos A. Koumanoudis. — *Études glossologiques, ou restes de la langue grecque primitive conservés dans le grec ancien et dans notre langue populaire*, par Jean Stamalélis. — *Sur la poésie comique des Romains et en particulier sur celle de Plaute*, par Euthymios Castorchis. — *De l'Eglise, de l'Etat et de leurs rapports*, par Nicéphore Kalogeros. — *Le concours de traduction fondé par Oikonomos*, par Pantazidis. — *Inscriptions votives*, par D. Philios. — *Supplément aux inscriptions de l'Asclepieion*, par Koumanoudis.

C'est surtout dans ce supplément que nous trouvons des documents d'une importance capitale. Tandis que ceux qui occupent les premières pages du cahier sont de l'époque romaine et sans grande valeur, nous avons ici des décrets des plus précieux :

1° Un fragment, par malheur très-court, du traité entre Athènes et les Argiens, les Eléens, les Mantinéens, dont le texte nous est fourni par Thucydide, liv. V, ch. 47;

2° Le texte, que l'on pourra rétablir à peu près en entier, malgré les lacunes, d'une alliance entre Athènes et Corcyre, qui doit être du commencement du IVe siècle;

3° Le texte très-bien conservé, à quelques mots près, jusqu'à la ligne 25, d'une alliance entre Athènes et Chalcis, datée de l'archontat de Nausinicos (378 av. J.-C.); c'est un document à joindre à la grande inscription datée du même archontat qui nous a conservé le programme officiel de la seconde confédération maritime formée par Athènes en cette même année (*C. I. Att.*, II, n° 17);

4° Décret honorifique, daté de 304 av. J.-C., en l'honneur d'un certain Phidias, médecin public de la cité;

5° Décret de 285 av. J.-C., en l'honneur d'un certain Phyleus, prêtre d'Asclepios;

6° Enfin un débris de marbre sur lequel se lisent les premiers mots d'un pæan de Sophocle en l'honneur d'Asclepios, dont l'existence nous était attestée sans que nous en possédions rien. Par malheur il ne subsiste ou du moins on n'a encore retrouvé de ce marbre qu'un tout petit fragment. Nous transcrivons ce qu'y a lu M. Koumanoudis :

Σοφοκλέους;

...κούρα περιώνυμε μᾶτερ ἀλεξιπό[νου

...ς ἀκειρεχόμα[ς?...] ναριθμι....

...ε...ευε τ....

M. Koumanoudis annonce la prochaine publication de *didascalies* qu'il a entre les mains.

Nous croyons devoir prévenir ceux de nos lecteurs qui désireraient recevoir ce recueil, trop peu connu en Occident, qu'ils trouveront les numéros de l'année courante à la librairie Thorin, 7, rue de Médicis, et qu'ils pourront y commander les années précédentes et y faire inscrire leurs abonnements. G. P.

—— M. Foucart continue sans se lasser la publication de la partie du *Voyage archéologique* de Le Bas qui lui a été confiée. Nous avons sous les yeux les livraisons 80 à 83 qui ont paru dans le cours de l'année 1876. Elles contiennent :

1° Les planches 93, 98 *bis*, 99, 100, 102, 103, 104, 107 des *Monuments figurés*. A ce propos, les souscripteurs et lecteurs de l'ouvrage peuvent-ils espérer obtenir un jour de l'éditeur quelques indications sur l'ordre dans lequel doivent être rangés ces monuments et sur la provenance de beaucoup d'entre eux que les titres des planches désignent d'une manière bien insuffisante ?

2° Les feuilles 64 et 65 d'un supplément au tome II des inscriptions.

3° Les feuilles 13 à 22 de l'explication de ces mêmes inscriptions du Péloponèse. Toute l'histoire de la Sparte des temps romains est dans les inscriptions que M. Foucart commente avec la sûreté ordinaire de sa science et de sa critique; il y aurait à dessiner, d'après ces inscriptions et les explications qu'il en donne, le curieux tableau de la vie d'une cité où tout est imitation et pastiche d'un passé qui n'a plus aucune raison d'être. Il y a là un exemple unique de manie archéologique; tout un peuple concourt avec le plus grand sérieux du monde à ce qui n'est d'ordinaire que le caprice et la tentation de quelques érudits. Un Spartiate a-t-il servi dans l'armée romaine contre les Parthes, au temps de Marc-Aurèle, on inscrit dans son épithète qu'il a combattu contre les Perses (στρατευσάμενος κατὰ Περσῶν, 203 *b*). De malheureux enfants, pour s'endurcir, luttent à qui recevra le plus de coups sans pousser un cri; celui qui l'emporte est proclamé « le vainqueur de l'autel », βωμονίκης, et, quand il ne meurt pas des suites de ses blessures, il garde ce titre toute sa vie (*C. I. Gr.*, 1364 *b*, *Voy. arch.*, II, 175 *b*). C'est le prix d'honneur de Sparte.

On remarquera, p. 110-112, un intéressant appendice sur l'histoire de la confédération des Eleuthéro-Laconiens. Voici d'ailleurs les textes qui nous semblent les plus curieux :

N° 242 *a*, le décret des Gythiens en l'honneur de deux *negotiatores romani*, leurs bienfaiteurs, décret qui doit être du temps de Sylla.

N°ˢ 255 *a* et 255 *b*, consécrations d'esclaves dans le hiéron de Poseidon, au cap Ténare; textes courts, mais importants et pour l'étude du dialecte laconien et pour l'histoire des formes de l'affranchissement.

N° 162 *j*, une dédicace, d'un archaïsme affecté, à Artémis Orthia, qui contient des termes (Κασσηρα τοριν) jusqu'ici inexpliqués.

Nº 194 *d*, un décret de la confédération acarnanienne qui confère la proxénie à trois Lacédémoniens.

Nº 319, un décret du collége des Ἕλληνες qui décident d'élever une statue à Marc-Aurèle. M. Foucart explique très-bien comment ces Hellènes étaient la réunion des principales communautés helléniques faisant partie de la province d'Achaïe et ne doivent pas être confondus avec les Πανέλληνες fondés par Hadrien.

Nº 326 *a*, la grande inscription des mystères d'Andanie. Elle avait déjà été l'objet d'un très-bon travail de M. Sauppe; M. Foucart, grâce à la révision du texte qu'il a faite sur la pierre même en 1868 et au parti qu'il a tiré de documents publiés depuis la dissertation de M. Sauppe, a pu sur bien des points compléter et rectifier les restitutions et les explications de son prédécesseur. Son texte, sa traduction et son excellent commentaire eussent mérité d'être publiés à part, dans un recueil plus répandu et plus aisé à consulter que le *Voyage archéologique*, cet ouvrage qui semble né pour faire le désespoir des bibliothécaires. Des sept ou huit volumes en train, un seul est terminé et peut être confié au relieur. Les autres, à l'état de feuilles et de planches que l'on ne sait même comment grouper, rendent toute communication presque impossible dans les bibliothèques, toute recherche difficile à celui-là même qui possède l'ensemble des parties publiées.

G. P.

BIBLIOGRAPHIE

Les Revues nouvelles.

Comment finira l'année 1877? Nul ne le sait; toujours est-il qu'elle commence d'une façon extraordinaire. L'hiver de Paris ressemble, sinon par l'éclat de la lumière, tout au moins par la douceur de la température, à celui de Nice et de Menton; à la grande joie des gourmets, les primeurs devancent sur les marchés les dates consacrées; les journaux ne nous entretiennent que de rosiers et de chèvrefeuilles qui ne consultent pas le calendrier et déjà se croient en avril; les saules verdissent gaiement sur les bords de la Seine, au pied du Pont-Neuf; amandiers et pêchers seront blancs et roses bien avant le moment où s'ouvraient d'ordinaire les premières feuilles des marronniers les plus célèbres par leur précocité. Parmi les phénomènes de végétation les plus curieux que l'hiver de 1876 ait offert aux observateurs, il en est un qu'il importe de signaler : pas d'année qui ait vu naître, dans un aussi court intervalle, autant de recueils périodiques, d'un caractère tout sérieux et scientifique. Nous avons reçu, pour nos étrennes, les premiers numéros de la *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, de la *Revue de géographie* et de la *Mélusine;* voici que le courrier de Grèce nous apporte le premier cahier du *Bulletin de correspondance hellénique*. On annonce encore d'autres recueils d'un caractère analogue; les éditeurs sont déjà trouvés, les directeurs et les collaborateurs sont désignés. Il y a là une ardeur, une confiance qui, nous l'espérons, touchera le public français; c'est à lui de fournir les abonnés.

La *Revue de philologie* reprend, chez l'éditeur qui avait déjà fait la première tentative, la publication, longtemps interrompue, d'un recueil dont les amis des lettres anciennes avaient conservé le plus honorable souvenir. C'était là, en effet, qu'avaient débuté plusieurs des hommes qui honorent aujourd'hui la science française (1). C'est ce que disent en excellents termes, dans leur programme, les deux directeurs de l'œuvre nouvelle, MM. Ed. Tournier et Louis Havet; comme ils l'observent en se rattachant,

(1) *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, 2 vol. in-8; Paris, Klincksieck, 1845-47.

après trente années, aux traditions du recueil que dirigeait M. Renier, le moment est peut-être plus favorable pour une pareille entreprise que ne l'étaient les dernières années du règne de Louis-Philippe. Nous sommes, grâce à de dures leçons, un peu moins satisfaits de nous-mêmes que nous ne l'étions alors. Sans doute nous ne voulons rien sacrifier des qualités que nous ont values plusieurs siècles d'une vie sociale très-raffinée et d'une culture littéraire très-intense; mais nous sentons plus que nos aînés le besoin de dresser l'inventaire de nos pensées, de les éprouver une à une, d'éliminer certains lieux communs dont nous commencions à abuser et de les remplacer par quelque chose de plus précis, de plus juste et de plus neuf. Il n'est pas de fonds d'idées générales, si riche qu'il soit et avec quelque talent qu'on le mette en œuvre, qui ne s'épuise si l'on ne sait à temps le renouveler par des acquisitions laborieuses, par la critique et par la science. C'est ce sentiment, c'est ce désir qui, comme le remarquent MM. Tournier et Havet, poussent les jeunes esprits à se tourner en plus grand nombre qu'ils ne l'avaient fait depuis un siècle vers les branches réputées les plus arides de l'érudition et de la philologie. « La nation et ceux qui la gouvernent, ajoutent-ils, luttent de bonne volonté pour mettre la France en état de reprendre, dans ce genre de travaux, le rang élevé qui lui a jadis appartenu. » C'est à cette œuvre qu'ils ont voulu concourir, eux et leur éditeur, en donnant à la France ce que possèdent non-seulement l'Allemagne, mais encore tous les pays qui nous entourent, un recueil tout particulièrement consacré à la philologie classique.

Nous renvoyons à ce programme ceux qui voudraient savoir comment le nouveau recueil délimite le champ qu'il compte exploiter, comment il entend s'arranger pour ne faire double emploi avec aucune des Revues, ses devancières, qui, depuis un temps plus ou moins long et avec un succès plus ou moins marqué, s'occupent de différentes parties de l'érudition classique. Nous ferons mieux que de répéter cet exposé; nous donnerons le sommaire de ce premier numéro, ce qui permettra de se faire la meilleure idée du caractère de ce recueil et des services qu'il est appelé à rendre.

Voici les titres des articles qu'il contient :

Nécessité des connaissances épigraphiques pour l'intelligence de certains textes classiques, par M. Ernest Desjardins. *L'épitaphe des Athéniens morts à Chéronée*, par M. H. Weil. *Notes sur l'orthographe attique*, par M. P. Foucart. *Emendationes ad T. Livium*, par M. Al. Harant. *Discours inédit de Chorikios*, publié par M. Ch. Graux. *Restitution d'un passage d'Épicure*, par M. Jules Lachelier. *Observations sur quelques passages du De Officiis*, par M. Ch. Thurot. *Fr. Ritschl*, par E. Benoist. *Etude critique sur les lettres de Sénèque et Lucilius*, par M. Em. Chatelain.

Aux articles originaux, de nature très-variée comme on le voit par ce sommaire, les directeurs comptent ajouter, sinon des récensions critiques, qui trouvent leur place dans d'autres recueils, tout au moins une partie purement analytique où seront résumés, sans appréciation, tous les arti-

cles de philologie et d'archéologie classiques contenus dans les différents recueils périodiques de la France et de l'étranger, ainsi que dans les mémoires des Académies et des Sociétés savantes. Cette *Revue des revues* ne sera pas ce qui donnera le moins de peine à MM. Ed. Tournier et Havet, mais aussi quel indispensable répertoire de renseignements elle fournira aux philologues de toute nation !

La *Mélusine* se voue à des études que les Anglais désignent par un terme expressif, *folk'slore*, qui n'a même pas chez nous d'exact équivalent; ce recueil voudrait être le répertoire, toujours ouvert et chaque jour enrichi, de la littérature populaire et des traditions des provinces de France (1). Il fera d'ailleurs une certaine place aux mythologies anciennes et modernes, qui fourniront à chaque instant des points de départ et de comparaison dont ne saurait se passer l'enquête qu'institue la *Mélusine*. Contes, ballades, chansons, proverbes, énigmes, fêtes et danses populaires, usages, traditions, superstitions, voilà le domaine qu'elle prétend s'approprier. Le nom de M. Gaidoz, qui dirige avec M. E. Rolland le nouveau recueil, nous assure qu'il portera en ces délicates matières cet esprit critique qui a trop souvent fait défaut à ceux qui, dans l'ancienne *Académie celtique* et dans différents recueils de province, avaient abordé ces études avec plus d'ardeur que de réelle compétence. Le premier numéro est intéressant; il comprend des matériaux variés et bien choisis. Nous aimons à croire que les numéros suivants contiendront parfois des travaux un peu plus étendus, où l'auteur embrassera un certain nombre de faits épars et en établira le lien et le sens; autrement on serait exposé à n'avoir ici qu'un recueil de notes, où quelques érudits iraient chercher des faits curieux, mais qui serait d'une lecture fatigante et ne fournirait pas aux travailleurs dispersés en province les modèles de critique et d'exposition méthodique dont ils ont besoin.

La *Revue géographique* a d'autres allures et d'autres visées que les deux recueils précédents. Plus que la *Revue de philologie*, plus même que la *Mélusine*, elle ne s'adresse pas seulement à ceux qui, de près ou de loin, essayent d'appliquer les méthodes de l'érudition; elle espère attirer à elle le grand public et le conquérir au goût et à l'étude de la géographie. Son directeur, M. Ludovic Drapeyron, porte dans cette entreprise de propagande scientifique une ardeur à laquelle s'associe le zèle de son éditeur; les noms des collaborateurs et des adhérents qu'il s'est assurés témoignent de la sympathie avec laquelle son œuvre a été accueillie dès le premier jour. Nous ne pouvons que souhaiter une heureuse chance à une entreprise si bien justifiée par de récents événements.

Le *Bulletin de correspondance hellénique* est déjà connu de nos lecteurs ; avant que son fondateur, M. Dumont, eût pu triompher des difficultés que comportait l'impression en Grèce même d'un recueil dont la plus grande partie sera rédigée en langue française, la *Revue archéologique* a

(1) Chez Viaut, 42, rue Saint-André-des-Arts.

recueilli les procès-verbaux des premières séances de l'Institut de correspondance hellénique et les a publiés dans le courant de 1876. On trouvera ces comptes rendus, réunis en une brochure de 40 pages, à la librairie Didier; réunis, dans ce fascicule, au discours où M. Albert Dumont a exposé le programme de l'œuvre tentée par l'École française d'Athènes, ils forment la tête d'une collection qui, nous l'espérons bien, se poursuivra pendant de longues années. Nous donnerons, dans notre prochain numéro, une analyse détaillée de ce premier cahier du bulletin de 1877; bornons-nous à dire aujourd'hui que, par le choix des articles comme par l'exécution des planches, par la beauté et la correction de l'impression, il répond à l'attente générale et contentera les plus difficiles. Le *Bulletin de correspondance hellénique* formera par année un volume de 22 à 25 feuilles accompagnées de planches. Le nombre des numéros est de huit. Les abonnements sont reçus, comme pour la *Revue géographique*, chez Thorin.

Les directeurs et les éditeurs de la *Revue archéologique* ne peuvent qu'applaudir à la fondation de recueils dont le succès favorisera les progrès des sciences qu'elle cultive, élargira le cercle de son influence, rendra plus nombreux et plus instruit le public auquel elle s'adresse. Elle a poursuivi son œuvre depuis plus de trente ans, avec une constance qui ne s'est jamais lassée, au milieu même des plus redoutables épreuves; elle a survécu à deux révolutions et ne s'est jamais découragée au moment même où les événements semblaient avoir dispersé ses rédacteurs et appelé vers d'autres et plus graves soucis l'attention de ses lecteurs ordinaires. A une époque où l'importance des recherches qu'elle représente était moins bien comprise qu'elle ne semble l'être aujourd'hui, la *Revue* a rendu, ce nous semble, un service qui mérite de n'être point oublié : elle a interrompu la prescription, elle a groupé autour d'elle tous ceux qui sentaient que l'histoire du passé n'est pas tout entière dans les textes des auteurs anciens, mais qu'elle ne peut plus se passer de la philologie, de l'épigraphie, de l'archéologie proprement dite. Aujourd'hui sa tâche va être facilitée par la naissance de nouveaux recueils spéciaux, don chacun s'approprie comme son domaine propre un canton de cette vaste région qu'elle a, pendant si longtemps, desservi de son mieux avec ses faibles ressources et son mince cahier mensuel. Destinée plus particulièrement, dans la pensée de ses fondateurs, à l'étude des œuvres de la plastique, à l'interprétation des monuments figurés, elle avait été en même temps forcée, pour ne pas décourager les travailleurs qui se tournaient vers elle et qui venaient frapper à sa porte, de faire fonction de *Revue de philologie* et de *Journal épigraphique*, d'empiéter sur le terrain du *Journal asiatique*, d'ouvrir ses colonnes à l'égyptologie et à l'assyriologie. Elle était ainsi devenue, dans le domaine de la science, comme une sorte de servante à tout faire, et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'au prix d'un peu d'encombrement elle avait, pendant un certain nombre d'années, à peu près suffi à sa tâche, elle avait réussi à publier presque tout ce qu'on lui apportait de vraiment sérieux, tant était faible le chiffre de

ceux qui, serrés autour de l'Académie des inscriptions, soutenaient l'honneur de la science française et suppléaient par la distinction de leurs travaux à ce qui nous manquait le plus, le nombre, un nombre suffisant d'écrivains et d'inventeurs, un public compétent assez nombreux pour les encourager par son adhésion et les stimuler par ses critiques. Grâce au concours des nouveaux recueils dont nous saluons avec joie la naissance, la *Revue* pourra consacrer désormais une place de plus en plus large aux études dont elle reste le principal foyer, à l'interprétation des monuments figurés de la civilisation antique, à l'épigraphie grecque et latine. Ses traditions et l'élasticité de son cadre lui permettront d'ailleurs de ne devenir étrangère à aucune des études dont elle aura favorisé les progrès. Les recueils spéciaux la déchargeront et la soulageront; mais beaucoup de ses anciens rédacteurs, lorsqu'ils auront à signaler une découverte importante dont ils seront les auteurs, n'en continueront pas moins à lui demander, comme autrefois, le bénéfice d'une publicité dont ils auront éprouvé les heureux effets. Ainsi la *Revue* gardera, si nous ne nous trompons, une situation particulière; elle restera comme placée au centre même de la ligne de bataille, elle rappellera à tous ces soldats qui combattront chacun à son rang qu'ils ne doivent pas ignorer ceux qui sont rangés à l'autre aile du corps d'armée, que toutes les sciences historiques doivent suivre le mouvement l'une de l'autre, s'entre-aider, se contrôler mutuellement, et comparer leurs résultats. C'est à cette condition seulement qu'elles pourront fournir les éléments et tracer le plan d'une synthèse dont tous les traits iront en devenant plus nets et plus fermes d'année en année, de découverte en découverte. Tel est le rôle que nous ambitionnons ; les éditeurs, les directeurs de la *Revue* n'épargneront rien pour le remplir dans la mesure de leurs forces. G. PERROT.

Le Monument de Myrrhine et les Bas-reliefs funéraires des Grecs, par FÉLIX RAVAISSON, membre de l'Institut, conservateur des antiques au musée du Louvre. Broch. in-8, 36 p. et 3 planches, 1876.

Un bas-relief funéraire récemment découvert à Athènes et dont M. Piat, architecte, a envoyé le moulage au musée du Louvre a été pour M. Félix Ravaisson l'occasion d'une étude approfondie de l'ensemble des scènes funéraires que les érudits ont généralement considérées, jusqu'ici, comme des *scènes d'adieux*. M. Ravaisson est arrivé à la conviction que ces scènes sont non des *scènes d'adieux*, mais des *scènes de réunion dans l'Élysée*, ou mieux, suivant l'heureuse expression du savant conservateur des antiques, des *scènes élyséennes de famille*. Cette thèse, qui s'appuie sur des détails précis ingénieusement observés, est très-séduisante. Elle répond aux croyances publiques des Grecs, aux idées connues et acceptées de tous les Hellènes touchant la vie future, bien mieux que l'interprétation matérialiste d'après laquelle on ne veut voir dans les stèles que la reproduction de scènes de la vie réelle, le plus souvent, dans cette hypothèse, sans aucun intérêt. Les Grecs des IVe et Ve siècle av. J.-C. avaient, on le sait, touchant la destinée des âmes des idées fort élevées, d'où découlait un profond respect pour le culte

des morts et une religieuse observance des rites consacrés. M. Ravaisson n'a aucune peine à le démontrer : non-seulement les Hellènes, les Athéniens en particulier, croyaient à la vie future, mais, suivant une des plus anciennes croyances de leur race, ils considéraient les âmes délivrées des entraves du monde matériel comme à certains égards divinisées. Cette croyance se fait jour d'une façon très-sensible dans un grand nombre de *scènes élyséennes*, inexplicables si l'on n'y veut pas voir l'expression d'une pensée unique, celle de *la condition divine ou quasi divine des âmes après la mort*. Les *repas funèbres*, dans ce système, sont également des *banquets élyséens*. Une série de raisonnements serrés, de nombreux rapprochements entre les textes et les monuments figurés, mettent cette vérité en lumière. Est-ce à dire qu'il n'y avait aucune exception à cette règle? Les Grecs eux-mêmes ont-ils toujours interprété les scènes funéraires représentées sur les tombeaux de cette façon idéale? Aux idées des anciens sur la nature de l'âme et sur la destinée se mêlait une part de matérialité d'où résultait dans une partie de leurs représentations funéraires une certaine ambiguité. Des inscriptions gravées au-dessous des représentations font dans certains cas, cela est certain, parade de doctrines stoïciennes ou épicuriennes en désaccord avec le sens traditionnel des bas-reliefs sculptés sur le monument. Ce sont là des exceptions. « *Immortalité, vie divine, divine béatitude,* » tel est, dit en concluant M. Ravaisson, le sens primitif, et dans une certaine mesure toujours respecté, des représentations dont les anciens ornèrent les dehors de leurs tombeaux, modification de l'antique stèle qui figurait le mort passé à l'état de demi-dieu. Nous nous associons à ces conclusions. A. B.

Lettres royaux et lettres missives inédites, notamment de Louis XI, Louis XII, François Ier, Charles-Quint, Marie Stuart, Catherine de Médicis, Henri IV, Bianca Capello, Sixte-Quint, relatives aux affaires de France et d'Italie, tirées des archives de Gênes, Florence et Venise, par C. Charles Casati, juge au tribunal civil de Lille. Didier et Ce, 1 vol. gr. in-8.

Ce long titre suffit à indiquer le sujet et le contenu d'une publication qui, par sa nature même, échappe à l'analyse.

Pendant le cours de plusieurs séjours studieux qu'avait faits en Italie M. Casati, il avait recueilli un grand nombre de documents inédits qu'il destinait à une œuvre de longue haleine sur les relations de l'Italie avec la France, aux xve et xvie siècles, et sur l'influence exercée à cette époque par la civilisation italienne. Occupé maintenant d'autres travaux, et ne sachant pas s'il pourra jamais mener à fin cette vaste entreprise, il a cru utile de publier, en attendant, un certain nombre de ces documents ; au moins serviront-ils ainsi, dès maintenant, à d'autres historiens. Les pièces ont été choisies avec discernement et, quoique en plusieurs langues, sont publiées avec soin et correction. Chaque série de documents est précédée d'une notice qui en indique la provenance et le caractère. L'impression fait honneur à l'imprimerie Danel, de Lille. Ce beau volume, de 8 feuilles, n'a été tiré qu'à 300 exemplaires, tous sur papier de Hollande.

***

Paris. — Typ. Pillet et Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins.

Brivates portus

Dolmen

Rocher de St Nazaire

MÉAN (actuel)

(Brivet actuel)

hautes mers

basses mers

Limite de basse mer

Limite des alluvions

Limite des alluvions vaseuses

Limite des alluvions normales

ancien Brivet

Romains

Loire Fleuve

Flot

Jusant

Echelle de 1/25.250

0 100 200 300 400 500 1K.

Les points • (a) indiquent la région des découvertes d'objets antiques.

Gravé et imprimé par Erhard-Schièble.

TRE ÈRE

Marais desséchés
(ancien Brivet)
Mlin de Carduan
La Matte
La Dernurie
Le Bois Savary
Dolmen
La Ville halluard
Le Prieuré
Mlins de la Ville
Le Parc à l'eau
St NAZAIRE
ancienne mer
limite de basse mer
Route Départle No 8 de Nantes au Croisic
Penhouët
La Menée Mayet
La Croix de Méan
Mln de Méan
MÉAN
la Menaudière
Brivet
Roches de Méan
Pointe de Penhouët
Le Gd Tourteau
Le Pt Tourteau
Roche de Penhouët
Loire Fleuve
Flot
Jusant
O
E
S
N
Échelle de 25.250
0 100 200 300 400 500 1 Kil.

Gravé et imprimé par Erhard-Schieble

LES ENVIRONS DE St NAZAIRE EN 1840

L'AGE DU BRONZE ET LES GALLO-ROMAINS

A

SAINT-NAZAIRE-SUR-LOIRE

Bien que l'importance considérable prise par Saint-Nazaire au milieu des principaux ports de notre littoral de l'Atlantique ne date que d'une vingtaine d'années, c'est-à-dire de la création de son vaste bassin à flot, ouvert à la navigation en 1857, la situation exceptionnelle qu'occupe son promontoire en avait fait depuis longtemps la véritable clef de la rivière dont il défend l'embouchure; et c'est sans doute pour cela que la ville porte encore au-dessus d'une galère à toutes voiles une clef dans ses armes. Non-seulement le moyen âge occupa fortement le rocher avancé, sorte de presqu'île sur laquelle était bâti le château crénelé dont on constate les traces près de l'église actuelle; mais les Romains eux-mêmes, qui ne négligeaient aucun moyen d'augmenter les ressources stratégiques de leur puissante occupation, abritèrent leurs sentinelles derrière ses reliefs découpés, et placèrent dans l'un d'entre eux, comme nous le démontrerons bientôt, un port qui, selon toute vraisemblance, doit être le *Brivates Portus* des anciens géographes. Avant eux, les Gaulois, les Celtes et leurs prédécesseurs avaient compris l'importance de cette magnifique situation à l'entrée de la Loire. Un superbe dolmen se dresse encore sur l'un des mamelons voisins, et la ville de Saint-Nazaire peut se vanter d'être la seule de France qui possède aujourd'hui sur l'une de ses places, isolé au milieu d'un square un peu trop verdoyant, un dolmen authentique. En pratiquant les fouilles du gigantesque bassin à flot qui doit venir en aide au premier, dont les dix hectares ne suffisent plus à renfermer les navires qui s'y pressent, nous avons rencontré les traces incontestables de plusieurs populations antiques absolument distinctes : les unes remontant aux époques du bronze, les autres à celle de l'occupation romaine. Ce

mémoire a pour but de décrire les objets qui constituent l'ethnographie de ces populations, et surtout de chercher à déterminer l'âge exact des premières.

Mais, avant de procéder à l'inventaire de nos découvertes, quelques considérations topographiques sont indispensables. La rive droite de la Loire n'avait en aucune façon, il y a deux mille ans, la physionomie qu'elle a aujourd'hui, et il importe de lui restituer tout d'abord son ancien relief. Cela nous sera d'autant plus facile qu'un vaste réseau de sondages très-rapprochés, exécutés depuis plus de trente ans par nos prédécesseurs et par nous, pour projeter l'ensemble des travaux du port de Saint-Nazaire et de ses annexes, nous permet de connaître exactement la configuration du sol dépouillé de ses alluvions modernes, jusqu'à plusieurs kilomètres aux alentours.

I

Topographie des alluvions modernes aux environs de Saint-Nazaire.

Au commencement de ce siècle, la rive droite de la Loire en amont et en aval de Saint-Nazaire se composait d'une série de promontoires rocheux éloignés d'environ un kilomètre les uns des autres et réunis par des anses vaseuses dont la partie supérieure était couronnée d'une petite dune de sable (voir la planche n° VII). Aujourd'hui la rivière présente encore cette physionomie en aval du rocher de Saint-Nazaire; mais en amont il n'en est plus de même : on a barré ces anses en établissant une vaste digue de ceinture sur leurs diamètres prolongés, et l'on a disposé les bassins à flot à l'abri de cette digue en régularisant les anses et les coupant à vif. C'est ainsi que le bassin à flot actuel de Saint-Nazaire a été construit dans l'anse dite de la Ville-Halluard, entre la pointe de Saint-Nazaire proprement dite et la pointe de la Ville-Halluard. Dans cette anse l'épaisseur de vase n'était pas très-considérable, en sorte que les murs de quai ont pu être construits presque tous sur le rocher entaillé directement, sauf dans l'emplacement des écluses d'entrée, situées au point où commençait à se dessiner un petit vallon rocheux se déversant dans la vallée primitive de la Loire. Après avoir interrogé tous les souvenirs des anciens agents qui avaient assisté à la construction de ce bassin à flot, nous avons constaté qu'on avait, il y a vingt-cinq ans, trouvé fort peu de débris anciens dans les fouilles opérées pour enlever complétement les alluvions vaseuses. On se rappelle seulement des cornes de cerf qui

furent rencontrées dans les fondations des écluses d'entrée, c'est-à-dire dans les points de plus grande profondeur et correspondant à plusieurs mètres au-dessous des basses mers actuelles. On verra bientôt que ces renseignements concordent avec ceux que vont nous donner les découvertes des dernières années. Il est malheureux qu'aucune de ces cornes de cerf n'ait été conservée, ce qui nous empêche de pouvoir les comparer avec celles que nous avons rencontrées dans les fouilles du bassin de Penhoüet.

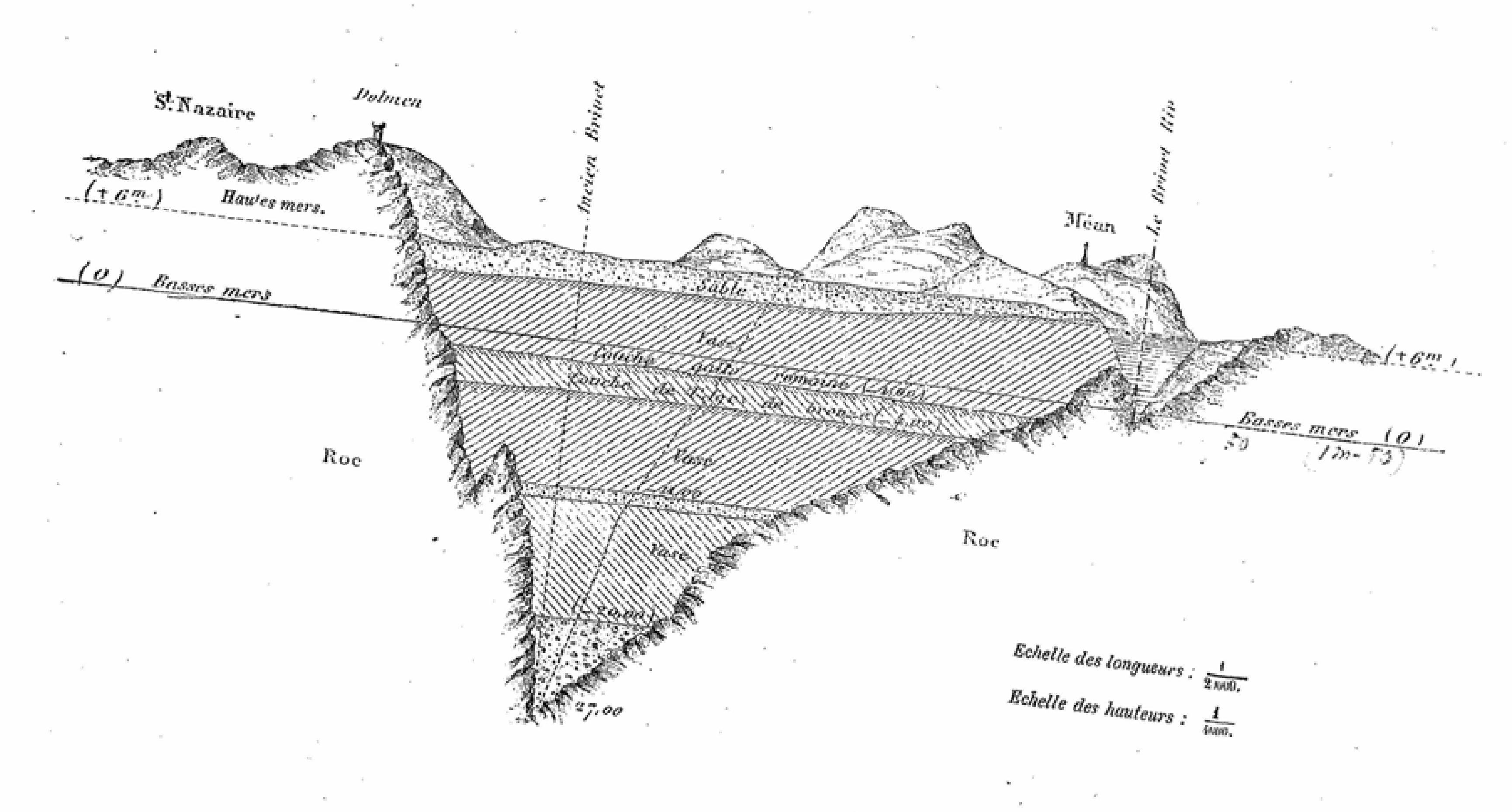
Ce bassin, qui est aujourd'hui en pleine activité de construction et qui sera l'un des plus vastes bassins à flot existant au monde, car il ne présentera pas moins de vingt-quatre hectares de superficie, est établi dans l'anse qui se trouvait située entre la pointe rocheuse de la Ville-Halluard et celle de Penhoüet. Au premier abord on eût pu croire que ses fonds de roche ressembleraient à ceux de l'anse voisine, car elle se présentait extérieurement dans les mêmes conditions en 1845; mais des sondages précis et l'étude des reliefs du terrain environnant ne tardèrent pas à faire reconnaître qu'une vallée très-profonde, la traversant à peu près en diagonale, avait autrefois existé en ces parages. C'est justement ce qui a forcé à donner au bassin à flot des dimensions si considérables; car il fallait appuyer les murs de quai sur des bases très-solides à leurs extrémités. Les fouilles commencées en 1867, et conduites à l'abri de la digue de ceinture jusqu'à un mètre environ au-dessous des basses mers, n'avaient encore rien présenté d'extraordinaire en 1874, lorsque nous commençâmes activement la compagne d'achèvement des travaux. Les deux coupes des versants rocheux de la vallée se dessinaient cependant très-nettement sur le grand talus des fouilles; et dans l'intervalle la vase compacte qui les réunissait l'un à l'autre présentait, de distance en distance, de petites couches sablonneuses très-horizontales, d'un centimètre à peine d'épaisseur et chargées de coquilles bivalves maritimes d'une espèce de mactre ou de lavignon encore vivante sur les plages voisines de Saint-Nazaire.

En étudiant attentivement la direction générale de ces versants rocheux, je fus bientôt très-frappé de voir qu'elle correspondait à peu près exactement avec celle de la petite rivière du Brivet, qui amène à la Loire toutes les eaux du grand bassin tourbier de la Brière motière, et qui, par un caprice bizarre, se détourne brusquement à quelques kilomètres de Saint-Nazaire pour revenir presque sur ses pas et se jeter en Loire près du village de Méan. J'eus aussitôt la pensée que cette brusque déviation du Brivet ne devait être qu'un accident, et que, à une époque éloignée, la rivière avait dû

déboucher en Loire entre les rochers de la Ville-Halluard et ceux de Penhoüet. Les sondages minutieux nécessaires aux travaux ne tardèrent pas à venir confirmer ces prévisions. Je reconnus, en effet, que les deux versants rocheux qu'on voyait se dessiner sur le talus des fouilles du bassin ne se rencontraient qu'à un niveau inférieur de 30 mètres à celui des basses mers (voir la coupe ci-contre, dans laquelle l'échelle des hauteurs a été très-augmentée pour rendre les dénivellations plus sensibles, et dont toutes les cotes de nivellement sont rapportées au plan des basses mers pris pour zéro d'échelle), tandis que le Brivet actuel coule aujourd'hui à Méan sur un lit rocheux dont le niveau est à peu près celui des basses mers. Il en résultait d'une manière absolument certaine qu'à l'époque où les alluvions vaseuses n'atteignaient pas encore le niveau des basses mers, aussi bien dans toute la Brière que dans l'anse de Penhoüet, la rivière de déversement devait à basse mer avoir son écoulement dans l'anse de Penhoüet, puisque les rochers de Méan lui auraien barré le passage.

Bien plus, je ne tardai pas à rencontrer la rivière primitive elle-même. Les eaux douces sont très-rares à Saint-Nazaire et le Brivet est salé jusqu'à une distance assez considérable de son embouchure. L'entrepreneur des travaux se trouvant très-embarrassé pour alimenter économiquement ses machines à vapeur, je lui conseillai de forer une colonne artésienne dans le plan présumé du thalweg de la vallée rocheuse. Après trente mètres de forage dans une vase compacte imperméable, l'eau jaillit en effet à la surface du sol; et la pression hydraulique nécessaire pour opérer ce phénomène démontrait que l'eau rencontrée ne pouvait provenir que des sources du Brivet : pression supérieure à celle que la Loire exerce en aval, puisque le niveau de l'eau dans le puits reste supérieur à celui des hautes mers. De tout ceci on peut dégager nettement la topographie des alentours de Saint-Nazaire aux époques anciennes (pl. V).

A l'origine des temps, alors que la surface de notre globe ne se composait que de rocher nu, le golfe de la Brière déversait ses eaux dans la vallée rocheuse de la Loire, entre les pointes de la Ville-Halluard et de Penhoüet. Les intempéries des saisons occasionnèrent des désagrégations des flancs des vallées, et formèrent au fond du thalweg des dépôts de sable, de roches et de gravier au milieu desquels l'eau continua de couler. Plus tard, les terres formées dans les régions supérieures des montagnes de l'Auvergne et du Bourbonnais chargèrent les eaux de la Loire de matières argileuses, et les vases commencèrent à se déposer dans les golfes latéraux, où le courant


St Nazaire
Dolmen
Ancien Brivet
Méan
Le Brivet
(+6m) Hautes mers.
(0) Basses mers
Sable
Vase
Vase
Vase
Roc
Roc
Basses mers (0)
(+6m)
27,00
Echelle des longueurs :
Echelle des hauteurs :

n'était pas aussi fort que dans le milieu du fleuve. Ces alluvions vaseuses, s'étant accumulées successivement pendant la longue série des siècles, formèrent au-dessus du dépôt de gravier perméable qui remplissait le fond du Brivet une couche imperméable qui permit aux pressions hydrauliques de s'exercer par dessous, en sorte qu'il y eut toujours un Brivet inférieur, qui est celui que le puits artésien de Penhoüet nous a fait retrouver. Tant que les dépôts d'alluvions vaseuses s'élevant graduellement et insensiblement n'atteignirent pas le niveau des basses mers, il n'y eut pas de Brivet supérieur. La planche n° V représente l'état des lieux au moment où le niveau de ces alluvions atteignait un niveau un peu inférieur à celui des basses mers, et nous démontrerons bientôt que cette époque correspond aux environs du commencement de l'ère chrétienne. A la fin de l'occupation romaine, le niveau des basses mers était à peu près atteint par la vase : un Brivet supérieur se dessina alors dans les couches supérieures de vase; il y a lieu de croire qu'il fut d'abord superposé au Brivet inférieur; mais un obstacle quelconque s'étant un jour trouvé sur son cours (et il suffit que cet obstacle ait été peu de chose), le Brivet supérieur se détourna vers la direction où la vase plus molle lui permettait plus facilement de couler, et il s'échappa par-dessus le seuil de Méans qui ne dépassait plus le niveau de la vasière. Les vases continuant à s'accumuler dans l'anse de Penhoüet, la barrière ne fit que s'accroître de ce côté. L'anse fut bientôt barrée complétement ; elle se couronna d'une petite dune comme toutes ses voisines, à l'aide des sables plus tard charriés par la Loire, et telle l'ont trouvée les premiers ingénieurs du port en 1845.

Il s'agit de retrouver la date exacte de ces divers phénomènes à l'aide des trésors archéologiques que nous ont livrés plusieurs couches des alluvions vaseuses.

II

Débris de l'âge du bronze.

Vers la fin de l'année 1874, les terrassiers qui enlevaient les couches de vase au fond du bassin de Penhoüet, dans la région marquée (*a*) sur la planche n° V, à 4 mètres environ en contre-bas des basses mers, rencontrèrent une dizaine de crânes mêlés à d'autres ossements humains. Comme l'attention n'avait encore été éveillée par aucune découverte et que des ordres spéciaux n'avaient été donnés ni aux surveillants ni aux équipes, tous ces débris furent malheu-

reusement chargés dans les wagons de terrassement pêle-mêle avec les déblais, et jetés avec ceux-ci à la décharge générale au bout de la digue de ceinture et du côté de la mer, en sorte qu'il fut impossible de songer à les retrouver plus tard. Dans un chantier où l'on extrait et décharge plus de mille mètres cubes par jour, une pareille opération eût été chimérique. Un seul de ces crânes échappa à la destruction : il s'était fortuitement trouvé placé sur le passage d'une petite source d'eau ferrugineuse : le fer s'était imprégné dans le tissu osseux, et cette circonstance qui lui donnait un aspect absolument métallique frappa le contre-maître de l'atelier; on mit le crâne en lieu sûr, et quelques semaines après, ayant appris ce qui s'était passé, je me fis apporter ce vénérable débris et donnai des ordres formels pour ne rien laisser désormais emporter à la décharge, qui ne fût vase, sable, pierre brute ou gravier.

Pendant près d'une année, le crâne de Penhoüet fut la seule pièce archéologique sortie du bassin. Son aspect extérieur lui donnait un intérêt particulier; car, outre sa physionomie métallique, il présentait un caractère dolichocéphale tellement tranché qu'on y reconnaissait dès le premier abord le spécimen d'une race aujourd'hui disparue. Je profitai de la réunion à Nantes du congrès de l'*Association pour l'avancement des sciences,* au mois d'août 1875, pour le présenter à la section d'anthropologie, que présidait M. le Dr Broca; aucune occasion ne pouvait être plus favorable pour déterminer d'une façon précise les caractères typiques de l'ancien habitant de l'embouchure du Brivet, et voici, d'après les comptes rendus officiels du congrès scientifique, l'opinion d'un savant qui peut passer à bon droit pour l'une des sommités de la science anthropologique :

« Ce crâne, dit M. Broca, n'est pas daté archéologiquement, car on n'a trouvé dans la même couche aucun objet d'industrie (on n'en a en effet trouvé que très-postérieurement); mais il présente des caractères qui permettent de lui assigner une haute antiquité. Il est très-dolichocéphale. Il l'est à un degré qui ne se retrouve plus en Bretagne, qui même ne se retrouve que très-exceptionnellement dans les races actuelles de l'Europe. Par ce caractère, par le grand volume de l'écaille occipitale, par l'ensemble de sa conformation, et particulièrement par la forme de la courbe frontale, il rentre tout à fait dans le type de la caverne de l'*Homme-Mort.* On trouve dans les dolmens de la Grande-Bretagne et du nord de la France un grand nombre de crânes présentant des caractères analogues, quoique déjà atténués. Tout permet donc de penser que ce crâne date *au moins de l'époque néolithique.*

« C'est le crâne d'un homme parvenu à un âge avancé. Les dents de la mâchoire supérieure sont usées de haut en bas et de dedans en dehors. Celles de la mâchoire inférieure, qui n'a pas été retrouvée, sont nécessairement usées en sens inverse ; cette usure est donc celle qui est nommée *oblique-externe*. C'est le type d'usure dentaire que l'on observe le plus communément dans les races *préhistoriques*.

« M. G. Lagneau observe que ce crâne, sous certains rapports, en particulier par sa dolichocéphalie, paraîtrait se rapprocher de celui recueilli par M. le docteur de Closmadeuc dans le coffre de pierre du tumulus du *Mane Beker nos*, ou butte du Crieur de nuit, dans la presqu'île de Quiberon (1). »

Ainsi, pour le congrès scientifique, ce crâne pris isolément devait être rattaché aux races préhistoriques, au moins à l'époque néolithique. Nous espérons bien démontrer plus loin, d'une manière incontestable, que cette race dite préhistorique vivait à Saint-Nazaire tout au plus cinq cents ans avant l'ère chrétienne.

Cependant les fouilles du bassin de Penhoüet atteignirent bientôt sur une grande surface le niveau général de la couche où avaient été trouvés les crânes. Dès la fin de l'année 1875 on m'apporta des armes en bronze ; et pendant toute l'année 1876, sur six hectares environ qui ont été fouillés de cette couche, on n'a cessé de rencontrer des objets en corne de cerf, des poteries, des ossements d'hommes et d'animaux, des pierres travaillées, des troncs d'arbres, etc., etc., dont nous allons faire ici une description détaillée.

Tous ces objets se trouvent dans une seule couche de sable et de gravier absolument plane et horizontale, dont l'épaisseur varie de 5 à 20 centimètres et qui est située à un niveau moyen de 4 mètres en contre-bas des basses mers actuelles, c'est-à-dire à 0m,50 au-dessus du fond du futur bassin de Penhoüet. Cette couche représente par conséquent le fond de la baie à l'époque où ses rives étaient habitées par les hommes et les animaux dont nous retrouvons ici les traces, et tous les objets que nous rencontrons ont été jetés à la mer soit de la rive où le flot les aura repris, soit de barques en station dans la baie. Il est à remarquer que presque tous, en particulier les poteries, sont brisés en mille pièces, et que le plus grand nombre se retrouve au voisinage de la rive du côté du rocher de la Ville-Halluard et au-dessous du dolmen. Nous n'admettons pas que le niveau de la mer ait sensiblement varié depuis les temps géologiques. Il faudrait donc,

(1) *Association française pour l'avancement des sciences*. Compte rendu de la 4e session, Nantes, 1875 ; Paris, 1876, in-8, p. 387.

pour que notre couche de gravier n'ait pas été sous l'eau à l'époque de l'existence des peuplades qui nous occupent, qu'il y ait eu une dislocation quelconque du sol, soit par un effondrement local, soit par un abaissement général de toute la côte. Cette dernière hypothèse peut seule être discutée dans la circonstance, car toutes les couches de vase et de gravier que nous avons rencontrées sont tellement horizontales et régulières qu'il est impossible de supposer une brusque catastrophe sur place. Mais l'abaissement général de la côte, que nous avons entendu soutenir par plusieurs bons esprits, ne suffirait pas davantage à expliquer notre phénomène. En effet, si la couche de gravier émergeait au-dessus des basses mers à l'époque où les rives du Brivet étaient habitées par les populations qui se sont servies de nos armes de bronze et de corne, et par les animaux qui ont laissé leurs ossements au fond du bassin de Penhoüet, il aurait fallu que l'abaissement général de la côte eût eu lieu tout d'un coup, pour arriver à ce résultat qu'on ne remarque pas de différences entre les couches de vase qui existent au-dessus et au-dessous de la couche de gravier. Or un abaissement brusque de cinq ou six mètres de hauteur du littoral de toute la Bretagne eût laissé en bien d'autres points des traces profondes que ne suffisent pas à expliquer les débris de forêts qu'on rencontre à mer basse au pied des grèves de la presqu'île de Rhuys et des baies de Morlaix ou de Saint-Brieuc. Nous inclinons beaucoup à penser qu'il y a eu, en effet, des abaissements sur le littoral armoricain, et que c'est à eux qu'il faut attribuer aussi bien la séparation du mont Saint-Michel que les légendes de villes jadis englouties ; mais ces abaissements ont été lents et progressifs comme sont aujourd'hui ceux des côtes de Norwége ; et même rien ne prouve absolument qu'ils soient la cause de la chute de ces forêts ou de ces villes : il est incontestable que la mer ronge les continents d'une façon permanente; nous pourrions citer telle pointe de la côte guérandaise, celle de Piriac, par exemple, qui a reculé par érosion de plus de cent mètres de distance depuis un siècle. Quoi qu'il en soit, nous préférons adopter les explications simples au lieu des systèmes compliqués ; et l'hypothèse simple, c'est que les niveaux respectifs de la mer et des rochers voisins n'ayant pas sensiblement changé, la couche de gravier où nous avons trouvé nos objets de l'âge du bronze représentait le fond de la baie au moment où elle était habitée par leurs possesseurs.

(*La suite prochainement.*)

René Kerviler.

ESSAI

SUR LES

CHARS GAULOIS DE LA MARNE

(Lu à la Société nationale des antiquaires de France,

Séance du 17 janvier 1877)

Des nombreux services que le musée de Saint-Germain a rendus à la science, le plus incontestable est d'avoir ouvert à l'archéologie des routes encore inexplorées, en mettant en relief des antiquités dont, avant sa création, on soupçonnait à peine l'existence.

Tandis que ses collections de l'âge de la pierre inauguraient en quelque sorte chez nous les études préhistoriques, celles de l'âge du bronze, ou plutôt de l'époque celtique, et surtout la réunion des antiquités gauloises, éclairant d'un jour inattendu nos origines nationales, imprimaient une nouvelle direction aux études des premiers temps de notre histoire.

Bien des contrées en France ont contribué à constituer cet ensemble sans précédents exposé dans la salle gauloise du musée de Saint-Germain; mais les départements de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube peuvent revendiquer l'honneur d'avoir fourni le contingent le plus complet et le plus riche. Le grand intérêt qui s'attache aux fouilles pratiquées dans la Champagne, intérêt qui prime les autres, c'est qu'en dehors même du caractère de leurs produits, les conditions dans lesquelles les découvertes ont lieu ne permettent aucun doute sur leur valeur ethnique. En effet, dans la même contrée se trouvent répartis, non pas des sépultures isolées dont l'origine ressortirait uniquement de l'appréciation des objets exhumés, mais de véritables cimetières gaulois, romains, francs, dont la distinction est sûre et

facile par le fait seul de la distribution et de la comparaison des tombes.

Avec les premiers, nous nous trouvons, de la façon la plus incontestable, en présence de l'élément gaulois pur, en possession de documents matériels à l'aide desquels nous pouvons essayer de reconstruire l'édifice national qui, dans l'est de la France, a précédé la civilisation romaine. Céramique, armes, bijoux, toutes les antiquités contribuent dans ces sépultures à établir une ligne de démarcation tranchée entre l'époque gauloise et l'époque gallo-romaine.

Inclinant toujours à relier, à moins de contradictions absolues, les faits archéologiques aux notions que nous a laissées l'histoire, nous ne voyons pas de raisons suffisantes pour ne pas admettre que dans ces cimetières gaulois de la Marne reposent les populations dont les noms nous sont seuls parvenus, les Rèmes et les Suessions de César et de Strabon (1).

Nous n'ignorons pas qu'on a reporté à des temps très-antérieurs à la conquête la date de ces sépultures; nul doute que lors de l'arrivée de César dans la contrée une longue suite de générations ne dormit sous le sol de la Champagne; mais l'examen du mobilier funéraire ne laisse pas reconnaître la succession des âges, pas plus qu'il n'autorise à remonter à nous ne savons quel peuple innommé, perdu dans la nuit préhistorique. L'absence des monnaies, dont on a argué, n'implique même pas une époque où le monnayage fût inconnu, puisque ce n'est pas dans les tombes gauloises que se trouvent les médailles; et si l'on veut bien se reporter aux quelques lignes du début des *Commentaires* sur l'état social des Belges (2), auxquels se rattachaient les Rèmes (3), plus cultivés, il est vrai, on admettra que ces peuples ont pu n'entrer que très-tard dans le mouvement monétaire général (4). Une considération domine, du reste, la question : Si les cimetières gaulois renferment les ossements des précurseurs ou des ancêtres ignorés des Rèmes, et les cimetières gallo-romains les

(1) César, *B. G.*, III, 3; Strabon, II, 3.

(2) César, *B. G.*, I, 1. — (3) César, B. G., II, 3.

(4) Les planches de numismatique du *Dict. archéol. de la Gaule* indiquent les nos 233 à 238 comme recueillis au camp de la Cheppe (Marne).



cendres de leurs obscurs descendants, comment expliquer que ce terrain crayeux de la Champagne, qui conserve d'une façon si remarquable les restes qui lui ont été confiés, nous dérobe justement les dépouilles du peuple dont l'importance est affirmée par les textes?

Historiens ou archéologues, tous ceux qui s'étudient à pénétrer l'obscurité profonde des premières manifestations de notre existence nationale ont maintes fois visité le musée de Saint-Germain et sont particulièrement familiers avec les collections gauloises ; nous n'aurons donc à nous apesantir que sur les antiquités ayant spécialement trait à notre sujet : *les chars gaulois de la Marne.*

Dans ce sujet bien circonscrit, nous éviterons de nous engager dans une dissertation sur les chars antiques, laissant à ceux des lecteurs qui voudraient avoir une idée plus complète de la matière le soin de consulter le savant traité de Jean Scheffer, *De re vehiculari veterum* (in-4°, Francfort, MDCLXXI).

Ce livre, nous nous empressons de le dire, nous a été d'une grande utilité. Élucidant tous les termes qui, dans les auteurs anciens, ont rapport aux voitures, il supplée à l'insuffisance des représentations : vases peints, sculptures, médailles, dans lesquelles la convention artistique, visant surtout à l'effet général, tient trop peu de compte des détails techniques. D'un autre côté, les descriptions de véhicules qui, dans l'antiquité, étaient construits dans leurs parties essentielles d'après les règles les plus simples peuvent convenir à la Gaule comme à tout autre pays.

Pour plus de clarté, nous diviserons, après ce préambule, notre travail en quatre parties, traitant :

La 1re, des vestiges de chars trouvés dans les sépultures;

La 2e, de la structure des chars;

La 3e, de l'emploi des chars de guerre par les Gaulois;

La 4e, de l'*essedum* gaulois.

I. *Vestiges de chars dans les sépultures.*

D'après l'énumération des champs funéraires de la Champagne, fournie par M. A. Bertrand (1), les sondages ont déjà fait reconnaître es emplacements de 89 cimetières, dénomination un peu forcée en ce sens que les tombes sont très-inégalement groupées. En tout cas, le nombre de celles qui ont été fouillées s'élèverait à plus de 3,000,

(1) Alex. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 370.

chiffre énorme si beaucoup d'entre elles n'étaient improductives. Toutefois, les armes qu'on y rencontre communément suffisent pour affirmer les instincts belliqueux des hommes dont on retrouve les ossements, caractère que des débris d'un genre particulier viennent accentuer avec plus d'originalité encore.

Dans un certain nombre de ces sépultures, une trentaine au moins, on a recueilli de longs segments de cercles étroits en fer, associés à d'autres garnitures en métal qui ne peuvent convenir qu'aux roues d'un véhicule quelconque. Cette appropriation est d'autant plus certaine que ces débris sont accompagnés de mors de chevaux, ordinairement par paire dans chaque tombe, avec divers objets qui dépendaient du harnachement; toutes choses dont l'enfouissement faisait partie, d'après un rite particulier, des funérailles des personnages de marque.

Beaucoup de ces antiquités figurent dans les vitrines du musée de Saint-Germain; mais si on en connaît les provenances, on ne possède sur les dispositions des sépultures que peu ou pas de renseignements.

Heureusement, six de ces tombes ont été fouillées avec soin et méthode par de véritables archéologues, et des faits qu'ils ont constatés on peut tirer des déductions instructives sur les mœurs de nos ancêtres.

Nous extrayons les détails suivants d'une notice de M. J.-B. Counhaye sur sa découverte d'une sépulture gauloise, en mai 1868, à Saint-Jean-sur-Tourbe, arrondissement de Sainte-Menehould (Marne):

« Restes des ferrements d'un char sur lequel avait été inhumé un « guerrier dont le squelette mesurait $1^m,88$, lesquels consistaient : « 1° en deux cercles en fer soudés de $0^m,90$ de diamètre, $0^m,03$ de « largeur, $0^m,01$ d'épaisseur, munis encore de cinq clous qui les « attachaient aux jantes ; 2° deux frettes en fer, dites à recouvrement. « larges de $0^m,07$, pour les moyeux des roues; 3° rondelle en fer « garnie de quatre fiches longues de $0^m,03$, à tête, qui devait être adaptée « à l'extrémité gauche de l'essieu (on n'en a rencontré qu'une); « 4° deux fiches en fer, dites esses, longues de $0^m,075$, traversées « par une petite clavette et destinées à maintenir la roue sur l'essieu ; « 5° deux fiches en fer, longues de $0^m,15$, rivées aux deux extré- « mités, qui avaient probablement fixé le plancher du char sur « l'essieu ; 6° trois autres fiches en fer, renflées vers le milieu où se « trouve un sillon circulaire long de $0^m,20$, ayant dû servir au tirage « du char, trouvées entre les jambes du squelette ; enfin, dix petits « crampons en fer, de $0^m,04$, destinés peut-être aux harnais et deux « morceaux de fer, longs de $0^m,08$, munis à chaque extrémité d'un an-

« neau dans lequel est passé un autre morceau de fer qui devait être « rivé au char; il est supposable qu'à ces deux ferrements s'adap- « taient les traits.

« Les cercles des roues étaient placés *verticalement dans des tran- « chées* espacées de $1^m,25$, creusées de $0^m,40$ en contre-bas du fond « de la fosse, de façon que l'*essieu pût reposer sur le sol.* »

Laissant à l'auteur de la notice la responsabilité de ses appropriations, nous avons reproduit en partie cet inventaire, parce que les mêmes objets se rencontrent, à peu de chose près, dans les autres sépultures dont nous allons parler.

En 1872, M. Ed. de Barthélemy donnait connaissance à la Société des antiquaires (1) des fouilles qu'il avait pratiquées, en compagnie de M. Alfred Werlé, près du village de Berru, et dont le résultat était la production, entre autres antiquités, du beau casque en bronze dit « casque de Berru» (2). Encouragé par ce succès, M. le Conservateur du musée de Saint-Germain eut l'idée de faire explorer de nouveau la localité par M. Abel Maître, dont l'expérience en ces sortes de travaux était une garantie de la sûreté d'observation. L'habile chef des ateliers du musée rouvrit la tombe déjà fouillée, et, de même que M. Counhaye l'avait constaté quatre ans avant, reconnut dans le fond de la fosse les traces de deux poches latérales dans lesquelles on logeait les roues du char. M. Maître a fait, pour les albums de la bibliothèque du musée, un dessin très-exact de la sépulture.

La planche que nous avons placée en tête de ce mémoire reproduit les dispositions des deux sépultures à char de la Marne les plus complètes jusqu'ici. C'est une réduction des dessins originaux.

Au mois de mai dernier, l'Exposition rétrospective de Reims offrait aux regards des visiteurs deux vitrines qui n'ont pas été un des moindres éléments de son succès.

Elles renfermaient l'ensemble des riches mobiliers extraits des sépultures de Somme-Bionne et de Somme-Tourbe, arrondissement de Suippes; découvertes qui ont été l'objet de communications à des Sociétés savantes, et dont nous-même avons donné la description dans la *Revue de Champagne et Brie*, 1876, 3e livraison. (Voir pl. VII.)

Un des exposants, M. Morel, archéologue fort compétent pour les choses de la Marne, dont l'achat des antiquités de Somme-Bionne était venu augmenter la collection gauloise, la plus riche après celle du musée de Saint-Germain, a donné dans l'Album (3)

(1) *Mémoires de la Soc. des antiq. de France*, t. XXXV.
(2) A. Bertrand, *Archéol. celtique et gauloise*, p. 368.
(3) *La Champagne souterraine*, texte et planche, 2e livr., 1876.

qu'il publie un dessin de cette tombe après l'avoir explorée lui-même. On remarquera sur la planche qu'indépendamment des deux poches latérales pour les roues entre lesquelles le squelette est étendu, il a représenté en dehors de la fosse, en avant et dans son axe, deux autres tranchées : l'une courte et étroite, prenant la direction du timon du véhicule ; l'autre carrée, à laquelle aboutit la première, indiquant la position du joug ; c'est dans celle-ci qu'ont été ramassés les mors des chevaux et d'autres pièces du harnachement.

L'heureux inventeur de la découverte de Somme-Tourbe, M. Fourdrignier, en attendant la publication de son rapport (1), a bien voulu, avec une obligeance dont nous tenons à le remercier ici, faire pour nous un lavis que notre planche reproduit. Il y a joint des détails précis sur sa fouille, tout en nous faisant part de son opinion sur les chars gaulois, opinion que nous partageons en bien des points. Comme dans la sépulture précédente, le guerrier est inhumé sur son char, la partie haute du corps entre les deux cavités dans lesquelles étaient engagées les roues, dont les bandages ont été trouvés en place avec les garnitures en bronze des moyeux. Les jambes du squelette sont étendues dans la direction de l'attelage, indiquée par une surélévation du fond de la fosse, sur laquelle ont été recueillis, en avant des pieds, les mors des chevaux et les riches ornements en fer et en bronze qui décoraient les harnais.

Enfin, deux autres sépultures gauloises, dans le département de l'Aisne, sur les confins de celui de la Marne, ont également fourni des débris de roues, des mors de chevaux, etc. Dans l'une, à la Sablonnière, on a trouvé les ferrures des jantes à un niveau inférieur à celui qu'avait occupé le corps (2). Dans l'autre, celle de Chassemy, l'archéologue distingué qui a suivi les fouilles assure que ces ferrures étaient superposées aux ossements ; d'où il conclut que le guerrier gisait non dessus, mais dessous son char.

Nous n'avons pas les éléments pour discuter une assertion qui nous semble peu acceptable, car il est assez naturel de supposer que, quels que soient la signification et le but des dépôts funéraires, ils ne constituaient pas seuls tout le cérémonial des funérailles, et que les chefs des Rèmes ou des Suessions étaient conduits à leur dernière demeure, le corps couché sur leur char de combat, revêtus de leurs

(1) Ce rapport vient de paraître dans le *Bulletin monumental*, 5e série, t. IV, p. 839.

(2) *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, revue mensuelle, Toulouse, vol. XI, p. 298.

habits de guerre, avec leurs ornements distinctifs et leurs armes, et descendus dans la tombe dans cet appareil militaire. Chassemy présenterait donc un fait anormal, de peu d'importance d'ailleurs.

Les cimetières de la Marne n'ont pas eu seuls le privilége d'apporter les preuves d'une coutume qui était répandue dans une aire bien plus large et remonte vraisemblablement à des temps plus anciens que ces nécropoles.

Des tumulus disséminés dans diverses contrées renfermaient des restes de chars :

Tumulus gaulois de Saint-Colombe (Côte-d'Or) (1);
— d'Anet, de Grauholz et de Græchwyl, en Suisse (2);
Tombes celtiques de la forêt de Hatten (Alsace) (3);
Sépulture d'Armsheim (4);
Tumulus de Doerth, près Coblentz (5);
Sépulture de Sigmaringen (Wurtemberg) (6).

Ces découvertes suffisent pour montrer dans l'est de la Gaule, le long du Rhin et même en remontant le Danube, sous la communauté d'une pratique funéraire très-caractéristique, la communauté d'origine des populations gauloises, ou mieux, galates, cantonnées, d'après l'opinion de M. A. Bertrand, dans ces régions d'où elles dominaient probablement en conquérantes le reste la Gaule. Le savant auteur de l'*Archéologie celtique et gauloise* aurait pu insister sur l'étroite connexion qui existait, à notre avis, entre ces Galates de l'est et les races guerrières, mélangées d'éléments germaniques, qui, à une date indéterminée, s'établirent dans le nord de la Gaule jusqu'à la Seine, et formèrent, sous le nom de Belges, la confédération puissante à laquelle appartenaient les Rèmes (7). En effet, s'il est permis de tirer une induction plus générale du sujet spécial que nous traitons, n'est-ce pas dans un pays dont les Belges occupaient une partie, sur lequel s'était étendue la domination d'un roi des Suessions (8), dans l'île de Bretagne, que s'était conservé, comme nous le verrons,

(1) Documents de la bibliothèque du musée de Saint-Germain. Alex. Bertrand, *Archéol. celt. et gaul.*, p. 378 ; Ed. Flouest, *les Tumulus des Mousselots*, Semur 1876.
(2) De Bonstetten, Suppl. aux *Antiq. suisses*, p. 21, pl. XIV.
(3) Max. de Ring.
(4) Dr L. Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. III, liv. 6.
(5) *Dict. archéol. de la Gaule*, p. 346.
(6) M. Cornuault, renseignement adressé au Musée.
(7) César, *B. G.*, V, 12.
(8) César, *B. G.*, II, 4.

l'usage de ces chars de combat importés du continent par les envahisseurs, qui depuis l'avaient abandonné, mais dont on retrouve les traces jusqu'en Champagne.

II. *Structure des chars.*

Nous avons reconnu par celles des sépultures qui ont été le mieux explorées la disposition qu'il est présumable que toutes affectaient; recherchons maintenant en quoi les débris qu'elles ont livrés convenaient soit au char, soit à l'attelage. En dehors de ceux qui appartenaient aux roues, et, bien entendu, des freins, l'appropriation de certaines ferrures a singulièrement embarrassé les hommes du métier que nous avons consultés. Nous essayerons toutefois, en passant en revue, avec Scheffer, les parties principales des véhicules anciens, d'établir l'analogie des pièces qui entraient dans leur structure avec celles que nous retrouvons.

Les chars de la Marne, étant montés sur deux roues, appartenaient à la catégorie des véhicules appelés *birotæ*, et *bigæ* parce qu'ils étaient traînés par deux chevaux attelés à un joug qui soutenait le timon.

Des roues et de l'essieu. — Parmi les diverses essences de bois propres à la charronnerie, Pline (1) cite le frêne et recommande le frêne de la Gaule, en raison de sa souplesse, pour la fabrication des jantes (2).

De tout temps les roues ont été faites en bois; celles en métal, ou revêtues de métal, n'ont dû, comme les chars dans cette condition, être que des exceptions rares. Le musée en possède cependant deux spécimens :

Le moulage d'une petite roue en bronze, creuse, de 0m,55 de diamètre, trouvée dans le département de l'Aude et dont l'original est au musée de Toulouse. Le métal recouvrait un intérieur en bois, ainsi que le prouve la rainure profonde et ouverte qui règne autour de la circonférence. Une applique en bronze avec reliefs, ainsi qu'une pièce munie d'un fort crochet et pouvant être une tête de timon, de la même provenance, font supposer que le tout appartenait à un char antique du type classique.

(1) Pline, XVI, 42, 43.

(2) Scheffer, 1er vol., p. 52, cite un passage de l'*Iliade* où, à propos des jantes, ἁψῖδες, il est fait mention du peuplier. Lorsque nous donnerons les mots grecs ou latins, c'est que cet auteur en aura particulièrement discuté la valeur.

L'autre spécimen est plus intéressant pour nous : une roue dont le bois, reconstitué dans l'atelier du musée, est revêtu de garnitures en fer ; épais bandages des jantes, larges de 0m,04; douilles à bagues dans lesquelles entrent les rayons, boîtes façonnées qui cachent le moyeu et l'extrémité de l'essieu, etc., débris recueillis dans le tumulus de Sainte-Colombe (Côte-d'Or) (1).

Ces antiquités méritent d'attirer l'attention pour deux raisons. Elles nous prouvent d'abord que la pratique des chars n'était pas restreinte à la Champagne ; ce char de la Bourgogne nous semble, il est vrai, par ce qui en reste, n'être pas du même genre que ceux de la Marne, mais son dépôt dans une sépulture gauloise atteste la parenté des rites funéraires, sinon l'absolue identité des usages. Elles dénotent ensuite chez nos ancêtres une industrie métallurgique avancée, non plus seulement une habileté de marteau incontestable, mais peut-être, ce qui serait bien extraordinaire, la connaissance de la fonte douce et de ses procédés de moulage. La rouille qui encroûte les objets ne permet malheureusement pas d'en bien apprécier la matière et le travail.

Le cercle en fer, « *canthus* » (2), qui protégeait la roue en bois se composait de plusieurs segments comme les jantes elles-mêmes. Scheffer appelle ces dernières « apsides », dérivé du terme grec; elles étaient au nombre de trois dans l'orbe (3). Le plus long des arcs que possède le musée représente cependant par sa courbure la moitié de cet orbe, et par sa corde, qui devait être au plus de 0m,90, donne le diamètre de la roue. La largeur du bandage est à peine de 0m,03 et l'épaisseur de 0m,006 environ. Provenance, Saint-Jean-sur-Tourbe (fouille Counhaye).

D'autres fractions de cercles de longueurs diverses sont légèrement concaves à l'intérieur, de façon à emboîter le bois de la jante, qui a laissé des vestiges très-reconnaissables, et dont la largeur n'excédait pas 0m,02. On peut en apprécier l'épaisseur par un des clous qui fixaient le bandage sur la jante en la traversant, retenu sur la face

(1) Ed. Flouest, *les Tumulus des Mousselots*. Depuis la lecture de notre mémoire à la Société des antiquaires, M. Ed. Flouest a bien voulu nous adresser son travail. L'identité de notre manière de comprendre les chars gaulois avec celle d'un archéologue aussi distingué établit bien quelque présomption en faveur d'une commune opinion.

Cette question des chars gaulois est, du reste, un peu à l'ordre du jour.

(2) Κανθός : *ferrei vel æreï circuli rotarum*. Scholiaste d'Homère ; Quintilien, l. I, 5, *Inst.*; Perse, *Sat.*, V.

(3) Virgile, III *Georg.* : *Ferratos sustinet orbes*.

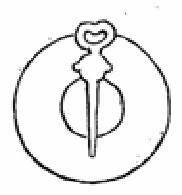
interne par la courbure de sa pointe. Ce clou, resté en place et qui n'a pas été cassé, n'a que 0m,05 de long, accusant ainsi une bien faible épaisseur de bois.

Quant au nombre des rayons, quatre eussent donné trop de portée à des jantes aussi minces, et d'un autre côté, le peu de développement des roues n'en comportait guère plus de six (1). On les façonnait de préférence en cornouiller, nous dit Pline.

Aux bandages en fer se trouvent associées dans les sépultures les garnitures du moyeu (2).

Les *frettes*, anneaux en fer de 0m,01 à 0m,02 de largeur, qui cerclaient le moyeu pour l'empêcher d'éclater dans la rotation. Ils sont très-communs, plats ou convexes extérieurement, quelquefois concaves à l'intérieur comme pour recouvrir une moulure du moyeu, lequel, d'après leur diamètre 0m,15, était très-peu volumineux et confirme ce que nous venons d'avancer sur le nombre des rayons.

L'*esse*, « clavus », n'est à proprement parler que la clavette qui maintient la rondelle en métal qui empêche le désemboîtement de la roue sur l'essieu ; il convient de ne pas séparer les deux pièces, d'autant plus qu'on les trouve parfois adhérant encore l'une à l'autre. L'extrémité amincie de l'essieu passait dans cette rondelle, laquelle débordant sur le moyeu s'opposait à ce que la roue s'échappât.



Les rondelles qui à Reims figuraient dans la vitrine de Somme-Tourbe indiquaient un véhicule d'une structure plus luxueuse que les autres. Elles étaient en bronze, ornées de cercles concentriques en relief, entre lesquels on remarquait des dessins gravés au burin.

Il était impossible que l'extrémité de l'essieu qui entrait dans le moyeu ne fût pas protégée par un revêtement en métal pour résister

(1) J. Scheffer, l. I, vi, *De rotis*, p. 45. Dr Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. III, fasc. 6 (description de diverses roues, 1 planche).

(2) Vitruve, X, 9, 2; Pline, IX, 3. J. Scheffer, dans le ch. v du liv. I, établit, non sans peine, la distinction des mots σύριγξ, πλήμνη, χοῖνιξ, qui s'appliquent tantôt au moyeu, tantôt à la perforation du moyeu, « *foramen* ». Il y a également confusion pour ce qui se rapporte à l'esse et à la rondelle; « *axedo* » répondrait à la garniture complète, et « *obex* » à sa partie, la clavette.

aux frottements de la rotation. Cette garniture, d'après Pollux, s'appelait « εὐραί (1); Scheffer en fait mention, mais seulement d'après ce lexicographe (2). Nous hésitons beaucoup à assimiler à cette pièce indispensable deux manchons en fer, minces, larges l'un de 0m,08, l'autre de 0m,06, dont le diamètre, dans l'état très-avarié où on les voit dans les vitrines du musée, est presque aussi grand que celui des frettes. Ils conviendraient plutôt à une enveloppe extérieure du moyeu, d'autant plus qu'ils sont fermés par trois clous rivés dont la saillie sur la face externe aurait augmenté le frottement au lieu de l'adoucir, et que le plus petit porte de légers bourrelets circulaires, autre obstacle à la rotation. Dans la vitrine de M. Fourdrignier à Reims, ces manchons, si nous avons bonne mémoire, étaient en bronze, plus larges et lisses et peut-être plus aptes à l'adaptation dont nous venons de parler.

L'essieu, « *axis* », des véhicules anciens était en bois (3); Pline donne pour cet emploi la préférence à l'orme sur le frêne et le chêne. D'après un fragment, celui du char de Somme-Tourbe était en bois d'orme. Ces essieux devaient être assez gros et probablement de forme carrée, pour que les traverses du plancher pussent s'y poser directement, car rien ne révèle chez les anciens la connaissance des ressorts, ni d'aucun mode de suspension pour les caisses de leurs voitures.

En somme, ces jantes si étroites, ces garnitures légères des moyeux, ne pouvaient constituer que des roues que nous ne saurions mieux comparer qu'à celles des vélocipèdes actuels, et destinées à ne supporter qu'un fardeau des moins pesants, un véhicule impropre à tout autre service qu'à celui de la guerre et sur lequel on ne montait peut-être qu'au moment de l'action. Enlevés au galop de deux chevaux, ces chars de combat foulaient à peine le sol, la rapidité de la course ne permettait pas à leurs roues tranchantes de creuser un sillon qui eût arrêté leur élan. Il fallait nécessairement pour leurs manœuvres un terrain très-favorable; mais n'en est-il pas un peu de même pour qu'une charge de cavalerie produise son effet? Et dans des temps et des contrées où la culture était très-peu développée, les vastes plaines couvertes d'herbe, offrant un sol assez solide pour

(1) Εὐραί, garniture de fer de l'essieu à l'endroit où il s'emboîte dans le moyeu Dict. de Planche; id. d'Alexandre.

(2) J. Scheffer, l. I, cap. v.

(3) Plutarque, *Quest. rom.*, XXIX: « car en nostre pays de la Bœoce on brusle devant la porte de la nouvelle mariée l'aixieu de la charrette sur laquelle elle a été ameisnée en la maison de son mary. » Trad. de Jacques Amyot.

faire évoluer ces chars gaulois, ne devaient pas être rares, surtout en Champagne.

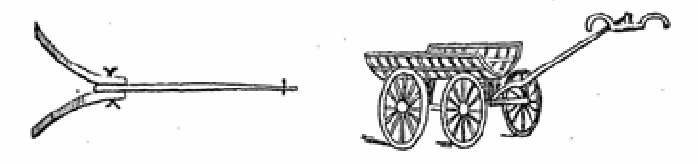
Nous supposerions, il est vrai, que sur les terrains meubles, dans les passages difficiles, dans ces chemins gaulois tels que ceux reconnus dans le Doubs (1) et l'Oise, dont la largeur de la voie n'excédait pas 1m,20, laissant à peine l'espace nécessaire à deux chevaux marchant de front, on dételait et on chargeait le char, enlevé de dessus l'essieu, sur un cheval et le train sur un autre. C'est ainsi qu'on en use aujourd'hui pour l'artillerie de montagne.

Cette supposition n'est pas absolument gratuite; un cylindre du roi Sennacherib, 702-650 av. J.-C., dit: « Je fis porter mes chars *en morceaux* avec moi, jusqu'à ce que j'approchasse sur la hauteur d'un endroit plus praticable.... » (col. 1, lig. 33).

Les inscriptions cunéiformes des Sargonides font constamment mention des chars de guerre. (Jules Oppert, *Ann. de philosophie chrétienne*, Ve série, t. VI, nº 33, p. 190).

Le timon, la caisse. — La traction, dans tous les véhicules anciens, s'opérait directement sur l'essieu par le timon; mais dans les représentations antiques on voit cette pièce, si importante pour imprimer la direction, se prolonger en avant du véhicule, sans qu'on puisse se rendre exactement compte du mode d'attache.

A ne consulter que la représentation du char si connu conservé au musée du Vatican, le timon, passant sous le plancher, était assemblé d'une manière fixe par un de ses bouts sur le milieu de l'essieu, ce qui ne devait pas lui donner un point d'appui bien solide pour agir comme levier dans le sens horizontal, à droite et à gauche. Pour produire l'effet des limons dans une voiture à deux roues sans avant-train, il fallait que la flèche pût avoir action sur les deux extrémités de l'essieu, et elle ne le pouvait qu'au moyen d'une bifurcation. Cette fourche, *furca*, dont J. Scheffer donne le dessin, et



sur laquelle il insiste avec raison, en se basant sur des textes (2), ne

(1) *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs*, 3e série, 2e vol., p. 435.

(2) Plutarque, *Coriolan* : « Quod Græci στήριγμα, id Romani furcam appellant. »

se montre cependant, à notre connaissance, que sur une figure du Dictionnaire des antiquités d'Anthony Rich, p. 242, qui représente un chariot à quatre roues, d'après une peinture de Pompéi.

Le corps du véhicule, la caisse, « *capsum* » (1), reposait sur un train formé de deux pièces de bois placées dans le sens de leur longueur sur chaque côté de l'essieu et reliées par de courtes traverses. C'est ce qui résulte du terme employé par Pollux (2) dans son énumération des diverses parties des véhicules. Ou ces deux pièces latérales se réunissaient à l'avant et faisaient l'office de la fourche, ou le timon prenait un point d'appui sur les traverses en se prolongeant sous le plancher.

Sans trop nous préoccuper des chars héroïques des Grecs, dont la peinture et la sculpture ne laissent guère reconnaître les matériaux dont ils sont faits, ni des chars d'apparat des Romains, ceux, par exemple, revêtus de métal, nous n'avons pas besoin d'affirmer que, dans la pratique générale, les caisses des véhicules anciens étaient fabriquées en bois, soit avec des planches assemblées, soit avec des claies, c'est-à-dire des rameaux flexibles entrelacés (3). Cette construction si simple et si naturelle de voitures en osier, qui n'a jamais cessé d'être en usage, remonte aux temps les plus éloignés ; d'après Hésychius, les vierges célébraient la fête d'Hélène sur un chariot tressé en jonc, et la voiture de Nausicaa, dans l'Odyssée, paraît avoir été du même genre.

On peut, en effet, avec les commentateurs, induire de divers noms donnés aux caisses des chars l'idée d'ouvrages tressés. Plusieurs de ces noms, ce qui n'est pas sans intérêt pour nous, sont en outre d'origine gauloise, tels que « *ploxemum* », pris par Catulle dans la Cisalpine ; « *benna* », sorte de grand panier monté sur deux ou quatre roues, etc.

Les anciens n'avaient pas à leur disposition pour la fabrication de leurs voitures les mêmes ressources industrielles que nous ; d'autre part, leurs assemblages devaient être d'autant mieux consolidés que l'absence des ressorts les exposait à des soubresauts violents qui tendaient à les disloquer. Il fallait donc que les ais fussent reliés ou par des cercles ou par des équerres, ferrements nécessaires qu'on

Id., *Quest. rom.* : « Lignum duplex, quod curribus subjici solet. » Hésychius : « Steringes sunt fulcra ». J. Scheffer, l. I, cap. IV. Lysias ap. Pollux, l. X, 157.

(1) Vitruve, X, 14 : « *capsum rhedæ*. »

(2) Pollux, I, 14. « Κλίμαξ, échelle. » Dict. de Planche. « Ἁμαξόποδες, les deux traverses qui font la base du chariot. » Même Dict.

(3) J. Scheffer, I, 3 : « vel ex cratibus vimineis, vel ex tabulis fuere. »

devrait retrouver dans les sépultures, ainsi qu'une grande quantité de clous, entre les roues, si les chars gaulois de la Marne avaient été faits avec des bois plats. Il n'en est rien; d'où l'on peut supposer qu'ils étaient confectionnés en osier, genre de fabrication qui unit la légèreté et l'élasticité à la solidité.

Le travail de la vannerie était très-pratiqué en Gaule, ainsi qu'en font foi les grands fauteuils en osier sur lesquels sont assises les figurines en terre cuite de l'Allier, dites déesses-mères (1). Les Belges, suivant Strabon (2), construisaient leurs habitations avec des claies.

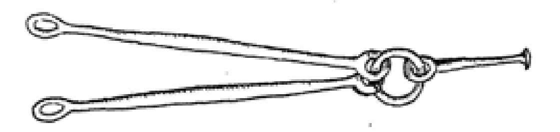
D'après le goût que ces peuples professaient, suivant le même auteur, pour les bijoux et les vêtements peints, nous pensons que leurs chars en osier devaient être teints de couleurs éclatantes et leurs attelages chargés d'ornements brillants et bruyants.

Pour attacher les deux extrémités de la fourche sur l'essieu, maintenir le timon entre les branches de cette fourche, assembler les traverses du train, y fixer le corps du char, de nombreux boulons étaient indispensables.

Les tiges rondes d'environ 0m,10 à 0m,15 de longueur et de 0m,05 de tour, qui sont nombreuses dans les sépultures, avaient vraisemblablement cette destination.

Il nous est beaucoup plus difficile d'assigner l'emploi d'autres tiges et ferrures d'échantillons divers; nous préférons, au lieu de nous livrer à des suppositions très-discutables, mettre sous les yeux du lecteur les croquis des objets, afin que, mieux avisé que nous, il les détermine à son gré :

1° Tiges inégales réunies par trois dans un anneau; les grandes 0m,33 de long, la petite 0m,11.



2° Tiges biformes; au milieu, une rosace ajourée; long., 0m,23.



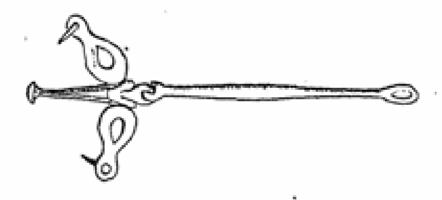
(1) Edm. Tudot, *Collection des figurines en argile*. Paris, 1860.

(2) Strabon, l. IV, ch. IV.

3° Tiges, $0^m,15$ à $0^m,20$ de longueur, coupées par un léger sillon.



4° Tiges articulées en deux parties; la plus grande, de $0^m,25$, est ronde et recourbée en anneau à une des extrémités; par l'autre, elle s'agrafe à une plus petite tige carrée, avec rivure et munie d'une garde. On a supposé que ces pièces servaient d'attelles pour des traits; outre qu'elles nous paraissent trop faibles pour avoir pu résister aux efforts d'une traction violente, nous allons démontrer que l'usage des traits est plus que douteux dans les véhicules anciens.



5° Nombreuses garnitures en fer mince, plat, large de $0^m,04$, repliées sur elles-mêmes, de forme demi-elliptique, de $0^m,07$ d'ouverture; elles devaient être appliquées à cheval sur des parties en bois, ainsi que l'indiquent deux petits clous en place, la pointe tournée en dedans.



Toutes ces ferrures, lorsqu'elles pénétraient dans des pièces en bois, dénotent de faibles épaisseurs et la plupart d'entre elles nous semblent avoir dû appartenir au système d'attelage plutôt qu'au char lui-même. Nous ne pouvons accepter l'appropriation de certaines de ces ferrures à une traction au moyen de traits, attendu que, ainsi que nous l'avons dit, la traction dans les biges et autres véhicules rapides s'exerçait par le moyen du timon seul. Nous avons vainement cherché l'indication des traits sur les vases peints, les sculptures, les médailles, notamment sur les monnaies gauloises. Il n'est pas possible que l'absence de ce détail essentiel soit due à une omission inten-

tionnelle, qui se retrouverait sur toutes les représentations de chars, qu'ils fussent grecs, romains, assyriens ou égyptiens. Nous sommes loin de prétendre que les traits, «*funes*», aient été inconnus des anciens; ils étaient usités dans certains modes d'attelages, mais cela ne ressort pas de la dénomination « *funales* » appliquée dans un quadrige aux deux chevaux de volée, par opposition au nom «*jugales*» donné aux deux chevaux du milieu (1). On avait parfois recours aux traits qu'on attachait à la tête de l'essieu en dehors de la roue (2); ce n'était pas, tant s'en faut, la pratique habituelle; il n'y en a pas d'exemples pour les biges.

Dans l'antiquité, les chevaux s'attelaient de la même manière que les bêtes à cornes : ils étaient soumis au joug, et son emploi rendait superflu celui des traits, ainsi que cela a encore lieu aujourd'hui pour les chariots à bœufs. Les bas-reliefs de la colonne Trajane, d'un réalisme si reconnu, montrent les catapultes traînées sans traits par deux chevaux accouplés sous le joug; c'est d'après ce système qu'a été restitué le petit modèle d'*onagre* qui figure au musée de Saint-Germain (3).

Le joug affectait différentes formes; la plus commune était celle de l'arc asiatique, les deux extrémités posant sur le garrot des chevaux. Confectionné en bois dur, tel que le charme et l'érable (4), il devait être très-solide pour soutenir le timon et agir sur lui, et en même temps bien peu volumineux, car on est réduit à le supposer sur la plupart des représentations, on ne le voit que rarement. Si des figures de chars dételés ne montraient pas le joug attaché à la tête du timon (5), on se demanderait, notamment pour les chars assyriens (6) et égyptiens (7), dont les détails d'attelage sont minutieusement reproduits, si le timon qui disparaît entre les deux chevaux et dépasse rarement leur poitrail n'était pas maintenu par un autre moyen que le joug.

(1) J. Scheffer, l. I, cap. XII, fait, d'après nous, une mauvaise application.

(2) Claudien, l. I, *in Ruf.*, V, 344.

(3) Dans cette restitution due à M. le colonel de Reffye, le joug consiste en une longue barre de bois portant sur le dos des chevaux, telle à peu près qu'on la voit sur une peinture de Pompéi.

Cette disposition a été rééditée, il y a une cinquantaine d'années, dans l'attelage d'une voiture dite cabriolet à pompe.

(4) Vitruve, II, 9.

(5) Ch. Lenormant, *Mus. des antiq. égypt.*, pl. IX, 7.

(6) Victor Place, *Ninive et l'Assyrie*.

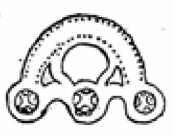
(7) Prisse d'Avesnes, *Art égypt.*, figure de Ramsès Meïamoun.

Les cornes du joug étaient souvent façonnées en forme de têtes d'animaux; nous eussions négligé ce détail, si un poëte (1) ne disait que les jougs des Bretons étaient ciselés. Ne faut-il pas entendre : chargés d'ornements en métal ciselé, analogues à ceux que fournissent les sépultures de la Marne?

L'extrémité du timon était maintenue sur ou sous le joug par divers moyens : des courroies, une forte cheville en fer ou un gros anneau. Le premier devait être celui usité en Champagne. Les chevaux, selon l'expression fort exacte de Virgile à propos justement de chars gaulois, supportaient donc par le timon en partie le poids du véhicule, comme le fait aujourd'hui un cheval dans les brancards d'une voiture à deux roues (2).

Dans les reproductions antiques de chars, les appareils qui composent le harnachement sont traités avec une fantaisie artistique telle, quand ils ne sont pas omis, qu'il faut absolument les rétablir dans des conditions plus pratiques avec l'aide de textes souvent fort obscurs. C'est ce que s'efforce de faire J. Scheffer dans les chapitres XI, XII et XIII du livre Ier de son traité, lesquels nous entraîneraient beaucoup trop loin si nous devions le suivre. Nous constaterons seulement que les chevaux étaient assez peu garnis; le joug était assujetti sur le garrot par une ou deux sangles faisant l'office des sous-ventrières, et par une bricole qui ceignait le poitrail et sur laquelle tirait l'animal.

Cette bricole se composait d'une ou deux courroies étroites, mais plus ordinairement d'un large plastron, « *antilena* », qu'on couvrait volontiers de broderies ou de feuilles de métal, « *bracteæ* ». C'est sur cette espèce de baudrier que devaient s'appliquer les clous, les boutons, les disques en bronze ornés de corail, et auquel se suspendaient les phalères en fer ouvragé qui font partie du mobilier des sépultures à chars de la Champagne, et sans doute ces ornements en bronze découpé de la sépulture de Chassemoy.



On sait aussi que Pline (3) parle d'ornements de chevaux en cuivre étamé dans la fabrication desquels excellait l'oppidum d'Alexia.

(1) Properce, II : « Esseda cælatis siste Britanna jugis. »

(2) « Belgica vel molli mellius feret *esseda* collo. » *Géorg.*, III, 204.

(3) Pline, XXXIV, 17.

Cette parure des chevaux se complétait, dans les attelages de luxe, par des colliers, « *monilia* ». C'était sans doute une tradition des attelages assyriens et égyptiens, tradition qui n'aurait pas été perdue en Gaule, ainsi que le fait supposer la trouvaille, dans la tombe de Somme-Tourbe, de deux ornements cruciformes en bronze, artistement travaillés, suspendus à des chaînettes.

Les mors des chevaux sont, avec les cercles et les garnitures des roues, les pièces qui caractérisent le mieux les conditions dans lesquelles ont été faits les dépôts funéraires dont nous parlons. Placés par paire en avant des pieds du défunt, ou tout au moins dans leur voisinage, ils indiquent dans quelle direction se trouvait l'attelage par rapport au char.

Ces mors, dits mors brisés, presque les seuls dont les anciens aient fait usage, sont articulés au milieu par la réunion des deux barres. Les extrémités de ces barres sont dépourvues de montants latéraux, que remplacent des anneaux plus ou moins ouverts, soit en fer, soit en bronze, auxquels s'attachaient les brides. Parfois ces anneaux sont munis d'un petit appendice plat, terminé par un bouton qui faisait le même office, appendice qui, sur les représentations antiques, a souvent la forme d'un triangle.

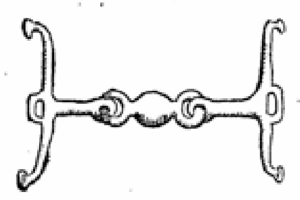


Les mors recueillis dans la sépulture de Chassemy font cependant exception en ce qu'ils portent des branches un peu arquées, terminées par un petit renflement; mais l'anneau qui recevait les rênes étant fixé au point d'intersection avec les barres, l'action se produisait directement comme dans les autres, et non par un mouvement de bascule. C'est même ce qui établit une différence avec les petits mors en bronze de l'époque celtique qui a précédé l'époque gauloise, lesquels ont bien des montants latéraux, mais munis à chaque extrémité et au milieu d'ouvertures ou de demi-anneaux (1). Ces mors, par leur dimension, indiquent en outre une plus petite race de chevaux.

Les mors de Chassemy se distinguent aussi par le mode d'articulation des deux barres, qui ne s'opère pas l'une sur l'autre, mais sur une pièce médiane très-courte, pièce remplacée sur quelques spécimens par un fort anneau. Cette disposition répond à la description

(1) Al. Bertrand, *Archéol. celt. et gaul.*, p. 217.

des mors antiques par Pollux : les deux barres s'articulant sur la pièce du milieu, ἡνίον, le tout constituant le mors, χαλινός.



Dans leur état actuel, ces freins gaulois paraissent assez grossiers ; durs à la bouche des animaux, ils devaient se rapprocher du mors rude dont il est question dans Xénophon (1), et surtout du « *lupatum frænum* » des auteurs latins, selon l'assimilation de Scheffer; ce frein qu'Horace nous montre appliqué aux chevaux gaulois (2).

Le musée possède un mors gallo-romain (?), de la forêt de Compiègne, dont les barres sont carrées et très-dures.

L'attribution, à telle ou telle partie du harnachement des chevaux, de quantité de petites pièces en métal que renferment les vitrines de la Marne, boutons, rondelles, anneaux, boucles en fer et surtout en bronze, serait très-douteuse, et nous sommes déjà entré dans de trop longs détails à ce sujet.

H.-A. MAZARD.

(*La suite prochainement.*)

(1) *Traité de l'équitation :* « Le mors est coulant lorsque les brisures et les pièces du canon qui s'emboîtent l'une dans l'autre jouent librement ; quant, au contraire, toutes ces pièces jouent difficilement, alors le mors est rude. » Traduction de Paul-Louis Courier.

(2) .... Gallica nec lupatis
Temperat ora frenis? (Horace, I, od. 8.)

MONNAIES D'OR D'UN CHEF BULGARE DU XIE SIÈCLE

SERMON, GOUVERNEUR DE SIRMIUM

Le Cabinet des médailles possède dans la section des pièces d'or byzantines incertaines deux exemplaires d'une monnaie inédite et extrêmement intéressante pour l'histoire de l'empire d'Orient au XIe siècle. Ces monnaies d'or sont très-minces, si minces même que les empreintes de leurs deux faces se confondent quelque peu. Elles ont presque l'aspect de ce qu'on est convenu d'appeler des demi-bractéates. Sur la face principale figure le monogramme traditionnel formé par les mots : ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (et non point : Ω ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ comme le dit Sabatier). Au droit on lit distinctement, en grands caractères, la légende trilinéaire : ΖϾΡΜ — ωϹΤΡ — ΤΗΛΑΤ pour ΖϾΡΜΩ ΣΤΡΑΤΗΛΑΤΗ. Chaque ligne est encadrée entre deux traits horizontaux. Les deux premières lettres de la troisième ligne forment monogramme.



Le seul renseignement certain sur ces monnaies, acquises il y a quelques années par le Cabinet des médailles, est qu'elles ont été trouvées sur le bord du Danube en compagnie d'autres pièces d'or des empereurs byzantins. Un troisième exemplaire de même provenance doit se trouver au *British Museum*, à ce que m'a dit M. Feuardent, premier acquéreur de ces précieuses monnaies.

Ces pièces d'or ont une physionomie étrange et toute particulière, bien que se rapprochant du monnayage byzantin par le mono-

gramme du droit, et de certaines pièces des Slaves méridionaux par la disposition de la légende du revers. Cette légende se lit sans peine : *Mère de Dieu, sois secourable au stratélate* ou *stratilate (général, chef d'armée) Sermon.* Quel peut être le personnage portant ce titre inconnu jusqu'ici dans l'épigraphie numismatique byzantine, et dans quelles circonstances a-t-il fait frapper ces monnaies d'or ? Je crois pouvoir répondre à ces questions, grâce à de précieuses indications qu'a bien voulu me communiquer mon savant ami M. Sathas.

Après la soumission complète de la Bulgarie par les armées de Basile II surnommé le Bulgaroctone, soumission qui avait coûté des années de lutte et fait couler des flots de sang, après la mort du roi Jean Vladisthlav ; dernier prince de la troisième dynastie bulgare, l'empereur victorieux fit à Constantinople son entrée triomphale par la porte Dorée. Devant lui marchaient d'illustres captifs : Marie, veuve de Jean Vladisthlav, deux autres princesses, filles du roi Samuel avant-dernier prédécesseur de ce prince, et une foule de chefs bulgares de marque. On doit à Georges Cédrénus un récit détaillé de la grande guerre bulgare. Après avoir raconté la mort de Jean Vladisthlav au siége de Dyrrachium et les efforts suprêmes tentés par les Prusian, les Ibatzes, les Nicolitzes, principaux représentants de la féodalité bulgare, pour défendre l'indépendance de leur patrie, le chroniqueur byzantin ajoute qu'à la suite de tant de désastres, les derniers belligérants se hâtèrent de faire leur soumission. Tous les *boliades* ou boyards, tous les membres de cette puissante et vigoureuse aristocratie bulgare dont M. Rambaud a si bien esquissé le rôle et l'histoire dans son étude sur le siècle de Constantin Porphyrogénète, invoquèrent le pardon du prince byzantin. Seul, dit Cédrénus, *Sermon*, chef ou gouverneur de la célèbre forteresse de Sirmium et frère du *boliade* Nestong, refusa de se soumettre : μόνος δὲ ὁ τοῦ Σιρμίου κρατῶν ἀδελφὸς τοῦ Νεστόγγου Σέρμων πιθῆσαι οὐκ ἤθελε.

En face de cette résistance opiniâtre, le Bulgaroctone envoya contre ce dernier champion d'une nationalité expirante le commandant en chef des forces impériales sur le Danube, Constantin Diogène, ancien gouverneur du thème de Salonique, depuis longtemps rompu à toutes les difficultés de la guerre bulgare. La place de Sirmium fut investie par les Grecs; mais bientôt Diogène, voyant qu'il aurait grand'peine à réduire l'ancien lieutenant du roi Vladisthlav, eût recours à une de ces ruses si fréquentes dans les annales de Byzance. Il fit proposer une entrevue à Sermon, lui jurant que tout se passerait loyalement, offrant de venir à sa rencontre sur la rive de la Save avec trois de ses officiers seulement. Le chef bulgare

accepta la proposition et se rendit au lieu indiqué. L'entretien était à peine commencé que Diogène, saisissant une épée cachée sous ses vêtements, se rua sur Sermon et, lui enfonçant son arme dans la poitrine, le tua du coup. Les compagnons du malheureux s'enfuirent épouvantés. Aussitôt le meurtrier, profitant de la panique répandue parmi les assiégés, reparut avec toutes ses troupes sous les murs de Sirmium et, moitié par menaces, moitié par promesses, arracha à la veuve terrifiée du chef assassiné la reddition de cette place, une des plus fortes du bassin du bas Danube. Sirmium devint une forteresse byzantine. La veuve de Sermon, envoyée à Constantinople, y fut remariée à un personnage important. Diogène reçut en récompense le gouvernement du pays conquis. Ces événements se passaient au mois de juillet 1019. Ce sont là tous les renseignements que Cédrénus (1) nous donne sur ce capitaine bulgare dont la fin fut si tragique. Zonaras le cite également à propos des mêmes faits ; mais il n'ajoute aucun détail nouveau.

Le récit de Cédrénus, malgré sa brièveté, suffit, je crois, pour permettre d'affirmer que les monnaies d'or décrites au début de cette note ont bien été frappées par Sermon, ancien général du roi Vladisthlav, devenu chef ou prince indépendant à Sirmium. Le lieu de la découverte sur les rives du Danube, le style de ces pièces, le monogramme du droit si parfaitement semblable à ceux des monnaies et surtout des bulles byzantines de l'époque, le titre même de στρατηλάτης qui convient bien à cet ancien général des armées bulgares, tout concorde à prouver que le Sermon du chroniqueur byzantin, ὁ τοῦ Σιρμίου κρατῶν Σέρμων, et celui des monnaies, ὁ στρατηλάτης Σέρμων, sont un seul et même personnage. Sermon, un moment souverain indépendant de la grande place de guerre de Sirmium, dut faire frapper ces monnaies à son nom pendant sa tentative suprême de résistance, peut-être pendant le siége même de Sirmium, siége sur lequel Cédrénus ne donne aucun détail et qui précéda le meurtre commis par Diogène.

Quant au titre même de στρατηλάτης, Sermon le portait en qualité d'ancien lieutenant de Vladisthlav. Un autre de ces chefs des troupes bulgares, nommé Bogdan, dont parle également Cédrénus, portait le titre de τοπάρχης.

Il y a longtemps, je crois, qu'on n'avait retrouvé de monnaies aussi intéressantes du moyen âge byzantin. Dans le magnifique ouvrage publié l'an dernier à Agram par M. Ljubica, ouvrage consacré

(1) G. Cédrénus, paragr. 476.

à l'étude des monnaies médiévales des Slaves méridionaux, la plus ancienne monnaie bulgare décrite est celle du grand Asan (1186-1196) qui réussit à soustraire son peuple à la servitude byzantine. Les pièces d'or du *stratélate* Sermon frappées en 1019 font remonter à près de deux siècles plus haut la première apparition du monnayage bulgare. Je ne parle pas des prétendues monnaies frappées au xe siècle pour la Bulgarie par le grand-duc de Kiew, Swatoslaw ; elles appartiennent en réalité au roi bulgare du même nom qui régna de 1294 à 1322.

La présence de légendes grecques sur la monnaie d'un Bulgare, ennemi acharné de Byzance, peut paraître étrange. Je rappelle qu'il n'existait pas à cette époque sur les rives du Danube de monnayage bulgare ou de monnayage slave méridional d'aucun genre. La seule monnaie d'or courante dans ces régions était la monnaie impériale byzantine. C'était elle seule qu'on pouvait et devait imiter, et si l'on admet, chose fort naturelle, que ce furent des ouvriers d'origine grecque qui gravèrent les coins du gouverneur de Sirmium, on ne s'étonnera point qu'ils aient simplement copié les monogrammes et les légendes de leur monnayage national, alors que deux siècles plus tard les souverains bulgares n'ont fait qu'imiter plus ou moins servilement ce même monnayage byzantin, en substituant toutefois, à de rares exceptions près, l'alphabet slave à l'alphabet grec proprement dit.

Les ruines de Sirmium se distinguent encore aux environs de la ville moderne de Mitrovitz, dans l'Esclavonie autrichienne.

G. SCHLUMBERGER.

FOUILLES DE CURIUM

Suite et fin (voy. p. 1).

UNE PATÈRE DE CURIUM

(Pl. I)

Trouvée au temple d'Apollon Curius. — Diam., $0^{m},20$; haut., $0^{m},03$. — Vermeil. — Calotte de sphère. — Les figures sont repoussées et gravées. — Style égypto-assyrien. — Assez bon travail, surtout dans les figures d'animaux.

Explication.

Centre. — El-Cronos aux quatre ailes tue le lion solsticial avec une épée de tous points identique au n° 1 des trois épées de bronze du rocher d'Alies (à Menet, département du Cantal) et publiées dans la *Revue archéologique* (déc. 1872, t. XXIV, p. 337).

Les deux éperviers qui accompagnent Cronos sont deux Horus (voir à l'explication de la deuxième zone, celle du groupe d'Osiris), celui d'Orient et celui d'Occident, qui se résument sur d'autres monuments orientaux, à Ptérium, par exemple, dans l'aigle à deux têtes (cf. *Musée Napoléon III*, pl. X, patère de Citium, aujourd'hui au Louvre). Cette scène, tout assyrienne d'origine, représente l'époque caniculaire, dont Hercule étouffant le lion est une traduction ultérieure due aux Tyriens (1).

(1) La formation de ce mythe d'Hercule est remarquable en ce qu'elle a été régulière. Effectivement : Horus viril, après avoir vaincu le taureau équinoxial, prit ses membres de derrière et se vêtit de sa dépouille (voy. *Rev. archéol.*, août 1874, t. XXVIII, pl. XIV, fig. 3, art. de M. Em. Soldi); puis, après ce laps trimestriel, où tout est fécondé dans la nature (laps symbolisé par une antilope), il attaqua, chauve et déjà mûr, le lion solsticial. Celui-ci vaincu, Horus, vêtu de la dépouille, est l'Hercule des Phéniciens qui devrait être figuré sur le déclin de l'âge, mais qu'une faute orthiconographique et orthomythique a fait représenter quasiment adolescent. Dans l'idée des Phéniciens, sans doute, le soleil, au summum de sa force, ne pouvait

El-Cronos, patron primitif de la Phénicie, est fils d'Uranus, patron de ces Atlantes qui colonisèrent l'Europe par l'Ouest et furent les aînés de ces autres Atlantes, les Phéniciens, qui vinrent par l'Orient civiliser le vieux monde. Ces *Peaux-Rouges*, portés par le grand courant équatorial de l'océan Pacifique, peuplèrent la Malaisie (1) et de là, poussant à l'ouest, abordèrent au golfe Persique, où ils fondèrent, non loin de l'embouchure du chott el-Arab, Tylos et Aradios, etc.

L'El-Cronos de la patère me paraît être le Jupiter Chrysaor*ius* (et non Chrysaor, Jupiter chrysaor*ien* ou à l'épée d'or) que les Cariens avaient pour patron et adoraient surtout à Stratonicée (Chrysaoris).

La parèdre femelle d'El-Cronos est, enfin, cette ténébreuse déité aux quatre ailes, Méduse, représentée sous un rôle funèbre sur le sarcophage d'Athiénau (*Rev. archéol.*, janv. 1875), Méduse, dont la

logiquement prendre un aspect sénile, être chauve (*hlq* = Alc-ides), comme sur le cylindre précité...

Le lion solstitial est le lion de Cybèle; la pomme de pin, par exemple, placée sous le Cronos en fait foi. Le lion symbolise l'intensité productive de la terre à cette époque de l'année où le soleil, restant au-dessus de l'horizon dix-huit heures sur vingt-quatre, surchauffe le sol et fait sentir le bienfait de son victorieux rayon, *de son glaive d'or* (ἄωρ), jusque dans les couches souterraines, là où sont les racines des plantes. Cet emblème léonin est devenu une constellation. Comme tel, il est intimement lié à la destinée du soleil et inséparable d'avec lui. Ainsi les armoiries du *Châhin-châh* nous en offrent un exemple : le mi-soleil paraît derrière le lion terrestre et celui-ci tient le sabre de victoire, souvenir du Chrysaorius d'antan. Le lion est donc l'animal cybélo-isiaque par excellence; il est à la Γῆ μήτηρ, *Mater-ia*, *mère universelle*, ce que l'aigle est à Jupiter et le serpent à Esculape. Aussi est-il funèbre. Avec une tête de femme il est le sphinx, Neith, la nature organisée et vivante; avec une tête aquiline, il est le gryphon, ou l'*écorce du globe*.

Le solstice d'été peut donc être exprimé par un seul ou par deux signes : l'un cybélique et astronomique, le lion; l'autre purement solaire, le personnage aux prises avec le fauve.

La scène du centre de la patère représente donc la pénétration ultime, par le rayon solaire, aux approches de la Canicule, du sol productif à l'apogée de sa *fécondité*. Les Phéniciens ont quelque peu modifié ce mythe dans la personne de leur Hercule; ils ont d'abord figuré Cronos jeune. Dans la suite, ils ont remplacé son glaive par une massue, *qui ne pénètre pas* mais assomme et opère sur la *surface*. Quelquefois même Hercule n'est pas armé; il étreint le lion et l'*étouffe*. *Il s'en rend maître*. Il est vraiment alors *Melk-Arth*, le *dominateur de la terre*. Ce Cronos, jeune et sans ailes est, en un mot, un Horus.

(1) Les Malais d'aujourd'hui sont une *race rouge* profondément abâtardie par un mélange constant avec les races jaune et papoue. A part cela, leur identité avec les Phéniciens est *absolue*. Comme eux, ils sont excellents matelots, navigateurs, industriels, *teinturiers*, négociants, colonisateurs, planteurs, forbans, etc., etc., et de tous points fort intelligents. Thèse à développer.

tête, reproduction grimaçante de celle d'Athor, est le disque lunaire et se substitue au disque solaire (voir les antéfixes de la collection Campana au Louvre) pour marquer le temps nocturne. Méduse est le Cronos de la nuit (1).

Premier cadre circulaire..— La double torsade. Cette torsade joue un rôle considérable dans l'ornementation grecque et, *comme les autres origines de celle-ci, a un caractère hiératique.* Nous voyons en effet cette torsade occuper sur certains monuments, rares du reste, une place des plus significatives et des plus importantes. Ainsi, par exemple :

1° Sur une lagène à anse de Dali (collection de Cesnola) une scène est peinte qui nous représente un petit tronçon de la torsade posée sur les rayons du soleil placé sur un arbre mystique *un peu* défiguré ; deux oiseaux becquettent les volutes inférieures, et deux prêtresses debout, *en tuniques talaires et à queue*, touchent les volutes du haut. L'une des figures tient une aiguière par le goulot.

2° Une grande bardaque de Dali (même forme de ballon que la première, mais une tête de femme formant goulot), découverte par le général de Cesnola et maintenant au musée de Berlin, nous montre la torsade *peinte en blanc* et encadrant une grossière et très-curieuse figure d'Isis en tunique talaire, debout et tournée à droite. Cette figure est *rehaussée de blanc* aux bras, cou, épaules, poitrine, ceinture. Elle flaire un lotus *blanc*. Devant elle, un lotus *blanc aussi.* Derrière elle, un lotus *blanc*, surmonté de deux volutes également *blanches*, et supportant le soleil levant. C'est, en abrégé, l'arbre mystique. Sauf quelques pétales de lotus et l'*astérisque*? qui pend au cou de la figure du goulot, tout le reste du dessin se détache en traits noirs sur le fond ocre rouge du vase. Isis et les emblèmes d'Isis étant *marqués en blanc*, j'émets l'hypothèse que la torsade, en *blanc aussi*, et très-apparente, est un attribut isiaque.

3° Un cylindre babylonien publié par M. E. Soldi (*Rev. archéol.*, sept. 1874, t. XXVIII, p. 151, pl. XV, fig. 5) nous montre une Vénus nue debout, le corps de face, la tête à gauche. De chacune de ses

(1) Il va sans dire que cette lune demeurant visible, en son plein, à la clarté du our quand le rayon solaire a vaincu et fait disparaître les ténèbres, est bien le Gorgonium séparé de son corps aux quatre ailes sombres par la *harpe* de Reseph-Apollon.

Le nombre quatre des ailes des deux Cronos est assez difficile à expliquer. Peut-être symbolisent-elles la division (toute maritime chez nous), par les Chaldéens et par les Phéniciens, du temps en quatre quarts de jour et en quatre quarts de nuit.

épaules l'eau jaillit. A gauche, en haut, une étoile; un peu au-dessous, un objet rond (un fruit?). A gauche encore, une figure en tunique talaire et coiffée d'une tiare (Astarté?). A droite, une petite figure nue, portant une ceinture (?). De ses épaules jaillit de l'eau. Au-dessus d'elle *fragment de torsade de 7 tores*; au-dessous, *fragment de 5 tores* seulement. — Cette scène est l'antithèse de la Vénus conceptive ou aquatique (1) avec la Vénus astronomique. — La position des deux torsades montre que celles-ci se rapportent à Vénus et encadrent *son fils Eros. La torsade est bien, d'après ce cylindre, un symbole aphroditique.*

4° Sur une lagène à anse trouvée à Oromidia par le général de Cesnola, une figure qui semble masculine, et tournée à droite, forme le sujet principal peint sur la panse du vase. Le personnage est coiffé d'un pschent et tient un sceptre de la main droite, un oiseau sur le poing gauche. Il est vêtu d'une tunique collante; ses jambes sont nues et écartées. Devant lui, une sorte d'arbre (?). Entre ses pieds *gît un fragment de torsade* (3 tores). Les deux torons sont assez écartés l'un de l'autre et semblent deux serpents entrelacés, accouplés. Cette similitude et l'examen du monument précédent m'ont fait penser au *ceste de Vénus* et supposer que *la torsade mystique n'est pas autre chose.*

5° R. H. Lang a publié dans le *Numismatic Chronicle* de 1870 (*Coins discovered in Cyprus*) la monnaie suivante, qui faisait partie du trésor du temple de Dali : N° 29. — Bœuf debout à gauche. Au-dessus, lettre cypriote. ℞. Deux filets de grènetis se coupant à angle droit et formant un champ occupé presque entièrement par une tête d'aigle tournée à gauche. Au-dessus de cette tête, tombant de l'angle supérieur gauche, une feuille de lierre? Sous la tête d'aigle, *fragment de torsade de 8 tores.* Ici la torsade isiaque fait antithèse à l'aigle solaire, armoirie monétaire de quelque cité ayant Jupiter pour patron. L'importance de ce fragment est évidente et vient à l'appui de ce qui précède.

6° Enfin les plaques de Ruad, rapportées par M. Renan, présentent un fragment de torsade sous forme de bandeau au-dessus du sphinx et de l'arbre mystique, accosté de deux gryphons, sujets isiaques.

Première zone. — Sphinx accroupi coiffé du *klaft* et du *pschent*

(1) Voy. *Rev. archéol.*, janvier 1876, t. XXXI, p. 27, note 2 (Patère et rondache d'Amathonte).

royal. Au-dessus, dans les deux cartouches carrés, des *traits* informes *simulant des hiéroglyphes* (1). Devant et derrière, deux cyprès. — Le sphinx représente ici la reine Isis, l'épouse d'Osiris, la nature organisée et vivante sous les regards de laquelle se passent les scènes qui forment six groupes distincts, dont presque tous sont des revers de médailles : 1° lutte amoureuse de deux taureaux ; 2° le vainqueur emmène la génisse (dont par erreur le graveur a changé le sexe) ; 3° vache allaitant son veau ; 4° lion ayant fait sa proie d'un des bergers et attaqué à son tour dans les roseaux par un archer et un piquier ; 5° cheval paissant ou buvant ; 6° berger terrassé par un lion.

Homère a chanté un épisode de ce genre (une attaque de lions) au vers 573 du XVIIIe livre de l'*Iliade* (description du bouclier d'Achille, don de Vulcain) : « (*Il y grava*)... un troupeau de bêtes bovines au « front qui se relève. Elles étaient d'or et d'étain. Beuglantes elles « se ruaient au sortir de la litière vers le pâturage, à travers le tor- « rent qui gronde et les roseaux flexibles. Des bergers en or ac- « compagnaient les bestiaux et ils étaient quatre. Neuf chiens les « suivaient d'un pas tranquille. Mais voilà que deux terribles lions « s'emparent, à la tête du troupeau, d'un taureau ruminant. Celui- « ci, malgré ses mugissements prolongés, est entraîné. Les chiens « étaient distancés ainsi que les éphèbes. Les lions déchirent la « peau du grand bœuf et se régalent des intestins et du sang noir. « Cependant les pâtres les poursuivent, excitant la vélocité de leurs « chiens ; ceux-ci répugnaient à mordre les lions, mais, s'arrêtant, « aboyaient près d'eux tout en les évitant. »

Sur la patère, comme on le voit, la scène ne se passe pas tout à fait comme sur le bouclier d'Achille ; mais elle est du même genre et paraît avoir été un sujet traditionnel. J'y reviendrai à la fin de cette notice.

Deuxième cadre circulaire. — La torsade.

Deuxième zone. — 1° Premier groupe : Osiris vainqueur. Les trois hommes agenouillés et réduits à merci sont les nations de l'Inde, d'Asie et de Thrace. Osiris porte sur la tête le globe solaire accompagné des deux palmes et flanqué des urœus. Son arme est une massue, car il ne verse pas le sang. Devant lui Horus lui tend une palme de victoire ; derrière lui, sa suite représentée par un soldat. Celui-ci, qui, je crois, est Mercure, car sur la patère du Louvre il a

(1) Tous ceux de 2e zone sont pareils.

deux plumes à sa coiffure (les ailes du pétase), porte une prisonnière l'Éthiopie, évanouie sur son bras droit; sa main gauche tient un arbre, symbole des conquêtes, acclimatations et propagations botaniques d'Osiris (cf. *Musée Napoléon III*, pl. XI, patère de Citium, aussi au Louvre) (1).

Ce groupe est la reproduction, pour ainsi dire *canonique*, d'un sujet célèbre sculpté sur maints monuments de l'Égypte, auxquels je renvoie le lecteur.

2° Deuxième groupe à gauche : Personnage perçant un gryphon de son glaive. Un petit épervier (omis par le graveur) vole derrière la tête de l'homme, qui est ainsi Osiris lui-même, *Osiris Chrysaorius*, *au glaive*, *au rayon d'or*. Le gryphon, c'est le sphinx avec une tête aquiline munie d'aigrettes, qui ressemble fort à celle du fameux *oiseau secrétaire*, *mangeur de serpents*, qu'on ne trouve plus guère qu'au cap de Bonne-Espérance. Le gryphon est un avatar d'Isis. C'est *la croûte terrestre qui enfante et dévore sans cesse*, d'où la tête de *rapace*. Elle absorbe aussi le rayon solaire que symbolise l'*uræus* sacré, d'où la tête d'*oiseau secrétaire* donnée au gryphon (2).

Ce groupe signifie donc la pénétration du sol par les rayons du soleil, ou *le défrichement*, *le labourage*. On le retrouve sur une des patères du Louvre. Derrière le gryphon, l'arbre *à branches bien marquées* le sépare du groupe précédent. Sous le ventre de l'animal est une pomme de pin ou un conifère planté en terre, et emblème funèbre d'immortalité. Ce cône est évidemment ici un attribut *géen* ou tellurique, c'est-à-dire cybélo-isiaque.

3° Deuxième groupe à droite : Personnage enfonçant son glaive dans le bec d'un gryphon terrassé *sur des rochers et* NE TOUCHANT PAS *l'arbre mystique* placé à côté de lui (cf. patères du Louvre).

Si le précédent gryphon est l'*humus* de la croûte terrestre, celui-ci est *le roc*. L'un est fertile et le rayon solaire l'atteint jusque dans ses entrailles; l'autre est stérile et le glaive d'or pénètre à peine

(1) Sur la patère de Citium, le mihir plane sur la tête d'Osiris et Horus est représenté par un épervier voltigeant, *de tous points pareil à ceux qui accompagnent El-Cronos et qui sont ainsi des Horus*. Ces variantes sont de peu d'importance.

(2) L'aigrette du gryphon est, dans la plupart des monuments, triple comme celle de l'*oiseau secrétaire* (voy., pour l'*oiseau secrétaire*, *Magasin pittoresque*, t. II, p. 12, 1834). Lorsque l'animal a un sens *custodique* il a des oreilles canines tendues en avant (voy. le musée égyptien du Louvre). Le gryphon (en grec γρύψ-πός de χρύφω pour κρύπτω, *couvrir*) peut être rapproché de cette divinité assyrienne ailée, à tête d'aigle, tenant un petit cabas et une pomme de pin qu'elle présente par la pointe. Ce personnage symbolise, dit-on, la mort.

dans ses fissures. Il n'a pas besoin de boire la vie ; aussi n'approche-t-il pas de l'arbre sacré placé près de lui ; de cet arbre dont j'ai déterminé déjà le vrai sens (1), et sur lequel je reviendrai plus loin.

4° Troisième groupe à gauche : Deux gryphons dans l'attitude *consacrée* et canonique, reproduite dans l'ornementation architecturale, boivent la vie à même l'arbre mystique au moyen de deux tiges épanouies en calices de fleurs.

Au Louvre, — salle sémitique, — une plaque de revêtement en marbre blanc, rapportée de Ruad par M. Renan, présente ce même groupe sous un semis de vaisseaux d'Isis, et la torsade mystique.

5° Quatrième groupe à gauche : La patère a un peu souffert en cet endroit, mais une étude attentive m'a permis de déterminer exactement le sujet : c'est un *cynocéphale luttant avec un lion*. Le cynocéphale c'est l'incarnation de l'intelligence, du bon sens, du savoir, de la rectitude d'esprit : c'est Thot. Les anciens avaient remarqué, comme on l'a constaté maintes fois depuis, que la supériorité intellectuelle du mandrille à tête de chien était reconnue, dans les forêts, par la plupart des petits quadrumanes tels que sapajous, babouins, macaques, ouanderous, ouistitis, etc., qui le prennent souvent pour arbitres de leurs querelles. Il était tout naturel alors qu'on en fît l'incarnation de la sagesse et de la prudence. Le lion, qui signifie *intensité extrême, force suprême*, pourrait symboliser aussi bien la chaleur solaire au solstice d'été que la puissance productrice de la terre. Il serait à la fois héliaque et cybélique. Mais, *avant tout*, il est l'animal de la grande déesse, ainsi que l'indique la pomme de pin plantée sous lui.

La signification du groupe n'est pas douteuse, c'est *la lutte de l'intelligence humaine contre les forces brutales de la nature*. Une des patères du Louvre offre deux variantes du même sujet : le cynocéphale est remplacé par un homme vêtu de la peau d'un lion et luttant contre un lion ; derrière lui, un personnage identique l'accompagne, portant sur ses épaules la lionne (dont il s'est rendu maître dans deux autres groupes) ; c'est un personnage juvénile qui perce le lion de son glaive ; son acolyte, outre qu'il porte la lionne, tient une oie ou un cygne par le cou.

Je serais porté à voir, dans ces groupes de la patère du Louvre, un personnage substitué au cynocéphale et qui n'est autre que Hercule ; celui-ci, le lion de Némée et un oiseau stymphalide, symbolisent ensemble la lutte et la victoire de l'intelligence sur des forces

(1) Voy. *Rev. archéol.*, janvier 1876, mon Mémoire sur la patère d'Amathonte.

aveugles, indomptées et nuisibles. Hercule, dans ses travaux, c'est Horus qui ayant quitté le nom solstitial de *Melk-Arth* prend celui de *Hor-Aqil*, *Horus-intellect*, *Horus*-INGÉNIEUR, dont la légende fut, chez les Grecs, la synthèse immortelle de l'épopée civilisatrice et utilitaire de la nation phénicienne dans les régions occidentales et maritimes du vieux monde. Hor-Aqil, ou *Her-acles*, a gardé l'arc et les flèches toutes puissantes d'Apollon. C'est une preuve d'identité.

6° Cinquième groupe à gauche : Deux bouquetins dits *ibex* boivent la vie à même l'arbre mystique. L'*ibex* se retrouve surtout sur les monuments de la Chaldée. J'en ai parlé plus haut à propos de la torsade. C'est un animal isiaque, quelquefois associé à la pomme de pin et funèbre.

7° Troisième groupe à droite : Isis ailée, tenant deux lotus et debout devant l'arbre mystique. Nous avons vu cette Isis sur la patère d'Amathonte, où elle avait un *modius* sur la tête.

L'emblème est la modification phénicienne d'un sujet assyrien. En effet, un bas-relief célèbre du Musée britannique représente la grande déesse assyrienne Anat deux fois figurée debout, des deux côtés d'un arbre mystique que je n'ai pas à expliquer ici, mais qui est pour ainsi dire l'épopée de l'épanouissement d'une palmette à sept pennes paraissant être la partie la plus importante de l'emblème, comme l'est, sur l'arbre d'Isis, le double éventail ou queue d'oiseau de cinq éléments.

Presque toujours l'arbre mystique est formé de la superposition de deux *barques d'Isis* (voy. *Rev. archéol.*, janvier 1876, pl. 1 et 2, *Patère d'Amathonte*). L'exemple le plus complet que nous en ayons est offert par la plaque de Ruad (mission de M. Renan), dont j'ai déjà parlé à propos du gryphon. La barque mystique y figure isolée et en plusieurs exemplaires, comme semis de champ, et en deux exemplaires superposés comme arbre mystique accosté de deux gryphons. J'ai fait voir cette barque, *isolée*, sur un cachet rapporté de Palestine par M. Clermont-Ganneau (1875, pl. 2). Elle figure sur une seconde plaque de revêtement rapportée de Ruad par M. Renan et du même genre que la première : un semis de vaisseaux accompagne un sphinx-Isis-reine sur le Sérapéum. — Une monnaie d'argent du trésor de Dali, publiée par M. Lang dans le *Numismatic Chronicle* (*Coins discovered in Cyprus*, 1870), présente au droit un bélier accroupi ; au revers, tête de bélier à droite dans un carré creux ; dessous, ligne de grènetis; en haut, dans le coin de droite, *le vaisseau d'Isis*, avec le petit éventail formé seulement de trois pennes. — Mais un curieux chapiteau d'applique en pierre cal-

caire, et venant de Golgos, nous montre l'élément constitutif de l'arbre, la barque du Soleil sur le lotus, sous une forme architecturale toute particulière. Ce chapiteau a été publié par M. Doëll (1) et consiste en ceci : La barque isiaque renferme, au lieu de la portion de disque et de la queue d'oiseau habituelles, *une tête juvénile* et souriante, ornée du collier et de la coiffure traditionnelle d'Athor. C'est Athor elle-même, la pleine lune, Méduse, ce Cronos nocturne qui a substitué son disque à faciès à celui du soleil, comme cela se voit le plus souvent (cf. les antéfixes du musée Campana au Louvre, etc.). Si l'on compare d'autres chapiteaux cypriotes avec celui-ci, celui de la stèle qui accompagnait le sarcophage d'Athienau (*Rev. arch.*, 1875), par exemple, on voit que la barque, recroquevillée aux deux bouts, n'est, en somme, que la réunion de deux étamines du lotus à grandes volutes, étamines souvent au nombre de quatre ou six et qui parfois embrassent dans leur sinus un sphinx sur une palmette. L'ovaire est figuré sous forme de chevrons superposés, la pointe en haut, deux, quatre ou six et renfermant dans leur sinus un *bouton de fleur* renversé (?) seul ou accompagné du croissant, aussi renversé et dans la cavité duquel est le disque solaire. Sur six chapiteaux de Golgos, toutefois, des chevrons gravés au trait et divisés par couples me paraissent représenter les pétales de la fleur de lotus. Dans leur sinus il n'y a rien.

Comme le lotus est l'image du sein maternel d'Isis, cette figuration de la barque isiaque (*portant le soleil*) au moyen de deux étamines de la fleur paraîtra tout naturel si l'on songe qu'après tout le soleil est l'*époux* et le fils de la même déesse. Un autre emblème de celle-ci, *le croissant*, est représenté sur la patère d'Idalie dans un rôle analogue et plus étendu encore, c'est-à-dire englobant les neuf sphères ou tous les mondes. Et sur cette patère il présente cette particularité d'affecter la forme des pirogues de papyrus et d'en porter les ligatures équidistantes. Donc, la barque est le sein d'Isis, comme c'est le croissant d'Astarté sur le monument d'Idalie. Je dirai plus : c'est le croissant lui-même, et les anciens l'ont compris ainsi. En effet, le chapiteau d'applique de Golgos, avec ses volutes ioniques, sa gondole sacrée et cette Gorgone qui se substitue si souvent au disque solaire, est traduit sur un monument assyrien, reproduit d'après Layard dans l'ouvrage de M. Chipiez (*Histoire critique des origines et de la formation des ordres grecs*, gr. in-8° ; Paris, Morel, 1876),

(1) Mémoire intitulé *Die Sammlung Cesnola*, et lu le 12 déc. 1872 à l'Acad. des sciences de Saint-Pétersbourg. Publié dans le recueil des mémoires de ladite Académie, VIIe série, t. XXI, n° 4, pl. XIII, fig. 21 (n° 828 du cat. de M. Doëll, p. 56).

p. 90, fig. LVIII, de la manière suivante : Un fût avec base et chapiteau à volutes ; celui-ci surmonté d'un grand croissant, les cornes en haut et dans la concavité duquel est le disque solaire, avec une croix grecque inscrite. — La preuve est décisive, je pense.

La tige de la fleur de lotus dans l'arbre d'Isis est bifurquée à sa base, et chaque branche porte un fruit. Ce fruit ressemble à celui de nos nymphæas, à la châtaigne d'eau ; c'est l'ovaire de la fleur même. Il joue un rôle important dans l'arbre mystique, car tous les animaux qui s'accotent à celui-ci appuient leur patte sur le fruit, comme sur un marchepied, pour poser leurs becs ou lèvres sur les calices supérieurs communiquant avec le *Soleil* et tombant de chaque côté sur les deux pointes de la barque.

L'arbre mystique, dédoublé et accosté soit de sphinx, soit de gryphons, est devenu l'un des ornements les plus beaux et les plus célèbres de l'architecture grecque. Un chapiteau de pilastre ionique du temple de Minerve à Priène nous montre, sur une de ses faces latérales, deux gryphons ailés accotés à l'arbre mystique, où la queue d'oiseau est devenue l'élégante et classique palmette. Sur la face principale, ce même arbre mystique est accompagné de deux volutes symétriques, à droite et à gauche, soutenant deux demi-palmettes (1).

La demi-palmette n'est autre, elle-même, que l'*aplustre* des navires, le porte-bonheur des marins.

De tout ce qui précède, nous trouvons un résumé et une interprétation concluante et confirmative de la mienne sur les monnaies sassanides : à partir d'Izdegerd II (400-428 ap. J.-C.), le globe solaire qui surmonte la coiffure royale est accompagné d'un croissant, pointes en haut, embrassant l'astre sacré ; mais ce globe, figuré sous forme d'étoile dans le croissant à l'exergue des pièces et sur le bonnet de Chosroès II (591-628), devient, sur la tête de Cavadès (628-630) et du dernier souverain Izdegerd IV (632-651), *la véritable palmette à cinq pennes* qui figure aujourd'hui encore comme aigrette sur les coiffures royales des sultans orientaux.

8° Quatrième groupe à droite : L'arbre mystique, étant, d'après les explications qui précèdent, l'arbre du Soleil, est bien réellement, comme tel, l'arbre de la vie où bouquetins, gryphons, sphinx cherchent à boire celle-ci. La vie, c'est le rayon solaire ; la coupe, c'est la Baris ou la Lune.

(1) Ces pilastres ont été reproduits dans l'atlas du Manuel Roret d'archéologie d'Ottfried Müller, pl. 14, fig. 147 et 147 *bis*.

L'arbre de ce quatrième groupe est réduit à sa plus simple expression : un lotus à volutes (1) et quatre fruits très-volumineux. Audessus, la barque sacrée avec le Soleil qui projette par-dessus les poulaines du navire deux fruits que cherchent à mordre deux sphinx ailés.

Les sphinx ont une patte posée sur la pomme de pin, symbole d'éternité, d'immortalité et, par cela même, isiaque et funèbre. L'autre patte, posée sur la mâcle du lotus, affirme l'appartenance de celui-ci à Neith-Isis, la nature organique et animée, au sphinx. Celuici cherche la régénération et la vie dans le fruit émané du soleil et projeté au dehors, fruit qui semble symboliser le rayon vivifiant de l'astre divin.

Il y a analogie évidente entre ce tableau et le mythe d'Eve mordant au fruit de l'arbre de la science du juste et de l'injuste, du vrai et du faux, du bien et du mal, cette science que les philosophes ont de tout temps regardée comme une étincelle divine, comme *un rayon d'en haut*, etc.

Le cercle qui encadre cette dernière zone me paraît formé de fruits du lotus, fruits qu'on retrouve à l'état ornemental sur d'autres monuments (2) et qu'on a à tort pris pour la fleur du papyrus.

Notes et Remarques.

Le caractère de cette patère est essentiellement hiératique. Elle se rapproche en cela de la patère d'Idalie, d'une des deux du Louvre, de celle du British Museum, et elle était votive bien évidemment, ainsi que toutes celles trouvées au même lieu, sauf celle d'électrum, qui me paraît, *vu sa forme*, avoir été un ustensile. Un des traits dis-

(1) La volute de lotus ne fait qu'un tour sur les monuments primitifs ; elle est devenue, sur les chapiteaux grecs, la volute ionique à plusieurs spires ; dans la liturgie le *lituus augural*, à plusieurs spires également ; et elle se retrouve, chose singulière, dans la coiffure des prêtresses d'Astarté, à Citium et à Idalie. J'ai eu entre les mains plusieurs têtes en pierre *intactes* mais petites ; d'autres en terre cuite *intactes aussi*, presque aussi grandes que nature et peintes. Tous les détails de la coiffure étaient scrupuleusement reproduits sur toutes ces têtes. Presque toutes avaient en avant de l'oreille, soigneusement indiqué, cet *ornement de cheveux* que les Phéniciennes de Gadès ont transmis aux femmes espagnoles et qui s'est propagé dans les modes des deux mondes, et que l'on nomme *accroche-cœurs*. Les têtes dont je parle provenaient *toutes* de Citium et d'Idalie. Les plus belles, en terre cuite, furent trouvées dans le temple de l'*oppidum* d'Idalie. J'en ai dessiné quelques-unes.

(2) Pareille couronne encadre sur une des patères du Louvre le *réseau* ornemental du centre.

tinctifs des patères, votives ou non, déjà connues, c'est de présenter, gravé au centre, un sujet le plus souvent solaire, *plus rarement isiaque.*

La patère d'Idalie, la patère d'Amathonte, la patère d'électrum et celle de bronze, et une patère militaire d'argent de Curium décrite dans mon compte rendu des fouilles (livraison de janvier), ont au centre cette pâquerette épanouie que j'ai prise d'abord pour une fleur de lotus, mais qui représente *le soleil*, car nous retrouvons cette pâquerette à seize pétales, *embrassée par le croissant*, au revers de certaines tessères de la Palmyrène (voy., par exemple, de Vogüé, *Inscript. sémitiques*, *Syrie centrale*, *Palmyre*, page 86, tessère 147, et pl. XII, tessère 136). Il est à remarquer qu'un segment de cette pâquerette donne la portion de disque surmontée de la queue d'oiseau qui émerge de la barque sur l'arbre sacré. La patère d'argent doublée d'or, trouvée à Curium, porte, gravé au centre, *Osiris-Apis*, *avec le disque solaire* sur le front. Celle de vermeil porte *El-Cronos*, et une de celles du Louvre, *Osiris vainqueur*.

D'autre part, une patère de bronze du Musée britannique, reproduite en photographie par M. J. Thompson et publiée par M. W.-A. Mansell, porte au centre une fleur épanouie qui me paraît, cette fois, être bien un lotus. Il consiste dans la classique rosace à six branches formée avec le rayon du cercle comme ouverture de compas. Cette rosace se détache sur trois autres superposées et formant ainsi le calice de la fleur. L'élément formatif de cette rosace



est le *losange cyclique* qui est aussi l'élément formatif de l'élégant réseau qui forme le fond d'une des patères du Louvre. Ce réseau se retrouve sur un fragment de pavage de seuil du palais de Sargon (Louvre). Que le losange cyclique, en six exemplaires, forme la rosace ou, sans nombre, forme le réseau, on le retrouve sur des monuments funéraires. Je citerai, entre autres exemples, les *ossuaires juifs* publiés dans la *Revue archéologique* par M. Clermont-Ganneau (1). Tous ces ossuaires portent la classique rosace, soit simple, soit ornée ou modifiée. Un seul porte le réseau divisé en deux portions carrées égales et adjacentes (voir la figure). Le losange cyclique, étant funèbre, est donc *nécessairement* un emblème isiaque. C'est, à mon sens, la porte de ce monde, du sein de la femme qui laisse passer l'être

(1) T. XXV, p. 398, juin 1873.

vivant ; et ce qui m'a induit à assumer cette opinion, c'est que ce même sens s'est conservé, dans le moyen âge religieux, à cette figure géométrique. Dans nombre de localités d'Irlande, un personnage grossièrement sculpté et pourvu *d'une manière significative* du losange cyclique se voit sur les portes d'églises. Ce personnage s'appelle *Sheela-na-jig* ou *gig*, en hibernien. On explique sa présence et son singulier aspect par ce fait que *le diable a plus peur de l'organe femelle que de la croix, parce que celui-là est la porte par laquelle le Fils de l'Homme, son plus grand ennemi, est entré dans le monde.* Cela explique alors pourquoi la forme de losange cyclique a été si souvent donnée à des sceaux d'abbayes.

La description, dans Homère et dans Hésiode, des boucliers d'Achille et d'Hercule, fait voir que ces œuvres de Vulcain portaient, comme les patères prémentionnées (et surtout celles en calotte ou sphère), des sujets de guerre, de chasse, de mystères religieux. J'ai pensé alors que ces patères pourraient bien avoir figuré dans les temples comme boucliers votifs transformés ainsi par motif d'économie et d'organisation intérieure des sanctuaires. En effet, la calotte de sphère est exactement l'*umbo*. Des sujets gravés sur cette convexité (1) étaient plus difficiles à saisir dans leur ensemble par l'œil du spectateur que s'ils eussent été tracés dans la partie concave. Aussi c'est cette dernière disposition qu'on adopta pour les patères. Rien n'indique sur celles-ci qu'elles aient été suspendues comme les *clipei* du même genre qu'on consacrait en commémoration de faits importants. L'absence totale d'ornements sur la surface bombée me fait supposer que celle-ci était cachée dans un encastrement, ou bien encore que les patères étaient simplement adossées à une surface verticale, en face du jour, et réunissaient ainsi dans leur concavité brillante les rayons lumineux qui les faisaient étinceler.

Il y avait dans le temple d'Apollon Curius ample provision de cette précieuse et jolie vaisselle qui ajoutait à l'éclat des autels, des luminaires, des ustensiles du culte, des riches ornements sacerdotaux. — Le lecteur en a jugé en lisant, en tête de cette notice, le succinct résumé des belles recherches du général de Cesnola à Curium. Mais il pourra apprécier *de visu* le trésor du temple d'Apollon en allant examiner au musée de New-York, qui vient d'en faire l'acquisition, les objets qui le composent.

GEORGES COLONNA CECCALDI.

(1) La statue de bronze de Brescia, qui représente une Victoire(?) gravant *sur la convexité d'un bouclier*, prouve que ce mode était en usage.

NOTE

SUR

TROIS CRANES ET QUELQUES AUTRES OSSEMENTS D'ÉQUIDÉS

DU MUSÉE DE SAINT-GERMAIN

Mon collègue et ami M. Alexandre Bertrand a bien voulu me mettre en mesure d'étudier, au musée de Saint-Germain, trois crânes et quelques ossements des membres d'Équidés qui ont été trouvés en Suisse, aux stations du lac de Bienne.

Deux de ces crânes et les os des membres qui les accompagnaient sont des moulages. Les originaux sont au musée de Berne. Les autres pièces sont originales. L'étude que j'en ai faite me permettra, je pense, de les rattacher au type naturel de leur race et de déterminer aussi approximativement que possible la taille des individus auxquels ils ont appartenu. Nous donnerons aux moulages de crânes les nos 1 et 2, au crâne original le no 3.

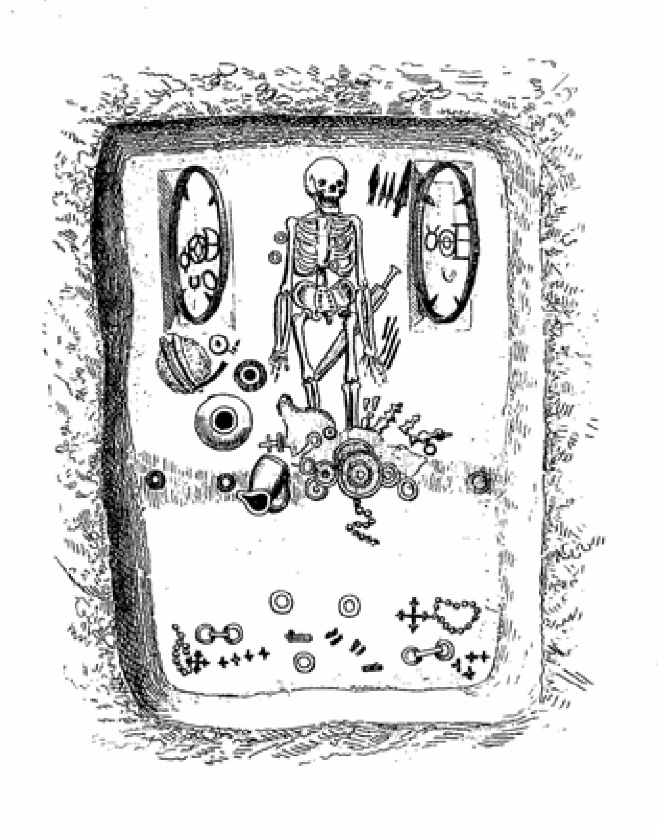
Le diamètre céphalique longitudinal du no 1 est de $0^m,095$; le transversal, de $0^m,107$. Les diamètres du no 2 sont $0^m,090$ et $0^m,105$. Ces deux crânes sont donc l'un et l'autre très-nettement brachycéphales. Leurs indices céphaliques sont 88,7 et 85,7, le diamètre transversal étant ramené à 100.

Les frontaux sont plans, avec des apophyses orbitaires étroites et en saillie sur le plan des frontaux. Les os propres du nez, réunis en voûte fortement surbaissée, se plient sur le côté à angle presque droit pour s'unir au lacrymal déprimé. Dans le sens longitudinal ils sont rectilignes et continuent le plan frontal jusqu'à leur pointe, à peine inclinée en bas. L'arcade incisive est petite et les branches de l'os incisif sont courtes. La face est nettement triangulaire, avec les crêtes zygomatiques très-saillantes.

Ces caractères crâniologiques sont ceux de l'espèce *Equus caballus asiaticus*, dont l'aire géographique naturelle est en Asie centrale. Il

TOMBE DE SOMME-BIONNE

Imp. Ch. Chardon aîné Paris



TOMBE DE LA GORGE MEILLET (SOMME-TOURBE)

n'y a pas à cet égard le moindre doute. Parmi les espèces brachycéphales, celle-là est la seule qui ait ainsi le profil tout à fait droit et la face triangulaire. C'est celle qui est connue de tout le monde sous le nom de race orientale et dont les variétés nombreuses se sont répandues partout en Europe et dans le nord de l'Afrique. C'est celle à laquelle appartiennent notamment les chevaux dits arabes, les chevaux persans, les hongrois et les chevaux anglais de course.

Les deux crânes étudiés se sont montrés d'ailleurs parfaitement semblables dans tous leurs caractères, ce qui indique la pureté de race des sujets auxquels ils ont appartenu.

Pour arriver à la détermination approximative de la taille de ces deux sujets, j'ai mesuré la longueur d'un métacarpien principal et celle de deux tibias. Le métacarpien est long de $0^m,226$; l'un des tibias mesure $0^m,341$ et l'autre $0^m,360$. Le métacarpien a un diamètre de $0^m,031$. Sur un squelette de mon laboratoire de Grignon, le rapport du métacarpien à la taille est $= 0^m,230 : 1^m,60$. Cela donne, pour la taille cherchée, $0^m,230 : 1^m,60 = 0^m,226 : x = 1^m,569$. Mais on sait combien est variable la longueur relative du métacarpien. Il n'en est pas de même pour celle du tibia. Avec la donnée que nous fournit cet os nous arriverons donc à un résultat plus exact. Sur notre squelette étalon le rapport du tibia à la taille est $= 0^m,39 : 1^m,60$. Nous avons ainsi : $0^m,39 : 1^m,60 = 0^m,341 : x = 1^m,40$ (en nombre rond), et $0^m,39 : 1^m,60 = 0^m,36 : x$ $1^m,48$, ce qui correspond sensiblement à la taille moyenne des chevaux orientaux.

L'indice céphalique du crâne n° 3, original, est $= 87,5$, le diamètre longitudinal étant de $0^m,090$ et le transversal de $0^m,105$. Les frontaux sont en tout semblables à ceux des moulages. Les os propres du nez ou sus-naseaux manquent sur ce crâne; mais les lacrymaux, les crêtes zygomatiques, l'arcade incisive et les branches de l'os incisif ne diffèrent point non plus. On ne peut donc pas hésiter à le rattacher au même type. Le volume de ce crâne, comparé au volume des deux autres dont nous avons examiné les moulages, permettrait déjà de conclure qu'il a appartenu à un sujet de taille probablement moins grande que celle des deux autres. On remarquera toutefois que ses diamètres céphaliques sont exactement les mêmes que ceux du crâne n° 2.

Un tibia, trouvé avec ce crâne n° 3, mesure $0^m,293$ dans sa plus grande longueur. D'après notre procédé de calcul de tout à l'heure, la taille du sujet aurait été par conséquent de $0^m,39 : 1^m,60 = 0^m,293 : x = 1^m,20$, qui est le minimum de la taille des chevaux orientaux.

La considération de la taille ne serait certainement pas suffisante pour permettre d'établir une diagnose digne de quelque confiance, en ce qui concerne les Équidés. En présence d'ossements très-volumineux ou grossiers, on serait à coup sûr en droit de conclure que ces ossements n'ont pas pu appartenir à l'espèce du cheval asiatique, le squelette de cette espèce étant toujours d'une finesse plus ou moins grande. Mais comme elle n'est point la seule dont la taille et le volume soient relativement petits, ainsi que le prouvent, notamment, les ossements accumulés à Solutré et auxquels il n'est pas possible d'attribuer une origine orientale; comme il y a, en Europe occidentale, à part l'Équidé asinien du bassin méditerranéen, une race chevaline de petite taille et de faible volume, originaire de l'ancienne Hibernie, on ne peut déterminer l'espèce et conséquemment l'origine ethnique d'une façon certaine que quand on dispose du crâne, dont les formes sont seules sûrement caractéristiques.

C'est ce qui fait que dans les cas auxquels se rapporte la présente note nous n'avons pas la moindre hésitation à conclure que les trois Équidés dont les restes ont été trouvés au fond du lac de Bienne étaient des chevaux asiatiques du type le plus pur.

André Sanson.

GOMORRHE, SÉGOR

ET

LES FILLES DE LOT

LETTRE A M. F. DE SAULCY

Monsieur et cher maître,

Je suis heureux de vous avoir fourni, par un mot dit en passant dans la *Revue critique* (1), l'occasion de revenir sur une question où vous avez déjà apporté tant de lumière, et je m'empresse de répondre à l'appel que vous voulez bien m'adresser (2).

L'orthographe exacte et la prononciation du nom des ruines de *Goumran* ou *Oumrân* étant considérée par vous comme un élément essentiel du problème de l'identification de *Gomorrhe*, je vous demanderai la permission de vous dire le peu que je sais sur ce point par mon expérience personnelle.

Les intéressantes ruines découvertes par vous non loin de la mer Morte, vers le débouché de la vallée du Cédron, m'ont été désignées par les *Bédouins* qui m'y accompagnaient sous le nom de *Goumrân;* la forme *Oumrân* est la prononciation des Arabes *hiérosolymitains*.

Les deux variantes *Oumran* et *Goumran*, que vous aviez notées lors de votre premier voyage, sont donc parfaitement exactes et il n'y a pas lieu de rejeter la dernière comme le résultat d'une erreur que vous auriez commise.

Il existe, je n'ai pas besoin de vous le rappeler, et je n'en parle que pour ceux qui liront ces lignes, il existe en arabe une lettre jouissant précisément de cette double faculté d'être prononcée *g* par les Bédouins et d'être élidée par les Syriens des villes : c'est le ق *qaf*, ou *k* emphatique; par exemple, le mot قلب *qalb*, cœur, est prononcé *galb* par les Bédouins et *àlb* par les citadins (l'accent sur

(1) *Revue critique*, 22 juillet 1876, p. 270.

(2) *Revue archéologique*, novembre 1876. *Lettre à M. Clermont-Ganneau sur les ruines de Gomorrhe*. Cf. *Notes sur la Pentapole maudite*, id., novembre 1875.

l'*à* représente un léger coup de glotte qui a à peine la valeur du *hamzé* et qu'il ne faut pas confondre avec l'esprit rude ' conventionnel employé pour transcrire le *a'in*).

Ces deux prononciations ne sont d'ailleurs pas les seules que peut affecter le *qaf;* l'immense majorité des *fellahins*, ou paysans sédentaires, en font un *k* naturel tout à fait analogue au *k* européen; ainsi, pour conserver l'exemple choisi, ils disent *kalb* au lieu de *qalb*.

A cet état le *qaf* pourrait se confondre avec le ك *kaf* ou *kef*, *k* naturel; mais la méprise est difficile, parce que ceux des Arabes qui prononcent *k* au lieu de *q* donnent au véritable *k* le son de *tch*; par exemple, ceux qui disent *kalb* pour *qalb*, cœur, disent *tchalb* pour *kalb*, chien كلب (1).

Vous aurez aussi probablement remarqué que parfois, chez les Bédouins, surtout à la fin des mots, le *q* devenait *dj;* par exemple, *refîdj* pour *refîq*, compagnon.

De ces cinq prononciations syriennes du *qaf : q*, *k*, *g*, ', *dj*, la moins répandue est assurément la *première, q*, qui est cependant la seule admise par les lettrés, par exemple, pour la récitation du Qoran.

Il résulte de tout cela que le nom des ruines en question doit être écrit en arabe قمران ; qu'un Bédouin le prononce *goumrân*, et un Arabe de Jérusalem (par exemple un drogman) *oumrân;* tandis qu'un *fellah* de la montagne le prononcerait *koumrân* et un lettré ou un arabisant européen *qoumrân*.

Le *g* bédouin se distingue d'ailleurs à merveille du غ *gh* ou *ghain*, qui n'est autre chose qu'une *r* fortement gutturale, ou plus exactement la *douce* (2) du *kha*.

C'est donc cette forme arabe *Qoumrân* qu'il convient de comparer au nom hébreu de *Gomorrhe*, עמרה, *Amorah*, ce qui revient à dire, comme j'ai voulu le dire dans la *Revue critique*, que la ressemblance des deux mots résultant de la présence du G, dans la transcription moderne *Goumran* et dans la transcription antique des Septante, *Gomorrha*, est purement apparente, puisque le G représente dans

(1) Les Bédouins prononcent aussi généralement le *kaf* naturel comme un *tch*.

(2) Je veux dire par là que le son du *ghain* est à celui du *kha* comme *b* est à *p*, *d* à *t*, *g* à *q*, etc.

Le duc de Luynes fait erreur en assurant que les Arabes *écrivent* le nom de cette ruine *Ghâmran*, par un *ghain*. Cette erreur est d'autant plus inattendue qu'il transcrit bien le nom comme il l'entendait, *Gamrân* par un *g* simple, correspondant au *gaf* des Bédouins (*Voyage d'exploration à la mer Morte*, I, 117; cf. p. 119).

ces deux mots, rapprochés par une rencontre fortuite, deux lettres sémitiques bien différentes.

Il nous faudrait rendre compte de la mutation du *ain* ou *ghain* hébreu initial en un *qaf* arabe.

Je ne crois pas que nous ayons jusqu'ici beaucoup d'exemples d'un pareil changement.

Cependant j'appellerai votre attention sur un fait qui semblerait à première vue en faveur de cette hypothèse.

Le nom de *Segor*, autre ville de la Pentapole, צער (*Soghar*), contient comme seconde radicale cette même lettre *ain* ou *ghain* par laquelle commence le nom de Gomorrhe.

Ségor ayant, selon le texte biblique, échappé seule à la catastrophe, continua d'exister jusqu'à une date relativement moderne, puisqu'à l'époque d'Eusèbe et de saint Jérôme elle était habitée et qu'un détachement militaire y tenait garnison (cf. la *Notitia dignitatum imperii Romani*, qui inscrit à Zoara des *Equites sagittarii indigenæ*).

Cette continuité persiste jusqu'aux temps arabes.

Les géographes musulmans font en effet mention de cette ville et lui conservent son nom sous les formes صغر ou زغر (1).

Yaqout (III, 397) écrit aussi ce nom سقر et Moqaddesy (éd. de Goeje, p. 178) dit:

« *Soghar;* les habitants des deux *Koura* l'appellent سقر » (un ms. donne la variante صقر).

Le remplacement du *sad* initial par le *sin* n'est pas surprenant, les sifflantes pouvant en arabe s'*écrire* indifféremment comme naturelles ou comme emphatiques devant une autre lettre emphatique, parce que cette dernière réagit physiquement sur elles et les fait passer au registre emphatique; l'on peut donc à volonté, suivant cette règle, écrire devant le غ ou le ق un س ou un ص (ou même un ز).

Ce qui est singulier c'est de voir ici le *ain* remplacé par un *qaf*.

Pouvons-nous faire état de cette mutation pour justifier l'assimilation de *Qoumrân* et de *'Amorah?*

Il est à noter que ce phénomène se présenterait justement dans le nom de deux des villes de la Pentapole.

(1) Le changement du *sad* arabe (= *sadi* hébreu) en *za* arabe ou *zaïn* (en *arabe vulgaire* cette lettre a gardé son *nom hébreu : Zaïn*) n'a rien que de régulier; c'est ainsi que le mot arabe *saghîr*, *petit* (cf. צעיר et l'allusion biblique à la « petitesse » de Ségor), devient dans la langue vulgaire *z'ghîr;* seulement ce *z* reste dans la même gamme emphatique que le ص et se prononce comme un ض. Le Targum du pseudo Jonathan écrit le nom de Segor par un *zaïn*, זוער.

L'on peut toujours, il est vrai, se demander si l'on n'a pas affaire ici à une altération purement *graphique*, le ـغـ et le ـقـ se confondant volontiers sous le *qalam* des copistes, principalement au milieu des mots.

Dans ce cas il n'y aurait à tirer, du fait que j'ai cru devoir relater, aucun argument pour le changement *phonétique* d'un *ain* hébreu en un *qaf* arabe.

Je vous laisse le soin de juger dans quelle mesure ce fait peut contribuer à confirmer l'identification que vous avez proposée pour le site de Gomorrhe et que vous avez appuyée, du reste, par d'autres rapprochements importants dont je n'ai pas à m'occuper en ce moment.

Puisque j'en suis sur le chapitre de Ségor, veuillez me permettre d'ajouter un mot.

Le témoignage des auteurs arabes nous prouve que le nom de la ville de Ségor s'était maintenu chez les habitants sémitiques de la Palestine, avec son *ain* ou *ghain* médial.

Par conséquent, si ce nom est encore en usage aujourd'hui, il y a bien des chances pour qu'il ait gardé cette lettre si caractéristique (1).

Ce qui rend plus probable encore la conservation de ce nom sans trop grande variation, c'est qu'il avait l'avantage d'offrir un sens apparent commun à l'hébreu et à l'arabe, et, sur lequel la Bible elle-même insiste déjà : celui de *petit* (2).

On pourrait même à la rigueur admettre que c'est là l'origine véritable du nom, ou plutôt du surnom de cette ville, qui s'appelait anciennement *Bela'*.

En tout cas, cette idée étymologique semble avoir préoccupé de bonne heure les commentateurs du texte biblique.

Tout le monde connaît la curieuse tradition relative à l'inceste de Lot, et à l'origine des Moabites et des Ammonites.

Dans cet épisode, placé immédiatement après que Lot est sorti de Ségor, les deux filles et concubines du père de Moab et d'Ammon ne sont pas nommées; le texte se contente de les désigner par les mots *Bekira*, l'aînée, et *Se'ira*, la cadette (littéralement *la petite*).

Les rabbins qui affirment que la femme de Lot s'appelait *Edith*,

(1) Ou tout au moins le *qaf* qui en tiendrait la place, si l'on prête à la variante des manuscrits discutée plus haut une réelle valeur phonétique.

(2) La ville de Segor semble même avoir donné son nom au lac *Asphaltite* = *Bahret* (ou *Bohairet*) *Zoghar*, ce qui fait voir que le souvenir ne s'en est jamais perdu. Il y avait en Edom un nom de localité tout à fait congénère, צעיר (II *Rois*, 8 : 21), et un autre dans le territoire de Juda, ציער (*Josué*, 15 : 54, dans le groupe d'Hébron).

עידית (probablement עוד, revenir, *retourner!* cf. le mouvement de curiosité qui fut cause de sa transformation en statue de sel), prétendent qu'une de ses deux filles s'appelait *Peloutith*, פלוטית, nom qui paraît forgé pour jouer à la fois sur celui de Lot et sur le sens, bien en situation, de la racine פלט, délivrer, sauver, enfanter, etc.

Les auteurs arabes qui ont puisé aux sources juives appellent ces deux filles, l'une *Reyya*, *Racha* ou *Zaha*, l'autre *Ra'wa*, *Ra'oûcha* ou *Zoghar*. Toutes ces formes ne sont que les variantes fautives (parfaitement justifiées par les habitudes graphiques arabes) de *Zoghar* ou *Zoghara*, et de *Rabbeta*.

M. J. Derenbourg a bien fait voir, dans la *Revue critique* (1), que les Arabes n'avaient fait que copier les deux mots araméens *Rabbetha*, l'aînée, et *Se'irta*, la cadette, et que les hypothèses de mythologie transcendante élevées par M. Goldzieher (2) sur ces variantes accidentelles des manuscrits arabes étaient construites sur le sable.

Il y a cependant, je pense, à retenir de cette singulière déviation de la légende une chose intéressante; c'est que les noms des deux filles de Lot, du père de Moab et d'Ammon, sont précisément les noms des deux *villes* principales de ces deux peuples, *Rabbat* et *Segor*, la *grande* et la *petite*. A côté de *Rabbath Ammon*, nous voyons apparaître, assez tard il est vrai, une *Rabbat Moab*.

Il est donc très-probable qu'il y a à faire dans cette tradition une large part à la légende, mais nullement dans le sens aventureux où tend l'hypothèse astronomique de M. Goldzieher.

Il faut rapprocher de cette observation la particularité suivante : C'est que le nom de Lot lui-même est traité assez géographiquement par la tradition arabe, qui ne se gêne pas pour appeler les habitants de la Pentapole, le peuple de Lot, *Qaum Lout*, et la Pentapole elle-même, les villes de Lot, *Madaïn Lout* (*Diâr Qaum Lout*); pour désigner par son nom le lac Asphaltite, *Bahr Lout;* enfin, pour prêter au mot *Louti* (cf. *lawwât*) le sens que nous avons attribué au mot *sodomite*, ce qui achève de donner au neveu (ou *frère*, suivant le Talmud) d'Abraham, et à ses descendants, déjà passablement compromis, et à dessein, par le récit de la Genèse, une déplorable réputation en l'assimilant à la ville même dont il était, au contraire, le seul à ne pas partager les vices.

Cette tendance à concevoir comme des entités géographiques les plus anciens personnages qui touchent, plus ou moins immédiate-

(1) *Revue critique*, 30 septembre 1876, p. 219.
(2) *Der Mythos bei den Hebraeern*, p. 224.

ment, à l'histoire ou au sol de Moab, à les *chorographier*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, est très-accusée.

C'est là, du reste, *un des procédés favoris des Sémites, en matière de fable;* toute *légende* devient invinciblement *topique* entre leurs mains ; c'est ainsi que finissent généralement leurs dieux, c'est ainsi bien souvent qu'ils ont commencé, et le *nom du lieu* qui leur a servi de berceau leur sert aussi de tombe : nés montagnes, fleuves, villes, etc., le *Baal*, le *El*, le *Reseph* syriens redeviennent en mourant montagnes, fleuves, villes ; ils restituent à l'endroit son nom, et lèguent leur âme à quelque petit *weli* ou *neby* musulman qui s'installe à leur place sans plus de cérémonie.

Pour nous en tenir au cas et à la région qui nous intéressent, voici quelques exemples de noms historiques conservés sous forme géographique :

Sihon, le roi des Ammonites, qui avait conquis Moab et que défit Moïse : cf. *Chîhân*, ruine remarquable au sud de l'Arnon, auprès de laquelle vous avez découvert le beau bas-relief qui se voit au Louvre et qui n'est peut-être autre chose que l'illustration de la stèle de Mesa.

'Og, roi de Basan, allié du précédent : cf. *Au'djè*, la rivière importante qui se jette dans le Jourdain au-dessus de Jéricho.

Chobak, le général de Hadarezer, qui vint se faire battre par David à Helam, après la défaite des Syriens et des Ammonites devant Rabbat : cf. la ville bien connue de *Chaubak* du territoire des Edomites (le *Mont Royal* des croisés).

'Eglon, roi de Moab, qui fut tué par Ehoud le gaucher, à Jéricho : cf. la grande forteresse de *'Adjloûn*, dans le district dit *Montagne de 'Adjloûn*, au nord de Salt (Ammonitide).

Bela', fils de Beor, roi d'Edom à Dinhabah, qui ressemble considérablement à *Balaam, fils de Beor* : cf. *Bela'* nom primitif de *Segor*, comme nous l'avons vu.

Balaq, roi de Moab à l'époque de Moïse : cf. le *Balqa*, le grand district transjordanique qui correspond précisément *au pays de Moab*, au territoire perdu par Balaq au nord de l'Arnon. Nous avons sur ce dernier point l'aveu des Arabes eux-mêmes ; ils visaient bien — eux et ceux de qui ils ont pris cette tradition — dans *Balqa* le nom du roi *Balaq*, à tort ou à raison, peu importe ; en effet Yaqout dit que *Balqa*, chef-lieu *'Ammân* (Ammon), tire, suivant divers auteurs, son nom de celui de *Bâlaq des Beni-'Ammân, fils de Loût.* Telle était aussi l'opinion juive, au moins à une certaine époque, comme on peut voir par Estor hap-Parchi, le contemporain d'Aboul Féda.

CH. CLERMONT-GANNEAU.

SUR

UNE INSCRIPTION GRECQUE

RELATIVE A

L'HISTORIEN FLAVIUS ARRIANUS (1)

L'inscription qui forme le sujet de cette notice a été publiée en *fac-simile* dans le dernier volume des *Mémoires de la Société hellénique de philologie de Constantinople* (2). C'est à un membre de cette Société, M. Damon, qu'on en doit la découverte. Il l'a trouvée, en juillet 1871, dans les ruines qui s'étendent autour de *Soulou-Séraï*, petite ville du district de Bozuk, dans la vallée dite Artyk-Owa, sur l'Ischékérat-Sou (ancien *Scylax*), affluent de gauche de l'Irschil-Irmak (ancien *Iris*), à l'ouest de Sivas, à l'est d'Angora. Ces ruines sont celles d'une grande et belle ville ; M. Damon y a remarqué les débris de plusieurs magnifiques monuments. La pierre qui porte l'inscription a $1^{m},60$ de hauteur, sur $0^{m},90$ de largeur. Elle se trouve auprès d'un pont romain de trois arches, sur lequel on passe encore le Scylax, et semble avoir fait partie de la décoration de ce monument.

(1) Ce travail a été communiqué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 9 juillet 1875. Il devait être lu à la séance publique annuelle de la même académie, à la suite de ma *Notice sur une inscription latine relative à l'historien Velleius Paterculus ;* mais l'ordre du jour de la séance était fort chargé, et l'heure avancée à laquelle je pus prendre la parole ne me permit de lire que cette dernière notice. Voyez les *Comptes rendus de l'Académie*, année 1875, pages 184, 290 et 431.

(2) Tome VII, 1872-1873, p. 4, n° 9.

Cette inscription serait ainsi conçue suivant M. Damon :

ΑΝΟΥΠΑΙΟΙΚΟΥΥΙΩΙ
ΘΕΟΥΝ/////ΟΥΑΥΙΟΝΩΙΤΡΑΙΑΝΟ
ΑΔΡΙΑΝΟ/////ΗΡΑΡΧΙΕΡΕΙΜΕΓΙϹΤω
ΔΗΜΑΡΧΙΚΗϹΕΞΟΥϹΙΑϹΤΟΚΑΙ
ΑΥΤΟΚΡΑΤ·ΤΟΒ' ΥΠΑΤΩΠΟΓ·ΠΠ
///ΑΙΑΙΔΙΟΙΚΑΙϹΑΡΙΔΗΜΑΡΧΙΚΗϹ
ΕΞΟΥϹΙΑϹΕΠΙΦΑΑΡΜΑΝΟΥ
ΠΡΕϹΒΕΥΤΟΥΤΟΥΚΑΙΑΝΤΙϹΡΑΤΗΓΟΥ
ΤΟΥϹΕΒΑϹΤΟΥ
ϹΕΒΑϹΤΟΠΟΛΕΙΤΩΝΤΩΝΚΑΙ
ΗΡΑΚΛΕΟΠΟΛΙΤΩΝ
ΑΡΧΟΝΤΕϹΒΟΥΛΗΔΗΜΟϹ
ΕΤΟΥϹ ΘΛΡ

Ce texte est évidemment incomplet ; il y manque une ligne et demie au commencement, et l'on y remarque de nombreuses fautes de lecture, mais qui peuvent se corriger facilement et d'une manière certaine. Voici comment il faut le restituer :

[ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ ΚΑΙϹΑΡΙ
ΘΕΟΥ ΤΡΑΙ]ΑΝΟΥ ΠΑ[ΡΘ]ΙΚΟΥ ΥΙΩΙ
ΘΕΟΥ Ν[ΕΡ]ΟΥΑ ΥΙΩΝΩΙ ΤΡΑΙΑΝ[ΩΙ
ΑΔΡΙΑΝ[ΩΙ ϹΕΒ] ΑΡΧΙΕΡΕΙ ΜΕΓΙϹΤΩ[Ι
ΔΗΜΑΡΧΙΚΗϹ ΕΞΟΥϹΙΑϹ ΤΟ ΚΑ'
ΑΥΤΟΚΡΑΤ ΤΟ Β' ΥΠΑΤΩ[Ι Τ]Ο Γ' ΠΠ
Κ]ΑΙ ΑΙ[Λ]Ι[Ω]Ι ΚΑΙϹΑΡΙ ΔΗΜΑΡΧΙΚΗϹ
ΕΞΟΥϹΙΑϹ ΕΠΙ Φ[Λ] ΑΡ[ΡΙ]ΑΝΟΥ
ΠΡΕϹΒΕΥΤΟΥ ΚΑΙ ΑΝΤΙϹ[Τ]ΡΑΤΗΓΟΥ
ΤΟΥ ϹΕΒΑϹΤΟΥ
ϹΕΒΑϹΤΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΤΩΝ ΚΑΙ
ΗΡΑΚΛΕΟΠΟΛ[Ε]ΙΤΩΝ
ΑΡΧΟΝΤΕϹ ΒΟΥΛΗ ΔΗΜΟϹ
ΕΤΟΥϹ ΘΛΡ

Αὐτοκράτορι Καίσαρι, θεοῦ Τραϊανοῦ Παρθικοῦ υἱῷ, θεοῦ Νερούα υἱωνῷ,

Τραϊανῷ Ἀδριανῷ Σεβ(αστῷ), ἀρχιερεῖ μεγίστῳ, δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ κα', αὐτοκράτ(ορι) τὸ β', ὑπάτῳ τὸ γ', π(ατρὶ) π(ατρίδος), καὶ Αἰλίῳ Καίσαρι δημαρχικῆς ἐξουσίας, ἐπὶ Φλ(αουίου) Ἀῤῥιανοῦ πρεσβευτοῦ καὶ ἀντιστρατηγοῦ τοῦ Σεβαστοῦ,

Σεβαστοπολειτῶν τῶν καὶ Ἡρακλεοπολειτῶν ἄρχοντες, βουλή, δῆμος,
ἔτους θλρ'.

C'est-à-dire :

A l'Empereur César Trajan Hadrien Auguste, fils du divin Trajan le Parthique, petit-fils du divin Nerva, grand pontife, revêtu de la puissance tribunitienne pour la vingt-et-unième fois, deux fois proclamé impérator, trois fois consul, père de la patrie, et à Ælius César revêtu de la puissance tribunitienne, Flavius Arrianus étant légat de l'Empereur, propréteur,

*les archontes, le sénat, le peuple de Sébastopolis-Héracléopolis,
l'an* 139.

On voit que c'est l'inscription d'un monument, probablement du pont près duquel elle a été trouvée, consacré à l'empereur Hadrien et à son fils adoptif le césar Ælius Vérus, pendant le premier semestre de l'an 137 de notre ère. On sait en effet que c'est à cette année que correspond la 21e puissance tribunitienne d'Hadrien (1), et qu'Ælius Vérus, qui ne figure, dans cette inscription, que comme étant revêtu de la puissance tribunitienne pour la première fois, en fut revêtu pour la seconde fois à la fin de juillet ou au commencement d'août de cette même année 137 (2).

On connaissait le nom de la ville de Sébastopolis-Héracléopolis ; ce nom se lit en effet sur un certain nombre de monnaies ; on savait que c'était une ville du Pont, ou plutôt de la province de Cappadoce à laquelle le Pont et l'Arménie mineure étaient alors réunis ; mais on n'en connaissait pas la situation exacte, on n'en savait pas le nom moderne. Cette situation, ce nom moderne, on en devra la connaissance à cette inscription.

Les auteurs anciens qui en parlent (3) l'appellent seulement *Sebastopolis*, sans ajouter à ce nom celui d'*Heracleopolis ;* et c'est bien de la

(1) Voy. la note de M. Henzen sur l'inscr. nº 5459 de son supplément au recueil d'Orelli.

(2) Voy. Borghesi, *Œuvres*, t. VIII, p. 457, et M. Mommsen, *Corp. inscr. lat.*, vol. III, nº 4366.

(3) Pline, *H. N.*, VI, 3; Ptolémée, V, 6; *Itinéraire d'Antonin*, p. 205 ; Hiéroclès, *Synecdem.*, 703, 5; saint Grégoire de Nisse, *Hist. de sainte Macrine*, dans ses *Œuvres*, t. III, p. 996, B, éd. Migne. Cf. *Corp. inscr. gr.*, nos 342 et 4183.

même ville qu'ils veulent parler : on en aurait au besoin la preuve dans l'inscription suivante, provenant, comme la nôtre, de *Soulou-Séraï* (1), et dans laquelle il ne peut être question d'une autre ville :

ΜΠΟΝΤΙΟΝΝΟΟΥ////
ΛΙΟΝΜΠΟΝΤΟΥ
ΝΟΟΥΕΛΛΙΟΥ ΥΙΟΝ
ϹΕΒΑϹΤΟΠΟΛΕΙΩΙ////
Η ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ Ο ΔΗΜΟϹ
ΕΤΙΜΗϹΕΝ ΤΗϹ ΕΙϹ
ΤΗΝ ΠΟΛΙΝ ΔΙΗΝΙΚΟ
ΕΥΝΟΙΑϹ ΕΝΕΚΕΝ

Μ(άρχον) Πόντιον Νοου[έλ]λιον, Μ(άρχου) Ποντ[ί]ου Νοουελλίου υἱὸν, Σεβαστοπολει[τ]ῶ[ν] ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος ἐτίμησ[α]ν τῆς εἰς τὴν πόλιν διην[ε]χο[ῦς] εὐνοίας ἕνεκεν.

C'est-à-dire :

A Marcus Pontius Novellius, fils de Marcus Pontius Novellius, le sénat et le peuple de Sébastopolis, à cause de sa continuelle bienveillance envers la ville.

J'ai dit que l'on connaissait un certain nombre de médailles sur lesquelles se lit, comme dans notre inscription, le nom de la ville de Sébastopolis-Héracléopolis. M. Damon en a vu une chez un habitant de Soulou-Séraï. C'est une monnaie de bronze, dont le droit est très-fruste ; il y a lu cependant, autour d'une tête d'empereur, ce commencement de légende :

ΑΥΤ Κ////, c'est-à-dire Αὐτ(οκράτωρ) Κ[αῖσαρ...

Le revers est mieux conservé ; on y lit, autour d'un Hercule debout dans l'attitude de la lutte, ces mots :

ΣΕΒΑΣΤΟ · ΗΡΑΚ, c'est-à-dire Σεβαστο(πολειτῶν) Ἡρακ(λεοπολειτῶν).

Mon savant confrère, M. W.-H. Waddington, en possède une, et il en a vu et étudié six autres dans différentes collections ; il a bien voulu m'en remettre la description suivante :

1° ΑΥ · ΚΑΙ · Λ · ϹΕΠΤΙΜΙ · ϹΕΟΥΗΡΟϹ · ΑΥ, c'est-à-dire Αὐ(το-

(1) Publiée aussi par M. Damon, *ibid.*, p. 2, n° 3.

κράτωρ) Καῖ(σαρ) Λ(ούκιος) Σεπτίμι(ος) Σεούηρος Αὔ(γουστος); tête laurée de Septime Sévère.

℞. CЄBACT · ΗΡΑΚΛΕΟΠΟ · Hercule debout au milieu d'un grand édifice, ayant de chaque côté un portique tétrapyle. Æ. Mod. 8. Cabinet de France; décrite par Mionnet, *Médailles grecques*, supplément, t. V, *Bithynie*, n° 305.

2° Même légende et même tête.

℞. CEBACTOΠΟ · ΗΡΑΚΛΕΟΠΟ; dans le champ, la date ЄΤ ΗϚ, c'est-à-dire ἔτ(ους) ης' = 208; Hercule luttant avec un taureau. Æ. Mod. 7. Collection de M. Waddington.

3° ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ CEB, c'est-à-dire Ἰουλία Δόμνα Σεβ(αστή); tête de Julia Domna.

℞. CЄBACTOΠΟ · ΗΡΑΚΛΕΟΠ; dans le champ ЄΤ ΗϚ; Hercule luttant avec un lion. Æ. Mod. 8. Cabinet de France.

4° ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ ΑΥ, c'est-à-dire Ἰουλία Δόμνα Αὐ(γοῦστα); tête de Julia Domna.

℞. CЄBACTOΠΟ · ΗΡΑΚΛΟΠΟ · Π, c'est-à-dire Σεβαστοπο(λειτῶν) Ἡρακλ[ε]οπο(λειτῶν) Π(όντου); dans le champ, ЄΤ ΗϚ; Hercule portant un sanglier. Æ. Mod. 8. Musée britannique, où cette pièce est classée à Philippopolis de Thrace.

5° ΑΥ · ΚΑΙ · Μ · ΑΥΡ · ΑΝΤ//////ΙΝΟC, c'est-à-dire Αὐ(τοκράτωρ) Καῖ(σαρ) Μ(άρκος) Αὐρ(ήλιος) Ἀντ[ωνε]ῖνος; tête laurée de Caracalla.

℞. CЄBACTO · ΗΡΑΚΛΕΟΠ/////; figure debout, au milieu d'un grand édifice orné de trois portes. Æ. Mod. 7. Cabinet de France; décrite par Mionnet, *Méd. gr.*, t. II, *Bithynie*, n° 168; cf. supplément, t. V, *Bithynie*, n° 333.

6° Λ · CЄΠΤ · ΓЄΤΑC · Κ, c'est-à-dire Λ(ούκιος) Σεπτ(ίμιος) Γέτα Κ(αῖσαρ); tête nue de Géta.

℞. CЄBA///////ΗΡΑΚΛΕΟ/////; Hercule debout, tenant sa massue, sous un portique, entre deux portiques tétrapyles. Æ. Mod. 7. Cabinet de France, pièce fruste.

7° /////ΤΙΜΙ · ΓЄΤΑC · ΚЄCAR (*sic*); tête nue de Géta.

℞. CЄBACTOΠΟ///////ЄΟΠΟ · Π; dans le champ, ЄΤ ΗϚ; la Fortune debout. Æ. Mod. 7. Collection de feu le général Fox, aujourd'hui au musée de Berlin.

Les sept monnaies dont on vient de lire la description sont du

règne de Septime Sévère, et quatre d'entre elles (1) portent la date ηϛ' = 208, qui se rapporte évidemment à l'ère particulière de la ville. Notre inscription, qui est datée de l'an θλρ' = 139, et en même temps de la XXI[e] puissance tribunitienne d'Hadrien, correspondant, on l'a vu, à l'an 137 de notre ère, nous fait connaître exactement le point de départ de cette ère, lequel correspond à l'an 2 avant J.-C. (2).

C'est donc en cette année, 2 avant J.-C., que la ville d'*Heracleopolis* reçut d'Auguste le nom de *Sebastopolis*, équivalant à celui d'*Augusta*, qui fut donné à la même époque à un certain nombre de villes des provinces occidentales de l'empire.

Mais ce qui fait surtout l'importance de notre document, c'est le nom du légat qui y est mentionné, *Flavius Arrianus*.

On savait, en effet, par un passage de Dion Cassius (3), que ce personnage, qui n'est autre que le célèbre historien de l'expédition d'Alexandre, était, en 134 de notre ère, légat impérial de la province de Cappadoce, et que, grâce à son habileté et à son énergie, cette province échappa aux désastres dont elle était menacée par une invasion de barbares, les *Alains*, qui, après avoir ravagé les contrées voisines, la Médie et l'Arménie, s'avançaient vers la Cappadoce, mais n'osèrent en passer la frontière, effrayés par les préparatifs que Flavius Arrianus avait faits pour les recevoir. Nous pouvons juger de l'importance de ces préparatifs, Arrien lui-même les ayant décrits dans son *Histoire des Alains*, dont un fragment est parvenu jusqu'à nous, sous le titre d'Ἔκτασις κατ' Ἀλανῶν (mot à mot : *ordre de bataille contre les Alains*).

La Cappadoce, à laquelle étaient alors réunis l'Arménie mineure et le Pont, était une province impériale consulaire. Arrien avait donc été consul lorsqu'il y fut envoyé en qualité de légat impérial propréteur ; et, en effet, son consulat est mentionné sur deux briques trouvées à Rome, et dont les estampilles ont été publiées et expliquées par Borghesi (4). Ce consulat fut un consulat *suffectus* : on n'en connaît pas exactement la date ; mais elle doit être antérieure à l'an 131 de notre ère ; car c'est en cette année, au plus tard, qu'Arrien dut prendre possession de son gouvernement. Il nous apprend, en effet,

(1) Les n[os] 2, 3, 4 et 7.

(2) Les quatre monnaies datées ont donc été frappées en 206, ce qui s'accorde parfaitement avec leurs légendes et avec leurs types.

(3) Livre LXIX, c. XV.

(4) Dans ses *Œuvres*, t. IV, p. 157.

dans son *Périple du Pont-Euxin* (1), récit d'un voyage d'exploration d'une partie de la côte de cette mer, exécuté par lui lorsqu'il était déjà gouverneur de Cappadoce, et adressé, sous forme de lettre ou de rapport, à l'empereur Hadrien ; il nous apprend, dis-je, qu'il s'était décidé à entreprendre ce voyage à la nouvelle de la mort de Cotys II, roi du Bosphore cimmérien, événement qu'on s'accorde à placer en l'année 131 (2).

La durée des fonctions des légats des provinces consulaires était ordinairement de trois à cinq ans, et l'on ne pouvait supposer qu'après les succès obtenus par Arrien dans la guerre contre les Alains, on eût songé à abréger la durée des siennes. Notre inscription prouve que, loin de l'abréger, on la prolongea d'une année au moins au delà du maximum ordinaire, puisqu'elle nous apprend qu'il était encore en 137 en possession de son gouvernement. Mais il dut le quitter au milieu de cette même année pour le céder à son successeur, *L. Burbuleius Optatus Ligarianus*.

Celui-ci, en effet, dans son inscription, qui a été si savamment commentée par Borghesi (3), est qualifié de *legatus Antonini Pii et Divi Hadriani pro praetore provinciae Cappadociae*, et il ne put être légat de Cappadoce sous Hadrien que pendant les six derniers mois de l'an 137 et les six premiers mois de l'an 138, puisque ce prince mourut le 10 juillet de cette dernière année, et que c'était au milieu de l'année, en juillet ou en août, que les gouverneurs de province prenaient possession de leurs fonctions.

Outre les ouvrages que nous avons eu occasion de citer jusqu'ici, on doit à Arrien un *traité de tactique*, à la fin duquel il dit qu'au moment où il écrivait ce livre, l'empereur Hadrien était dans la vingtième année de son règne. Dodwell a cherché à démontrer qu'Arrien avait écrit ce livre pendant son gouvernement de la Cappadoce. Le fait est, en effet, constaté par notre inscription, qui prouve, on l'a vu, qu'Arrien était encore gouverneur de cette province dans la vingt-e-tunième année du règne d'Hadrien.

LÉON RENIER.

(1) P. 77, éd. G. Hoffmann.
(2) Voy. Visconti, *Iconographie grecque*, t. II, c. VII, §§ 16 et 17.
(3) Dans ses *Œuvres*, t. IV, p. 103 et suiv.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER

M. Léon Renier communique une note de M. le commandant Mowat, relative à plusieurs fragments d'inscriptions encastrés dans le mur des caves de l'archevêché de Tours. Deux de ces fragments méritent d'attirer l'attention, malgré leur mutilation. M. Mowat en fait ressortir l'importance. 1er fragment : CIVITAS · TV... — LIBERA. 2e fragment : //SI NEPOTI — CIVITAS · TV — RONOR · LIB. Beaux caractères de sept à neuf centimètres, indiquant le premier siècle de notre ère. Il s'agit de dédicaces faites par la *cité libre des Turons,* « civitas Turonorum libera », à des personnages dont le nom est perdu pour nous. M. Mowat, par d'ingénieuses conjectures fondées sur la syllabe SI (SI NEPOTI), semblant indiquer le petit-fils d'un Drusus (DRVSI NEPOTI), propose de voir dans l'inscription les débris d'un monument élevé sous Claude, après la guerre de Bretagne, en l'honneur de l'empereur et de ses deux fils Tibérius Claudius Drusus et Britannicus. La date de l'inscription devrait être placée entre l'an 44, date de l'expédition de Bretagne, et l'an 55, date de la mort de Britannicus.

M. Léon Heuzey fait part à l'Académie de diverses observations ayant rapport aux ateliers de *coroplastes grecs.* On sait que les *coroplastes* étaient les fabricants de ces petites statuettes de femme en terre cuite (*corai*) dont on trouve tant de spécimens dans les anciens tombeaux en Grèce et en Asie Mineure. M. Heuzey montre que la plupart de ces figurines se rattachent au cycle de Déméter, principalement à la catégorie des femmes voilées, comme il l'a déjà établi dans un autre travail. Mais ce type n'était pas le seul. M. Heuzey cite parmi ces statuettes une vendangeuse, une jeune fille portant un sac à dés ou à osselets, et diverses autres qui peuvent avoir représenté quelque nymphe, compagne de Bacchus, mais qui pourraient aussi n'avoir aucun caractère divin. Il faut se garder, ajoute l'auteur du mémoire, de voir dans l'ensemble de ces figurines un groupe unique représentant des types divins, quoique cette idée soit évidemment l'idée dominante de ces offrandes.

M. Ravaisson présente le dessin d'un vase grec d'ancien style acquis par

le musée du Louvre. On y remarque Achille et Ajax jouant aux dés sous un palmier. M. Ravaisson y voit une nouvelle représentation des scènes qu'il a appelées *élyséennes*.

M. de Mas Latrie lit, en communication, un travail relatif à la vie de Machault, poëte et musicien célèbre du XIVe siècle.

M. le Dr René Briau communique un mémoire sur la *médecine officielle* à Rome.

M. de Saulcy rectifie certaines assertions émises par M. Mourat dans une brochure intitulée : *la Butte des Moulins*. Toute une série de nos rois, Philippe Ier, Louis VI, Louis VII, Philippe le Bel, Charles VII, y sont accusés d'avoir fabriqué de la fausse monnaie, bien que d'ailleurs *faisant bouillir vifs dans une cuve de fer les faux monnayeurs* qui leur faisaient concurrence. M. de Saulcy n'a aucune peine à démontrer que ce sont là des calomnies démenties par les faits et qu'il est regrettable de voir figurer dans un livre présenté à l'Académie.

M. Victor Duruy continue la lecture de son mémoire sur Septime Sévère.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Un trésor qui, indépendamment de sa valeur intrinsèque, offre un vif intérêt au point de vue historique, en raison de la lumière qu'il jette sur les rapports entre l'Assyrie, l'Égypte et la Grèce ainsi que sur le développement des diverses phases de la civilisation le long des côtes de la Méditerranée, vient d'être découvert à Palestrina, la Præneste des Latins.

On sait que Palestrina, située à 14 kilomètres de Frascati, dans le comarque de Rome, est une des plus anciennes cités de l'Italie. Capitale des Eques, elle eut un roi bien avant la fondation de Rome. A la fin du siècle dernier (en 1777), on y trouva les fastes dits prénestins ; on y voit encore les vestiges d'un mur cyclopéen, ainsi que les ruines d'une villa d'Antonin le Pieux, et d'un temple de la Fortune où l'on admirait une belle mosaïque qui a été transportée au palais Barberini à Rome.

C'est au milieu d'un champ de vignes et d'oliviers, au pied des collines sur lesquelles s'élève Palestrina, que deux archéologues, MM. Frollano et Bernardini, ont découvert récemment ce trésor, qui est d'une véritable richesse et parfaitement conservé, bien qu'il remonte à plus de trois mille ans. Il était renfermé dans une tombe que l'on croit être celle d'un membre de la famille Sylvia, ancêtre de Romulus et roi d'Albe.

Cette tombe a la forme d'une chambre rectangulaire, creusée dans la terre à la profondeur d'environ 2 mètres de la surface du sol et mesurant $5^{m},45$ de long sur $3^{m},92$ de large.

Parmi les objets qu'on en a retirés, on cite une plaque d'or massif, servant de pectoral, mesurant environ 8 pouces sur 5, et recouverte de 131 statuettes sculptées en miniature, d'animaux, de lions, de chevaux et de chimères, aussi parfaites dans les détails et presque aussi bien modelées que si elles étaient de grandeur naturelle.

Dans le sens de la plus grande longueur de cette plaque, on trouve d'abord sur la même ligne quinze oiseaux à figures d'hommes ou de sirènes. Entre ces oiseaux, mais placés suffisamment en arrière pour former une seconde rangée, viennent quatorze lions couchants, à têtes de sphinx, puis une autre rangée de douze lions debout, suivie d'une quatrième de

douze lions assis. La même plaque porte encore des têtes de chèvres et huit chevaux. Au revers, on remarque deux rangées de tubes à peu de distance l'un de l'autre, qui servaient à passer des cordes pour attacher ce curieux ornement.

Les autres objets en or consistent en fibules d'un travail exquis, trois cylindres très-ornés, une grande quantité de franges d'or, des boutons formés d'une feuille épaisse d'or sur une base d'ivoire, une petite coupe de la forme d'un œuf, avec des anses d'une telle délicatesse, d'une telle perfection, qu'elle semble appartenir à la toilette d'une dame.

On a aussi recueilli dans la tombe de Palestrina un nombre considérable de vases d'argent de diverses formes, des parures en ivoire sculpté, une panoplie de boucliers ronds en cuivre, de lances, de sabres, de poignards, un somptueux lit funéraire de bois et de bronze, des trépieds et une foule d'objets consacrés à un usage funéraire.

Sur un des vases d'argent on voit la barque emblématique du Soleil et les figures d'Osiris, de Phra et d'autres divinités égyptiennes, avec des groupes d'Isis et d'Horus aux angles; une inscription placée au-dessus des groupes donne le nom de l'artiste, que l'on a déchiffré de la manière suivante : *Esmunie ar ben' asta.*

A en juger par leur style et les sujets qu'ils représentent, les objets découverts à Palestrina appartiennent presque tous à la période pendant laquelle l'influence de la civilisation égyptienne et assyrienne dominait en Étrurie et dans le Latium. Ce trésor, si précieux au point de vue archéologique, a été acquis au prix de 80,000 fr. par le gouvernement italien, qui doit le faire installer ces jours-ci au musée Kirchner à Rome.

(*Débats* du 5 mars.)

—— *Publications archéologiques en Russie.*—Nous recevons de Moscou le tome VI des *Drevnosti* (antiquités) publiées par la société archéologique de cette ville. Il comprend entre autres travaux un mémoire de M. Hertz sur les récentes découvertes faites dans la presqu'île de Taman, une étude de M. Miller (de Moscou) sur le rôle du chien dans les croyances populaires, des recherches sur l'antique architecture de la Géorgie par M. Kondakov, un travail fort détaillé de M. le comte Ouvarov sur les monuments mégalithiques (la première partie, seule publiée, traite des monuments en dehors de la Russie). Il est accompagné de planches nombreuses.

Parmi les récentes publications russes nous devons spécialement signaler le volume de M. Kondakov sur l'*Histoire de l'art et de l'iconographie byzantins d'après les miniatures des manuscrits grecs*. M. Kondakov, qui a été élève de notre École de Rome, promet d'être un archéologue des plus distingués. Son ouvrage embrasse la période qui va du cinquième au treizième siècle et offre un précieux ensemble de renseignements (1).

L. Leger.

(1) Il est publié à Odessa, aux frais de l'Université ; un vol. in-8 de 276 p.

— *Bulletin de la commission archéologique municipale de Rome*, quatrième année, numéro 4, octobre-décembre 1876 :

Rodolfo Lanciani, *Autel de Verminus;* suite (à la fin de cet article, l'auteur annonce la découverte de la porte Viminale, que vient de dégager la continuation des fouilles). Pl. XVIII à XXI. — *Liste des objets d'art antiques* découverts et conservés par les soins de la commission archéologique municipale du 1er janvier au 31 décembre 1876. Actes de la commission et dons qu'elle a reçus.

— Nous donnerons régulièrement les sommaires du *Bulletin de correspondance hellénique*, dont nous avons annoncé l'apparition dans la *Revue* de février. (On s'abonne chez Thorin.)

Numéro de janvier 1877 : 1. J. Sakkélion, *Scholies de Démosthène et d'Eschine, d'après un manuscrit inédit de Pathmos* (avec un fac-simile). 2. Constantin Papparigoupoulos, *De quelques travaux de la science occidentale sur l'histoire du peuple grec au moyen âge et sous la domination ottomane.* 3. Paul Foucart, *Inscriptions de Calamata.* 4. O. Riemann, *Remarques sur une inscription de Mylasa.* 5. A. Dumont, *Supplément à la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la 122e olympiade ;* § 1, Λύσανδρος et Λυσιάδης. 6. K. D. Mylonas, *Lekythoi à fond blanc de fabrique athénienne qui représentent Charon* (pl. 1 et 2). 7. Th. Homolle, *Inscriptions de Milo.* Bibliographie. Nouvelles et correspondance. — Numéro de février : 1. C. Condos, *Mélanges de critique, corrections de textes* (Ammonios, Hérodien le grammairien, Strabon, Erotianos, Denys d'Halicarnasse, Galien, Polybe, Esope, Lexicon Vindobonense, Diogène de Laërte, Hippocrate, Apollonios le sophiste, Origène, Philon le Juif, Xénophon, Cléomède; scholiastes de Platon, de l'Iliade, de Lucien, d'Hippocrate et de Galien, etc.). 2. Paul Foucart, *Fragment de décret athénien.* 3. O. Riemann, *Inscriptions grecques provenant du recueil de Cyriaque d'Ancône.* 4. P. Lambros, *Monnaies inédites en or et en argent frappées à Clarence, à l'imitation des monnaies vénitiennes,* par Robert d'Anjou, prince du Péloponèse. 5. Th. Homolle, *Inscriptions publiées à Smyrne ;* § 1, *Inscriptions relatives à des proconsuls de la province d'Asie.* 6. *Miroirs grecs.* Bibliographie. Nouvelles et correspondance.

— Les publications périodiques consacrées à des sujets sérieux se multiplient en Grèce. Outre le *Bulletin de l'École française d'Athènes* et celui de l'Institut allemand, qui se publient dans cette ville, nous avons l' Ἀθήναιον, dont nos lecteurs connaissent la richesse et la variété; voici de plus un nouveau recueil, qui paraît conçu à peu près sur le même plan que l' Ἀθήναιον. Il est publié par la société qui s'intitule φιλολογικὸς σύλλογος Παρνασσός; il a pour titre Παρνασσός, et il s'annonce comme devant paraître une fois par mois à l'imprimerie Παρνασσός, sous la direction de M. Oikonomos. Nous en avons sous les yeux le premier numéro. Nous n'y relèverons que les articles qui nous paraissent de nature à intéresser plus particulièrement nos lecteurs.

K. X. Bambas, *Sur les colonies gréco-albanaises en Italie.* Mylonas, *Mi-*

roir grec inédit du musée de la Société archéologique (il représente une femme drapée, peut-être Aphrodite, sur un cheval qui se cabre), avec une planche. — *Chronique archéologique*. Fac-simile d'une inscription archaïque funéraire de Corcyre, déjà publiée dans l'*Hermès*. Nouvelles de Mycènes (M. Stamatakis, y continuant au nom de la *Société archéologique* les fouilles de M. Schliemann, y a découvert de nouveaux objets en or). Nouvelles d'Olympie (les fouilles ne cessent de donner de nouveaux résultats). Résumé des séances de l'Institut allemand et de l'Institut de correspondance hellénique établi à l'École française. Séances de la Société archéologique. Nouvelles. Séances de la société Παρνασσός.

— Les livraisons 84 et 85 du *Voyage archéologique*, continué pour la deuxième partie par M. Foucart, viennent de paraître. Elles renferment, outre deux feuilles du supplément que donne le nouvel éditeur au texte en caractères épigraphiques, le commencement de l'explication des inscriptions arcadiennes. M. Foucart a d'ailleurs, dans son voyage de 1868, enrichi de nombreux textes copiés et estampés par lui l'ensemble des monuments dont son prédécesseur lui avait légué l'interprétation. Voici les textes qui nous paraissent les plus importants :

328 *a*. Copie, trouvée à Phigalie, d'un décret des Messéniens acceptant les bases d'une conciliation proposée par les députés étoliens en vue de mettre une fin aux différends qui séparaient Messène de Phigalie. Intéressant pour l'histoire du droit public de la Grèce. — 331. Fragments d'un décret de Mégalopolis qui décerne les honneurs divins à Philopœmen. Ce décret est, par malheur, très-mutilé.

En tête des inscriptions de Tégée, on lira avec profit les observations de M. Foucart sur le dialecte et la constitution de Tégée.

339. Une dédicace du célèbre L. Mummius, le destructeur de Corinthe. — 339 *a*. A propos d'une inscription en l'honneur d'un certain G. Bæbius, patron de Tégée, M. Foucart donne une liste très-riche des personnages romains qui ont été, à notre connaissance, patrons de villes grecques. — 340 *a*. Décret de l'assemblée nationale des Arcadiens (les dix mille) et de leur sénat en l'honneur de l'historien de Cléomène, Phylarchos, souvent cité par Plutarque et Polybe. Ce texte, qui est de 224, et les réflexions de M. Foucart sont de grande importance pour l'histoire de la ligue arcadienne. — 340 *e*. Règlement général pour les travaux que la ville de Tégée faisait exécuter par des entrepreneurs. Ce texte est curieux et par le dialecte et par ce qu'il nous apprend du régime des travaux publics dans les cités grecques. — 352 *a*. Texte important pour l'histoire des idées religieuses. Il se compose de deux mots, Διὸς κεραυνό. On lira avec fruit les réflexions que ce *Zeus foudre* a suggérées à M. Henri Weil (*Revue archéologique*, juillet 1876, p. 50). — 352 *n*. Décret d'un collége religieux, appelé les Κοραγοί, qui nous fait connaître tout un ensemble de cérémonies relatives au culte de Koré à Mantinée. — 352 *h*. à 352 *o*. Cinq actes d'affranchissement. La manumission n'a point, comme à Delphes ou en Béotie, un caractère religieux. C'est un acte purement civil. — 352 *p*. Texte de

nature incertaine, mais qui fournit des renseignements précieux sur les tribus de Mantinée. — 353. La fin d'une convention relative à l'entrée d'Orchomène dans la ligue achéenne.

—— *Bulletin de l'Institut de correspondance archéologique*, 1877, nos 1 et 2. janvier et février, 2 feuilles : Séances de l'Institut (décembre à janvier). Dans la séance du 29, M. Kleugmann a mis sous les yeux de l'assistance la belle *gigantomachie* figurée sur le vase du Louvre que M. Ravaisson a publié dans les *Monuments grecs* de 1875, et des observations intéressantes ont été échangées à ce sujet sur le personnage dont les jambes sont remplacées par une queue de serpent et que l'on rencontre parfois, sur les vases, en lutte avec Jupiter; on y a reconnu Typhon. — Leone Nardoni, *Sur quelques objets de l'industrie primitive du Latium trouvés près d'Aricia.* — A. Mau, *Fouilles de Pompéi.* — Extrait d'une lettre de F. Lombardini à G. Henzen, *Fouilles de Sezze*, avec quelques incriptions latines funéraiers.

—— Nous lisons dans le *Mémorial d'Aix* en Provence :

« En opérant des fouilles pour la plantation d'arbres que la municipalité va faire au Marché aux bestiaux, on a trouvé, de 30 à 80 centimètres de profondeur, les substructions de la ville antique fondée par Sextius, qui se trouvait, en partie, sur ce point. Elles consistent en pavés de mosaïques, seuils de portes, débris de tuiles à crochets dites sarrasines, de peintures dont les couleurs ont conservé toute leur vivacité, en fragments de poteries et quelques urnes en céramique.

« Jusqu'à présent, toutes ces exhibitions ne présentent rien de remarquable sous le rapport artistique et n'ont de curieux que leur âge vénérable. Mais si l'on organisait des investigations bien entendues dans ce lieu, il serait possible qu'on mît à découvert des objets précieux sous le rapport de l'archéologie et de l'histoire locale. »

—— Le numéro de février du *Journal des Savants* contient : *Marie Stuart*, par M. H. Wallon ; *Kaccâyana*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire ; *Théories transformistes et évolutionistes*, par M. A. de Quatrefages ; *Alexandre d'Aphrodisias*, par M. Egger ; *Nouveaux bronzes d'Ossuna*, par M. Ch. Giraud. Nouvelles littéraires, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Antiquités et monuments du département de l'Aisne,
par Edouard Fleury, t. Ier, in-4. Paris, Menu.

Nous signalons avec empressement le premier volume d'une des plus importantes publications provinciales que nous connaissions et qui mérite de devenir un modèle à imiter pour tous les départements. M. Fleury, que des travaux considérables ont déjà fait connaître et apprécier, a consacré dix ans d'études à composer cet immense répertoire, qui n'est pas seulement une monographie locale ; c'est un véritable inventaire archéologique du département de l'Aisne dans tous ses détails. Le plan de l'œuvre ressort d'ailleurs de son titre même et il a l'avantage d'être parfaitement simple. M. Fleury s'est proposé de traiter de toutes les manifestations de l'homme dans le choix, la construction et le progrès de sa demeure, de ses temples, de ses fortifications, etc., depuis les premières traces laissées par lui jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

La première partie de ce travail, qu'accompagnent cent quarante cartes et dessins dus exclusivement au crayon de l'auteur, s'occupe des âges préhistoriques, mégalithique, de bronze, des périodes gauloise et gallo-romaine.

On comprend qu'il est impossible d'analyser un travail semblable. Nous constaterons seulement que le département de l'Aisne est un des plus riches en monuments et que, notamment pour les temps reculés que fait revivre ce premier volume, la moisson est excessivement abondante. A cet égard les recherches de M. Fleury sont particulièrement précieuses, car il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que, dans son rapport général de 1831 sur les monuments historiques, on ne voit pas sans étonnement M. Vitet ne classant aucun monument antérieur à l'époque gallo-romaine dans l'Aisne, et n'admettant aucun débris quelconque remontant au-delà du xiie siècle. Tout a bien changé depuis, et M. Fleury a puissamment mis à profit ses nombreuses découvertes personnelles et celles dues aux laborieux efforts des diverses sociétés savantes du département. L'Aisne, au contraire, ne compte plus ses monuments de période antérieure au moyen âge et les dessins sont là pour le prouver. Quelques mentions suffiront pour en donner une idée plus exacte à nos lecteurs.

M. Fleury divise son livre en quatre parties, naturellement : temps préhistoriques, et nous y trouvons les *creuttes* ou villages souterrains, les nombreux gisements de silex taillés, les menhirs de Bois-le-Pargny, de la *Pierre-qui-Pousse* à Ham, de la *Pierre-à-bénit*, des *Hautes-Bondes*, les allées mégalithiques de Pinon, les dolmens de Vaureziz, de Tannières, de Ca-

randa ; âge du bronze, qui est celui qui a laissé le moins de traces ; époque gauloise, sépultures de Chassemy, de Caranda, si fructueusement explorées par MM. Moreau, de Sablonnières, de Nizy-le-Comte ; époque gallo-romaine, partagée entre divers chapitres traitant des camps et forteresses de Saint-Thomas, de Mauchamp, de Condé, de Vermand, etc., des chaussées romaines, des enceintes fortifiées, des palais, des bains, du théâtre et des villas ; nous signalons ce dernier chapitre comme curieux et intéressant entre tous.

Nous en avons dit assez, espérons-nous, pour donner une idée de l'œuvre. Quand on l'aura examinée, on comprendra le travail immense qu'elle a imposé à M. Edouard Fleury, et on lui saura d'autant plus gré de s'y être généreusement dévoué. On ne saurait, en effet, trop encourager la publication de pareils inventaires de nos monuments pour toute la France. Chaque année quelques-uns d'entre eux disparaisssent à la suite d'accidents inévitables ; M. Fleury fixe définitivement, au moins, le souvenir des débris des siècles qui nous ont précédés.

Nous ajouterons que le conseil général de l'Aisne a donné aussi un exemple bon à signaler à nos assemblées départementales, qui, d'ordinaire, prennent peu de souci de nos richesses archéologiques et les considérent comme un luxe inutile ; il s'est associé à l'œuvre de M. Fleury et a voté unanimement, pour son exécution, une forte subvention. Il est louable de s'occuper de la construction ou de l'entretien des routes, de la multiplication des éléments d'instruction, mais il serait louable aussi de voir les conseils généraux comprendre que les monuments font partie, en somme, de patrimoine de la France. M. Ed. Fleury prouve combien est grande encore cette richesse ; profitons-en. ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.

Les Monuments grecs de l'Association pour l'encouragement des études grecques.

Depuis 1872, cette association, fondée en 1867, publie chaque année, à côté de son annuaire in-8°, un cahier in-4° qui donne la description et l'interprétation de quelques monuments figurés choisis parmi ceux que nos musées ont récemment acquis ou parmi ceux qui n'avaient point encore obtenu l'attention qu'ils méritaient, tout en se trouvant depuis longtemps déjà sous les yeux du public. On comprend la pensée dont s'est inspirée l'association : la Grèce, cette Grèce qu'elle veut faire aimer en la faisant mieux connaître et mieux comprendre, n'est pas tout entière dans les œuvres de ses écrivains ; ses idées et ses sentiments, ses croyances religieuses et philosophiques, elle ne les a pas exprimés seulement par la bouche de ses poëtes et de ses sages, elle les a aussi traduits, avec autant d'abondance et un aussi riche génie, dans les œuvres de ses mains, dans les ouvrages de ses architectes, de ses sculpteurs et de ses peintres. Pour qui veut pénétrer les secrets de l'âme grecque et entretenir avec elle un commerce familier, ces deux grandes manifestations de sa pensée ne sauraient se séparer ; l'une explique l'autre ; c'est à l'aide

des poëtes que l'on commente les monuments, et ceux-ci donnent la clef de bien des textes qui sans eux resteraient obscurs; ils permettent, par leur nombre et par les comparaisons dont ils fournissent les éléments, de combler bien des lacunes de l'antique épopée, de remettre en lumière plus d'un mythe dont la littérature n'avait conservé que de bien faibles traces, mutilée comme elle l'est par les ravages du temps.

Voici la liste des monuments que l'association a publiés depuis le moment où elle a ainsi développé son œuvre :

N° 1. Année 1872 (deux planches) : *Les exploits de Thésée*, coupe peinte par Euphronios, par M. J. DE WITTE. —N° 2. Année 1873 (trois planches) : *Lettre inédite de Fauvel, consul de France à Athènes*, publiée par M. FÉLIX RAVAISSON. *Recherches sur les figures de femmes voilées, dans l'art grec* (1er article), par M. LÉON HEUZEY. *Miroirs grecs ornés de figures au trait; miroirs de Corinthos et de Leukas*, par M. ALBERT DUMONT. — N° 3. Année 1874 (deux planches) : *Recherches sur les figures de femmes voilées, dans l'art grec* (2e article), par M. LÉON HEUZEY. *L'enlèvement d'Orithyie par Borée, œnochoé du musée du Louvre*, par M. GEORGES PERROT. — N° 4. Année 1875 (deux planches doubles) : *Le combat des dieux et des géants, amphore grecque du musée du Louvre*, par M. FÉLIX RAVAISSON *La dispute d'Athéné et de Posidon*, par M. J. DE WITTE. *Le Zeus Kéraunos de Mantinée*, par M. P. FOUCART. *Le Parthénon de Néopolis*, par M. LÉON HEUZEY. — N° 5. Année 1876 (trois planches) : *Nouvelles recherches sur les terres cuites grecques; groupe de Déméter et de Coré; les Cueilleuses de fleurs et les Joueuses d'osselets*, par M. LÉON HEUZEY. *Le triomphe d'Hercule, caricature grecque, d'après un vase peint de la Cyrénaïque*, par M. GEORGES PERROT.

Il suffira de jeter les yeux sur une des livraisons des *Monuments*, pour juger du soin et du goût avec lesquels ont été reproduits par la gravure, sous l'habile direction de M. L. Heuzey, les ouvrages de l'art grec que la commission archéologique a voulu mettre sous les yeux des membres de l'Association. Nous ne craignons pas de dire que nulle part, pas même dans le recueil publié par l'*Institut de correspondance archéologique*, les monuments n'ont été gravés avec une aussi scrupuleuse et aussi intelligente fidélité. Les frais d'une pareille publication sont nécessairement très-élevés; la société n'aurait pu y suffire avec les ressources de son budget ordinaire; une souscription permanente a donc été ouverte dans ses rangs, et les résultats que celle-ci a donnés ont permis de constituer une caisse spéciale destinée à supporter la dépense de la gravure et de l'impression (1). Nous signalons ce recueil à tous ceux de nos lecteurs qui

(1) Le minimum de la souscription est de 100 francs; mais plusieurs souscriptions ont été bien supérieures à cette somme. M. Zographos, de Constantinople, déjà fondateur du prix qui porte son nom et que l'Association décerne tous les ans, a souscrit aux *Monuments grecs* pour une somme de 5,000 francs. M. le baron de Witte a souscrit pour 400 francs. Le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts donne un encouragement annuel de 500 francs. En tête de la liste des souscripteurs,

randa; âge du bronze, qui est celui qui a laissé le moins de traces; époque gauloise, sépultures de Chassemy, de Caranda, si fructueusement explorées par MM. Moreau, de Sablonnières, de Nizy-le-Comte; époque gallo-romaine, partagée entre divers chapitres traitant des camps et forteresses de Saint-Thomas, de Mauchamp, de Condé, de Vermand, etc., des chaussées romaines, des enceintes fortifiées, des palais, des bains, du théâtre et des villas; nous signalons ce dernier chapitre comme curieux et intéressant entre tous.

Nous en avons dit assez, espérons-nous, pour donner une idée de l'œuvre. Quand on l'aura examinée, on comprendra le travail immense qu'elle a imposé à M. Edouard Fleury, et on lui saura d'autant plus gré de s'y être généreusement dévoué. On ne saurait, en effet, trop encourager la publication de pareils inventaires de nos monuments pour toute la France. Chaque année quelques-uns d'entre eux disparaisssent à la suite d'accidents inévitables; M. Fleury fixe définitivement, au moins, le souvenir des débris des siècles qui nous ont précédés.

Nous ajouterons que le conseil général de l'Aisne a donné aussi un exemple bon à signaler à nos assemblées départementales, qui, d'ordinaire, prennent peu de souci de nos richesses archéologiques et les considérent comme un luxe inutile; il s'est associé à l'œuvre de M. Fleury et a voté unanimement, pour son exécution, une forte subvention. Il est louable de s'occuper de la construction ou de l'entretien des routes, de la multiplication des éléments d'instruction, mais il serait louable aussi de voir les conseils généraux comprendre que les monuments font partie, en somme, de patrimoine de la France. M. Ed. Fleury prouve combien est grande encore cette richesse; profitons-en. ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.

Les Monuments grecs de l'Association pour l'encouragement des études grecques.

Depuis 1872, cette association, fondée en 1867, publie chaque année, à côté de son annuaire in-8°, un cahier in-4° qui donne la description et l'interprétation de quelques monuments figurés choisis parmi ceux que nos musées ont récemment acquis ou parmi ceux qui n'avaient point encore obtenu l'attention qu'ils méritaient, tout en se trouvant depuis longtemps déjà sous les yeux du public. On comprend la pensée dont s'est inspirée l'association : la Grèce, cette Grèce qu'elle veut faire aimer en la faisant mieux connaître et mieux comprendre, n'est pas tout entière dans les œuvres de ses écrivains; ses idées et ses sentiments, ses croyances religieuses et philosophiques, elle ne les a pas exprimés seulement par la bouche de ses poëtes et de ses sages, elle les a aussi traduits, avec autant d'abondance et un aussi riche génie, dans les œuvres de ses mains, dans les ouvrages de ses architectes, de ses sculpteurs et de ses peintres. Pour qui veut pénétrer les secrets de l'âme grecque et entretenir avec elle un commerce familier, ces deux grandes manifestations de sa pensée ne sauraient se séparer; l'une explique l'autre; c'est à l'aide

des poëtes que l'on commente les monuments, et ceux-ci donnent la clef de bien des textes qui sans eux resteraient obscurs; ils permettent, par leur nombre et par les comparaisons dont ils fournissent les éléments, de combler bien des lacunes de l'antique épopée, de remettre en lumière plus d'un mythe dont la littérature n'avait conservé que de bien faibles traces, mutilée comme elle l'est par les ravages du temps.

Voici la liste des monuments que l'association a publiés depuis le moment où elle a ainsi développé son œuvre :

N° 1. Année 1872 (deux planches) : *Les exploits de Thésée*, coupe peinte par Euphronios, par M. J. de Witte. — N° 2. Année 1873 (trois planches) : *Lettre inédite de Fauvel, consul de France à Athènes*, publiée par M. Félix Ravaisson. *Recherches sur les figures de femmes voilées, dans l'art grec* (1er article), par M. Léon Heuzey. *Miroirs grecs ornés de figures au trait; miroirs de Corinthos et de Leukas*, par M. Albert Dumont. — N° 3. Année 1874 (deux planches) : *Recherches sur les figures de femmes voilées, dans l'art grec* (2e article), par M. Léon Heuzey. *L'enlèvement d'Orithyie par Borée, œnochoé du musée du Louvre*, par M. Georges Perrot. — N° 4. Année 1875 (deux planches doubles) : *Le combat des dieux et des géants, amphore grecque du musée du Louvre*, par M. Félix Ravaisson *La dispute d'Athéné et de Posidon*, par M. J. de Witte. *Le Zeus Kéraunos de Mantinée*, par M. P. Foucart. *Le Parthénon de Néopolis*, par M. Léon Heuzey. — N° 5. Année 1876 (trois planches) : *Nouvelles recherches sur les terres cuites grecques; groupe de Déméter et de Coré; les Cueilleuses de fleurs et les Joueuses d'osselets*, par M. Léon Heuzey. *Le triomphe d'Hercule, caricature grecque, d'après un vase peint de la Cyrénaïque*, par M. Georges Perrot.

Il suffira de jeter les yeux sur une des livraisons des *Monuments*, pour juger du soin et du goût avec lesquels ont été reproduits par la gravure, sous l'habile direction de M. L. Heuzey, les ouvrages de l'art grec que la commission archéologique a voulu mettre sous les yeux des membres de l'Association. Nous ne craignons pas de dire que nulle part, pas même dans le recueil publié par l'*Institut de correspondance archéologique*, les monuments n'ont été gravés avec une aussi scrupuleuse et aussi intelligente fidélité. Les frais d'une pareille publication sont nécessairement très-élevés; la société n'aurait pu y suffire avec les ressources de son budget ordinaire; une souscription permanente a donc été ouverte dans ses rangs, et les résultats que celle-ci a donnés ont permis de constituer une caisse spéciale destinée à supporter la dépense de la gravure et de l'impression (1). Nous signalons ce recueil à tous ceux de nos lecteurs qui

(1) Le minimum de la souscription est de 100 francs; mais plusieurs souscriptions ont été bien supérieures à cette somme. M. Zographos, de Constantinople, déjà fondateur du prix qui porte son nom et que l'Association décerne tous les ans, a souscrit aux *Monuments grecs* pour une somme de 5,000 francs. M. le baron de Witte a souscrit pour 400 francs. Le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts donne un encouragement annuel de 500 francs. En tête de la liste des souscripteurs,

s'intéressent à l'histoire de l'art antique ; nous ne saurions trop les engager à soutenir une entreprise qui fait honneur à la France et qui doit contribuer à entretenir chez nous le goût du beau. Le comité qui dirige ce recueil a dû jusqu'ici se borner à un très-petit nombre de monuments ; pourtant les œuvres qui mériteraient d'être ainsi publiées et commentées abondent dans nos musées et dans les collections privées. Il est deux manières d'aider au progrès et au développement de cette œuvre encore trop peu connue dans le pays même qui l'a vue naître : la première est d'acheter les livraisons déjà publiées des *Monuments*, qui se vendent au prix de cinq francs chez l'éditeur de l'association, M. Maisonneuve ; la seconde, la meilleure, serait de prendre part à la souscription. Il n'est pas un artiste instruit, pas un amateur éclairé qui ne doive tenir à honneur de voir son nom figurer sur cette liste, dans cette sorte de livre d'or de la curiosité vraiment intelligente. Quand on voit ce que se payent à l'hôtel des ventes tels objets qui n'ont souvent d'autre mérite que leur bizarrerie et leur rareté, on ne peut se défendre de quelque étonnement et de quelque dépit en songeant à ce que pourrait faire, avec le concours de quelques-uns de ces riches collectionneurs, le comité archéologique de l'association. Dans une ville comme Paris, il n'aurait que l'embarras du choix ; il publierait chaque année des monuments antiques qui comptent parmi les œuvres les plus accomplies qu'ait produites le génie grec, des peintures de vases, des marbres, des bronzes, des terres cuites qui ajouteraient à l'idée que l'homme peut avoir de la beauté humaine.

***

que l'on trouvera sur la couverture des *Monuments*, nous remarquons, à côté de l'université d'Athènes et de deux syllogues grecs, le musée du Louvre et l'École nationale des beaux-arts.

1

2

3

J. Dardel. Sculp.

Imp. Ch. Chardon aîné Paris

CHARS EGYPTIENS ET GRECS

ESSAI

SUR LES

CHARS GAULOIS DE LA MARNE

(*Lu à la Société nationale des antiquaires de France, séance du 17 janvier 1877.*)

Suite et fin (1).

III. *Usage des chars de guerre par les Gaulois.*

Nous n'apprendrons rien à personne en rappelant que l'origine des chars de guerre date des temps les plus reculés, et qu'elle doit vraisemblablement être placée dans la haute Asie, dont les plateaux d'une immense étendue favorisaient ce genre d'armement. Ces chars ont peut-être pénétré dans l'Inde avec les Aryas; les hymnes du *Rig-Véda* en font fréquemment mention (2). On peut également supposer que leur introduction en Occident est due aux migrations de ces peuples. S'il en était ainsi, la persistance de leur emploi par les Gaulois serait un indice à ajouter à tant d'autres sur l'origine orientale de la race galatique. La submersion de l'armée de Pharaon avec ses chars (3), ainsi que les bas-reliefs des tombeaux de Tell-el-Amarna, prouvent que sous la XIX[e] dynastie et déjà même sous la précédente, la pratique des chars de guerre était commune aux Égyptiens comme

(1) Voir le numéro de mars.

(2) J. Muir, *Original sanskrit texts on the origine and history of the people of India*, sect. XXIII; *Bref notes on society and life in the Vedic age.* — Quinte-Curce, liv. VIII, ch. IV, décrit l'armement des Indiens de l'armée de Porus.

(3) *Exode*, 14.

aux nations de l'Asie (1), de qui ils pouvaient l'avoir reçue avec l'invasion des Pasteurs. Le poëme gravé sur les murs de Karnak, rappelant la victoire de Ramsès II sur les Khétas (2), dit que ce roi se trouva environné de deux mille cinq cents de leurs chars, ce qui donne une idée du développement qu'avait pris cette manière de combattre, dès le xve siècle avant notre ère, en Asie, où elle resta fort répandue non-seulement chez les Assyriens et les Perses (3), mais encore en Asie Mineure sous les rois successeurs d'Alexandre.

La coutume de combattre sur des chars ne survécut pas chez les Hellènes aux temps héroïques; est-il même certain qu'elle ait existé chez les anciens peuples de l'Italie? Les récits de Virgile sont inspirés de ceux d'Homère, et les scènes dans lesquelles figurent des quadriges sur les vases peints sont tirées de la mythologie grecque.

Notre essai ne comporte pas une plus longue digression sur la pratique par d'autres peuples que les Gaulois des chars de guerre ; nous remarquerons toutefois que, d'après Xénophon (4), cet emploi impliquait en Orient deux manières de combattre.

Une ancienne que cet historien appelle, sans autre explication, la *troyenne*, et une autre, dite la *cyrénaïque*, en vigueur au temps de Cyrus le jeune, qui la modifia parce qu'elle ne servait qu'à escarmoucher. Scheffer pense que dans cette dernière manière le véhicule portait avec l'aurige un archer qui se contentait de décocher des traits, tandis que dans le mode troyen l'aurige, ainsi qu'on le voit dans l'*Iliade* et sur les représentations céramiques, était accompagné d'un hoplite qui mettait souvent pied à terre pour combattre.

La lance et la grande épée en fer étant les armes favorites des Gaulois, presque à l'exclusion de l'arc, il est présumable qu'ils avaient conservé la tradition du mode troyen. Diodore (5) ne dit-il pas qu'à la guerre les Gaulois se servaient d'un char à deux chevaux monté par un cocher et un combattant qui, après avoir lancé le javelot, descendait de son char et combattait à pied? Fait que confirme en partie Strabon en le restreignant à quelques peuples transalpins (6).

Les auteurs grecs et latins ne nous ont laissé que des notions très-

(1) *Josué*, XI. *Livre des juges*, ch. IV.
(2) A. Mariette-bey, *Aperçu de l'histoire ancienne d'Egypte*, p. 39 et suiv.
(3) Diodore, liv. I, II.
(4) Xénophon, *Cyropédie*, VI.
(5) Diodore, V, 29, 34.
(6) Strabon, l. IV, 55.

insuffisantes sur les peuples qu'ils confondaient dans une même appellation, « *les Barbares* ». Le nom vague de Celtes, celui plus précis de Gaulois s'étendaient à des nations de mœurs très-diverses; la Gaule proprement dite, en dehors de la Province, était encore fort mal connue au moment de la conquête, et les documents très-peu nombreux qui, à notre connaissance (nous ne nous flattons pas, bien entendu, que nos recherches nous les aient fait tous rencontrer), font mention chez les Gaulois de chars de guerre ne doivent être reçus qu'avec réserve et dans une acception limitée. Loin qu'on puisse en inférer une coutume nationale, commune à toute la race, tout au plus, et en se fondant sur l'archéologie, convient-il d'admettre que, deux siècles avant notre ère, certaines tribus du sud-est et de l'est de la Gaule avaient conservé la tradition de ce genre d'armement, si tant est, comme nous le croyons, que l'origine en soit orientale.

Le char d'argent, ou plus vraisemblablement décoré d'ornements argentés, que montait Bituit, roi des Arvernes, dans la bataille qu'il livra au consul Fabius, en 121 av. J.-C., n'était qu'un véhicule d'apparat (1).

Nous n'avons à citer que trois textes, en dehors des *Commentaires* de César, établissant d'une façon incontestable et dans une action historiquement déterminée l'emploi des chars de guerre par les Gaulois; car il ne faut pas faire confusion avec les chariots auxquels les auteurs appliquaient également les expressions « currus » et ἅρμα (2). Véhicules de toutes sortes qui accompagnent communément les armées en marche, et qui étaient d'autant plus nombreux dans les expéditions des Barbares, qu'elles étaient entreprises en vue du butin, ces chariots portaient souvent leurs femmes et leurs enfants, et, rangés en cercle, servaient de camps retranchés.

Les Tectosages, dans la bataille qu'ils livrèrent en Phrygie à Antiochus Soter, mirent en ligne, au rapport de Lucien (3), deux cent quarante chars armés de faux, à deux et à quatre chevaux. De temps immémorial ces engins de destruction étaient usités en Asie; les Gaulois ne firent peut-être que se les approprier, puisque Pausanias (4), dans l'énumération des forces du brenn qui envahirent

(1) Florus, l. III, 2: « argenteo carpento ».

(2) Diodore, l. XXXII; Polyen, l. IV, chariots des Thraces; Dion Cassius, l. LI, 24, chariots des Bastarnes.

(3) Lucien, *in Zeuxide*, XXII, 2; Appien, *de Bello Syriac.*, XXXII.

(4 Pausanias, l. X.

la Grèce et dont une fraction passa ensuite en Bithynie, ne parle pas de la présence de chars de guerre dans son armée, tandis qu'il a soin de signaler une nouvelle organisation de la cavalerie, « *la trimarkisia* », créée, ceci est encore à noter comme tradition orientale, à l'imitation du corps des Immortels en Perse.

Dans la narration circonstanciée que donne Tite-Live (1) de la bataille de Sentinum en Italie (296 av. J.-C.), la victoire est sur le point d'échapper aux Romains parce que, des rangs entr'ouverts des Gaulois, font irruption de nombreux chars de guerre, mille suivant Amédée Thierry, chargés de soldats, « *essedis carrisque superstans armatus hostis* ». Ces chars culbutent les escadrons romains attérés devant ce nouveau genre de combat, « *novum pugnæ conterruit genus* ». Il ressort des quelques mots que nous venons de citer : d'abord que les Gaulois se servaient de deux genres de véhicules, probablement à deux et à quatre roues, et en second lieu que les Romains rencontraient ces chars pour la première fois ; et cependant ils étaient en guerre depuis près d'un siècle avec les Gaulois, notamment avec les Sénons qui avaient pris Rome en 390.

Polybe (2) parle sommairement de cette bataille dans le pays des Sentinates, mais il constate que, quelques années avant, des bandes de Gaulois transalpins avaient déjà été attirées en Italie par leurs frères de la Cisalpine. Une nouvelle irruption eut lieu longtemps après, s'avança jusqu'à Ariminium et fut refoulée vers les Alpes par les Boïens. Enfin, dix ans plus tard, en 228 av. J.-C., les Gésates franchirent encore les Alpes, enrôlés par la ligue insubro-boïenne, dont les ambassadeurs eurent soin de leur rappeler que leurs ancêtres avaient anciennement pris Rome en compagnie des Sénons.

L'armée confédérée, composée en majeure partie de ces Gésates, comptait 50,000 hommes de pied, 20,000 chevaux et autant de chars de guerre qui, dans la bataille qu'elle livra à Télamone, furent placés sur les ailes. L'historien ne dit pas quelle part ces chars eurent dans l'action, il se sert seulement pour les désigner des termes « ἁρμαμάξας καὶ συνωρίδας », qui répondent probablement aux deux mots que nous avons relevés dans Tite-Live et impliquent un même armement, dans lequel il n'est pas possible que les chariots de transport ne comptassent pour beaucoup.

Ces passages de Polybe méritent une attention particulière.

Les incursions des Transalpins en Italie, postérieures aux pre-

(1) Tite-Live, l. X, 28.

(2) Polybe, II, 4, 5.

mières invasions qui leur avaient assuré la possession du nord de la Péninsule, n'avaient pas discontinué. Pourquoi quelques-unes de leurs bandes aventureuses n'auraient-elles pas déjà pris part à la bataille de Sentinum comme plus tard elles supportèrent tout le poids de celle de Télamone? Ce seraient elles et elles seules dont les guerriers combattaient montés sur des chars, et non pas les Cisalpins, qui, dans tout le cours de leurs longues guerres avec les Romains, n'auraient donc fait qu'une seule fois usage de cet armement.

Polybe évalue à 20,000 le nombre des chars présents à la bataille de Télamone, chiffre à peine croyable et tout à fait inadmissible si le contingent gaulois a été fourni par des tribus habitant le long des Alpes et du Rhône. N'oublions pas cependant que cette assertion émane d'un écrivain presque contemporain des faits qu'il raconte, d'une des grandes autorités de l'antiquité qu'on ne peut taxer d'exagération à la légère. L'invraisemblance d'un pareil chiffre s'atténuera beaucoup si l'on considère qu'un matériel aussi considérable, nécessitant le double de chevaux, ne pouvait avoir sa raison d'être, comme service de guerre, que dans des pays plats ou du moins peu accidentés, et que c'est à des populations s'étendant au nord, bien au delà du pied des Alpes, qu'il convient d'en attribuer l'emploi.

Le nom de Gésates indique une qualité et non une nationalité, il signifie *mercenaires* (1). Il est naturel que Polybe, qui ne connaissait pas l'intérieur de la Gaule, ait supposé que ces mercenaires étaient recrutés dans le voisinage immédiat de l'Italie; mais la présence des chars, et dans une telle proportion, suffit pour prouver que ce n'étaient pas seulement les tribus alpestres qui vendaient leurs services et qui surtout venaient effrayer les Romains par un armement nouveau.

Quel que soit le nombre des chars qui franchirent les Alpes, les passages n'étaient accessibles qu'à des véhicules légers, tels que ceux dont les sépultures de la Champagne nous livrent les restes, et encore devait-il être souvent nécessaire, comme nous l'avons déjà supposé, de les démonter et de les charger sur le dos des animaux.

(1) Paul Orose, l. IV, 12 : « Quod nomen non gentis sed mercenariorum Gallorum est. »

IV. *Essedum gaulois.*

Les Gaulois, principalement ceux du nord, avaient acquis une incontestable supériorité dans l'art de construire les voitures, puisque les Romains leur avaient fait plusieurs emprunts, ainsi que cela ressort de l'étymologie celtique des noms latins. Ces voitures, les Romains les avaient appropriées à leurs commodités; aussi est-il douteux qu'en les retrouvant chez eux on reconnaisse les types gaulois: mais elles n'en devaient pas moins avoir conservé avec ces types une certaine analogie. Cette présomption nous engage à rechercher dans les noms des trois véhicules d'origine gauloise, dont on se servait plus spécialement pour désigner les chars de guerre, celui qui doit le mieux rappeler les chars de la Marne. Ces trois véhicules sont le *covinus* (1), la *rheda* (2) et l'*essedum*(3).

Covinus. — Scheffer reconnaît à ce véhicule une provenance gauloise; il pense que c'était en principe le char de guerre des Belges, introduit par eux dans la Grande-Bretagne, ainsi que Pomponius Méla (4) le laisse entendre. Ce géographe en fait un char armé de faux, quoique nous ne voyions pas qu'aucun peuple en Occident ait adopté ce genre d'armement spécial à l'Orient. Tacite (5) se sert du mot *covinus* pour les chars bretons; les soldats qui le montaient combattaient, dit-il, également à pied. C'est donc l'*essedum* des *Commentaires*. L'emploi de ce véhicule n'a plus rien de militaire chez les Romains; on y attelait fréquemment des mulets, et probablement il était couvert; l'opinion de Scheffer est si bien fixée à ce sujet, qu'il soutient que le vers de Lucain (6) doit être lu ainsi :

Et docilis rector *constrati* Belga covini ;

Qu'engin de guerre, le *covinus* ait été armé de faux, ou que pour le service civil il ait été couvert, ce sont deux conditions qui ne

(1) Roger de Belloguet, *Glossaire :* Kymr. : *hyvain, kovain*, charroyer; irland. : *kobhan*, coffre; *kap*, char; armor. : *gwain*, transport.

(2) *Rheden, currere*. Vossius, *Rhediad, cursus*. Cambden, l. I.

(3) Roger de Belloguet, *Glossaire :* Kymr. : *asseda*, s'asseoir; armor. : *azeza*, s'asseoir; irland. : *ais*, char.

(4) P. Méla, l. III, 6.

(5) Tacite, *Agricola*, c. 35.

(6) Lucain, l. I, v. 426. C'est aussi ce qui ressort des gloses du Lucain imprimé à Lyon en 1519.

conviennent pas aux chars dont les sépultures de la Marne nous ont conservé les débris.

Rheda : ce vocable considéré par Quintilien comme gaulois, s'appliquait à des véhicules différents. Il est donné à un chariot de charge usité chez les Vésales, peuple de la Troisième Aquitaine (1). Les Gaulois avaient-ils la *«rheda»* et la petite *«rheda»* comme l'a écrit un archéologue (2)? C'est possible; en tout cas le nom de *rheda* s'appliquait à un chariot pour les fardeaux qui était, d'après Isidore, monté sur quatre roues; disposition qu'on peut inférer du Code théodosien, *de Cursu publico*, qui fixe à 1000 livres le poids que la *rheda* doit supporter, tandis que la charge de la *birota* n'est que de 200 livres.

On donnait aussi ce même nom de *Rheda* à des voitures légères propres aux voyages, telles que la *meritoria rheda* qu'on prenait en location. César faisait avec ces sortes de voitures, nous dit son biographe (3), cent milles par jour, célérité qui laisse supposer une organisation de relais. Auguste institua un service postal pour recevoir les nouvelles des provinces, auquel les magistrats municipaux devaient faire fournir des voitures, *rhedæ cursuales* (4); plus tard le trésor public prit ce service à sa charge et eut des *rhedæ fiscales* (5).

En résumé, le lexique de Forcellini interprète le mot *rheda* dans le sens d'un véhicule à quatre roues, dont Anthony Rich dans son Dictionnaire fait un char-à-bancs. Cicéron écrit à Atticus qu'il dicte sa lettre assis dans une *rheda;* il faut croire alors que le mouvement était assez doux et que le siége était suspendu par des courroies. Ce sont moins les auteurs anciens que quelques modernes qui ont fait de la *rheda* un char de guerre; en établissant le véritable caractère de ce véhicule, nous avons montré qu'il est encore plus difficile de l'assimiler aux chars de la Marne que le *covinus*.

Essedum. — Les poëtes aussi bien que les historiens latins se sont servis le plus communément de ce terme *essedum* ou *esseda*, dont l'étymologie celtique (6) ne paraît pas douteuse, lorsqu'ils ont eu à parler des chars de guerre. Ce qui n'empêche pas qu'en dehors de son acception militaire il n'ait été employé fréquemment pour désigner des voitures dont l'usage était passé des Gaulois aux Romains.

(1) Ausone, ép. VII.
(2) Delacroix, *Bull. arch. du Doubs*, 1857.
(3 Suétone, *César*, 57.
(4) Id., *Aug.*, c. 49.
(5) Scheffer, l. II, c. XXX, *de Rheda*.
(6) Lexique de Forcellini au mot : *Essedum*.

Le vers de Virgile, que nous avons déjà cité, indique en effet la provenance belge de l'*essedum*, de même qu'il prouve qu'il s'agit d'un véhicule à deux roues, puisque les chevaux qui le traînaient en supportaient en même temps le poids.

Cicéron parle de l'*essedum* comme d'une voiture qui de son temps était d'un usage très-habituel (1); d'où l'on doit conclure qu'elle n'avait pas été introduite à Rome à la suite de la courte apparition de César dans la Grande-Bretagne; César a simplement appliqué aux chars bretons un nom déjà vulgaire. Par les Belges, l'*essedum* s'était sans doute répandu dans la Gaule depuis longtemps, et avait pu passer en Italie avec les Gésates.

Il est inutile de rappeler les emplois variés que les voitures, de structures différentes, nommées *esseda*, recevaient à Rome (2). Ainsi on avait introduit dans les jeux du cirque des chars de combat, à l'imitation des Barbares, montés par des « *gladiatores essedarii* ». Dans les habitudes ordinaires, les voitures dites *esseda* semblent avoir été nombreuses dans les rues de Rome; Sénèque se plaignait du bruit que faisaient leurs roues stridentes; il y en avait de richement décorées. Elles servaient aussi pour les voyages, les expéditions militaires, pour les transports; on y attelait des chevaux ou des mules, des *mules gauloises*, dit Claudien.

Revenons aux chars de guerre : les *Commentaires* contiennent des détails précieux pour notre sujet, non pas sur la forme de l'*essedum*, mais sur le rôle qu'il jouait dans l'armement des peuples de la Grande-Bretagne; et de la façon de combattre des indigènes on peut induire la structure du char qu'ils montaient.

César (3) nous dit d'abord que les Barbares, dès qu'ils virent le dessein des Romains d'opérer un débarquement sur leurs côtes, firent marcher les cavaliers ainsi que les *essédaires* dont ils avaient

(1) Cicéron, l. et VI, *ad Attic.* : « Hic Vedius venit mihi obviam cum duobus essedis et rheda equis juncta; » en langage technique on traduirait : avec deux paniers et un char-à-bancs. On appelle actuellement panier une petite carriole basse, découverte, en osier.

(2) Properce, Ovide, Martial, *passim*. Suétone, *Calig.*, l. II; *Galba*, VI.

(3) César, *de Bello Gall.*, IV, 24, 32, 33 : « Genus hoc est ex essedis pugnæ : primo per omnes partes perequitant et tela conjiciunt, atque ipso terrore equorum et strepitu rotarum ordines plerumque perturbant, et quum se inter equitum turmas insinuaverunt, ex essedis desiliunt et pedibus prœliantur. Aurigæ interim paulatim ex prœlio excedunt, atque ita currus collocant, ut, si illi a multitudine hostium premantur, expeditum ad suos receptum habeant..... uti in declivi ac præcipiti loco incitatos equos sustinere et brevi moderari ac flectere, et per temonem percurrere et in jugo insistere et se inde in curros citissime recipere consuerint. »

l'habitude de se servir dans la plupart de leurs combats, « *plerumque* ». (Ce n'était donc pas un usage constant chez les Gaulois, opinion que nous avons déjà émise.)

« Voici comment les Bretons combattent sur leur *essedum*, continue plus loin César : ils escarmouchent d'abord de tous côtés en « lançant leurs traits et effrayent ordinairement l'ennemi par le « bruit des roues et des chevaux. Dès qu'ils ont pu faire une trouée « dans les escadrons, ils sautent à bas de leurs chars et combattent « à pied. Les auriges retirent peu à peu les véhicules de la mêlée, « et prennent position de façon à ce que les combattants, s'ils sont « trop pressés par l'ennemi, puissent faire retraite sur leur char.

« Cette manière de combattre présente ce double avantage qu'il « unit à la mobilité du cavalier la solidité du fantassin, et les Bretons « avaient acquis une telle habitude de cet exercice qu'ils savaient « maintenir leurs chevaux, les modérer, leur faire faire des voltes « sur des terrains en forte déclivité, puis courir sur le timon, se « tenir sur le joug et se réfugier dans ces chars avec une promptitude extrême. »

César revient plusieurs fois sur l'impression de terreur qu'imprime à ses troupes ce nouveau genre de combat ; elle lui sert même de prétexte pour couvrir des échecs dans sa seconde campagne en Bretagne. Ces chars paraissent avoir constitué la principale force des Bretons ; ils étaient assez nombreux dans leur armée pour que Cassivellaunus en ait abandonné une fois quatre mille (1) ; et comme après ce sacrifice ils ne lui font pas défaut, puisque le chef breton continue à inquiéter les Romains par les mêmes moyens, il faut en conclure que la construction de ces chars était des plus grossières et des plus faciles.

Notre correspondant de la Champagne, M. Fourdrignier, pense que les chars gaulois de sa contrée ne se composaient que d'un simple plancher posé sur l'essieu ; cette supposition ne nous semble pas invraisemblable, tout au moins pour les véhicules signalés en Bretagne par les *Commentaires*. Les garnitures en bronze ciselé que cet archéologue a trouvées dans la sépulture de Somme-Tourbe ne s'accorderaient guère avec une construction aussi rudimentaire, et nous croyons que ces plates-formes étaient au moins entourées de claies, autrement dit, que le coffre des chars de la Marne était tressé en osier.

Cet exercice auquel se livrait le guerrier breton, courir sur le

(1) Ce chiffre, donné par César, ne rend plus si extraordinaire le chiffre produit par Polybe.

timon, se tenir sur le joug, sortir de son char et y remonter avec célérité, implique un véhicule d'un accès des plus faciles du côté des chevaux, accès que n'offrent pas les chars classiques, tels que les représentations nous en ont laissé l'idée.

Se figure-t-on en effet ce combattant, qui dans l'action doit saisir instantanément l'occasion de s'élancer hors de son char, qui doit répéter constamment cette manœuvre, obligé d'escalader le rempart que les chars antiques, fermés de trois côtés, présentent par devant, ou d'enjamber les rampes artistement contournées qui surmontent les chars héroïques? Cette gymnastique n'était possible qu'à la condition de ne pas rencontrer ces obstacles et ne se conçoit que sur un véhicule ouvert par devant, ainsi que nous maintenons que devait l'être l'*essedum* breton. Cette construction était probablement celle de tous les chars de guerre gaulois, et certainement celle des chars de la Champagne, comme nous l'établirons par un dernier examen des sépultures de la contrée.

Cette coutume de se porter sur le timon était sans doute une des pratiques de ce mode troyen qui remontait à une si haute antiquité. Nous connaissons plusieurs représentations (1) qui tendraient à le prouver, notamment un bige égyptien entraîné au galop de deux chevaux : le personnage qui le monte a la jambe droite tout à fait en dehors du char, le pied posant sur le timon (pl. VIII, n° 1). Un quadrige, figuré sur un fragment de vase peint, porte un aurige et un guerrier dont une jambe est également arc-boutée sur le timon (ibid., n° 2). Nous avons en outre remarqué sur quelques peintures céramiques un détail fort curieux : une sorte de tige verticale à l'avant du char, assez élevée, de laquelle part une corde ou une barre d'appui courant au-dessus de la croupe des chevaux et aboutissant au joug. Serait-ce une rampe pour faciliter le parcours sur le timon, ou un moyen peu compréhensible de supporter cette pièce (ibid., n° 3)?

Rappelons aussi une monnaie des Turons à la légende TRICCOS (2),



sur laquelle est figurée un bige dont on ne voit qu'une roue à six

(1) Les figures de la planche VIII sont empruntées aux ouvrages suivants : 1° Ch. Lenormant, *Antiq. égypt.*; 2° Musée du Vatican, pl. LII; 3° Zannoni, *Fouilles de la Certosa, à Bologne.*

(2) *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, planches de numismatique, n° 28.

rayons. Au-dessus de la croupe des chevaux se tient un personnage nu, armé d'un bouclier et brandissant une lance dont le fer en amande est très-large, peut-être le *saunion*. Le bas de la jambe gauche disparaît entre les deux chevaux, et le pied pose nécessairement sur le timon.

Il y a peu de renseignements à tirer de la numismatique gauloise, si les chars ne sont autre chose que des imitations grecques promptement tombées en dégénérescence.

Dans les détails que nous avons donnés sur les sépultures de la Marne, nous avons clairement établi, avec pièces à l'appui, que le défunt était inhumé sur son char, à cet effet enfoui jusqu'aux moyeux dans la fosse. Le haut du corps reposait entre les deux roues; la partie inférieure était étendue en dehors du char sur le timon, dans la direction de l'attelage, comme l'indique la place qu'occupent aux pieds les mors et les différentes pièces qu'on peut rapporter au harnachement. Cette position du corps n'était possible qu'autant qu'aucune barrière ne s'élevait à l'avant du char, à la naissance du timon, c'est-à-dire qu'à la condition qu'il fût ouvert par-devant, ainsi que devait être aménagé le char breton pour le genre de combat décrit par César.

On nous a objecté qu'un véhicule fermé par-devant comme les chars du type classique aurait pu être retourné pour recevoir le corps. Nous répondrons qu'à moins d'ôter toute portée à un rite funéraire si caractéristique, il faut admettre que la distribution des armes et des bijoux auprès du cadavre, dans un ordre intentionnel que le tassement des terres a pu déranger quelquefois, avait évidemment une signification, celle, entre autres, de la continuation par le défunt, dans un monde imaginaire, du même genre de vie qu'il avait mené ici bas.

Guerrier, on l'inhumait dans la position qui rappelait le moins mal possible, étant donné un corps inerte, son attitude dans les combats, sur son char, le visage regardant l'ennemi.

Que devient l'interprétation de ce rite militaire, si toutes choses sont bouleversées, enfouies dans l'ordre inverse à celui qu'elles devaient occuper? Si le char avait été retourné, ce n'est pas aux pieds, c'est devant la tête du squelette, que les mors devraient se retrouver.

CONCLUSIONS.

Les développements dans lesquels nous sommes entré dans cet essai sur les chars gaulois, développements sans doute exagérés pour un si mince sujet, mais basés sur l'histoire et l'archéologie, qui se prêtent un mutuel appui, nous autorisent à proposer les hypothèses suivantes :

Les découvertes de mors en bronze et d'autres objets en métal, auxquels on peut donner une attribution équestre, établissent bien qu'à l'époque celtique on utilisait les chevaux, mais était-ce pour la traction ? en tout cas, aucun vestige n'a jusqu'ici mis sur la trace de l'emploi des chars de guerre. Il convient donc de ne pas faire remonter à un temps antérieur à l'époque gauloise l'introduction en Occident, par les Galates, d'un genre d'armement dont l'origine asiatique est incontestable.

La coutume de combattre sur des chars ne s'est pas répandue d'une manière générale en Gaule ; particulière aux populations de l'Est et du Nord, en pleine vigueur deux siècles avant notre ère, elle a dû être abandonnée peu à peu dans les régions accidentées, couvertes de forêts, et coupées de nombreux cours d'eau, à mesure que se développait le service de la cavalerie. Elle a pu se perpétuer longtemps encore sur les plateaux plus favorables de la Champagne, et les chefs des Rèmes et des Suessions en avaient conservé la tradition jusqu'à des temps voisins de la conquête romaine.

Les Belges avaient introduit les chars de guerre dans la Grande-Bretagne, où l'usage s'en retrouve postérieurement aux expéditions de Jules César, au temps de la conquête de l'île par Agricola.

A en juger par les détails fournis par les *Commentaires*, détails qui concordent avec les constatations faites dans les sépultures de la Marne, il devait y avoir une grande analogie entre les chars bretons et les chars gaulois.

Ces véhicules, d'une facture très-simple, étaient construits dans le but d'obtenir la plus grande célérité possible, fabriqués en bois minces, la caisse tressée en osier. Peut-être même ne consistaient-ils qu'en un plancher porté sur deux roues extrêmement étroites et protégé de chaque côté par une claie accostée à des ridelles. Ils offraient cette différence essentielle avec le type classique des chars de guerre ou de course que l'antiquité nous représente fermés par-

devant, qu'ils étaient certainement ouverts du côté où se prolongeait le timon, de façon à permettre un accès facile par la partie antérieure.

Ces chars étaient attelés de deux chevaux soumis à un même joug, sans traits. Les Gaulois de la Marne réservaient pour le harnachement le luxe d'ornements en métal qui devaient faire autant d'effet par leur éclat que par le bruit qu'ils produisaient.

Les hypothèses que nous venons de hasarder trouveront-elles leur confirmation dans les révélations que tient sans doute encore en réserve le sol inépuisable de la Champagne? Nous l'espérons, mais dussent-elles ne pas les justifier, que nous n'en serons pas moins satisfait de voir les archéologues de la Marne poursuivre le cours de leurs fructueuses investigations. Qu'une méthode rigoureuse préside toujours à leurs fouilles; ils ne sauraient relever avec trop d'exactitude les dispositions des gisements, reconnaître la place relative qu'occupent les objets.

Une observation en apparence insignifiante peut être de conséquence pour l'étude et jeter une lueur imprévue sur un point obscur. Combien d'antiquités sont restées lettres mortes pour la science ou l'ont égarée, faute de notions sur les conditions dans lesquelles les découvertes ont été faites !

H.-A. MAZARD.

L'AGE DU BRONZE ET LES GALLO-ROMAINS

À

SAINT-NAZAIRE-SUR-LOIRE

(*Suite*) (1)

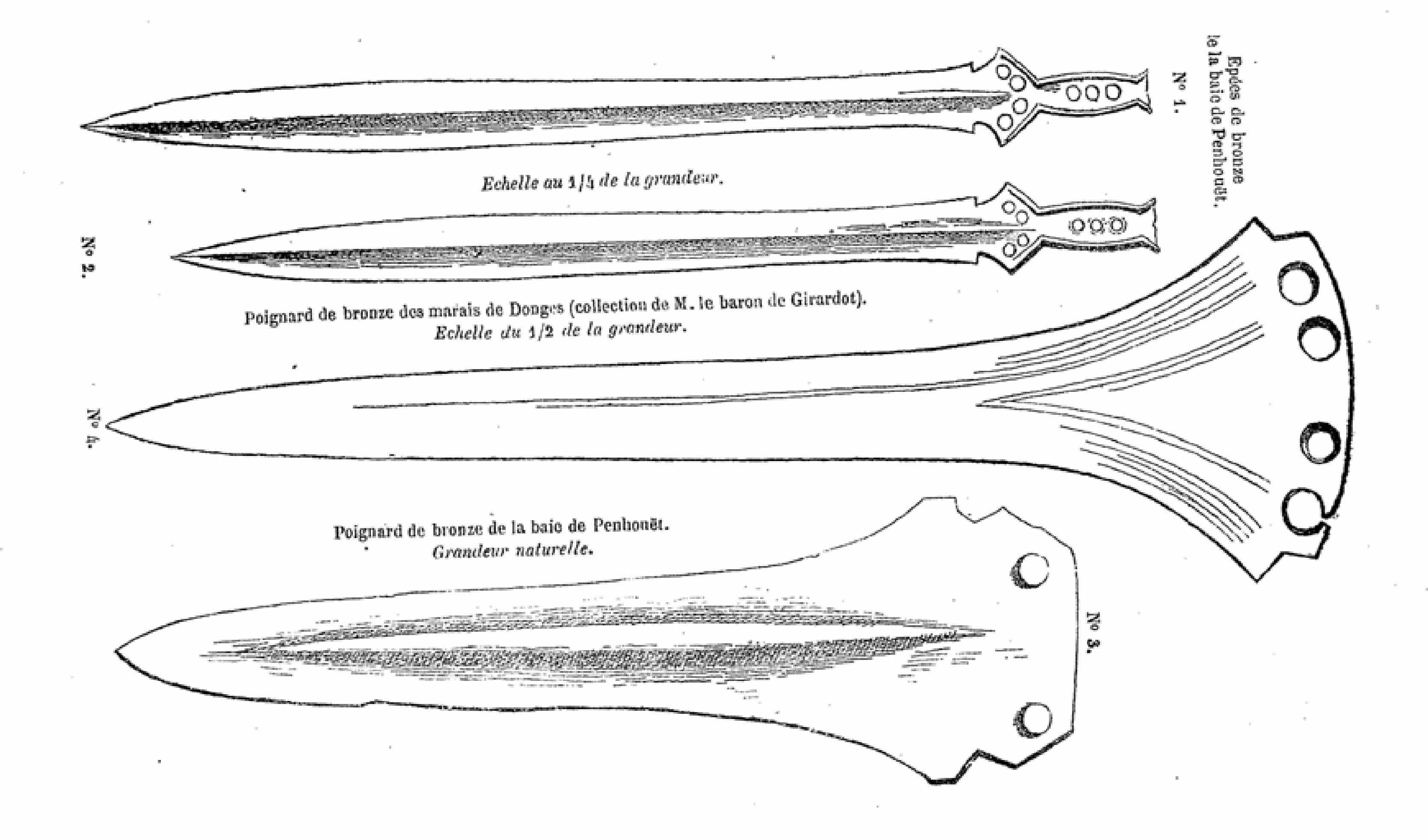
Cela posé, voici la nomenclature détaillée de nos découvertes :

1° Deux épées en bronze de même type, mais de longueurs différentes. La première, la plus belle et d'une conservation parfaite, à ce point que le fil aigu des deux tranchants permet de couper du bois, a 65 centimètres de longueur dont 11 pour la poignée ; elle a 4 centimètres de largeur à son plus grand renflement, qui se trouve à peu près exactement au tiers de la longueur de la lame à partir de la pointe. La poignée est munie de sept trous circulaires, deux dans chacune des deux ailes et trois dans la poignée proprement dite, pour laisser passer les petites goupilles en bronze qui maintenaient une poignée en bois ou en corne fixée sur celle de bronze (voir n° 1).

La seconde est plus petite : elle n'a que 61 centimètres de longueur dont 11 pour la poignée; elle a aussi 4 centimètres de largeur à son plus grand renflement, mais celui-ci se trouve situé au quart de la lame et non plus au tiers à partir de la pointe. La poignée est percée de trous identiques à ceux de la précédente, et nous avons encore trouvé dans l'un d'eux la petite goupille en bronze qui maintenait la poignée de bois; malheureusement cette goupille, qui n'était pas scellée dans le bronze et jouait librement dans le trou, a été perdue dans le transport de l'épée à notre cabinet; mais nous l'avons vue sur place (n° 2).

Ce type d'épée se rapproche extrêmement de types rencontrés dans les cités lacustres des lacs de Suisse, dans le lit de certaines ri-

(1) Voir le numéro de mars.


Epées de bronze
le la baie de Penhouët.
N° 1.
Echelle au 1/4 de la grandeur.
N° 2.
Poignard de bronze des marais de Donges (collection de M. le baron de Girardot).
Echelle du 1/2 de la grandeur.
N° 4.
Poignard de bronze de la baie de Penhouët.
Grandeur naturelle.
N° 3.

vières de la Gaule, ou dans quelques tumulus, mais nous ne sachions pas qu'on en ait jamais trouvé de si pointues ni de si affilées.

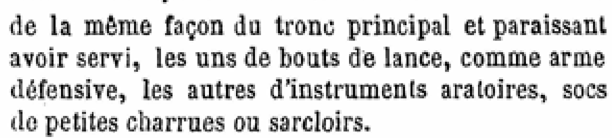
2° Un poignard en bronze de 14 centimètres et demi, dont la lame a 17 millimètres de largeur moyenne, et qui présente à sa base un élargissement de 35 millimètres portant deux goupilles en bronze de 9 millimètres de longueur, pour fixer un manche en bois ou en corne de cerf (n° 3).

Il n'est pas indifférent de remarquer que des poignards de bronze ont été trouvés à différentes époques dans les vases ou tourbières des environs; nous en connaissons au moins deux de plus grande longueur : l'un trouvé dans le marais de Donges, qui est conservé dans la collection de M. le baron de Girardot (n° 4); l'autre trouvé dans les marais de la Brière, lors de la construction de l'écluse de Trignac, et faisant partie de la collection de M. l'abbé Godefroid, qui nous en a promis le dessin, mais qui ne nous l'a pas encore communiqué.

3° Une aiguille en os de 18 centimètres de longueur et de 1 centimètre de diamètre moyen; elle est effilée comme une aiguille métallique; la base en est aplatie, mais sans trou (n° 5).

4° Une douille de hache en corne de cerf, de 12 centimètres de longueur et 5 centimètres de diamètre. Nous étions présent lors de sa découverte; elle n'avait pas ses hachettes de pierre polie ou de silex, mais elle avait conservé son manche en bois de un mètre de longueur; malheureusement ce bois s'était tellement ramolli qu'il était devenu comme de l'amadou : il a été impossible de l'avoir intact; à l'air il s'est complétement raccorni, desséché, contourné, en sorte qu'il est aujourd'hui méconnaissable. Il avait 3 centimètres de diamètre, et le trou percé dans le morceau de corne de cerf pour le recevoir est d'une régularité et d'un poli parfaits; il n'est pas percé au milieu même de la douille et se trouve plus rapproché de l'encastrement de la hache, qui communique avec lui. Il n'y avait probablement de hache que d'un seul côté, car à l'opposé du grand encastrement qui communique avec le trou du manche l'évidement est beaucoup moins prononcé; et l'on remarque au fond un fragment d'apparence siliceuse ou cornée, que nous avions pris d'abord pour le bout d'une hachette en silex qui aurait été cassée, mais qui, tout examen fait, n'est qu'un fragment d'andouiller emplanté par sa pointe pour former le noyau d'un marteau à couches concentriques, analogue à celui du dolmen de *la Justice*, au musée de Saint-Germain (voir nos 6, 7 et 8).

5° Un grand nombre d'andouillers de bois de cerf, tous détachés



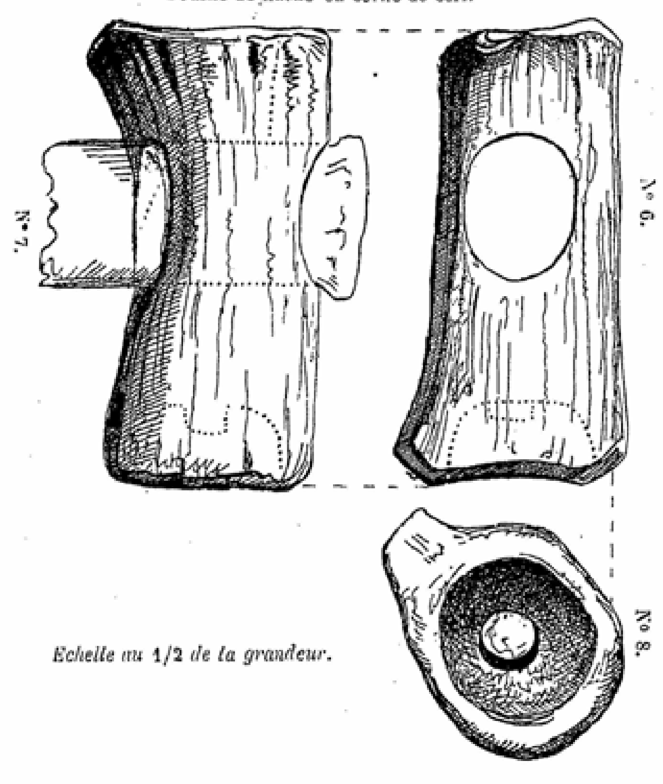
Aiguille en os (*grandeur naturelle*). N° 5.

de la même façon du tronc principal et paraissant avoir servi, les uns de bouts de lance, comme arme défensive, les autres d'instruments aratoires, socs de petites charrues ou sarcloirs.

Tous ont été détachés en pratiquant à leur base une incision formée de deux troncs de cône se touchant par leur petite base : lorsque cette petite base avait un diamètre assez réduit pour que la résistance ne fût plus considérable, on cassait net en appuyant. Non-seulement nous possédons plusieurs fragments ainsi détachés, mais nous avons rencontré une base de bois de cerf qui conserve toutes les traces successives de ce travail : le tronc principal a été coupé par ce système, pour servir sans doute à faire une douille de hache comme à l'article précédent, et à sa base il porte encore un andouiller dont l'entaille est ébauchée et presque rendue à point; il ne restait presque plus rien à faire pour la détacher. Les traces de l'instrument qui a servi à pratiquer les entailles sont très-apparentes, on pourrait compter tous les coups ; mais nous n'avons pu reconnaître quelle était la nature de cet instrument, s'il était de pierre ou de bronze ; la dernière hypothèse nous paraît cependant plus plausible, tellement sont nettes les empreintes (n° 9).

Après avoir été détachés, un certain nombre de ces andouillers n'ont pas subi d'autre préparation, et comme ils sont très-usés et presque polis par la pointe, tout nous porte à penser qu'ils ont dû servir d'instruments aratoires; il nous semble que c'est le seul moyen d'expliquer cette sorte d'usure. Les autres, au contraire, ont été soumis à une transformation plus complète : au-dessus de la coupure on a pratiqué une large entaille triangulaire s'avançant vers la pointe, et à la base de cette entaille de petites rainures transversales ont été ménagées; la pointe de ces bouts de cornes est très-effilée, les traces d'usure sont à peine sensibles, et nous ne pouvons nous rendre compte de toutes ces particularités qu'en supposant un emmanchement avec ligature sur une tige en bois, de manière à former des bouts de lances ou des sortes de poignard (n° 10).

Douille de hache en corne de cerf.

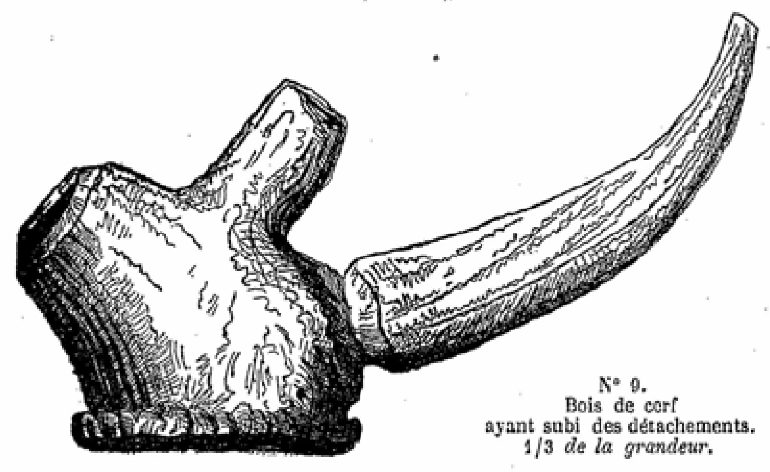


Echelle au 1/2 de la grandeur.

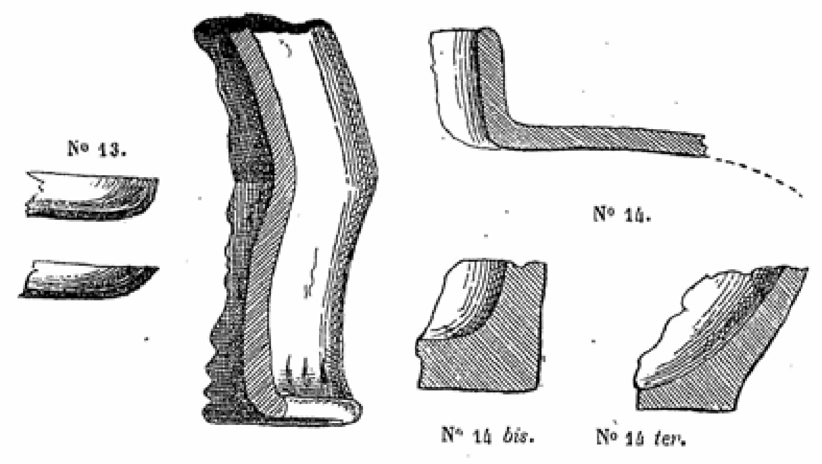
Andouiller de cerf préparé pour arme défensive. N° 10.



Echelle au 1/3 de la grandeur.



N° 9.
Bois de cerf
ayant subi des détachements.
1/3 *de la grandeur.*



Echelle des poteries au 1/3 de la grandeur.

N° 15.

N° 17.

N° 16.

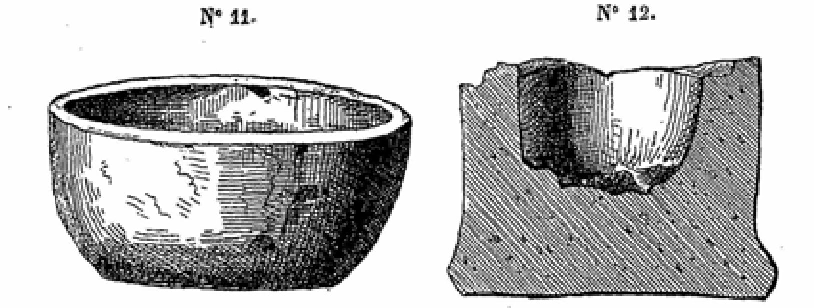
N° 18.

N° 19.

Echelle des pierres de mouillage au 1/10 de la grandeur.

Un bois de cerf presque entier présente cette particularité curieuse que toute la surface en est complétement usée d'un seul côté, tandis que de l'autre toutes les rugosités de la corne sont intactes. A-t-il servi de ratelier pour la fabrication de cordages, ou d'instrument aratoire d'une espèce particulière, nous ne saurions le dire; toutes les pointes sont complétement émoussées. Aucun des archéologues à qui nous l'avons présenté n'a pu nous donner d'explication satisfaisante sur son usage.

6° *Poteries.* — La plupart des fragments de poterie que nous avons retrouvés, en grand nombre, sont d'une pâte tellement grossière et d'une cuisson tellement imparfaite qu'on serait tenté de



Echelle au 1/3 de la grandeur.

croire que c'est simplement de l'argile graveleuse pétrie sans apprêt, puis séchée au soleil. Un seul vase a été trouvé intact. C'est une sorte d'écuelle de 0m,065 à la base, 0m,13 en couronne et 0m,005 d'épaisseur moyenne; la forme n'en est pas absolument circulaire, ce qui démontre suffisamment qu'elle n'a pas été faite au tour, mais seulement à la main (n° 11). — Nous trouvons ensuite une très-grande quantité de fonds de vases, très-épais et très-irréguliers, à l'intérieur desquels on reconnaît d'une façon indubitable les traces du pouce du potier (n° 12). Quelle forme générale et quelle hauteur pouvaient avoir ces vases, il nous a été impossible de nous en faire même une idée; ces fragments se rapprochent beaucoup de nos fonds de bouteille en grès, en leur supposant quatre ou cinq fois leur épaisseur; la paroi se retourne presque d'équerre sur le fond. — D'autres fonds de plus grand diamètre présentent des amorces de parois plus évasées, comme nos fonds de terrines; mais tout cela est très-fruste, et, sauf l'écuelle que nous avons signalée en premier lieu,

ce ne sont guère que des débris informes. Plusieurs portent de grosses bosses comme ornementation.

Nous avons trouvé en très-petit nombre quelques spécimens de poterie plus fine, à pâte noire et vernissage de même couleur; ce sont des fragments de petites soucoupes assez élégantes (nº 13) ou de panses à galbe varié (nºs 14, 14 *bis*, et 14 *ter*) avec des traces d'ornementation à coups d'ongle un peu au-dessous du rebord.

7° *Pierres de mouillage.* — Ces curieux engins, que nous croyons signaler pour la première fois dans une station dite préhistorique, sont l'indice certain d'un port maritime. A défaut d'ancres en métal ces antiques peuplades se servaient de grosses pierres de deux types très-distincts. Les unes, sortes de pendeloques triangulaires de 0m,50 de côté et de 0m,20 d'épaisseur, étaient percées à leur sommet d'un trou à double cône d'une régularité parfaite, par lequel on passait l'amarre qu'on filait ensuite du bateau. Nous en possédons six, pesant environ quatre-vingts kilogrammes chacune, ce qui suppose des bateaux plus forts que de vulgaires pirogues (nºs 15, 16 et 17). — Les autres affectent la forme de cylindres de longueur variable et d'environ 0m,20 de diamètre. Au milieu de la longueur est pratiquée une gorge qui fait tout le tour du cylindre et sur laquelle on attachait l'amarre. Une échancrure est creusée d'un côté pour passer une cale de bois qui serrait vigoureusement l'amarre une fois attachée. Ces ancres du second type pèsent beaucoup moins que les premières et servaient sans doute pour les canots, tandis que celles-là étaient affectées au service des chaloupes de pêche (nºs 18 et 19).

Nous devons remarquer aussi que les pierres cylindriques sont en granit du pays, tandis que les pendeloques sont en pierre étrangère, micaschiste, diorite, concrétions siliceuses, etc. Faudrait-il en conclure que les petits bateaux étaient seuls indigènes et que les grands étaient ceux des populations voisines en relation de commerce par l'Océan avec les populations riveraines du Birvet? Nous n'irons pas jusque-là. Cette circonstance cependant nous a paru digne de remarque.

8° *Ossements d'animaux.* — Nous trouvons tous les jours un très-grand nombre d'ossements d'animaux, surtout des mâchoires et des têtes. N'ayant point de connaissances assez étendues en ostéologie ni en anatomie comparée pour pouvoir les déterminer avec certitude, nous avons pris le sage parti d'expédier une caisse des principaux types d'ossements à M. Paul Gervais, le savant professeur du Muséum d'histoire naturelle, qui, avec une rare obligeance, a bien

voulu procéder à leur examen détaillé, et nous les retourner étiquetés de sa main. On peut donc considérer comme absolument certaines les déterminations qui vont suivre.

Les restes les plus nombreux sont ceux d'un petit bœuf de race aujourd'hui disparue dans nos contrées ; nous en avons une dizaine de têtes et des ossements de presque toutes les parties du squelette. Cette petite race, nous écrit M. Paul Gervais, répond au *bos longifrons* (Owen), ou *bos primigenius brachyceros* (Rutimeyer), et on l'a déjà rencontrée en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, en Suisse et en Italie, associée le plus souvent aux restes de l'âge du bronze.

Ensuite vient un magnifique débris, gigantesque corne et moitié de l'os frontal de la grande race du *bos primigenius*, l'auroch, encore aperçu par les légions de César dans les forêts de la Gaule.

Puis des os très-divers empruntés au *cerf ordinaire*, au *chevreuil*, au *mouton* et enfin au *cochon* ou *sanglier*.

Voilà pour les mammifères, sans compter plusieurs fémurs humains qui n'ont présenté rien de particulier.

Parmi les poissons nous retrouvons deux rostres d'*espadon* parfaitement conservés et qui au premier abord ont été pris pour des fourreaux d'épée. Rien ne prouve, du reste, qu'ils n'aient pas servi à quelque usage de ce genre. Quoi qu'il en soit, ces rostres sont intéressants, car l'espadon est un poisson qui vient très-rarement échouer aujourd'hui sur nos côtes.

Enfin parmi les mollusques, outre l'*huître* commune qui n'existe que par petits bancs, nous trouvons uniformément réparties dans toute la couche sableuse des millions de coquilles de *mactres* ou de *lavignons* de la même espèce que celle qui vit encore sur nos grèves, au milieu desquelles on rencontre de petites *vénus* et *bucardes* presque microscopiques.

9° Nous ne terminerons pas cette nomenclature sans mentionner un grand nombre de manches pareils à celui que nous avons trouvé dans la douille de hache en corne de cerf; mais ils sont tous isolés. Nous n'avons pu en détacher qu'un seul entier; en séchant il s'est complétement recroquevillé; son diamètre a diminué au quart et il est devenu absolument méconnaissable. Citons encore des sortes de madriers en chêne ou en châtaignier, ou du moins des morceaux de bois plats qui paraissent avoir été débités par éclats, et qui par leur apparence régulière nous semblent avoir dû servir à des bordages de bateaux. Près de la rive et un peu en aval du dolmen, nous avons aussi trouvé un grand nombre de pièces de bois couchées horizon-

talement et qui nous ont d'abord fait supposer que nous allions rencontrer quelque habitation du genre des habitations lacustres, quelque débris de quai : c'étaient des troncs d'arbre d'environ $0^{m},15$ à $0^{m},20$ de diamètre, grossièrement équarris et de 7 ou 8 mètres de longueur; mais nous avons reconnu bientôt qu'ils avaient été roulés là par le flot et qu'il ne fallait pas rechercher une cause intentionnelle dans leur disposition. Parmi eux s'est rencontré un énorme tronc de chêne de plus de $0^{m},60$ de diamètre, qui s'est fendillé à l'air à la surface, mais dont le cœur est devenu d'une dureté à toute épreuve. Les ouvriers ont débité dans sa masse de petits objets, des cannes, etc., qui ont absolument l'apparence du palissandre.

De tout ceci résulte la présence incontestable en ces parages, alors que le fond de la baie était à 4 mètres au-dessous de la basse mer, de peuplades se servant d'objets absolument semblables à ceux qu'on désigne sous le nom de contemporains de l'âge du bronze. Reste à en déterminer la date probable.

René Kerviler.

(La suite prochainement.)

ENCORE L'INSCRIPTION DE CALOCZA

Invoqué comme arbitre par M. Romer au sujet du nom propre contenu dans l'inscription de Calocza, dont la *Revue archéologique* publiait le fac-simile dans son avant-dernier numéro, je m'empresse de rendre le jugement sollicité de moi par cet estimable érudit.

Il a raison lorsqu'il soutient que l'avant-dernière lettre du nom est un G, et non pas un S, comme avait lu M. Henszlmann; mais j'ai eu raison contre lui lorsque j'ai conjecturé que la finale était un Y. Le fac-simile ne laisse pas de doute à cet égard; l'Y y est différencié du V par la courbure et par la jonction indécise de ses branches. Le nom est RAVEGY et non pas RAVEGV.

Fallût il lire *Ravegu*, cette leçon ne pourrait pas être donnée pour le thème latin d'un nom germanique quelconque, attendu qu'à aucune époque on n'a latinisé les noms de cette origine en les accommodant au type indéclinable en *u* de la quatrième déclinaison. D'autre part, les noms allemands *Rauhecker*, *Rauchekker*, *Rauhegger*, auxquels a songé M. Romer pour en faire sortir *Ravegu*, n'ont aucun rapport avec ce mot.

Ravegy est un nom français, aussi bien que *Ravèze* et *Ravesy* qui avaient été déjà proposés; et de plus, ce nom ne saurait être celui du premier venu, du moment qu'on le lit dans une épitaphe. M. Romer connaît trop bien les choses du moyen âge pour ne pas se rappeler, dès qu'il y aura un peu réfléchi, que l'épitaphe annonce un mort qui a eu sa fondation dans l'église; que pour avoir eu sa fondation dans une église, et singulièrement dans une cathédrale, il faut avoir été autre chose qu'un simple compagnon travaillant à la journée; enfin, que la simplicité d'un monument funèbre ne dit rien quant à la condition du défunt, attendu que nombre de personnages éminents n'ont pas eu leur sépulture annoncée autrement que par une plaque de quelques centimètres de côté.

Enfin il y a à dire, avant tout, que l'épitaphe de Calocza n'est pas jugée sainement si on ne tient pas compte de toutes les circonstances dans lesquelles elle se présente.

M. Romer la déclare insignifiante et sans valeur historique, parce qu'il ne voit en elle qu'une pierre de rapport, encastrée sens dessus dessous dans le chevet de la cathédrale actuelle de Calocza, qui est un édifice moderne.

Mais M. Henszlmann, qui a remarqué que le chevet de la cathédrale actuelle était bâti sur et avec les débris d'un autre chevet plus ancien; qui a suivi et retrouvé tout entière, sous le sol actuel, la trace de l'édifice antérieur; qui a reconnu dans les substructions mises à découvert le plan d'une église identique à celles que l'on construisait en France du temps de Philippe-Auguste : M. Henszlmann a établi un rapprochement que tous les critiques trouveront légitime, entre la cathédrale hongroise, construite à la mode française du XIII[e] siècle, et le Français contemporain, constructeur de son métier, qui eut sa sépulture dans la même cathédrale.

Ma conclusion est que ceux qui inscriront le nom de *Martin Ravegy* dans les archives de l'art français n'offenseront pas la vérité, selon la crainte exprimée par M. Romer avec une sollicitude qui l'honore, mais dont l'excès l'a égaré.

J. QUICHERAT.

DÉCRET DES ATHÉNIENS

RELATIF

A LA VILLE DE CHALCIS

L'inscription qui fait l'objet de cet article a été découverte, au mois de juin 1876, dans les fouilles que la Société archéologique d'Athènes a entreprises au sud de l'Acropole et qui sont les plus fructueuses qu'on ait jamais faites à Athènes. Elle a été publiée par M. Koumanoudis, puis par M. Egger et tout récemment par M. Kœhler (1). L'importance exceptionnelle de ce document historique m'a engagé à le faire connaître aux lecteurs de la *Revue archéologique;* j'ai joint au commentaire quelques textes nouvellement découverts, propres à donner une idée de la condition des alliés d'Athènes et de la conduite de la république à leur égard (2).

L'inscription, que j'ai collationnée sur un estampage, est très-bien conservée, et la lecture n'est douteuse en aucun passage. Le texte épigraphique a été donné deux fois, par M. Koumanoudis et par M. Kœhler; une transcription en caractères ordinaires est donc suffisante (3).

Ἔδοξεν τῆ[ι β]ουλῆι καὶ τῶι δήμωι · Ἀντιοχὶς ἐ[πρυτ-
άνευε, Δρακ[ον]τίδης ἐπεστάτει, Διόγνητος εἶπε ·
Κατὰ τάδε τὸν ὅρκον ὀμόσαι, Ἀθηναίων τ-
ὴν βουλὴν καὶ τοὺς δικαστάς · « Οὐκ ἐξελῶ Χα-

(1) Koumanoudis, Ἀθήναιον, t. V, p. 76; Egger, *Journal des Savants*, juillet 1876; Kœhler, *Mittheilungen des archæol. Instit. in Athen.* janvier 1877.

(2) L'article est un résumé des leçons faites au Collége de France pendant le mois de décembre 1876.

(3) L'alphabet employé dans l'inscription est l'alphabet attique qui fut en usage jusqu'à l'année 403 avant notre ère; ξ et ψ sont écrits χς et φς; ο sert aussi pour ω et ου; ε pour η et ει.

λκιδέας ἐχ Χαλκίδος οὐδὲ τὴν πόλιν ἀνάστατον ποήσω, οὐδὲ ἰδιώτην οὐδένα ἀτιμώσω οὐδὲ φυγῆι ζημιώσω οὐδὲ ξυλλήψομαι οὐδὲ ἀποκτενῶ οὐδὲ χρήματα ἀφαιρήσομαι ἀκ[ρ]ίτου οὐδενὸς, ἄνευ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων, οὐδὲ ἐπιψηφιῶ κατὰ ἀπροσκλήτου οὔτε κατὰ τοῦ κοινοῦ οὔτε κατὰ ἰδιώτου οὐδὲ ἑνὸς, καὶ πρεσβείαν ἐλθοῦσαν προσάξω πρὸς βουλὴν καὶ δῆμον δέκα ἡμερῶν, ὅταν πρυτανεύω, κατὰ τὸ δυνατόν· ταῦτα δὲ ἐμπε]δώσω Χαλκιδεῦσιν πειθομένοις τῶι δήμ]ωι τῶι Ἀθηναίων ». Ὁρκῶσαι δὲ πρεσβείαν] ἐλθοῦσαν ἐχ Χαλκίδος μετὰ τῶν ὁρκωτῶν Ἀθηναίους καὶ ἀπογράψαι τοὺς ὀμόσαντας· ὅπως δ' ἂν [ὀ]μόσωσιν ἅπαντες, ἐπιμελόσθων οἱ στρατηγοί.

Κατὰ τάδε Χαλκιδέας ὀμόσαι· « Οὐκ ἀπο[σ]τήσομαι ἀπὸ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων οὔτε τέ[χ]νηι οὔτε μηχανῆι οὐδεμίαι οὐδ' ἔπει οὐδὲ ἔργωι, οὐδὲ τῶι ἀφισταμένωι πείσομαι, καὶ ἐάν ἀφιστῆι τις, κατερῶ Ἀθηναίοισι, καὶ τὸν φόρον ὑποτελῶ Ἀθηναίοισιν ὃν ἂν πείθω Ἀθηναίους, καὶ ξύμμαχος ἔσομαι οἷος ἂν δύνωμαι ἄριστος καὶ δικαιότατος, καὶ τῶι δήμωι τῶι Ἀθηναίων βοηθήσω καὶ ἀμυνῶ, ἐάν τις ἀδικῆι τὸν δῆμον τὸν Ἀθηναίων καὶ πείσομαι τῶι δήμωι τῶι Ἀθηναίων. » Ὀμόσαι δὲ Χαλκιδέων τοὺς ἡβῶντας ἅπαντας, ὃς δ' ἂμ μὴ ὀμόσηι, ἄτιμον αὐτὸν εἶναι καὶ τὰ χρήματα αὐτοῦ δημόσια καὶ τ]οῦ Διὸς τοῦ Ὀλυμπίου τὸ ἐπιδέκατον ἱερὸν ἔστω τῶν χρημάτων· ὁρκῶσαι δὲ πρεσβείαν Ἀθηναίων ἐλθοῦσαν ἐς Χαλκίδα μετὰ τῶν ὁρκωτῶν τῶν ἐν Χαλκίδι καὶ ἀπογράψαι τοὺς ὀμόσαντας Χαλκιδέων.

Ἀντικλῆς εἶπε· ἀγαθῆι τύχηι τῆι Ἀθηναίων, ποεῖσθαι τὸν ὅρκον Ἀθηναίους καὶ Χαλκιδέας καθάπερ Ἐρετριεῦσι ἐψηφίσατ-

ο δ δῆμος ὁ Ἀθηναίων · ὅπως δ' ἂν τάχιστ-
α γίγνηται, ἐπιμελόσθων οἱ στρατηγοί ·
οἵτινες δὲ ἐξορκώσουσι ἀφικόμενοι ἐ-
ς Χαλκίδα ἑλέσθαι τὸν δῆμον πέντε ἄνδρ-
ας αὐτίκα μάλα · περὶ δὲ τῶν ὁμήρων ἀποκ-
ρίνασθαι Χαλκιδεῦσιν ὅτι νῦν μὲν Ἀθη-
ναίοις δοκεῖ ἐᾶν κατὰ τὰ ἐψηφίσμενα,
ὅταν δὲ δοκῆι, βουλευσάμενοι ποήσουσι τὴ-
ν διαλλαγὴν καθότι ἂν δοκῆι ἐπιτή[δ]ειο-
ν εἶναι Ἀθηναίοις καὶ Χαλκιδεῦσιν · τοὺς δ-
ὲ ξένους τοὺς ἐν Χαλκίδι ὅσοι οἰκοῦντες
μὴ τελοῦσι Ἀθήναζε καὶ εἴ τωι δέδοται
ὑπὸ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων ἀτέλεια, τοὺς δὲ ἄ-
λλους τελεῖν ἐς Χαλκίδα καθάπερ οἱ ἄλλο-
ι Χαλκιδέες · τὸ δὲ ψήφισμα τόδε καὶ τὸν
ὅρκον ἀναγράψαι Ἀθήνησι μὲν τὸν γρα-
μματέα τῆς βουλῆς ἐστήληι λιθίνηι καὶ κ-
αταθεῖναι ἐς πόλιν τέλεσι τοῖς Χαλκιδέ-
ων, ἐν δὲ Χαλκίδι ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Διὸς τοῦ
Ὀλυμπίου ἡ βουλὴ Χαλκιδέων ἀναγράψασ-
α καταθέτω. Ταῦτα μὲν ψηφίσασθαι Χαλκ-
ιδεῦσιν, τὰ δὲ ἱερὰ τὰ ἐκ τῶν χρησμ-
ῶν ὑπὲρ Εὐβοίας θῦσαι ὡς τάχιστα μετὰ
Ἱεροκλέους τρεῖς ἄνδρας οὓς ἂν ἕληται
ἡ βουλὴ σφῶν αὐτῶν · ὅπως δ' ἂν τάχιστα τυθ-
ῆι οἱ στρατηγοὶ συνεπιμελόσθων καὶ τ-
ὸ ἀργύριον ἐς ταῦτα [π]αρεχόντων.

Ἀρχέστρατος εἶπε · τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ Ἀ-
ντικλῆς, τὰς δὲ εὐθύνας Χαλκιδεῦσι κατ-
ὰ σφῶν αὐτῶν εἶναι ἐν Χαλκίδι, καθάπερ Ἀθ-
ήνησιν Ἀθηναίοις, πλὴν φυγῆς καὶ θανάτ-
ου καὶ ἀτιμίας · περὶ δὲ τούτων ἔφεσιν εἶνα-
ι Ἀθήναζε ἐς τὴν ἡλιαίαν τὴν τῶν θεσμοθ-
ετῶν κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ δήμου, περὶ δὲ φυ-
λακῆς Εὐβοίας τοὺς στρατηγοὺς ἐπιμελεσ-
θαι ὡς ἂν δύνωνται ἄριστα ὅπως ἂν ἔχη-
ι ὡς βέλτιστα Ἀθηναίοις

Ὅρκος

TRADUCTION (1)

Décision du conseil et du peuple, prytanie de l'Antiochide, présidence de Dracontidès, proposition de Diognètos.

Que le conseil et les juges des Athéniens jurent en cette formule : « Je ne chasserai point les Chalcidiens de Chalcis et je ne détruirai pas leur ville; je ne prononcerai contre aucun particulier ni la dégradation ni l'exil, je ne priverai de la liberté, je ne condamnerai ni à la mort ni à la confiscation aucun d'eux, sans l'avoir entendu, à moins d'une décision du peuple athénien ; je ne mettrai aux voix, sans citation préalable, aucune résolution contre la commune ni contre aucun particulier; j'introduirai dans les dix jours, autant que possible, près du conseil et du peuple toute ambassade venant de Chalcis, lorsque je serai prytane; je maintiendrai ces droits aux Chalcidiens tant qu'ils obéiront au peuple d'Athènes. »

Une ambassade venue de Chalcis assermentera les Athéniens, avec l'assistance des commissaires pour le serment, et elle dressera la liste de ceux qui l'auront prêté ; les stratéges veilleront à ce que tous le prêtent.

Que les Chalcidiens jurent en cette formule : « Je ne me séparerai du peuple des Athéniens par aucune ruse ni manœuvre, ni en paroles ni en action, et je n'obéirai point à quiconque se séparerait d'eux ; si quelqu'un pousse à la défection, je le dénoncerai aux Athéniens ; je payerai aux Athéniens le tribut, comme je leur aurai persuadé de le fixer, et je serai, le plus possible, un très-bon et très-fidèle allié; je me porterai au secours et à la défense du peuple athénien, si quelqu'un lui fait tort, et j'obéirai au peuple athénien. »

Le serment sera prêté par tous les Chalcidiens en âge de puberté ; si quelqu'un ne le prête pas, il sera dégradé et ses biens seront confisqués, le dixième en sera consacré à Zeus Olympien. Une ambassade athénienne se rendra à Chalcis pour faire prêter le serment avec l'assistance des commissaires de cette ville et elle dressera la liste des Chalcidiens assermentés.

Proposition d'Anticlès. Ce qu'à bonheur soit pour les Athéniens! que les Athéniens et les Chalcidiens prêtent le serment dans les formes que le décret du peuple athénien a fixées pour les Érétriens. Les stratéges pourvoiront à ce que la chose ait lieu dans le plus bref délai. Le peuple choisira sans aucun retard cinq citoyens qui se rendront à Chalcis pour faire prêter le serment.

Au sujet des otages, répondre aux Chalcidiens que pour le moment les Athéniens décident de s'en tenir aux résolutions qui ont été votées, mais que plus tard, lorsqu'ils le jugeront bon, ils délibéreront pour faire un arrangement, selon qu'il paraîtra conforme aux intérêts des Athéniens et des Chalcidiens.

(1) La traduction est empruntée, en grande partie, à M. Egger, qui a rendu de la manière la plus heureuse les formules et les tournures du texte grec.

Quant aux étrangers qui sont à Chalcis, tous ceux qui y sont domiciliés, autres que ceux qui payent le tribut à Athènes et que ceux à qui le peuple a accordé l'exemption, le payeront à Chalcis comme les autres Chalcidiens.

Le présent décret et le serment seront gravés à Athènes par les soins du secrétaire du conseil, sur une stèle de marbre, et déposés dans l'Acropole aux frais des Chalcidiens; à Chalcis, le conseil des Chalcidiens les fera graver et déposer dans le temple de Zeùs Olympien.

Prendre ces décisions concernant les Chalcidiens. Quant aux sacrifices ordonnés par les prédictions pour l'Eubée, trois citoyens, que le conseil choisira parmi les conseillers, les célébreront avec Hiéroclès. Les stratéges auront soin avec eux que les sacrifices aient lieu le plus promptement possible, et fourniront l'argent à cet effet.

Proposition d'Archestratos. D'abord voter ce que propose Anticlès, puis, quant aux poursuites contre les magistrats sortant de charge, les Chalcidiens en seront juges entre eux à Chalcis, comme les Athéniens à Athènes, sauf pour l'exil, la mort et la dégradation; pour ces trois cas, il y aura recours à Athènes, devant l'héliée des thesmothètes, conformément au décret du peuple.

Pour la garde de l'Eubée, les stratéges sont chargés d'y pourvoir le mieux qu'ils pourront pour le plus grand avantage des Athéniens. — Serment.

La date de l'inscription n'est pas indiquée; mais il est évident, par les questions mêmes qui y sont traitées, qu'elle fut gravée peu de temps après la soumission de l'Eubée, en 446-445. L'île soulevée contre les Athéniens fut réduite par une flotte et une armée que commandait Périclès; les habitants d'Histiée furent expulsés; les autres villes se soumirent, et une convention, ὁμολογία, dont le vainqueur fixa les conditions, régla pour l'avenir les rapports de chacune d'elles avec les Athéniens (1).

Comme l'a reconnu M. Koumanoudis, l'inscription ne contient pas le texte de la convention dont parle Thucydide; c'est un acte rédigé postérieurement, afin de la compléter et de la modifier sur quelques points.

La stèle n'était pas isolée; le travail du côté gauche montre qu'elle

(1) Καὶ Ἀθηναῖοι πάλιν ἐς Εὔβοιαν διαβάντες Περικλέους στρατηγοῦντος κατεστρέψαντο πᾶσαν, καὶ τὴν μὲν ἄλλην ὁμολογίᾳ κατεστήσαντο, Ἑστιαιᾶς δ' ἐξοικίσαντες αὐτοὶ τὴν γῆν ἔσχον. *Thucyd.*, I, 114. Cf. *Diodor.*, XII, 7; *Philochor.*, fr. 89, éd. Didot; Plutarch., *Pericl.*, 23. Suivant ce dernier, Périclès aurait chassé de Chalcis les hippobotes qui formaient une aristocratie. Lors de la première conquête de Chalcis, Hérodote parle de l'expulsion des hippobotes (*Herodot.*, V, 77). Peut-être Plutarque a-t-il par erreur transporté ce fait dans le récit de la seconde conquête. Si on veut admettre son témoignage comme exact, les hippobotes expulsés seraient rentrés à Chalcis après la seconde guerre médique.

s'adaptait à une autre stèle. La rainure creusée dans l'épaisseur de la partie supérieure servait à adapter un autre morceau, probablement un de ces petits bas-reliefs qui surmontent fréquemment les inscriptions athéniennes. Plusieurs indices fournis par le texte confirment la justesse de l'observation de M. Koumanoudis. Dans l'intitulé, le nom du secrétaire de la prytanie n'est pas mentionné : cette omission est sans exemple jusqu'ici dans les décrets du v° siècle; il est probable que ce nom avait été gravé au-dessous du bas-relief. Le titre, ὅρκος, a été placé au bas de la stèle ; sans doute il y avait dans le haut un titre général s'appliquant à l'ensemble des pièces. L'expression τὸν ὅρκον ὀμόσαι (l. 3) indique qu'il avait déjà été question du serment dans un acte antérieur. Dans le second décret, il est fait allusion aux mesures déjà votées par les Athéniens (l. 49 et 76). Quelques-unes des résolutions proposées par Anticlès et par Archestratos ne peuvent être considérées que comme des réponses à des demandes que les Chalcidiens auraient présentées après le vote de la convention primitive.

Voici comment on pourrait, par hypothèse, reconstituer l'ensemble du monument : un bas-relief surmontant les stèles; au-dessous, un titre général indiquant la ville que les pièces citées concernaient, tel que Χαλκιδέων τῶν ἐν Εὐβοίᾳ, et le nom du secrétaire pendant la prytanie duquel elles avaient été gravées. Une ou plusieurs stèles contenaient les décrets dans lesquels le conseil et le peuple réglaient la condition des Chalcidiens et leurs rapports avec Athènes. Ces décrets n'étaient que la rédaction précisée et détaillée de la convention que Périclès et les généraux vainqueurs avaient imposée aux Chalcidiens immédiatement après leur soumission; dans le bas, en grandes lettres, le titre ὁμολογία. A droite, une dernière stèle, la seule retrouvée jusqu'ici, contenait les deux décrets rendus peu de temps après les premiers. Il faut supposer qu'avant l'échange des serments, qui rendait la convention définitive, une ambassade de Chalcis était venue à Athènes, afin d'obtenir du peuple quelques garanties pour l'avenir et quelques adoucissements aux premières conditions. A la fin, le titre ὅρκος, gravé en grandes lettres, indique l'objet principal de l'inscription, ou du moins le premier objet traité, qui est la prestation du serment.

L. 1-2. — La rédaction de l'intitulé, sauf l'omission du nom du secrétaire dont j'ai parlé plus haut, est la même que dans les décrets les plus anciens du v° siècle; l'archonte, appelé plus tard éponyme, y figure rarement. Il n'y a qu'un seul épistate; le prytane qui portait ce titre avait la présidence du conseil et de l'assemblée, seule-

ment pendant vingt-quatre heures. Il en ressort que les deux décrets de Diognètos et d'Anticlès furent votés le même jour par les Cinq Cents et par le peuple.

Le premier décret, celui de Diognètos, fixe la formule définitive du double serment. Celui-ci, même extérieurement, diffère des serments échangés entre deux peuples autonomes qui concluent une alliance et traitent sur le pied d'égalité. Dans ce dernier cas, ceux qui juraient pour les Athéniens, le conseil des Cinq Cents, le premier corps politique de la cité, et les magistrats en charge (1), ou les stratéges, hipparques, taxiarques et phylarques (2), chefs élus des forces militaires ou les chevaliers (3), engageaient avec eux-mêmes la cité tout entière et chacun des Athéniens. Il n'en est pas ainsi pour la convention avec Chalcis; les relations sont celles de maîtres à sujets. D'un côté, le serment d'obéissance et de fidélité est exigé de tous les Chalcidiens en âge de puberté, sous peine de dégradation et de confiscation. De l'autre, les membres du conseil et les juges jurent seulement de maintenir certaines garanties que les Athéniens accordent aux Chalcidiens, tant qu'ils obéiront fidèlement. Ils me paraissent prêter le serment non pas au nom du peuple athénien, dont la souveraineté est réservée et placée au-dessus de ces engagements (l. 9), mais en leur nom personnel et en raison des fonctions qu'ils exercent.

Le décret ne distingue pas les parties du serment qui obligent plus spécialement les membres du conseil ou les juges. C'est aux premiers qu'il faut rapporter l'engagement suivant : « Je ne chasserai pas les Chalcidiens de Chalcis et je ne détruirai pas leur ville. » L'expulsion de l'aristocratie des hippobotes chalcidiens est une mesure prise antérieurement, et, s'il en fut question dans les décrets relatifs à Chalcis, ce fut dans la convention votée immédiatement après la soumission de cette ville.

L. 6-9. La seconde partie, celle des condamnations à prononcer contre les particuliers, ne peut concerner les membres du conseil. Les pouvoirs judiciaires que la constitution attribuait à celui-ci n'allaient pas jusqu'à prononcer contre un citoyen athénien les peines mentionnées dans le décret, et aucun témoignage n'autorise à sup-

(1) Thucyd., V, 47.

(2) *Corpus inscr. attic.*, II, 19, 52, 66, 333. Les stratéges athéniens prêtent le serment dans un fragment du ve siècle, ξυνθῆκαι entre Athènes et Haliæ, Ἀθήναιον t. V, p. 80.

(3) *Corpus inscr. attic.*, II, 49. — Koumanoudis, Ἀθήναιον t. V p. 424.

poser qu'à l'égard des alliés ses pouvoirs fussent plus étendus. Il n'en était pas de même pour les juges athéniens, devant lesquels les procès des Chalcidiens devaient être portés, et c'est pour cette raison que le décret les oblige à prêter le serment. Dans ce passage, il est seulement question des affaires entraînant des peines graves qui sont énumérées dans le décret. Il n'y a pas de doute sur le sens des deux premiers termes, οὐδένα ἀτιμώσω οὐδὲ φυγῇ ζημιώσω. Par suite, les deux derniers, οὐδὲ ἀποκτενῶ οὐδὲ χρήματα ἀφαιρήσομαι, ne peuvent guère s'entendre d'une manière générale : *je ne mettrai pas à mort et je ne priverai pas de ses biens*, mais dans l'acception particulière d'une peine juridique, *condamnation à mort* et *confiscation*. C'est de la même manière que ces expressions sont réunies dans le passage où l'auteur de la *République d'Athènes* parle du traitement que les Athéniens font subir aux partisans de l'oligarchie. Διὰ ταῦτα οὖν τοὺς μὲν χρηστοὺς ἀτιμοῦσι καὶ χρήματα ἀφαιροῦνται καὶ ἐξελαύνουσι καὶ ἀποκτείνουσι (1). Pour la même raison, les mots οὐ ξυλλήψομαι, compris dans l'énumération des peines, me paraissent s'appliquer à la privation de la liberté, prononcée par un tribunal.

Quoique le génitif ἀκρίτου οὐδενός ne dépende grammaticalement que du dernier membre de phrase, il est nécessaire pour compléter le sens des quatre verbes précédents. Les juges s'engagent à ne prononcer contre aucun particulier de Chalcis la dégradation, l'exil, la prison, la mort ou la confiscation, sans l'avoir entendu. Ἄκριτος a fréquemment ce sens, et tout naturellement, puisqu'un jugement n'est que la sentence prononcée régulièrement après avoir ouï l'accusation et la défense.

La clause restrictive ἄνευ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων s'étend à tous les membres de phrase depuis le commencement. Si les Athéniens consentent à limiter les pouvoirs du conseil et des juges à l'égard des Chalcidiens, l'assemblée du peuple conserve sa puissance souveraine; elle peut ordonner l'expulsion des Chalcidiens et la destruction de leur cité ; elle peut, même sans l'entendre, condamner un citoyen de cette ville à l'une des peines énoncées précédemment.

L. 11-12. La seule garantie assurée aux Chalcidiens contre l'assemblée même est la nécessité d'une sommation adressée à la commune ou au particulier mis en cause. Dans le cas où cette formalité n'aurait pas été accomplie régulièrement, les membres du conseil

(1) Xénoph., Ἀθην. πολιτ., I, 14. Ce petit traité, faussement attribué à Xénophon, fut composé vers l'année 424 (voyez Kirchhoff, *Mémoires de l'Académie de Berlin*, 1874).

qui étaient alors prytanes et, comme tels, présidaient l'assemblée, devaient refuser de faire voter.

L. 12-14. Une autre obligation imposée aux membres du conseil, pendant leur prytanie, est d'introduire les ambassades venues de Chalcis dans un délai de dix jours. Ce n'était pas un avantage sans valeur. Nul ne pouvait se présenter devant le conseil et le peuple sans l'entremise des prytanes; leur mauvaise volonté pouvait donc faire traîner les affaires. L'auteur de la *République des Athéniens* rapporte, comme un fait connu de tout le monde, que l'argent était le seul moyen d'éviter de trop longs délais (1); dans plus d'un passage, Aristophane raille les prytanes sur leur avidité et sur leur habitude de tendre la main (2). La fixation d'un terme de dix jours avait pour but de garantir les ambassades des Chalcidiens contre ces exactions et ces retards. La clause κατὰ τὸ δυνατόν ne rendait pas cette mesure tout à fait illusoire. Il pouvait y avoir des fêtes durant plusieurs jours, comme les Panathénées et les Dionysies; les stratéges pouvaient demander aux prytanes de mettre à l'ordre du jour des affaires importantes; nous voyons dans un décret de l'année 426 que, même en fixant un terme aux prytanes pour l'introduction d'une affaire, on réservait la priorité aux demandes des stratéges (3). Mais en cas de retard, les prytanes avaient à donner les preuves de l'impossibilité où ils avaient été d'introduire l'ambassade dans les dix jours.

L. 16-20. Les Athéniens qui doivent prêter le serment ne sont autres que les membres du conseil et les juges. Il sera reçu par une ambassade que les Chalcidiens enverront ultérieurement, assistés par des ὁρκωταί. Xénophon emploie ce mot dans un sens un peu différent pour désigner ceux que la République envoie recevoir le serment des villes alliées (4). Ici, ce sont des Athéniens qui assisteront les ambassadeurs venus de Chalcis, de même que des commissaires chalcidiens assisteront l'ambassade venue d'Athènes à Chalcis pour recevoir le serment de leurs concitoyens. Dans un traité conclu entre les Rhodiens et les Crétois de Hiérapytna, la même clause est insérée avec plus de développement : Κυρωθείσας δὲ τᾶς συνθήκας, ἑλέσθω ὁ

(1) Ἀθην. πολιτ., III, 3.

(2) Aristoph., *Pax*, 905; *Thesmoph.*, 936.

(3) Συνεχῶς δὲ ποεῖν τὰς ἐκκλησίας, ἕως ἂν διαπραχθῆι, ἄλλο δὲ προχρηματίσαι μηδέν, ἐὰμ μή τι οἱ στρατηγοὶ δέωνται. *Corpus inscr. attic.*, 40.

(4) Οἱ δ' Ἀθηναῖοι καὶ οἱ ἄλλοι ...... ἐξέπεμψαν τοὺς ὁρκωτὰς καὶ ἐκέλευσαν τὰ μέγιστα τέλη ἐν ἑκάστῃ πόλει ὁρκῶσαι. Xénoph., *Hell*, VI, v, 3.

δᾶμος παραχρῆμα ἄνδρας πέντε · τοὶ δὲ αἱρεθέντες μετὰ τῶν παραγεγενημένων ἐξ Ἱεραπύτνας πρεσβευτᾶν, ὁρκιξάντων τὸν νόμιμον ὅρκον Ῥοδίους ἅπαντας τοὺς ὄντας ἐν ἁλικίαι ἐμμένειν τᾶι συμμαχίαι καὶ τᾶι συντάξει. A la fin sont mentionnés les cinq Rhodiens élus par le peuple, avec le titre Ὁρκωταὶ ἐν Ῥόδωι (1). La création de commissaires spéciaux à Athènes n'était pas superflue, quand on songe que les ambassadeurs de Chalcis avaient à assermenter les cinq cents membres du conseil et les six mille citoyens, désignés par le sort, qui composaient les dix cours de justice. Chacun d'eux prêtait le serment individuellement, car les ambassadeurs de Chalcis inscrivaient les noms à mesure qu'ils avaient juré, et les stratéges étaient chargés de veiller à ce que tous prêtassent le serment.

L. 20-32. Le serment des Chalcidiens est celui de véritables sujets. On verra, par le document cité plus loin, que cette formule ne fut pas particulière à Chalcis, mais que les Athéniens semblent l'avoir imposée à tous ceux de leurs anciens alliés qui avaient tenté de sortir de l'alliance, et même, après la guerre du Péloponnèse, aux villes qu'ils avaient soumises de nouveau. Les Chalcidiens jurent de rester fidèles au peuple athénien, non-seulement en ne faisant pas défection, mais même en dénonçant ceux qui pousseraient à la défection; de payer le tribut (2), d'envoyer des troupes au secours d'Athènes (3), et, d'une manière générale, d'obéir au peuple athénien.

L. 32-36. Le refus du serment est puni de la dégradation et de la confiscation des biens. Suivant un usage général dans les cités grecques, la dîme de ces biens est consacrée à une divinité. Les Athéniens la laissent à un temple de Chalcis, celui de Zeus Olympien, qui paraît, à cette époque, avoir été le plus important, et dans lequel la copie du décret fut exposée (l. 62).

L. 40. La proposition d'Anticlès (4) est indépendante de celle de

(1) Naber, *Mnémosyne*, 1852, p. 82.

(2) La formule ὅν ἂν πείθω Ἀθηναίους, reproduite dans un autre serment, semble laisser aux tributaires le droit de présenter des remontrances sur le chiffre du tribut, et l'espérance d'obtenir une diminution ou une exemption d'impôt, comme cela eut lieu pour les Méthonéens et quelques autres villes (*Corpus inscr. attic.*, n° 40; cf. n° 257). En fait, les Chalcidiens, qui payaient 10 talents avant la révolte, n'en payèrent plus que 7 ou 8 de 439 à 426; l'ancien chiffre de 10 talents reparaît en 425 (*Corpus inscr. attic.*, *Indices*, p. 233).

(3) Un contingent de Chalcis fit partie de l'armée athénienne en Sicile (Thucyd., VII, 57).

(4) Un stratége du même nom commanda, en 440, vingt vaisseaux envoyés au siége de Samos (Thucyd., I, 117).

Diognètos. Si c'était un amendement au décret de celui-ci et s'il avait été présenté dans le conseil, on aurait ajouté τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ Διόγνητος, comme nous le voyons plus loin pour la proposition d'Archestratos (l. 70). Si elle avait été portée directement à l'assemblée du peuple comme addition ou modification au probouleuma, nous trouverions la formule usuelle τὰ μὲν ἄλλα καθάπερ τῇ βουλῇ. Nous avons donc ici un second décret, distinct du premier, mais voté le même jour et gravé à la suite du premier, parce qu'il est relatif aux mêmes affaires.

Plusieurs sujets y sont traités : les uns particuliers à Chalcis, les autres un peu plus étendus et touchant toute l'Eubée.

La première partie est encore relative au serment. Elle semblerait donc mieux placée dans le décret précédent; mais à Athènes, chaque orateur ayant la responsabilité des mesures qu'il présentait et pouvant être exposé à une accusation d'illégalité, il était d'usage d'inscrire séparément, sous le nom des divers orateurs, chacune de leurs propositions, lors même qu'elles se référaient au même objet. Anticlès fait voter les mesures nécessaires pour recevoir le serment des Chalcidiens dans le plus bref délai; il est évident que la soumission de la ville était encore récente, car on n'aurait pas différé pendant longtemps l'acte qui devait garantir aux Athéniens la fidélité des vaincus. La formule du serment avait été fixée par Diognètos; il restait à régler le cérémonial, c'est-à-dire le sacrifice qui le précédait, les victimes à immoler, les dieux à prendre à témoin, les formules d'imprécation. Pour ces détails, dont plusieurs inscriptions nous ont conservé des exemples, Anticlès renvoie à un décret antérieur relatif aux Érétriens. La ville d'Érétrie avait fait sa soumission dans les mêmes conditions que Chalcis et conclu la convention, ὁμολογία, dont parle Thucydide. Si les affaires des Chalcidiens ne furent pas terminées en même temps, ce retard tint sans doute à leurs réclamations auxquelles répondent les deux paragraphes suivants du décret.

L. 47-52. Au moment même de la soumission de Chalcis, la ville, suivant l'usage général des Grecs, avait livré des otages. Ils étaient encore en ce moment aux mains des Athéniens, et un décret antérieur avait décidé qu'ils seraient gardés; c'est ce qu'atteste le membre de phrase κατὰ τὰ ἐψηφισμένα (l. 49). Il ne s'agissait donc pas de régler une question encore indécise, mais de revenir, à la demande des Chalcidiens, sur une résolution déjà prise. La réponse est un refus pour le présent et le maintien du décret antérieur; on ajoute une promesse vague de régler plus tard l'affaire à l'avantage com-

mun des Chalcidiens et des Athéniens ; mais ces derniers seront les seuls juges du moment favorable, ὅταν δοκῇ (l. 50). Les mots ἀποκρίνασθαι Χαλκιδεῦσιν (l. 48) montrent de la manière la plus claire qu'il y avait eu une demande formelle des Chalcidiens. Quoique cette mention ne soit pas répétée dans le paragraphe suivant, il n'est pas douteux que celui-ci ne soit aussi une réponse à une réclamation.

L. 52-57. Ce paragraphe ne règle pas d'une manière générale la condition financière des étrangers domiciliés à Chalcis ; il statue seulement sur un point particulier, sur la part que ceux-ci payeront dans le tribut qui doit être remis aux Athéniens. Le tribut ne portait pas sur chacun des habitants individuellement, mais il était imposé en bloc à la ville. Les Chalcidiens avaient donc intérêt à faire contribuer les métèques ; c'était alléger d'autant la charge des citoyens. Le décret est favorable à leur requête, mais en stipulant que les étrangers payeront dans les mêmes conditions que les Chalcidiens et en établissant deux exceptions. L'une est facile à comprendre ; les étrangers qui ont reçu l'immunité du peuple athénien en jouiront également à Chalcis. Le sens de la seconde, ὅσοι τελοῦσι Ἀθήναζε, est moins clair. A mon avis, ce sont les étrangers, citoyens de villes tributaires d'Athènes ; le décret les considère comme payant déjà le tribut dans leur patrie, et ne veut pas qu'ils y soient soumis une seconde fois à Chalcis, s'ils sont domiciliés dans cette ville.

L. 57-63. Dans les mesures prises pour la gravure du décret et son exposition à Athènes et à Chalcis, la mention que les frais seront supportés par les Chalcidiens, τέλεσι τοῖς Χαλκιδέων, n'indique pas une rigueur particulière des Athéniens à l'égard de cette ville. Elle s'est rencontrée dans plusieurs actes découverts dans ces dernières années et dont quelques-uns sont au contraire bienveillants. Ainsi le prix de la stèle et de la gravure est payé par les Aphytéens, en même temps que leurs ambassadeurs sont invités au prytanée (1) ; par les habitants de Néapolis, auxquels est décerné un éloge public pour leur dévouement (2) ; au commencement du IVe siècle, par les Phasélites qui obtiennent une juridiction privilégiée (3) ; par un étranger déclaré proxène et bienfaiteur de la ville (4) ; par des Tha-

(1) *Corpus inscr. attic.*, I, 31.

(2) *Corpus inscr. attic.*, I, 51, complété par les fragments qu'a publiés M. Koumanoudis, Ἀθήναιον, V, p. 86.

(3) *Corpus inscr. attic.*, II, 11.

(4) *Corpus inscr. attic.*, II, 70.

siens dont la stèle de proxénie, détruite par les Trente Tyrans, est relevée par les soins du secrétaire du conseil (1). La règle semble avoir été de faire payer les frais de la stèle aux étrangers que concernait le décret ou qui sollicitaient une décision des Athéniens. Le peuple, comme nous en avons plusieurs exemples pour cette époque, pouvait, par une décision expresse, prendre la dépense à sa charge; mais c'était une faveur particulière, et c'est seulement dans la suite qu'elle devint l'usage général.

L. 64-69. La dernière partie du décret ne touche plus les Chalcidiens; mais elle est une conséquence des affaires de l'Eubée. Anticlès, après avoir proposé les réponses à faire aux demandes de l'ambassade de Chalcis, ajoute les mesures à prendre pour le prompt accomplissement des sacrifices dont les Athéniens étaient redevables aux dieux et que ceux-ci avaient stipulés dans les prédictions relatives à l'Eubée. Les affaires religieuses, comme toutes les autres, étaient traitées dans le conseil et l'assemblée, et décidées par les votes du peuple. C'était une dette de la cité envers les dieux; aussi est-elle représentée par trois membres du conseil et par les stratéges. A côté de ces Athéniens que les devoirs de leur charge ou le choix du conseil désignaient pour représenter la cité, figure un personnage nommé Hiéroclès. Tandis que la moindre part à prendre dans les affaires publiques n'est remise qu'à des magistrats en vertu d'un décret, ou à des citoyens expressément élus par le conseil ou l'assemblée, celui-ci, sans élection et sans titre, semble assister de droit au sacrifice et même y jouer le rôle principal. En déterminant d'une manière précise le sens du mot χρησμοί, nous pourrons suppléer à la brièveté de l'inscription. Il y a, chez les Athéniens, une différence bien nette entre les expressions χρησμός et μαντεία. Cette dernière désigne la réponse que l'oracle de Delphes, de Dodone ou d'Ammon fait à une députation que la cité envoie consulter le dieu. On trouve dans les orateurs attiques quelques exemples du mot χρησμός pour la réponse du dieu, mais quand ils citent ou font lire l'oracle ils emploient toujours μαντεία (2). C'est aussi l'expression usitée dans les inscriptions athéniennes de la bonne époque (3). Au contraire, Thucydide se sert plusieurs fois du mot χρησμοί pour les prédictions dans lesquelles des hommes inspirés par la divinité annonçaient

(1) *Corpus inscr. attic.*, II, 3.

(2) Démosth., *Mid.*, 51 et sv.; Eschine, III, 108-112; Hypéride, *Pro Euxenippo*, 25; *Dinarch.*, 78; Lycurg., περὶ μαντειῶν.

(3) *Corpus inscr. attic.*, II, 416, 459; *Hermès*, VI, p. 106.

l'avenir et indiquaient les sacrifices qui devaient mériter à la ville la faveur des dieux. Telle est la fameuse prédiction à double sens sur les fléaux que devait amener l'invasion dorienne; telle aussi celle qui marquait, dès le début, la durée de la guerre (1). Naturellement, ces prédictions, anciennes ou nouvelles, se multipliaient dans les circonstances critiques. Il ressort du décret même qu'il y eut des prédictions au sujet de l'Eubée, dont la révolte mettait en danger la puissance d'Athènes; que quelques-unes d'entre elles, en promettant sans doute l'appui des dieux et la victoire, demandaient certains sacrifices. N'est-il pas naturel d'en conclure que Hiéroclès en était l'auteur et que, pour cette raison, il devait présider ces sacrifices que la république devait aux dieux? Cette hypothèse, déjà si vraisemblable par elle-même, me paraît devenir une certitude, lorsque nous rencontrons le même personnage dans les poëtes comiques. Un fragment d'Eupolis prouve son crédit en matière de prédictions:

Ἱεροκλέες, βέλτιστε χρησμῳδῶν ἄναξ (2).

Le Hiéroclès qu'Aristophane met en scène dans la comédie de *la Paix* n'est donc pas un personnage de fantaisie, mais celui-là même qui est désigné dans le décret. Ce n'était pas un devin, μάντις, comme ceux que l'histoire nous montre accompagnant les armées grecques, comme ce Télénicos dont le nom figure dans la liste des citoyens de la tribu Erechtheis tués à la guerre (3). Les devins prédisaient l'avenir, surtout d'après l'inspection des victimes ou l'interprétation des signes extérieurs de la volonté divine. Le mot χρησμοί, comme nous l'avons vu, s'applique plutôt aux prédictions d'un homme directement inspiré par la divinité. Aristophane le marque encore plus expressément qu'Eupolis (4):

Οικ. — Ὡς ἀλαζὼν φαίνεται;
μάντις τίς ἐστιν. — Τρ. — Οὐ μὰ Δι', ἀλλ' Ἱεροκλέης. —
Οικ. — Οὗτός γέ που' σθ' ὁ χρησμολόγος οὐξ Ὠρεοῦ.

Ces faiseurs de prédictions étaient beaucoup moins estimés que les devins officiels; mais on voit, par les attaques mêmes d'Aristophane, que la réalisation de leurs prédictions leur valait parfois la confiance publique. « *Quand donc cesseras-tu de tromper les Athéniens?* » s'écrie

(1) Thucyd., II, 21; V, 26; cf. III, 104, VIII, 1.
(2) *Fragm. comic. gr.*, éd. Didot, p. 183, fr. 16.
(3) *Corpus inscr. attic.*, I, 433.
(4) Aristoph., *Pax*, 1045.

Trygée (1). Les honneurs et les récompenses ne leur faisaient pas défaut. Quand la paix sera conclue, « *tu ne souperas plus désormais au prytanée* (2) »; et lorsque plus loin il l'appelle «*ce corbeau venant d'Oreos* (3) », c'est que probablement Hiéroclès, comme prix de ses prédictions confirmées par l'heureux succès de la campagne d'Eubée, avait reçu un lot des terres enlevées aux habitants d'Istiée et distribuées aux clérouques athéniens. On comprend ainsi pourquoi le décret d'Anticlès lui confie le soin de veiller, avec les membres du conseil et les stratéges, à la célébration des sacrifices. La scène d'Aristophane, en retranchant la partie comique, donne une idée assez exacte du rôle de Hiéroclès en cette circonstance. La tête ceinte d'une couronne, il assistait au sacrifice et le dirigeait; il marquait à quels dieux la victime devait être offerte, quelles portions il fallait réserver à la divinité, et lui-même recevait comme salaire une part déterminée.

Cette dernière partie du décret d'Anticlès est d'un grand intérêt pour l'histoire des idées religieuses à Athènes. Quel que soit le dédain de Thucydide pour ces faiseurs de prédictions, on aperçoit, même dans son récit, l'influence qu'ils eurent sur le peuple athénien (4). L'inscription nous en donne une preuve plus frappante; il ne s'agit plus de la confiance accordée par de simples particuliers aux prédictions d'un χρησμολόγος; c'est l'état qui reconnait leur véracité et qui exécute leurs prescriptions.

L. 70-76. La proposition d'Archestratos est un amendement au décret d'Anticlès. Elle a pour objet de régler les questions que l'orateur précédent avait laissées de côté ou sur lesquelles il n'avait pas voulu engager sa responsabilité. Il me semble que, pour celles-ci comme pour les précédentes, une décision avait déjà été prise par l'assemblée et que le nouveau décret est provoqué par les réclamations des Chalcidiens qui demandent un adoucissement aux résolutions antérieures. Pour les points que ne modifie pas l'amendement d'Archestratos, on renvoie à ce premier décret, κατὰ τὸ ψήφισμα τοῦ δήμου (l. 74).

Les εὔθυναι désignent une classe particulière de procès, distincts de ceux auxquels se rapporte le serment des juges. Tout citoyen qui

(1) Ἆρα φενακίζων ποτ' Ἀθηναίους ἔτι παύσει; 1087.

(2) Οὔποτε δειπνήσεις ἔτι τοῦ λοιποῦ 'ν πρυτανείῳ. 1084.

(3) Ὁ κόραξ οἷος ἦλθ' ἐξ Ὠρεοῦ. 1125.

(4) Après le désastre de l'expédition de Sicile, ὠργίζοντο δὲ καὶ τοῖς χρησμολόγοις τε καὶ μάντεσι καὶ ὁπόσοι τι τότε αὐτοὺς θειάσαντες ἐπήλπισαν ὡς λήψονται Σικελίαν. Thucyd., VIII, 1.

avait été chargé d'une partie quelconque des affaires publiques devait rendre des comptes; à cette occasion, il pouvait être exposé à une accusation plus ou moins grave et condamné à des peines qui variaient depuis l'amende jusqu'à la mort. Suivant l'hypothèse proposée précédemment, le premier décret des Athéniens avait établi que pour toutes ces affaires appelées εὔθυναι il y aurait appel à Athènes, ou même qu'elles seraient jugées par les tribunaux athéniens; de leur côté, les Chalcidiens demandaient sans doute qu'on leur laissât le jugement de ces procès. La résolution, adoptée sur la proposition d'Archestratos, est une transaction; elle distingue deux catégories :

1° Pour toutes les affaires qui entraîneraient des peines pécuniaires, les magistrats chalcidiens seront jugés à Chalcis et le jugement sera définitif. C'est une concession.

2° Pour toutes celles qui auraient comme conséquence une peine grave frappant la personne, telle que la dégradation, l'exil ou la mort, il y aura appel à Athènes, et le tribunal qui connaîtra de l'affaire sera l'héliée que président les thesmothètes. La procédure à suivre dans ce cas et les délais d'appel avaient été réglés par le décret auquel renvoie Archestratos (l. 76). C'est, pour cette partie, le maintien de la première décision du peuple athénien (1).

L. 76-79. La dernière partie de l'amendement d'Archestratos remet aux stratéges le soin de prendre les meilleures mesures possibles afin d'assurer la garde de l'Eubée de la manière la plus avantageuse aux Athéniens. Il est probable que cette résolution fut aussi provoquée par quelque réclamation des Chalcidiens au sujet de la garnison mise dans leur ville ou de toute autre mesure de ce genre prise par les stratéges; on s'expliquerait mieux de cette façon pourquoi cette décision est ajoutée aux deux décrets qui concernent Chalcis.

Malgré la perte du décret qui contenait les clauses de la convention imposée aux Chalcidiens, l'inscription retrouvée et publiée par M. Koumanoudis nous donne une idée assez précise de leur condition.

Leur fidélité et leur obéissance absolue sont assurées par un ser-

(1) Cette division en deux classes correspond assez bien à celle qu'indique Pollux pour les εὔθυναι à Athènes, quoiqu'on puisse citer quelques exceptions à la règle générale. Εὔθυνα δὲ κατὰ τῶν ἀρξάντων ἢ πρεσβευσάντων ἦν μὲν περὶ χρημάτων πρὸς τοὺς εὐθύνους καὶ τοὺς λογιστὰς ..... ἦν δὲ περὶ ἀδικημάτων πρὸς τοὺς δικαστάς. (*Pollux*, VIII, 45.)

ment, par la livraison d'otages, et par le droit donné aux stratéges athéniens de prendre toutes les mesures qu'ils jugeront convenables pour la garde de l'Eubée. Les engagements que prennent les Cinq Cents et les juges constituent des garanties assez sérieuses dans les cas ordinaires, mais ils ne les protégent pas contre les résolutions de l'assemblée populaire.

Il y a loin de là cependant à la condition des sujets du peuple romain. Chalcis continue à exister comme corps politique et à former une cité; c'est ce que prouverait à lui seul le fait d'un serment réciproque, quoique inégal. Les Athéniens ne songent qu'à assurer leur empire et leurs revenus; ils laissent donc à la ville son autonomie municipale, mais en prenant leurs précautions pour qu'elle ne puisse pas faire tort à leurs intérêts. Chalcis s'administre par ses propres magistrats, leur existence résulte de la mention des εὔθυναι; mais les partisans d'Athènes sont protégés contre la haine de leurs concitoyens par l'appel aux thesmothètes en cas de condamnation à une peine grave. L'inscription nous apprend également l'existence d'un conseil à Chalcis, sans nous donner de renseignements sur sa composition et ses attributions. Comme il est probable, d'après l'exemple plus ancien d'Erythrée (1), ce conseil était organisé d'une manière démocratique, à l'image du conseil des Cinq Cents à Athènes, c'est-à-dire composé de citoyens âgés de plus de trente ans, tirés au sort et renouvelés chaque année, et de plus on exigeait d'eux un serment particulier, de se montrer favorables aux Athéniens et à la démocratie.

La dépendance des Chalcidiens, sous le rapport de la justice, était beaucoup plus étroite; c'est pour cette raison que le serment des Athéniens, destiné à leur assurer quelques garanties, est particulièrement prêté par les juges. Les témoignages des auteurs anciens ne suffisent pas pour arriver à des conclusions très-affirmatives sur cette question (2); il y a donc intérêt à réunir les renseignements précis que nous apportent les inscriptions nouvellement découvertes.

Il faut distinguer plusieurs classes :

1° Les procès intentés aux magistrats municipaux à l'occasion de leur charge ou εὔθυναι. Nous avons vu plus haut comment les Athéniens avaient décidé sur ce point.

2° Les affaires criminelles. Un passage d'Antiphon nous apprenait qu'une ville ne pouvait condamner à mort sans l'autorisation des

(1) *Corpus inscr. attic.*, I, 9.

(2) Voyez Bœckh, *Staatshaushalt. der Athener*, t. I, p. 528.

Athéniens (1). Le serment des juges montre que tous les procès entraînant la dégradation, l'exil, la privation de liberté, la confiscation des biens ou la mort étaient jugés par les tribunaux athéniens.

3° Les affaires civiles. L'inscription de Chalcis est muette sur ce point; mais les débris d'un autre décret du v° siècle, et relatif à la ville de Milet, semble prouver que les affaires civiles étaient également portées à Athènes.

Il n'est pas possible de proposer la restitution de ce texte dans son état actuel; il faut se borner aux renseignements que nous donnent les quelques mots conservés à chaque ligne (2).

.......δρ]αχμὰς ἀπὸ τῶν ἐπιδεκάτω[ν..................
.... τὰ δ]ὲ πρυτανεῖα τιθέντων προ [ἡμερῶν...........
.... αἱ δ]ὲ δίκαι Ἀθήνησι ὄντων ἐν τ....................
... Ἀνθεστη]ριῶνι καὶ Ἐλαφηβολιῶνι. [Οἱ δὲ ἄρχοντες......
..........νείμαντες καὶ κληρώσαντες [τὸ δικαστήριον.......
......παρ]όντων δύο τῶν ἀρχόντων κ....................
.....σθο τοῖς δικαστῆσιν ἐκ τῶ[ν.......................
.....π]αρεχόντων τὸ δικασ[τήριον πλῆρες................
.....οἱ] προειρημένοι [ἢ] εὐθυν[έσθων δράχμησι............
αἱ δὲ πράξεις ὄντων] πρὸς τοὺς ἄρχοντας τοὺς Ἀθ[ηναίων.....

L. 9. Dans les revendications de successions, il fallait déposer le dixième de la valeur réclamée, et c'est peut-être à cette somme que s'applique l'expression τὰ ἐπιδέκατα. La ligne suivante ne laisse aucun doute sur la nature des procès dont traite cette partie du décret. La consignation des πρυτανεῖα ou sommes déposées par chacune des parties pour le salaire des juges n'avait lieu que pour les affaires civiles. Dans les lignes suivantes, le décret réglait dans quels mois de l'année seraient jugés les procès des Milésiens, comment serait constitué le tribunal; il y est dit formellement que les procès seront jugés à Athènes (l. 11), et je crois même qu'un peu plus loin (l. 18) on peut voir l'obligation de porter les actions devant les archontes athéniens.

Dans le traité de la *République des Athéniens* on trouve la même

(1) Ὁ οὐδὲ πόλει ἔξεστιν, ἄνευ Ἀθηναίων οὐδένα θανάτῳ ζημιῶσαι. Antiph., *De cæde Herodis*, 47.

(2) Ἀθήναιον, t. V, p. 83. J'ai vérifié la copie de M. Koumanoudis sur un estampage et ajouté quelques restitutions indiquées par d'autres inscriptions du v° siècle. Cf. *Corpus inscr. attic.*, I, 29, 38.

mention des πρυτανεῖα consignés par les alliés; il y est dit expressément qu'ils devaient venir à Athènes pour les procès, qu'ils fussent demandeurs ou défendeurs : δεῖ ἀφικόμενον Ἀθήναζε δίκην δοῦναι καὶ λαβεῖν (1). De cet accord entre le témoignage de l'auteur ancien et les détails reconnaissables dans les lignes mutilées du décret relatif aux Milésiens, il faut conclure que les procès civils des alliés, non autonomes, étaient portés, comme les autres, devant les tribunaux athéniens (2).

En somme, l'inscription confirme, en le précisant, le témoignage de Thucydide qui range les Chalcidiens parmi les sujets tributaires (3); elle justifie jusqu'à un certain point l'assertion d'un orateur syracusain, Hermocratès, qui reprochait aux Athéniens d'en avoir fait des esclaves (4).

Une nouvelle découverte, faite peu de mois après la première, dans les fouilles de la Société archéologique d'Athènes (5), nous permet de mettre en regard les conditions de la convention imposée à Chalcis et celles de l'alliance conclue avec la même ville en 378.

Συμμαχ]ία Χαλ[κιδ]έων τῶν ἐν Εὐβοίαι [καὶ
Ἀθηναί]ων · ἔχει[ν τὴ]ν ἑαυτῶν Χαλκιδέ[ας ἐλ-
ευθέρ]ους ὄντα[ς καὶ] αὐτονόμους καὶ αὐ[τοδ-
ικοῦντα]ς, μήτε φρουρὰν ὑποδεχομένους [μήτ-
ε ἄρχοντα, μ]ήτε φόρον φέροντας μήτε [συν-
τάξεις παρ]εχομένους παρὰ τὰ δόγματ[α τῶ-
ν συμμάχων].

Les suppléments que j'ai ajoutés aux lignes 24-26 ne sont pas une restitution certaine, mais une conjecture assez probable. Comme on le voit, cette alliance fondée sur l'autonomie des villes offre le contraste le plus frappant avec la sujétion des alliés athéniens au ve siè-

(1) Ἀθην. πολιτ., I, 16, 18.

(2) Un passage d'Hérodote montre que les Éginètes, sujets d'Épidaure, étaient obligés de faire juger leurs procès dans cette ville : Τοῦτον δ' ἔτι τὸν χρόνον, καὶ πρὸ τοῦ, Αἰγινῆται Ἐπιδαυρίων ἤκουον, τά τε ἄλλα καὶ δίκας διαβαίνοντες ἐς Ἐπίδαυρον ἐδίδοσάν τε καὶ ἐλάμβανον παρ' ἀλλήλων οἱ Αἰγινῆται. *Herodot.*, V, 83.

(3) Τῶν μὲν ὑπηκόων καὶ φόρου ὑποτελῶν Ἐρετριῆς καὶ Χαλκιδῆς καὶ Στυρῆς καὶ Καρύστιοι ἀπ' Εὐβοίας ἦσαν. *Thucyd.*, VII, 57.

(4) Οὐ γὰρ δὴ εὔλογον ..... Λεοντίνων μὲν Χαλκιδέων ὄντων κατὰ τὸ ξυγγενὲς κήδεσθαι, Χαλκιδέας δὲ τοὺς ἐν Εὐβοίᾳ, ὧν οἵδε ἄποικοί εἰσι, δουλωσαμένους ἔχειν. *Thucyd.*, VI, 76.

(5) Koumanoudis, décembre 1876, Ἀθήναιον, t. V, p. 336; Kœhler, *Corpus inscr.* II, p. 398. J'ai revu le texte sur un estampage.

cle; et ce fut aux mêmes conditions que les autres cités entrèrent dans la ligue de 378 (1).

Les Athéniens ne s'étaient pas résignés facilement à cette politique nouvelle, et, dans les premières années du IVe siècle, ils avaient essayé de rétablir leur empire maritime sur les anciennes bases et de faire prêter aux villes le même serment d'obéissance que les Chalcidiens avaient été contraints de jurer. C'est ce que prouve un fragment d'inscription depuis longtemps connu, mais qu'il avait été impossible de compléter jusqu'ici (2).

La restitution que je propose consiste à adapter à la partie conservée de ce document la partie correspondante du décret de Chalcis; elle réunit les mots isolés et donne pour chaque ligne le nombre de trente-cinq lettres.

> Ἀθηναίω]ν · ὀρκῶσα[ι δὲ πρεσβείαν ἐλθοῦσαν ἐξ
> ? Ἀντίσση]ς μετὰ τῶν [ὀρκωτῶν Ἀθηναίους καὶ ἀπ-
> ογράψαι] τοὺς ὀμόσα[ν]τας · ὅ[πως δ' ἂν ὀμόσωσι ἅπ-
> αντες], ἐπιμελόσθ[ων] οἱ σ[τρατηγοί. Κατὰ τάδε
> Ἀντισσαί]ους ὀμόσαι · οὐκ ἀπο[στήσομαι ἀπὸ τοῦ
> δήμου τ]οῦ Ἀθηναί[ω]ν οὔτε τ[έχνηι οὔτε μηχανῆι
> οὐδεμί]αι οὐδ' ἔπει οὐδὲ [ἔργωι οὐδὲ τῶι ἀφισ-
> ταμέν]ωι πείσομαι καὶ [ἐὰν ἀφιστῆι τις, κατε-
> ρῶ Ἀθηνα]ίοις καὶ τὸν [φ]ό[ρον ὑποτελῶ Ἀθηναί-
> οις ὁπόσον ἂν] πείθω [Ἀθηναίους.

L'alphabet de l'inscription est celui qui fut adopté à partir de l'archontat d'Euclide; mais l'usage d'écrire ο pour ου et surtout la forme ἐπιμελόσθων indiquent une époque peu éloignée de cette date. Un serment de ce genre ne put être imposé par les Athéniens qu'après la victoire de Conon à Cnide, et il est difficile, d'un autre côté, de descendre plus bas que la paix d'Antalcidas. Pendant la campagne de Thrasybule dans l'île de Lesbos, en 392, Diodore de Sicile rapporte qu'il soumit Érésos et Antissa καθ' ὁμολογίαν (XIV, 94), c'est-à-dire en vertu d'une convention, comme cela avait eu lieu pour les villes de l'Eubée; en restituant ['Ἀντίσση]ς à la deuxième ligne et ['Ἀντισσαί]ους à la cinquième, on aurait exactement le nombre de lettres qui manquent.

(1) *Corpus inscr. attic.*, II, 17.

(2) Pittakis, Ἐφημ. Ἀρχ., 1604; Rangabé, *Antiq. helléн.*, 482; *Corpus inscr. attic.*, II, 92.

Quel que soit le nom de la cité, il n'en reste pas moins acquis que le décret voté dans les premières années du IVe siècle fut la reproduction littérale du décret de Diognètos.

Ce fait n'est pas sans intérêt pour l'histoire d'Athènes. A peine délivrée des Trente et des Lacédémoniens, la république crut qu'elle pouvait rétablir l'ancien état de choses, tel qu'il était avant le désastre d'Ægos-Potamos. En même temps qu'elle soutenait contre le roi de Perse la révolte d'Évagoras, elle imposait à ses anciens sujets les mêmes conditions qu'ils avaient subies au temps de Périclès ; on trouve dans le *Discours sur la Paix*, attribué à Andocide, la trace des mêmes espérances et des mêmes prétentions; ce fut là ce qui fit repousser les propositions des Lacédémoniens, et l'orateur ne put faire comprendre à ses concitoyens qu'Athènes, relevée par le secours du Grand Roi, n'avait plus la force de reconstituer, malgré lui, son ancien empire (1).

En considérant l'identité des deux décrets votés à cinquante ans de distance, il est difficile de croire que la proposition de Diognètos ait été rédigée spécialement pour l'affaire des Chalcidiens. J'y verrais plutôt l'application au cas particulier de Chalcis d'une formule générale, arrêtée pour toutes les cités qui tenteraient de faire défection et auxquelles les Athéniens auraient imposé une convention. Si les fouilles de la Société archéologique nous rendent encore un des décrets relatifs à quelque autre des villes de l'Eubée ou de celles qui devinrent sujettes et tributaires d'Athènes, il est probable que nous y trouverons les mesures pour l'échange des serments et la formule de ces serments rédigées dans les mêmes termes que dans le décret de Diognètos. Cette formule générale fut arrêtée au temps de Périclès et sous son influence; elle nous fait donc connaître une partie de sa politique et montre comment il comprit les rapports d'Athènes et des villes sujettes dans cet empire athénien qu'il s'efforça de substituer à l'ancienne ligue de Délos.

P. Foucart.

(1) Φέρε, ἀλλὰ Χερρόνησον καὶ τὰς ἀποικίας καὶ τὰ ἐγκτήματα καὶ τὰ χρέα ἵνα ἀπολάβωμεν; ἀλλ' οὔτε βασιλεὺς οὔτε οἱ σύμμαχοι συγχωροῦσιν ἡμῖν, μεθ' ὧν αὐτὰ δεῖ πολεμοῦντας κτήσασθαι. Andoc., *De pace*, 15.

SUR

DEUX INSCRIPTIONS GRECQUES TROUVÉES A YORK [1]

Des huit inscriptions en langue grecque qu'on sait avoir été trouvées en Angleterre, les deux dont on donne à la page ci-contre le fac-simile, pris sur les originaux mêmes, ne sont pas les moins intéressantes à différents points de vue. Les tablettes sur lesquelles elles sont tracées en forme de points ont été trouvées, il y a environ vingt-six ans, en creusant les fondations de la vieille station du chemin de fer à York ; la rouille, en les soudant pour ainsi dire l'une à l'autre, a contribué à la conservation de ces curieux monuments de la langue grecque et de la domination romaine, et, d'après la forme des lettres et la grossièreté du pointage, ou peut leur assigner pour origine le IIe ou le IIIe siècle après J.-C.

La matière en est un bronze mince, que le temps a recouvert à la longue d'une patine vert foncé, mais sous laquelle on retrouve encore quelques traces d'un revêtement d'argent. Les inscriptions ont été mentionnées (« ne prorsus abessent ab hac sylloge ») par le professeur E. Hübner dans son remarquable ouvrage intitulé *Inscriptiones Britanniæ latinæ* (Berol., 1873, p. 62), mais comme n'ayant été ni lues ni interprétées jusqu'ici d'une manière satisfaisante.

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Egger une traduction de cette dissertation, qui a été lue le 18 avril 1876 devant la Société philologique de Cambridge.

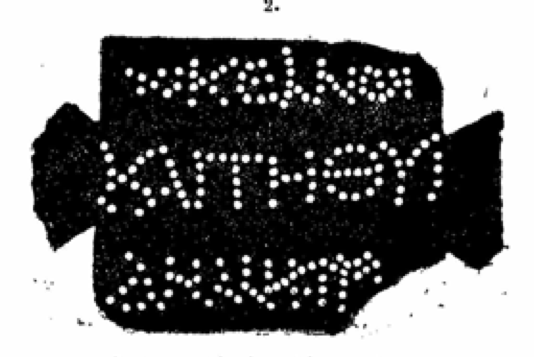
Voici, à ce qu'il semble, la teneur des inscriptions suivantes : C'est-à-dire,

1.



(1) Θεοῖς τοῖς τοῦ ἡγεμονικοῦ πραιτωρίου Σκριβ. Δημήτριος.

2.



(2 Ὠκεανῶι καὶ Τηθύι Δημήτριος.

La dernière inscription est une simple invocation ou un remerciement adressé aux puissances de la mer par Démétrius; elle ne présente d'autre difficulté que celle du déchiffrement, pour lequel le chanoine Raine m'a été d'un grand secours. Cependant la rencontre de deux différentes formes d'ω dans le même mot a cela de remarquable qu'elle se trouve aussi dans les légendes des pièces de la Bactriane. Mais j'éprouve un grand doute à l'égard des lettres qui manquent dans la première inscription à la fin de la quatrième

ligne. Si elles représentent CKPIB comme je me suis hasardé à les lire, elles peuvent signifier *Skribonius*, le nom de famille, ou *scriba*, la profession de Démétrius, quoique dans ce dernier cas elles eussent été plus naturellement placées à la suite du nom propre. Dans ces temps de décadence auxquels on peut rattacher cette inscription, un tel mélange dans la nomenclature n'est pas du tout rare; cf. Εγνατιος Παστορ et Egn(atius) Dyonisius (Hübner, *Inscr. Brit. lat.*, p. 85 et 98), σπεκουλατώρ, κῆνσος (Év. S. Marc, XII, 14). Le professeur Churchill Babington propose de lire ces lettres comme OKPIK ou OKPIN, faisant correspondre le premier de ces mots à Ocriculum (le moderne Otricoli) et le second à Ocrinum, le nom romain du cap Lizard; mais du groupe de points qui se trouve à la fin de la quatrième ligne se dégage plus évidemment, selon moi, ☧. Les points qui apparaissent de chaque côté de l'I (comme un tréma) dans ΘЄΟ · I · C peuvent être expliqués d'après une inscription chrétienne sur marbre trouvée à Saïda et conservée au Louvre, et sur laquelle on remarque le nom TANOYAPIC. Les mots θεοῖς τοῖς τοῦ ἡγεμονικοῦ πραιτωρίου, « aux dieux du prétoire du gouverneur », fournissent un intéressant exemple du culte de ces divinités spéciales des camps auxquelles Tacite fait plus d'une fois allusion (*Ann.*, I, 39; II, 17; *Hist.*, III., 10), et (comme M. Kenrick l'a fait remarquer) elles jettent de la lumière sur un passage dont l'explication a coûté bien des efforts infructueux aux commentateurs: καὶ αὐτοὶ οὐκ εἰσῆλθον εἰς τὸ πραιτώριον, ἵνα μὴ μιανθῶσιν (Év. S. Jean, XVIII, 28); car un juif strict observateur de la loi ne pouvait dans aucune circonstance, mais encore moins au temps de la Pâque, entrer dans un prétoire qui était manifestement consacré aux dieux du paganisme ou qui renfermait un autel pour leur culte.

Deux inscriptions latines tracées en forme de points sur des tablettes de bronze de même grandeur et de même forme sont exposées dans la salle des bronzes du British Museum; autour de la *bosse centrale* d'un bouclier de bronze, conservé à Newcastle, on a bien reconnu aussi quelques lettres tracées en forme de points (Hübner, *l. c.*, p. 116, n° 570), mais on n'a pu les expliquer d'une manière satisfaisante.

S. S. Lewis.

NOTE

SUR

L'AGE DES GRANDS MONUMENTS D'HÉLIOPOLIS

(BAALBEK)

On a bien souvent cherché à déterminer l'âge des magnifiques Temples de Bâalbek, en ne raisonnant que sur leur style et sur leur ornementation. Je vais, à mon tour, m'efforcer de résoudre cet intéressant problème, en me servant de documents qui, à mon sens, présentent une autorité satisfaisante ; je veux parler des documents que nous fournit l'étude de la numismatique.

Il est généralement admis, aujourd'hui, que les monuments représentés au revers des monnaies impériales et coloniales de la Syrie, aussi bien que des autres provinces de l'Empire, ne sont pas des images de fantaisie, mais rappellent avec une précision parfois fort remarquable des édifices qui ont été réellement l'ornement des cités auxquelles les monnaies qui en sont empreintes se classent sans hésitation possible, grâce aux légendes qu'elles portent. C'est cette théorie, dans laquelle, je l'avoue, j'ai une confiance entière, que je vais appliquer aux monuments de Bâalbek. Mais avant d'entrer *in medias res*, je dois rappeler quels sont les édifices dont les ruines grandioses inspirent la plus profonde admiration à quiconque a le bonheur de les visiter.

Les tremblements de terre, le fanatisme de Théodose et la barbarie musulmane ont fait leur œuvre, il est vrai, mais pas assez radicalement pour qu'il soit difficile de retrouver les linéaments principaux qui nous permettront de reconnaître les édifices ruinés dans ceux qui sont représentés sur les monnaies.

Nous avons d'abord le grand temple du Soleil qui, sous la domination romaine, a incontestablement remplacé un sanctuaire gigan-

tesque construit par les Phéniciens, à une époque qu'il nous est impossible de préciser. Nous devons, sur ce point, nous contenter de constater que l'œuvre romaine a laissé subsister en bien des places des débris de l'œuvre véritablement stupéfiante des constructeurs primitifs. Ainsi je me bornerai à citer, en passant, les trois blocs immenses formant la tête de la plate-forme sur laquelle le temple du Soleil a été bâti, bien des siècles après, pour faire place à son tour à une église chrétienne ; puis les six blocs non moins étonnants qui à eux seuls constituent, sur la face nord, un mur de plus de 60 mètres de longueur, de 8 à 10 mètres de hauteur et de 4 à 5 mètres d'épaisseur ; puis enfin les arrachements des voûtes effrondrées des grandes galeries souterraines, sur lesquels ont été entées plus tard des voûtes romaines parfaitement caractérisées et bien distinctes de ce qui reste des voûtes primitives, qui étaient manifestement surbaissées.

Notons d'ailleurs que le mur, formé de six masses gigantesques seulement, est séparé de 12 mètres au moins de la construction romaine, de superbe appareil, à la crête de laquelle sont restés en place les piédestaux des colonnes qui faisaient face à la rangée de six colonnes qui, sur la face sud, sont encore debout.

Les faces est et ouest du temple du Soleil comportaient chacune 10 colonnes et les grands côtés 19 chacun, en comptant deux fois les colonnes d'angle.

Quant au temple de Jupiter, on y voyait 8 colonnes sur les faces est et ouest, et 14 sur les grands côtés, en comptant toujours les colonnes d'angle.

L'ensemble des deux temples était précédé à l'est d'une vaste enceinte, sorte de téménos, composé d'une cour hexagonale suivie d'une seconde cour carrée, dans lequel donnait accès à l'est un somptueux vestibule, flanqué à droite et à gauche de deux pavillons quadrangulaires bien conservés encore ; entre ces deux pavillons régnait une grande salle, à laquelle on devait accéder par un escalier monumental qui a été rasé, lorsque les Arabes ont eu la belle idée de faire du téménos et des deux temples une véritable forteresse, à la construction de laquelle ils ont, en vrais sauvages, sacrifié les splendides monuments qui leur fournissaient à peu de frais de magnifiques matériaux tout prêts à mettre en œuvre.

Douze piédestaux restés *in situ* à la crête du mur moderne qui retombe à pic du vestibule sur le sol environnant nous démontrent que là était véritablement l'entrée de l'enceinte sacrée, car les faces extérieures des deux piédestaux extrêmes portent des inscriptions dont je parlerai plus loin, et qu'il est impossible de lire d'en bas ;

elles avaient apparemment été destinées à être lues, et j'en conclus qu'elles avaient été gravées de façon à frapper les yeux de ceux qui montaient le grand escalier aujourd'hui disparu.

Résumons maintenant. Nous avons les édifices suivants, qui peuvent se trouver représentés sur les monnaies d'Héliopolis :

1° Le grand temple du Soleil, qui était décastyle ;

2° Le temple de Jupiter, qui était octostyle ;

3° La grande entrée dodécastyle, ou vestibule du téménos.

Je ne parle pas du petit monument fort délabré que l'on appelle le temple circulaire, qui était vraiment peu digne d'être représenté et qui ne fait pas partie du groupe des édifices principaux d'Héliopolis.

Pour le temple du Soleil, la date de sa construction nous est donnée par la chronique de Jean Malala (lib. XI) dans les termes suivants :

> Μετὰ δὲ τὴν βασιλείαν Ἀδριανοῦ, ἐβασίλευσεν
> Ἥλιος Ἀντωνῖνος Πῖος — ὅστις ἔκτισεν ἐν
> Ἡλιουπόλει τῆς Φοινίκης τοῦ Λιβάνου ναὸν τῷ
> Διὶ μέγαν ἕνα καὶ αὐτὸν ὄντα τῶν θεαμάτων.

« Après le règne d'Adrien, régna Ælius Antonius Pius, qui fonda à Héliopolis de la Phénicie Libanaise un temple de Jupiter, assez grand pour être une des merveilles du monde. »

Dans la *Chronique paschale* (olympiade 289), nous lisons :

... ὁ Θεοδόσιος καὶ κατέλυσεν, καὶ τὸ ἱερὸν Ἡλιουπόλεως, τὸ τοῦ Βαλανίου, τὸ μέγα καὶ περιβόητον, καὶ τὸ τριλιθὸν, καὶ ἐποίησεν αὐτὸ Ἐκκλησίαν χριστιανῶν... « Théodose renversa les temples des païens (que Constantin s'était contenté de fermer) ainsi que le temple d'Héliopolis, celui de Balanios, le grand et fameux temple, le temple trilithon, et il en fit une église des chrétiens. »

Ce passage curieux nous donne le nom de la divinité auquel était consacré le grand temple d'Héliopolis ; c'était Balanios, nom dans lequel Robert Wood avait, il y a un siècle, proposé de retrouver le nom de Baal-Soleil. En effet, le mot grec ἥλιος ayant été arabisé, avec la permutation si fréquente en Syrie du lam en noun, Baal-Hélios sera devenu Balanios. Le même savant voyageur avait, avec non moins de vraisemblance, reconnu dans le nom Trilithon un surnom vulgaire appliqué au temple, à cause des trois blocs gigantesques placés à la tête de sa plate-forme.

Quoi qu'il en soit du plus ou moins bien fondé de ces deux explications, que je n'hésite pas à adopter, il demeure constant que le grand temple du Soleil a été construit sous Antonin le Pieux, c'est-à-dire de l'an 138 à l'an 161 de l'ère chrétienne. Théodose ayant régné

seize ans, de l'année 379 au mois de janvier de l'année 395, il s'ensuit que ce temple illustre n'a existé que 257 ans au plus, en prenant les limites extrêmes du règne des deux empereurs, c'est-à-dire environ deux siècles et demi.

Pour les deux autres édifices dont nous désirons trouver la date, nous n'avons plus des ressources analogues à celles que nous fournissent la chronique de Malala et la *Chronique paschale.* C'est donc à d'autres sources que nous devons maintenant puiser.

Recourons à la numismatique. La suite monétaire d'Héliopolis est belle et riche ; mais elle ne commence en réalité qu'à Septime Sévère, car toutes les monnaies attribuées par Vaillant, Mionnet et Sestini, à Nerva, Hadrien, Marc-Aurèle et Commode, sont d'attribution plus que suspecte. La première, en effet, est certainement de Béryte ; la seconde n'a été vue par personne après Vaillant ; la troisième est donnée comme d'attribution fort douteuse par Mionnet ; et la quatrième n'a été publiée que par Sestini ; c'est tout dire.

Voici quels sont les monnaies de Septime Sévère frappées à Héliopolis et donnant l'image de monuments :

Sur la première, paraît un temple décastyle vu de face, accompagné des abréviations I. O. M. H. COL. HEL. (*Iovi Optimo Maximo Heliopolitano Colonia Heliopolis*).



Ce temple, étant décastyle, doit nécessairement représenter le grand temple du Soleil.

Sur d'autres monnaies frappées du vivant et encore après la mort



de ce prince déifié (la légende étant alors DIVO SEVERO), on

voit, d'en haut et de côté, un temple orné d'un grand nombre de colonnes et muni de quelques degrés pour y monter ; il est encore accompagné des abréviations I. O. M. H.

Ce temple nous le retrouvons représenté identiquement sur des monnaies de Julia Domna et de Caracalla.

Ce temple est octostyle ; c'est donc l'image du temple de Jupiter.

Faisons ici quelques remarques essentielles : le temple de Jupiter, relativement au temple du Soleil, est dans une position manifestement subordonnée, et n'a rien de commun avec le grand téménos et le grand vestibule. Je ne crois donc pas m'aventurer en avançant que ce temple a été construit postérieurement à celui du Soleil.

Mais pourquoi les deux monuments représentés sur les monnaies de Septime Sévère sont-ils accompagnés tous les deux de la légende I. O. M. H.? Ne peut-on pas soupçonner que ce fut précisément parce que le grand temple, aux yeux de la population syrienne d'Héliopolis, était un temple de Baal-Soleil, que Septime Sévère a pris le parti de construire un temple spécial pour Jupiter héliopolitain ? Ce qui est certain c'est que la façade décastyle du temple du Soleil n'a paru qu'une fois sur la monnaie de Septime Sévère, et qu'ensuite on n'y a plus représenté que le temple de Jupiter, auquel on a attribué à bon droit la légende I. O. M. H.

Ce qui est tout aussi certain, c'est que sur la monnaie de l'impératrice Domna comme sur celle de Caracalla, fils et successeur de Sévère, on n'a plus fait figurer non plus que le vrai temple de Jupiter, probablement parce que c'était une œuvre personnelle du chef de la famille.

Comme nous allons trouver tout à l'heure la preuve que le grand vestibule du téménos a été construit sous Caracalla, il devient à mon avis tout à fait vraisemblable que le véritable auteur du temple de Jupiter a été Septime Sévère, et que Caracalla n'a fait que continuer et achever l'œuvre grandiose si bien commencée par son père.

Nous venons de dire que le temple de Jupiter reparaît sur les monnaies de Domna et de Caracalla ; il faut ajouter qu'il y paraît à l'exclusion de tout autre monument sacré. Il n'y est plus question du temple du Soleil. C'est donc bien une œuvre de famille qui a servi de type habituel aux monnaies de la famille.

Septime Sévère a régné de 193 à 211 ; c'est donc dans l'intervalle de dix-huit ans compris entre ces deux années extrêmes que le temple de Jupiter a été construit.

Passons maintenant aux édifices d'Héliopolis représentés sur les monnaies des empereurs qui ont suivi la dynastie des Septimiens.

Macrin a régné quatorze mois, de 217 à 218.
Elagabale, de 218 à 222.
Alexandre Sévère, de 222 à 235.
Maximin, de 235 à 238.
Gordien III, de 238 à 244.
Philippe, de 244 à 249, avec son fils.

Depuis Caracalla jusqu'à Philippe on ne trouve plus une seule monnaie héliopolitaine représentant un édifice, et cependant ces monnaies existent.

Sous Philippe nous retrouvons, mais rarement, le même temple de Jupiter, vu de côté, avec la légende I. O. M. H.; ce type paraît également sur les monnaies de l'impératrice Otacilie, femme de Philippe; en revanche nous rencontrons alors deux types tout à fait nouveaux.

Le premier représente un édifice élevé au-dessus d'un grand escalier; il est muni à droite et à gauche de deux pavillons, et au centre du vestibule, entre deux rangées de six colonnes chacune qui en décorent l'entrée, on voit un grand cyprès; au bas et en avant du perron est placé un autel. Voici ce que je disais de cet édifice dans ma *Numismatique de la Terre sainte* (p. 13): « Pour quiconque a visité les splendides ruines de Bâalbek, cette monnaie représente l'entrée orientale du grand téménos, dont l'escalier a été entièrement détruit par les Arabes, lorsqu'ils ont fait une forteresse des deux grands temples. Quant au cyprès, tout le monde sait qu'il était consacré au Soleil, et qu'il en symbolisait par conséquent le culte si développé à Héliopolis. »



Ce même type se trouve aussi sur les monnaies d'Otacilia Sévéra.

Le second type est ainsi conçu :

Temple construit sur un lieu élevé, avec un escalier coudé y accé-

dant. Dans le champ de l'enclos sacré, un vase et un autel; en dehors, dans le champ de la pièce, un caducée; à droite de l'escalier, deux troncs d'arbres et des arbustes. Le temple est octostyle; c'est donc encore du temple de Jupiter qu'il s'agit, malgré l'absence de la légende I. O. M. H.



Interrogeons maintenant ces deux types si différents, et commençons par le vestibule.

De la fin du règne de Caracalla au commencement de celui de Philippe il s'est écoulé vingt-sept ans, et je ne vois absolument rien d'invraisemblable à ce qu'il ait fallu vingt-sept années pour achever la construction du téménos et du grand vestibule, si surtout nous tenons compte des révolutions successives qui ont marqué cet intervalle assez court.

Mais, me dira-t-on, quelle preuve donnez-vous de ce fait, que le vestibule en question a été commencé par Caracalla? Cette preuve la voici:

Sur les deux piédestaux *in situ* des deux colonnes extrêmes qui bordaient l'entrée du vestibule, on lit l'inscription ci-contre, qui lève toute espèce de doute (voir page 273).

D'abord les mots *magnis diis* nous démontrent bien que deux grands dieux distincts étaient adorés à Héliopolis. Naturellement les deux chapiteaux de bronze doré dont il est question ont été mis en place au moment même de la construction du vestibule; ils ont été consacrés par Longinus du vivant de Caracalla et de sa mère, et pour le salut de ces deux personnages. Cela me paraît valoir une démonstration rigoureuse. C'est donc bien sous le règne de Caracalla, c'est-à-dire de 211 à 217, que le vestibule en question a été commencé. N'a-t-il été achevé, avec l'immense téménos qu'il précédait, que sous le règne de Philippe l'Arabe? C'est fort possible, probable même.

Quant au second type, il nous représente l'entrée orientale du temple de Jupiter, avec un escalier coudé de douze à treize marches y conduisant. Cet escalier, dont on n'a pas retrouvé de trace, a-t-il été

M · DIIS HELIVPOL · PRO · SAL
(ET) VICTORIIS D · N · ANTONINI PII FEL · ET IVLIAE AVG · MATRIS D · N · CAST · SENAT · PATR · MAR (ou AVR) ANT · LONGINVS
[SPECVL · LEG · I̅
ANTONINIANAE CAPITA COLVMNARVM DVA · AEREA AVRO INLVMINATA · SVA PECVN · EX VOTO L · A · S ·

construit par l'ordre de Philippe? Je dirai encore : c'est fort possible. Remarquons qu'en donnant aux marches la hauteur exorbitante de 0m,25, on n'arriverait jamais à plus de 3m,25 pour l'élévation de la plate-forme du temple au-dessus de la naissance de l'escalier. Ce temple n'était donc pas établi sur un rocher élevé, ainsi que l'a dit Vaillant, qui croyait Héliopolis bâtie sur les pentes du Liban et qui a pris les arbres pour des rochers.

Il ne nous reste plus qu'à mentionner une belle monnaie d'Héliopolis frappée en l'honneur de l'empereur Valérien, qui a régné à partir de 253 et qui est mort en captivité chez les Parthes.

On y voit deux temples ornés d'un grand nombre de colonnes; ils sont vus de côté et paraissent se faire face ; au-dessus d'eux sont placées les trois urnes des jeux sacrés capitolins, œcuméniques et isélastiques fondés à Héliopolis (1), jeux dont nous trouvons la première mention sur une rare monnaie de Caracalla, et qui ne reparaissent que sous Valérien et Gallien régnant ensemble. C'étaient probablement des jeux décennaux qui, ayant été célébrés sous Caracalla, l'auront été de nouveau quarante ans plus tard, sous Valérien et Gallien. La captivité de Valérien ayant commencé en 260, les jeux sacrés dont il est question, si c'étaient des jeux décennaux, n'ont pu être célébrés sous Caracalla que de 213 à 217, et par conséquent sous Valérien que de 253 à 257.

Ce même type se trouve également sur une monnaie de Gallien.

Les deux temples du Soleil et de Jupiter ont l'air de se faire face sur ces deux monnaies ; mais comme tous les deux sont parfaitement orientés de

(1) Ces jeux sont dits œcuméniques parce que tout le monde était admis à y prendre part ; isélastiques (de εἰσελαύνειν) parce que le vainqueur avait le droit de rentrer sur un char dans sa patrie, et recevait de ses concitoyens une pension annuelle nommée εἰσελαστικὸν ; capitolins héliopolitains parce qu'ils étaient célébrés en l'honneur de Jupiter, surnommé capitolin à Rome, et héliopolitain à Héliopolis.

l'est à l'ouest, c'est le graveur des coins qu'il faut accuser d'avoir faussé la perspective, pour faire ressortir la richesse des colonnades dont ces deux temples étaient ornés. Des deux temples représentés ainsi, le plus grand est celui de gauche; ils sont donc supposés vus de l'ouest.

Ce sont encore les temples du Soleil et de Jupiter.

En résumé, le temple du Soleil a été construit par Antonin et détruit par Théodose.

Le temple de Jupiter a été construit par Septime Sévère, et muni d'un escalier coudé et d'une enceinte par Philippe. Le grand vestibule et le téménos ont été commencés par Caracalla, et terminés probablement par Philippe.

F. DE SAULCY.

Paris, 7 janvier 1877.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

M. Victor Duruy continue et achève la communication de son mémoire sur l'empereur Septime Sévère. M. René Briau termine également la lecture commencée par lui sur les écoles de médecins à Rome.

M. le baron de Witte lit une note sur un médaillon en terre cuite représentant le Génie de la ville de Lyon. Ce médaillon, assez grossier de travail, paraît remonter au IIIe siècle de notre ère. Il a été trouvé à Orange et appartient au musée de Lyon. En face du génie s'avance un personnage vêtu de la toge romaine, d'un âge mûr, présentant de la main droite un vase où sont plantés deux épis, de la gauche un objet qui paraît figurer un sceptre, ou plutôt un rouleau. Un corbeau est à ses pieds. Dans le champ on lit : FELICITER. M. de Witte incline à voir dans le personnage vêtu de la toge L. Munatius Plancus, le fondateur de la colonie de Lyon, l'an 711 de Rome, quarante-trois ans avant J.-C.

M. Ernest Desjardins communique une note sur l'existence dans le midi des Gaules d'une population appartenant à la race des Ambrons. C'est à cette population qu'il faudrait attribuer l'érection des murs de Nages et de Murviel dans le bas Languedoc, murs d'une construction toute particulière et rappelant les murs de *Città d'Umbria* en Italie.

M. Ravaisson présente l'estampage d'un bas-relief funéraire récemment acquis par le musée du Louvre. Un enfant et un homme, ayant la main levée en signe d'adoration, sont debout devant un cavalier qui de la main droite tient les rênes, de la gauche une patère. M. Ravaisson y voit un mort élevé à la condition divine, un demi-dieu habitant de l'Élysée. Le cheval n'est pas, comme on l'a dit souvent, un symbole du voyage au séjour des morts, mais un emblème traditionnel de la condition héroïque à laquelle le défunt est élevé.

M. de Saulcy commence la lecture d'un mémoire destiné à résoudre ces deux questions : 1° Y a-t-il eu des rois de France faux-monnayeurs ? 2° Quels sont dans notre histoire les personnages qui ont mérité le nom de faux-monnayeurs?

M. le ministre de l'instruction publique transmet à l'Académie un rapport de M. Albert Dumont, directeur de l'Ecole d'Athènes, relatif aux objets trouvés par M. Schliemann dans les fouilles entreprises à l'acropole de Mycènes. Ces objets sont devenus, d'après les conventions, la propriété du gouvernement grec. Ils sont déposés à la Banque d'Athènes dans des caisses encore fermées en partie. M. Dumont n'a donc pu se faire une idée de l'ensemble. Il ignore les conditions relatives dans lesquelles chaque objet a été trouvé. Il croit donc devoir être très-circonspect dans ses jugements. Ce qu'il a vu, toutefois, est très-remarquable. Il signale des masques, des ceintures, des vases, des rondelles, des anneaux, des plaques. Les masques sont d'or; les plaques, d'or également, portent des dessins où se voient des feuilles, des oiseaux, des quadrupèdes, des cigales, des cercles concentriques. Le style de ces objets ne rappelle à M. Dumont ni le style assyrien, ni le style phénicien, ni l'art grec archaïque. Il faut attendre de nouveaux renseignements.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous sommes heureux d'annoncer la publication d'un nouveau recueil périodique consacré, dans la capitale d'un grand empire, à ces études d'archéologie et d'épigraphie dont la *Revue* travaille à servir les intérêts et à favoriser les progrès en France ; nous voulons parler des *Archæologisch-epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich* qui se publieront sous la direction de MM. A. Conze et O. Hirschfeld, professeurs l'un d'archéologie, l'autre d'épigraphie à l'Université de Vienne. Il y aura par an deux ou trois cahiers, qui formeront à la fin de l'année un volume in-8°, du prix de 4 florins 50, à la librairie de Carl Gerold's Sohn.

Les directeurs se proposent surtout de réunir et de grouper tous les renseignements relatifs aux antiquités qui existent ou que l'on découvrira dans tout le bassin du Danube, de sa source à son embouchure, tant sur le sol même de la monarchie austro-hongroise que dans les contrées voisines, telles que la Roumanie ; mais ils ne s'interdiront pas d'élargir ce cadre en faisant connaître des monuments de l'art grec conservés dans les musées du royaume ou venus à leur connaissance par suite des voyages qu'eux ou leurs collaborateurs auront entrepris ; ils donneront, nous l'espérons, des études d'un caractère plus général encore, qui témoigneront des recherches personnelles qu'ils poursuivent comme savants et comme professeurs, dans cette Université où ils ont fondé depuis quelques années l'enseignement normal de l'archéologie et de l'épigraphie. Cette double tendance, études d'histoire locale, étude générale de l'antiquité, est déjà représentée dans le numéro dont nous offrons aujourd'hui le sommaire à nos lecteurs :

1. Gurlitt, *Monuments antiques conservés à Vienne dans des collections privées*. Les directeurs des *Mittheilungen* se proposent d'en donner le catalogue et font appel à la libéralité des collectionneurs. Ils commencent par la collection du contre-amiral Miklositch, qui a été formée pendant de longs séjours dans les parages du Levant. Les planches 1, 2 et 3 reproduisent quelques-uns des morceaux les plus intéressants de cette collection : un bas-relief votif aux Nymphes, à Hermès et à Pan, qui paraît provenir

de Lampsaque et dont l'exécution est tout à fait remarquable; un torse en ronde bosse, d'une Victoire, trouvé à Laodice de Syrie, travail décoratif largement exécuté; une tête de marbre de divinité féminine, d'Aquilée. — 2. *Lettre inédite de Winckelmann*, publiée avec les éclaircissements nécessaires par C. Justi. — 3. Goos, *Additions et corrections au troisième volume du* Corpus. — 4. Majonica, *Trieste, Pola, Aquilée; notice sur les collections publiques et privées qui existent dans ces villes; les environs d'Aquilée et leurs antiquités.* — 5. Fr. Pichler, *Inscriptions de Pettau.* — 6. O. Hirschfeld, *Inscriptions du cercle de Tatar-Pasardchik.* — 7. Const. Sirechek, *Inscriptions de Lipljan.* — 8. *Fouilles de Salona.* — 9. Ad. Bauer, *Amulette de Regensburg.* — 10. Moriz Hœrnes, *Ruines romaines près de Marz.* — 11. A. Conze, *Bas-relief romain à Baden, près Vienne.* — 12. A. Conze, *Thétis et Achille*, etc., etc.

Le cahier se termine par les statuts du *Séminaire archéologique épigraphique*, fondé depuis 1876 dans l'Université de Vienne.

— Ἀθήναιον, 5e année, n° 5. — Outre trois articles consacrés aux sciences physiques, ce numéro contient encore un intéressant rapport sur les fouilles qui se poursuivent au sud de l'Acropole, sur l'emplacement et dans le voisinage du temple d'Esculape. On rencontre, en ce point, non-seulement des marbres en place, contenant des dédicaces à Esculape, mais des marbres plus précieux encore, nombre de décrets jadis conservés dans l'Acropole et qui, par suite de diverses circonstances, ont été précipités par-dessus le mur méridional et ont roulé sur la pente.

M. Koumanoudis commence par décrire une offrande curieuse à Esculape, un demi-visage en pierre qui a été retrouvé, par une chance inespérée, dans un état de conservation parfait. L'offrande avait été consacrée à propos de la guérison d'une maladie d'yeux. Les yeux sont faits de plusieurs matières différentes, rapprochées et ajustées avec beaucoup d'art. Pour juger de ce travail, qui paraît rappeler celui des yeux de certaines figures égyptiennes, telles que le Scribe assis du musée du Louvre, il faudrait la représentation coloriée que nous fait espérer M. Koumanoudis.

Viennent ensuite des inscriptions. Ce sont d'abord un certain nombre de dédicaces à Esculape et à Hygie, puis des inscriptions honorifiques, et enfin des fragments de décrets :

1° Les vingt premières lignes d'une alliance conclue, en 433, entre les Léontins de Sicile et les Athéniens, un de ces actes qui sont comme la préface de la désastreuse expédition où sombra la fortune d'Athènes; — 2° Une alliance conclue, en 361, entre Athènes et les Thessaliens, dirigée contre Alexandre de Phères. Ce texte a quarante-cinq lignes et est très-bien conservé; il ne manque à la fin que peu de chose, et encore y a-t-il lieu d'espérer qu'un examen plus attentif de la pierre permettra de rétablir à peu près les dernières lignes; — 3° Un décret en l'honneur d'un prêtre d'Esculape; — 4° Un monument du culte d'une déesse d'origine étrangère, probablement syrienne, qui est appelée, dans le texte grec, θεὰ Εὐπορία Βελήλα. Ses adorateurs s'appellent eux-mêmes ὀργεῶναι. Il y aurait à rap-

procher cette association de celle des Orgéons de la Mère des dieux au Pirée, qu'a si bien étudiée M. Foucart (*Des associations religieuses chez les Grecs*; Paris, 1873, in-8°). Ce texte est aussi du Pirée et de l'époque romaine. Nous aimerions à le voir étudier et commenter par M. Foucart.

— *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 3e série, 1re année, n° 3 : *Le Sarcophage de saint Siros, premier évêque de Pavie; les nouvelles écoles et académies d'archéologie chrétienne.* Nouvelles : *L'Ile de Syra*, proscynèmes gravés par des navigateurs païens, juifs et chrétiens sur le rocher, dans un port naturel aujourd'hui abandonné. Pl. VIII et IX, dont l'explication viendra dans le prochain numéro.

— Le Congrès archéologique de France, sous la direction de la Société française d'archéologie, tiendra cette année sa quarante-quatrième session à Senlis (Oise). Cette session s'ouvrira le lundi 28 mai, à deux heures précises, dans la grande salle de l'ancien évêché, et sera close le dimanche 3 juin, à trois heures du soir.

Chaque souscripteur reçoit un volume renfermant le compte rendu des séances et participe aux excursions faites en commun, soit dans la ville, soit dans les environs.

Les noms des souscripteurs sont imprimés en tête du volume.

La souscription est de 10 francs.

Les bulletins d'adhésion devront être adressés à M. Eugène Vatin, trésorier du Congrès, à Senlis.

Les lettres et envois divers doivent porter seulement la suscription suivante : *A MM. les Secrétaires généraux du Congrès archéologique, à Senlis (Oise).*

On trouvera dans le programme la liste des cinquante et une questions proposées à la curiosité et aux recherches des membres du Congrès. Des excursions seront faites à Beauvais, Compiègne, Champlieu, Pierrefonds et Morienval.

— Nous apprenons avec plaisir, par nos correspondances d'Athènes, que des fouilles ont été commencées, dans les premiers jours d'avril, à Délos, aux frais de l'Ecole d'Athènes et sous la direction de l'un de ses membres, M. Homolle. Elles ont été entreprises tout près de l'ancien port, dans le voisinage du théâtre et du grand temple d'Apollon. Dès les premiers coups de pioche, on a mis au jour nombre d'inscriptions intéressantes, dont l'une, très-bien conservée, de plus de cinquante lignes.

— Sommaire du numéro de mars du *Journal des Savants* : *Nouveaux bronzes d'Ossuna*, par M. Ch. Giraud. *Kaccâyana*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. *Théories transformistes et évolutionnistes*, par M. A. de Quatrefages. *Archéologie celtique et gauloise*, par M. Alfred Maury. *Lettres inédites de Coray*, par M. E. Miller. Revue des livres nouveaux, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Vie de l'empereur Titus, par M. Lucien Double.
Sandoz et Fischbacher, 1876.

M. Lucien Double s'est donné pour mission de réviser les jugements erronés de l'histoire : l'année dernière, dans une biographie dont la *Revue archéologique* a rendu compte, il réhabilitait Claude; cette année il démasque Titus.

M. Beulé avait déjà prouvé, dans ses Études sur les Césars, que l'histoire, trop sévère pour Claude, avait été trop indulgente pour Titus : M. Double, en reprenant ces thèses, les exagère un peu.

Il est vrai que Claude, opprimé pendant une partie de sa vie, a montré de la compassion pour les petits et les faibles; l'administration de ses affranchis, si odieuse aux nobles romains, a été au moins aussi honnête et certainement plus habile que la leur, et ils ont pris plus d'une mesure utile, porté plus d'une bonne loi; — mais, néanmoins, le mari de Messaline et d'Agrippine reste un assez pauvre personnage: lourdaud et poltron par nature, rhéteur par éducation et empereur par hasard, il a eu des goûts studieux et de bonnes intentions; mais il en a eu d'autres aussi, et son biographe, j'allais dire son défenseur, l'oublie un peu trop.

En revanche, il est sévère pour Titus, « un des plus mauvais princes « qu'ait jamais pu avoir la Rome impériale ». Il nous le montre ambitieux, débauché, fourbe et cruel; il rappelle ses crimes avérés, il en soupçonne d'autres.

Titus semble avoir eu, comme le dit M. Double, la plus grande part dans l'intrigue qui porta Vespasien au trône : c'est lui qui gagna Mucien à la cause flavienne; c'est lui aussi qui entraîna l'armée et son père lui-même par des oracles, des prodiges, et une lettre d'Othon qu'il pourrait bien avoir fabriquée de sa main. Mais son influence fut-elle aussi prépondérante dans le gouvernement? Vespasien, dit-on, ne se réserva que le soin des finances; mais quelle partie du gouvernement échappe à celui qui tient, comme on dit, les cordons de la bourse? Il y avait bien du bon sens et même de la finesse dans ce bourgeois de province parvenu au trône; tout en laissant au jeune césar la pompe extérieure du pouvoir, il a dû garder une bonne part du pouvoir lui-même.

Si M. Double restreint ainsi le rôle de Vespasien, c'est qu'il veut faire

peser sur Titus toute la responsabilité des mesures de rigueur prises sous le règne de son père : c'est à lui seul qu'il faudrait attribuer le meurtre d'Helvidius Priscus et celui de Cecina, ainsi que la condamnation d'Éponine et de Sabinus; on ne peut pas plus douter, en effet, de sa cruauté que de ses débauches et de sa prodigalité.

Mais comment expliquer le changement qui se produisit tout à coup en lui? A peine arrivé au trône, cet ambitieux implacable devient le plus doux et le plus clément des princes; on avait craint un Néron, et on salue en lui *les délices du genre humain*.

D'après M. Beulé, cette sorte de coup de théâtre était préméditée; Titus a joué de nouveau la comédie qui avait si bien réussi au premier empereur; il a voulu être Auguste après avoir été Octave. Les dynasties se fondent sur la crainte et sur l'amour : sous le règne de son père il avait inspiré la crainte, sous le sien il voulut inspirer l'amour; d'ailleurs, à la mort de Vespasien, les rigueurs n'étaient plus nécessaires; Titus passa à la clémence et bénéficia du contraste.

Cette explication ne suffit pas à M. Double : il fait d'abord remarquer, ce qui est fort juste, que Titus doit surtout sa réputation aux historiens chrétiens, disposés à ne voir en lui que l'homme qui avait détruit le temple de Jérusalem et fait cesser la persécution commencée par Néron; leurs louanges sont donc au moins suspectes, et il faut beaucoup rabattre des vertus qu'ils lui prêtent. Selon M. Double, Titus a fort mal administré : il a négligé les travaux utiles pour ceux qui devaient frapper les yeux et flatter les goûts de la populace romaine; il a follement prodigué, pour conquérir une popularité de mauvais aloi, les trésors de Vespasien; son fameux trait de clémence a été une odieuse comédie; et quant à sa prétendue bonté, ce n'était que de l'affaiblissement.

Titus aurait été atteint d'un ramollissement de la moelle épinière, et c'est ainsi que s'expliquerait le changement qui a étonné les historiens : « Titus n'est devenu doux et clément qu'en devenant idiot. » Nous ne savons si un médecin confirmerait le diagnostic de M. Double; il est certain que le genre de vie de Titus ne le rend pas invraisemblable; mais les larmes fréquentes, notées comme un des symptômes du mal, n'étaient pas chez Titus un fait nouveau : il en a versé avant comme après son avénement, dans presque toutes les circonstances importantes de sa vie, et je ne sache pas un autre ambitieux qui ait autant pleuré. Il faudrait admettre qu'il a été de très-bonne heure malade de la moelle épinière; et alors comment expliquer qu'il ait montré tant de persévérance et de netteté d'esprit dans la poursuite du pouvoir?

La supposition, si elle est ingénieuse, manque un peu de vraisemblance; est-elle nécessaire? C'est assez l'habitude des princes d'accorder eux-mêmes les grâces et les faveurs, et de laisser à un second l'odieux des rigueurs et des refus : Titus, sous Vespasien, avait accepté résolûment le second rôle; devenu le maître, il put sans contradiction comme sans inconvénient prendre le premier; la besogne ingrate était faite. Et puis pourquoi, en arri-

vant à son but, cette âpre volonté ne se serait-elle pas détendue? pourquoi, dans l'épanouissement de l'ambition satisfaite, le cœur de Titus ne se serait-il pas amolli? en sentant peser tout entière sur lui la responsabilité du pouvoir absolu, n'est-il pas possible qu'il ait cherché à s'en rendre plus digne? Fils du dieu Vespasien, et maître du monde en attendant qu'il devînt dieu lui-même, il fallait qu'il parût aussi bon que puissant: qui sait s'il ne s'est pas laissé prendre à la douceur de ce rôle de *Jupiter optimus maximus*, qu'ont sentie, au début de leur règne, les plus mauvais empereurs? Peut-être, chez Titus comme chez eux, ce sentiment n'aurait-il pas résisté à l'habitude du pouvoir; mais est-il juste de lui reprocher les crimes qu'il eût pu commettre?

Il faudrait même, pour être tout à fait impartial, renoncer à deux accusations portées contre Titus dès l'antiquité sans preuves suffisantes: il aurait, en 69, songé à se créer en Orient un État séparé; et l'empereur Julien l'accuse de parricide. Mais pourquoi se serait-il révolté contre son père? pour la possession précaire d'une moitié de l'empire, quand il était certain de le posséder un jour tout entier? Et plus tard, pourquoi l'eût-il tué? pour avoir seul quelques années, quelques mois plus tôt un pouvoir qu'il partageait déjà? L'avantage à tirer d'un si grand crime eût été bien mince.

La confiance témoignée par Vespasien à son fils revenu à Rome montre qu'il n'a jamais cru à la première de ces accusations, et rend la seconde bien invraisemblable. Le père et le fils ont toujours été d'accord pour conserver le pouvoir comme pour s'en emparer; en hommes de sens, ils se sont partagé les rôles; ils avaient besoin l'un de l'autre et ils le comprenaient.

Ce crime eût nui à Titus plus qu'il ne lui eût servi; et il n'a même pas dû en commettre d'inutile. Fourbe et cruel par volonté plus que par nature, il a étouffé pour arriver à son but les scrupules et la pitié; mais, une fois ce but atteint, il a pu laisser se réveiller en lui des sentiments qui n'étaient plus en désaccord avec son intérêt. C'était un ambitieux dans lequel il s'est retrouvé, au jour du succès, « quelques gouttes du lait des tendresses humaines ».

Cela suffit pour qu'on ne l'accuse pas sans preuve, mais non pour lui conserver sa réputation usurpée: il y a loin du vrai Titus à la manière de saint qu'on a vanté trop longtemps.

Il faut savoir gré à M. Double d'avoir porté le dernier coup à une légende déjà ébranlée. Ce n'est pas son seul mérite: dans la vie de Titus comme dans celle de Claude, les faits sont habilement groupés et racontés d'une façon intéressante, dans un style qui ne manque pas d'éclat. S'il plaide contre Titus, comme il avait plaidé pour Claude, il faut reconnaître, malgré les réserves que nous avons faites, que son réquisitoire est plus juste que son panégyrique.

M. Double nous promet une suite d'études sur les Césars, et nous laisse entrevoir dès maintenant qu'il combattra les idées reçues: il a l'horreur

de la routine; s'il évite le paradoxe, ses ouvrages ne peuvent manquer d'être excellents. En remontant aux sources, il lui sera peut-être possible de découvrir des faits encore inconnus et de se placer à des points de vue nouveaux : la tâche est délicate et laborieuse autant qu'utile; nous souhaitons à M. Double de la mener à bonne fin. MARCHEIX.

Les Monuments historiques de l'Algérie, par M. LOUIS PIESSE. Paris, 1877, Ducher et Cᵉ.

L'intérêt de ce travail, extrait de la *Revue de l'art chrétien* (IIᵉ série, tome IV), réside dans une courte description de chacun des édifices, romains ou arabes d'origine, mais tous appartenant à notre colonie algérienne, que, par suite d'un budget trop limité, la direction des Beaux-Arts n'a pu classer qu'en très-petit nombre (à peine cinquante) sur la liste officielle des monuments historiques de la France.

L'auteur, auquel on doit déjà, en autres publications, l'*Itinéraire historique et descriptif de l'Algérie et de la Tunisie* (in-12, Hachette, 1874), donne sur l'histoire et l'architecture de ces monuments de curieux aperçus, parmi lesquels ceux concernant le *Medrâçen* et le *tombeau de la Chrétienne*, ainsi que ceux relatifs à la *maison arabe* et aux *mosquées de Tlemcen*, tiennent la place la plus importante. C'est donc avec confiance que nous attendons la suite naturelle de ce travail, une notice moins succincte des nombreux monuments romains ou arabes de l'Algérie dignes d'être restaurés ou tout au moins conservés, mais dont malheureusement les noms ne figurent pas sur la liste de la commission des monuments historiques.

***

Géographie historique et administrative de la Gaule romaine, par ERNEST DESJARDINS, de l'Institut. Tome Iᵉʳ. Paris, librairie Hachette, 1876; grand in-8, 475 pages.

La géographie historique est en voie de renouvellement. Elle ne s'appuyait naguère que sur les témoignages des écrivains. Elle emprunte aujourd'hui à des sciences diverses un supplément précieux d'informations. La philologie comparée lui fournit une méthode pour la recherche des étymologies et l'identification des noms de lieux. L'archéologie lui montre la direction des routes anciennes, la place des villes, des ports qu'elle pouvait croire effacés du sol, la trace visible des conquêtes et des migrations des peuples, des administrations et des civilisations éteintes. L'épigraphie lui ouvre un immense répertoire de textes nouveaux, d'une précision inespérée, qui s'ajoutent aux textes classiques et le deviennent à leur tour. La cartographie lui permet de comparer les itinéraires antiques aux portulans du moyen âge, au plans topographiques de nos jours. La géographie physique générale, la géologie, la paléontologie l'éclairent sur les changements survenus dans le relief, l'aspect, le climat d'une région, la direction de ses cours d'eau, la configuration de ses rivages.

Nulle part on ne voit mieux les progrès récents de la géographie historique que dans le bel ouvrage de M. E. Desjardins. Le premier volume

seul a paru. Il contient la géographie comparée de la Gaule ancienne. Si nous ne savions déjà que l'auteur a consacré sa vie à l'étude passionnée de la géographie antique, que dans son enseignement à l'Ecole normale, dans ses voyages en Italie et en Orient, dans ses nombreuses publications (sur la topographie du Latium, les deltas du Danube et du Rhône, la table de Peutinger, etc.), il a toujours suivi le fil des mêmes travaux, la seule indication des sources qu'il a consultées et dont il discute la valeur au début de son livre nous édifierait amplement sur la fermeté de sa critique et l'étendue de son savoir.

Le plan qu'il a adopté est des plus simples : *Orographie, Hydrographie intérieure, Description des côtes, Productions.*

Après quelques lignes sur les limites de la Gaule, l'*Orographie* débute par l'étude des Alpes. Notons une savante dissertation sur le passage d'Hannibal. Après une discussion approfondie des témoignages les plus divers, M. Desjardins arrive à penser que l'armée carthaginoise a dû franchir les Alpes au col du mont Genèvre. Il croit pouvoir affirmer du moins qu'aucun des textes faisant autorité ne contredit cette opinion ; toutes les autres hypothèses au contraire lui semblent inadmissibles parce qu'elles sont en désaccord avec tel ou tel des monuments épigraphiques ou littéraires engagés dans le débat. Ce raisonnement par élimination ne manque pas de force. Les montagnes de l'intérieur et les Pyrénées viennent après les Alpes. Le développement qui concerne la forêt des Ardennes (déjà étudiée précédemment par un maître en érudition, M. Alfred Maury), le passage relatif aux fouilles du Puy-de-Dôme, nous ont paru particulièrement intéressants.

Dans l'*Hydrographie intérieure* (fleuves, rivières et lacs) le Rhin occupe une large place. Il n'était point aisé, en effet, de reconstruire la géographie ancienne de son delta : l'auteur s'est acquitté de cette tâche avec beaucoup de patience et de sagacité. Il donne ensuite d'utiles renseignements sur l'embouchure et le régime de la Garonne, sur les dérivations de la Durance qui envoyait un de ses bras dans l'étang de Berre, deux autres vers Tarascon et Arles, tandis qu'un simple filet d'eau marquait à l'avance la place de son cours actuel à Avignon.

La *Description des côtes*, plus que toute autre partie de l'ouvrage, fournit à l'auteur l'occasion de signaler des changements survenus entre l'état ancien et l'état moderne ; il emprunte au besoin le langage de l'ingénieur pour les calculer exactement. Il nous rappelle que la presqu'île de Giens, près d'Hyères, était une île jadis (1) ; il nous montre comment les étangs du Languedoc s'ensablent et s'envasent peu à peu ; il nous prouve qu'au temps des Romains ils communiquaient tous librement entre eux, derrière le cordon littoral percé de *graus* qui va du Rhône aux Pyrénées.

(1) Voir ce fait déjà mentionné et expliqué par Élisée Reclus dans *la Terre* (II, 203), magnifique ouvrage dont l'auteur aurait peut-être pu profiter encore plus qu'il ne l'a fait.

La difficile question du delta du Rhône trouve ici naturellement sa place. M. Desjardins, dans des publications antérieures, avait exprimé sur l'emplacement du camp de Marius et sur la *Fossa Mariana* une opinion que de nouvelles observations ont modifiée. Il ne fait aucune difficulté de le reconnaître ; il le constate avec une entière bonne foi, avec une parfaite bonne humeur, dont ses lecteurs, sinon ses adversaires, lui sauront beaucoup de gré. L'un de ces derniers, pris en flagrant délit de crédulité, a égayé la verve, toujours aimable et courtoise d'ailleurs, du savant géographe.

Les modifications des côtes de l'Océan n'offrent pas moins d'intérêt que celles dont le rivage méditerranéen a été le théâtre. L'Adour formait, avant Bayonne, un coude brusque vers le nord et allait se jeter dans le *houf* de Cap-Breton. Les ruisseaux des Landes apportaient directement leurs eaux à la mer ; les étangs, les dunes et le bassin d'Arcachon lui-même sont de formation récente. Le Médoc septentrional n'était vraisemblablement autre chose que l'île d'Antros qui se prolongeait au nord jusqu'au phare actuel de Cordouan (1). La presqu'île d'Arvert n'existait point. Le bassin presque entier de la Sèvre Niortaise était occupé par un large golfe entrant profondément dans les terres. Le Croisic et la presqu'île de Guérande étaient des îles (2). Le golfe de Morbihan, la baie du Mont Saint-Michel, beaucoup de criques et d'anses bretonnes sont en partie d'origine moderne. Le littoral du Cotentin occidental, les falaises de Normandie ont reculé de plusieurs centaines de mètres et sont rongés chaque jour. Les dunes du Boulonnais méridional sont récentes au contraire, et s'avancen peu à peu. Au sud de Calais et de Dunkerque, de vastes lagunes envahies jadis par la mer ont été conquises à la culture. Voilà des faits, jusqu'ici controversés ou mal connus, que M. Desjardins met excellemment en lumière. Il n'est pas moins habile à restaurer la topographie des cités disparues, bien que ce sujet soit à peine effleuré dans ce premier volume. Son étude sur les anciens ports de Gesoriacum et de Bononia est en ce genre très-remarquable.

Le livre se ferme sur de curieux détails concernant le climat de la Gaule, les mines exploitées à l'époque celtique ou romaine, les forêts et leur étendue primitive, les plantes et les animaux propres à notre patrie, ses *productions* anciennes en un mot.

Un grand nombre de cartes et de planches à trois couleurs (noir pour l'état ancien, bleu pour l'état actuel, bistre pour le relief du sol), signées Erhard et dressées avec autant de précision que de goût, ornent et éclairent le volume. La plus belle carte, et la plus grande, est celle des côtes de la Méditerranée. Une vingtaine de gravures sur bois, finement exécutées, reproduisent divers détails d'épigraphie, d'archéologie ou de

(1) Nous regrettons que l'auteur n'ait pas connu à temps les *Variétés bordelaises* de l'abbé Baurein, récemment rééditées, et qui éclairent cette question.

(2) Veneticae insulae.

cartographie. Une eau-forte élégante représente la partie supérieure de l'arc honoraire de Cottius à Suse. On voit que la science de M. Desjardins a été admirablement secondée par le zèle éclairé et libéral de ses éditeurs (1). La *Géographie historique de la Gaule romaine* fera autant d'honneur à la librairie qu'à l'érudition et à la géographie françaises.

P. Foncin.

L'espèce humaine, par A. de Quatrefages, membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle de Paris (2).

Les belles découvertes de Boucher de Perthes et d'Edouard Lartet ont mis hors de doute l'existence de l'homme, en Gaule, à une époque de beaucoup antérieure à tout document historique concernant les contrées occidentales de l'Europe. Nous possédons des armes et des ustensiles fabriqués les unes en pierre, les autres en os ou bois de renne et de cerf, remontant à des époques reculées. Quelle race occupait alors nos contrées? Y avait-il déjà en Occident plusieurs races juxtaposées? Quel était le développement intellectuel de ces races primitives? Jusqu'à quel point étaient-elles semblables aux races actuelles, en quoi en différaient-elles? Nos musées possèdent une série de crânes contemporains de ces silex travaillés et associés à des animaux d'espèces éteintes ou émigrées. Que nous apprennent ces crânes, ces squelettes? Telles sont les questions que l'archéologue est forcément obligé de se poser aujourd'hui. Dans cette voie, des problèmes plus difficiles encore se dressent bientôt devant lui. Ces premiers hommes étaient-ils autochthones? Sinon, d'où venaient-ils? L'archéologue se trouve ainsi en présence du problème obscur de l'origine et de l'antiquité de l'espèce humaine, des doctrines monogénistes et polygénistes, des hypothèses transformistes, du darwinisme. Il ne peut résoudre par lui-même, ou du moins sans aide, ces questions qui ne sont pas de sa compétence. Il faut qu'il ait recours aux maîtres de la science. Il doit accueillir avec empressement tout livre où sont résumées et jugées avec autorité les diverses conjectures émises sur un sujet si vaste et présentant des aspects si variés.

Le livre de M. de Quatrefages, *l'Espèce humaine*, répond à tout ce que les esprits les plus difficiles pouvaient désirer à cet égard. La *Revue archéologique* ne sort donc aucunement de son cadre en le recommandant chaudement à ses abonnés. Jusqu'ici, nous n'avons guère eu sur la matière que des livres de polémique ardente, derrière lesquels se cachent des passions politiques et religieuses. Le livre de M. de Quatrefages se distingue, au contraire, par un remarquable caractère d'impartialité, par une absence complète de préoccupations personnelles, par un ton de sérénité scientifi-

(1) Nous croyons leur être utile en leur signalant quelques fautes d'impression : p. 165, ligne 14, « sur sa droite », il faut : *sur sa gauche;* p. 182, note 3, « détôts », il faut : *dépôts*; p. 275, note 2, ligne 2, deux mots tombés.

(2) 1 vol. in-8 faisant partie de la *Bibliothèque scientifique internationale*.

que des plus louables. Les doctrines de Darwin, auxquelles l'éminent académicien déclare ne pouvoir adhérer, y sont exposées avec la netteté et la chaleur de style qu'y aurait pu mettre un adepte du transformisme. Nous ne sommes guère habitués aujourd'hui à pareille modération, à semblable équité. Nous ne craignons donc pas de dire que M. de Quatrefages a fait un beau livre et donné un bon exemple. L'auteur a, de plus, le mérite de savoir, quand il le faut, avouer son ignorance. « La première question qui se présente à l'esprit (après celle de l'unité ou de la non-unité de l'espèce humaine) est, nous dit-il, celle de *son origine*. Sans sortir du domaine exclusivement scientifique, c'est-à-dire en s'en tenant à ce qu'enseigne l'expérience et l'observation, est-il possible d'expliquer l'apparition sur notre globe de l'être qui forme un règne à lui seul? Je n'hésite pas à répondre : Non. » Ainsi, en repoussant l'hypothèse transformiste, M. de Quatrefages n'a point la prétention de la remplacer par une hypothèse nouvelle. Il attend du temps et des recherches postérieures la solution qu'il n'entrevoit même pas, et laisse ainsi l'esprit plus éclairé, mais libre de toute contrainte, s'aventurer, s'il le veut, dans le monde des rêves.

Nous regrettons que M. de Quatrefages n'ait pas sur tous les points apporté la même retenue. Le chapitre intitulé : *Age de l'espèce humaine, époques géologiques passées* (ch. XIII), nous paraît contenir, concernant l'existence de l'homme tertiaire, des affirmations au moins prématurées et qui détonnent, pour ainsi dire, dans ce milieu de réserve prudente, « Les dernières pièces découvertes par M. l'abbé Bourgeois (dans les terrains miocènes de Thenay) ont levé mes derniers doutes. » C'est, que M. de Quatrefages nous pardonne cette critique, accepter un bien gros fait sur de bien petites preuves. « Plusieurs de mes confrères nient ou doutent encore ; je ne les en blâme pas », ajoute M. de Quatrefages. En pareille matière, il n'y a pas, en effet, place au blâme. Nous pouvons, toutefois, regretter que l'auteur de *l'Espèce humaine* couvre de son autorité respectée une affirmation encore si controversable. Le chapitre XII : *Epoque géologique actuelle*, est, au contraire, un résumé rapide et très-substantiel des efforts faits pour arriver à l'établissement d'une *Chronologie préhistorique* à l'aide de l'étude des tourbières et des terrains d'alluvions d'espèces diverses. M. de Quatrefages montre très-bien où en est arrivé ce problème délicat. « Les résultats sont encore loin d'être satisfaisants; ils n'en sont pas moins dignes d'intérêt et propres à encourager des recherches nouvelles. La méthode est bonne ; il n'a manqué jusqu'ici que des données suffisamment précises, et il est permis d'espérer qu'on les rencontrera tôt ou tard. » Paroles prophétiques. Les lecteurs de la *Revue* en ont la preuve. La solution leur est donnée, en ce moment même, par le jeune ingénieur chargé du bassin à flot de Saint-Nazaire, M. René Kerviler. Nous recommanderons également les chapitres intitulés : *Cantonnement primitif de l'espèce humaine* (ch. XIV et XV), *Peuplement du globe, Migrations par terre et migrations par mer* (ch. XVI, XVII et XVIII). On sent que l'auteur est ici sur son terrain de prédilection ; ces chapitres offrent plus que de l'inté-

rêt; on éprouve à les lire un véritable attrait. Les chapitres XXI, XXII, XXIII et XXIV : *Homme primitif*, *Formation des races humaines*, méritent également une mention particulière.

Nous ne pouvons, on le sent, analyser ici le livre de M. de Quatrefages. Nous croyons en avoir assez dit pour encourager à en prendre connaissance. Ce livre est pour tout archéologue, s'occupant d'archéologie préhistorique, un instrument indispensable de travail. A. B.

Études historiques sur les religions, les arts, la civilisation de l'Asie antérieure et de la Grèce, par Jules Soury. 1877, in-8; Reinwald.

Comme l'auteur le dit en tête du volume, dans un avertissement de quelques lignes, ce livre n'est pas une simple réimpression d'articles. Quelques essais, en particulier trois études de première main, *la Religion d'Israël*, *l'Asie Mineure*, *Luther exégète de l'Ancien et du Nouveau Testament*, ont ici deux fois plus d'étendue qu'à l'origine. Il y a bien peu de pages de ces articles, publiés dans la *Revue des Deux Mondes* et dans *le Temps*, qui n'aient pas été modifiées.

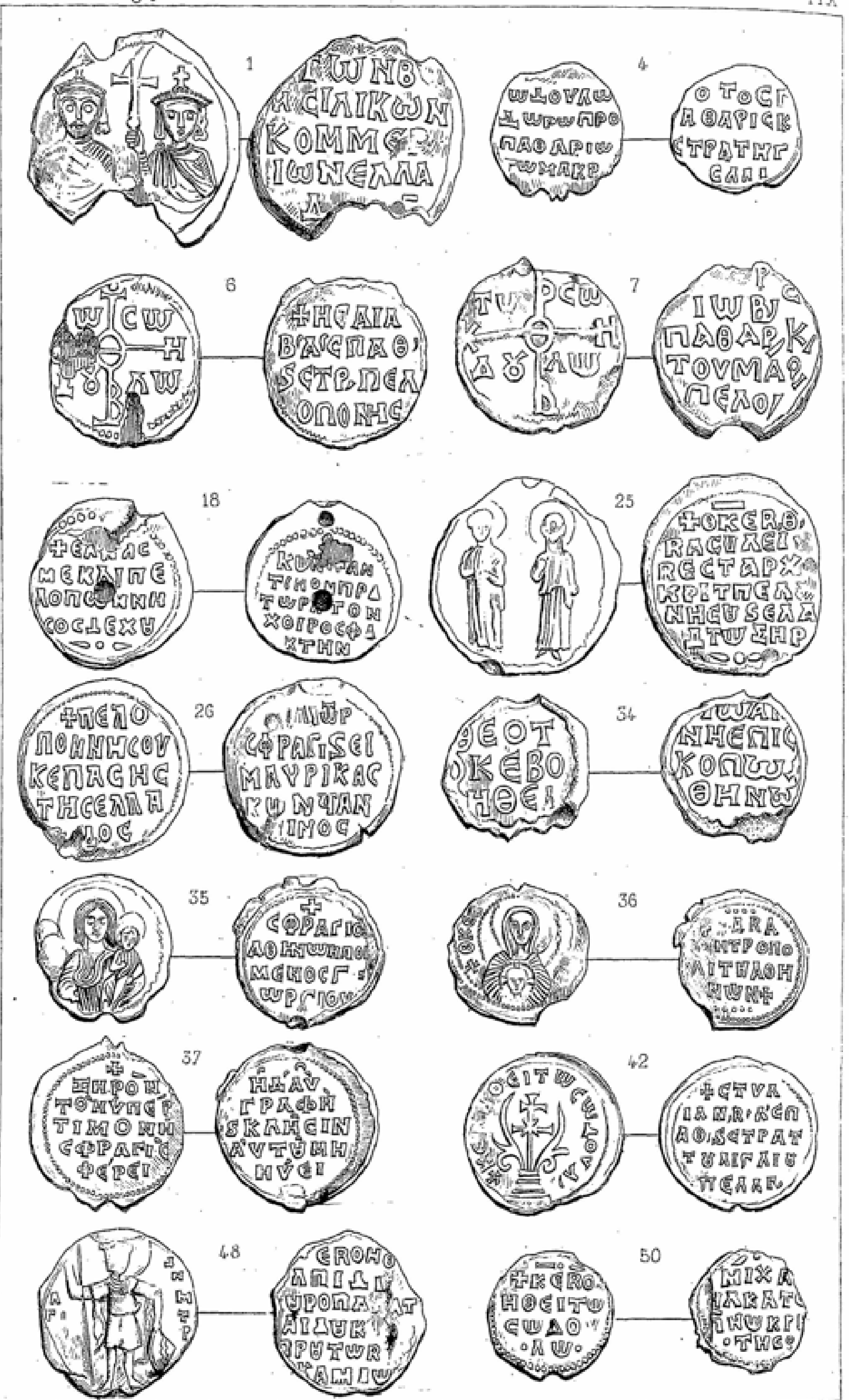
Il n'est pas, dans ce recueil, un seul article qui ne soit de nature à intéresser un esprit sérieux ; vous pourrez n'être pas toujours satisfait, parfois même vous trouver choqué par des idées qui ne seront pas les vôtres, par les allures hardies et souvent hautaines du critique ; mais toujours vous apprendrez quelque chose à son école et, ce qui vaut encore mieux, vous vous sentirez contraint par lui d'examiner, d'éprouver à nouveau vos propres pensées, vos propres théories, de réfléchir à ce que, de très-bonne foi, vous croyiez savoir.

Ce caractère, ce mérite est commun à toutes les études ici réunies; mais il suffira pour s'en convaincre de jeter les yeux sur la table du volume. Il est plusieurs de ces études qui ne rentrent point dans le cadre des recherches dont la *Revue* cherche à favoriser et suit avec attention les progrès. Nous ne nous occupons pas ici de philosophie ni d'exégèse; nous n'avons donc pas à analyser et à discuter, tout dignes d'attention qu'ils soient, des travaux tels que les essais sur *la religion d'Israël*, sur *la science des religions*, sur *les lois scientifiques du développement des nations*, sur *Luther exégète de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Nous laisserons même de côté certains morceaux qui rentrent plutôt dans la critique littéraire et dans l'histoire des idées morales, comme ceux-ci : *Contes et romans de l'ancienne Egypte*, *l'Éloquence politique et judiciaire à Athènes*, *Nabiga et la poésie arabe avant l'Islam*, *l'Hellénisme en France*. Nous nous bornerons, bien malgré nou à signaler ceux de ces mémoires qui se rattachent de près aux études archéologiques, dans le sens étroit que l'usage a donné à ce mot. De ce chef, nous aurons d'abord à recommander l'article intitulé : *La Phénicie d'après les dernières découvertes archéologiques*. Ceux qui n'ont pas le loisir ou la préparation scientifique nécessaire pour étudier le grand ouvrage de M. Renan, la *Mission de Phénicie*, en trouveront les principaux résultats groupés ici avec beaucoup d'art, exposés de la manière la plus

brillante, avec des comparaisons, des remarques et des vues qui appartiennent en propre au critique et qui font de son analyse une œuvre personnelle et originale à bien des égards. On peut en dire autant, et à plus juste titre encore, de l'essai sur *l'Asie Mineure et d'après les nouvelles découvertes archéologiques*, entrepris à propos de l'*Exploration de la Galatie, de la Bithynie, de la Phrygie, de la Cappadoce et du Pont*, par MM. Perrot, Guillaume et Delbet. L'ouvrage dont M. Soury avait bien voulu rendre compte ne décrivait qu'une portion assez restreinte de la vaste péninsule d'Asie Mineure, d'une région où les débris de l'antiquité sont bien autrement nombreux qu'en Phénicie, et, gênés par la multiplicité même de ces monuments, les auteurs n'avaient pu, comme l'a fait M. Renan pour la Phénicie, relever jusqu'aux moindres vestiges du passé, en établir le sens et la valeur, creuser aussi profondément leur sujet et paraître presque l'épuiser. M. Soury a étudié, dans d'autres ouvrages, les parties de l'Anatolie que M. Perrot avait dû laisser en dehors de son cadre; il a pu dégager de toutes ses observations les caractères communs, définir le génie de chacun des peuples qui avaient occupé une portion de cette contrée et bien marquer le rôle que ces populations avaient joué entre les grands empires assyrien et mède, d'une part, et la Grèce, de l'autre. Au début de son travail, il affirme que « les religions, les arts et l'histoire générale de l'Asie Mineure forment une des provinces les moins connues dans le domaine des sciences historiques ». Sans résoudre tous les obscurs problèmes que soulève cette histoire, M. Soury jette une vive lumière sur plusieurs d'entre eux et prépare la solution des autres en les posant d'une manière plus scientifique. C'est aux voyageurs de nous apporter de nouveaux documents, et aux linguistes d'arriver, pour la Lycie, à un déchiffrement comme celui qui vient de nous donner la clef des inscriptions cypriotes.

Le volume se termine par une brillante dissertation intitulée : *Aphrodite et Éros, étude d'art et de mythologie*. Nous y voudrions seulement, à défaut de figures qui eussent été ici bien à leur place si la nature de l'ouvrage en eût permis l'insertion, des renvois aux monuments que vise l'auteur. Pour prouver que l'Éros grec, avant d'être le fils d'Aphrodite, a été son divin amant, il se sert de deux vases de la belle époque qu'il décrit sommairement. Pourquoi ne pas nous dire dans quelle collection ou dans quel recueil il les a trouvés?

***



Imp. Ch. Chardon aîné Paris

PLOMBS BYZANTINS

DE LA COLLECTION DE M. A. MORDTMANN.

PLOMBS BYZANTINS

DE LA

GRÈCE ET DU PÉLOPONNÈSE

Les plombs (μολυβδόβουλλα) décrits dans l'esquisse suivante se rapportent les uns à l'administration de la Hellade et du Péloponnèse pendant la domination byzantine, les autres aux différents siéges épiscopaux. L'histoire de ces contrées pendant cette période est encore bien dépourvue de documents; ceux-ci ne commencent à devenir plus abondants que lors de l'établissement des principautés féodales. En considérant que, pour son ouvrage sur la Grèce au moyen âge, le professeur Hopf cherche des renseignements même dans les légendes des saints, il m'a paru d'un certain intérêt de publier les quelques plombs de ma collection, plutôt dans l'intention de provoquer de pareilles communications que dans la prétention de donner de nouvelles lumières sur une époque obscure. Le dernier but ne pourra guère être atteint que lorsqu'une série plus nombreuse aura été publiée. Je m'abstiens ainsi de toute conclusion hasardée sur la géographie historique ou sur l'histoire administrative, en me bornant à une simple description et à quelques explications qui se trouvent à ma portée.

Les deux premières séries comprennent les sceaux qui portent les noms de Ἑλλάς et de Πελοπόννησος séparément, ce qui correspond à la division administrative rapportée dans le livre de Constantin le Porphyrogénète.

Il paraît cependant que plus tard, lors de l'avénement des Ducas et des Comnènes, les deux thèmes furent réunis dans une seule province, gouvernée par un préteur (πραίτωρ) au lieu des deux stratéges, qui résidaient à Thèbes et à Corinthe. Les sceaux qui portent réunis les deux noms, Ἑλλάδος καὶ Πελοποννήσου, forment la troisième série.

Dans une quatrième catégorie se trouveront les sceaux des évêchés et métropoles.

§ I. — *Première série :* θέμα Ἑλλάδος.

N° 1. Administration impériale des impôts et des douanes de la Hellade (voir planche X).

Recto : Justinien II Rhinotmète et son fils Tibère IV, bustes, tenant entre eux une longue croix, diadémés et vêtus de la toge.

Τῶν βασιλικῶν κομμερκίων Ἑλλάδος.

Grandeur, 4 centimètres ; les bords aigus coniformes.

L'attribution des deux figures impériales sur le verso ne présente pas de difficultés : nous les retrouvons telles quelles sur la monnaie d'or dessinée sur la planche XXXVIII, n° 9, de l'ouvrage de M. J. Sabatier : *Description générale des monnaies byzantines.* Le sceau appartiendrait ainsi à l'époque comprise entre 705 et 711.

Parmi les sceaux des commerciaires (κομμερκιάριοι) nous pouvons distinguer plusieurs catégories. Les uns ne portent que l'inscription simple τῶν βασιλικῶν κομμερκίων κ. τ. λ., et sur le recto les figures des empereurs régnants ; quelquefois même ces derniers manquent, comme sur un exemplaire de mon cabinet ayant la légende : ΚΟΜЄΡΚΙꙋ — ΣΙΚЄΛΙΑC. Sur une seconde classe de sceaux appartenant, comme les premiers, à une époque plus ancienne, on rencontre d'abord la figure impériale, avec l'indiction et le nom du commerciaire sur le verso : γενικοῦ κομμερκιαρίου ἀποθήκης κ. τ. λ. Cette classe est assez nombreuse et remonte jusqu'aux successeurs immédiats de Justinien Ier. En voici un exemple :

Recto : Figure de Constantin II, debout; dans le champ, χ. Γ. χ. Δ. (ἰνδ. γ. ἰνδ. δ.). Lég. autour des bords : ΠЄΤΡΟΥ ΥΠΑΤΟΥ·

Verso : ΣΓЄΝΙΚꙋ ΚΟΜΜЄΡΚΙΑΡΙꙋ ΑΠΟΘΗΚΗC ΤΟΝ ΚΑΠΠΑΔΟΚΙΩΝ ΛΥΚΑΟΝΙΑC S ΠΙCΙΔΙΑC.

Plus tard enfin, depuis le IXe siècle les figures impériales disparaissent, et nous ne trouverons que le type ordinaire : sur le recto une croix avec la légende sacramentelle Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ, et sur le verso N. N. σπαθαροκανδιδάτῳ (ou quelque autre titre) καὶ κουμερκιαρίῳ N. N. Même la forme κομμερκιάριος est remplacée par celle de κουμερκιάριος.

Un sceau de commerciaire de la Hellade est décrit par Ficoroni

(*I Piombi antichi*, tab. xij, n° 5); l'explication du savant abbé n'est pas tout à fait correcte, tout en étant bien plus juste que celle qui est donnée dans le *Corpus inscriptionum*, laquelle pèche par une déplorable ignorance des choses byzantines. Le dessin de Ficoroni permet de rétablir la lecture exacte du plomb, qui se range parmi la seconde catégorie des commerciaires. Sur le recto on voit une figure impériale, qui porte le globe crucigère et le tome, et qui ressemble complétement au portrait de Constant II sur une série de pareils plombs dans mon cabinet. Dans le champ se trouve la légende A.....IB, douzième indiction = septembre 653 - septembre 654. Légende autour du bord ....NTINOYAΠOЄΠA..... (Κωνστα)ντίνου ἀπὸ ἐπά(ρχων). Sur le verso, légende en six lignes :

ЄN
ΓOYKOM
ЄPKIĀPI
oYAΠoΘHK
HCЄΛΛA
ΔOC

c'est-à-dire : (γ)εν(ικ)οῦ κομερκιαρίου ἀποθήκης Ἑλλάδος. C'est la continuation de la légende du recto, de manière que la légende complète du sceau serait : Κωνσταντίνου ἀπὸ ἐπάρχων καὶ γενικοῦ κομμερκιαρίου ἀποθήκης Ἑλλάδος.

Plusieurs lettres sont à peine visibles, mais nous avons cru pouvoir les lire telles que nous les donnons ici ; nous nous y sommes cru autorisés, soit en considérant l'état d'oxydation et de destruction dans lequel nous trouvons ces plombs, soit en établissant la comparaison avec une série de plombs analogues.

L'explication de Ficoroni : « amministratore, arcario del grano di Grecia », se rapproche bien de la vérité. Il s'agit d'un employé fiscal préposé aux douanes et aux impôts de la Grèce, qui était chargé de la perception des dîmes et des droits de douane. Vu la circulation restreinte du numéraire, les paysans s'acquittaient de la dîme en nature. Les produits ainsi recueillis, grains, olives, tissus en soie (de Thèbes !), étaient déposés dans les greniers impériaux (ἀποθήκη) pour être vendus ou envoyés à la capitale. C'est de ces greniers publics (apothèques) que sortaient les contributions des différentes provinces, lorsque les empereurs préparaient quelque expédition lointaine ; le livre de Constantin Porphyrogénète nous donne une liste exacte des

contributions en nature que chaque district devait fournir pour compléter le matériel de guerre à l'occasion de l'expédition en Crète. (Voir Const. Porphyr. *de Caerimoniis*, t. I, p. 664, édit. de Bonn.)

Les principes administratifs de Byzance n'admettaient pas qu'un stratége ou gouverneur général restât plus d'une année à la même place; on voulait empêcher qu'un homme ambitieux ne gagnât des sympathies dans la population pendant un séjour prolongé dans les provinces. Le même système était en vigueur pour les commerciaires généraux, ce qui est démontré par les pièces suivantes de ma collection :

1. *Petrus hypatus commerciarius Cappadociarum*, *Lycaoniæ et Pisidiæ*. Constant II, ind. III et ind. IV.

2. *Cosmas apo hypaton commerciairiu Cappadociæ Secundæ*. Constant II, ind. IV.

3. *Cosmas apo hypaton commerciarius Mesembriæ*. Constant II, ind. IV.

4. *Georgius apo hypaton commerciarius Armeniacorum*. Constant II, ind. VIII.

5. *Georgius apo hypaton commerciarius Cariæ Lyciæ Rhodi et Cheronesi*. Constant II, ind. VIII et ind. IX.

N° 2. Fragment anonyme du VIII-IX[e] siècle.

Recto : —Θ—IH / Ȣ | ΛW / |Β

Verso : ΠΑΘΑΡ / SCTPAT / ΛΔΟC

RV. Θεοτόκε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ . . . . . (πρωτωσ)παθαρ(ίῳ) καὶ στρατ(ηγῷ) (Ἑλλ)άδος. La forme du B fermée d'en bas, ainsi que celle de l'A, rapportent ce fragment avant l'avénement de la dynastie de Basile.

N° 3. Pantoléon hypate et protonotaire de la Hellade.

Recto : Croix double sans ornements, sur deux degrés. Double grènetis. Légende circulaire KЄ. . . OHΘЄI. . . (Κύριε βοήθει κ. τ. λ.). L'absence de la croix devant le KЄ est caractéristique pour l'époque avant Basile I[er].

Verso en quatre lignes :

ΠΑΝΤΟ
ΛЄΟΝΤ·Υ
Π·Κ·Α'ΝΟΤ·
ЄΛΛΑΔ·

c'est-à-dire : Παντολεόντ(ι) ὑπ(άτῳ) καὶ πρωτονοτ(αρίῳ) Ἑλλάδ(ος).

Diamètre, 2 cent.; bords arrondis.

N° 4. Théophile, spathaire et protonotaire de la Hellade ; IXe siècle.

Recto : Croix grecque sans ornements, sur trois degrés. Double grènetis.

Légende circulaire : ✠ KЄR...ЄITOCΩΔŠ.

Verso :

✠ Θ Є
ΟΦ·Β·CΠΑ
ΑΡ · SĀNO
Τ · ЄΛΛ ·

R. Κ(ύρι)ε β[οήθ]ει τῷ σῷ δού(λῳ).

V. Θεοφ(ίλῳ) β(ασιλικῷ) σπα(θ)αρ(ίῳ) καὶ πρωτονοτ(αρίῳ) Ἑλλάδος.

Diamètre, 15 mill. ; bords arrondis (1).

N° 5. Théodore Macrys, protospathaire et stratége de la Hellade. (Pl. X.)

R. (Κύριε βοήθει τῷ σ)ῷ δούλῳ (Θεο)δώρῳ πρω(το)σπαθαρίῳ τῷ Μακρ(ῷ).

V. (Πρ)ωτοσπαθάρης καὶ στρατηγ(ὸς) Ἑλλά(δος). Grandeur, 2 centimètres ; bords arrondis. Xe siècle. Sceau remarquable par l'incongruité des deux côtés : sur l'un il y a le datif dépendant de βοήθει, et sur l'autre le nominatif. La forme correcte aurait été Κύριε βοήθει... Θεοδώρῳ πρωτοσπαθαρίῳ καὶ στρατηγῷ Ἑλλάδος τῷ Μακρῷ. Le verso, d'ailleurs, représente un choliambe.

N° 6. Sergius, protospathaire, protonotaire, juge de l'hippodrome et des Hellènes ; Xe siècle.

Recto :		Verso :	
	✠ K̄ЄR̄ · Θ ·		. . . . .
	CΕΡΓΙΩ		ΕΠΙΤ..
	ĀCΠΑΘ ·		ΙΠΠΟΔΡ ·
	· ΝΟΤΑΡ ·		ΚΕΕΛΛΗ
	. . . . .		ΝΟΝ

RV. Κύριε βοήθει Σεργίῳ πρωτοσπαθ(αρίῳ πρωτο)νοταρ(ίῳ τοῦ εἰδικοῦ ?) (κριτῇ) ἐπὶ τ(οῦ) ἱπποδρ(όμου) καὶ Ἑλλήνων. Diamètre, 2 centimètres. Chez un antiquaire.

(1) Dans la légende de ces sceaux, le B se rapproche en général de la forme du R latin ; la boucle inférieure reste ouverte. Dans la transcription en caractères typographiques, faute d'une lettre qui corresponde exactement à cette variété, nous rétablissons partout le B ; on peut voir sur la planche X quelle forme lui ont donnée les graveurs byzantins. (*Réd.*)

§ II. — *Deuxième série* : θέμα Πελοποννήσου.

N° 7. Esajas, protospathaire et stratége du Péloponnèse.

RV. Θεοτόκε βοήθη τῷ σῷ δούλῳ Ἠσαΐᾳ β(ασιλικῷ) πρωτοσπαθ(αρίῳ) καὶ στρ(ατηγῷ) Πελοποννήσ(ου). Grènetis dentelé; bords aiguisés. Diam., 2 centimètres. Époque, fin du huitième siècle.

N° 8. Georges, spathaire et turmarque du Péloponnèse (pl. X).

RV. Κύριε βοήθει τῷ σῷ δούλῳ (Γεω)ρ(γ)ίῳ β(ασιλικῷ) σπαθαρ(ίῳ) καὶ τουμάρ(χῃ) Πελο(ποννήσου). Diam., 2 centimètres. Grènetis et bords comme n° 6. Époque, VIII° siècle. Le mot de τουρμάρχης est sujet à bien des caprices d'orthographe. Notre sceau présente la forme τουμάρχης : on trouve aussi τρουμάρχης.

N° 9. Michel protospathaire et stratége du Péloponnèse.

Recto. Croix grecque sans ornements sur quatre degrés. Double grènetis. Légende circulaire : ΚЄΒΟΗΘЄΙΤѠCѠΔΟΥ.

Verso :

✠ ΜΙΧΑ
ΗΛΒ·Α·CΠ
ΑΘ·SCΤΡΑ
ΤΙΓ·ΠЄΛ
·ΥΠΟΝ·

Μιχαὴλ β(ασιλικῷ) πρωτοσπαθ(αρίῳ καὶ στρατηγ(ῷ) Πελουπον(νήσου).

Diamètre, 15 mill.; bord arrondi. Époque, environ Léon VI.

N° 10. Jean, spatharocandidat, préfet du domaine privé et diœcète du Péloponnèse.

Recto : Croix grecque avec des arabesques sur quatre gradins. Double grènetis. Légende circulaire : ✠ ΚЄ.....CѠΔΟΥΛ.

Verso en 6 lignes :

✠ ΙѠΒ·C·
ΑΘ·ΚΑΝΔ·Є·
ΙΤ·ΟΙΚΙΑΚ·.
ΔΙΟΙΚΙΤ·
ЄΛΟΠΟ

Ἰωάννῃ β(ασιλικῷ) σπαθ(αρο)κανδ(ιδάτῳ), ἐ(π)ὶ τ(ῶν) οἰκειακ(ῶν, καὶ διοικήτ)ῃ Πελοπο(ν)νή(σου).

Diam., 2 cent.; bords arrondis. Époque, dynastie macédonienne.

N° 11. Romain, anthypate, patrice et stratége du Péloponnèse. Copie d'après un exemplaire du cabinet de Soubbi pacha.)

Recto : Lion courant à droite. Légende marginale effacée.

Verso :

✠ Ρ . . .
ΝѠΑ . .
ΥΠΑΤ . . . .
. . . CΤΡΑ
. . ΠЄΛ · Π

c'est-à-dire : Ῥω(μα)νῷ ἀ(νθ)υπάτ(ῳ πατρικίῳ καὶ) στρα(τηγῷ) Πελ(ο)π(οννήσου).

Diamètre, 25 mill. Époque, x^{e}-xie siècle.

..... Peut-être Romain Courcouas (conf. Theophanes contin. éd. Bonn, p. 428, 21). Les emblèmes comme un lion courant, des griffons ou d'autres animaux, sont plutôt rares; nous les avons rencontrés principalement sur les sceaux des hétériarques.

N° 12. Paul patrice vestis et stratége du Péloponnèse.

Recto : L'archange Michel figure de face.

Verso :

. . . . .
ΙΘΗΠΑ
ΑΤΡΗΚΙѠ
ЄCΤ · ΚЄC
ΡΑΤ · Γ · ΠЄ
. . ΠΟ
. . .

(Κύριε βο)ήθη Πα(ύλω π)ατρικίω (β)έστ(η) καὶ σ(τ)ρατ(η)γ(ῷ) Πε(λο)πο(ννήσου).

x^{e}-xie siècle. Diamètre, 2 cent.

N° 13. Jean, magistre, patrice et stratége du Péloponnèse.

Recto : Saint Théodore, buste de face. Légende dans le champ à gauche.

Verso :

. . ΙѠΜΑ
ΟΥΠΛ
ΤΡΙΚΙȣS

·ΤΡΑΤ
ΠΕΛΟ

Ἰωάννου μα(γίστρ)ου πατρικίου καὶ (σ)τρατ(ηγοῦ) Πελο(πονήσου).

xe-xie siècle. Fragment, chez un antiquaire.

Nº 14. Constantin, cubiculaire et grand commerciaire du Péloponnèse.

Recto : Archange Michel debout et de face. Légende marginale presque tout à fait effacée ; on reconnaît . . . ΓЄΤΗC. . . (ἀρχηγέτης τῶν ἄνω δυνάμεων).

Verso :

✠ ΚωΝ
ΚΟΥ · ΜΕΓ ·
CΚΟΥΜΕΡ ·
ΙΑΡΗCΠЄ
. . ΠωΝ ·

Κων(σταντῖνος) κου(βικουλάριος) μέγ(α)ς κουμερ(κ)ιάρης Πε(λο)πον(νήσου).

Κουμερκιάρης, forme populaire pour κουμερκιάριος.

Diam: 15 millimètres. Époque ix-xe siècle.

Nº 15. Jean, diœcète du Péloponnèse.

Recto : Panagia Hodegetria, buste de face. L : ΜΟ. .ΘΥ. .

Verso :

✠ ΘΚЄΒ · Θ ·
ΤωCωΔ. .
ΙωΔΗΥΚΙ
ΤΗΠЄΛΟ
ΠΟΝΗC

Θεοτόκε βοήθει τῷ σῷ δ(ούλῳ) Ἰωάννῃ διοικήτῃ Πελοποννήσου.

Diamètre, 2 cent.; xe siècle.

Le remplacement de οι par υ est trop connu pour le mentionner encore : il paraît même que le nom de la famille Βρυέννιος était écrit originairement Βροιένιος, comme il est mentionné chez Const. Porph. *de Adm. imp.*: θεοκτίστος Βροιέννιος στρ. τ. Πελοπ. La signification de l'emploi d'un διοικήτης est expliquée par Du Cange comme *publicanus, tributorum exactor :* c'est dans ce sens que le mot est employé sur notre sceau. Il paraît cependant que dans l'époque antérieure ce mot était synonyme de ἐπισκεπτήτης : les subdivisions administratives

appelées plus tard (p. ex. dans les actes de la partition de l'empire) ἐπισκέψεις, arrondissements, figurent auparavant comme diocèses. Notre collection contient des sceaux des διοικήται de Mesembria, Mastaura, Thynie, etc., tous appartenant au huitième et au neuvième siècle, et par contre, des sceaux d'épiskeptètes de Longinias, Mésopotamie, etc., du onzième siècle.

N° 16. Léon, protoproëdre et anagraphe de Péloponnèse.

Recto :		Verso :	
	✠ K͞Є B · Θ ·		ΠЄΛѠ
	. ЄONTIA		ΠONNHC
	. POЄΔPѠ		TѠMΥK
	KAIANA		.OT..
	.:PAΦЄI		

Κύριε βοήθει (Λ)έοντι πρωτο(π)ροέδρῳ καὶ ἀνα(γ)ραφεῖ Πελοποννήσ(ου) τῷ Μ... κ...τ(η).

Diam., 15 millimètres ; xᵉ siècle. Le nom de famille est indéchiffrable.

N° 17. Grégoire, protospathaire, préfet du chrysotricline, juge de l'hippodrome et des Péloponnésiens.

Recto : Saint Théodore, buste de face. Lettres dans le champ : Δ Ѡ. P

Autour du grènetis ....ѠΔOΥΛ.

Verso :

PIΓOP...
CΠAΘ·ЄPI..
ҲTPI·K...
TȣIΠOΔ...
ST·ΠЄ...
ONHC...

(Γ)ρηγορ(ίῳ βασιλικῷ πρωτο)σπαθ(αρίῳ) ἐπὶ (τοῦ) χρυσοτρικ(λίνου), κ(ριτῇ ἐπὶ) τοῦ ἱπποδ(ρόμου) καὶ τ(ῶν) Πε(λοπ)οννησ(ίων).

Diam., 2 cent. Epoque, x-xiᵉ siècle.

Le titre de préfet du chrysotricline parait avoir eu une signification plutôt honorifique, comme de nos jours le titre de chambellan. Il ne se rencontre que sur les sceaux datant de la dynastie macédonienne jusqu'aux Anges et appartenant à des fonctionnaires civils.

N° 18. Michel Campanare, juge des Péloponnésiens.

Recto : — ✠ —
ЄΛΘΟ·
ΒΟΗΘΟC
ΚЄ ΚΑΜΠΑ
ΝΑΡΙΩ

Verso : — ✠ —
ΡΙΤΗ
ΜΙΧΑΗΛ
ΤΩΝΠЄΛΩ
ΠΟΝΝΗCΙ
— ΩΝ —

Ἐλθὸν βοῆθος Χριστὲ Καμπαναρίῳ κριτῇ Μιχαὴλ τῶν Πελοποννησίων.

Diam., 5 cent. Chez Hadji Agop.

Notez sur le recto ἐλθόν pour ἐλθέ, viens à l'aide. Des variantes analogues se trouvent aussi sur d'autres sceaux : p. ex. εἴης βοήθος τῷ σῷ κτλ. Une autre particularité est la forme métrique, qui devient de plus en plus fréquente sur les plombs depuis la dynastie des Ducas. Le nom de Campanare est mentionné en 1024; lorsque Michel Kalafate fut forcé de céder son trône à Zoé et Théodora, celle-ci envoya Campanare (Καμπανάρης), alors préfet de la ville, pour faire crever les yeux à Michel et son principal adhérent (v. Muralt, *Chronogr. Byz.*, p. 622). Le type du sceau n'est pas contraire à la supposition que le préfet Campanare soit identique à notre Michel Campanare.

MORDTMANN.

(*La suite prochainement.*)

SUR

UN PASSAGE D'HÉRODIEN

Hérodien fait dire par Sévère à ses fils qu'il a quadruplé toutes les forces militaires qui se trouvaient à Rome (1). Aucun commentateur, que je sache, n'a contesté ce texte; il est admis par Lange (2); Marquardt, dans le volume qu'il vient de publier, paraît l'accepter encore (3), et le fait est passé dans les histoires.

Cette augmentation n'aurait pu s'exécuter que de deux manières : ou en portant de dix à quarante le nombre des cohortes prétoriennes, ou en mettant 4,000 hommes au lieu de 1,000 dans chaque cohorte; deux hypothèses également inadmissibles.

D'abord, on ne voit nulle part qu'il y ait jamais eu quarante cohortes prétoriennes. Leur nombre, sans doute, varia quelquefois. Tacite en compte dix-sept sous Othon, seize sous Vitellius; mais c'étaient des augmentations temporaires, nécessitées par des circonstances exceptionnelles, et l'on revint vite au chiffre normal. Sous Sévère lui-même, en l'année 208, on trouve encore les dix anciennes cohortes (4).

Ainsi, le nombre des cohortes prétoriennes n'a pas changé. Leur effectif a-t-il été quadruplé? Lange le pense. Mais porter de 10,000

(1) .... τῆς τε ἐν Ῥώμῃ δυνάμεως αὐτῆς τετραπλασιασθείσης, καὶ στρατοπέδου τοσούτου πρὸ τῆς πόλεως ἱδρυθέντος ὡς μηδεμίαν εἶναι δύναμιν ἔξωθεν ἐχέγγυον. Liv. III, ch., 13.

(2) « Septimius... quum se quadruplo numero custodum corporis circumdedisset. » *Historia mutationum rei milit. roman.*, p. 94.

(3) « Nach Herodian III, 13, standen unter Severus in Rom und Italien viermal so viel Truppen als früher. » *Rœm. Staatsv.*, II, p. 462. Ce n'est pas tout à fait ce que dit Hérodien ; pour cet écrivain, ce sont les forces cantonnées à Rome qui furent quadruplées.

(4) Il y en eut neuf à l'origine, et bientôt après, dix. C'est le chiffre qu'on trouve dans les *Diplômes militaires* de M. L. Renier, n[os] 1, 2, 5 et 6, pour les années 161, 208, 243 et 248.

à 40,000 le nombre des soldats du prétoire, avec une augmentation proportionnelle des *turmes* de la cavalerie prétorienne, c'eût été une opération qui eût demandé beaucoup de temps. Elle n'aurait pu s'accomplir dans les trente jours que Sévère resta dans Rome entre la mort de Julien et son départ pour l'expédition d'Asie contre Niger. A ce moment, toutes les légions dont il disposait étaient en marche vers l'Orient. Niger vaincu, il se rendit en Gaule où, le 18 février 197, il gagna la bataille de Lyon. De retour à Rome, après quatre années passées en Orient et en Gaule, il y demeura encore fort peu de temps, car une invasion des Parthes le rappelait déjà sur l'Euphrate et il arriva assez tôt en Mésopotamie pour y gagner, dans cette même année 197, sa dixième salutation impériale. Ce fut seulement en 202 qu'il rentra enfin dans sa capitale, où il s'arrêta, cette fois, cinq ou six ans. La réforme n'aurait donc pu être faite avant cette époque; mais, alors, Sévère avait trop bien affermi son autorité pour avoir besoin de désorganiser l'armée des frontières par cette formation de quarante cohortes prétoriennes ou d'une armée de 40,000 prétoriens.

Ces cohortes, en effet, ne pouvant être composées que de légionnaires, il aurait fallu demander à chacune des trente légions qui existaient avant la guerre parthique 1100 à 1200 de leurs meilleurs soldats pour former la nouvelle garde; l'armée de ligne en aurait été singulièrement affaiblie et les préfets du prétoire, mis à la tête de ces 40,000 soldats d'élite, seraient devenus par trop dangereux. La garde avait été formée sur le modèle de la légion, laquelle avait dix cohortes et comptait, avec ses auxiliaires, environ 10,000 hommes. Composer une cohorte de 4,000 soldats eût été contraire à tous les principes militaires des Romains. Dion et Spartien ne connaissent pas cette colossale opération. La rhétorique d'Hérodien ne peut prévaloir contre leur silence (1).

Cet écrivain ne parle point de l'augmentation d'effectif des seuls prétoriens; pour lui, ce sont toutes les forces militaires de Rome qui furent quadruplées.

Or ces forces comprenaient 10,000 prétoriens et leurs dix *turmes* de cavaliers, 6,000 hommes des quatre cohortes urbaines (2), 7,000 *vigiles*, les *equites singulares Augusti*, les *milites peregrini* et les *frumentarii*, probablement 25,000 hommes. Quadrupler ce chiffre, c'eût été mettre dans Rome 100,000 soldats, qui, certai-

(1) On se souvient des longs débats suscités dans la presse et au parlement par le projet de modifier le chiffre de l'effectif des compagnies dans nos régiments.

(2) On trouve encore ce chiffre en 216. L. Renier, *Diplômes milit.*

nement, ne s'y trouvaient pas. Hérodien ajoute à ces troupes une armée de force égale, campée aux portes de la ville. Ici encore, nous le prenons en flagrant délit d'exagération, puisque nous savons que cette armée se composait d'une seule légion, la IIe *Parthica*, qui était cantonnée à Albano. D'ailleurs, que signifie cet établissement d'une légion aux portes de Rome, si ce n'est une garantie que l'empereur avait voulu se donner contre l'esprit séditieux des prétoriens? Or cette pensée de défiance était en contradiction avec une grande augmentation d'effectif de la redoutable milice qui, en trois mois, avait égorgé deux empereurs.

Dion se plaint, il est vrai, que le trésor fût chargé d'une dépense nouvelle. L'augmentation de la solde décrétée par Sévère et la création de trois nouvelles légions, dont deux restèrent cantonnées dans la nouvelle province de Mésopotamie, expliquent ses plaintes au sujet de la dépense. Quant à ce que dit l'historien-sénateur de l'encombrement de la ville par les soldats, il convient de se rappeler que le sénat, où Sévère n'était point aimé, voyait avec douleur tout ce qui augmentait à Rome la force de l'élément militaire. Or l'établissement d'une légion à Albano, aux portes de la ville, était une nouveauté qui devait singulièrement déplaire aux Péres Conscripts, et les soldats de la *legio* IIe *Parthica*, assez voisins de Rome pour s'y montrer souvent, irritaient par leur présence ceux qui n'avaient jamais vu de légionnaires dans la capitale de l'empire. En outre, le changement opéré par Sévère dans le recrutement des prétoriens, pris désormais non plus en Italie, mais dans les légions, blessait de vieilles habitudes et causait un mécontentement dont Dion s'est rendu l'écho. Tout ce qu'il serait possible d'accorder à Hérodien et à Dion, c'est que la garde personnelle du prince et les corps détachés furent augmentés d'un certain nombre d'hommes.

Je crois par toutes ces raisons qu'il ne faut attacher aucune importance à un discours qui n'a rien d'officiel et qu'Hérodien a composé lui-même ; il est donc nécessaire de rayer de l'histoire le fait qui est l'objet de cette note.

V. DURUY.

MONUMENTS INÉDITS DES CROISÉS

LA

PRÉSENTATION DU CHRIST AU TEMPLE

(d'après un chapiteau provenant de Jérusalem)

I

LE CHAPITEAU.

J'avais, il y a plusieurs années, remarqué dans le minaret qui s'élève à l'angle nord-ouest de l'enceinte du Haram (1), à Jérusalem, un chapiteau qui semblait orné de figures mutilées(2).

Pendant ma dernière mission (1873-1874), j'ai été revoir, pour l'étudier plus attentivement, cet intéressant débris qui, par une chance trop rare, a échappé à la fureur iconoclaste des musulmans; il lui a toutefois payé un large tribut, comme il est aisé de s'en assurer en examinant le dessin ci-contre, soigneusement exécuté à la chambre claire par mon collaborateur graphique, M. A. Lecomte (3).

Le minaret consiste en une haute et élégante tourelle quadrangulaire qui s'élève au-dessus de la caserne turque (4) : là était autrefois la fameuse tour Antonia qui a tant exercé la sagacité des topographes. La vue dont on jouit de ce minaret doit être celle dont jouissait, sur

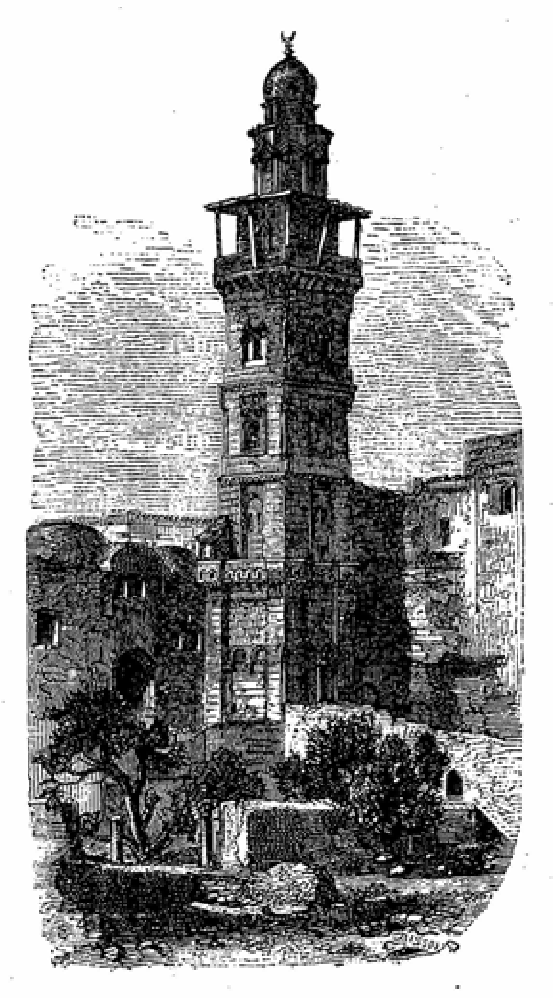
(1) Il est inutile de rappeler que le *Haram* représente à peu près exactement le *Hieron* au milieu duquel était le *Naos* ou Temple juif.

(2) L'existence de ce débris m'a été signalée en 1870 par deux voyageurs anglais de mes amis, MM. T. Drake et E.-H. Palmer.

(3) Le dessin est excellent; la gravure laisse malheureusement un peu à désirer.

(4) En F du plan d'ensemble donné plus loin; le minaret est représenté par e petit carré noir.

les vastes parvis du Temple, la garnison romaine occupant cette forteresse (1).



Le chroniqueur arabe de Jérusalem et d'Hébron, Moudjir ed-din, nous apprend que ce minaret s'appelait *minaret des Ghawânimè,* à cause de sa proximité de la porte du même nom.

(1) Flav. Josèphe, *Guerre Juive*, p. 336, éd. Haverkampf : ὡς καθορᾷν ὅλον ἀπ᾽αὐτοῦ τὸ ἱερόν.... ει καθῆστο γὰρ ἀεὶ ἐπ᾽αὐτῆς τάγμα Ῥωμαίων. La gravure mise en tête de l'ouvrage de MM. W. Besant et E. H. Palmer, *Jerusalem, the city of Herod*

Il nous assure qu'au même lieu s'élevait déjà un minaret à l'époque d'Abd el-Melik, c'est-à-dire au Ier siècle de l'hégire; la même observation est faite à propos des trois autres minarets qui se dressent en divers endroits de l'enceinte du Haram (1).

Je suis, pour ma part, tenté de croire que ces minarets correspondent à certains points stratégiques et fortifiés de l'antique enceinte du Temple. Je ne serais même pas éloigné d'appliquer ce principe aux minarets qui s'élèvent à l'intérieur de la ville, et d'admettre, par exemple, que les minarets du *Djâmè el-'Omari* et du *Khanga* (entre lesquels se trouve l'*église du Saint-Sépulcre*) nous présentent des jalonnements pour le tracé de la seconde enceinte aujourd'hui disparue (2).

Après avoir monté l'escalier tournant ménagé dans l'intérieur du minaret, et dont j'ai oublié le nombre exact de marches, on débouche à l'extérieur sur une petite plate-forme en encorbellement bordée d'une balustrade et recouverte par un auvent qui règne tout autour (3). C'es sur cette plate-forme que circule le *muezzin* jetant aux quatre points de l'horizon son appel à la prière. L'auvent destiné à l'abriter contre le soleil et contre la pluie est une addition moderne ne faisant pas partie intégrante de l'ensemble architectural.

Sur chacune des quatre faces du minaret sont pratiquées des doubles baies qui consistent en deux petites arcades géminées venant s'appuyer sur une colonnette mitoyenne. Cette disposition se répète, avec quelques variantes, à chacun des étages du minaret.

Le chapiteau qui fait l'objet de cette étude surmonte la colonnette de la double baie qui a été ouverte dans la face ouest, à l'étage correspondant à la plate-forme.

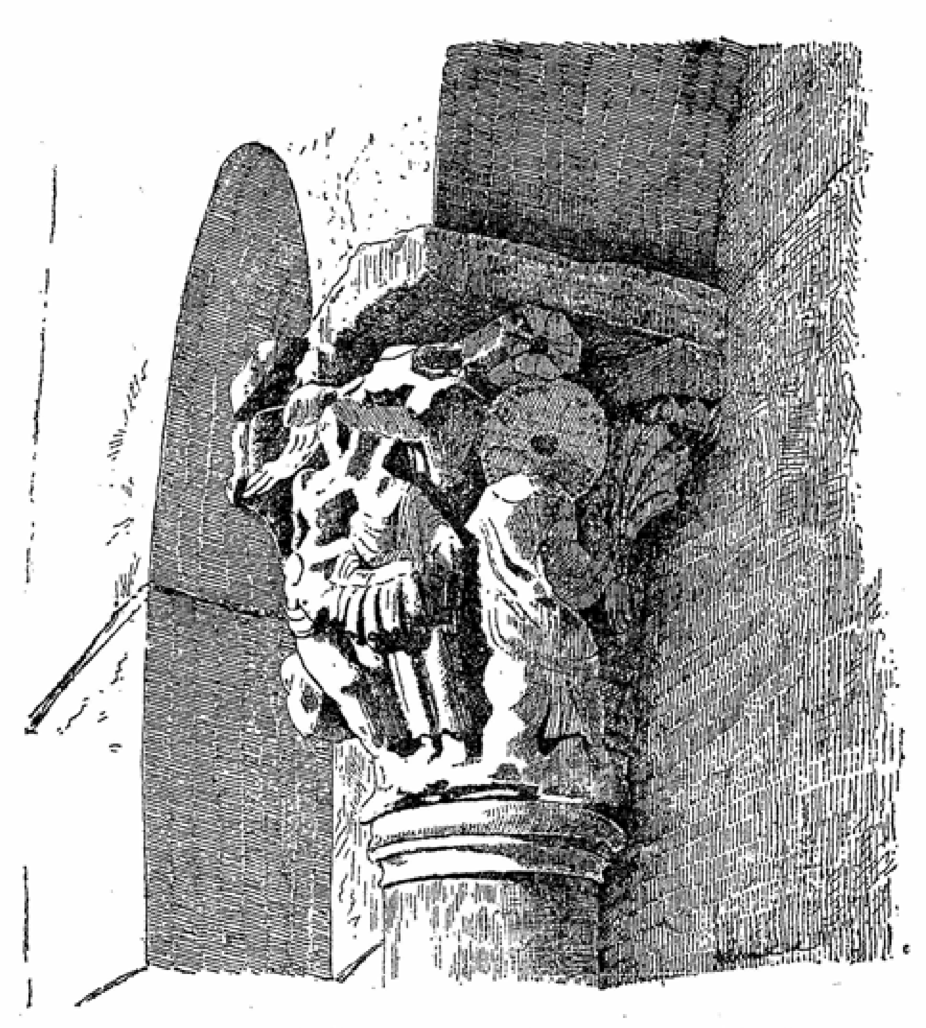
Il est en marbre blanc sculpté. Le marteau musulman a fait rage; l'œuvre pie s'est particulièrement acharnée sur les têtes, totalement disparues, des figures qui s'y détachaient en ronde bosse.

and Saladin, London, 1871, d'après une photographie prise de ce minaret, peut donner une idée de ce point de vue (*The Dome of the Rock, frontispice, from a photograph by C. F. Tyrwhitt Drake, Esq.*).

(1) *Kitâb el ouns el-djelîl bi-târikh el-qouds wel-khalîl*, p. 379 du texte arabe du Caire; cf. p. 249.

(2) Cette enceinte était flanquée de tours : *τὸ δὲ μέσον εἰς τέσσαρας καὶ δέκα πύργους...μεμέριστο*. Flav. Josèphe, *Guerre juive*, p. 329. On sait que la question de cette seconde enceinte est intimement liée au problème de l'authenticité du Saint-Sépulcre.

(3) On peut encore monter plus haut, dans une espèce de lanternon octogonal qui s'élève au-dessus de l'auvent et qui est lui-même couronné par un petit édicule à coupole ovoïde, percé de fenêtres et orné du croissant.



Chapiteau de marbre blanc, dans un des minarets du Haram ech-Cherif, à Jérusalem.

En l'examinant avec attention, on distingue d'abord, à l'extrême gauche, un personnage vêtu d'une robe étroite et serrée aux reins par une ceinture d'étoffe dont le bout, ou les bouts, retombent. Il se tient debout, les jambes légèrement infléchies, et tend en avant ses deux bras maintenus parallèles ; sur les avant-bras est disposé un linge ou une étoffe aux plis abondants formant, entre les deux bras une dépression sensible. L'attitude de ce personnage, quoique indécise et obscure, ne manque pas d'une certaine grâce naturelle, et l'on y démêle assez facilement un empressement respectueux à recevoir, dans le *sinus* du linge jeté sur les bras, quelque chose qu'il nous reste à déterminer.

Le mouvement paraît s'adresser à un second personnage drapé, assis à l'extrême droite, le corps tourné à droite, et dont la tête, bien entendu, n'existe plus. La main et le bras droits ont également disparu ; le bras gauche, épargné, est ployé d'un quart environ, la main ouverte.

Au-dessus de ce personnage décapité, et à l'arrière-plan, est sculpté un grand nimbe crucifère, dont la circonférence est ourlée d'une ligne de petits trous faisant des noirs vigoureux; la croix est à branches égales et à bouts légèrement élargis ; au centre est un grand trou.

La tête qui se détachait sur ce nimbe devait avoir une position un peu oblique, à en juger par la direction moyenne de la croix qui s'écarte de la perpendiculaire.

Entre ces deux personnages, et au second plan, on remarque un troisième personnage, debout, drapé, avec un pan de son manteau rejeté sur l'épaule gauche ; la tunique, qui s'arrête au-dessus de la cheville, laisse voir les pieds. Le bras gauche a été brisé ; l'autre semble plié à angle droit et ramené sur la poitrine, sous un pan d'étoffe. Ce troisième personnage, placé juste derrière les bras tendus du premier, paraît jouer, par sa position même, un rôle relativement accessoire dans cette scène.

Au-dessus de la tête absente du premier personnage se détache une aile allongée, appartenant à quelque être céleste qui n'a pas trouvé grâce devant le marteau. Signalons, pour terminer, quelques détails moins importants : une sorte de fleuron au-dessus du nimbe, et tout à fait à l'extrémité, à droite, une espèce de palmette ornementale qui est peut-être une indication architecturale, car elle paraît surmontée d'une sorte d'abaque.

Il est clair que nous avons affaire à un sujet emprunté à l'iconographie chrétienne ; le style de ce chapiteau rappelle à première vue

les procédés de l'art roman, et on pourrait le rapprocher de beaucoup de chapiteaux semblables qui se voient dans nos anciennes églises.

Malheureusement ce débris est dans un tel état de mutilation qu'il serait difficile de pousser bien loin ces rapprochements; attachons-nous avant tout à reconnaître la scène qu'on a voulu figurer.

Je pense qu'on ne saurait guère y voir autre chose que la *Présentation de Jésus au temple.*

On sait quelle est l'origine de cette tradition. C'est un passage de l'Évangile de saint Luc (1), pour lequel les autres évangélistes n'offrent pas de concordance.

Le texte, immédiatement après la mention de la circoncision, raconte que la Vierge et Joseph se rendirent à Jérusalem pour consacrer, suivant la loi, leur enfant au Seigneur, et faire les offrandes habituelles. A ce moment un juste, doué de l'esprit prophétique, le vieillard Siméon, obéissant à une inspiration divine, se rendit au Temple; il y rencontra la sainte famille et, ayant pris l'enfant Jésus dans ses bras, il le reconnut et le proclama comme le Sauveur. Au même moment la prophétesse Anna, qui se trouvait là, rendit grâces au Seigneur, et annonça à tous la délivrance de Jérusalem.

Cet événement de la vie de Jésus, malgré le silence des trois autres évangélistes, paraît avoir joué d'assez bonne heure un rôle important dans la liturgie chrétienne (2). C'est à lui que se rattache l'une des fêtes immobiles de l'année ecclésiastique, celle de la *Purification de la Vierge*, fixée dans les martyrologes chrétiens au 2 février. Cette fête est aussi désignée quelquefois, et cela anciennement, par l'expression de *Hipapante* ou *Hipapanti Domini;* Hipapante est la transcription du mot grec Ὑπαπαντή, *occursus.* Ce fait seul suffirait à démontrer l'antiquité de l'institution de cette fête, qui est consacrée particulièrement à la bénédiction des cierges et, pour ce, porte vulgairement le nom de *Chandeleur*. On trouvera tous les détails relatifs aux origines de cette fête, et notamment à sa substitution aux Lupercales, dans la *Vie des Saints* des Bollandistes (3).

Cette scène devait naturellement tenter les artistes chrétiens; aussi

(1) Luc, II, 22-38.

(2) Sur l'antiquité de cette fête chez les Latins, voir Bollandistes, février I, 271.

On trouvera à la page 274 du même ouvrage quelques indications sur diverses églises placées sous le *titulus* de la *Purification de la Vierge.*

(3) Bollandistes, 2 février, parag. IV; cf. Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, s. v. *Fêtes immobiles*, p. 268.

est-elle décrite en détail dans le *Guide de la peinture*, manuscrit byzantin du mont Athos, qui enseigne la manière de traiter les divers sujets de l'iconographie de l'Ancien et du Nouveau Testament :

« *La Chandeleur*. Un temple et une coupole. Au-dessous de la coupole, une table, sur laquelle il y a un encensoir d'or. Saint Siméon le Théodochos (*celui qui reçoit Dieu*) prend dans ses bras le Christ petit enfant, et le bénit. De l'autre côté de la table, la sainte Vierge ouvre ses bras et les tend vers lui. Derrière elle, Joseph portant deux colombes dans sa robe. Auprès de lui, la prophétesse Anna dit sur un cartel : Cet enfant est le créateur du ciel et de la terre (1). »

Notre chapiteau paraît répondre assez bien comme disposition générale aux principaux traits de cette description ; mais il s'en éloigne par plusieurs côtés. L'indication du temple, de la coupole, de la table et de l'encensoir sont bien difficiles à retrouver; je crois, à vrai dire, que tout ou partie de ces accessoires ont été omis pour cause de simplification, le sculpteur n'ayant point ses aises par suite de l'exiguité du chapiteau où il devait faire tenir cette scène compliquée.

Le même motif a probablement fait supprimer la prophétesse Anna.

Nous avons par contre une addition, celle d'un ange dont l'aile épargnée révèle la présence. Ces variantes ne doivent point, d'ailleurs, nous surprendre outre mesure, car nous allons reconnaître tout à l'heure que nous sommes probablement en face d'une œuvre romane, et il ne faut pas nous attendre, par conséquent, à voir appliquer rigoureusement les règles traditionnelles de l'iconographie grecque.

En s'appuyant sur la comparaison de divers spécimens de cette scène telle qu'elle se montre sur des monuments occidentaux (2), on

(1) Didron, *Manuel d'iconographie chrétienne* traduit du manuscrit byzantin *le Guide de la peinture*, par Durand, p. 160.

(2) R. Guénebault, *Dictionnaire iconographique*... II, 278.

Rohault de Fleury, *l'Evangile*, I, 53-55, pl. XIV et XV.

Grimouard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, IV, p. 150, 152.

Les plus remarquables de ces représentations sont :

Ve siècle, mosaïque de Sainte-Marie-Majeure; VIIIe siècles, mosaïque de Saint-Pierre; IXe siècle, miniature d'un manuscrit grec de la bibliothèque nationale, n° 510; Xe siècle, *Graduel de Prüm*, ms. latin de la bibl. nat., n° 9448 ; XIe siècle, manuscrit grec, bibl. nation., n° 74; XIe et XIIe siècles, portes de Saint-Paul, et *Exultet* de Pise, etc.

Cf. les bas-reliefs de la grande châsse du trésor d'Aix-la-Chapelle (Cahier et Mar-

reconnaît sans peine dans le personnage de gauche, tendant ses bras recouverts d'un linge ou d'une étoffe, le vieillard Siméon prêt à recevoir l'enfant Jésus. Souvent les bras sont indiqués comme recouverts par un pan du manteau, sous lequel ils sont passés. On pourrait à la rigueur admettre qu'ici c'est non pas un linge, mais le manteau dont se serait dépouillé Siméon, qui recouvre ses bras.

La présence de l'ange, dont on distingue encore une aile au-dessus de la tête de Siméon, n'a rien d'insolite; dans le plus ancien monument connu de la Présentation, la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure, deux anges assistent à la scène.

Le personnage du second plan, derrière les bras de Siméon, ne saurait être autre que Joseph; il est suffisamment caractérisé par la place moins importante qui lui a été assignée, et surtout par la position de son bras gauche replié contre sa poitrine pour maintenir les deux colombes destinées au sacrifice et aujourd'hui brisées. Cette attitude est tout à fait conforme à celle qu'il a sur nombre de monuments.

Pour ce qui est du troisième personnage assis à gauche, on rencontre certaines difficultés. Il semble naturel d'y voir la Vierge; cependant la Vierge est ordinairement debout dans cette scène; de plus, ce personnage a l'air d'être un peu à l'écart. Il a subi, il est vrai, de telles mutilations qu'on ne saurait se faire une idée précise de son attitude primitive. On peut admettre que le bras droit, actuellement disparu, supportait l'enfant Jésus tourné vers le vieillard Siméon; la figurine aurait eu le même sort que le bras de la Vierge.

D'après les règles ordinaires de l'iconographie chrétienne, le nimbe crucifère devrait, dans ce groupe de Jésus et de sa mère, appartenir au premier; la dimension qu'il affecte ici, la manière dont il est disposé, tendraient plutôt à le faire attribuer à la figure assise; mais il est si difficile de se rendre compte de l'agencement primitif des deux têtes de cet ensemble, que je ne voudrais rien affirmer sur ce point (1).

tin, *Mélanges d'archéologie*, I, p. 20, 23, pl. III), le sacramentaire de Drogon (Cahier, *Nouveaux mélanges... Ivoires*, etc., p. 124).

On peut encore comparer nombre de vitraux, par exemple ceux de la cathédrale de Chartres.

(1) J'ai soumis ce point obscur à un archéologue consommé, M. Didron, qui a bien voulu me prêter, pour l'éclaircir, le secours de ses lumières. Le nimbe crucifère est réservé à la divinité : il était primitivement l'apanage du Christ; il a passé ensuite aux deux autres membres de la Trinité et aux symboles

D'autre part, la présence du nimbe crucifère montre bien l'importance du personnage assis; l'on ne saurait donc prendre ce personnage pour la prophétesse Anna et voir la Vierge dans celui où je propose de reconnaître Joseph (1).

Quoi qu'il en soit, malgré ces quelques réserves de détail nous pouvons admettre sans hésiter que c'est bien la *Présentation de Jésus* qui est sculptée sur notre chapiteau : l'attitude du vieillard Siméon suffirait à elle seule pour lever tous les doutes.

Il ne faut pas songer, comme on pourrait en être tenté, à un épisode de l'enfance de la Vierge, qui, elle aussi, fut, suivant la légende, amenée toute petite au Temple.

Le *Guide de la peinture* connaît également cette scène, qu'il appelle : *la Mère de Dieu bénie par les prêtres* (2). Mais l'Évangile apocryphe qui sert d'autorité à cette description dit expressément que la Vierge avait alors *trois ans* (3), et le *Guide* ne manque pas de le répéter.

Or c'est bien un tout petit enfant que le personnage de gauche s'apprête à recevoir, sur ses bras étendus, recouverts d'un linge ou d'un manteau; nous sommes donc ramenés forcément à la première enfance de Jésus. Jésus avait huit jours quand il fut circoncis (4); suivant le système chronologique des meilleurs exégètes (5), la présentation de Jésus se place immédiatement après cette cérémonie et avant l'adoration des mages et la fuite en Egypte; c'est-à-dire qu'à ce moment Jésus doit être encore considéré comme un nouveau-né, ce qui concorde à merveille avec les indications du chapiteau.

qui les représentent ; il peut, par exemple, accompagner la colombe du Saint-Esprit, l'agneau personnifiant Jésus, la main du Père éternel, etc.; la Vierge n'y a pas droit.

(1) On pourrait à la rigueur expliquer ce nimbe crucifère comme appartenant à la main divine; cette main intervient en effet quelquefois dans cette scène, par exemple dans la miniature du bénédictional de Saint-Œthelwold (xe siècle).

(2) Didron, *Guide de la peinture*, p. 279.

(3) *Protevangelium Jacobi* VII, 1, 2. Je suis obligé d'insister à cet égard parce que le souvenir de la *Présentation de la Vierge* paraît avoir pris dans la suite une grande importance; suivant la tradition ce serait ce souvenir qu'aurait consacré Justinien par l'érection, à Jérusalem, d'une grande basilique de Sainte-Marie, que quelques auteurs identifient avec la mosquée d'El-Aqsa, placée, comme notre chapiteau, dans le Haram ; l'on pourrait donc être tenté tout d'abord de considérer ce chapiteau comme provenant de cette basilique.

(4) La *Circoncision* a été même quelquefois confondue par l'iconographie et la légende avec la *Présentation*.

(5) C. Tischendorf, *Synopsis evangelica*, XII : « quæ h. l. a Luca narrantur non posse post magorum adorationem aut Josephi fugam in Ægyptum apud Mattheum

Deux autres chapiteaux, placés dans le même minaret, aux deux autres baies du même étage, offrent avec celui-ci les plus grandes affinités. Malheureusement ils sont encore beaucoup plus mutilés; cependant, d'après le peu qui en reste, j'ai cru y reconnaître la *répétition de la même scène*, de la *Présentation*.

Non-seulement ces trois chapiteaux se ressemblent, mais les colonnettes ainsi que les bases qui les supportent sont d'un même module.

Enfin, détail essentiel, ces trois chapiteaux ont été primitivement taillés de façon à s'appliquer chacun entre *deux murs à angle droit;* ce sont, à proprement parler, des *chapiteaux d'angle*. Je conclus de tout cela qu'ils proviennent de quelque église ou chapelle chrétienne détruite par les musulmans, et qu'ils en proviennent *directement*, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été ramassés après coup, ou utilisés de seconde main; autrement ils auraient été dispersés et l'on ne pourrait s'expliquer leur réunion que par une bien singulière coïncidence.

On est amené à se demander pourquoi l'on s'est borné en somme à mutiler ces chapiteaux; pourquoi ces débris contraires aux prescriptions religieuses de l'Islam n'ont pas été définitivement rejetés par les musulmáns au nombre des matériaux informes destinés à être noyés dans quelque maçonnerie; pourquoi, en un mot, on leur a maintenu leur rôle architectural en les reléguant seulement dans un endroit peu accessible.

La même question peut se poser pour plusieurs morceaux analogues contenus dans l'enceinte du Haram ; je signalerai, par exemple, dans la salle orientale contiguë à la mosquée d'El-Aqsa, deux beaux chapiteaux sculptés représentant des animaux fantastiques; ils servent aujourd'hui de *bases* à deux colonnettes flanquant un *Mihrâb*. Longtemps dissimulés sous une épaisse couche de mortier, ils ont été, il y a quelques années, accidentellement dégagés.

Pendant les réparations déplorables faites par les Turcs à la Sakhra, divers morceaux du même genre, avec des têtes humaines, ont été mis au jour, comme j'ai pu m'en assurer *de visu;* par exemple, auprès d'un *Mihrâb* du mur intérieur, dit *Mihrâb Hanéfite* (1);

poni, dudum satis demonstratum est, nuper etiam contra subtiliores Hugii rationes a Wieselero l. l. p. 155. » Il est cependant à remarquer que la fête de l'Epiphanie précède celle de la Purification. La tradition constante de l'Église place la Présentation quarante jours après la Nativité. Bollandistes, février, I, 268.

(1) Voy. L du plan que je donne plus loin.

dans la caverne sacrée, au *maqâm* d'Abraham (1); dans l'enceinte propre de la roche, près du bouclier de Hamzé (2), etc. On s'est empressé, bien entendu, de masquer ces abominations un moment entrevues. Toutes ces sculptures m'ont paru être d'origine médiévale.

Je crois que le respect relatif dont ces morceaux, et notamment les chapiteaux de notre minaret, ont été l'objet peut s'expliquer par ce fait qu'une grande partie des maçons sont des chrétiens, et qu'il a dû toujours en être ainsi (3). Il est probable qu'ils se sont efforcés, pendant les travaux dont on les chargeait, de préserver autant que possible des monuments appartenant à leur culte; les musulmans pouvaient d'autant mieux fermer les yeux sur ces infractions à leur loi religieuse, que ces chapiteaux, antérieurement mutilés, étaient suffisamment défigurés pour n'être point trop choquants. D'ailleurs l'on n'ignore pas l'extrême vénération que professent les musulmans pour la Vierge et Jésus.

Nous sommes donc autorisés à admettre que ces trois chapiteaux ont été enlevés de quelque chapelle, probablement située non loin de là, et que nous allons essayer de retrouver.

II

LA CHAPELLE DE LA PRÉSENTATION ET LE « TEMPLUM DOMINI » A L'ÉPOQUE DES CROISÉS.

Un premier renseignement désirable serait de connaître vers quelle époque a pu avoir lieu cette translation.

Le chroniqueur de Jérusalem, Moudjîr ed-din, nous apprend que la construction des deux portiques qui sont au-dessous de *Dâr en-nâbé* (4) est contemporaine de celle du minaret des Ghawânémé,

(1) X du plan.

(2) K du plan.

(3) Les auteurs musulmans nous disent expressément que les chrétiens indigènes étaient admis dans l'enceinte sacrée pour les besoins d'entretien et de réparation. Lire à ce sujet un intéressant passage de Moudjîr ed-din (texte arabe du Caire, p. 249). Dix chrétiens étaient chargés de père en fils de faire et de balayer les nattes, de nettoyer les canaux et les citernes de la Mosquée, etc. *Les Juifs eux-mêmes* y furent introduits dès l'époque d'Abd el-Melik, pour vaquer à des occupations analogues; il faut peut-être tenir compte de ce dernier fait pour discuter utilement l'origine des *graffiti* hébreux des souterrains d'El-Aqsa.

(4) La *Résidence du Gouverneur* (*Nâïb*); paraît correspondre à Antonia qui jouait un rôle analogue pendant l'occupation romaine.

c'est-à-dire de notre minaret; il ajoute qu'un *tarîkh* (inscription qui y est encastré donne la date de cette construction : mais le texte de ce document lapidaire était déjà fruste à l'époque de Moudjîr ed-din (xv[e] siècle) *par suite de l'ancienneté* (1).

Ailleurs (2), il attribue cette construction au qadhi Cheref ed-din, dont la nomination remontait à l'an de l'hégire 697 (3), ce qui nous reporterait dans les environs de 1298 de l'ère chrétienne. Il ajoute cependant : « On m'a assuré que la construction de ce minaret aurait eu lieu sous le règne des fils de Qalaoûn (4); cela se pourrait bien. »

Toute cette chronologie est passablement nébuleuse; elle nous prouve cependant une chose, c'est que le minaret était tenu déjà au xv[e] siècle pour fort ancien.

Nous sommes, de plus, en droit de considérer les dates ci-dessus comme un *minimum*.

On sait, en effet, combien peu les Arabes distinguent entre la *construction* et la *reconstruction* ou la réparation d'un édifice; c'est une vieille habitude sémitique que nous constatons déjà dans l'inscription de Mésa (5). L'élasticité des mots *'amara*, *'ammara*, favorise singulièrement cette perpétuelle confusion, dont la vanité arabe aime à tirer avantage.

Rien ne s'oppose donc à ce que notre minaret soit antérieur à ces diverses indications et à ce que nous puissions remonter jusqu'au moment du retour des musulmans à Jérusalem (6).

D'ailleurs il ne faudrait pas attacher une importance exagérée à ces calculs, parce qu'il se pourrait, quel que fût l'âge du minaret, que sa partie supérieure où se trouvent les chapiteaux ait été remaniée ultérieurement. Moudjîr ed-din nous parle lui-même d'un semblable remaniement pour les quatre minarets du Haram, qui sont, dit-il, probablement construits sur les anciennes fondations de ceux qu'on y voyait au temps d'Abd el-Melik (7).

Est-il possible de savoir de quel édifice proviennent ces chapiteaux, et, partant, à quelle époque ils appartiennent?

(1) Moudjir-ed-din, *Kitâb el-ouns*, etc., p. 376 du texte arabe du Caire.

(2) *Op. cit.*, p. 380; cf. p. 606.

(3) Le texte arabe du Caire corrige ainsi la date erronée de 677 qu'il porte à la page 380. L'auteur dit avoir *vu* l'acte original.

(4) 678 de l'hégire, 1279 de notre ère.

(5) Le roi moabite se sert constamment du verbe *bana*, « construire», pour dire qu'il a *reconstruit* ou remis en état des villes existant bien avant lui.

(6) Les Francs furent chassés de Jérusalem par Saladin en 1187.

(7) Moudjir-ed-din, *op. cit.*, p. 379.

Un curieux passage de Phocas me semble apporter à cette question une heureuse réponse.

Jean Phocas, pèlerin crétois, visita les saints lieux pendant que les croisés étaient encore maîtres de Jérusalem, puisqu'il composa son ouvrage en 1177 (et non en 1185), comme l'a magistralement démontré M. E. Miller (1).

Il nous a laissé de Jérusalem même une importante relation.

Après avoir succinctement décrit l'église du Saint-Sépulcre, il arrive au *Templum Domini* qui s'élevait dans la région orientale de la cité, « sur l'emplacement du Saint des saints, sur le parvis même du fameux temple de Salomon » (2).

Ce *templum Domini* c'est la *Qoubbet es-Sakhra* actuelle, ce que les Occidentaux appellent vulgairement et fautivement la *mosquée d'Omar*.

« Il y a, dit-il, du côté gauche du Temple deux voûtes sur lesquelles sont racontées, ἱστόρηνται (décrites, représentées), dans l'une la *présentation de Notre Seigneur Jésus-Christ*, car c'est dans ce lieu même que Siméon reçut dans ses bras Notre Seigneur Jésus-Christ. »

Εἰσὶν οὖν περὶ τὰ εὐώνυμα μέρη τοῦ ναοῦ καμάραι δύο, ἐφ' αἷς ἱστόρηνται, ἐν μὲν τῇ μιᾷ ἡ Ὑπαπαντὴ τοῦ Δεσπότου Χριστοῦ, ὅτι καὶ ἐν αὐτῷ τῷ τόπῳ ὁ δίκαιος Συμεὼν τὸν Δεσπότην Χριστὸν ἐγκαλίσατο (3).

On ne saurait douter que Phocas ne veuille parler de deux espèces de petites chapelles situées vers la Qoubbet es-Sakhra, sinon dans l'intérieur même de l'édifice.

Dans la seconde de ces chapelles était représentée la vision de Jacob.

La preuve que par le mot ναός, temple, il faut bien entendre la Qoubbet es-Sakhra et non pas El-Aqsa, c'est qu'aussitôt après il ajoute :

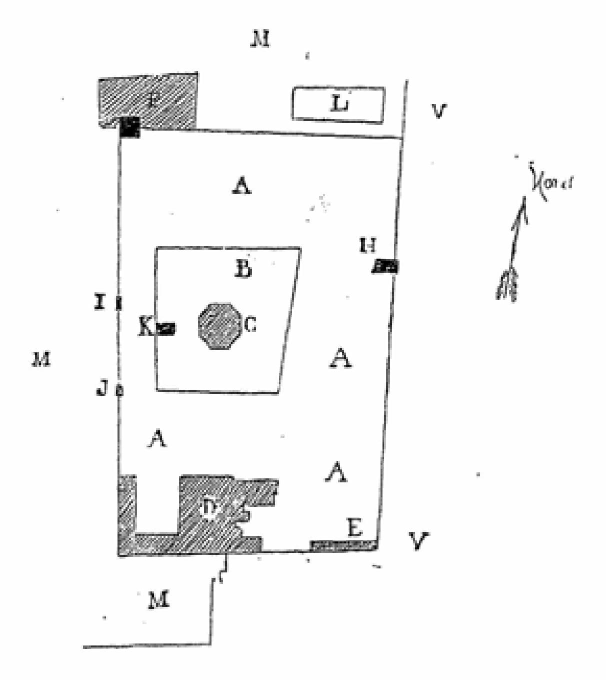
(1) *Recueil des histor. des Croisades, Historiens grecs*, tome I, p. VIII et suiv.

(2) Un détail prouvera l'extrême exactitude de Phocas : il nous dit que le *Templum Domini* était orné de *marbres* colorés et de *mosaïques à l'intérieur et à l'extérieur*. Ces *mosaïques extérieures*, dont on n'avait jamais pu trouver la moindre trace à la Qoubbet es-Sakhra, paraissaient assez invraisemblables ; cependant le témoignage de Moudjir ed-din et de plusieurs pèlerins occidentaux était d'accord sur ce point avec celui de Phocas. J'ai eu la bonne fortune de constater, pendant ma dernière mission, l'existence de ces *mosaïques extérieures*, dont quelques débris sont encore en place sous le revêtement de faïences qu'on leur a substitué et qui doit *reproduire* tout ou partie des *dessins primitifs exécutés en mosaïques*. (Voir mon rapport n° XIII au *Palestine Exploration Fund*.)

(3) *Recueil des histor. des Crois., Histor. grecs*, tome I, 545, 542.

« Du côté droit se trouve une ouverture qui descend jusqu'à une caverne sous le temple... etc. » (1).

Il s'agit incontestablement ici de la caverne sacrée qui est sous la Sakhra même, et où l'on place « le puits des âmes, » *Bir el-Arouâh* (2).



Légende.

AAA Enceinte du Haram.
B Plate-forme de la Qoubbet es-Sakhra (Sahn).
C Qoubbet es-Sakhra (*Templum Domini* des croisés).
D Mosquée d'El-Aqsa.
E Berceau de Jésus.
F Caserne turque et minaret des Ghawanimé (forteresse Antonia).
H Porte Dorée.
I Porte dite Bâb el-Qattanin.
J Porte dite Bâb es-Silsilé.
K Escalier montant sur la plate-forme.
L Birket Israil.
M Ville.
VV Vallée du Cédron.

Non-seulement ces chapelles doivent être cherchées du côté de la Qoubbet es-Sakhra et non pas vers El-Aqsa, mais elles doivent l'être

(1) *Hist. gr.*, *op. cit.*, *id.*, *p.* 542. — Ἐν δὲ τῷ δεξιῷ μέρει ὀπὴ εὑρίσκεται καταβαίνουσα μέχρι σπηλαίου τινὸς ὑποκάτω τοῦ ναοῦ.

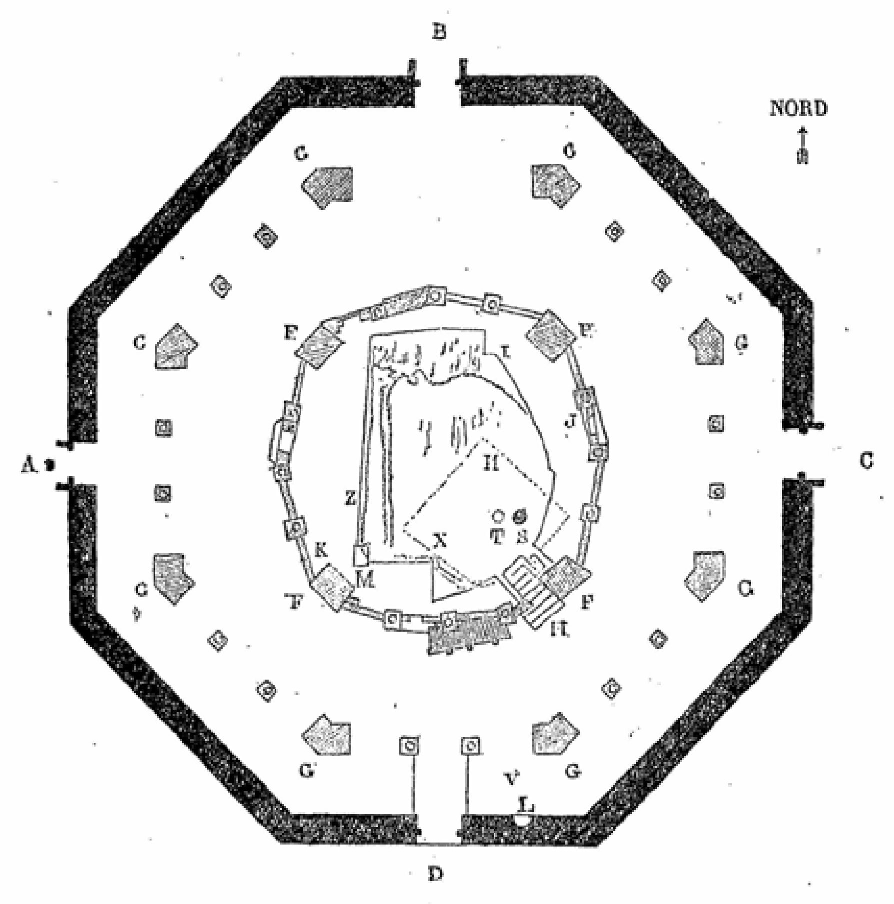
(2) Voy. T du plan donné plus loin.

à l'*intérieur* même de ce premier édifice, car Phocas poursuit immédiatement en ces termes :

« A l'*extérieur du Temple* (Ἔξωθεν δὲ τοῦ Ναοῦ) il y a une grande esplanade dallée de pierres, » etc. (1).

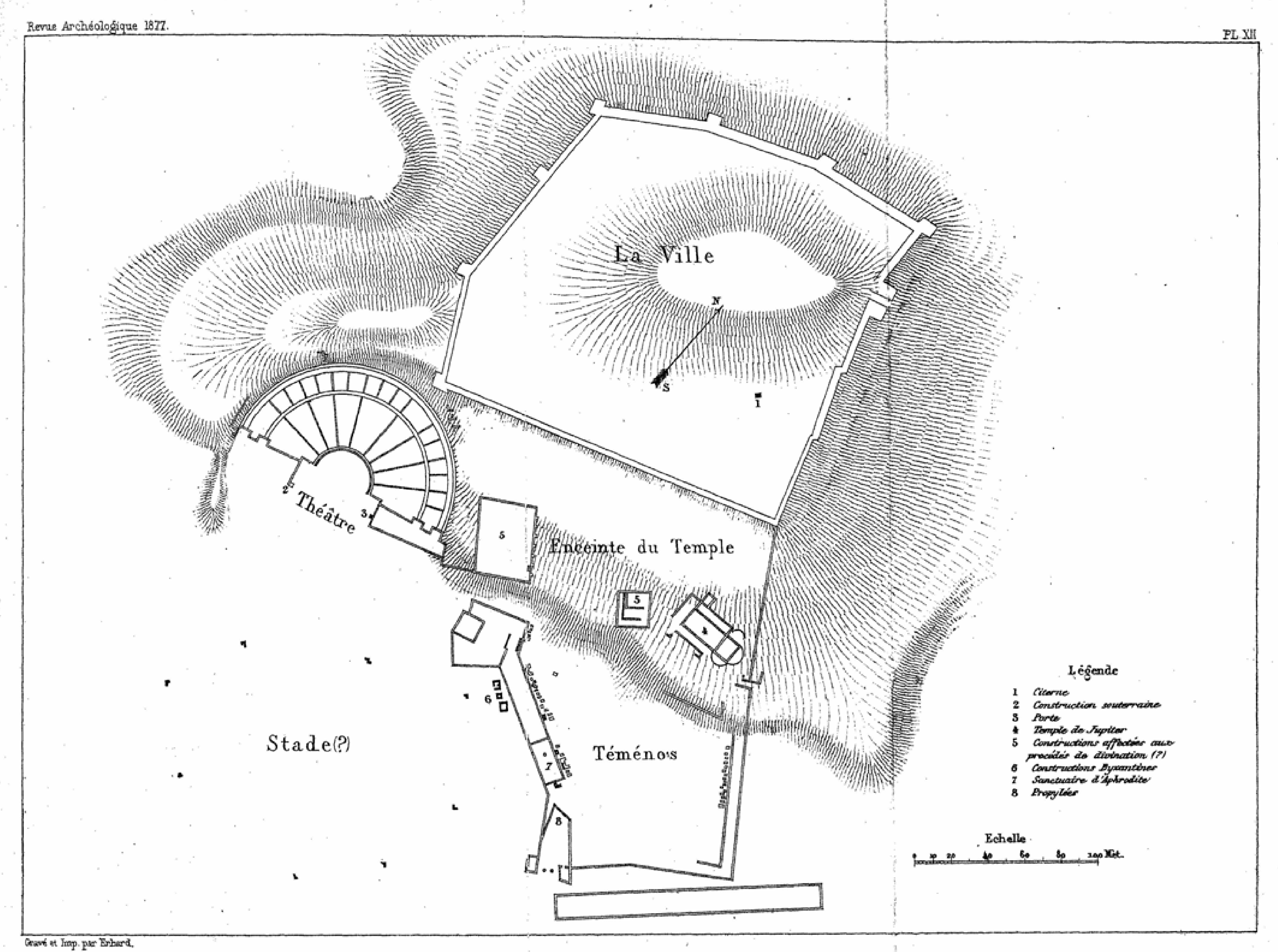
Nous étions donc précédemment à l'*intérieur*, comme pouvait d'ailleurs le faire supposer la mention de la caverne.

Ἐν δὲ τῷ δεξιῷ μέρει est bien mis en opposition avec περὶ τὰ εὐώνυμα μέρη : l'ouverture de la caverne était à droite, et les deux chapelles à gauche. A droite et à gauche de quoi ou de qui ?



Il est indispensable, pour aborder utilement ce point déli-

(1) C'est le *Sahn* des Arabes, la plate-forme trapézoïde qui entoure le Qoubbet es-Sakhra ; voy. B du plan général.



Gravé et Imp. par Erhard,

CARTE DE DODONE

cat, d'avoir au préalable une idée générale de la disposition des lieux.

La Qoubbet es-Sakhra, que les croisés avaient trouvée toute construite à leur arrivée à Jérusalem, avait été transformée par eux en église.

L'édifice actuel nous représente donc à la fois la mosquée élevée par Abd el-Melik au 1er siècle de l'hégire et le fameux *Templum Domini* ou *Templum Dominicum* des croisés (1). Il est construit sur un plan octogonal, parfaitement orienté, avec quatre portes aux faces sud, nord, est et ouest (D, B, C, A).

A l'intérieur deux rangées concentriques de piliers et colonnes (G G, etc., et F F, etc.), la première octogonale, la seconde sensiblement circulaire, supportent le toit et le tambour de la coupole.

Au milieu se dresse la masse irrégulière de la roche sainte, de la *Sakhra* (M S I).

Dans la partie sud-est du rocher est pratiquée l'ouverture H, par laquelle on descend aujourd'hui encore dans la caverne STNX (marquée en pointillé) décrite par Phocas, et placée par lui à la droite d'un point qu'il nous faut déterminer pour savoir où étaient les chapelles, disposées symétriquement à gauche de ce point inconnu.

C'est ici le moment de faire intervenir le témoignage d'un pèlerin allemand presque contemporain de Phocas, Jean de Würzburg, dont la relation remonte à l'an 1165 (2).

Jean de Würzburg nous apprend que les quatres portes décrites plus haut existaient bien dans le *Templum Domini;* il paraît cependant résulter de son dire que les deux portes principales étaient celles du nord et de l'ouest (3), A B.

A propos de la femme adultère il parle d'*une petite crypte* du *Templum Domini* dont l'entrée est à la partie *gauche* du *Templum* et que l'on appelle la *Confessio* (4) : c'est la caverne mise *à droite* par

(1) Appelé aussi *li mostiers del Temple Domini, Domus Domini, Domus consilii,* et même *Temple de Salomon*. Il ne faut pas le confondre avec la mosquée d'El-Aqsa, qui était nommée aussi *Domus Dei Templique Salomonis sive Domus Templi*, et qui appartenait aux *Templiers*.

(2) Les citations ci-dessous se rapportent à l'excellente édition qu'a donnée de ce texte le doct. Tobler dans ses *Descriptiones Terræ Sanctæ*, Leipzig, 1874.

(3) *Descriptiones Terræ Sanctæ*. V. *Johannis Virziburgensis descriptio Terræ Sanctæ*, p. 125.

(4) *Descriptiones*, etc., p. 123. «Locus ille repræsentatur in parva crypta ejusdem templi, ad quam introitus est in sinistra parte templi, et vocatur confessio. In eumdem locum dicitur ingressus Zacharias....»

Phocas; on n'en saurait douter, car le pèlerin allemand, comme le pèlerin grec, rattache aussi à cette crypte le nom de Zacharie (1).

Si la caverne est indiquée à *gauche* par Jean de Würzburg, il faut nous attendre, dans le cas où il parlerait des chapelles de la Présentation et de la Vision de Jacob, à ce qu'il les place à *droite* du Temple.

C'est justement ce qui a lieu; J. de Würzburg dit qu'on montre à *droite* du *Templum Domini* une pierre extrêmement vénérée, sur laquelle Jésus aurait marché lorsqu'il chassa les vendeurs du Temple. Cette pierre, ajoute-t-il, est *jointe* à une autre pierre au-dessus de laquelle est figurée la *Présentation du Christ* avec cette inscription (en hexamètres rimés comme on les faisait à cette époque) (2) :

Hic fuit oblatus rex regum virgine natus,
Qua propter sanctus locus est hic jure vocatus (3).

La vision de Jacob y est également mentionnée, en vers du même goût :

Hic Jacob scalam vidit, construxit et aram,
Hinc locus ornatur, quo sanctus jure vocatur.,

Seulement Jean de Würzburg, qui ne manquait pas de critique, fait remarquer en passant, avec une hardiesse singulière pour l'époque, que cette dernière tradition, *salva Templi reverentia,* ne peut être qu'apocryphe.

En résumé, nous sommes arrivés à ce résultat que Phocas et Jean de Würzburg se sont orientés dans leur description de deux façons opposées, que ce qui est à la droite de l'un est à la gauche de l'autre et *vice versa.* Cela ne nous donne pas encore les positions absolues des points que nous nous efforçons de préciser.

Il nous faut, pour y arriver, recourir à un tiers témoignage. Il nous est fourni par un auteur anonyme récemment publié par le Dr T. Tobler (4), qui lui assigne, avec toute apparence de raison, la date de 1145.

(1) Phocas, *op. cit.*, ἐφ' ᾧ τέθειται ὁ προφήτης Ζαχαρίας. Ils ne paraissent pas entendre l'un et l'autre le même Zacharie, mais ce détail est secondaire.

(2) *Descriptiones*, etc., p. 121 : «*In dextra* parte templi ostenditur lapis cum magna veneratione luminariorum et ornatus, tamquam pede Domini calcatus et insignitus quando ipse solus virtute divina tot restitit hominibus eos violenter ejiciendo : qui lapis adjunctus est lapidi, super quem tamquam in altare depingitur Dominus noster oblatus fuisse, ut demonstratur in pictura et superscriptione quæ talis est. »

(3) Toutes les églises des croisés étaient couvertes de ces inscriptions monumentales. Jean de Würzburg nous en a conservé la fidèle transcription.

(4) *Descriptiones Palestinæ*, p. 100, IV. *Innominati* VII. *Descriptio Terræ*

Cette relation, plus brève que les précédentes, est beaucoup plus nette en ce qui concerne le *Templum Domini*. Elle commence par parler de la *grande pierre* qui est au milieu, où fut placée l'arche : c'est la roche de la Sakhra.

C'est auprès de là, dit l'auteur, que fut présenté le Fils de Dieu et que Jacob vit l'échelle descendant du ciel (1).

Puis il ajoute :

« *A sinistro latere chori :*

> *Est oblatus rex regum de virgine natus,*
> *Quo locus ornatur, quo sanctus jure vocatur.*
> Hic vidit scalam et in titulum erexit et aram.

« *A dextro vere latere* (locus) ubi angelus apparuit Zachariæ. Ibi *subtus* est confixio (confessio), » etc.

L'anonyme ne fait peut-être pas preuve de la même exactitude que Jean de Würzburg pour reproduire les inscriptions; mais en revanche il explique bien mieux la disposition des lieux. Cette fois, plus de doute possible : l'endroit de la *Présentation* était montré sous les croisades au *côté gauche du chœur*.

Par conséquent l'entrée de la caverne était à droite du chœur ; or cette entrée, existant encore aujourd'hui, nous permet de reconstruire dans ses traits généraux l'intérieur du *Templum Domini*.

Les nécessités du culte avaient contraint les croisés à ménager dans ce vaisseau octogonal une espèce de chœur, orienté de l'ouest à l'est. Cette règle d'orientation était rigoureusement observée à cette époque même par les Occidentaux ; je n'ai pas encore rencontré, en Palestine une seule église des croisés qui y fît exception.

Il est probable que ce chœur comprenait le périmètre circulaire de colonnes et de piliers, qui, inscrit lui-même dans le périmètre octogonal, entoure spécialement la roche sainte. Ces colonnes et ces piliers sont encore reliés aujourd'hui par une grille en fer dont le caractère médiéval ne saurait être méconnu. Cette grille, œuvre des croisés (2), devait marquer les limites du chœur. Le chevet devait

Sanctæ. D'après un manuscrit du XIII[e] siècle conservé dans la bibliothèque de l'université d'Erlangen.

(1) *Descriptiones*, etc., p. 102 : Et hic juxta Dei filius præsentatus fuit et Jacob scalam de cœlo descendentem vidit.

(2) De Vogüé, *le Temple de Jérusalem*, p. 94. « Le dernier souvenir des croisés est la grille de fer qui entoure complétement la Sakhra et est fixée entre les colonnes de la rangée centrale. C'est un morceau complet de la ferronnerie française du XII[e]

être tourné vers l'est et suppléer ainsi, pour les exigences du rituel, au manque de l'abside.

La roche sainte, englobée dans ce chœur fait après coup, devait porter le maître autel; les régions nord et sud formaient comme les bas-côtés, les collatéraux de cette nef octogonale :

« Les Francs, dit Moudjir ed-din en se faisant l'écho d'historiens antérieurs, avaient édifié sur la *Sakhra* une *église* et un *autel*, où ils avaient mis des figures et des images; le sultan (Saladin) la fit dégager, ordonna de jeter bas la construction qu'on y avait ajoutée, et la rétablit dans son état antérieur (1). »

Il est évident que par cette église et cet autel, *Kénisé* et *Mazbah*, il faut entendre le chœur et le maître-autel à l'existence desquels nous avons conclu sous les croisés; le mot arabe *Kénisé*, dont se sert Moudjir ed-din, s'applique parfaitement à ce chœur, qui constituait en effet comme une sorte d'église artificielle au milieu de l'édifice musulman.

C'est probablement à cette appropriation qu'est due la mutilation subie par la roche à sa partie occidentale, mutilation qui souleva une vive indignation chez les musulmans lorsqu'ils réoccupèrent leur sanctuaire. On constate en effet de ce côté l'existence d'une coupure destinée à régulariser cette masse brute et à faciliter le revêtement de dalles dont elle a été l'objet (2); les traces en sont encore visibles (3).

Les renseignements les plus circonstanciés relativement à la Sakhra et aux appropriations qu'elles avaient subies nous sont fournis par un témoin oculaire, le secrétaire et panégyriste de Saladin, 'Imâd ed-din el Isfahani, auxquels Moudjir ed-din et ses semblables ont emprunté la plupart de leurs informations à ce sujet. L'ouvrage, encore inédit, de 'Imâd ed-din nous apprend que les Francs, non contents d'avoir construit sur la roche sainte la *Kenisé* et le *Mazbah*

siècle. » Cf. la gravure 44 (p. 96) donnant un dessin partiel de cette « ancienne clôture de chœur de l'époque des croisades. »

(1) Moudjir ed-din, *op. cit.*, p. 30.

(2) Moudjir ed-din, *op. cit.*, p. 301 : « Les Francs avaient fait une coupure dans la *Sakhra;* ils en avaient porté (des morceaux) à Constantinople et en Sicile, en les vendant, à ce que l'on dit, au poids de l'or. » Ibn el-Athir écrit que les Francs avaient recouvert la Sakhra d'un dallage de marbre pour empêcher les prêtres d'en enlever des morceaux et de les vendre fort cher aux pèlerins. (M. de Vogüé, *le Temple*, p. 79.)

(3) Voy. sur le plan la ligne qui va droit au nord en partant du point M et le retour à angle droit au sud-est de ce point.

cités plus haut, l'avaient ornée d'*images* et de *figures* (*soûr ou tamâthil*).

Il ajoute qu'ils y avaient *élevé à part, à l'endroit du Pied, une petite coupole dorée supportée par des colonnes de marbre, disant que c'était l'endroit du Pied du Christ; que c'est un sanctuaire vénéré, décoré d'images sculptées en marbre*, parmi lesquelles il vit des *figures de porcs* (1).

Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien ce passage jette de lumière sur la question qui nous occupe. Nous trouvons d'abord expressément mentionnée une de ces petites chapelles spéciales à l'existence desquelles nous avions conclu tout à l'heure, et qui consistent en un édicule à coupole reposant sur des *colonnettes de marbre;* ces colonnettes impliquent des chapiteaux et ces chapiteaux pouvaient fort bien être décorés de sculptures en rapport avec le vocable de la chapelle.

N'oublions pas que 'Imâd ed-dîn a dû voir lui-même les choses encore en place.

Mais ce qui est tout à fait capital, c'est la mention expresse d'un sanctuaire chrétien déterminé et du sanctuaire musulman auquel il avait succédé : le *Pied de Jésus* et le *Pied de Mahomet*.

La position de ce dernier sanctuaire, encore vénéré de nos jours, nous est en effet parfaitement connue. Voici ce que nous en dit Moudjir ed-dîn :

« Sur la Sakhra, du côté du sud, est (empreint) le *Pied du Prophète* (*Qadam en-neby*) sur qui soit le salut; lorsqu'il monta sur Boraq, la roche, par respect pour lui, s'inclina de ce côté, et de l'autre côté sont (marqués) les *doigts des anges* qui saisirent la roche lorsqu'elle pencha (2). »

(1) *Fath el-qossy fîl fath el qodsy*, manuscrit arabe de la Bibliothèque nationale, anc. fonds, n° 717, f° 36, v°. On peut comparer ce passage avec divers autres manuscrits que nous possédons de ce précieux mais difficile ouvrage, rédigé en prose rimée, notamment avec le n° 741 du même fonds, f° 51, v° et r°. Les *porcs* ou *Khanâzîr* de 'Imâd ed-dîn ne doivent pas être pris au pied de la lettre; il s'agit probablement de quelque création empruntée aux bestiaires symboliques du moyen âge et jouant dans les sculptures un rôle décoratif; le fanatisme religieux et patriotique de l'auteur musulman lui a fait voir là tout naturellement des bêtes dont la présence devait inspirer une double horreur, parce qu'elle violait doublement la loi religieuse, d'abord comme représentations animées, ensuite comme animaux immondes par excellence.

(2) Moudjir ed-dîn, *Kitâb el ouns el-djelîl*, etc., p. 371 du texte arabe du Caire. Ces *doigts des anges* doivent correspondre au point montré aujourd'hui droit au nord du *Pied sacré*, et désigné sous le nom d'*empreinte de la main de Gabriel* (Z du plan).

Le *Pied de Mahomet* figure en M du plan, à l'angle méridional de la coupure de la roche sainte.

Mais ce *Pied de Mahomet*, devenu le *Pied de Jésus* pour les croisés, nous donne la position précise de ce dernier sanctuaire que Jean de Würzburg nous a indiqué comme étant, avec le sanctuaire de la *Présentation, à droite du Temple*, tandis que la caverne est pour lui à *gauche;* ces deux points de repère sont donc M et H du plan.

Ici surgit une nouvelle difficulté. Ces points M et H peuvent-ils être logiquement regardés comme étant à *droite et à gauche* du Temple? Qu'entend exactement le pèlerin allemand quand il dit que la *pierre du Pied de Jésus* était *adjunctus* à la *pierre de l'autel* de la *Présentation?* Veut-il dire qu'elle était *adjacente*, ou simplement qu'il y avait une *autre pierre* pouvant être éloignée ou voisine de celle-là? Ce qui augmente notre incertitude, c'est qu'il a pu y avoir quelque confusion dans les notes ou les souvenirs de Jean de Würzburg : ce ne serait pas la première fois que cela lui arriverait.

Il est certain que l'Anonyme VII nous dit catégoriquement que le *lieu de la Présentation* était à *gauche* et la caverne à *droite du chœur*, et que cette désignation, littéralement d'accord avec celle de Phocas, doit être tenue par nous pour valable de préférence à toute autre. Le Pied de Mahomet ou le Pied de Jésus (M) ne saurait être considéré comme à droite du *chœur* par rapport à la caverne qui serait à gauche (H).

Il semblerait plus naturel de chercher les deux chapelles de la Présentation et de la Vision de Jacob au nord de l'ouverture de la caverne, le long du chœur. Nous devrions alors nous reporter à peu près vers cette espèce de redan désigné aujourd'hui encore par les musulmans comme *le lieu de prière des prophètes* (en I), non loin de la *marque du pied de Idris* (en J) (1).

En tout cas, quelle que soit la manière dont ils se correspondent un à un, il est plus que probable que les divers points de la Sakhra particulièrement vénérés par les musulmans à des titres divers sont les mêmes que ceux vénérés à d'autres titres par les croisés.

La légende si caractéristique et si tenace de l'*empreinte d'un pied sacré*, soit de Jésus, soit de Mahomet, doit avoir sa source dans l'antique tradition qui considère avec toute apparence de raison la Sakhra comme le lieu même du Temple, par conséquent, comme l'endroit où s'arrêta et se tint debout l' « ange » exterminateur. Cette tradition n'était pas étrangère aux croisés et elle coexistait avec les lé-

(1) Idris est Enoch pour les musulmans.

gendes du pied de Jésus, du songe de Jacob et autres glorifications de la roche sainte :

« In quo loco angelus populum cædens, David orante et exclamante : *Ego sum qui peccavi, ego inique egi*, restitisse perhibetur. Ubi etiam lapis ille super quem angelus restitit, adhuc impolitus, in medio templo eminet (1). »

La caverne de la Sakhra était considérée sous les croisés comme le *Saint des saints*, ainsi que nous le dit expressément l'Anonyme VII ap. Tobler : *olim sancta sanctorum*. Jean de Würzburg ne juge pas à propos de rapporter cette tradition, qui lui paraissait peut-être aussi peu vraisemblable que celle de la vision de Jacob. La *confessio* (cf. μαρτύριον) pratiquée dans cette crypte semble avoir constitué une véritable chapelle faisant un exact pendant aux deux chapelles de la Présentation et de la Vision. En effet, la *confessio* était ornée de peintures et d'inscriptions (comme les deux autres chapelles) destinées à rappeler le double souvenir de l'apparition de l'ange à Zacharie et de la femme adultère amenée devant Jésus. La première scène était seulement accompagnée des mots : *Ne timeas, Zacharia, exaudita est oratio tua*, etc. La seconde scène était rappelée par l'image du Christ représentée au-dessus de l'entrée (*in superliminari*), avec ce vers : *Absolvo gentes sua crimina corde fatentes*, que l'anonyme écorche ainsi : *Absolvo gentes cordis crimen facientes (fatentes)*.

L'anonyme nous apprend en outre que dans la *confessio* se trouvait une colonne qu'adoraient les *Sarrasins* et où l'on disait qu'était l'autel où Abraham voulut sacrifier son fils. Il est intéressant de voir que les légendes musulmanes étaient aussi familières aux croisés et qu'ils savaient au besoin les distinguer des leurs. Ce lieu du sacrifice d'Abraham est précisément le *Maqâm d'Ibrahim*, que l'on vénère encore aujourd'hui dans la caverne (X sur le plan).

Ce sanctuaire spécial de la Présentation jouait un rôle important sous la domination des croisés.

Le jour même où se célébrait la Purification, c'est-à-dire la Présentation de Jésus, une procession se rendait solennellement de l'église du Saint-Sépulcre au *Templum Domini*, c'est-à-dire à la Qoubbet es-sakhra (2).

(1) *Gesta Dei per Francos*, XXIV, 573. Cf. *Fulcher Carn.*, 18 (397) : « Spelunca supra quam sedisse angelus dicitur ; » *Guil. Tyr.* : « Supra rupem... dicitur stetisse... angelus. » *Vitriac*, c. 62, ap. Tobler, *Topographie von Jerusalem*, 541.

(2) Elle (l'église du *Templum Domini*) était le but de la procession du Saint-Sépulcre, le jour de la Purification ; E.-G. Rey, *les Familles d'outre-mer*, par Du Cange, p. 833.

Dans le cérémonial prescrit pour le couronnement des rois francs à Jérusalem, le roi, couronné dans l'église du Saint-Sépulcre, devait se rendre au *Templum Domini* et offrir sa couronne sur l'*autel de la Présentation :*

« Et quant il est coroné en Jerusalem, si est coroné au mostier du sepulcre, et vait au Temple Domini; et là euffre sa corone sur l'autier où fut offert nostre Seignor par saint Symeon, et puis s'en entre au temple Salomon (1), qui est la maison des Templiers (2). »

Nous avons vu plus haut que les deux portes principales du *Templum Domini* étaient celles de la face nord et de la face ouest; il est à noter que la plupart des églises élevées en Palestine par les croisés ont leurs portes orientées de la même façon. L'anonyme français du XIIe siècle à qui nous devons la relation connue sous le nom de *la Citez de Jherusalem* dit expressément :

« El mostier del temple avoit IIII portes en croix. La première est devers solel couchant. Par la entroient cil de la cité el temple (3). »

La porte occidentale était donc la principale; c'est par elle qu'on entrait quand on allait de la ville au *Templum Domini;* c'est ainsi qu'a dû procéder Phocas, qui passe de l'église du Saint-Sépulcre au Temple. Il avait donc bien, en pénétrant par la porte ouest, devant lui le chœur, à droite du chœur l'entrée de la caverne, à gauche la chapelle de la Présentation et celle de la Vision de Jacob. Jean de Würzburg s'orienta en sens inverse; peut-être cela vient-il de ce qu'il était entré par une autre porte.

Il n'est pas trop hardi de supposer que nos trois petits chapiteaux si nettement caractérisés appartenaient à la première de ces chapelles pratiquées le long du chœur, peut-être même dans les entrecolonnements (4). Ils pouvaient soutenir la retombée de ces voûtes, καμάραι, dont parle Phocas; s'il s'agit de voûtes d'arêtes (cf. la *coupole* de ʿImad-ed-dîn), leur rôle de chapiteaux angulaires, révélé par leur

(1) Le *temple Salomon*, c'est-à-dire la mosquée d'El-Aqsa.

(2) *Assises de Jérusalem*, publiées par Beugnot, I.

(3) T. Tobler, *Descriptiones Terræ Sanctæ*, p. 210.

(4) Les deux autres exemplaires sont tellement frustes qu'il se pourrait bien qu'un d'entre eux au moins contînt non la Présentation de Jésus, mais la Vision de Jacob. En tout cas on peut dès maintenant prévoir qu'on découvrira peut-être un jour à Jérusalem un ou deux chapiteaux analogues représentant la *Vision de Jacob*. Ce sujet est rarement traité; mais il 'a été cependant quelquefois, comme le prouve la mention qu'en fait le *Guide de la peinture*, p. 89 : « *Échelle de Jacob :* Jacob, le patriarche, endormi. Au-dessus de lui, une échelle appuyée au ciel. Les anges du Seigneur montent et descendent sur cette échelle. »

forme, s'expliquerait bien naturellement ; dans ce cas il y en aurait eu un quatrième, qui a disparu.

Le sujet sculpté sur ces chapiteaux était bien en rapport avec les peintures, fresques ou mosaïques, accompagnées d'inscriptions, qui décoraient ces espèces de petits édicules latéraux et qui avaient vivement frappé l'attention des pèlerins cités plus haut.

Les considérations tirées du style même du chapiteau que nous venons d'étudier concordent pleinement avec cette conclusion, et nous autorisent bien à y voir une œuvre des croisés.

Un des premiers soins des musulmans en reprenant possession de leur sanctuaire fut, comme nous l'avons vu, de le débarrasser de toutes les additions chrétiennes qui y avaient été faites (1). Les représentations figurées furent naturellement les premières à disparaître. C'est à ce moment que doivent remonter la mutilation et l'enlèvement de ces petits chapiteaux, qui furent ensuite recueillis par quelque maçon et transportés dans le minaret où nous les avons retrouvés.

La plus intéressante à consulter de toutes les descriptions du *Templum Domini*, à l'époque des croisés, est assurément celle de Théodéricus (1172).

Elle nous fournit d'inestimables informations sur les points qui nous intéressent.

Nous y voyons d'abord les quatre portes de la Sakhra nettement indiquées, avec leurs positions orientées :

« Per quatuor januas intratur et exitur, unaquæque janua suam « de quatuor mundi plagis respicientem. »

Le chœur central était positivement constitué comme je l'avais déduit d'autres données moins claires, par le périmètre intérieur, la rangée des quatre piliers (F, F, F, F) et des colonnes sur lesquels reposent les arcades et le tambour :

« Ambitus vero chori quatuor habet fornices sive pilaria e

(1) Moudjir ed-din, *loc. cit.* Cf. ce que dit Ibn el-Athir : « On effaça toutes les peintures et figures qui se trouvaient dans ces édifices. » (De Vogüé, *le Temple* p. 79.) N'ayant pas à ma disposition le texte d'Ibn el-Athir, je ne puis vérifier quel est le mot arabe que cette traduction rend par « effacer », ce qui ne peut s'appliquer qu'à des peintures à fresque. Chahâb ed-din ap. Tobler, *Topographie von Jerusalem*, I, 538 : « On l'avait chargée de peintures plus laides que la nudité même des pierres, et on y avait placé différentes *statues*. Elle était entourée de *marbres* et de *sculptures*. »

« octo (1) columnas quæ interiorem murum, cum ipsius testudine in « altum porrecta, gestant. »

Le chœur contenait différents sanctuaires entourés de *grilles en fer*, d'abord un autel en l'honneur de saint Nicolas ; puis, *à l'est*, sur le côté du chœur, était, également entouré d'une grille de fer avec des portes, le lieu digne de toute vénération *où Notre Seigneur Jésus-Christ avait été apporté au Temple, avec l'offrande, le quarantième jour après sa naissance :*

« Verum versus orientem ad latus chori locus ferreo pariete januas « habente circumseptus omni veneratione dignus habetur, in quo « Dominus noster Jesus Christus, ad templum cum oblatione sua XL° « nativitatis suæ die delatus, a parentibus oblatus est, quem ad tem- « pli ipsius introitum (2) senex Simeon in ulnas suscepit et ad locum « oblationis detulit, in cujus loci fronte hi versus sunt descripti. »

Ainsi c'est contre le chœur, et *à l'est*, qu'était le sanctuaire de la Présentation ; cela nous ramène en plein vers les points I et J, sanctuaires musulmans que j'ai signalés comme pouvant correspondre au sanctuaire chrétien.

La pierre où Jacob avait appuyé sa tête pendant sa vision était située tout près de là, à une coudée de distance au plus, *vix uno remotus cubito* (3). Cette proximité justifie tout à fait Phocas, quand il réunit dans un même groupe ces deux petites chapelles.

Ch. CLERMONT-GANNEAU.

(1) Actuellement il y a *douze* colonnes et non *huit*, entre les quatre piliers ; c'est-à-dire que Théodéricus en compte *une* de moins dans chaque intervalle ($1 \times 4 = 4$).

(2) L'expression *ad templi ipsius introitum*, semblerait impliquer que nous devons bien chercher dans notre chapiteau les indications architecturales abrégées que j'ai cru y reconnaître.

(3) *Theodericus*, *libellus de locis sanctis*, éd. Tobler, p. 41 ; les passages précédents appartiennent aux pages 38, 39 et 40.

LE

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE KAZAN

Nous avons entretenu autrefois les lecteurs de la *Revue* du troisième congrès des archéologues russes, qui s'est tenu à Kiev, en 1874 (1). Nous recevons aujourd'hui le programme du quatrième congrès, qui doit avoir lieu à Kazan, le 31 juillet (12 août prochain). Comme le précédent congrès, il sera accompagné d'une exposition. La situation de Kazan, sur les confins de l'Europe et de l'Asie, au centre des populations tatares, donne une grande importance à ce congrès, au point de vue de l'archéologie orientale. Cette ville possède une université et une bibliothèque considérable. Parmi les questions proposées dans le programme provisoire, nous relèverons les suivantes :

De l'organisation des sociétés archéologiques en Russie.

Des mesures à prendre pour conserver les monuments archéologiques qui peuvent se rencontrer sur les chemins de fer en construction dans la Russie orientale.

Des armes de pierre. Celles qu'on trouve en Russie appartiennent-elles toutes à l'âge de pierre ?

De la théorie des trois âges (pierre, bronze et fer) dans ses rapports avec l'archéologie russe.

Des signes qui permettent de reconnaître la nationalité des *tumuli*.

Rapports sur les découvertes récentes faites dans les gouvernements de la Russie orientale.

Les *tumuli* du gouvernement de Saint-Pétersbourg et les crânes qu'ils renferment.

Les grottes du Caucase.

Sur les ruines de l'ancienne ville de Bolgar.

Les Scythes du Pont, décrits par Hérodote, constituaient-ils une

(1) On trouvera dans le prochain fascicule des *Archives des missions* notre rapport détaillé sur les travaux du congrès de 1874.

seule nationalité, ou faut-il distinguer chez eux plusieurs races? Est-il possible de déterminer leur ethnographie?

Du style architectural de la période moscovite; ses particularités; édifices religieux et civils. De l'influence occidentale sur l'architecture moscovite. Les édifices de Kazan révèlent-ils une influence particulière?

Objet et méthode de la philologie slave.

Des monnaies orientales découvertes dans le gouvernement de Kazan et les gouvernements voisins.

Des rites funéraires des Tchouvaches, des Tchérémisses, des Votiaks et des Mordiines, dans la période des *tumuli*. Quelles traces subsistent encore aujourd'hui?

Des ruines de Saraï: description de cette ville. Le congrès se propose de faire plusieurs excursions archéologiques sur les bords du Volga.

Le président du comité d'organisation est M. le comte Ouvarov, dont on connaît le zèle pour le développement de la science archéologique en Russie.

LOUIS LEGER.

JUPITER DODONÉEN

Les découvertes de M. Carapanos, dont il a donné communication à l'Académie des inscriptions, dans sa séance du 6 avril, rendent une certaine actualité aux pages suivantes, extraites d'un mémoire sur l'*Épire* présenté à l'Académie des inscriptions en 1859, par M. X. Gaultier de Claubry ; n'ayant pas encore été publié, ce mémoire n'était connu que par l'analyse qu'en avait donnée le savant secrétaire perpétuel. (Voir le rapport de M. Guigniaut, lu à la séance du 2 décembre 1859).

Dans le chapitre relatif à l'origine de l'oracle, l'auteur propose de rapporter l'épithète de Jupiter νάιος, non pas à νάω, couler, mais à ναίω, habiter, « comme semble l'indiquer la curieuse persistance avec laquelle les plus anciens auteurs affectent d'employer, en parlant de Jupiter Dodonéen, des mots appartenant à la même racine (1). Ce dieu aurait ainsi présidé à l'art de faire des habitations, comme à celui de se nourrir, deux inventions que Pausanias ne sépare pas et qu'il attribue toutes deux également au roi Pélasgus, c'est-à-dire aux anciens Pélasges. » (Page 14 du ms.) « Parmi les divers moyens de divination en usage à Dodone, le plus célèbre et peut-être le plus ancien, ce sont les *bassins de cuivre* dont on observait les vibrations. C'est là un procédé étrange, qui ne se retrouve point ailleurs, et qui devait sans doute son origine à quelque cause particulière. Ne serait-ce pas là encore une de ces inventions dont les Pélasges rapportèrent l'honneur à Jupiter ? A Dodone aurait été fabriqué le premier vase d'airain. Du moins voyons-nous que ces sortes de vases y étaient fort en usage, et ils semblent avoir été l'offrande la plus habituelle que l'on fît au dieu. Je viens de parler de cette vaste chaudière dans laquelle fut jetée la Péliade (Strabon, 402). Denys d'Halicarnasse vit dans le temple les cratères du même métal qu'Énée, disait-on, y avait consacrés. Dans Virgile, c'est Hélénus qui donne en présent à Énée « *dodonæos lebetas* », c'est-à-dire, pour appeler les choses par leur nom, des chaudrons tels qu'on savait les faire à Dodone, ce qui

(1) *Iliad.*, XVI, 233 ; Hésiod., frag. 54 ; Sophocl. apud Stephan. v. Δωδώνη.

n'était point alors un cadeau méprisable. D'une offrande, on fit un instrument de divination; les Corcyréens réunirent les deux choses par une combinaison ingénieuse... dans le fameux *airain de Dodone.* » (Page 28 du ms.)

L'auteur admet dans la fondation de l'oracle, sinon l'intervention directe des Égyptiens, d'après le récit d'Hérodote (II, 54), du moins celle des Phéniciens, dont l'influence sur la civilisation primitive de ce pays est attestée par les traditions et par un grand nombre de noms mythologiques ou géographiques, particulièrement celui de la ville de Phœniké, qui était encore à l'époque romaine la plus florissante de l'Épire. Il propose donc de rapporter à une origine phénicienne : 1° le nom de la montagne sacrée, appelée Τομοῦρος, Τομόρος, Τομάρος, Ταμάρος, ou Τμάρος ; ce serait le mot phénicien *Tabor*, qui se retrouve dans l'île de Rhodes sous la forme Ταβύρον, ou Ἀταβύρον, et désigne là aussi la plus haute montagne, consacrée, comme ici, au culte de Jupiter; 2° le nom de Passaron, qui serait formé de *saron*, chêne, comme le nom du golfe Saronique, celui de la forêt arcadienne de Soron. (Voy. Guérin, *Voyage dans l'île de Rhodes*, p. 254.) Il est curieux que l'on trouve encore aujourd'hui dans l'ancienne Thesprotie une petite rivière nommée Saronia. (Pouqueville, *Voyage de Grèce*, II, 48.)

EMPLACEMENT DE L'ORACLE.

Le nom de Dodone, appliqué d'abord à un canton, devint celui d'une ville. A quelle époque fut-elle bâtie? Aucun auteur ne nous l'apprend, mais l'existence n'en est pas douteuse. « Une certaine Dodone y a été bâtie », dit Hésiode (fragm. 54), et les textes de Strabon (VII, 328, 329), d'Étienne de Byzance (v. Δωδώνη) et des commentateurs d'Homère (*apud Steph. ibid.*) ne peuvent guère laisser de doute à ce sujet; mais le sanctuaire n'était point dans la ville. Souvent, il est vrai, les auteurs ne prennent pas soin de les distinguer : Hésiode dit que Jupiter l'a choisie pour en faire son oracle; Hérodote (II, 52 sq.), Strabon (*ubi supra*), Pausanias (40-643) et d'autres placent l'oracle à Dodone; c'est à Dodone que l'on va le consulter; le commentateur connu sous le nom de Didyme (*ad Iliad.* II, 748) dit simplement : Dodone, sanctuaire de Jupiter. De même ne prenait-on pas soin de distinguer Épidaure du temple d'Esculape, qui en était fort éloigné. Mais nous avons d'autres textes plus précis. Dans Eschyle (*Prométh.*, 831), c'est auprès, aux environs de Dodone,

ἀμφὶ Δωδώνην, qu'Inachus va consulter l'oracle. Polybe (IV, 67) et Diodore (XXVI, 7) disent clairement : le sanctuaire qui est auprès de Dodone, περὶ Δωδώνην, et la même expression se trouve répétée dans Plutarque (*Pyrrh.*, I). Strabon lui-même, en plusieurs passages, a l'air de faire du sanctuaire une chose distincte, notamment quand il le place au pied du mont Tomaros, et quand il parle des Selles qui habitent à l'entour.

Le point de départ de toute recherche sur l'emplacement de l'oracle, c'est son voisinage du mont Tomaros, au pied duquel il était situé, à ce que nous apprend Strabon (VII, 328). Pouqueville appelle Tomaros la montagne de Gardiki (*Voyage de Gr.*, I, 174), et l'acropole qui la couronne est pour lui l'enceinte sacrée des Selles. Il la place ainsi sur la montagne et non au pied. Ses autres raisons ne sont pas meilleures : l'immense tumulus dont il fait le hiéron primitif de Jupiter n'existe pas; la vaste citerne (si c'en est une) qui fournissait de l'eau pour les sacrifices prouve seulement que les habitants avaient pris leurs précautions en cas de siége. Il n'y a point de lieu à Gardiki nommé Proskynisis; on m'a désigné sous ce nom une petite hauteur sur laquelle passe la route qui se dirige vers Jannina. Aussi est-ce là une hypothèse abandonnée, et l'opinion est établie, d'après Leake, que le Tomaros est le mont Mitzikéli (*North. Greece*, IV, 196), dont la crête nue et escarpée forme la plaine à l'est et règne sur toute la longueur du lac. Il place donc le temple à Jannina, sur la hauteur occupée aujourd'hui par la citadelle, et il donne pour raison la beauté du site. Cependant on ne trouve pas là, il l'avoue, le plus petit vestige d'antiquité. M. le D[r] Palli (A. Πάλλη... μελέται ἐπὶ τῆς ἠπείρου, Athènes, 1859) donne pour antiques les quinze colonnes de cipolin vert qui ornent actuellement le portique de la mosquée d'Arslan-Pacha, et pense qu'elles ont appartenu au temple de Jupiter. L'emploi du marbre cipolin en Grèce est d'une date postérieure à toute reconstruction possible du temple de Jupiter. Ces colonnes, fort petites (elles n'ont que 0[m],35 de diamètre), et que n'accompagne pas le plus petit fragment de base, de chapiteau ou d'architrave, furent apportées par l'empereur, quel qu'il soit, qui construisit la célèbre cathédrale dédiée à saint Jean, laquelle a donné son nom à la ville, et fut remplacée depuis par la mosquée (1).

Mais sait-on bien où est le mont Tomaros? L'indication la plus pré-

(1) Jannina est l'ancienne Eurœa, transportée là par Justinien, et dont le premier site paraît avoir été à Gardiki.

cise que nous ayons est justement celle-ci, que le sanctuaire était au pied de la montagne. Voyons donc d'abord si nous ne trouverons pas dans la Dodonie quelques traces du temple, clairement reconnaissables; il sera temps, après cela, d'examiner si l'on peut appliquer à la montagne la plus voisine les données que nous avons sur le Tomaros.

A quelques kilomètres au S.-O. de Castritza, s'étend le vallon de Dramisious, compris entre le haut Olytzika d'un côté, et de l'autre, une rangée de collines qui vont rejoindre au S.-E. la chaîne du Kelbourini; il va se rétrécissant vers le midi. Des bouquets de chênes vallonnés et de chênes *pirnaria* se montrent çà et là sur les collines, comme pour perpétuer le souvenir des anciennes forêts qui ombrageaient ces lieux. La plaine a encore quelques arbres; plusieurs petites églises qui s'élèvent au milieu de bosquets de chênes, de noyers, de poiriers sauvages lui conservent un air de fraîcheur. Enfin, sur le flanc et presque au pied de l'Olytzika se succèdent, du N.-O. au S.-E., les quatre villages de Dramisious (ou mieux Dramési), Tzerkovista, Alépouchori et Mélingous, bien ombragés et arrosés de sources abondantes. Alépouchori est le moins bien partagé, il n'en a qu'une; mais à Dramési elles sont innombrables. (Leake, I, 263, IV, 79; Pouquev., II, 73.) Dans ce lieu retiré, autrefois plein de fraîcheur, vers la partie la plus étroite de la vallée, se trouvent, au-dessous d'Alépouchori des ruines d'un caractère tout particulier, un ensemble de monuments unique dans l'Épire : des temples, des enceintes sacrées, un théâtre, peut-être un hippodrome... Est-ce là l'oracle de Jupiter?

On a appliqué aux ruines d'Alépouchori le nom de Passaron (Pouqueville, *ibid.*). Bien que Leake ne partage pas cette opinion, elle a prévalu. Mais j'espère montrer que ce nom n'exclut pas celui de Dodone.

Passaron était un lieu de la Molosside (Plutarque, *Pyrrh.*, I) où les rois éacides, à leur avénement, après avoir sacrifié à Jupiter Martial, prêtaient serment à leurs sujets et le recevaient d'eux. C'était donc là un sanctuaire national, où les Épirotes se réunissaient pour des sacrifices communs, des solennités à la fois religieuses et politiques. Ce dernier caractère est déjà ici bien visible; mais il domine presque exclusivement au temps où l'Épire est devenue une république. Là résident les deux *stratéges* de la Molosside; de là part le signal de la guerre contre les Romains (Tite-Live, XLV, 26), et la défection de Passaron entraîne celle de toute l'Épire. Quand tout a cédé, que quatre villes seulement osent fermer leurs portes au consul Anicius,

Passaron est celle des quatre que le consul attaque la première, comme pour écraser la tête du parti national. Enfin c'est de là que Paul-Émile préside au pillage et à la destruction de soixante-dix villes qui avaient osé prendre parti contre les Romains.

Ainsi, un centre religieux devenu un centre politique, une capitale bâtie autour d'un sanctuaire, telle est l'idée que nous devons nous faire de Passaron, tel est aussi le caractère que présentent les ruines d'Alépouchori. Une butte couronnée d'une forteresse et des parties d'enceinte militaire, voilà pour la ville; mais les ruines de beaucoup les plus importantes sont celles du sanctuaire : un théâtre, les restes de deux temples et des fragments d'enceintes sacrées qui supposent d'autres temples encore.

Le théâtre est comparable aux plus grands et aux plus beaux de la Grèce. Il a environ 130 mètres de diamètre sur la façade; celui d'Epidaure n'en a que 120. Il était en partie engagé dans la butte qui porte la forteresse, en partie soutenu par des constructions en appareil hellénique du plus beau travail, qui ont conservé sur certain point toute leur hauteur, environ 15 mètres hors de terre. S'il faut en croire Pouqueville, la façade était soutenue sur une arcade voûtée, encore accessible en 1807. Aujourd'hui, il ne reste de la scène que deux fragments de mur, qu'une fouille opérée par le colonel Leake a mis à découvert (*North. Greece*, I, 265). Celui-ci évalue à 66 le nombre total des gradins; Pouqueville dit en avoir vu encore 60 (II, 82) hors de terre. Aujourd'hui cela se réduit à 51; trois en dehors de la galerie supérieure qui fait tout le tour de la *cavea*; ce sont moins des gradins que de simples degrés. Le plus élevé portait une balustrade massive surmontée d'une corniche, dont on retrouve de nombreux fragments. A partir de cette galerie supérieure, on compte, en descendant, 19 gradins jusqu'à la précinction, et 29 au-dessous. La précinction se compose de deux passages circulaires superposés, dont l'un donne accès aux places supérieures, l'autre communique avec celles d'en bas : la même disposition se retrouve à Epidaure. Huit escaliers partaient de l'orchestre, disposés en rayons : à la partie supérieure le nombre en était double. Deux autres escaliers extérieurs, appliqués de chaque côté le long de la façade, s'élevaient jusqu'à la hauteur de la précinction. Enfin, deux constructions placées aux angles extrêmes paraissent avoir eu le même usage et devaient aboutir à la galerie supérieure. Sur un grand nombre de pierres, on trouve encore une couche de stuc d'environ 0^{m},015; on en avait entièrement revêtu la corniche qui couronnait la balustrade supérieure, et celle qui bordait l'un des passages de la

précinction. C'est ce qui explique la grossièreté des moulures. La partie postérieure du théâtre n'est séparée de l'enceinte fortifiée que par un intervalle de quelques mètres. Un peu plus au nord-est étaient les ruines de l'un des deux temples. Leake en a vu deux colonnes en place; il ne reste plus aujourd'hui (en 1858) qu'un fragment de colonne couché sur le sol. L'autre temple est plus loin dans la même direction, également sur la pente qui s'étend au pied de la forteresse. La destruction n'y a pas fait des progrès moins rapides. On y voyait en 1807, dit Pouqueville (II, 83), le péristyle d'un temple et une partie de la cella. Leake dit seulement (I, 265) que la partie inférieure d'un grand nombre de colonnes se dressait encore au milieu des ruines. Aujourd'hui (1858) on n'en compte plus que quatre certainement en place, d'autres fragments douteux, et quelques restes des murs de la cella. Le sol est presque partout enfoui à une assez grande profondeur. Cependant ces faibles restes suffisent, non pas pour faire un plan du temple, mais peut-être pour en retrouver les dispositions générales et à peu près les dimensions. Suivant Leake (I, 267) le temple était tétrastyle et avait *au moins* dix colonnes sur la longueur; proportion étrange, et qui le paraîtra encore davantage si j'ajoute qu'il y a place non pas pour dix, mais aisément pour treize colonnes. Ces colonnes ne devaient pas appartenir au péristyle, comme Leake l'a cru, mais à l'ordre intérieur du temple. En effet, en suivant l'alignement de chacune des deux rangées de colonnes, on arrive à un mur à hauteur d'appui, placé perpendiculairement. Bien que mêlé à des réparations récentes, il paraît avoir fait partie de la construction antique et avoir été la face de la cella. Il est percé d'une porte. Des fragments de colonne à l'extérieur ont dû appartenir au péristyle; des fondations que l'on a mises à découvert à l'autre extrémité, au mur de l'opisthodome. Ce qui a trompé Leake c'est que, sur l'un des côtés du temple, on a enlevé non-seulement le mur de la cella, mais les pierres mêmes qui le supportaient, et à l'endroit où devaient s'appuyer les colonnes du péristyle le sol manque. Mais à quelques pas de là, au sud-ouest, on retrouve, entre les broussailles, l'angle d'un soubassement qui doit être celui du temple. Cependant il y a des preuves plus certaines. Les colonnes, dans l'état où elles sont aujourd'hui, ont à peu de chose près $0^m,80$ de diamètre; l'entrecolonnement est de $1^m,90$; l'intervalle entre les deux rangs de colonnes n'excède pas $7^m,20$. Que l'on suppose seulement dix colonnes sur la longueur, et que l'on donne au portique extérieur, sur les longs côtés, une profondeur approchant de celle d'un entrecolonnement, et le double sur les façades, et l'on aura alors

une cella de plus de 17 mètres de long sur 4 de large, y compris l'épaisseur des murs, proportion absolument inadmissible. Rien n'est plus naturel, au contraire, que ces dimensions, si l'on regarde les colonnes dont nous parlons comme appartenant à l'ordre intérieur. La proportion entre le diamètre des colonnes et l'entrecolonnement est à peu près la même que celle de l'ordre ionique des Propylées. L'intervalle qui sépare les deux rangs est précisément celui qui convient pour que l'on puisse supposer deux colonnes en retour.

Nous aurions donc ainsi, non pas un obscur petit sanctuaire, comme il semblait d'après Leake, mais un vaste temple hexastyle, ayant environ 24 mètres de façade, c'est-à-dire moindre que le Parthénon, mais d'un tiers plus grand que le temple de Phigalie et approchant de celui de Jupiter à Olympie. Ce n'est qu'en déblayant le terrain que l'on pourra donner sur ce sujet une solution complète.

A quelques mètres en arrière du temple se trouve une petite plateforme carrée, placée obliquement, et dont on ne reconnaît pas l'usage. Sur le côté et un peu plus bas, sont les ruines d'une église, toutes composées des pierres de la cella, mais sans qu'on y puisse reconnaître un seul fragment d'architecture. Je n'ai point retrouvé la frise sculptée que Leake avait vue.

Ces deux temples sont compris entre la face sud-est de la forteresse et une enceinte qui, partant de l'angle est, descend jusqu'à une porte et quelque chose de semblable à une tour, puis retourne au sud-ouest; tantôt sortant de terre, tantôt détruite, servant de terrasse à la route, puis cachée sous un tertre, elle reparaît une dernière fois en face du théâtre; là, après une tour semblable à la première, elle paraît tourner encore à droite comme pour aller rejoindre au nord la citadelle, laissant le théâtre en dehors. A cette enceinte s'en rattache une seconde, qui s'en sépare près de la porte que j'ai signalée plus haut.

Du côté du S.-E. elle est voisine et presque parallèle à un double rang de murailles, qui sont peut-être ce que Leake a regardé comme les restes d'un hippodrome. Au S.-O. elle est formée par un mur de la plus belle construction hellénique, mais en fort mauvais état. La pierre, qui est la même que celle du grand temple, s'en va par petits éclats triangulaires. Cependant il a encore par places jusqu'à neuf assises hors de terre. Sur toute sa longueur, il n'a qu'une seule épaisseur de pierre : à sa beauté et à sa faiblesse, Leake l'a très-bien reconnu pour un mur de péribole. . . . .

. . . .

Leake refuse à ces ruines tout caractère militaire; il ne veut point y voir Passaron, dont la prise par Anicius entraîna la ruine défi-

nitive du parti national. Mais il n'est pas sûr que l'importance militaire de Passaron fût en rapport avec son importance politique. Il ressort du récit de Tite-Live (XLV, 26) que cette ville se rendit sans résistance sérieuse. Les murailles des villes antiques ne se conservent guère que sur les pentes des montagnes, où elles servent de terrasses pour maintenir les terres. Dans une plaine cultivée comme celle d'Alépouchori, elles ont dû disparaître promptement, et disparaissent encore chaque jour.

Toutefois ce qui en reste n'est pas à dédaigner. L'acropole occupe, il est vrai, une petite éminence qui s'élève à peine de quelques mètres au-dessus de la plaine; sur son plus grand côté elle a à peine plus de 200 mètres; mais elle a la forme d'un carré presque régulier, ce qui lui donne une superficie considérablement plus grande que celle de l'acropole d'Athènes.

Les murs ont partout 3m,70 d'épaisseur. Des tours de 4 à 5 mètres de saillie, et d'une largeur plus grande encore, défendent les côtés les plus accessibles. Deux autres commandent la seule entrée par où l'on pénètre dans l'enceinte. A l'intérieur est une citerne dont je n'ai pu prendre que des mesures approximatives : j'ai évalué qu'elle pouvait contenir 35,000 litres. Quant à l'enceinte de la ville, on doit peut-être y rapporter un fragment de muraille d'environ cent mètres qui fait face au théâtre, et qui est dans le prolongement du mur inférieur du premier péribole dont j'ai parlé : muraille à double parement dont les deux faces étaient fort rapprochées; l'élévation du terrain ne permet pas d'en retrouver la suite. . . . .

. . . .

Rien ne s'oppose donc à ce que les ruines d'Alépouchori soient attribuées à l'ancienne Passaron. Le nombre des temples, la grandeur du théâtre, n'ont rien qui doive nous étonner. « Quand on avait voulu civiliser et pacifier l'Epire « (Leake, IV, 80), c'est-à-dire après que le roi Tharypas, élevé à Athènes, eut emprunté les mœurs et les arts de la Grèce, et donné aux Epirotes des lois politiques et ce que nous appellerions une constitution, on multiplia les solennités religieuses; sous son règne ou celui de ses successeurs, Passaron put avoir des temples, des édifices publics, des jeux semblables à ceux d'Olympie, et posséder enfin un théâtre proportionné à son importance. Quand l'Epire fut devenue une république, le théâtre put servir aux assemblées générales des Epirotes (Leake, IV, 81), et cette ville, placée dans une position presque centrale, vit croître encore l'influence qu'elle avait sous les rois : c'est ainsi que s'y était peu à peu amassée cette multitude que nous y trouvons au temps de la

conquête romaine. Ce fut alors, sans doute, que l'on y amena les eaux de Dramisious par un aqueduc, dont Pouqueville, du moins, dit avoir vu les restes.

Mais, si cette histoire peut être celle de Passaron, n'y rencontre-t-on point à chaque pas des traits qui conviennent à bien plus forte raison à Dodone? Pouvait-il y avoir en Epire un sanctuaire national plus important que le temple antique du grand Jupiter? . . . .

Passaron a pu sans doute devenir une ville de temples, de théâtres, etc.; mais pour l'oracle de Jupiter la chose est certaine. Il ne s'agit plus, en effet, de trouver un chêne prophétique, ou même un tumulus et un autel, comme se le figure Pouqueville. Alexandre le Grand, dans son testament, rangeait Dodone à côté de Delphes et de Délos (Diod. Sic., XVIII, 4), et voulait dans chacun de ces lieux élever un temple qui aurait coûté 1,500 talents (8,340,000 fr.). Si ses projets ne furent pas exécutés, Dodone n'en était pas moins, au temps de Ptolémée Philadelphe, une ville de temples, où Ptolémée Lagus et sa femme Bérénice avaient chacun le leur. C'est à cette époque que Polémon, le même qui avait décrit l'acropole d'Athènes, trouva à Dodone la matière de deux livres au moins (Athénée, V, 203, et la note de l'édition Schweighæuser). Dorimaque, dans la guerre des deux ligues, tout en ruinant le temple de fond en comble, ne put détruire qu'une partie des offrandes (Polybe, IV, 67). Par qui le temple fut-il relevé? L'histoire ne le dit pas; mais on y consacrait encore des offrandes sous le règne d'Adrien, et Pausanias le nomme parmi les choses qui méritent d'être vues, ce qui est, comme on sait, son expression la plus admirative (Pausan., 40). Enfin, là se célébraient les jeux de Jupiter Naios, où il venait des concurrents depuis les côtès de l'Asie Mineure, comme l'atteste une inscription de Mylasa (Bœck, *Corp. inscr.*, 2908). Si les ruines d'Alépouchori ne sont pas celles de la ville sacrée de Dodone, il faudrait donc supposer, non plus seulement deux sanctuaires nationaux en Epire, mais deux villes de temples, de jeux, de solennités religieuses et nationales dans ce petit canton de Jannina, — Delphes et Olympie presque dans la même plaine, à quelques lieues l'une de l'autre. Et, pour achever l'invraisemblance, l'un des deux sanctuaires, dont le nom n'apparaît qu'à de rares intervalles dans l'histoire, dont on n'entend plus parler depuis la conquête romaine, aurait laissé de magnifiques ruines; — et l'autre, dont le nom remplit la légende et l'histoire jusqu'au IIe siècle de notre ère et plus tard, aurait disparu sans que l'on en pût retrouver la trace.

Est-il donc impossible que *Passaron* ait été le nom particulier de

l'endroit où était l'oracle? Il eût été étonnant, au contraire, que ce lieu n'eût pas son nom. Il y avait Dodone la ville, et Dodone le temple. Pour les étrangers cela ne faisait qu'un ; on allait à Dodone consulter l'oracle, comme on allait à Epidaure invoquer Esculape. Mais pour les Epirotes il fallait une distinction. La ville n'avait d'autre nom que Dodone; mais le temple, ou plutôt le bois qui l'entourait, se serait appelé aussi Passaron (la forêt de chênes), de même qu'Olympie s'appelait aussi Altis (le bois sacré).

Ce dernier fait, si important, nous serait inconnu sans Pausanias et une ligne de Xénophon. Or Pausanias n'a pas visité Dodone. Plutarque et Tite-Live nomment Passaron, sans faire mention de l'oracle. Mais Plutarque fait preuve, dans la *Vie de Pyrrhus*, de connaissances géographiques assez incomplètes sur l'Epire, et, dans deux traités entiers sur les oracles, il ne nomme pas une fois celui de Dodone. En conclura-t-on qu'il n'a pas existé? Tite-Live, dans tout ce que nous avons de lui, cite une seule fois un oracle de Jupiter Dodonéen; mais du sanctuaire même, pas un mot, bien qu'il en ait si souvent l'occasion, notamment quand Paul-Emile va sacrifier à tous les temples célèbres de la Grèce, et quand il campe en Epire et livre soixante-dix villes au pillage. Il semble qu'en punition de la timide rébellion des Epirotes, leur oracle même ait été frappé d'une sorte de proscription.

Il reste à examiner si les renseignements fournis par les géographes, insuffisants pour faire découvrir le temple de Dodone, confirment du moins, ou ne contredisent pas, le témoignage des monuments.

Proxène (*Fragm. histor. græc.*, II, 462) parle des marais de Dodone, c'est-à-dire, à l'époque à laquelle se rapporte son récit, *du pays* qui portait ce nom. Apollodore attribue l'origine du nom de Selles aux marais (Ἕλη) qui avoisinaient le temple. Encore aujourd'hui le terrain occupé par les ruines forme une dépression entre un léger relèvement de la plaine, au nord, et un pli de terrain du côté de Mélingous. Les eaux de ce dernier village et celles d'Alépouchori ne sortent de ce bassin qu'en s'infiltrant à travers la terre, et souvent les champs sont inondés jusqu'au pied du théâtre. Les bords mêmes du Térino, qui s'échappe vers le nord, ne laissent pas d'être marécageux, et durent l'être bien davantage quand la plaine était couverte de forêts.

L'airain de Dodone était sans cesse agité par le vent (Steph. Byz. v. Δωδώνη). Un courant presque continuel règne dans la direction des gorges de Mélingous. Vouloir à Dodone plus de vent, c'est vou-

loir en faire disparaître les forêts, comme cela est arrivé sur les flancs dénudés du Mitsikéli.

La source merveilleuse dont parle Pline (II, 106) a dû disparaître par l'effet du déboisement, si elle ne doit pas être reléguée au rang des fables avec certaines merveilles du même chapitre, comme les objets jetés dans l'Alphée, qui reparaissent en Sicile dans la fontaine Aréthuse. En tout cas, elle ne se retrouve pas plus ailleurs qu'ici.

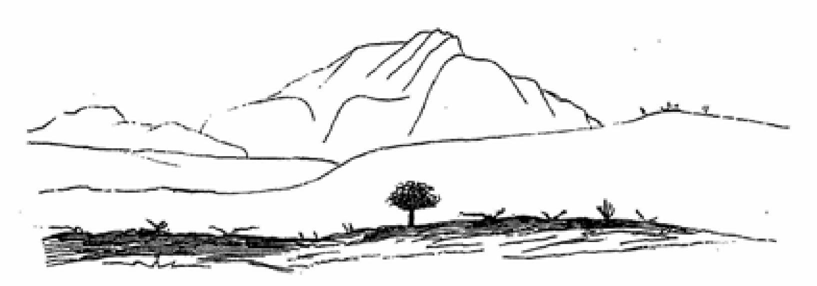
Denys d'Halicarnasse (*Antiq.*, II, 50) fait faire à Enée en quatre jours le voyage d'Ambracie à Dodone et de Dodone à Buthrote, où il doit rejoindre sa flotte. Leake (IV, 182) appuie sur ce texte l'opinion qui place Dodone à Castritza; mais il est tout aussi vraisemblable en plaçant l'oracle à Alépouchori.

Le temple ainsi trouvé, le Tomaros doit être le mont Olytzika.

Le Tomaros était célèbre par les « cent sources qui s'échappaient de ses pieds » (Pline, IV, 1). Nous avons vu que l'Olytzika justifiait très-bien cette description. Mais on insiste sur ces mots : *circa radices*, et l'on reconnaît à ce trait le Mitzikéli. Cette montagne, comme plusieurs autres de l'Epire, est composée de couches calcaires et de couches argileuses, inclinées vers la plaine de Jannina; disposition qui amasse toutes les eaux dans les parties basses, si bien, qu'à l'exception de la source de Dobravoda et de trois ou quatre moins abondantes, toutes les autres sont cachées au fond du lac, et rien ne prouve qu'on les ait jamais vues. Les flancs de la montagne, nus, escarpés, présentent un aspect désolé, bien moins propre à inspirer la description de Théopompe, cité par Pline, que les belles eaux qui répandent la fraîcheur dans la vallée de Dramisious.

« L'Epire, dit Strabon (VII, 328), quoique remplie de montagnes telles que le Tomaros et le Polyanos, et d'autres, était autrefois très-peuplée. » Les deux chaînes principales de l'intérieur de l'Epire sont incontestablement : 1° le Zoumerka avec le Kakardista; 2° l'Olytzika. L'une est plus surprenante par ses escarpements; l'autre, avec ses vastes ramifications, majestueusement assise au centre du pays, s'annonce de loin comme la reine des montagnes. Parlez à un paysan de roches abruptes, il vous demandera : Avez-vous vu le Zoumerka? —Parlez-lui d'une grande et belle montagne, il vous demandera : Avez-vous vu l'Olytzika?—Or le Zoumerka, à sa partie supérieure, porte encore l'ancien nom de Polyano; il ne reste plus qu'à donner à l'Olytzika, comme le firent peut-être les colons phéniciens, le nom de Tomaros : la montagne par excellence. Quant au Mitzikéli, son peu d'étendue ne pouvait diminuer beaucoup la population de l'Epire. Il n'a tant frappé nos voyageurs modernes que parce que

rien ne le cache, et que, de la plaine de Jannina, on le voit d'une seule pièce jusqu'au pied. Il n'est, pour ainsi dire, qu'un fragment détaché du Pinde; et le nom de Linghades, qui désigne un village ou plutôt un groupe de villages qui en occupent le plus haut plateau, permet de le rattacher à cette partie du Pinde que Tite-Live désigne sous le nom de mont Lingos, ou Lyncos.



Sommet du mont Olytzika. Vue prise d'une hauteur voisine de Pentépigadhia, à une distance de 28 kilomètres au S.-E. La vallée de Tzerkovista et de Dramisious est au N.-E.

D'après la leçon adoptée dans les dernières éditions de Strabon (IX, 434), aux environs du Tomaros auraient habité des Talares, tribu molosse, dont les Talares du Pinde n'étaient qu'un détachement. Or l'invasion molosse descendit du Pinde, et ne peut avoir remonté de l'Olytzika vers le Pinde. De plus, le même Strabon nous apprend dans le même passage que les Talares finirent par faire partie de la Thessalie. Tous ces textes ne seraient pas plus explicables en plaçant les Talares au revers du Mitzikéli, qu'autour de l'Olytzika. Le détachement ne serait séparé du gros de la nation que par le cours supérieur de l'Achéloüs, ce qui est insuffisant. On remarquera encore que partout ailleurs Strabon parle des Talares comme d'un seul peuple et l'on reconnaîtra qu'il faut s'en tenir à la leçon des manuscrits et des anciennes éditions, qui donnent unanimement Ἰσμάρος. C'était le nom d'une ville et d'une montagne de la Thrace, non loin des bords de l'Hèbre (Steph. Byz. v. Ἰσμάρος, note de l'édition Berkel). Là sans doute se trouvait la souche des Talares du Pinde; Strabon en avait parlé dans son VII[e] livre, dans un chapitre perdu, dont il ne reste que des fragments. Il se borne ici à y faire allusion.

Le Tomaros, ainsi que l'oracle, fut au pouvoir d'abord des Thesprotes, ensuite des Molosses (Strab., VII, 328). Il est bien difficile de faire pénétrer les premiers jusque dans les vallées du Pinde, pour y occuper le Mitzikéli. Ils n'en durent jamais posséder tout au plus

que la face qui regarde la plaine et qui leur servait de rempart. Au contraire l'Olytzika devait nécessairement leur appartenir quand ils possédaient Dodone, et, par la suite, put entrer facilement dans les limites des Molosses.

Leake (IV, 196) invoque comme un argument décisif le nom de Τομαροχώρια appliqué à un groupe de villages voisin de la plaine de Jannina. Si ce nom existe en effet dans le pays, les villages qu'il désigne, et que j'ai entendu appeler Κατσανοχώρια, ne sont ni dans le Mitzikéli, ni dans l'Olytzika, mais dans le Kelbourini, que l'on ne soupçonne point d'être le Tomaros.

Rien ne s'oppose donc, ce semble, à ce que l'on reconnaisse dans les monuments d'Alépouchori les ruines du sanctuaire de Dodone. Le grand temple serait celui de Jupiter Naios; le petit, peut-être celui de Jupiter Martial; l'enceinte restée vide pouvait enfermer, entre autres, ceux de Ptolémée et de Bérénice. La solution de ce problème est réservée à ceux qui pourront opérer sur place des fouilles intelligentes.

X. Gaultier de Claubry.

L'AGE DU BRONZE ET LES GALLO-ROMAINS

A

SAINT-NAZAIRE-SUR-LOIRE

Suite et fin (1).

III

Date de l'âge du bronze à Saint-Nazaire. — Les Gallo-Romains. — Brivates portus.

Nous cherchions depuis bien longtemps une base certaine qui nous permît de pouvoir établir la chronologie des couches vaseuses qui remplissent l'ancienne vallée de Penhouët, lorsqu'une circonstance fortuite vint nous l'offrir. Malgré l'homogénéité apparente de cette immense masse argileuse qui paraît au premier abord absolument compacte, on y reconnaît facilement des séries de stratifications horizontales lorsqu'elle est coupée sur de grandes surfaces verticales ou en talus. Des files de coquilles qui blanchissent au soleil accusent très-nettement les divisions principales, séparées d'environ 0^m,10 à 0^m,20; et de distance en distance de petites couches sableuses dont l'épaisseur varie de 0^m,01 à 0^m,10 indiquent le retour de phénomènes à plus longues périodes. Nous avons tout lieu de croire que les premières divisions sont dues à ces grandes crues de la Loire qui n'ont lieu qu'un petit nombre de fois par siècle, tandis que les autres ont eu pour cause ces perturbations extraordinaires qui ne se produisent qu'à plus longue échéance et qui portent la dévastation sur les côtes environnantes. La tempête que Saint-Nazaire a essuyée le 1er janvier

(1) Voir le numéro d'avril.

Mlin de Caduran
la Matte
Ancien Brivet
la Dermurie
VILLE DE St NAZAIRE
Brivates Portus
Chemin de Fer d'Orléans
Bassin de Penhouët en construction
Bassin de St Nazaire
Chenal
Chantier de Penhouët
Penhouët
la Menée Movet
la Croix de Méan
Mlin de Méan
la Menaudière
MÉAN
Brivet
le
Roches de Méan
Pointe de Penhouët
le Gd Tourteau
le Pt Tourteau
Roche de Penhouët
Loire Fleuve
Flot
Jusant
O
E
S
Echelle de 1/25,000
0 100 200 300 400 500 1 Kil.

Gravé par Erhard
R. Kerviler del.

LES ENVIRONS DE St NAZAIRE EN 1876

dernier, avec une marée qui s'est élevée de 1^{m},80 au-dessus de ses limites fixées, pourrait en donner un exemple.

Quoi qu'il en soit, c'est dans une de ces couches plus épaisses, située à 2^{m},50 de hauteur maxima au-dessus de la précédente et par conséquent à 1^{m},50 au-dessous des basses mers, que les ouvriers trouvèrent au mois d'août dernier des fragments de poterie rouge présentant les caractères incontestables de l'industrie gallo-romaine. Des anses d'amphore suivirent bientôt, puis de la poterie brune à filets creux réguliers, et enfin, pour fixer exactement la date de cette couche, un petit bronze assez fruste, mais encore très-lisible, de l'empereur Tétricus. Cette dernière découverte était caractéristique.

Nous en conclûmes aussitôt qu'au milieu du IIIe siècle de notre ère le fond de la baie de Penhouët était situé au moins à 1 mètre en contre-bas des basses mers, et que par conséquent le Brivet avait encore là son embouchure, puisque le seuil rocheux de Méans, où il coule aujourd'hui, même usé qu'il est par le cours de l'eau, est environ d'un mètre plus élevé.

Une autre conséquence en découle encore. On a longtemps hésité pour savoir où l'on devait placer ce *Brivates portus* dont Ptolémée indique l'existence aux environs de l'embouchure de la Loire. Le nom actuel de la petite rivière du *Brivet* semble tellement synonyme de ce nom latin, qu'on était généralement assez disposé à placer *Brivates portus* à son embouchure : mais on n'a jamais trouvé de débris romains à Méans, où le Brivet se jette aujourd'hui dans la Loire, et cette circonstance déroutait un peu les conjectures. Il nous semble qu'aujourd'hui l'hésitation n'est guère permise. Qu'on se rappelle qu'au commencement de ce siècle on trouva un magnifique trésor de médailles romaines au pied du dolmen qui domine le coteau de la Ville-Halluard ; qu'on rapproche ce fait de la découverte de tous nos débris, qui probablement ne seront pas les derniers ; qu'on examine sur la carte (pl. V) la position exceptionnellement favorable de ce havre si bien abrité alors, et que l'envasement successif a fini par combler ; qu'on cherche où l'on pourrait trouver aux environs une meilleure situation pour placer un port à l'embouchure de la Loire, et l'on reconnaîtra sans peine que *Brivates portus* devait se trouver, sous les Romains, dans l'anse de Penhoüet.

Mais nous arrivons à la conséquence la plus importante de la découverte du petit bronze impérial. En effet, au-dessus de la couche sableuse où ces débris gallo-romains ont été trouvés, il y a encore une épaisseur de 6 mètres de vase en moyenne, et cette vase est tellement stratifiée, elle présente des feuillets horizontaux tellement

réguliers, qu'il est impossible de songer à admettre que les objets trouvés soient descendus dans la couche sableuse par leur propre poids. Nous en concluons d'une manière absolument certaine que ces six mètres de vase ont mis 1600 ans à se former.

Telle est la base incontestable sur laquelle doivent s'appuyer tous les calculs de supputation chronologique. Elle donne une moyenne de formation de l'alluvion vaseuse correspondant à une hauteur de $6/16 = 0^m,37$ par siècle.

La seule question qui puisse donner lieu à hésitation est celle-ci : Doit-on admettre la proportionnalité, du haut en bas, de l'épaisseur de la formation au temps nécessaire à la former, ou faut-il supposer que les couches inférieures ayant été comprimées par les couches supérieures qui agissent sur elles par leur poids, leur épaisseur par siècle doit diminuer à mesure qu'on s'enfonce? Enfin, la quantité de vase apportée séculairement est-elle assez semblable à elle-même pour que la proportionnalité puisse braver toutes les objections?

Cette question est fort importante. En effet, si la proportionnalité est admise, il en résultera que les deux couches gallo-romaine et du bronze étant séparées par une hauteur d'environ $2^m,50$ en moyenne, les alluvions qui se trouvent interposées ont mis $2^m,50/0^m,37 = 7$ siècles à se former. Par conséquent les populations qui se servaient de tous ces objets de l'âge dit du bronze, et en particulier l'homme au crâne prétendu préhistorique, vivaient au plus 500 ans avant notre ère.

La principale objection qu'on ait faite à la théorie de la proportionnalité est celle-ci : au-dessous des basses mers on peut admettre à la rigueur que les vases se soient déposées d'une façon permanente et proportionnelle à la durée, en supposant que les eaux fussent chargées de la même quantité annuelle de matières argileuses; mais au-dessus du niveau des basses mers, les eaux chargées de vase n'ont plus été en permanence à la même élévation : la quantité de matières a donc varié avec les hauteurs d'eau, qui atteignaient de six heures en six heures leurs *maxima* et leurs *minima*; et les courants produits par le flux et le reflux devaient troubler le dépôt régulier des alluvions vaseuses : il n'y a donc nulle comparaison à pouvoir établir entre les dépôts de vase qui se sont formés au-dessus du niveau des basses mers et ceux qui se sont formés au-dessous.

Cette objection est spécieuse, mais elle ne conserve que peu d'influence devant un examen attentif du phénomène ordinaire des envasements dans les petits golfes échelonnés le long de nos rivières.

Elle ne ferait, du reste, que rapprocher la date que nous cherchons, au lieu de la reculer.

Entrons dans le vif des faits. On connaît cette loi hydraulique générale qui veut que dans tout liquide en mouvement, contenant des matières solides en suspension, s'il y a diminution de vitesse, il y ait aussitôt dépôt. C'est elle qui crée les barres au large des embouchures de toutes les rivières, parce que les eaux de celles-ci venant se heurter contre les eaux de l'océan, il se produit dans leur cours une diminution presque immédiate de vitesse, qui ne tarde même pas à s'annuler complétement. Remontons la rivière aux eaux vaseuses : sa vitesse est beaucoup plus considérable dans le chenal que sur les bords; d'où un dépôt de matières toujours croissant sur les rives. Mais si la rive n'est pas continue, si elle est coupée par de profondes anfractuosités, l'eau qui remplit ces golfes n'a presque plus de vitesse, elle est pour ainsi dire au repos, et c'est là qu'a lieu le maximum du dépôt des matières en suspension : aussi ces golfes ne tardent-ils pas à se remplir complétement et à disparaître. C'est ainsi que toute la Brière s'est colmatée, et c'est ainsi que le chenal d'entrée du bassin de Saint-Nazaire, construit perpendiculairement au grand chenal de la Loire, et ce bassin lui-même, seraient en peu d'années complétement impraticables pour la navigation si le service des ponts et chaussées ne consacrait tous les ans une somme régulière de près de 80,000 fr. à l'enlèvement continu des vases.

Or ce dépôt se produit à très-peu près aussi rapidement pour une même durée de la présence des eaux au-dessus qu'au-dessous des basses mers: nous en avons tous les jours la preuve le long des digues de ceinture des bassins ; et cela malgré ou peut-être grâce à ce phénomène spécial qui fait qu'aux embouchures des fleuves à marée, à Saint-Nazaire en particulier, il n'y a pas six heures de flot et six heures de jusant, comme sur les rivages de pleine mer, mais sept heures de jusant et cinq heures de flot, à cause de la résistance au refoulement des eaux de la rivière par la marée montante. En effet, les courants de flot et de jusant, qui se manifestent avec une intensité considérable dans le chenal de la rivière ou le long de certaines de ses rives, sont presque insignifiants dans les golfes latéraux, où ils occasionnent plutôt des contre-courants et des remous favorables au dépôt des vases. Il faut toujours partir de ce principe que les matières en suspension se précipitent dès qu'il y a obstacle, diminution ou arrêt dans la vitesse, toutes circonstances auxquelles la situation d'un golfe est éminemment favorable.

Il est vrai que plus l'alluvion augmente de hauteur, moins long-

temps elle reste soumise à l'action des eaux vaseuses qui lui fournissent les éléments de sa croissance; mais aussi la compression par tassement des couches déposées devient évidemment beaucoup moindre. Ainsi, d'une part, il y a moins de vase déposée en un an dans les parties supérieures, mais en revanche la couche annuelle de vase doit être plus épaisse, à égale quantité de matière. Il y a donc une sorte de compensation dans ces deux phénomènes contraires. Si cette compensation était absolue, on aurait la proportionnalité aussi absolue. En l'absence d'observations assez prolongées pour pouvoir donner une base certaine d'appréciation de cet équilibre, le calcul va nous venir en aide.

Rendons-nous compte d'abord de la diminution de vase due au flux et au reflux et qui vient de ce que l'eau vaseuse ne recouvre plus aussi longtemps les diverses parties de la rive; il est clair que la quantité de vase déposée doit être à très-peu près proportionnelle à la durée de la présence de l'eau, et que le temps nécessaire pour obtenir une même couche d'alluvion sera en proportion inverse. Appelons a le temps qui a été nécessaire pour obtenir un dépôt d'un mètre au-dessous de la basse mer, c'est-à-dire avec la présence d'eau constante. Le temps nécessaire pour arriver de la couche gallo-romaine au niveau de la basse mer sera 1,5 a. Maintenant, les courbes de marée observées à Saint-Nazaire, en prenant les moyennes de morte eau et de vive eau, nous apprennent que :

De la cote 0 à la cote 1 l'eau reste pendant 11 heures sur 12;
— 1 — 2 — 10 — 12;
— 2 — 3 — 8 — 12;
— 3 — 4 — 6 — 12;

au-dessus de la cote 4 il n'y a plus de vases qu'accidentellement apportées par les grandes marées : c'est la dune qui commence, sur laquelle le vent a plus d'action que la mer.

Il en résulte que le temps nécessaire pour former le premier mètre a été 12/11 a; pour former le second, 12/10 a; le troisième, 12/8 a, et le quatrième, 12/6 a.

Donc le temps nécessaire pour former toute la couche supérieure à la couche romaine a été :

$$1{,}5\,a + \tfrac{12}{11}\,a + \tfrac{12}{10}\,a + \tfrac{12}{8}\,a + \tfrac{12}{6}\,a;$$

ou $$1{,}5\,a + 1{,}1\,a + 1{,}2\,a + 1{,}5\,a + 2\,a;$$

ou enfin $$7{,}3\,a.$$

Mais nous savons que cela correspond à 1600 ans;

donc $$7,3\, a = 1600\,;$$

d'où $$a = \frac{1600}{7,3} = 220.$$

Ainsi, en tenant compte du phénomène du flux et du reflux, il a fallu 220 ans pour former 1 mètre d'alluvion au-dessous de la basse mer, ce qui donne $0^m,45$ par siècle, au lieu de $0^m,37$ que nous avait donnés la proportionnalité.

Voyons maintenant s'il n'y a pas une compression de la vase inférieure par la vase supérieure. Pour le constater, nous avons procédé à une expérience directe et nous avons coupé deux cubes de vase de $0^m,20$ de côté, choisis l'un à la partie supérieure de la vasière, l'autre à 9 mètres au-dessous. Les ayant pesés, nous avons trouvé que le premier accusait 12 kil. 250 et le second 13 kil. 350. Il en résulte une densité de 1,53 pour la vase du haut et une densité de 1,66 pour la vase du bas. Il y a donc bien manifestement compression et il est très-facile, d'après cela, de l'évaluer. En effet, un mètre cube de la vase supérieure pesant 1.530 kilog. et un mètre cube de la vase inférieure pesant 1.660 kilog., il en résulte que la proportion de vase primitive et de celle que la compression a ajoutée est donnée par les rapports des deux fractions

$$\frac{1530}{1660} + \frac{130}{1660} = 1$$

ou $$0,92 + 0,08 = 1.$$

Donc pour 9 mètres de hauteur de vase il y a une compression de $0^m,08$ à la base. Et comme il y a déjà un commencement de compression à la partie supérieure par suite des 2 à 3 mètres de dune de sable qui recouvrent la vasière dans le lieu de notre expérience, nous pouvons admettre sans erreur sensible que du haut en bas de nos alluvions vaseuses il y a une compression correspondante à $0^m.01$ par mètre de hauteur.

Or le niveau des basses mers se trouve à 7 mètres environ au-dessous du haut de la dune : il y a donc à son niveau une compression de $0^m,07$; et les $0^m,45$ que nous avons trouvés plus haut pour épaisseur de la couche séculaire en ce point doivent se réduire à

$$45 - 7 = 38.$$

La simple proportionnalité par moyenne nous avait indiqué $0^m,37$; nous n'étions donc pas si loin de compte ; mais à mesure qu'on

descend sous les basses mers, il faudra, jusqu'à une certaine profondeur qui correspond à la limite de compression de la vase et que nous n'avons pas encore pu déterminer, diminuer l'épaisseur de 0m,01 par mètre, en sorte qu'à la cote de la couche de l'âge du bronze située à 4 mètres en contre-bas, au lieu de 0m,38 d'épaisseur, nous ne devons plus en avoir que 0m,34.

Tout cela ne nous fait pas dépasser sensiblement les 500 ans avant notre ère précédemment indiqués pour date de la couche où nous avons rencontré les objets de l'âge du bronze; mais tout cela aussi, nous devons l'avouer, repose sur cette hypothèse qui peut être contestée, que la quantité de vase contenue en suspension dans les eaux de la Loire est restée séculairement à très-peu près la même depuis environ deux mille ans. *A priori* cette hypothèse n'a rien que de plausible; en effet, notre globe terrestre est en équilibre, du moins dans nos contrées, depuis plusieurs milliers d'années, et cet équilibre semble devoir indiquer que les phénomènes naturels d'une grande intensité, tels que celui dont il est ici question, s'y accomplissent avec une régularité sensible. Pour n'en citer qu'un exemple, nous constaterons que la barre de sable, dite des Charpentiers, située en avant de l'embouchure de la Loire, barre qui se trouve en équilibre mobile, attendu que les sables s'y déplacent et s'y renouvellent à sa surface à chaque instant, n'a pas vu son niveau se modifier d'un centimètre depuis le commencement de notre siècle : cela résulte d'observations très-précises. Les choses ne se passent pas ainsi dans les embouchures à deltas; mais tel n'est pas le cas de la Loire, et nous avons là un exemple palpable de permanence qui nous autorise à conclure par induction du sable à la vase.

Nous étions donc disposé à conclure ici, sans pousser plus loin les recherches, nos observations sur les phénomènes archéologiques que nous présente l'ancienne anse de Penhoüet, lorsqu'une circonstance accidentelle est venue nous apporter des preuves absolues de la justesse de nos déductions et nous faire toucher du doigt la loi de formation des alluvions vaseuses de l'ancien *Brivates*.

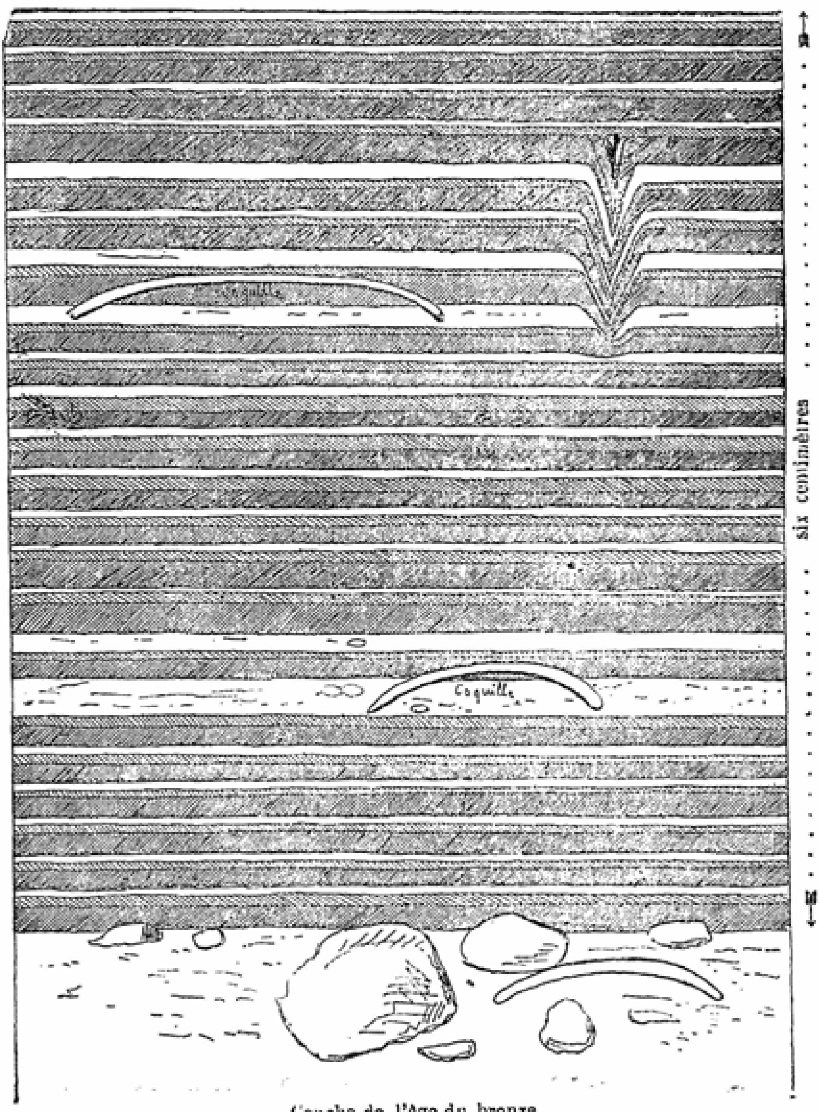
Parcourant avec M. Paul du Chastellier, l'infatigable explorateur des antiques monuments du Finistère, le périmètre général du chantier qui a plusieurs kilomètres d'étendue, et recueillant çà et là les fragments de poteries ou de briques mis à nu à la surface du sol par les pluies persistantes de la dernière saison, nous arrivâmes devant une coupure verticale de la vasière qui avait été abandonnée, depuis plusieurs mois, pour porter sur un autre point tout l'effort des terrassements, et que je n'avais pas visitée depuis cette époque. Je

PORT DE L'AGE DU BRONZE A SAINT-NAZAIRE

Coupe figurative des alluvions de la baie de Penhouët à 7 mètres de profondeur.

LÉGENDES.....
- Sable et graviers.
- Débris végétaux.
- Vase : argile bleue compacte.

(Échelle du *double* de grandeur naturelle.)



Couche de l'âge du bronze.

N. B. L'épaisseur proportionnelle du sable et des débris végétaux a dû être un peu augmentée pour que le dessin fût plus net.

fus très frappé, en arrivant à cette muraille géologique, de remarquer qu'elle n'était plus lisse et homogène comme toutes les sections pratiquées dans la vase sur les autres points du chantier, et qu'elle présentait des traces évidentes de stratifications régulières et très-rapprochées : les couches étaient horizontales, d'une épaisseur à très-peu près uniforme; et sur 2 mètres de hauteur où nous les observâmes au-dessus de la couche sableuse des débris de l'âge de bronze, elles paraissaient avoir environ 0m,003 d'épaisseur; entre la plupart on apercevait très-nettement de minces couches noires qui se décomposaient au toucher en débris végétaux très-aplatis. Ayant remarqué que cette coupure de la vase était exposée à l'ouest, c'est-à-dire aux vents régnants, nous en conclûmes que la pluie qui avait frappé sur la paroi avec persistance depuis plusieurs mois avait dû désagréger les parties interposées entre les couches vaseuses annuelles, et que la stratification ainsi obtenue nous donnait une image représentant d'une manière saisissante la marche progressive des alluvions, comme les couches concentriques d'un tronc d'arbre indiquent son développement successif et permettent d'en déterminer l'âge. Nous étions, en un mot, en présence de ce *chronomètre préhistorique* si ardemment recherché depuis quinze ans par les archéologues, et dont M. de Quatrefages, dans son dernier livre sur *l'Espèce humaine*, appelle la découverte de tous ses vœux, en constatant avec regret que tous les efforts dirigés dans ce sens ont été à peu près sans résultats décisifs jusqu'à ce jour.

L'épaisseur de 0m,003 répondait, du reste, assez exactement aux résultats trouvés précédemment, puisque 100 fois 0m,003 donnent 0m,30 d'épaisseur séculaire. Mais ce n'était là qu'un premier aperçu; l'observation de ces stratifications si régulières m'offrait un champ nouveau d'études sur la constitution intime de la vase de Penhoüet, qui n'était plus aussi compacte et tout d'une pièce que je l'avais cru d'abord. Aussi, ayant remarqué que toutes les parties des talus exposés à l'ouest d'une façon permanente, ou ayant subi, à une orientation quelconque, l'action de l'eau pendant plusieurs mois, présentaient des traces de cette décomposition de la masse vaseuse en feuillets horizontaux et réguliers à la manière du schiste ardoisier, je résolus d'examiner attentivement cette échelle stratigraphique, afin de parvenir à déterminer exactement la marche des alluvions. Il n'y avait plus à craindre de se tromper sur des hypothèses théoriques plus ou moins justifiées : il fallait arriver à saisir le fait brutal lui-même, et forcer la vase à nous livrer au grand jour le secret de sa formation.

Après une longue série d'observations et d'expériences, je crois être parvenu à déchiffrer toutes les lignes de cette page intéressante du livre de la nature, qui était venue pour ainsi dire s'offrir d'elle-même à mes investigations; ainsi je suis arrivé à cette constatation que les couches horizontales de dépôts se succèdent régulièrement de trois en trois de la manière suivante : sable, argile, débris végétaux, sable, argile, débris végétaux, etc. Les couches de sable sont celles qui ont l'épaisseur la plus variable, depuis un quart de millimètre jusqu'à $0^m,002$ pour les cas ordinaires, sans compter dans cette moyenne les couches plus épaisses de $0^m,05$ à $0^m,20$, avec ou sans gros graviers, qu'on rencontre à des intervalles très-éloignés. Les couches d'argile ont une épaisseur qui varie d'un demi-millimètre à $0^m,003$; et les couches de débris végétaux, qui n'ont le plus souvent qu'une épaisseur d'un quart de millimètre, atteignent quelquefois $0^m,002$ et $0^m,003$ ou disparaissent presque totalement pour se retrouver un peu plus loin. Ce qu'il y a de plus curieux c'est que, lorsqu'on pratique une section franche dans la masse d'alluvions, toutes ces diversités de structures s'effacent : on n'a qu'une section homogène présentant l'aspect grisâtre uniforme; il faut l'action continue de l'eau pour désagréger le sable et présenter la stratification.

Cela posé, il n'est pas besoin d'un grand effort d'imagination pour se convaincre que les petites couches végétales qui présentent des feuilles et surtout des débris herbacés, et qui se succèdent avec une régularité de période remarquable, nous indiquent le dépôt annuel de l'automne : les débris de feuilles et d'herbes marines ou fluviatiles des rivages voisins se trouvant à cette époque en suspension dans l'eau avec beaucoup moins de sable et d'argile, comme cela peut se constater encore aujourd'hui dans les dépôts contemporains, toujours plus chargés de matières végétales dans cette saison. Il en résulte que l'ensemble de trois couches successives de sable, argile et végétaux nous donne *un dépôt total annuel :* le sable ayant été déposé sans doute pendant l'hiver, alors que les grandes eaux de la Loire ont une vitesse plus considérable, une plus grande masse d'eau devant s'écouler dans le même temps; et l'argile ayant été, au contraire, déposée pendant les eaux plus tranquilles et moins chargées de sable de l'été; à moins qu'on n'admette que, dans chaque dépôt annuel de vase mêlée de sable, le sable ait traversé la vase par son propre poids et soit descendu ainsi au bas de la couche. De toute façon on arrivera toujours à la même conséquence : c'est que l'épaisseur de l'ensemble de ces trois couches, qui varie (aux profondeurs de 6 à 7 mètres où nous l'avons observée) entre $0^m,001$ et $0^m,005$ (sauf les

cas extraordinaires de dépôts graveleux plus considérables, échelonnés à des distances assez variables, correspondant aux rares années à grandes tempêtes continues), représente un dépôt annuel et régulier. L'on peut constater ainsi d'une manière absolument palpable qu'on est très-près de la vérité en assignant aux alluvions qui ont rempli l'anse de Penhoüet une épaisseur séculaire moyenne d'environ 0m,35, y compris l'épaisseur supplémentaire des grosses couches de gravier. Plusieurs coupes de terrains et des photographies très-précises ont été envoyées au musée de Saint-Germain, de manière à permettre à tous les savants de pouvoir contrôler ces importantes observations.

Conclusion.

De tout ce qui précède nous tirerons les conclusions suivantes :

1° A l'origine, le Brivet n'avait pas son embouchure en Loire à Méan, au point où il l'a aujourd'hui, mais dans la petite baie de Penhoüet, alors toute parsemée d'îles, entre les rochers de ce nom et la pointe de la Ville-Halluard, située à 800 mètres en amont de celle de Saint-Nazaire.

2° Vers le ve siècle avant notre ère, les rives de la baie de Penhoüet étaient habitées par une population de mœurs maritimes caractérisées par les pierres de mouillage de leurs bateaux. Ces populations, au crâne dolichocéphale, vivaient avec le *bos primigenius* et le cerf; elles se servaient d'instruments en bronze et en corne de cerf, et de poteries de pâte assez grossière. Le fond de la baie était à ce moment à environ 4 mètres au-dessous du niveau des basses mers.

3° Au IIIe siècle de notre ère, les Gallo-Romains habitèrent les mêmes rives, qui selon toutes les probabilités abritaient alors le *Brivates portus* avec un fond de baie situé à environ 1m,50 au-dessous des basses mers.

4° Ce n'est que vers le IXe siècle de notre ère que le Brivet, rencontrant un obstacle dans son lit vaseux de Penhoüet, qui se trouvait alors à peu près au niveau des basses mers, se détourna de sa route ordinaire à 2 kilomètres en amont de son embouchure et vint se jeter à Méan.

En ce qui concerne notre seconde conclusion, nous sommes heureux de pouvoir apporter à M. Alexandre Bertrand, l'éminent conservateur du musée de Saint-Germain, un argument de plus en faveur de la thèse qu'il soutient dans son beau livre sur *l'Archéologie celtique et gauloise*, que l'introduction du bronze en Gaule n'a pas

été antérieure au VIIIᵉ siècle avant notre ère. Malgré le crâne dolichocéphale, qui semblerait devoir reculer son antiquité, notre peuplade aux armes de bronze ne remonte qu'au Vᵉ siècle.

Une dernière conséquence ne doit pas être omise. Nous avons parlé de *chronomètre préhistorique ;* poursuivons notre calcul jusqu'à ses dernières limites. Nos sondages nous permettent de constater que les alluvions ne dépassent guère une profondeur d'environ 16 mètres au-dessous de la couche du bronze. En tenant compte d'une compression inférieure qui donnerait une épaisseur séculaire de $0^m,30$ par siècle, cela nous conduit à fixer à un maximum de 6000 ans avant notre ère le commencement des alluvions modernes de la Loire et par conséquent de la période géologique actuelle, car le dépôt de gravier inférieur qui provient de la désagrégation des versants rocheux de la vallée a dû se former en fort peu de temps. Cette limite de date se rapproche beaucoup de la supputation biblique, des chiffres de Manéthon et du minimum indiqué par M. Arcelin d'après les alluvions de la Saône. Nous nous disposons à creuser un puits de 4 mètres de section (1), qui nous donnera sans doute, avant la fin de l'année, la solution définitive de cet intéressant problème, et nous permettra de reconnaître exactement la constitution et la compression de la vase dans les couches inférieures. Si on peut compter les couches annuelles jusqu'au fond du puits, on aura, d'une façon absolue, la date exacte du commencement des alluvions. Ce sera bien là le type du chronomètre préhistorique.

RENÉ KERVILER.

(1) Un cré it de 500 fr. vient d'être généreusement mis à notre disposition, par M. le ministre de l'instruction publique, pour exécuter cette expérience. Nous saisissons avec empressement une occasion de lui témoigner publiquement notre reconnaissance.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

M. de Saulcy met sous les yeux de l'Académie une serrure en bronze trouvée adhérente à la porte d'une sépulture juive, non loin de la route conduisant de Jérusalem à Bethléem. Cette serrure est du genre de celles qui apparaissent sur les monuments égyptiens. M. de Saulcy l'a étudiée au point de vue métrique. Il croit y avoir remarqué une confirmation de la théorie de M. Aurès.

M. Foucart continue la lecture de son mémoire sur les colonies athéniennes au ve et au ive siècle avant notre ère.

M. Clermont-Ganneau est admis à communiquer un mémoire sur deux stèles peintes de Sidon, conservées au musée du Louvre.

M. Carapanos, de Janina, lit une note des plus intéressantes sur des fouilles entreprises par lui en Epire. M. Carapanos a retrouvé l'emplacement de la ville et du temple de Dodone. Dix-neuf statuettes en bronze, la plupart archaïques, vingt-quatre vases et autres ex-voto en bronze également, quatre-vingt-quatre inscriptions entières ou fragmentées, contenant des demandes adressées à l'oracle ou des invocations aux divinités du lieu, *Jupiter Naios* et *Dioné*, ne laissent aucun doute sur la réalité de la découverte. M. Carapanos a placé sous les yeux de l'Académie quelques échantillons des antiquités recueillies par lui. Ces antiquités ont excité au plus haut point l'intérêt de la compagnie. Le mémoire, accompagné de planches, que l'heureux explorateur prépare promet d'être des plus curieux. Il y a longtemps qu'on n'avait fait une découverte aussi importante. Le petit musée de M. Carapanos, sortant tout entier des ruines de Dodone, ne compte pas moins de dix-huit cents pièces. Quoique dans cet ensemble l'or, l'argent et l'ivoire manquent presque complétement et que beaucoup d'objets soient en très-mauvais état, la valeur scientifique de la collection est considérable.

M. Perrot rappelle, à propos de la communication de M. Carapanos, que l'emplacement si habilement exploré est justement celui que M. Gaultier de Claubry, ancien membre de l'École d'Athènes, avait signalé en 1858 comme devant recouvrir les ruines de Dodone. M. Gaultier de Claubry doit donc avoir une part dans l'honneur de la découverte.

M. Heuzey décrit un bas-relief funéraire rapporté d'Apollonie par M. Gilliéron, professeur à Neuchâtel. Le sujet figuré est un combat d'amazones, au-dessous duquel se remarquent des rosaces surmontées de sirènes ou de harpyes, symbole de l'âme des morts. La décoration de la stèle se complète, à la partie inférieure, par un vase placé entre deux griffons. L'inscription nomme Parméniscos fils de Damon. Le monument paraît appartenir à l'époque macédonienne.

M. Léopold Delisle lit une notice sur un manuscrit de la bibliothèque de Bordeaux, signalé à son attention par M. Jules Delpit. Ce manuscrit est une compilation formée à l'aide des papiers de Berard de Naples, célèbre notaire de la chancellerie des papes, durant la seconde moitié du xiiie siècle. M. Delisle fait ressortir l'importance de ce manuscrit, le plus complet de ceux du même ordre étudiés jusqu'ici.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

M. Palustre, dans le *Bulletin monumental*, t. XLIII, p. 86 et suiv., signale la découverte d'un théâtre gallo-romain faite à Aubigné (Sarthe). Le savant directeur de la Société française d'archéologie propose de placer dans cet endroit la station *Fines* mentionnée par la *Table de Peutinger* entre le Mans et Tours; à cette occasion il fait remarquer que « les discussions soulevées par Ukert, Valckenaer, Forbiger, Lapie, la Commission de la topographie des Gaules et M. Desjardins, n'avaient servi qu'à embrouiller un point de géographie que l'examen du sol pouvait seul éclaircir ».

Une nouvelle étude de la question autorise à maintenir *Fines* à Vaas, contrairement à l'opinion de M. Palustre. Vaas est sur une voie romaine reconnue par M. de Boisvilette dans sa *Statistique archéologique d'Eure-et-Loir*, publiée en 1864, et tracée sur la carte de l'état-major; cette localité se trouve à la distance indiquée par la *Table de Peutinger*, sur la limite du Maine et de la Touraine, ce qui justifie son nom latin *Fines*. Aubigné, d'après les renseignements pris sur les lieux, est à 6 kilomètres à l'est, éloigné de toute voie antique et de la frontière des deux *civitates*. La découverte du théâtre d'Aubigné, intéressante au point de vue archéologique, ne fournit donc aucun argument nouveau qui permette d'écarter la solution proposée par la Commission de la topographie des Gaules en ce qui concerne le réseau des voies antiques de cette région.

—— Nous empruntons aux « *Matériaux pour l'histoire de l'homme* » les deux communications suivantes :

1° M. Philibert Lalande annonce que l'espèce de lichen dont le renne se nourrit dans les régions polaires, le *cladonia rangifera*, végète encore dans quelques régions de la Corrèze. Il est à remarquer, dit-il, que ce cryptogame a été rencontré notamment sur des coteaux arides, dont les flancs recèlent des grottes dans lesquelles on a recueilli des silex travaillés. La présence du *cladonia rangifera* avait été déjà signalée dans la vallée de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), par M. le pasteur Frossard,

qui en tirait cette induction que le renne n'a pas émigré, mais a été détruit par l'homme.

2° M. E. Desor écrit de Bologne que M. l'ingénieur Zannoni a mis au jour, place Saint-François, en creusant un puits, un dépôt de *quatorze mille* objets de bronze dont un grand nombre rappellent les types des stations lacustres de la Suisse. M. Desor a l'intention de faire à ce sujet, dans le *Journal de Genève*, un compte rendu détaillé que nous nous empresserons de reproduire. Quelques objets de fer étaient mêlés aux objets de bronze.

— MM. Rollin et Feuardent possèdent en ce moment plusieurs objets du plus haut intérêt, qui feraient à eux seuls le principal ornement d'un musée. Il est rare de trouver réunies des antiquités aussi précieuses. Ce sont d'abord trois bustes en bronze, de grandeur naturelle, trouvés en mars 1865 aux Fins d'Annecy. L'un représente Antonin le Pieux; les deux autres, des personnages proconsulaires dont les noms ne sont pas connus, probablement de l'époque d'Hadrien ou d'Antonin. Le travail est gallo-romain; on a trouvé aussi une très-belle statue, haute de 60 centimètres, également de travail gallo-romain, très-remarquable, et qui représente probablement Mercure. Il y a enfin quatre autres bustes découverts, il y a quelques années, aux environs de Florence, d'une authenticité incontestable; deux sont de grandeur naturelle, les deux autres au-dessus de la nature. Ils représentent Vespasien, Domitien, Hadrien et Marc-Aurèle. Il n'est pas un archéologue qui ne regarde ces bustes avec un œil de convoitise, en songeant combien notre musée du Louvre est pauvre sous ce rapport. Il semble que la trouvaille des Fins d'Annecy, surtout, a sa place marquée dans un musée français.

— La commission archéologique municipale de Rome vient de publier, comme complément de son tome III, une excellente table méthodique des matières contenues dans son bulletin, du mois de novembre 1872 au mois de décembre 1876.

— *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 12e année, 1875.

Le seul travail ayant trait à l'archéologie que nous trouvions dans ce numéro est celui de M. Ed. Flouest intitulé : « Le tumulus des Mousselots, près Châtillon-sur-Seine », note pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne. Il est accompagné de deux planches chromo-lithographiques et rédigé avec la clarté, la méthode et la critique dont M. Flouest a déjà donné de nombreuses preuves.

— *Bulletin de correspondance hellénique*, n° III : *Fragments inédits des historiens grecs*, § I, *Chæremonis Ægyptiaca*, par M. Constantin Sathas. — O. Riemann, *Inscriptions grecques provenant du recueil de Cyriaque d'Ancône* (suite). — Sakkélion, *Scholies de Démosthène et d'Eschine*, d'après un manuscrit inédit de Pathmos (suite). — P. Girard, *Catalogue descriptif des ex-voto à Esculape et à Hygie* découverts récemment dans les fouilles de la Société archéologique sur le versant méridional de l'Acropole. — Marcel

Lambert, *Plan des fouilles faites par la Société archéologique sur le versant méridional de l'Acropole.* — P. Lambros, *Monnaies inédites de Raimond Zacosta, grand-maître de Rhodes.* — J. Martha, *Fragments de vases panathénaïques trouvés sur l'Acropole.* — Planche : *Etat actuel du versant méridional de l'Acropole*, par M. Marcel Lambert.

—— D'après le courrier archéologique du troisième numéro de la revue grecque intitulée *le Parnasse*, qui se publie à Athènes, la Société archéologique a commencé des fouilles dans la nécropole de Tanagre. Elle se préparait aussi à faire reprendre, sous la direction de M. Stamatakis, les fouilles de Mycènes. On annonce aussi la découverte de tombeaux qui rappellent les tombes étrusques à Spata, village de l'Attique. De Philippes on mande une nouvelle qui pourrait être intéressante si elle était accompagnée de détails plus précis. On y a dégagé les ruines d'une église byzantine, dont on a trouvé les parois couvertes de peintures murales très-bien conservées, d'un beau style. La plupart de ces peintures représentent la vie de l'apôtre Paul. Dans le voisinage de cette église, au milieu d'autres débris, on a trouvé une stèle qui porte l'inscription suivante :

Βαίβιον Οὐ-
αλέριον
Φίρμαν τὸν
κράτιστον
ὁ δῆμος
ἐκ τῶν ἰδίων.

—— Sommaire du numéro d'avril du *Journal des Savants* : *Archéologie celtique et gauloise*, par M. Alfred Maury. *Lettres inédites de Coray*, par M. E. Miller. *L'Apocalypse de Baruch*, par M. E. Renan. *Essai sur l'éphébie attique*, par M. É. Egger. *La Table de bronze d'Aljustrel*, par M. Ch. Giraud. Nouvelles littéraires. Livres nouveaux.

BIBLIOGRAPHIE

Three hundred french portraits representing personages of the courts of Francis I, Henry II, and Francis II, by Clouet, autolithographed from the originals at Castle Howard, Yorkshire, by lord RONALD GOWER, a trustee of the national portrait gallery. London, Sampson Low, Marston, Low and Searle. — Paris, Hachette, 1876. 2 volumes in-folio de 300 planches.

Tandis que, grâce aux beaux travaux de l'archéologie classique, on est arrivé, en dépit des trop rares éléments de comparaison, à des résultats très-satisfaisants pour l'iconographie de l'antiquité grecque et romaine, on ne sait rien de précis, rien de sérieux sur notre iconographie nationale. Depuis plus de vingt-cinq ans, le mal est publiquement constaté par les érudits les plus compétents (1), sans provoquer le moindre effort pour lui apporter un remède. On a laissé mourir, sans publier son œuvre, le savant qui avait offert d'être le Visconti de notre histoire de France (2). La responsabilité de ce triste état de choses remonte d'abord à la longue indifférence du public français pour notre propre histoire; ensuite, à la direction des musées publics de l'Europe, qui n'ont pas toujours consacré à la conservation des objets du moyen âge et de la renaissance les mêmes soins et les mêmes efforts qu'à la garde des objets antiques. En France et en Italie, on ne s'est guère donné la peine de résoudre les énigmes que posent tant de portraits indolemment déclarés inconnus; et c'est fort heureux, car les rares attributions qui ont déjà été risquées, ayant été faites sans critique, sont bien souvent erronées.

Pourtant l'heure est bien propice pour se mettre à cette honorable besogne, à laquelle les ouvriers intelligents ne feraient pas défaut. Nous ne sommes plus, en effet, à l'époque où les ignorants qu'on avait imprudemment chargés de fonder le musée du Louvre passaient leur temps à repousser brutalement et avec un acharnement sénile tout ce qui n'était pas sculpture antique ou peinture allégorique; nous ne sommes plus à l'époque où presque tous les chefs-d'œuvre de notre art national, mobilisés par les événements de 1793, venaient humblement demander l'hospi-

(1) *Bulletin des Comités historiques*, juillet et août 1850, p. 195.

(2) *Iconographie historique de la France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1815; recueil de portraits, etc., par A. Vallet de Viriville.— Projets et études. (*Revue de Paris*, vol. de février 1853.)

talité du musée et se voyaient renvoyés avec indignation aux bureaux de vente et à tous les entrepôts de ruines révolutionnaires; heure fatale entre toutes pour l'art du portraitiste, où le dédain achevait ce que le feu avait épargné. Nous ne sommes même plus au temps relativement fortuné du Consulat où le pastel de Latour, par exemple, représentant madame de Pompadour, — ce chef-d'œuvre incomparable du maître, — repoussé pendant six ans, comme indigne sans doute du musée, par plusieurs générations de conservateurs, était acquis au Mont-de-Piété pour la somme de 516 francs 25 centimes (cinq cent seize francs!), par une administration d'ailleurs fort intelligente, sous le bénéfice de cette circonstance atténuante : la glace qui recouvrait le portrait était estimée par un vitrier — et par le directeur général des musées, — à la somme de 900 francs (1). Aujourd'hui, l'iconographie du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes a sa place dans tous les musées de l'Europe et même dans les musées français. Le directeur général des beaux-arts vient de prescrire qu'une exposition de portraits français aurait lieu en 1878. L'idée est excellente; elle fera sentir la regrettable lacune de notre érudition, et sans doute nous amènera forcément à la combler. Comment se feront les attributions au Champ-de-Mars? Il faut s'attendre à de bien amusantes méprises si on veut faire autre chose qu'une exposition d'inconnus. Heureusement, les étrangers veulent bien venir partiellement à notre secours, et l'ouvrage que nous annonçons un peu tardivement est aujourd'hui un livre tout d'actualité.

Sans doute, les beaux portraits au crayon du XVIe siècle, œuvres d'un caractère si français, n'ont jamais manqué chez nous d'admirateurs. Le Louvre en expose un certain nombre et la Bibliothèque nationale en possède quelques-uns qui sont merveilleux. Niel, qui savait si bien les apprécier et les commenter, en a publié d'excellents (2). M. Rouart en a fait lithographier une douzaine (3). Le marquis de Laborde, mieux encore que tous les autres savants, a démontré la valeur immense et toute nationale de ces documents iconographiques, très-inégaux dans leur mérite d'art, mais presque tous précieux par les inscriptions dont ils sont accompagnés (4). *La Renaissance des arts à la cour de France* nous avait révélé l'existence, en Angleterre, de nombreux portraits de personnages français conservés au château de *Castle Howard*. Il en avait été donné une liste sommaire. Mais on avait reculé devant la difficulté de les faire connaître à la France par des reproductions gravées. Or, voici qu'un généreux

(1) On trouvera la preuve de tout ce qui est avancé ici dans un travail que je prépare sur les origines révolutionnaires du Musée du Louvre.

(2) *Portraits des personnages français les plus illustres du XVIe siècle.* Paris, 1855, in-folio.

(3) *François Ier chez madame de Boisy*, notice d'un recueil de crayons. Paris, 1863, in-folio.

(4) *La Renaissance des arts à la cour de France*, p. 645 et suiv.

Anglais a mis tous ces documents, — au nombre de trois cents, — à la portée de tous les érudits.

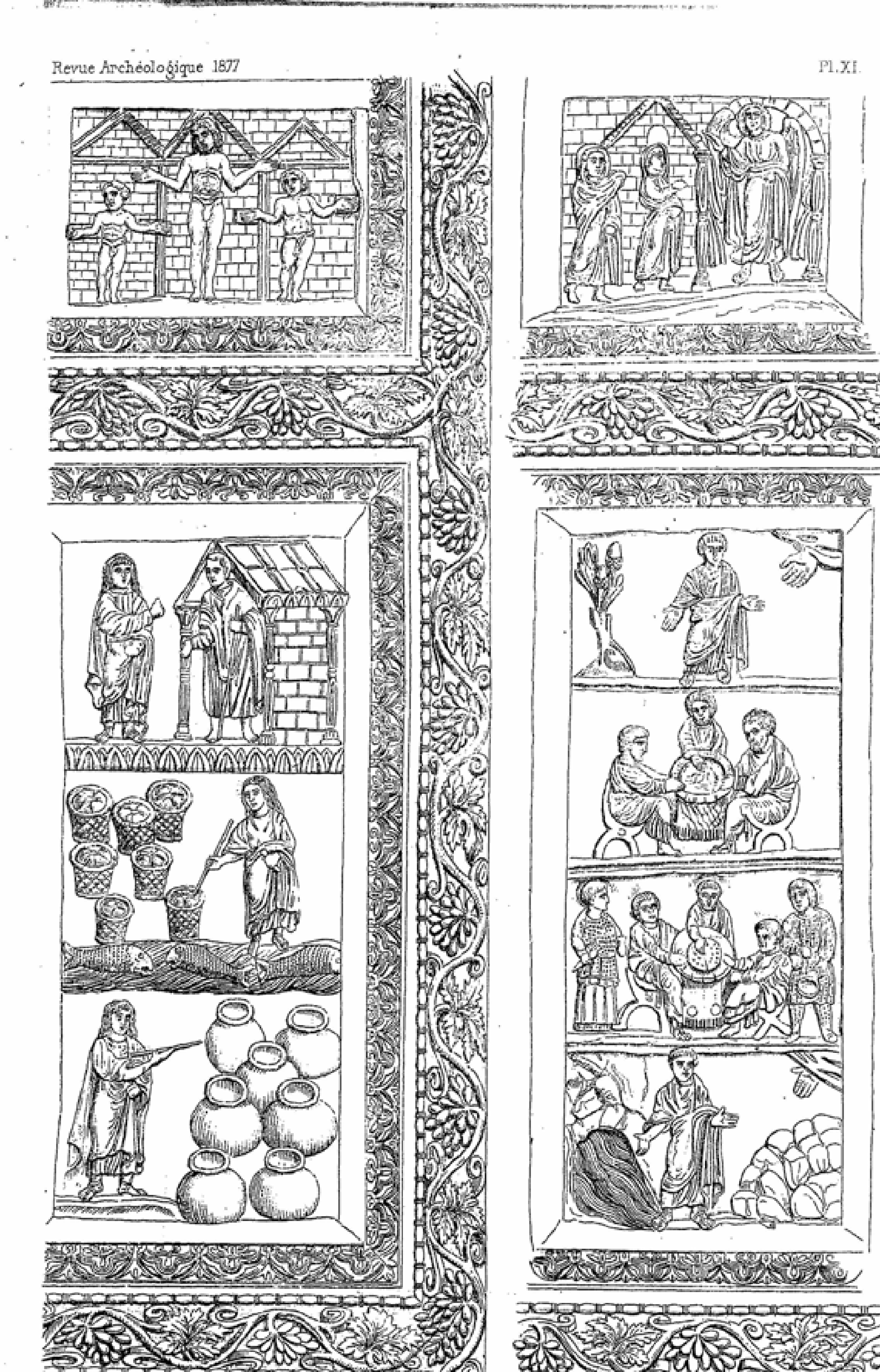
Si la critique n'était désarmée par un aussi grand service rendu à la science, il y aurait bien des réserves à formuler sur le texte trop court qui accompagne les planches. Il est impossible de partager, au point de vue esthétique, l'enthousiasme de l'éditeur pour cette série de dessins. Il est impossible d'admettre avec vraisemblance, — même en faisant la part des amoindrissements résultant de la reproduction, — que quelques-uns de ces crayons soient authentiquement l'œuvre d'un Clouet. Un grand nombre de ces portraits ne sont que des copies très-médiocres; ils ont d'ailleurs une valeur très-inégale. Mais ici la question d'art n'est que secondaire; il ne s'agit pas de dessins de maître. Ce que l'auteur a voulu, c'est nous transmettre, d'après un type parfaitement certain, la physionomie de près de trois cents personnes. Des milliers de portraits anonymes épars aujourd'hui dans les collections iconographiques de l'Europe vont pouvoir, grâce à lui, être reconnus et définitivement nommés. La publication des crayons de Castle Howard est une bonne œuvre scientifique; c'est un bienfait dont la France et les études historiques ne sauraient être trop reconnaissantes envers lord Ronald Gower. Il est désormais impossible de s'occuper de notre XVIe siècle sans recourir à cet immense recueil où revit toute la cour des Valois. Les deux volumes, dont le titre est transcrit ci-dessus, forment une *illustration*, par des mains contemporaines, des ouvrages de Brantôme et des autres auteurs de *mémoires*. Qui donc voudra lire maintenant les *Dames gualantes* ou les *Illustres Capitaines* sans contempler dans cet album, comme dans une évocation magique, la figure de ses héros?

Louis Courajod.

Essai sur l'Éphébie attique, par Albert Dumont. 2 vol. in-8; Didot, 1876.

Nous avons déjà annoncé le second volume de cet ouvrage; il a paru en 1875; il contient les textes relatifs à l'Éphébie et les discussions chronologiques qui permettent de classer chacun de ces documents à leur date. Le tome Ier, que l'auteur donne aujourd'hui, présente le tableau des institutions éphébiques. L'Éphébie était un collége politique, militaire et religieux où tout Athénien, par ordre des lois, devait passer un certain temps pour se former à l'apprentissage des devoirs de la vie publique. Les lettres, la philosophie et les exercices du corps humain tenaient une grande place dans ce noviciat. L'ouvrage est divisé en huit chapitres : I. Les origines, le droit éphébique du Ve au IIIe siècle. Périodes de l'histoire de l'Éphébie. II. Composition de l'Éphébie; les Athéniens et les étrangers. III. Rapports de l'Éphébie et de l'État. Devoirs politiques des éphèbes. IV. Magistrats et fonctionnaires éphébiques. V. La gymnastique et les exercices du corps dans l'Éphébie. VI. Les études littéraires. VII. Devoirs religieux des éphèbes. VIII. Les dignitaires éphèbes. Administration financière de l'Éphébie.

***.



PORTES DE L'EGLISE SAINTE SABINE
FRAGMENT

LES

SCULPTURES DE LA PORTE DE SAINTE-SABINE

A ROME (1)

Les archéologues se sont beaucoup occupés, dans ces dernières années, de la fixation de la date de l'un des plus curieux monuments de la sculpture du moyen âge, la porte de bois de l'église Sainte-Sabine de Rome (pl. XI) (2). L'opinion qui semble se faire jour est qu'elle appartient au VIe ou même au Ve siècle. MM. Crowe et Cavalcaselle (3), M. Dobbert (4), et enfin l'illustre M. de Rossi (5), sont venus tour à tour soutenir ce système. L'examen minutieux que j'ai fait de ces portes pendant un séjour prolongé à Rome me permet d'apporter quelques arguments nouveaux à une discussion qui ne semble pas encore sur le point d'être épuisée.

Les savants des derniers siècles paraissent avoir prêté peu d'attention au monument que nous allons étudier. La plus ancienne description que j'en connaisse se trouve dans l'ouvrage de Mamachi intitulé : *Annales des Dominicains* (6) ; elle est courte, mais précise ; un croquis y est joint. L'auteur, se fondant sur la ressemblance des

(1) Cette notice est le résumé d'une conférence faite par l'auteur, en 1876, à l'Académie d'archéologie chrétienne récemment fondée à Rome par M. de Rossi et le R. P. Bruzza.

(2) Cette porte, en bois de cyprès, se compose de deux battants qui renferment dix petits panneaux mesurant 0m,33 de largeur sur 0m,24 de hauteur, et huit grands panneaux ayant la même largeur et 0m,80 de hauteur. La bordure est d'une autre époque et d'une autre essence.

(3) *Histoire de la peinture*, édit. allem., I, p. 49-50.

(4) *Uber den Styl Niccolò Pisano's*, Munich, 1873, p. 87, note 100.

(5) *Musaici cristiani delle chiese di Roma*, fasc. III, note 5.

(6) *Annales ordinis Prædicatorum*, Rome, 1756, I, p. 569 et suiv.

bas-reliefs de Sainte-Sabine avec les sarcophages chrétiens, les attribue au VIe-VIIe siècle. Différents archéologues italiens ou français se sont rangés au même avis (1). D'Agincourt, au contraire, auquel l'étendue même du domaine qu'il exploitait et qu'il a été un des premiers à nous faire connaître n'a pas toujours permis d'approfondir ces questions, a rapproché ces bas-reliefs de ceux des portes de bronze italiennes du XIe au XIIIe siècle, et les a considérés comme un travail du temps d'Innocent III (2). En Allemagne on a en général partagé cette dernière croyance, sur la foi de la gravure si défectueuse publiée par d'Agincourt (3). Un certain nombre de savants, par un compromis fréquent dans la science, estiment que nous avons affaire à la copie d'un original plus ancien. L'artiste du moyen âge aurait, selon eux, imité non-seulement les compositions, mais encore le style d'un monument de l'art chrétien primitif. Les autres se prononcent pour une date plus reculée, le IXe siècle, et invoquent la prétendue ressemblance de nos bas-reliefs avec les productions industrielles de cette époque, notamment les boîtes connues sous le nom de *pyxides*. Cette opinion, qui fait des portes de Sainte-Sabine un ouvrage relativement moderne, avait pris tant de consistance que, lorsque MM. Crowe et Cavalcaselle ont émis leur hypothèse, ils ont jugé prudent de s'entourer de toute espèce de précautions et de faire plusieurs concessions au sentiment public.

Les éléments qui peuvent servir à résoudre le problème sont de deux sortes. Les uns se rattachent au style même du monument, les autres aux sujets, dont l'importance est vraiment capitale pour l'iconographie chrétienne. Étudions d'abord les premiers.

Prises dans leur ensemble, les sculptures de Sainte-Sabine nous montrent la plus pure tradition du bas-relief, tel que le comprenait l'art antique. La rareté des figures, leur groupement, la concision vraiment plastique qui a présidé à la représentation des édifices, du sol, des paysages, ce sont là autant de traits qui rappellent les premiers siècles. Les sarcophages, la mosaïque de la tribune de Saint-

(1) Odescalchi, Visconti, etc., *Giornale arcadico*, 1836, vol. IV, p. 363, 365 Rohault de Fleury, *l'Evangile, études iconographiques et archéologiques*, Tours, 1874, t. I, p. 122, pl. XXXVIII, LV, LXXXI.

(2) *Histoire de l'art*, sommaire, p. 346; texte, vol. II, p. 182; sculpture, pl. XXII.

(3) *Beschreibung der Stadt Rom*, t. III, 1re partie p. 415; Burckhardt, *Cicerone*, éd. de 1869, p. 557; Schnaase, *Geschichte der bildenden Künste*, t. VII, p. 251, note 1-2. Cet auteur déclare qu'après un long et mûr examen il adopte l'opinion de d'Agincourt. Il voit même dans les portes en question l'œuvre d'un artiste allemand ou d'un artiste de l'Italie du nord.

Vital à Ravenne nous offrent déjà la composition éminemment pittoresque qui, à Sainte-Sabine, distingue deux des scènes de la porte : *le Passage de la mer Rouge* et *Moïse au Sinaï*. On y trouve également de grandes analogies avec les diptyques et, en thèse générale, avec les productions de la sculpture en ivoire de la même époque (1). Quant aux détails vulgaires ou superflus qu'on y remarque, les termes de comparaison ne nous feront pas défaut non plus dans l'art chrétien primitif. Qu'il nous suffise de citer la Bible du ve siècle conservée à Vienne ; le naturalisme y règne d'un bout à l'autre (2).

Le type des figures a aussi quelque chose d'antique et rappelle celui des génies et des amours. Tous les personnages, à l'exception de saint Pierre et de saint Paul, ont un aspect juvénile; les proportions en sont trapues. Le type du Christ surtout nous fournit une preuve irréfragable de l'antiquité du monument. Le Sauveur est représenté de deux manières différentes. Tantôt il est jeune, imberbe, comme dans les peintures des catacombes ou sur les sarcophages ; tantôt il porte la barbe et laisse retomber ses cheveux épais sur ses épaules ; dans ce dernier cas, son visage a quelque chose de grossier et de vulgaire. Ce dualisme, s'il est permis d'employer ce terme, est bien conforme à l'esprit du ve siècle, c'est-à-dire de cette époque de transition où les portraits historiques tendaient à se substituer aux figures idéales des premiers âges. Le premier de ces types se trouve dans les scènes de la vie terrestre du Christ, dans la série des miracles ; le second, dans les scènes de la Passion et de la Résurrection. Le même système a été adopté par les mosaïstes de Santo Apollinare Nuovo à Ravenne.

Les attributs sont encore fort rares. Saint Pierre et saint Paul n'ont de nimbe que dans la scène où leur maître leur donne la loi. On observe la même particularité dans une fresque de la catacombe de Sainte-Agnès (3). Le nimbe n'est encore à cette époque qu'un signe de gloire accordé à un saint à un moment solennel de son existence. Quant au Christ, son nimbe, qui est d'abord tout uni, reçoit, après

(1) Voir la plaque d'ivoire qui représente trois scènes de la Passion et qu M. Grimouard de Saint-Laurent (*Guide de l'art chrétien*, t. IV, p. 264) attribue au ve-vi^e^ siècle.

(2) C'est bien à tort que l'on se refuse à reconnaître ce naturalisme dans les monuments de la décadence romaine. Schnaase, en se fondant sur le naturalisme de la porte de Sainte-Sabine pour l'attribuer au xiie-xiiie siècle, me semble donc tourner dans un cercle vicieux.

(3) Bosio, *Roma Sotterrana*, 1632, p. 475.

la résurrection, le monogramme accosté de l'α et de l'ω (voir la vignette ci-dessous) (1).



En ce qui concerne le costume, il offre tous les caractères de celui qui était en usage du IIIe au Ve siècle. Contentons-nous de signaler la *penula* de cuir du peuple, courte et boutonnée sur la poitrine (*scortea penula*) (2). Comme dans la mosaïque de Santo Apollinare Nuovo de Ravenne, elle constitue ici le vêtement des bourreaux du Christ.

D'autres détails enfin, la *vitta* qui entoure la tête d'Aaron, les tables, les siéges (*diphroi*), la basilique à trois nefs, correspondent également aux premiers siècles de l'Église.

Les inégalités que l'on remarque dans le style des différents bas-reliefs de la porte tiennent, il n'est pas permis d'en douter, aux restaurations auxquelles elle a été soumise à diverses époques. Plusieurs d'entre eux, tels que *le Passage de la mer Rouge*, *l'Enlèvement d'Élie*, *l'Ascension*, etc., ont pu être ainsi altérés de la manière la plus grave. Il est malheureusement bien difficile de déterminer avec exactitude l'âge et l'époque de ces restaurations. Les plus an-

(1) Martigny, *Dictionnaire*, au mot *nimbe;* Allegranza, *Spiegazioni e reflessioni sopra alcuni monumenti antichi di Milano*, 1757, pl. I. Sur l'époque de l'apparition du monogramme, voir de Rossi, *Bull. di arch. crist.*, t. VI, p. 13-43.

(2) Saint Paul porte une espèce de vêtement de voyage. Voir la mosaïque de Sainte-Sophie de Constantinople, dans Salzenberg, *Altchristliche Baudenkmale*, pl. XXXII. Tertullien appelle les chrétiens des *penulati*. Voir le *Dictionnaire* de l'abbé Martigny, au mot *penula ;* la *Kostümkunde* de Weiss, moyen âge, p. 14, et l'article de M. Gay dans les *Annales archéologiques*, 1844, p. 61 et suiv., et II, p. 37, etc.

ciennes ont suivi de près l'exécution même des portes; d'autres datent du VIIIe-IXe siècle; d'autres encore, de l'année 1222 (époque où l'église devint la propriété des dominicains) et du XVe siècle (1). En 1836, enfin, le pape Grégoire XVI donna l'ordre de procéder à une restauration générale, sous la surveillance d'un comité d'archéologues (2). C'est à ce moment que les panneaux (huit grands, dix petits) furent arrangés dans l'ordre où nous les voyons aujourd'hui. Toutes les parties modernes, les têtes, les mains et la partie de la bordure faite à l'imitation de celle du XIIIe siècle, proviennent de cette dernière restauration.

Mais il est temps de nous occuper des sujets mêmes représentés dans les bas-reliefs. Nous commencerons notre analyse par les scènes de la Passion; l'importance en est fort grande pour l'iconographie de cette époque, et la manière dont elles sont traitées nous fournira des arguments décisifs pour la fixation de l'âge du monument.

Le premier panneau, dans l'angle supérieur de gauche, nous montre le Christ en croix entre les deux larrons. Ce panneau est fort mal éclairé; de là vient peut-être que l'on a cru y voir jusqu'ici les trois Hébreux dans la fournaise ardente. Voici comment l'artiste a représenté cette scène : les trois figures, placées debout et vues de face, se détachent sur un mur couronné par trois frontons (la ville de Jérusalem). Les deux larrons, d'une taille bien au-dessous de celle du Christ, ont l'aspect jeune, presque enfantin; leurs mains sont ouvertes et paraissent fixées sur la croix; ajoutons, toutefois, qu'on ne voit pas l'instrument du supplice. Le Christ étend également les bras, mais dans l'attitude d'un orant plutôt que dans celle d'un crucifié; il porte la barbe; ses cheveux sont longs et ondulés; sa tête, lourde et grossière, est privée de nimbe. C'est encore la manière vague et hésitante des sculpteurs des sarcophages. Les trois figures n'ont pour vêtement qu'une ceinture courte et étroite. On sait que plus tard, à partir du VIe siècle, une tunique sans manches (*colobium*) couvre invariablement le corps du Christ (3). C'est sans doute

(1) *Liber pontificalis*, éd. Vignoli, t. III, p. 2 et suiv. Pour les restaurations faites par le cardinal Guido Cesarini et le pape Sixte IV, en 1487 (?) voir la *Beschreibung der Stadt Rom*, loc. cit.

(2) *Diario Romano*, 9 juin 1836 : « La porta della chiesa di S. Sabina inclinava a manifesta ruina... Il lavoro dell' instaurazione è stato operato, togliendo con diligenza quanto vi era di ornati o bassorilievi del telajo consunto e riponendoli su di un nuovo nell' ordine medesimo », etc.

(3) Par exemple, dans la miniature du manuscrit syriaque de Rabulas, de l'année 586, et dans une croix du trésor de Monza, également attribuée au VIe siècle. Pour

à ce genre de représentation, vraiment réaliste et inspiré par le souvenir de la crucifixion telle que la pratiquaient les Romains, que s'applique le passage de Grégoire de Tours : *Pictura, quæ dominum nostrum quasi præcinctum linteo indicat crucifixum* (1).

Trois panneaux, non compris celui de la crucifixion dont nous avons parlé plus haut, sont illustrés de scènes de la Passion. L'un d'eux nous montre Caïphas accusant le Christ de blasphème et donnant l'ordre de l'emmener. Le second représente la condamnation du Christ par Pilate, avec les détails traditionnels : Pilate se lavant les mains, Simon portant la croix (2). Le reniement de saint Pierre, enfin, se distingue par une composition dramatique et d'un caractère saisissant (3).

Un trait bien caractéristique des bas-reliefs de la porte de Sainte-Sabine, c'est que nous y trouvons trois représentations, également conventionnelles, de la Résurrection. La première fois, nous voyons un ange qui annonce la bonne nouvelle aux saintes femmes (4). La seconde fois, le Christ leur apparaît dans le jardin; c'est la scène connue, dans l'art byzantin, sous le nom de χαίρετε (5), d'après l'Évangile de saint Mathieu, chap. XXVIII; dans l'art occidental, au contraire, on a suivi le texte de saint Jean, chap. XX, v. 14. La dernière de ces scènes nous montre l'apparition du Christ à trois de ses disciples, à l'intérieur d'une maison.

Quant à la Résurrection elle-même, elle est représentée d'une manière vraiment originale. Deux anges viennent saisir par la tête et les bras le Christ placé au sommet d'une montagne et courbé à terre; un troisième ange étend la droite pour montrer le Seigneur. Plus bas, on aperçoit quatre soldats dont les uns regardent avec stupéfaction cette scène, tandis que les autres sont encore endormis. L'un d'eux pourrait bien être le centurion Longin.

Un diptyque du musée de Munich, du ve ou du vi^e^ siècle, nous

les monuments postérieurs, voir Grimouard de Saint-Laurent, *Annales archéologiques*, XXVI, p. 141-3, et *Guide de l'art chrétien*, t. II, p. 385.

(1) Voir le *Dictionnaire* de l'abbé Martigny, au mot *crucifixion*; les *Annales archéologiques*, t. XXVI, p. 138, et le *Bulletin monumental*, t. XXVII (1861) : représentation symbolisant le crucifiement, par M. Piper.

(2) Gori, *Thes. vet. diptych.*, III, pl. XXXIII. Voir aussi la plaque d'ivoire citée par M. Grimouard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. IV, p. 264.

(3) Le coq est placé sur la colonne, comme dans les mosaïques de Ravenne et sur le sarcophage de Junius Bassus. Voir Rohault de Fleury, *op. laud.*, pl. LXXXI.

(4) Le saint sépulcre est figuré ici par une sorte de temple, qui est couronné d'un fronton et dans lequel est pratiquée une porte voûtée.

(5) Didron, *Manuel d'iconographie*, p. 201.

montre une scène analogue (1). A gauche, nous voyons la Résurrection ; l'artiste s'est inspiré, du moins à en juger par les détails, d'une version un peu différente et plus ancienne du récit traditionnel : à droite, le Christ est debout sur une montagne; d'une main, il tient un rouleau; de l'autre, il saisit la main de Dieu qui sort des nuages pour le soutenir ou le recueillir. On a toujours cru que ce diptyque représentait l'ascension du Christ, et que les personnages du bas étaient des apôtres ravis ou éblouis par cette scène. Mais comme ces personnages sont visiblement endormis et qu'ils ne sont qu'au nombre de deux, cette interprétation est impossible. Il faut plutôt voir dans cet ouvrage deux scènes différentes de la Résurrection : l'ange annonçant aux saintes femmes que le Christ est ressuscité, — le Christ gravissant la montagne au milieu des soldats effrayés.

Une des miniatures de la Bible de Saint-Paul-hors-les-Murs (IX[e] siècle) nous offre une image, cette fois-ci indiscutable, de l'Ascension : on y voit les douze apôtres, avec l'épigraphe : *Ascendit Christus in altum*. Puis viennent : un ivoire de la collection Soltykoff, également du IX[e] siècle; un manuscrit latin du X[e]; une couverture de manuscrit du XI[e] (à Aix-la-Chapelle; le Christ y est entouré d'une auréole), et quelques autres monuments postérieurs, où le Christ est représenté avec une croix ou un étendard (2).

Du VI[e] au IX[e] siècle, on ne rencontre nulle part la scène sous cette forme. C'est vers cette dernière époque que l'idée de faire recueillir, dans l'Ascension, le Christ par la main divine paraît avoir pris naissance. L'artiste auquel nous devons les miniatures de la Bible de Saint-Paul était, comme on sait, une sorte de novateur, se souciant assez peu de la tradition iconographique. Peut-être a-t-il cherché ici à combiner deux motifs différents. Un passage du Psautier (XVII, 17-18) a pu servir de base à sa composition; le prophète, parlant de ses passions et du secours de l'Éternel, s'y exprime ainsi : *Misit de summo et accepit me, assumpsit de aquis multis. Eruit me de inimicis meis potentibus et ab his qui oderunt me*, etc. Nous savons aussi que c'est au IX[e] siècle qu'a commencé le mouvement littéraire et iconographique dont le Psautier était le point de départ; quant à la faveur dont cet ouvrage a été l'objet, elle a pris naissance dans l'Orient, où nous rencontrons le plus grand nombre

(1) Publié par Foerster, *Monuments..., sculpture*, t. II, pl. XLVIII ; Grimouard de Saint-Laurent, *Guide*, IV, pl. XVIII.

(2) Grimouard de Saint-Laurent, *Guide*, IV, p. 371; d'Agincourt, *Peinture*, pl. XLII, n° 7, XLIII ; Rohault de Fleury, *l'Evangile*, pl. C.

de Psautiers illustrés; l'Occident est entré dans cette voie au XIe-XIIIe siècle.

A *la Résurrection* succède, dans les portes de Sainte-Sabine, une autre scène de même grandeur, *l'Ascension*. Dans la partie supérieure du panneau, on voit le Christ montant vers le ciel dans une gloire ou auréole de forme circulaire, composée d'une couronne de laurier; sa tête juvénile et imberbe se détache sur un nimbe uni; il tient un rouleau ouvert sur lequel sont tracés les sigles suivants : IC, XC, Θ, Y. Les quatre animaux de l'Évangile lui font cortége. Sur la terre se trouve une femme qui contemple la scène avec une stupeur mêlée d'admiration, tandis que saint Pierre et saint Paul posent sur sa tête une sorte de diadème; ces deux derniers tiennent chacun un rouleau.

Telle est la version la plus ancienne. Plus tard, on développe le thème primitif en y ajoutant les figures de tous les apôtres et celles des anges qui leur adressent la parole ou qui portent le Christ entouré d'une auréole. Cette scène est contenue en germe dans les nombreux monogrammes inscrits dans des couronnes de laurier et accompagnés de l'α et de l'ω qui décorent l'anse des lampes en bronze ou en terre cuite des catacombes. Une de ces lampes nous montre saint Paul et saint Pierre debout auprès de la couronne. Si nous rapprochons ces motifs du sarcophage du Latran (1), dans lequel le monogramme est joint aux scènes de la Passion et de la Résurrection, nous sommes tenté d'appliquer au bas-relief de Sainte-Sabine un terme plus général que celui d'*Ascension*, et de l'appeler *la Gloire du Christ ressuscité* (2).

Ce bas-relief constitue en même temps une sorte d'acheminement vers les formes plus compliquées dont on revêtira plus tard le sujet. Ce qui le prouve, c'est la représentation du ciel avec le soleil, la lune et les étoiles, et la présence de la femme couronnée par les deux apôtres. Mamachi explique ces motifs par un passage de l'Apocalypse : « Mulier cujus capiti viri duo coronam imponunt, quibus « figuris ea, ut arbitror, quæ sunt in Apocalypsi, legimus c. XII, « v. 1, de muliere circumamicta sole, etc., exhibentibus. » Mais cette hypothèse n'est pas admissible, car le type des deux apôtres offre trop de ressemblance avec celui de saint Pierre et de saint Paul pour que

(1) Aringhi, *Roma subterranea*, I, p. 311. Voir aussi la fresque de la catacombe de Saint-Marcellin, Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, pl. XLVIII.

(2) Rapprocher du bas-relief de Sainte-Sabine la plaque d'ivoire du musée chrétien du Vatican, sur laquelle le Christ tient un rouleau déplié.

l'on puisse hésiter sur leur identité. Quant à la femme qu'ils couronnent, elle représente, sans aucun doute, l'Église laissée sur terre par Jésus-Christ (1).

Le *don de la Loi* vient terminer la série des sujets empruntés à la Passion ou au triomphe du Christ. Deux palmiers séparent le Seigneur des deux princes des apôtres. Saint Pierre tient une couronne de martyr; saint Paul, un rouleau. Leurs poses expressives marquent bien le caractère triomphal de la scène.

Les scènes de la vie terrestre du Christ sont, au contraire, fort rares dans les bas-reliefs de Sainte-Sabine, même en comparaison des peintures des catacombes, des sculptures des sarcophages. Un panneau divisé en trois compartiments nous montre *la Guérison d'un malade près de l'entrée du temple*, *le Miracle des noces de Cana* et *la Multiplication des pains* (2). Il y a là une allusion évidente aux mystères de l'eucharistie et même du baptême. La dernière de ces trois scènes nous montre, en effet, au-dessous des sept corbeilles de pain (3), trois poissons plongés dans l'eau. Ce rapprochement curieux a été signalé par l'illustre M. de Rossi.

L'Adoration des mages contient un détail assez remarquable : la Vierge avec l'Enfant est assise sur une éminence, une sorte de *solea* formée de six marches. Les mages sont coiffés du bonnet phrygien et vêtus d'une chlamyde et d'une tunique à pans découpés. On rencontre souvent ce costume, propre aux Orientaux, soit dans les monuments chrétiens primitifs (4), soit dans les monuments byzantins (5).

L'Annonciation de Zacharie, que nous rencontrons ensuite, appartient à un cycle en quelque sorte intermédiaire. Sans avoir un sens symbolique, elle a joué un rôle important dans l'iconographie des

(1) Un couvercle de sarcophage, publié par M. Grimouard de Saint-Laurent, *Guide*, t. III, p. 386, nous montre l'Eglise en orante entre deux apôtres.

(2) Voir Rohault de Fleury, ouvrage cité, pl. XXXVII-XXXIX.

(3) Voir les fresques des catacombes de Sainte-Agnès, de Priscille, de Calixte, etc., dans Bosio, *Roma sotterrana*, liv. II, p. 267-515.

(4) Pour le costume des mages, voir les mosaïques de Sainte-Marie-Majeure et de Santo Apollinare Nuovo à Ravenne, les sarcophages (Rohault de Fleury, *loc. cit.*, pl. XVI, XVII, XXI, XXII, XXIV, XXVI), les médailles ou cachets (*Bull. di arch. crist.*, 1869, VI, p. 41, pl. II, 9, 10); pour Abdon et Sennen, voir Bosio, *loc. cit.*, p. 133; pour saint Jean-Baptiste, la fresque du cimetière de Saint-Pontien (Bosio, p. 131); pour Abel, Daniel, etc., les miniatures du *Cosmas* (Bibl. du Vatican, n° 699).

(5) *Menolog. Vatic.*, n° 1613, *passim*. Au sujet de la conjecture de Bottari (*Scultur e pitture sacre*, p. 203), qui donnait à cette tunique le nom de Sarabara, voir Du Cange, *Glossar*. gr. v.

premiers âges (1). On voit le prêtre debout, dans l'attitude d'un orant, à l'entrée du temple, à côté de l'ange, alors que, pour employer les termes de l'Évangile, *egressus non poterat loqui;* au dehors se trouve la foule représentée par six personnages : *et omnis multitudo populi erat orans foris.* On a signalé le même sujet sur des sarcophages, ainsi que sur la mosaïque de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure. L'époque seule de la scène change : tantôt c'est l'Annonciation même, tantôt la Naissance du Précurseur (2).

On sait que l'art chrétien primitif aimait à établir une sorte de parallélisme entre les sujets de l'Ancien et ceux du Nouveau Testament. Les écrits des Pères et les peintures des catacombes nous offrent déjà de nombreux exemples de cette tendance (3). La porte de Sainte-Sabine aussi contient quelques scènes de l'Ancien Testament présentant des rapports directs avec celles de l'Évangile. Tels sont *le Passage de la mer Rouge, l'Enlèvement d'Élie, l'Enlèvement du prophète Habacuc.*

Le Passage de la mer Rouge est une composition pittoresque, pleine de figures. On y remarque la main de Dieu, la colonne de feu (une colonne cannelée), l'ange guidant le peuple d'Israël qui sort de la mer pour s'avancer vers les hauteurs de la Terre promise. Dans le bas, le sculpteur a représenté deux scènes qui rappellent singulièrement les sarcophages : Moïse et Aaron tenant l'un une baguette, l'autre un glaive, et changeant les verges en serpents. Aaron est vêtu d'une chlamyde analogue à celle des prêtres de l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure; une *vitta* retient ses cheveux.

Un autre panneau nous montre *Moïse recevant les tables de la loi*. Dans l'art chrétien primitif, ce sujet fait en quelque sorte pendant au *Christ donnant la loi.* A Saint-Vital de Ravenne, il correspond à la représentation symbolique de l'Eucharistie (4).

Moïse figure dans plusieurs autres compartiments, encore de la

(1) Mamachi explique comme suit cette scène : « Abrahamus, cui in ostio tabernaculi angelus visendum se exhibuit, quique elevatis oculis tres viros conspexit, » etc.

(2) Voir le couvercle du sarcophage du Latran publié par M. Rohault de Fleury, pl. LXIX, p. 122. Cet auteur y a vu un repas chrétien. Sur un sarcophage placé dans la cour du musée du Latran on aperçoit Zacharie écrivant sur une tablette le nom de son fils et non pas, comme on l'a prétendu, Moïse recevant les tables de la loi.

(3) Voir notamment Tertullien, saint Ambroise, saint Clément, Cyrille d'Alexandrie ; Mamachi, *Origines christianæ*, t. III, *passim.*

(4) Ce rapprochement est sans doute dû à la similitude des préparatifs qui précèdent la comparution de Moïse devant l'Éternel et la Sainte Cène : Moïse détache ses sandales, le Christ lave les pieds des apôtres.

porte de Sainte-Sabine. On le voit tour à tour faisant paître ses troupeaux, déliant ses sandales devant le buisson ardent, recevant de l'Éternel les tables de la loi, enfin faisant jaillir l'eau du rocher.

A ces épisodes de la vie du législateur des Hébreux sont mêlées des allusions au sacrement de l'Eucharistie : *le Repas des anges chez Abraham, la Cène d'Emmaüs*. Dans la première de ces compositions, les trois hôtes célestes bénissent un pain de forme circulaire, marqué d'une croix ; Abraham, placé à gauche, tient une cuiller ; Sarah, debout à droite, un couteau ; ils sont tous deux vêtus d'une tunique de cuir. Ici encore la conception est réaliste : les anges sont visiblement fatigués ; l'un d'eux appuie le pied sur un des côtés de son siége comme pour se délasser. Dans *la Cène d'Emmaüs*, le Christ est assis entre ses deux disciples devant une table ronde, de petite dimension, couverte d'une nappe ; il est en train de bénir le pain.

L'Enlèvement d'Élie a été fortement retouché, sinon entièrement refait, par le restaurateur moderne. De tous les panneaux, c'est celui qui se distingue le plus par la vivacité de l'action. Dans les airs, au milieu de nuages dont les contours sont nets et arrêtés comme s'ils étaient de bronze, on voit un ange au vol rapide et léger, que M. Dobbert a comparé, avec beaucoup de justesse, à une Victoire antique. Il touche de sa baguette le prophète, qui se retourne par un geste brusque, tout en se dépouillant de son manteau (1), qu'il jette à son disciple Élisée. Pendant que ce dernier, vu de dos, se lève pour le recueillir, les chevaux fougueux attelés à la *biga* emportent Élie. Deux paysans assistent à ce miracle ; l'un d'eux tombe à terre de frayeur ; il couvre son visage de ses mains. Les accessoires, notamment les rochers, sont rendus avec beaucoup d'exactitude ; on aperçoit même un lézard rampant à terre. Si c'est là l'œuvre d'un artiste moderne, certes, elle lui fait le plus grand honneur.

Le dernier panneau qui nous reste à examiner contient une composition d'un caractère fort énigmatique, dans laquelle nous avons fini par reconnaître *l'Enlèvement du prophète Habacuc* (2). Un ange vient

(1) Ce manteau est une sorte d'ἐνδύμα (himation ou chlamyde), tandis que, d'après la tradition, le prophète a laissé à son disciple sa μηλωτή, c'est-à-dire un vêtement formé d'une ou de deux peaux de brebis (voir la miniature de Cosmas, Bibl. du Vatican, nº 699, et d'Agincourt, *Hist. de l'art*, pl. XXXIV). Ce vêtement était porté par les moines d'Egypte et passait pour un emblème de la vie ascétique. Lequel d'entre eux, demande Clément d'Alexandrie, est vêtu comme Élie d'une milote et d'une ζώνη ἐκ δέρματος ? (*Strom.*, liv. III, c. 6, *Patrologie grecque* de Migne, t. VIII, p. 1157). Mais sur les sarcophages déjà la μηλωτή est remplacée par un pallium. Voir le *Dictionnaire* de l'abbé Martigny, p. 231, et Bosio, *Rom. sotterr.*, p. 157.

(2) Voir sur les monuments relatifs à Habacuc le savant travail de M. Le Blant,

saisir le prophète par les cheveux et le porte, avec les provisions dont il était muni, auprès de Daniel. Ce motif remplace la scène bien connue de *Daniel dans la fosse aux lions*. On peut y voir une allusion au secours divin; il ne serait pas impossible qu'il eût quelque rapport avec l'Ascension, de même que Daniel debout entre les deux fauves est un symbole de la Résurrection. Quant aux autres détails, le pâtre effrayé au milieu de ses brebis, le bouc et le veau rongeant un arbre, ils forment une illustration tout à fait réaliste du passage de la Bible dans lequel il est dit que le prophète a été enlevé au moment où il portait du pain aux moissonneurs (1). Signalons aussi un autre trait caractéristique : en voyant disparaître son maître, le chien du prophète s'élance après lui. On retrouve le même motif dans les représentations antiques du rapt de Ganymède (2).

En résumé, de ce qui précède il semble résulter que les portes de Sainte-Sabine sont un monument intermédiaire entre l'art des premiers siècles, tel qu'il paraît dans les sarcophages, et cette seconde phase dont la chaire de Saint-Maximien à Ravenne (VIe siècle) est un des spécimens les plus anciens et les plus curieux. A ce point de vue, il n'aura peut-être pas été sans intérêt de rechercher quels en étaient les sujets principaux et quels points de ressemblance ils offraient avec les ouvrages de la même époque. Nous terminons cet examen en exprimant l'espoir de voir bientôt publier une reproduction complète de ces bas-reliefs si intéressants pour l'histoire de la sculpture chrétienne primitive.

N. KONDAKOFF.

Odessa.

dans la *Revue de l'art chrétien*, 2e série, t. II; voir également les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, du même auteur, t. I, p. 493.

(1) Daniel, XII, 32 : *Erat autem Ambacum propheta in Judæa, et ipse coxerat pulmentum et intriverat panes in alveolo, et ibat in campum, ut ferret messoribus*. Mamachi, *loc. cit.*, a cru que ce bas-relief représentait Daniel dans la fosse aux lions. Le restaurateur a placé dans les mains de l'ange un vase dont il se sert pour verser un liquide sur la tête du prophète Habacuc.

(2) Dans la *Storia dell' arte cristiana* du P. Garrucci, pl. XXVI, on voit Habacuc portant des pains « in alveolo », et non, comme on l'a cru depuis, le Christ bénissant les pains.

VESONTIO

COLONIE ROMAINE

Pourquoi Vesontio, capitale d'une importante *civitas* de la Gaule romaine, conserva-t-elle son vieux nom d'*oppidum* celtique au lieu de prendre, comme la plupart de ses analogues, le nom de la peuplade dont elle était le centre administratif ? Si elle compta parmi les exceptions à cette règle, elle le dut à sa situation de colonie romaine, qui lui créait une sorte d'autonomie dans le territoire soumis à sa juridiction. Cette explication, trouvée par M. Léon Renier et mise en lumière par M. Ernest Desjardins (1), nous a inspiré le désir d'étudier de près les trop rares monuments qui témoignent que Vesontio a été bien réellement colonie romaine. Ce sera l'objet de la présente note.

La qualité coloniale de Vesontio n'étant mentionnée ni par les textes historiques, ni par les documents géographiques concernant la Gaule romaine, il y avait lieu de présumer que ce changement de situation s'était produit assez tardivement, à ces époques où, suivant Aulu-Gelle, on ne savait plus au juste en quoi une colonie différait d'un municipe (2). Et pourtant Besançon conserve les vestiges de grands édifices gallo-romains, dont l'ensemble ne se rencontre guère que là où un établissement colonial sérieux a existé : arc de triomphe, amphithéâtre, théâtre et surtout capitole (3). Mais il faut aussi

(1) Ernest Desjardins, *la Table de Peutinger*, p. 71, col. 2.

(2) « Sic adeo et municipia quid, et quo jure sint, quantumque a colonia differant, ignoramus. » (*Noct. Attic.*, lib. XVI, c. XIII.)

(3) Dans ma dissertation sur *le Capitole de Vesontio et les Capitoles provinciaux du monde romain*, lue à la Sorbonne en 1868, j'ai émis cette proposition, que les capitoles étaient exclusivement réservés aux villes ayant la qualité coloniale. Je citais vingt-quatre exemples à l'appui de ma proposition. Aujourd'hui je puis en invoquer deux nouveaux qui appartiennent à l'Espagne : Séville et Tarragone, colonies

remarquer que tous ces édifices paraissent à peu près contemporains les uns des autres, que leur style indique le deuxième siècle de notre ère, que l'un d'eux enfin (le théâtre) est demeuré inachevé (1). De tout cela l'on pouvait déjà conjecturer, sinon conclure, que le régime colonial ne datait pour Vesontio que du IIe siècle, qu'il y avait été un instant très-actif et que sa désorganisation brusque avait été la conséquence de quelque catastrophe militaire (2). Ainsi, et seulement ainsi, pouvait s'expliquer la pénurie d'inscriptions romaines dans un sol si riche en autres débris antiques ; car on sait que l'art épigraphique était particulièrement en honneur dans les colonies, même dans les plus petites d'entre elles. Si donc la colonie de Vesontio a légué si peu d'inscriptions lapidaires à la ville moderne de Besançon, c'est que les colons romains en étaient sortis avant l'achèvement de la plupart des édifices où ils auraient pu encastrer des inscriptions commémoratives ou dédicatoires.

En effet, c'est fort loin de Besançon que se sont rencontrés les deux inscriptions qui mentionnent la colonie de Vesontio : la première est l'épitaphe d'un tombeau, aujourd'hui perdu, qui se voyait à Rome près de la Minerve ; la seconde est un *ex-voto* gravé sur un bronze, placé jadis dans le temple de Jupiter Pœninus et conservé aujourd'hui à l'hôpital du Grand-Saint-Bernard. Chacun de ces monuments mérite l'examen que nous allons leur accorder.

Le tombeau dont il s'agit n'est plus connu que par un dessin de l'antiquaire Jean-Jacques Boissard (3), de Besançon, et par les reproductions qu'en ont faites Gruter (4) et Dunod (5). La face principale représente en bas-relief les bustes habillés d'un homme et d'une

fondées par César et dont chacune a possédé un capitole (Æmil. Hübner, *Inscript. Hispan. latin.*, t. II du *Corpus Berolin.*, nos 1194 et 4079).

(1) *Le Théâtre de Vesontio et le Square archéologique de Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs*, 4e série, t. VII, 1872, p. 461-512 (5 planches). — *Découverte de la scène du théâtre de Vesontio ; ibid.*, t. X, 1875, p. 495-504 (2 planches).

(2) C'est l'idée que nous avions exprimée dans notre Mémoire sur le *Théâtre de Vesontio*.

(3) *Antiquitates romanæ*, part. V, pl. 59. — Consulté de ma part, au sujet de la confiance que mérite le dessin de Boissard, le savant épigraphiste M. Henzen a bien voulu répondre par la consultation suivante : « L'inscription n'est connue que par le livre de Boissard, et se trouve dans ses manuscrits parisiens à la page 669. Elle n'appartient pas cependant aux inscriptions fausses contenues dans cette partie des manuscrits, et elle n'offre aucun motif de soupçon. W. Henzen. » — Je dois cette communication à l'obligeance de mon excellent ami et compatriote M. l'archiviste Tuetey.

(4) *Corpus inscript.*, DCCCXV, 10.

(5) *Hist. du comté de Bourgogne*, t. I, p. 201.

femme qui se regardent avec tendresse ; au-dessous est une épitaphe dont Boissard a fourni la lecture suivante :

D. M.
PLOCVSAE SVAE
ALDVOVORIX
AVTV. COL. VIC.
SEQVAN.

« Il est difficile, dit Dunod, d'entendre la pénultième ligne de cette inscription. Scaliger a voulu qu'elle signifiât *Coloniæ Vici Sequanorum*. Mais il n'explique pas le mot AVTV, et nous aurions une colonie dans un village ? J'ai oui dire à des sçavans du païs qu'il falloit lire *Coloniæ Victricis Sequanorum;* mais qu'est-ce que cette *Colonia Victrix ?* »

Les mots *Colonia Sequanorum*, répondrons-nous, ne peuvent s'entendre que du chef-lieu de la *civitas* des Séquanes transformé en colonie romaine. C'est ainsi que, dans les inscriptions, Aventicum est appelée *Colonia Helvetiorum* (1), que Térouanne est dénommée *Colonia Morinorum* (2), que Falèries a eu pour vocable *Colonia Faliscorum* (3). Quant à la traduction de la syllabe VIC par l'adjectif *Victricis*, c'était une très-judicieuse interprétation fournie à Dunod par « des sçavans du païs ». En effet, on connaît jusqu'à neuf colonies ou municipes du monde romain ayant porté le qualificatif *Victrix* dans les inscriptions. Ce sont : en Espagne, Tarraco (*Colonia Julia Victrix Triumphalis*) (4), Celsa (*Colonia Victrix Julia Celsa*) (5), Osca (*Urbs Victrix Osca*) (6), Carthago Nova (*Colonia Victrix Julia Nova Carthago*) (7), Julipa (*Municipium Victricense*) (8), Sæpo (*Respublica seu Municipium Victrix Sæponensium*) (9); en Italie, Castel di Sangro (*Colonia Victrix Aufidenatium*) (10); en Angleterre, Camulodunum

(1) Th. Mommsen, *Inscript. Helvet.*, n°s 124, 164, 181.
(2) Gruter, *Corpus*, LXXX, n° 6.
(3) Henzen, *Inscript. collect.*, n° 5132.
(4) Æm. Hübner, *Inscript. Hisp. lat.* (t. II du *Corpus Berolin.*), p. 538.
(5) Eckhel, *Doctrina num. vet.*, t. I, p. 44-46 ; Hübner, p. 409.
(6) Eckhel, t. I, p. 53.
(7) Eckhel, t. I, p. 41 ; Hübner, p. 462.
(8) Hübner, n° 2362.
(9) Hübner, n°s 1339-41.
(10) Mommsen, *Inscript. Neapol.*, n° 5144 ; Henzen, n° 5170.

(*Colonia Victrix seu Victricensis*) (1); en Macédoine, Philippes (*Colonia Victrix Philippensium*) (2). Pour ce qui est du mot AVTV, il y a eu évidemment erreur de lecture; mais la rectification, indiquée par de nombreuses analogies, doit forcément consister dans la substitution de la lettre G à la lettre T. *Autu* n'avait aucun sens, tandis qu'*Augu* est une abréviation du mot *Augustalis*, si fréquent dans les inscriptions municipales et coloniales du monde romain. On sait que les augustaux formaient, dans toutes les villes de quelque importance, une catégorie sociale analogue à ce qu'étaient à Rome les chevaliers, c'est-à-dire une classe moyenne également distante de l'aristocratie sénatoriale et de la plèbe (3).

L'épitaphe qui nous occupe devra donc être lue ainsi qu'il suit:

D*is* M*anibus* PLOCVSAE SVAE ALDVOVORIX AVGV*stalis* COL*oniæ* VIC*tricis* SEQVAN*orum*.

Traduction : *Aux mânes de sa chère Plocusa, Alduovorix, augustal de la colonie victorieuse des Séquanes.*

Ajoutons que les figures des deux époux ont toutes les affinités possibles avec celles de l'époque des Antonins.

Arrivons à notre seconde inscription. De celle-ci l'original existe, et nous avons pu en faire l'étude à loisir sur des estampages que nous a transmis avec un gracieux empressement le R. P. Bruchey, prieur de l'hospice du Grand-Saint-Bernard. C'est une plaque de bronze large de 103 millimètres et haute de 65, dont les quatre coins sont échancrés de manière à procurer sur les flancs de l'objet deux sortes d'épanouissements en queue d'aronde. Un peu en deçà de ces quatre échancrures sont des trous ayant servi à clouer la plaque. L'inscription, profondément gravée au burin, se lit de la manière suivante :

IOVI POENINO
Q SILVIVS PEREN
NIS TABELL COLON
SEQVANOR
V S L M

Interprétation : IOVI POENINO *Quintus* SILVIVS PERENNIS

(1) Æm. Hübner, *Inscript. Britan. lat.*, p. 33-34.

(2) Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 17.

(3) Voir un excellent résumé des travaux publiés sur l'augustalité, par M. Alph. de Boissieu (*Inscript. de Lyon*, p. 169-219).

TABELL*arius* COLON*iæ* SEQVANOR*um* V*otum* S*olvit* L*ibens* M*erito*.

Traduction : *A Jupiter des Alpes Pennines Quintus Silvius Perennis, messager de la colonie des Séquanes, s'est acquitté volontairement d'un vœu.*



Il existait donc entre la colonie de Vesontio et la métropole romaine un service postal régulier, dont l'agent, Quintus Silvius Perennis, était un colon d'origine italique. Ce fonctionnaire avait certainement couru de graves dangers en franchissant le col appelé *Summus Pœninus*, puisqu'il s'était voué à la divinité protectrice de ceux qui fréquentaient ce passage (1). C'est là tout ce que dit notre inscription ; mais, par le style de sa gravure, cet *ex-voto* pourrait encore indiquer approximativement l'époque à laquelle les dépêches de la colonie de Vesontio étaient voiturées sous la conduite de Quintus Silvius Perennis.

Envisagé sous ce second aspect, le *titulus* du Grand-Saint-Bernard

(1) Ed. Aubert, *les Voies romaines de la vallée d'Aoste*, dans la *Revue archéologique*, 2e série, t. VI, 1862, p. 65-80.

donne lieu aux remarques qui vont suivre : absence totale de points, non-seulement à la fin des mots complets, mais même après les sigles et les abréviations ; caractères généralement grêles et élancés ; forme ovale donnée aux lettres circonférencielles ; rondeurs du B, du P et de l'R nouées au dessus du milieu de la haste de ces lettres. Tous ces indices témoignent que notre *ex-voto* appartient à une époque où le style épigraphique commençait à dégénérer : je dis *commençait*, car il y a encore fermeté et rectitude dans les caractères gravés sous la dictée du messager de la colonie de Vesontio. Or, l'époque où l'art romain inclinait vers la décadence, cette époque est celle des Antonins (1).

De nos deux inscriptions, à peu près contemporaines l'une de l'autre, découlent les enseignements que voici :

1° Vesontio a eu la qualité de colonie romaine au IIe siècle de notre ère ;

2° Cet établissement colonial a été sérieux, puisqu'il avait motivé un service spécial de poste aux lettres entre Vesontio et Rome ;

3° La colonie de Vesontio était surnommée *Victrix*, c'est-à-dire *Victorieuse*.

Essayons, par quelques rapprochements, de consolider les données fournies par nos inscriptions et de suppléer, autant que possible, à leur laconisme.

Nous avons déjà dit que les grands édifices romains de Besançon paraissent appartenir tous à une même époque, qui serait celle de l'élévation de Vesontio au rang de colonie. L'arc de triomphe, aussi bien par son style architectural que par le caractère des figures de ses principaux bas-reliefs, se range parmi les monuments de l'époque des Antonins (2). Il en est de même des chapiteaux corinthiens du théâtre de Vesontio, car l'exubérance de leur feuillage et l'exagération des saillies de leurs volutes angulaires les classent au-dessous des types du Ier siècle (3). Une monnaie de Marc-Aurèle a été trouvée dans la maçonnerie de l'aqueduc qui amenait à Vesontio la source d'Arcier (4). Enfin, les quelques morceaux sculptés qui proviennent

(1) Ampère, l'*Empire romain à Rome*, t. II, p. 25.

(2) *Considérations sur l'arc antique de Porte-Noire à Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs*, 4e série, t. II, 1866, p. 420-29.

(3) *Le Théâtre de Vesontio et le Square archéologique de Besançon*, dans les *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs*, 4e série, t. VII, 1872, p. 461-512, 5 planches.

(4) Dunod, *Hist. du comté de Bourgogne*, t. I, p. 126-130 ; A. Castan, *le Champ-de-Mars de Vesontio*, dans la *Revue archéologique*, 2e série, t. XXI, 1870, p. 94.

du Capitole (1), de l'*Ovile* (2) et des Arènes (3) rappellent bien également la manière artistique du IIe siècle. Il y a donc concordance, quant aux indications d'époque, entre les inscriptions semées au loin et les monuments érigés sur place par les membres de la colonie romaine de Vesontio.

D'où venait à cette colonie son surnom de *Victrix* ? Pour résoudre ce problème, il faut se souvenir que les colonies romaines, au moins depuis la conquête des Gaules, étaient, comme principe, essentiellement militaires ; leur organisation avait pour but de procurer des établissements aux vétérans des légions, comme aussi quelquefois de créer des postes fortifiés sur les frontières de l'empire ou au milieu des populations récemment conquises (4). Les cinq premières colonies fondées en Gaule eurent des surnoms empruntés aux numéros des légions dont elles avaient reçu les vétérans : *Narbo Decumanorum* (Narbonne) ; *Arelate Sextanorum* (Arles) ; *Bæterræ Septimanorum* (Béziers); *Arausio Secundanorum* (Orange) ; *Forum Julii Octavanorum* (Fréjus) (5). Si l'idolâtrie politique, issue du régime impérial, fit ensuite imposer plus habituellement aux colonies un surnom rappelant le prince qui avait été leur fondateur, cet usage ne paraît pas avoir absolument détrôné le système primitif qui consistait à donner aux colonies nouvelles le surnom de la légion d'où provenaient les vétérans établis chez elles comme colons. Le surnom *Victrix* était commun à quatre légions : la sixième, la quatorzième, la vingtième et la trentième (6). Mais une seule d'entre elles, la sixième, paraît avoir eu des représentants dans la contrée qui nous occupe (7); d'où je conclurais volontiers que la colonie de Vesontio fut peuplée de vétérans que l'on avait tirés de ce corps. La sixième légion dite *Vic-*

(1) *Le Capitole de Vesontio et les Capitoles provinciaux du monde romain*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1868 (archéologie), p. 47-77, pl. VIII-X.

(2) *Le Champ-de-Mars de Vesontio*, dans la *Revue archéologique*, 2e série, t. XXI, 1870, p. 1-18, 94-103, pl. II-V.

(3) Bases de lourdes colonnes, dans le vestibule du musée d'antiquités de Besançon.

(4) Ch. Giraud, *les Bronzes d'Osuna*, dans le *Journal des savants*, 1875, p. 575 ; *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales*, 1876, 2e semestre, pages 774-75.

(5) Allmer, *Inscript. de Vienne*, t. II, p. 101-105.

(6) Henzen, *Inscript. collect.*, index, VIII ; P.-Charles Robert, *les Armées romaines et leur emplacement pendant l'empire romain*, dans les *Mélanges d'archéologie* du même auteur, 1875, p. 39-41.

(7) Orelli, *Inscript. collect.*, nos 256, 5028; Henzen, no 5642 ; Mommsen, *Inscript. Helvet.*, nos 32 et 91.

torieuse était d'ailleurs grandement estimée d'Antonin et de Marc-Aurèle (1), et tout indique que notre colonie, créée au IIe siècle, avait été l'œuvre du second de ces princes.

En effet, durant le IIe siècle, un seul empereur est mentionné comme étant intervenu de sa personne en Séquanie, pour y rétablir l'autorité un instant méconnue, et cet empereur est Marc-Aurèle (2) Les troubles qu'il apaisa chez nous étaient sans doute la conséquence de cette formidable levée de boucliers que toutes les tribus germaniques coalisées effectuèrent, en 167 et 168, contre les frontières de l'empire romain (3). De même que, suivant les nécessités de la guerre Marc-Aurèle avait changé la condition administrative de certaines provinces (4), il put aussi transformer en colonie le municipe de Vesontio, afin de rendre plus étroitement dépendante de Rome une place que César jugeait de première importance dans la conduite de toute campagne contre la Germanie (5). La population de Vesontio ne paraît pas avoir été lésée par les mesures qu'édicta le sage empereur; bien au contraire, car elle lui vota une inscription dédicatoire qui était ainsi conçue (6) :

IMP·CAES·AVG·	*Aux empereurs césars augustes*
M·AVR·ANTONINO	*Marc-Aurèle Antonin*
ET L·AVR·VERO	*et Lucius Aurélius Vérus*
CIVES VE	*les citoyens de Vesontio.*

AUGUSTE CASTAN.

(1) Orelli, *Inscript. collect.*, nos 845, 3186, 3388; Henzen, no 5825.

(2) « Res etiam in Sequanis turbatas censura et auctoritate repressit. » (Jul. Capitolini *M. Antoninus.*)

(3) *Id.*, *ibid.*; cf. Tillemont, *Hist. des empereurs*, 2e édit., t. II, p. 359-59; Borghesi, *Œuvres épigraphiques*, I, p. 116-117.

(4) « Provincias ex proconsularibus consulares, aut ex consularibus proconsulares, aut prætorias, pro belli necessitate, fecit. » (Jul. Capitolini *M. Antoninus.*)

(5) « Omnium rerum quæ ad bellum usui erant summa erat in eo oppido facultas : idque natura loci sic muniebatur, ut magnam ad ducendum bellum daret facultatem. » (Cæsaris *Commentarii de Bello Gallico*, lib. I, c. XXXVIII.)

(6) J.-J. Chifflet, *Vesontio*, I, p. 157; Gruter, *Corpus inscript.*, CCLVII, 4; Dunod, *Hist. du comté de Bourg*, t. I, p. 129.

NOTE

SUR UN

FRAGMENT D'AMPHORE PANATHÉNAIQUE

Lue devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres
le vendredi 6 avril 1877

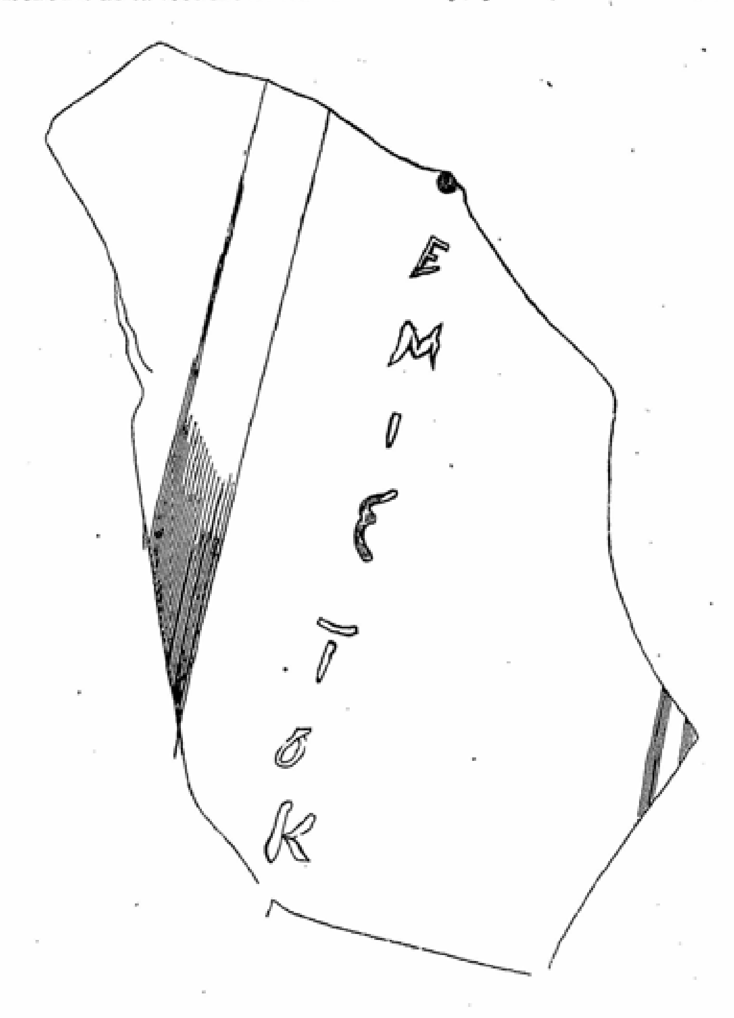
Je viens de recevoir d'Athènes, à la date du 25 mars, une lettre de M. Albert Dumont qui signale à mon attention un fragment de vase panathénaïque, trouvé récemment dans les fouilles qui s'exécutent à l'Acropole, aux abords de l'Érechthéion. Déjà dans le numéro de mars 1877 du *Bulletin de correspondance hellénique* (p. 173 et suiv.) M. Jules Martha a parlé de quelques fragments de vases de la même espèce, recueillis dans ces fouilles. Quelque petit qu'il soit, celui dont M. Dumont m'envoie un calque a une importance bien plus grande; il porte les huit premières lettres d'un nom d'archonte, ΘΕΜΙΣΤΟΚ... (Θεμιστοκλῆς) (1).

On ne rencontre ce nom, si je ne me trompe, que quatre fois dans la liste des archontes d'Athènes. Ce ne peut être ni le grand Thémistocle, ni l'archonte de la seconde année de la CCIX^e^ olympiade (an 58 de l'ère chrétienne) (2). Mais c'est évidemment, comme le pense M. Albert Dumont, l'archonte Thémistocle qui entra en charge la seconde année de la CVIII^e^ olympiade (347 av. J.-C.). Les lettres sont tracées en colonne verticale, de haut en bas. Thémistocle se place entre *Pythodelos*, archonte de la première année de la

(1) Nous nous estimons heureux de pouvoir mettre sous les yeux du lecteur un fac-simile de l'inscription. (Voir à la page suivante.)

(2) Albert Dumont, *Essai sur la chronologie des archontes athéniens postérieurs à la CXXII^e^ olympiade et sur la succession des magistrats éphébiques*, p. 65 ; Paris, 1870.

CXI^e^ olympiade (336 av. J.-C.), dont j'ai eu l'honneur de parler à l'Académie dans une précédente communication (1), et *Polyzelos*, archonte de la seconde année de la CIII^e^ olympiade (367 av. J.-C.) (2).



Le nom de Polyzelos est écrit horizontalement le long d'une des colonnes qui encadrent la figure de Pallas-Athéné, comme sur les

(1) *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1873, p. 238 et suiv. *Ibid.*, 1875, p. 53 et suiv.

(2) *Ibid.*, 1868, p. 182 et suiv.

amphores d'une date plus ancienne, où l'on lit tout simplement ΤΟΝ ΑΘΕΝΕΘΕΝ ΑΘΛΟΝ, tandis que celui de Pythodelos est tracé, comme le nom de Thémistocle, en lettres superposées et en colonne verticale. Ceci nous apprend d'une manière positive que cet usage de tracer les inscriptions en colonne sur les amphores données en prix aux fêtes des Panathénées remonte déjà à onze ans avant la date de l'archontat de Pythodelos, nommé sur deux amphores tirées des tombeaux de Cervetri (1). Il y a un intervalle de vingt ans entre Thémistocle et Polyzelos. La disposition des lettres dans l'inscription de Thémistocle confirme ce que j'ai dit précédemment sur la chronologie des amphores panathénaïques (2).

J. DE WITTE.

(1) Et non de Corneto, comme je l'avais dit d'après des renseignements inexacts.

(2) M. Albert Dumont m'a envoyé aussi des calques de deux autres fragments de vases panathénaïques, trouvés à l'Acropole. L'un ne porte que les lettres ΘΕΝ (fin du mot 'Αθένεθεν); l'autre est plus intéressant ; on y voit au sommet d'une colonne d'ordre ionique le groupe mutilé d'un Grec qui terrasse une Amazone ; près de la colonne on lit : ΤΟ... (commencement de la légende ordinaire : Τὸν 'Αθένεθεν ἆθλον).

ALLIANCE DES ATHÉNIENS

AVEC

LÉONTIUM ET RHÉGIUM EN 433

Voici encore un monument historique dont nous sommes redevables aux fouilles de la Société archéologique d'Athènes et au zèle de son secrétaire M. Koumanoudis (1). Le texte épigraphique n'ayant pas encore été publié, je le donne ici d'après un estampage que je dois à l'obligeance de M. Paul Girard, membre de l'École française d'Athènes.

ΟΙ:ΠΡΕΣΒΕΣΕΛLΕΟΝΤ
ΙΝΟΝΗΟΙΤΕΛΧΣΥΜΜΑΧΙ
ΑΝΕΠΟΕΣΑΝΤΟΚΑΙΤΟΝΗ
ΟΡΚΟΝΤΙΜΕΝΟΡΑΛΑΘΟΚ
LΕΟΣΣΟΣΙΣΛLΑΥΚΙΟΛΕ
LΟΝΕΧΣΕΚΕΣΤΟΛΡΑΜΜΑ
ΤΕΥΣΘΕΟΤΙΜΟΣΤΑΥΡΙΣ
ΚΟΕΠΑΦΣΕΥΔΟΣΑΡΧΟΝΤ
ΟΣΚΑΙΤΕΣΒΟLΕΣΗΕΙΚΡ
ΙΤΙΑΔΕΣΕΛΡΑΜΜΑΤΕΥΕ
ΕΔΟΧΣΕΝΤΕΙΒΟLΕΙΚΑΙ
ΤΟΙΔΕΜΟΙΑΚΑΜΑΝΤΙΣΕ
ΠΡΥΤΑΝΕΥΕΧΑΡΙΑΣΕΛΡ
ΑΜΜΑΤΕΥΕΤΙΜΟΧΣΕΝΟΣ
ΕΠΕΣΤΑΤΕΚΑLLΙΑΣΕ
ΙΠΕΤΕΜΜΕΝΧΣVΜΜΑΧΙΑ

(1) Ἀθήναιον, 1877, t. V, p. 422.

ΝΕΙΝΑΙΑΘΕΝΑΙΟΙΣΚΑ.
ΛΕΟΝΤΙΝΟΙΣΚΑΙΤΟΝΟ.
ΚΟΝΔΟΝΑΙΚΑΙΔΕΧΣΑ.
ΛΙΛΕΑΘΕΝΑ.
ΙΕΣ

Au-dessus de la première ligne est un espace vide, dans lequel je ne distingue aucune trace d'écriture. Au commencement de la première ligne, le graveur a effacé deux lettres en creusant assez profondément le marbre.

Les caractères, hauts de 12 millimètres, sont espacés, bien gravés et régulièrement rangés στοιχηδόν jusqu'à la ligne 15. A la fin de celle-ci, le lapicide a laissé sans raison un espace vide de deux lettres. A partir de la ligne 16, les caractères ont été plus espacés et il n'y en a plus que 17 par ligne; mais aux trois lignes 16-18, une lettre a été ajoutée, comme après une omission.

— οἱ πρέσβεις ἐγ Λεοντ-
ίνων οἳ τὴγ ξυμμαχί-
αν ἐποήσαντο καὶ τὸν
ὅρκον Τιμήνωρ Ἀγαθοκ-
λέους, Σῶσις Γλαυκίου, Γέ-
λων Ἐξηκέστου, γραμμα-
τεὺς Θεότιμος Ταυρίσ-
κου. Ἐπ' Ἀψεύδους ἄρχοντ-
ος καὶ τῆς βουλῆς ἧι Κρ-
ιτιάδης ἐγραμμάτευε,
ἔδοξεν τῆι βουλῆι καὶ
τῶι δήμωι, Ἀκαμαντὶς ἐ-
πρυτάνευε, Χαρίας ἐγρ-
αμμάτευε, Τιμόξενος
ἐπεστάτει, Καλλίας ε-
ἶπε τὴμ μὲν ξυμμαχία-
ν εἶναι Ἀθηναίοις κα[ὶ]
Λεοντίνοις καὶ τὸν ὅ[ρ-
κον δοῦναι καὶ δέξα[σ-
θαι, ὀμόσ]αι δὲ Ἀθηνα[ί-
ους] . . . . ες . .

L'aspiration rude H est notée devant ὅρκον (l. 4) et omise devant

le même mot à la ligne 18. Une faute plus grave est l'omission du mot πρῶτος après le nom de Κριτιάδης (l. 10). Pour marquer l'année, dans les inscriptions attiques du ve siècle, on mettait quelquefois le nom de l'archonte éponyme, plus souvent celui du secrétaire du conseil qui avait été en charge pendant la première prytanie, ἐπὶ τῆς βουλῆς ῆι ὁ δεῖνα πρῶτος ἐγραμμάτευε. Le nom du secrétaire de la prytanie se place toujours immédiatement après le nom de la tribu; nous voyons à la ligne 13 que Charias fut chargé de ces fonctions pendant la prytanie de l'Acamantis, sous laquelle fut voté le décret.

Il ne reste que l'intitulé et le préambule; la seconde partie, qui réglait l'échange des serments et les conditions de l'alliance, n'a pas été retrouvée. Mais le morceau découvert par M. Koumanoudis est déjà d'un grand intérêt historique, surtout si on le rapproche d'un autre fragment très-mutilé, mais qu'il est possible maintenant de restituer avec plus de sûreté.

L'inscription, qui est maintenant au Musée Britannique, a été publiée par M. Kirchhoff d'après les anciennes copies (*Corpus inscr. attic.*, I, 33), et par M. Hicks d'après l'original (*Greek Inscr. in the British Museum*, n° 5).

ƆITENXΣYMMAXIAN
ONKⅬEANΔPOΣXΣEN
ɅINOΣIⅬENOΣΦOKO
ΣEYΔOΣAPXONTOΣK
ΔEΣΠPOTOΣEɅPAMM
ⅬEIKAITOIΔEMOIA
APIAΣEɅPAMMATEY
EKAⅬⅬI
AIAΘENAIOIΣKAI
HOMOΣANTONAΘENA
<TAKAIAΔOⅬAKAIH
ΔIONPEɅINOIΣKA
\AXOIEΣOMEΘAΠIΣ
\YPOIKAIABⅬABEΣ
OΦEⅬEΣOMENΠ

Le marbre est complet en haut et à droite, brisé sur les deux autres côtés; les lettres sont gravées στοιχηδόν; mais à partir de la ligne 9, il y a une lettre de moins à la fin de chaque ligne. Les resti-

tutions précédentes diffèrent entre elles; il restait toujours quelque incertitude, parce que le nombre des lettres n'avait pu être déterminé pour aucune ligne. Le décret des Léontins fixe ce point important; il y avait 34 lettres pour les sept premières lignes; la fin de la septième a été laissée vide par le graveur; les suivantes ont 33 lettres. C'est d'après ces données que j'ai essayé la restitution suivante.

Οἱ πρέσβεις ἐγ Ῥηγίνων] οἳ τὴν ξυμμαχίαν
ἐποήσαντο καὶ τὸν ὅρκ]ον Κλέανδρος Ξεν-
...................γινου, Σιληνὸς Φώκου
.... Ἐπ' Ἀ]ψεύδους ἄρχοντος κ-
αὶ τῆς βουλῆς ἧι Κριτιά]δης πρῶτος ἐγραμμ-
άτευε, ἔδοξεν τῆι βου]λῆι καὶ τῶι δήμωι, Ἀ-
καμαντὶς ἐπρυτάνευε, Χ]αρίας ἐγραμμάτευ-
ε, Τιμόξενος ἐπεστάτ]ει, Καλλί-
ας εἶπεν ξυμμαχίαν εἶ]ναι Ἀθηναίοις καὶ
Ῥηγίνοις · τὸν δὲ ὅρκον] ὀμοσάντων Ἀθηνα-
ῖοι κατὰ τάδε · ἔσται πι]στὰ καὶ ἄδολα καὶ
ἁπλᾶ ἅπαντα τὰ ἀπ' Ἀθηνα]ίων Ῥηγίνοις κα-
ὶ ξυμμάχοις, καὶ ξύμ]μαχοι ἐσόμεθα πισ-
τοὶ καὶ δικαῖοι καὶ ἰσ]χυροὶ καὶ ἀβλαβεῖς
κατὰ τὰς ξυνθηκὰς καὶ] ὠφελήσομεν.......

Il n'y a pas de doute pour le préambule; c'est la reproduction du préambule de l'inscription précédente avec l'addition du mot πρῶτος qui est dans la partie conservée. Un espace vide de deux lettres a été laissé avant ἔδοξεν.

A la ligne 10, la copie de M. Hicks donne de plus que les précédentes la lettre H, quoique ὀμοσάντων n'ait pas l'esprit rude; en revanche, pour ne pas dépasser le nombre de lettres fixé pour la restitution, il faut supposer que l'aspiration rude n'a pas été notée devant ὅρκον. Cette double irrégularité est loin d'être rare dans les inscriptions du v[e] siècle; mais elle disparaîtrait si l'on admettait, au lieu de H, la leçon N, dernière lettre de ὅρκον.

Il est plus difficile de compléter la formule du serment. Comme l'ont fait les éditeurs précédents, mais en tenant compte du nombre nécessaire de trente-trois lettres, j'ai adapté aux parties conservées les formules analogues des pièces suivantes, citées par Thucydide:

Ἐμμενῶ τῇ ξυμμαχίᾳ κατὰ τὰ ξυγκείμενα δικαίως καὶ ἀβλαβῶς καὶ ἀδόλως. (Thucyd., V, 18 et 47.)

Ἔτη δὲ εἶναι τὰς σπονδὰς πεντήκοντα ..... ἀδόλους καὶ ἀβλαβεῖς καὶ κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλατταν. (Thucyd., V, 18.)

Ταῦτα δὲ εἶναι δικαίως καὶ προθύμως καὶ ἀδόλως. (Thucyd., V, 23.)

A la ligne 12, la pierre porte ΔΙΟΝ, mais l'éditeur anglais regarde la première lettre comme une faute évidente du graveur pour Α; je n'ai pu trouver de combinaison conservant le Δ.

A la ligne suivante, les restitutions de M. Hicks et de M. Kirchhoff sont trop longues; les mots καὶ ξυμμάχοις remplissent exactement la lacune et peuvent s'entendre des alliés de Rhégium, autres que les Léontins.

La partie conservée des deux décrets ne nous fait pas connaître les conditions de l'alliance avec Rhégium et Léontium. Elle paraît du reste n'avoir eu aucun effet immédiat. Mais elle servit, peu d'années plus tard, à provoquer une première intervention d'Athènes, et celle-ci entraîna les Athéniens à l'expédition de Sicile.

Dans la cinquième année de la guerre du Péloponnèse, lorsque les hostilités éclatèrent entre les Syracusains et les villes ioniennes fondées par Chalcis en Sicile et sur la côte de l'Italie, les députés de celles-ci invoquèrent le secours des Athéniens, en rappelant leur origine ionienne et l'ancienne alliance. Ἐς οὖν τὰς Ἀθήνας πέμψαντες οἱ τῶν Λεοντίνων ξύμμαχοι κατά τε παλαιὰν ξυμμαχίαν καὶ ὅτι Ἴωνες ἦσαν πείθουσι τοὺς Ἀθηναίους πέμψαι σφίσι ναῦς (Thucyd., III, 86).

Cette ancienne alliance que Thucydide rappelle, sans en indiquer la date, est celle dont nous avons ici deux monuments. Elle fut conclue sous l'archontat d'Apseudès, dans la 4me année de la 86me olympiade (433/2).

Les deux décrets furent votés pendant la même prytanie, très-probablement le même jour, et sur la proposition du même orateur, Callias. Le nom paternel et la mention du démotique n'étant pas ajoutés, on ne peut l'identifier avec aucun des personnages importants du même nom qui vécurent dans ce temps à Athènes.

Il serait intéressant de pouvoir fixer exactement le mois dans lequel l'assemblée vota l'alliance avec les habitants de Léontium et de Rhégium; mais nous ne connaissons pas pour cette année l'ordre dans lequel se succédèrent les prytanies. Nous voyons seulement que la tribu Acamantis ne fut pas la première de l'année. Cette donnée suffit pour montrer que l'alliance fut conclue après le départ des deux escadres que les Athéniens envoyèrent cette même année protéger les Corcyréens contre les attaques des Corinthiens.

La date précise, que n'indique pas Thucydide, est donnée par

une inscription (1). Je reproduis le texte restitué par M. Kirchhoff, en le complétant d'après les documents cités précédemment.

Ἀθηναῖοι ἀνήλ]ωσαν ἐς Κόρκ[υραν τάδε · ἐπὶ Ἀ-
ψεύδους ἄρχο]ντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς ἧι Κ[ρι-
τιάδης Φαείνου] Τειθράσιος πρῶτος ἐγραμμά-
τευς, ταμίαι] ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀθηναία-
ς . . . . . ἐκ Κερ]αμέων καὶ ξυνάρχοντες οἷς
Κράτης Ναύτ]ωνος Λαμπτρεὺς ἐγραμμάτευε,
παρέδοσαν] στρατηγοῖς ἐς Κόρκυραν τοῖς
πρώτοις ἐκ]πλέουσι, Λακεδαιμονίωι Λακιά-
δηι, Πρωτέαι] Αἰξωνεῖ, Διοτίμωι Εὐωνυμεῖ (2)
ἐπὶ τῆς Αἰαν]τίδος πρυτανείας πρώτης πρυ-
τανευούσης, τ]ρεῖς καὶ δέκα ἡμέραι ἐσεληλυ-
θυίας . . . . . .] ⊞T.
Ἐπὶ Ἀψεύδους] ἄρχοντος καὶ ἐπὶ τῆς βουλῆς
ἧι Κριτιάδης] Φαείνου Τειθράσιος πρῶτος ἐ-
γραμμάτευε, ταμ]ίαι ἱερῶν χρημάτων τῆς Ἀ-
θηναίας . . . . . .]ης Ἐρχιεὺς καὶ ξυνάρχον-
τες, οἷς Εὐθίας Αἴ]σχρωνος Ἀναφλύστιος
ἐγραμμάτευε, παρέ]δοσαν στρατηγοῖς ἐς Κόρ-
κυραν τοῖς δευτέρ]οις ἐκπλέουσι, Γλαύκωνι
. . . .]ένει Κοιλεῖ, Δρακοντι (3)
. . . . ἐπὶ τῆς] Αἰαντίδος πρυτανείας
πρώτης πρυτανευούση]ς τῆι τελευ[ταίαι ἡμέ-
[ραι τῆς πρυτανείας?]

La restitution de Κριτιάδης aux lignes 3 et 13 n'est plus douteuse. Je crois aussi que le départ des deux escadres eut lieu pendant la même prytanie. En effet, on ne peut restituer que πρώτης ou τρίτης. Or nous voyons dans Thucydide que la seconde escadre athénienne arriva le soir même de la bataille navale, et que son apparition, vers la fin de la journée, sépara les combattants qui, les uns et les

(1) *Corpus inscr. attic.* I, 179.

(2) Τῶν Κορινθίων ἀπελθόντων, οὐ πολὺ ὕστερον δέκα ναῦς αὐτοῖς (aux Corcyréens) ἀπέστειλαν βοηθούς · ἐστρατήγει δὲ αὐτῶν Λακεδαιμόνιός τε ὁ Κίμωνος καὶ Διότιμος ὁ Στρομβίχου καὶ Πρωτέας ὁ Ἐπικλέους. (Thucyd., I, 45.)

(3) M. Kirchhoff a fait remarquer avec raison qu'il y avait une petite erreur dans le texte de Thucydide : Αἱ εἴκοσι νῆες αἱ ἀπὸ τῶν Ἀθηνῶν αὗται, ὧν ἦρχε Γλαύκων τε ὁ Λεάγρου καὶ Ἀνδοκίδης ὁ Λεωγόρου. (Thucyd., I, 51.)

autres, crurent avoir affaire à de nouveaux ennemis. Il me semble encore ressortir de son récit que l'envoi de la seconde escadre dut suivre de très-près le départ de la première. Ἤδη δὲ ἦν ὀψὲ καὶ ἐπεπαιώνιστο αὐτοῖς ὡς ἐς ἐπίπλουν, καὶ οἱ Κορίνθιοι ἐξαπίνης πρύμναν ἐκρούοντο κατιδόντες εἴκοσι ναῦς Ἀθηναίων προσπλεούσας· ἃς ὕστερον τῶν δέκα βοηθοὺς ἐξέπεμψαν οἱ Ἀθηναῖοι, δείσαντες ὅπερ ἐγένετο, μὴ νικηθῶσιν οἱ Κερκυραῖοι καὶ αἱ σφέτεραι δέκα νῆες ὀλίγαι ἀμυνεῖν ὦσιν (1).

Le premier départ ayant eu lieu le treizième jour de la première prytanie, le second aurait eu lieu plus de vingt jours après, si l'on restitue πρώτης. La restitution τρίτης forcerait d'y ajouter la durée de deux prytanies, c'est-à-dire un espace de trois mois, ce qui paraît beaucoup.

Il y a une difficulté qui pourrait faire hésiter à admettre πρώτης : c'est que le premier payement est fait par les trésoriers de l'année précédente et le second par leurs successeurs. Il est donc nécessaire de déterminer la date de leur entrée en charge. L'année des trésoriers d'Athéné n'était pas d'accord avec l'année civile, mais elle allait ἐκ Παναθηναίων ἐς Παναθήναια. Le grand jour de la fête des Panathénées était τρίτη φθίνοντος Ἑκατομβαιῶνος. Les trésoriers de l'année précédente restaient en charge jusqu'aux Panathénées, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois Hécatombéon; mais rien ne prouve que leur pouvoir durât jusqu'à la fin de la première prytanie, qui comprenait en entier le mois d'Hécatombéon, plus les quatre, cinq ou six premiers jours de Métagitnion. Tout au contraire, les comptes de l'archontat de Glaucippos montrent que leurs successeurs entraient en charge dès le commencement de Métagitnion (2). En effet, le premier versement fut fait pendant la première prytanie par les trésoriers qui firent les versements pendant les autres prytanies de la même année. Nous pouvons donc regarder comme certain que les trésoriers d'Athéné entraient en fonctions le premier du mois Métagitnion et y restaient pendant les onze mois de l'année et le premier mois de l'année suivante. Par suite, il est régulier que les fonds pour la première escadre, donnés le treizième jour de la première prytanie, aient été versés par les trésoriers de l'année précédente, et que le payement destiné à la seconde escadre, ayant eu lieu le dernier jour de la première prytanie, ait été fait par leurs successeurs.

Ainsi, l'alliance avec Léontium et Rhégium fut conclue alors que

(1) Thucyd., I, 50.
(2) *Corpus inscr. attic.*, I, 188.

les Athéniens avaient arrêté et déjà manifesté, par des actes décisifs, leur résolution de soutenir les Corcyréens. N'y a-t-il aucune relation entre ces deux faits? Il serait difficile de le croire en se rappelant qu'un des principaux arguments des Corcyréens fut l'avantage que la position de leur île offrait pour la traversée de Grèce en Sicile. Τῆς τε γὰρ Ἰταλίας καὶ Σικελίας καλῶς παράπλου κεῖται, ὥστε μήτε ἐκεῖθεν ναυτικὸν ἐᾶσαι Πελοποννησίοις ἐπελθεῖν τό τε ἐνθένδε πρὸς τἀκεῖ παραπέμψαι καὶ ἐς τἄλλα ξυμφορώτατόν ἐστι (1). Cette considération fut une de celles qui agirent le plus fortement sur l'esprit des Athéniens. Ἅμα δε τῆς Ἰταλίας καὶ Σικελίας καλῶς ἐφαίνετο αὐτοῖς ἡ νῆσος ἐν παράπλῳ κεῖσθαι (2).

L'influence de Périclès était alors toute-puissante; il est impossible que les deux décrets aient été votés contrairement à sa volonté ou qu'il n'ait pas aperçu les conséquences qu'ils devaient avoir tôt ou tard. Son intention était-elle seulement de soutenir dans toutes les parties du monde grec les Ioniens contre les Doriens, ou poussait-il plus loin ses desseins, en remettant l'exécution à un moment favorable? Il serait difficile de le dire, mais nous savons que, même de son vivant, les Athéniens rêvaient déjà la conquête de la Sicile, et qu'il eut à lutter contre une ambition trop impatiente (3).

Bien peu de temps après sa mort, en 427, les Athéniens saisirent avidement l'occasion que leur offrit la demande des Léontins pour envoyer une flotte et voir s'ils ne pourraient pas soumettre la Sicile, πρόπειράν τε ποιούμενοι εἰ σφίσι δυνατὰ εἴη τὰ ἐν τῇ Σικελίᾳ πράγματα ὑποχείρια γίνεσθαι (4).

Les deux traités conclus par les Athéniens avec Léontium et Rhégium sont la première manifestation de leurs vues de conquête ou tout au moins d'influence sur la Sicile; votés peu de temps après l'envoi des secours à Corcyre, qui rendait inévitable la guerre avec les Péloponnésiens, ils témoignent de l'activité inquiète de ce peuple, qui ne pouvait laisser de repos ni à lui-même ni aux autres, et de cette promptitude à concevoir sans cesse de nouvelles entreprises, que les députés corinthiens marquaient comme les traits caractéristiques des Athéniens (5).

P. FOUCART.

(1) Thucyd., I, 36.
(2) Thucyd., I, 44.
(3) Plutarch., *Pericl.*, 20; cf. *Alcibiad.*, 17.
(4) Thucyd., III, 86.
(5) Νεωτεροποιοὶ καὶ ἐπινοῆσαι ὀξεῖς καὶ ἐπιτελέσαι ἔργῳ ὃ ἂν γνῶσιν.....ἃ δ' ἂν ἐπελθόντες κτήσωνται, ὀλίγα πρὸς τὰ μέλλοντα τυχεῖν πράξαντες (ἡγοῦνται)..... ὥστε εἴ τις ξυνελὼν φαίη ἂν πεφυκέναι ἐπὶ τῷ μήτε αὐτοὺς ἔχειν ἡσυχίαν μήτε τοὺς ἄλλους ἀνθρώπους ἐᾶν, ὀρθῶς ἂν εἴποι. (Thucyd., I, 70.)

ANALYSE D'UN VIN ANTIQUE

CONSERVÉ

DANS UN VASE DE VERRE SCELLÉ PAR FUSION

Note lue à l'Académie des sciences

1. Ayant eu occasion de voir à Marseille, dans la remarquable collection d'objets antiques qui porte le nom de *Musée Borely*, un vase de verre scellé par fusion et renfermant un liquide, il me parut que l'examen de ce liquide, conservé depuis tant de siècles à l'abri des agents extérieurs, pourrait offrir un grand intérêt. M. Maglione, maire de Marseille, empressé à favoriser tout progrès scientifique, voulut bien m'autoriser à ouvrir le vase et à en extraire le liquide; ce que je fis, avec le concours obligeant de M. Penon, directeur du Musée, et de M. Favre, doyen de la Faculté des sciences, notre correspondant. Je rapportai le liquide à Paris, et je viens d'en faire l'analyse : c'est un échantillon de vin, déposé probablement comme offrande aux mânes dans un tombeau, et qui nous apporte un curieux témoignage sur la composition des vins fabriqués il y a quinze ou seize cents ans.

2. Donnons quelques détails sur la forme et la nature du vase.

C'est un long tube de verre, renflé d'abord en une ampoule, puis recourbé à angle droit en formant une deuxième ampoule, terminée elle-même en pointe recourbée. Cette forme a dû lui être donnée afin de permettre de le déposer à terre, dans le tombeau, sans qu'il roulât.

La longueur de l'objet est de $0^m,35$. La capacité totale des ampoules, réunie à celle du tube, 35 centimètres cubes environ; le volume du liquide, 25 centimètres cubes. Ce tube a été fabriqué en verrerie. Après l'introduction du liquide, il a été fermé à l'origine du tube et sa partie supérieure, par une fusion nette, limitée à une portion

très-courte, en un mot tout à fait semblable à celle que nous pourrions produire aujourd'hui à la lampe. Aussi me paraît-il probable que la fusion n'a pas eu lieu sur un feu de charbon, mais précisément dans la flamme d'une lampe.

L'antiquité du vase est manifestée par une patine caractéristique; le verre s'exfolie par places, en feuillets minces et irisés. Ayant essayé, après l'avoir ouvert, de le refermer à la lampe, je n'ai pu y réussir; le verre, dévitrifié à l'intérieur, se fendillait et devenait d'un blanc opaque sous le jet du chalumeau : c'est encore un signe d'antiquité.

3. Cet objet a été trouvé vers 1845 aux Aliscamps, près d'Arles, dans la vaste région qui a servi de cimetière à l'époque romaine, en un lieu où l'on a rencontré beaucoup d'autres objets en verre antique. D'après une lettre que je reçois de M. Penon, ce tube aurait été trouvé par « des ouvriers travaillant aux chantiers où se trouvent « actuellement les ateliers du chemin de fer... Il gisait, nu, dans « une motte de terre, qui, en roulant sous le pic, s'entr'ouvrit et le « montra intact, recouvert d'une patine assez épaisse, due à la dé- « composition du verre, et qui s'écailla en partie sous les doigts des « ouvriers... » On aurait aussi trouvé quelques jours avant, dans le voisinage, cinq bouteilles de verre renfermant un liquide vineux; mais les ouvriers les brisèrent par ignorance. « Les divers objets « dont je vous entretiens, ajoute M. Penon, ont été trouvés dans « la couche romaine, et au-dessous des terrains où l'on retrouve « ordinairement des objets de l'époque chrétienne. »

M. Alexandre Bertrand, conservateur du Musée de Saint-Germain, a bien voulu m'écrire aussi sur le même sujet; il me dit que les archéologues sont disposés à croire qu'il y avait à Arles une fabrique où l'on travaillait le verre avec beaucoup d'art. Le tube que j'ai étudié « serait un produit indigène, probablement des premiers « temps de l'occupation romaine ».

Ce tube fut recueilli et acheté par M. Augier, qui a cédé depuis sa collection d'objets de verre à la ville de Marseille, pour le Musée Borely (1).

M. Quicherat l'a signalé en 1874, dans son intéressant article *De quelques pièces curieuses de verrerie antique* (*Revue archéolo-*

(1) Quelques personnes ont regardé ce tube comme une sorte d'instrument de physique, voire même de thermomètre : opinion que la forme, le diamètre du tube, la disposition et la nature du liquide, non plus que la date de fabrication, ne me paraissent pas confirmer.

gique, nouvelle série, t. XXVIII, p. 80 ; le tube est figuré pl. XIII, p. 73). Il y fait encore mention de divers vases analogues, contenant des liquides enfermés entre deux plaques de verre soudées, l'un trouvé en Angleterre, deux autres à Thionville. On m'a désigné aussi deux objets de cette espèce, qui existeraient au Musée de Rouen. M. de Longpérier connaît des vases de verre analogues, dont le rebord circulaire et creux est rempli de liquide. Un flacon antique bouché au feu, et contenant un liquide, trouvé à Pompey (Meurthe), se trouvait au Musée lorrain, détruit par l'incendie de 1871 (1).

Ces renseignements prouvent que l'art de sceller le verre par fusion (ce que les alchimistes ont appelé depuis le *sceau d'Hermès*, ou scellement hermétique) était déjà connu des anciens. J'ai cru devoir les rapporter, afin de prévenir tout doute sur l'authenticité du liquide que j'ai analysé.

4. Le volume total du liquide s'élevait à 25 centimètres cubes environ, et l'espace vide excédant, laissé dans le tube, à une dizaine de centimètres cubes.

Ce liquide est jaunâtre; il renferme une matière solide en suspension, laquelle ne se dépose pas, même à la suite d'un repos prolongé. Cependant on réussit à éclaircir le liquide par des filtrations réitérées : le liquide transparent conserve une teinte ambrée. Le dépôt, d'un jaune brunâtre, ne renfermait pas de résine ou autre matière caractéristique ; il résultait, sans doute, de l'altération lente de la matière colorante primitive.

Le liquide possède une odeur franchement vineuse, très-sensiblement aromatique, et rappelant en même temps celle du vin qui a été en contact avec des corps gras. La saveur en est chaude et forte, en raison à la fois de la présence de l'alcool, de celle des acides et

(1) M. Al. Bertrand m'ayant encore signalé un liquide contenu dans un vase de verre bleu du Musée du Louvre (collection Durand), je me suis adressé à notre confrère M. Ravaisson, et à M. de Villefosse : ils ont bien voulu m'autoriser à extraire ce liquide, qui suintait lentement à travers les fêlures d'un grand vase bleu, entièrement clos au feu dans les conditions mêmes de la fabrication. Je dois les remercier ici de leur obligeance. Il n'y avait plus que 5 à 6 centimètres cubes de liquide, formés par de l'eau sensiblement pure. Il semblerait que cette eau se soit introduite autrefois par voie d'infiltration à travers les fissures du vase, probablement placé sous la terre. En effet, ce dernier n'offrait aucun orifice apparent, qui ait pu être scellé après l'introduction volontaire d'un liquide. Le vase lui-même possède cependant une légère odeur de vinaigre aromatique. Mais cette odeur doit être due à un dépôt extérieur; car l'eau que j'ai extraite de l'intérieur du vase était neutre, inodore et insipide. La distillation n'en a rien fourni.

d'une trace de matière aromatique. L'analyse, rapportée à 1 litre, a donné :

Alcool..	45^{cc},0
Acides fixes (évalués comme acide tartrique libre).	3^{gr},6
Bitartrate de potasse............................	0 ,6
Acide acétique..................................	1 ,2
Tartrate de chaux; notables traces d'éther acétique.	

Ni chlorures ni sulfates sensibles. La matière colorante n'existait plus dans la liqueur, du moins en proportion suffisante pour être modifiée par les alcalis ou précipitée par l'acétate de plomb. Il n'y avait que des traces de sucre, ou, plus exactement, de matière susceptible de réduire le tartrate cupropotassique, soit avant, soit après l'action des acides : ce qui prouve que le vin n'avait pas été miellé.

On remarquera que la dose d'alcool est celle d'un vin faible ; la proportion d'acide libre est dans les limites normales : elle a dû être diminuée par la réaction des alcalis provenant de l'altération du verre. La crème de tartre est peu abondante, probablement à cause de la présence de la chaux. L'alcool, dosé d'abord par les procédés alcoométriques ordinaires, a été rectifié de nouveau et séparé de l'eau au moyen du carbonate de potasse cristallisé : ce qui a fourni une quantité correspondant à peu près au dosage primitif. Cet alcool contient une trace d'une essence volatile, qui rendait opalescente la liqueur distillée. L'alcool séparé par le carbonate de potasse possède une odeur très-sensible d'éther acétique (1). Je le mets sous les yeux de l'Académie, ainsi que le reste du vin étudié.

5. En résumé, le liquide analysé se comporte comme un vin faiblement alcoolique et qui aurait subi, avant d'être introduit dans le tube, un commencement d'acétification : la proportion d'oxygène contenu à l'origine dans l'air de l'espace vide n'eût pas suffi pour produire la dose d'acide acétique observée ; car elle équivaudrait au plus à 0 gr. 15 centigr. d'alcool changé en acide (pour 1 litre). On sait que l'acétification à l'air s'opère aisément dans un vin si peu

(1) Dans un liquide aussi ancien, l'équilibre d'éthérification peut être regardé comme atteint ; je rappellerai que, d'après les lois que j'ai observées pour cet équilibre (*Annales de chimie et de physique*, 4e série, t. I, p. 332 et 334), 0 gr. 3 environ d'alcool par litre doivent se trouver combinés aux acides, en partie sous forme d'acides éthérés, en partie sous forme d'éthers neutres. La présence de l'éther acétique est conforme à cette indication : mais j'avais trop peu de matière pour le doser.

alcoolique; c'est probablement en vue de la prévenir que l'on y avait ajouté, pendant sa fabrication ou depuis, quelque matière aromatique, conformément aux pratiques connues des anciens dans la conservation du vin.

Quant au motif pour lequel ce vin avait été si soigneusement enfermé dans un vase de verre scellé par fusion, l'opinion la plus vraisemblable paraît être celle qui l'attribuerait à un usage pieux, tel qu'une offrande aux mânes d'un mort dans son tombeau. Le lieu d'origine du tube, c'est-à-dire les Aliscamps (*Campi Elysei*), endroits de sépulture recherchés pendant plusieurs siècles, est d'accord avec cette opinion.

J'ajouterai que l'on rencontre fréquemment dans les tombeaux romains des fioles et autres vases renfermant des sédiments rougeâtres, qui pourraient bien, dans certains cas (1), avoir contenu du vin à l'origine; mais le liquide s'est évaporé, n'étant pas préservé comme le nôtre par un scellement hermétique.

M. Berthelot.

(1) Ces vases ont été rencontrés quelquefois dans des tombes portant une invocation aux mânes : « Dis manibus ». Voir deux mémoires de M. Edm. Le Blant, *Sur le vase de sang*, l'un publié chez Durand, en 1858, p. 23; l'autre extrait de la *Revue archéologique*, 1869, p. 4, 13, 19. Les sédiments mériteraient d'être l'objet d'une analyse chimique approfondie, malgré les causes nombreuses d'altérations ou de mélanges qui ont pu influer dans le cours des siècles sur leur composition.

DODONE ET SES RUINES [1]

Dans les voyages que j'ai eu l'occasion de faire, ces trois dernières années, en Épire, j'étais constamment préoccupé de l'idée du temple de Dodone, j'avais un grand désir de découvrir ce temple, qui, le premier célèbre dans le monde hellénique, continuait à se dérober aux recherches des voyageurs et des archéologues. J'avais déjà essayé des fouilles dans plusieurs localités qui portaient d'anciennes ruines, lorsque j'ai eu l'occasion de visiter la vallée de Tcharacovista. Sa situation entre la Thesprotie et la Molossie, l'aspect imposant des ruines connues sous le nom de Paléocastron de Draméchous, qui y sont situées, et que la plupart des voyageurs attribuaient à Passaron, capitale de la Molossie, et d'un autre côté quelques fragments de bronze découverts par les fouilles d'essai que j'avais faites, me donnèrent l'idée que ces ruines devaient plutôt appartenir à Dodone (2).

(1) Ce mémoire a été lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 6 avril.

(2) Les ruines qui étaient considérées jusqu'à présent par la plupart des voyageurs comme appartenant à Dodone étaient celles de Castritza, situées à quatre kilomètres environ au sud-est de Jannina. Il y a eu pourtant, au commencement de ce siècle, quelques professeurs à Jannina qui ont soupçonné le véritable emplacement de Dodone ; mais leurs opinions, n'étant appuyées sur aucune preuve, ont été qualifiées de rêveries par Pouqueville qui les cite (*Voyage dans la Grèce*, t. I, chap. XI, p. 101).

Leake, qui place Dodone à Jannina même, a effleuré la vérité en disant que les ruines du Paléocastron de Draméchous ressemblent à celles d'Épidaure, Némée et Olympie, et qu'elles devaient appartenir à un temple de la Molossie, où tous les peuples de l'Épire se réunissaient et faisaient des sacrifices communs (*Trav. in North. Greece*, t. I, chap. VI, p. 268, et t. IV, chap. XXXV, p. 80).

Von Hahn (*Albanesiche Studien*, 1854, p. 26) a supposé aussi que ces ruines pourraient appartenir à Dodone; mais, abandonnant cette idée, il appuie celle qui la place à Castritza.

La même opinion a été également émise par M. Gaultier de Claubry dans un rapport, encore inédit, qu'il avait adressé en 1859 à l'Académie des inscriptions et

Je résolus donc d'entreprendre des fouilles en règle, et j'en demandai l'autorisation au gouvernement impérial ottoman; mais pendant que j'étais occupé à Constantinople par les formalités qu'exigeait l'obtention de cette autorisation, d'autres personnes, avec l'espoir d'y trouver un trésor d'objets précieux, fouillaient à mon insu l'emplacement du temple et découvraient plusieurs *ex-voto* en bronze et autres métaux, sans se douter que ces objets provenaient du temple de Dodone.

Ces *ex-voto* que je suis parvenu à acheter (1), et le résultat des fouilles que j'ai continuées en vertu de l'autorisation du gouvernement impérial ottoman pendant plus de dix mois (sur une étendue dépassant 20,000 mètres carrés, et à une profondeur de 2m,50 en moyenne), ont prouvé la justesse de ma supposition. Les ruines que j'ai découvertes et les nombreuses offrandes qui s'y trouvaient disséminées ne pouvaient appartenir qu'au temple le plus important de l'Epire. Mais en dehors de ces preuves, qui pourraient laisser encore subsister quelque incertitude sur la véritable situation de Dodone, j'y ai trouvé de nombreuses inscriptions ayant rapport à Jupiter Naïos et Dioné, les deux grandes divinités dodonéennes, et à leur oracle; ces inscriptions me paraissent ne plus laisser aucun doute sur le véritable emplacement du temple.

Devant publier prochainement une description détaillée des ruines et des objets que j'ai découverts, avec une étude historique sur le sanctuaire de Dodone, je n'en donnerai à présent qu'un résumé suffisant pour faire connaître sommairement une découverte qui, je pense, contribuera à éclaircir non-seulement la question de l'emplacement de Dodone, mais encore différents points relatifs à la religion et à l'art helléniques ainsi qu'à la géographie et à l'histoire de l'Epire.

belles-lettres (*a*). Il base cette opinion sur la conjecture (erronée) qu'il n'a jamais existé une ville portant le nom de Passaron et que ce nom n'était qu'une dénomination particulière du *temenos* de Dodone; le rapporteur de la commission de l'École d'Athènes ayant rejeté ce raisonnement, M. de Claubry a paru se ranger aussi à l'opinion généralement admise, qui attribuait à la ville de Passaron les ruines de Draméchous et à Dodone celles de Castritza (*Itinér. de l'Orient*, par Isambert, p. 833 et 841).

(1) Presque toutes les statuettes, bas-reliefs et inscriptions étaient parmi les objets que j'ai achetés des personnes qui avaient fouillé à mon insu l'emplacement du temple, et de divers autres habitants de Jannina et de la vallée de Tcharacovista.

(*a*) Nous avons publié un fragment de ce rapport dans notre numéro de mai. (*Note de la rédaction.*)

Au S.-O. de Jannina, et à une distance de dix-huit kilomètres environ, se trouve la vallée de Tcharacovista. Longue de 12 kilom. à peu près du S.-E. au N.-O., et large de 700 mètres en moyenne, cette vallée est séparée de celle de Jannina par une chaîne de collines en grande partie incultes. Au S.-O. elle est fermée par la montagne d'Olytzika, le *Tomaros* des anciens, dont la cime majestueuse et pittoresque domine toutes les autres montagnes qui l'environnent.

Aux pieds du Tomaros jaillissent de nombreuses fontaines, dont les eaux transforment en marais une partie de la plaine, qui, parmi beaucoup de mauvaises terres labourables, contient aussi quelques belles prairies.

Au milieu presque de la vallée de Tcharacovista et sur une sorte de promontoire formé par une saillie des collines qui séparent cette vallée de celle de Jannina, se trouvent les ruines helléniques d'une petite ville (ou acropole), d'un théâtre et d'une enceinte sacrée. (Pl. XII.)

La *ville* placée au sommet de ce promontoire, à une hauteur de 30 mètres environ au-dessus de la plaine, a la forme d'un carré irrégulier, à peu près celle d'un quart de cercle. Les deux côtés de l'angle allant de l'est au sud-ouest et de l'est au nord ont, le premier une longueur de 198 mètres et le second de 168 mètres. L'arc qui fait face au S.-O. et au N.-O. est garni de sept tours et a un développement total de 325 mètres. Les murs qui entourent la ville sont en appareil hellénique et ont une épaisseur variant entre 3m,25 et 5m,80. Toute la surface est divisée en plusieurs parcelles, par des murailles helléniques à fleur de terre, qui appartiennent, selon toute probabilité, à des habitations antiques. Une petite citerne taillée en partie dans le roc est le seul reste de construction qui se distingue entre les lignes des murailles. La seule porte qui donnait accès à la ville est placée au côté nord-est; elle est flanquée de deux tours rectangulaires et a une ouverture de 4 mètres.

J'y ai fait faire des fouilles en plusieurs endroits; mais je n'ai pu trouver ni les traces d'un édifice, ni aucun objet travaillé en pierre ou en métal.

Au sud-ouest de la ville est situé le *théâtre*, qui est un des plus grands et des mieux conservés parmi les théâtres helléniques. Adossé à la montagne suivant l'usage habituel des Grecs, il est soutenu des deux côtés de la *cavea* par un massif considérable en pierres quadrangulaires posées sans ciment et jointes avec beaucoup d'art. Le

développement de l'hémicycle au sommet de la cavea est de 188m,50, et au niveau du sol, de 80m,45. Sa hauteur en ligne oblique est de 45 mètres. Une précinction divise la cavea en deux parties inégales dont l'inférieure a une hauteur presque double de celle qui la surmonte. Quoique l'édifice soit assez bien conservé, il est difficile de dire exactement le nombre des gradins, parce que les pierres dont les siéges étaient composés sont en grande partie déplacées et forment une masse confuse. D'après ce que j'ai pu calculer, il doit y en avoir en tout quarante-neuf, dont j'ai déblayé les trois derniers enfouis dans une couche de terre (1).

Un mur demi-circulaire, placé à une distance de 1m,50 du dernier gradin, sépare la cavea de l'orchestre. L'emplacement de l'orchestre et de la scène est actuellement transformé en un champ labouré que j'ai fait fouiller à une profondeur de 4 mètres environ. En dehors du mur qui sépare la cavea de l'orchestre, j'y ai trouvé à l'extrémité ouest de la scène une construction souterraine, et à l'extrémité opposée les restes d'une porte.

La construction souterraine est une espèce de petite chambre ronde située à une profondeur d'environ 10 mètres de la surface du sol actuel; elle est pavée de grandes dalles et a une circonférence de 6 mètres. A l'exception de l'ouverture (de 2 mètres de circonférence) par laquelle on y descend actuellement, je n'ai pu trouver aucune autre communication entre cette chambre et la scène. Je ne saurais donc dire si elle servait à quelque jeu de machine pour le théâtre, ou bien si ce n'était qu'un réservoir pour les eaux.

Les restes de la porte qui devait appartenir au mur séparant la scène du *post-scenium* sont travaillés avec tout l'art et l'élégance d'une bonne époque hellénique. Les montants en sont flanqués des deux côtés de quatre colonnes de style ionien.

Les murailles qui fermaient la scène n'existent plus, en sorte qu'il ne m'a pas été possible d'en déterminer d'une manière positive l'étendue et la forme.

L'*enceinte sacrée* située à l'est du théâtre et au S.-E. de la ville peut être divisée en deux parties; celle du N.-O., qui est placée sur un plateau formé par le prolongement de la colline sur laquelle la ville est située, et que je nommerai *l'enceinte du temple;* et celle du

(1) Leake (*Trav. in North. Greece,* t. I, chap. IV, p. 265) dit qu'il y avait deux précinctions et soixante-cinq à soixante-six gradins; mais je crois qu'il s'est trompé à cause de la confusion dans laquelle se trouvent les pierres qui composaient les siéges.

S.-E., qui s'étend sur la plaine et que, pour plus de simplicité, j'appellerai le *temenos*.

L'enceinte du temple est limitée au S.-O. par le théâtre, au N.-O. par le mur de la ville et au N.-E. par un autre mur hellénique. Elle a 200 mètres de longueur sur 90 mètres de largeur en moyenne, et contient les ruines de trois édifices dont les murs n'arrivent à présent que jusqu'au niveau du sol.

Le premier est le *temple de Jupiter* reconstruit et transformé en église chrétienne. Il a une longueur de 40 mètres sur 20^{m},50 de largeur. Les ruines des murs helléniques se confondent ici avec des murailles plus récentes construites en petites pierres et en chaux, et il serait difficile de dire exactement si, lorsqu'on a construit l'église, on a maintenu toutes les parties qui composaient le temple et toutes ses séparations. On y voit pourtant des divisions qui peuvent très-bien s'adapter au pronaos, au naos et à l'opisthodome.

Un grand nombre d'*ex-voto* en bronze, en cuivre et en fer, de nombreuses inscriptions sur des plaques de bronze, de cuivre et de plomb, et une grande inscription sur pierre calcaire, ont été trouvés disséminés dans ces ruines à une profondeur de 3 mètres environ.

Le second édifice, situé à une dizaine de mètres environ au S.-O. du temple, est une construction hellénique presque quadrangulaire de 19^{m},50 sur 18 mètres. Quatre murs intérieurs la divisent en diverses pièces qu'on pourrait appeler deux chambres rectangulaires et trois corridors.

A une distance de 48 mètres et à l'ouest de ce dernier est placé le troisième édifice de l'enceinte du temple. C'est une construction trapézoïde de 42^{m},50 sur 30 mètres. L'intérieur de cet édifice est comblé de grandes pierres détachées, et je n'y ai trouvé aucune muraille de séparation. Un escalier à quatre marches situé à l'intérieur indiquerait probablement que le sol en était en contre-bas de 0^{m},60 au moins de celui des deux édifices précédents.

Il m'est difficile de déterminer positivement la destination de ces derniers édifices. Ce qui me paraît le plus probable c'est qu'ils étaient affectés aux différents procédés de divination employés par l'oracle de Dodone. Leur situation et leur forme d'une part, et de l'autre le grand nombre de monnaies de bronze découvertes dans le premier de ces deux édifices, et la grande quantité de débris de différents objets en bronze trouvés dans tous les deux, seraient, je pense, des arguments qui pourraient venir à l'appui de cette supposition.

Le péribole que j'ai appelé le *temenos* est situé au S.-E. et en

contre-bas de 6 mètres environ de l'enceinte du temple. Il a en moyenne une longueur de 110 mètres sur une largeur de 105 mètres; il est entouré, de trois côtés, de murs en appareil hellénique. Ces murs ainsi que tous ceux qui appartiennent aux édifices en ruines de ce péribole arrivent à peine jusqu'à la surface du sol actuel. Quelques pans seulement au S.-O. ont une hauteur de 4 mètres environ au-dessus du sol.

Au côté S.-O. il y a un édifice d'une forme polygonale très-irrégulière. Il a une longueur de 35 mètres en moyenne sur 25 mètres de largeur, et enferme une autre petite construction trapézoïde de 10 mètres sur 9 mètres. Tout en étant annexé au temenos, cet édifice forme une saillie de 25 mètres environ en dehors de la ligne de son enceinte.

Au S.-E. et à l'intérieur du temenos se trouve un corridor large de $11^m,60$ et aboutissant à une construction rectangulaire qui a la même largeur sur une longueur de 26 mètres.

Au milieu presque de cette construction, j'ai découvert un petit autel rond, composé de trois assises de pierres superposées, dont celle qui forme la base a une circonférence de 5 mètres. Autour de cet autel j'ai trouvé plusieurs débris d'ex-voto en bronze et parmi eux une petite roue avec inscription dédicatoire à Aphrodite; ce qui prouve que toutes ces constructions appartiennent au sanctuaire de cette déesse. Aphrodite, comme nous le savons, était la fille de Jupiter et de Dioné, les deux grandes divinités de Dodone, et elle y avait aussi un temple.

Deux escaliers menant au sanctuaire d'Aphrodite et deux autres au corridor indiquent que le temenos était en pente douce et en contre-bas du sanctuaire et du corridor de $0^m,40$ jusqu'à $1^m,35$.

Au côté opposé il y a un autre corridor large de $6^m,50$, qui pourrait appartenir à quelque autre temple entièrement détruit.

Trois portes donnaient accès à l'intérieur du temenos au sud-ouest; au nord-est et au sud-est. Les deux premières ne présentent rien de remarquable; mais la dernière est une espèce de propylée flanqué des deux côtés de tours et de murailles indépendantes des constructions voisines.

Deux séries de petites constructions ont été découvertes à l'intérieur du temenos à une profondeur de $0^m,75$ à $1^m,50$. La première de ces séries, qui est la plus importante, est située devant le sanctuaire d'Aphrodite et le corridor qui y fait suite. Les constructions qui la composent sont au nombre de vingt-cinq. Elles sont de formes très-variées, et faites chacune de deux ou plusieurs pierres. Parmi

elles il y en a dont la forme carrée, rectangulaire ou ronde donne immédiatement l'idée que c'étaient des bases de colonnes ou des piédestaux de statues; et d'autres dont la forme semi-circulaire indique des niches qui contenaient des statues et autres offrandes faites aux dieux.

La seconde série, placée devant l'autre corridor, contient seize de ces petites constructions qui, tout en différant entre elles dans les détails et les dimensions, ont toutes la même forme rectangulaire.

Un grand nombre de débris de vases, statuettes et autres objets en bronze, en cuivre et en fer, plusieurs fragments d'inscriptions sur des plaques de bronze et de cuivre, et quelques inscriptions sur des plaques de plomb ont été trouvés autour de ces pierres et notamment de celles de la première série. La découverte de ces débris d'ex-voto et la variété des formes de ces constructions me font supposer qu'elles étaient des monuments votifs sur lesquels des statues et autres objets d'une grande dimension étaient placés en même temps que des offrandes de dimension plus petite.

Au sud-est du temenos et hors de son enceinte il y a une construction en forme de parallélogramme de 144 mètres sur 13^{m},50, et dont les murs, en appareil hellénique, ne dépassent pas le niveau du sol actuel. Cette construction pourrait être considérée de prime abord comme affectée aux jeux naïens, qui étaient célébrés à Dodone en l'honneur de Jupiter Naïos et de Dioné ; mais la grande proximité du mur du temenos, qui aurait gêné le mouvement des lutteurs et des spectateurs, me fait supposer qu'elle appartenait plutôt aux temples et servait à quelques pratiques religieuses.

En dehors des édifices dont les ruines ont été découvertes, il devait aussi y avoir à Dodone un stade et un hippodrome affectés aux jeux naïens; mais, soit qu'il n'y ait pas eu de grands édifices construits pour ce service pendant la période hellénique, soit que les constructions de cette époque aient été détruites pour faire place à d'autres plus modernes, je n'ai pas trouvé de ruines pouvant provenir de tels édifices et en déterminant l'emplacement. Je crois pourtant que le stade pourrait être placé au S.-O. du temenos et au S.-E. du théâtre, dans l'endroit où mes fouilles ont mis à jour plusieurs pans de murailles bâties en petites pierres et en chaux, et parmi lesquels on aperçoit quelquefois de grandes pierres provenant de constructions helléniques. Quant à l'hippodrome, l'endroit qui me paraît le mieux convenir à son emplacement serait au N.-E. du temenos et à une distance de 600 mètres environ. Dans cette direction, la plaine,

s'enfonçant au milieu des collines, forme une espèce de cirque naturel qui, entouré d'élévations de trois côtés, présenterait toutes les conditions nécessaires pour la course des chars et pour le placement des spectateurs.

J'ai maintenant à donner une liste sommaire des objets qui ont été découverts dans les ruines de Dodone.

Les ex-voto et autres fragments en bronze et en cuivre sont les plus nombreux et les plus importants. Ils se composent des catégories suivantes :

I. 19 statuettes en bronze de différentes époques, la plupart archaïques.

II. 28 bas-reliefs sur des plaques de bronze, représentant divers sujets.

III. 14 statuettes d'animaux.

IV. 24 vases et autres ex-voto et fragments d'ex-voto portant des inscriptions dédicatoires à Jupiter Naïos et Dioné, et un à Aphrodite.

V. 38 inscriptions et fragments d'inscriptions sur des plaques de bronze et de cuivre, contenant des vœux, des actes accordant la proxénie ou autres honneurs, des affranchissements d'esclaves, etc.

VI. 84 inscriptions entières et fragmentées sur des plaques de plomb. Elles contiennent des demandes et des vœux adressés à l'oracle de Jupiter Naïos et Dioné et quelques réponses de l'oracle. Un certain nombre de ces plaques contiennent chacune plus de trois inscriptions d'époques différentes et parfois éloignées. Ces inscriptions sont quelquefois tellement entremêlées que le déchiffrement en devient presque impossible. Je n'en ai pu lire jusqu'à présent qu'une quarantaine.

VII. 96 fragments de couronne et d'ornements de cuirasse, de vases, de trépieds et d'autres offrandes, en plaques de bronze et de cuivre.

VIII. 39 petits trépieds et fragments de trépieds, de candélabres et de cistes.

IX. 128 petits bassins et vases, patères et fragments de patères, de vases et de bassins.

X. 184 anses de vases de différentes formes.

XI. 102 pièces de toilette et de parure telles qu'agrafes, fibules, bracelets, bagues, etc.

XII. 16 pièces à l'usage des cavaliers et des chevaux, telles qu'éperons, mors, etc.

XIII. 33 pièces d'armures telles que casques, géniastères de casques, pointes de flèches, etc.

XIV. 27 fragments d'instruments divers, tels que couteaux, ciseaux, styles, etc.

XV. 46 pièces d'objets employés probablement à quelques pratiques religieuses, telles que bases d'encensoirs, petites boîtes, petites haches votives, etc.

XVI. 100 fragments de statues de diverses grandeurs et de statuettes d'animaux.

XVII. 110 fragments d'objets divers tels que serrures, petits crochets, clous d'ornementation, etc.

Les objets en fer qui y ont été découverts consistent en une quarantaine de lances de formes et grandeurs différentes, 4 fragments d'épées, deux bagues et plusieurs fragments d'instruments tels que styles, strigiles, couteaux, ciseaux, aiguilles, etc.

En or et en argent, ainsi qu'en ivoire, en marbre, en terre cuite et autres matières, je n'ai trouvé que très-peu d'objets et ceux-ci sans importance.

Il a été aussi découvert 662 monnaies, dont 14 en argent et 648 en bronze. Elles se divisent dans les catégories suivantes :

288 monnaies d'Epire et de différentes contrées épirotes, dont 2 en argent.

82 de différentes villes et pays de la Grèce, dont 5 en argent.

90 de divers rois et villes de Macédoine, dont 3 en argent.

60 romaines dont 4 en argent.

142 entièrement frustes.

CONST. CARAPANOS.

UNE NOUVELLE DÉCOUVERTE PRÉHISTORIQUE

LA FONDERIE DE BOLOGNE

Lu à la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, mai 1877

La ville et les environs de Bologne paraissent destinés à fournir des matériaux considérables pour l'étude de l'antiquité préhistorique. On connaît la magnifique série de tombeaux étrusques découverts il y a six ans à la Certosa (Chartreuse) et qui fait aujourd'hui l'ornement de l'archigymnase de Bologne.

On n'a pas oublié non plus les trésors qu'ont fournis, sous l'habile direction de M. le comte Gozzadini, les fouilles de Villanova, et plus récemment celles de Ronzano, d'Arnoaldi, de Benacci, de Luca (toutes localités situées aux abords de la ville), qui nous ont révélé une phase nouvelle de la culture préhistorique de l'Italie. Il y a là le type d'une époque bien caractérisée, qu'on est convenu de désigner sous le nom de *type de Villanova*. Ces nécropoles renferment en effet tout un mobilier funéraire, accompagnant, non plus des squelettes inhumés, comme à la Certosa et à Marzabotto (1), mais des urnes cinéraires dont les dépouilles, tout en trahissant des affinités avec celles des tombes étrusques proprement dites, indiquent cependant une culture distincte à bien des égards. Or cette civilisation de l'époque de Villanova, qui paraît avoir joué de bonne heure un grand rôle sur les rives du Pô et du Reno, est précisément celle qui présente le plus d'affinité avec la culture de l'âge du bronze, telle qu'elle se révèle dans les cités lacustres et dans les tumulus du premier âge du fer en Gaule ; c'est ce dont il est facile aujourd'hui de s'assurer, grâce aux nombreux ouvrages qui ont paru dans ces derniers temps.

(1) Cette affirmation est trop absolue. Il s'en faut de beaucoup que le rite de l'inhumation fût général à Marzabotto et à la Certosa. A la Certosa, sur 365 tombes, M. Zannoni compte 115 incinérés. Les incinérés dominaient à Marzabotto.

(*Note de la direction.*)

Ce fut pour établir ce fait important que le congrès international d'anthropologie décida de se réunir en 1871 à Bologne, et l'on sait que le résultat de ses enquêtes fut de constater qu'en effet il existait une analogie incontestable entre les ustensiles et parures enfouis dans la nécropole de Villanova et ceux qu'on retire des stations de l'âge du bronze et du premier âge du fer en Suisse et en France. Ce n'est pas qu'il n'existât pourtant certaines dissemblances, mais elles pouvaient s'expliquer aisément par la différence de leur destination, les uns étant affectés au service de la vie et les autres à la parure des morts. Dès lors, on put considérer comme un fait acquis qu'il avait existé des relations commerciales entre les populations de la vallée du Pô et celles qui habitaient les palafittes de nos lacs. De plus, comme les riverains des bords du Pô étaient les plus avancés en civilisation, il était naturel d'en conclure qu'ils avaient été les pourvoyeurs de nos colons lacustres. Cette conclusion, quelque naturelle qu'elle paraisse, a cependant été combattue. Des archéologues éminents, partant de l'idée, probablement très-juste en soi, que l'invention du bronze date d'une époque bien ancienne et qu'elle nous est venue du pied du Caucase par la vallée du Danube, en avaient conclu que les habitants de la plaine du Pô, aussi bien que ceux des palafittes suisses et des tombeaux gaulois, avaient reçu directement leurs objets du siége asiatique de la fabrication, et à l'appui de cette opinion on citait le fait de l'absence de grands ateliers aux environs de Bologne.

Or c'est précisément cette objection qui vient d'être mise à néant par la découverte toute récente dont j'ai à vous entretenir. Il y a quelques mois que M. l'ingénieur Zannoni, le même qui, il y a six ans, eut la bonne fortune de découvrir les tombeaux de la Certosa, ayant à faire creuser un égout au centre de la ville de Bologne, près de l'église de Saint-François, rencontra, dans la tranchée qu'il faisait exécuter, à deux pieds de profondeur, une immense amphore en terre cuite qui paraissait recéler des objets bizarres. Le vase ne mesurait pas moins de $1^{m},40$ de hauteur sur $1^{m},20$ de diamètre. M. Zannoni ne tarda point à s'apercevoir que le vase était tout rempli de débris en métal. Il en retira quatorze mille pièces, toutes en bronze d'une excellente composition, et toutes revêtues de la même patine verte qui caractérise les bronzes anciens. Ces objets, emballés avec un soin tout particulier de manière à n'occuper que le moins de place possible, se composaient essentiellement d'ustensiles et d'objets de parure. Nous eûmes la bonne fortune, mon ami M. F. Berthoud et moi, de pouvoir les examiner au moment où on venait de les étaler dans les salles du Municipe, et fûmes presque éblouis en voyant représentés par des séries immenses des objets qui, chez nous, passent pour de très-grandes raretés. On en jugera par l'énumération ci-après.

Voici, dans l'ordre de leur importance numérique, les principales séries :

Une série de *haches en bronze* qui ne compte pas moins de 2077 échantillons. Tous nos types de haches s'y trouvent représentés, depuis le simple

coin en bronze jusqu'au couteau-hache le plus élégant. Parmi ces derniers, il y en a même qui sont ornés de gravures.

Les *fibules* sont encore plus nombreuses ; M. Zannoni en a compté 2407, qui se rapportent à 25 types différents ; celles dites à demi-coque sont de beaucoup les plus nombreuses.

Les *couteaux* sont également très-abondants. Il y en a de toute forme et de toute dimension ; quelques-uns ont même la lame ornée de jolis dessins.

Ciseaux. Quoique moins nombreux, ils se comptent aussi par centaines parmi lesquels il y a un bon nombre de gouges.

Les *pointes de lances*, au nombre de 275, se font remarquer par une grande variété de dimensions jointe à une uniformité frappante dans la forme. Il y en a qui ont plus d'un pied.

Faucilles. On en compte une cinquantaine, dont quelques-unes très-grandes, ne le cédant guère en dimension à celles de l'âge gallo-romain de la Tène.

Les *mors*, qui jusqu'à présent avaient passé pour une rareté, sont assez abondants, les uns entiers, les autres en fragments, en tout environ soixante. L'espacement des branches montantes, qui sont d'une rare élégance, indique des chevaux de grande taille et non pas des poneys comme les mors en bronze de nos stations lacustres. La toilette des chevaux est en outre représentée par un certain nombre de phalères semblables à celles de nos palafittes.

Des *hameçons* de toutes dimensions et même des *harpons* en bronze.

Des *marteaux* à la façon de ceux de l'âge de la pierre, et d'autres plus petits à douille, comme chez nous.

Une grande *enclume*, un *rabot triangulaire*.

Enfin les *scies* en bronze, dont l'apparition dans les palafittes avait été un objet d'étonnement, se trouvent représentées par une douzaine d'échantillons.

Passons maintenant aux objets de parure. Il y a à mentionner en première ligne une collection de plusieurs centaines de *bracelets* de formes et de dimensions diverses, mais tous massifs, ayant fréquemment les extrémités façonnées en têtes d'animaux.

Les *épingles à cheveux* sont nombreuses, sans l'être autant que chez nous. Elles sont, pour la plupart, à bouton plat.

Les *rasoirs* sont au nombre de cinquante, tous avec une petite tige en guise de manche.

Le *bronze laminé* était aussi en grand usage. Il en existe de nombreux lambeaux avec dessins au repoussé, qui rappellent en partie les dessins qu'on retrouve sur les urnes en terre cuite de Villanova. Ce sont, selon toute apparence, des débris de *zona* et peut-être de plastrons comme en portent encore les campagnards dans différentes provinces de l'empire d'Autriche.

Mentionnons encore, comme objets curieux, un *peigne en bronze* avec

dents nombreuses, des *tubes creux* avec pendeloques, des *lames carrées* ornées de dessins que M. Gozzadini prend pour des clochettes.

Les *armes* sont relativement moins nombreuses. Cependant, les poignards, les flèches et les épées ne font pas défaut. Parmi ces dernières, il en est une dont la poignée ressemble, à s'y méprendre, à l'épée à antennes du musée de Neuchâtel.

Les *moules* ne devaient pas manquer dans un atelier de cette importance. Il y en a en terre et d'autres en métal (bronze dur), à la façon du moule de hache qui provient de la station de Morges et se trouve dans la collection de M. le président Forel (à Morges).

Tous ces objets ne sont pas d'égale conservation ; ainsi, parmi les haches, il y en a qui sont à l'état d'ébauches, montrant encore les bavures du moule ; d'autres parfaitement aiguisées et martelées, n'ayant pas encore servi ; d'autres dont les angles sont ébréchés et qu'il s'agissait probablement de réparer, et d'autres enfin qui ne sont que des rebuts destinés à la fonte.

Les fibules offrent à peu près la même variété ; il y en a de parfaitement intactes et d'autres plus ou moins endommagées. Ce qui nous intéressa plus particulièrement, ce fut de constater les réparations que plusieurs avaient subies. D'ordinaire, c'est l'ardillon qui est sujet à se casser. Bon nombre en étaient privées, mais il s'en trouvait aussi, surtout parmi les fibules massives, dont l'ardillon primitif avait été remplacé ou rajusté à nouveau, tantôt au moyen d'un petit rivet de *fer*, tantôt au moyen d'une incision faite dans le corps de la fibule et dans laquelle se trouvait logée une lame de bronze que l'on transformait par rapprochement en ardillon, la soudure n'étant pas encore connue.

Les *culots* ne sont pas sans importance au point de vue industriel. Le fait que plusieurs d'entre eux laissent encore apercevoir des morceaux d'outils, tels qu'oreillettes de haches, fragments de lames de couteaux, indique suffisamment que les rebuts avaient été recueillis en vue de la refonte.

La trouvaille représente, par conséquent, à la fois un magasin, un atelier de réparation et une fonderie. Inutile, dès lors, d'insister sur le fait que nous nous trouvons ici en présence d'un foyer d'industrie métallurgique.

Il n'est pas besoin non plus de beaucoup d'imagination pour s'expliquer la réunion de tous ces objets dans un seul vase. C'est sans doute dans un moment de péril, à la veille d'une invasion ennemie, semblable peut-être à celle de l'antique Felsina par les Boïens, que le propriétaire de cet établissement aura jugé prudent de réunir et d'enterrer tout son magasin pour le soustraire à la cupidité des envahisseurs, dans l'espoir, sans doute, de pouvoir le retirer quand la guerre aurait cessé. Cet espoir ne s'est pas réalisé, et voilà comment la municipalité de Bologne se trouve aujourd'hui en possession du magasin de cet ancien chaudronnier préhistorique.

Du moment qu'on fabriquait des bronzes en aussi grand nombre, on peut admettre que ce n'était pas seulement pour le débit local, mais que les produits de cette industrie devaient se répandre aussi au loin. Comme il s'agissait d'objets relativement précieux, il n'était pas besoin pour leur transport de voies de communication bien parfaites. Il est probable que le commerce se faisait à dos d'hommes par des colporteurs qui s'en allaient parcourir le pays avec leur pacotille, comme font aujourd'hui les bijoutiers et marchands horlogers sur les confins du territoire de l'Union américaine. Quand on considère la position géographique de Bologne, on comprend que ces colporteurs aient été tentés de franchir non-seulement l'Apennin, mais aussi la chaine des Alpes, et qu'ils aient pénétré en Autriche et en Bavière par le Brenner, en Helvétie par le Simplon et le Grand-Saint-Bernard, et jusque dans les Gaules par le Mont-Cenis et par le Petit-Saint-Bernard.

On s'explique ainsi la grande ressemblance des objets de bronze entre les deux versants des Alpes, tandis que la poterie, qui était d'un transport plus difficile, a revêtu un caractère plus local et s'est développée d'une manière plus ou moins indépendante dans chaque pays.

Avant de tirer les dernières conséquences de cette remarquable découverte, il y aura lieu d'examiner s'il n'existe pas néanmoins quelques différences entre les bronzes de la fonderie de Bologne et ceux de nos cités lacustres. C'est ce que nous ne tarderons pas à savoir quand nous posséderons le catalogue complet de la collection.

Déjà nous avons pu nous assurer, dans les quelques heures trop courtes que nous avons passées au milieu de cette incomparable collection, qu'il existe en effet des différences dont voici quelques exemples.

Parmi les faucilles, il y en a un certain nombre de très-grandes dimensions (jusqu'à 40 centimètres), les unes à douille, les autres à soie plate, qui n'ont pas encore été trouvées chez nous, non plus qu'un autre type garni d'une sorte de ciseau tranchant faisant saillie sur le dos de la faucille et ayant peut-être servi à l'émondage. Parmi les lances il y en a de gigantesques (30 à 40 centimètres de long), qui ne paraissent pas non plus avoir franchi les Alpes. Parmi les fibules, celle à demi-coque est la plus nombreuse puisqu'elle se compte par milliers ; or, chose curieuse, c'est celle qui est la plus rare chez nous, tandis que nos types les plus fréquents sont relativement rares à Bologne. Remarquons encore que les rasoirs, qui sont assez nombreux, appartiennent au type semi-lunaire qui est commun en Scandinavie.

Les brassards en fils de bronze, sans être aussi nombreux qu'en Hongrie, ne sont pas non plus étrangers à la fonderie de Bologne, tandis qu'ils manquent jusqu'à présent chez nous. Il y a en outre des objets de parure en forme de cylindre creux (*tubuli*), d'une rare élégance, destinés sans doute à la coiffure et qui nous sont également étrangers. Il existe aussi une collection de haches simples de la forme de nos haches de bûcheron, dont jusqu'ici nous ne connaissions qu'un seul exemplaire de ce côté-ci des

Alpes. Enfin, nous avons remarqué toute une série de gros clous en bronze munis d'une large tête et mesurant de 15 à 20 centimètres de longueur.

D'un autre côté, il ne nous a pas échappé qu'un certain nombre d'ustensiles assez fréquents chez nous font défaut à la fonderie de Bologne. Ce sont entre autres les grands bracelets creux ornés de gravures, qui font l'ornement de plusieurs de nos musées suisses. Ce sont en outre les épingles à cheveux, avec tête sphérique et à jour, et enfin les lames de rasoir de forme allongée.

Tels sont, en peu de mots, les caractères essentiels de la fonderie de Bologne. Il resterait maintenant à déterminer à quelle époque elle doit être rapportée. Cette question est d'autant plus importante qu'elle implique en même temps l'âge de nos propres établissements lacustres. Tous les archéologues ne sont pas d'accord sur le peuple auquel il faut attribuer la civilisation qui se révèle dans le mobilier funéraire de Villanova et dans la fonderie de Bologne. Les uns voudraient la rapporter à un peuple à part qui aurait précédé les Etrusques (Ombriens, Ligures). D'autres, au contraire, voudraient voir dans ces populations les éléments du peuple étrusque lui-même, à l'époque de ses premiers développements. C'est pourquoi ils qualifient de *proto-étrusque* la population de Villanova. Ce qui est certain, c'est que dans l'une et dans l'autre théorie il s'agit d'une phase antérieure à celle de la grande époque étrusque. Ce serait donc à une époque assez reculée, vers l'époque de la fondation de Rome, qu'il faudrait faire remonter la civilisation de Villanova et, par conséquent, le commerce et l'industrie qui sont attestés par la fonderie de Bologne.

Resterait à examiner en outre si ces fondeurs et ces fabricants, qui étaient parvenus à un si haut degré de perfection technique, n'étaient pas peut-être les contemporains ou les successeurs de ces peuples méditerranéens qui, au XIVe siècle avant notre ère, osaient déjà, suivant MM. de Rougé et Chabas, se mesurer avec les pharaons d'Egypte, sur terre et sur mer. Il y a là, on le voit, matière à bien des études pour ceux qui aiment à remonter le courant de la culture humaine jusqu'à ses origines.

Espérons que l'autorité municipale de Bologne, qui a su d'emblée reconnaître l'importance de cette découverte, ne manquera pas d'en faire profiter tout le public scientifique.

L'empressement qu'ont mis à recueillir cette découverte M. le syndic Taconi et les membres de la junte de Bologne nous est garant que les intérêts de la science ne périciliteront pas entre leurs mains.

E. DESOR.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI

Tous nos lecteurs ont entendu parler des fouilles entreprises à Mycènes par M. Schliemann. Ces fouilles paraissaient fort intéressantes. Une certaine incertitude planait toutefois encore sur les résultats obtenus. Une communication faite par M. Schliemann lui-même, à la séance du 18 mai, a dissipé tous les doutes. L'importance de la découverte est aujourd'hui indiscutable. Près de trois cents photographies donnent, à défaut des objets eux-mêmes, déposés, comme on sait, à la banque d'Athènes, une idée suffisante des divers objets recueillis par l'heureux explorateur de l'acropole de Mycènes. La variété, l'originalité, la richesse de ces objets, dont un grand nombre sont en or, offrent aux archéologues un objet d'étude des plus fructueux. La science doit de grands remerciements à M. Schliemann. M. le président l'a félicité au nom de l'Académie. Tous les savants applaudiront à ces félicitations méritées. Nous ne pouvons faire ici l'énumération des diverses séries de bijoux, d'armes, d'amulettes dont se compose le nouveau trésor dû au dévouement et à la persévérance de M. Schliemann. Les photographies n'ont fait que passer rapidement sous nos yeux. Il faut attendre qu'elles soient publiées, ce qui ne tardera pas. Disons, toutefois, que dans une des tombes ne se sont pas rencontrées moins de 120 plaques d'or ornées au repoussé ; 25 vases d'or ; plusieurs colliers et bagues, quelques-unes avec intailles. Les motifs d'ornementation sont des plus curieux. De nombreuses plaques représentent une espèce de poisson, *la seiche;* d'autres des papillons, des rosaces, des spirales. Sur les intailles sont gravés des sujets complets : une chasse au cerf ; la lutte de trois guerriers contre un seul qui triomphe ; un homme tuant un lion. L'ensemble a un caractère asiatique très-prononcé. Plusieurs masques d'or sont aussi fort remarquables. Ils recouvraient la face des morts. L'un d'eux porte la barbe et même la moustache. La diversité des types ferait croire que l'on a voulu représenter plus ou moins grossièrement la figure du défunt. Enfin, les armes ne manquent pas ; M. Schliemann a parlé de nombreuses épées de bronze avec poignée garnie de bois plaqué d'or. La forme et les divers détails de ces épées pourront jeter un grand jour sur l'origine des guerriers enterrés à Mycènes. Il a été fait mention également de cnémides, de baudriers et d'un nombre incroyable de boutons ornés de clous d'or. La présence dans les tombes de quelques idoles analogues à celles d'Hissarlik a aussi été constatée.

A quelle époque remontent ces tombes? A quelle civilisation faut-il rattacher l'art qui s'y étale avec tant de luxe? Il est impossible, pour le présent, de rien dire de précis à cet égard. Ces tombes sont fort anciennes, voilà tout ce que l'on peut affirmer. « Mais quel que soit le classement qui doive prévaloir un jour, au sujet de ces antiquités, il est dès à présent certain qu'elles étendent d'une manière notable le champ de l'archéologie. » Ce sont là les paroles que M. Ravaisson a adressées, comme représentant de l'Académie, à M. Schliemann ; elles n'ont rien d'exagéré.

L'Académie des sciences avait demandé qu'un membre de l'Académie des inscriptions fût adjoint à la commission nommée pour apprécier les résultats chronologiques obtenus par M. René Kerviller dans les fouilles de la baie de Penhouët, à Saint-Nazaire. M. de Longpérier est désigné par la compagnie.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

On lit dans le *Journal des Débats* du 12 juin :

« La direction du musée de Cluny vient de faire l'acquisition d'un certain nombre de monuments fort importants, provenant de l'Orient et appartenant à l'époque du moyen âge.

Il y a quelques mois, M. G. Schlumberger, de la Société des antiquaires de France, fut averti par une personne habitant Rhodes qu'il serait possible d'acquérir, pour une somme relativement minime, un certain nombre de tombes et de fragments de tombes ayant contenu les restes de grands-maîtres de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et de l'Hôpital. On sait que cet ordre célèbre a régné à Rhodes depuis les premières années du XIVe siècle jusqu'en 1522, époque du fameux siége de Soliman.

M. Du Sommerard, directeur du musée de Cluny, fut aussitôt instruit de l'occasion qui se présentait. Le savant conservateur de nos antiquités du moyen âge prit avec ardeur l'initiative des démarches nécessaires pour faire réussir les négociations entamées par M. Schlumberger auprès du propriétaire de ces précieux monuments. Ces démarches viennent enfin d'être couronnées de succès, et M. Du Sommerard en a donné la nouvelle au Comité des travaux historiques. Dans quelques semaines, nous l'espérons, ces restes vénérables de la puissance latine dans le Levant viendront ajouter un intérêt de plus aux riches collections du musée de Cluny. Ils sont d'autant plus intéressants pour la France, qu'un certain nombre d'entre eux concernent des grands-maîtres d'origine française.

Voici l'énumération de ces richesses définitivement arrachées à une lente dégradation et à une destruction certaine :

Le couvercle du tombeau du grand-maître Jacques de Milly (1454-1461), qui défendit vaillamment Rhodes contre les attaques de Hamza Bey, le lieutenant de Mahomet II ; le tombeau du grand-maître Robert de Juilly (1374-1376), seigneur de Juilly et de Claye, près de Meaux, ainsi qu'il résulte des termes d'une charte française dont M. de Longpérier a publié la teneur ; le couvercle du tombeau du grand-maître Pierre de Corneillan (1354-1355), chevalier de la langue de Provence, dont le magistère ne

dura qu'un an ; un important fragment du tombeau du fameux Déodat de Gozon (1346-1353), gentilhomme du Languedoc, lequel, avant d'être élu grand-maître, s'était acquis dans tout le Levant un renom considérable par son combat singulier avec un monstre ou dragon de taille énorme, qui épouvantait les habitants de Rhodes et qu'il tua. Le récit de cette prouesse, bien qu'embelli par la légende et nié par Paoli, le principal historien de l'ordre, semble vrai dans le fond. Ce monstre si effrayant devait être, selon toute apparence, un crocodile amené d'Afrique par quelque jongleur. Déodat de Gozon en conserva le surnom de *Vainqueur du dragon* (*Extinctor draconis*).

Le dernier des monuments acquis par la direction du musée de Cluny est le magnifique tombeau, dans un état de conservation irréprochable, du grand-maître J.-B. Orsini, des princes romains de ce nom, qui fut grand-maître de l'Hôpital de 1467 à 1476.

La plupart de ces monuments funéraires proviennent des ruines de la vieille cathédrale de Saint-Jean, le Saint-Denis des grands-maîtres, transformée en mosquée lors de la conquête turque, et détruite il y a quelques années, le 6 novembre 1856, par l'effroyable explosion d'une poudrière frappée de la foudre. Le tombeau de Robert de Juilly, transformé en réservoir, était situé dans le bazar turc de Rhodes, près d'un bain public, où ont pu le voir tous les voyageurs qui ont visité jusqu'ici la vieille capitale des chevaliers.

Tous ces tombeaux portent de longues et intéressantes inscriptions et des écussons avec la croix de l'ordre de Saint-Jean et les armes des divers grands-maîtres.

—— Un de nos lecteurs veut bien nous signaler un retable du XIIIe siècle qui figure dans l'exposition rétrospective d'Angers ; il nous communique la description qui en est donnée dans le catalogue ; nous nous empressons de la reproduire :

« 9. — M. BOUCHEREAU, à la Roche-sur-Yon.

. . . .

Retable, sur bois : la Vie de saint Pierre ; XIIIe siècle.

Ce curieux monument des origines de la peinture en France est inédit. Il est daté avec certitude par les costumes et par les caractères paléographiques de ses légendes, dont nous allons donner un premier essai de déchiffrement.

Il comprend neuf compositions, une au milieu, quatre à droite, quatre à gauche.

Au milieu, saint Pierre, de face et debout, mitré, en costume épiscopal, une main levée, l'autre tenant un livre. Au-dessus on lit : *Jam bone pastor, Petre clemens accipe vota precan... vincula resolve tibi potesta.* Sur le livre, ouvert, à gauche : *Petrus apostolus... advenis... dispersionis .. Ponti Galacie Capadocie Asie Bitinie gracia vobis et pax multiplicentur* ; à droite : *Deus qui beato Petro apostolo tuo collatis clavibus regni cœlestis ligandi atque solvendi pontificium tradidisti rede.... quos... ssionis... alem peccatorum nostrorum.*

Les huit compositions latérales représentent des scènes de la vie de saint Pierre ; chacune est expliquée par sa légende placée au-dessus.

A gauche :

— *Tiro* (sic) *et Simon magus disputant cum Petro.*
— *Hic apparuit Jhesus Petro de nubibus cœli.*
— *Hic decapitatur Simon jussu Ciri* (sic) *imperatoris.*
— *Hic Petrus et Paulus maleficia Simonis detegunt.*

A droite :

— *Hic constituit Petrus Clementem in.....*
— *Hic Paulus venit Romam et occurit sibi Petrus solve solv* (sic).
— *Crucifixerunt Petrum seorsum capud set pedes versus celum.*
— *Hic fuit sepultus a discipulis suis Marcello et Apule.*

Ce retable a été acheté par un amateur d'Angers, M. de Farcy. »

— Sous ce titre, *Découverte gauloise au mont Calidu*, on lit dans *le Havre* :

« On sait que M. le docteur E. Guéroult s'est attaché particulièrement à étudier le mont Calidu, près de Caudebec-en Caux, où il a reconnu une vaste enceinte retranchée, avec des remparts, des fossés et des habitations primitives qu'il reporte à la période gauloise. M. Guéroult y voit l'ancienne cité des Calètes, et il y suit l'antique voie de communication entre *Caledu* (Caudebec) et *Ratumacos* (Rouen), dont on trouve les noms sur d'anciennes monnaies à peu près contemporaines des campagnes de Jules César.

« Cette curieuse enceinte a aussi donné à M. Guéroult des monnaies romaines, entre autres une pièce assez rare à l'effigie de Géta.

« M. Guéroult vient de recueillir, sur le mont Calidu, une petite monnaie gauloise très-ancienne et sans épigraphe. Du côté de la Pépinière, le même antiquaire a ramassé une hachette en silex gris, et au Puits-Bourbon une tête en bronze d'un travail rudimentaire qui n'est pas sans analogie avec un des ornements de fourreau d'épée recueillis par M. Marel dans le cimetière gaulois de Marson.

« Disons que, l'année dernière, M. Guéroult avait rencontré sous les Buttes, au même mont Calidu, un squelette de jeune Gaulois portant encore un anneau de bronze et une agrafe ornementée de ces groupes de reliefs en demi-ronds que nos ancêtres prodiguaient jusque sur leurs monnaies.

« Toutes ces découvertes viennent peu à peu témoigner en faveur de l'antiquité du Calidu, et il n'est pas sans intérêt de rappeler à ce propos qu'à une époque peu éloignée de la nôtre, M. Lesage, de Caudebec, y avait trouvé une ou deux monnaies gauloises portant pour inscription : SENODON et CALEDU.

« Une pièce plus ancienne encore, avec l'épigraphe grecque KAA, a été ramassée depuis par M. Guéroult, à Louvetot, soit à très-peu de distance de Caudebec et du Calidu. » (*Journal des Débats* du 28 mai.)

— On se rappelle la dépêche qui, vers le 15 mai, adressée d'Athènes à la *Gazette de Cologne*, reproduite par les journaux français, fit pendant

une ou deux soirées le sujet des conversations parisiennes : « Les élèves de l'École française, en faisant des fouilles à Milo, avaient, disait-on, découvert un bras d'une exécution admirable, tenant un miroir, qui ne pouvait être que l'un des bras de notre célèbre Vénus du Louvre et qui tranchait ainsi la question si longtemps discutée de la vraie position des bras. » Sachant que pas un des membres de l'École française ne se trouvait alors à Milo, nous avions accueilli cette nouvelle avec une parfaite incrédulité ; en effet, depuis lors, rien n'est venu la confirmer. Il ne nous en a pas moins paru intéressant de remonter jusqu'aux origines de ce bruit, et nous avons pu y parvenir grâce à l'obligeance d'un de nos amis d'Athènes.

C'est un journal grec, l'Ἐφημερίς, qui, dans son numéro du 30 avril (vieux style), a lancé, comme une dépêche expédiée la veille de Milo par le télégraphe, la nouvelle qui le lendemain faisait le tour de l'Europe. Le même numéro, que nous avons sous les yeux, ajoutait « que l'on avait aussi trouvé une statue de femme, d'une beauté tout exceptionnelle, qui avait auprès d'elle un petit enfant ». C'était peut-être, poursuivait-il, Aphrodite et Eros. Ces fouilles auraient donc à la fois complété notre Vénus Victrix et remis au jour une nouvelle figure de cette divinité. C'était trop beau. Dès le lendemain le même journal apportait à ses lecteurs un *erratum* que la presse européenne n'a eu garde de reproduire. Nous traduirons cette rectification : « Hier, dans notre premier moment de joie, nous nous sommes exprimé avec quelque inexactitude au sujet de la découverte d'antiquités importantes à Milo. D'abord ce n'est point aux élèves de l'École française d'Athènes qu'est due la découverte de ces antiquités ; elle appartient à M. Joannis Nostrakis, qui depuis quelque temps poursuit à Milo des fouilles sur son propre terrain ; aucun Français n'est allé dans l'île, cette année, pour recherches archéologiques. A ce que nous a dit M. Kyritsis, qui a vu de ses yeux les antiquités trouvées à Milo, ce qui a été découvert ce n'est point un bras entier, c'est une main coupée au poignet, tenant une sorte de disque ou de miroir ; elle autorise donc toute sorte de conjectures, et rien ne prouve qu'elle ait appartenu à une Aphrodite. L'autre trouvaille est bien en réalité un bel ouvrage, mais il ne semble pas que l'enfant auprès de la femme soit un Eros ; ce serait plutôt une petite fille. »

C'est fort bien, et nous donnons acte au journal grec de l'empressement avec lequel il est revenu sur ses assertions de la veille ; il ne faudrait pourtant pas que la presse athénienne abusât des nouvelles archéologiques à sensation ; qu'elle garde les télégrammes fantastiques pour les insurrections crétoises.

— *Découvertes archéologiques.* — A Ratisbonne (Bavière), il vient d'être découvert d'intéressantes antiquités romaines. En pratiquant des fouilles nécessitées par les constructions nouvelles dans le voisinage du chemin de fer, on a rencontré de nombreux tombeaux, lesquels, à en juger par les médailles qu'on y a recueillies, remontent au IIIe siècle : la plupart pourtant appartiennent à l'âge de Constantin. Beaucoup de ces tombeaux por-

tent encore des traces de crémation ; d'autres, des vestiges de mise en terre en des cercueils ; on se trouve donc ici au milieu d'un champ des morts, d'un cimetière, prouvant que ces deux modes d'inhumation étaient pratiqués en même temps.

Outre les urnes, les bracelets et des médailles, il a été trouvé un très-beau vase lacrymatoire en verre, avec des traces évidentes d'intailles.

Enfin, près de l'endroit où il avait déjà été découvert, il y a quelques années, une porte de la ville militaire romaine, on a trouvé un *hypocaustum*, sorte de poêle, bien conservé en beaucoup de ses parties, et qui vraisemblablement a servi à chauffer le corps de garde de cette même entrée principale.

—— *Archéologie américaine.* — Les explorations scientifiques et géographiques font de remarquables progrès dans les différents territoires des États-Unis. Les résultats les plus nouveaux qui aient été obtenus proviennent de découvertes faites dans le sud-ouest; elles nous apportent des révélations d'un grand intérêt sur la civilisation préhistorique de ces contrées.

Les plus curieuses de ces explorations sont celles qui viennent d'avoir lieu dans la partie sud-ouest du Colorado, près du versant des montagnes qui se dirige vers le Pacifique, dans la vallée de l'Animas, rivière tributaire du Colorado, par 38 degrés de latitude et 107 de longitude ouest du méridien de Greenwich. Dans cette vallée on a trouvé des ruines de maisons, de fermes, des esquisses, et sur les murs des caractères qui paraissent être de l'écriture. Ces débris appartiennent à des âges préhistoriques, si l'on considère comme préhistorique tout ce qui est antérieur à l'arrivée des missions espagnoles au XVIe siècle.

Beaucoup de ces ruines et de ces débris sont formés de matières comparativement périssables, telles que le bois, les peintures, des peaux, etc. Tout ce qu'on sait de l'âge auquel ils appartiennent provient de la tradition des Indiens Navajo, d'après lesquels ces ruines sont les mêmes qu'à l'époque où leurs ancêtres vinrent s'établir dans cette vallée, ce qui a eu lieu antérieurement à « cinq générations de vieillards » , par conséquent il y a de quatre à cinq cents ans. Mais la tradition indienne n'est pas une base bien solide pour établir avec quelque certitude cette chronologie. Cependant, comme ces ruines présentent un caractère très-différent de tout ce qui s'est fait dans le pays depuis la découverte de Christophe Colomb, on en peut conclure qu'elles appartiennent à l'époque préhistorique.

Elles sont nombreuses ; les plus belles et les mieux conservées se trouvent à l'ouest de la rivière Animas, dans une grande vallée de 15 milles de long sur 7 de large, située à 35 milles au sud de la ville d'Animas. On s'est servi de toutes sortes de pierres pour leur construction. La vallée a été dans un temps presque entièrement couverte d'édifices, dont deux de dimensions considérables et les autres de proportions très-variées et plus petites. Les deux plus grands mesurent environ 100 mètres de large sur

2,000 mètres de long. Les matériaux consistent en petits blocs de grès reliés par un mortier d'argile. Les murs extérieurs ont quatre pieds d'épaisseur ; les murs intérieurs varient de trois pieds à un pied et demi, mesures anglaises. A l'étage inférieur se trouvent des ouvertures d'environ un pied carré. Ce qui reste des murs indique l'existence de quatre étages ; quelques chambres sont restées entières.

Vers le second étage, il semble qu'il y avait un balcon du côté de l'ouest. Dans le mur extérieur, on ne trouve aucune apparence de porte, mais il y en a, au contraire, beaucoup d'une chambre à l'autre dans les appartements intérieurs. Beaucoup de chambres sont petites, n'ayant que 8 pieds sur 10 et 12 sur 14. Les portes ont 2 pieds de large sur 4 de haut. La charpente de ces portes et des ouvertures est en bois de cèdre ; il en est de même des poutres qui supportent les planchers : ces poutres, qui ont environ 8 pouces d'épaisseur, mesurent de 20 à 50 pieds de long et sont espacées d'environ un mètre.

Quelques-uns des murs à l'intérieur des chambres sont peints ou blanchis à la chaux ; d'autres sont couverts d'ornements, de dessins et de caractères qui ressemblent à une écriture. Les dessins représentent des hommes, des animaux, des insectes. On a trouvé dans ces antiques demeures des ossements humains et des os de mouton, ainsi qu'une grande variété de poteries. L'état des bâtiments indique clairement qu'ils ont été détruits par le feu. Les pierres qui composent ces ruines n'ont pas été extraites dans les environs, mais elles paraissent avoir été apportées d'une distance considérable, peut-être vingt milles.

L'une de ces maisons du Colorado du Sud, la plus remarquable qui ait été décrite et dessinée, se trouve dans les gorges d'un escarpement du torrent de Mancos ; elle est située à la hauteur verticale de 800 pieds au-dessus du petit cours d'eau qui coule dans le bas. L'ancien peuple qui habita ces lieux, quel qu'il fût, aztèque ou moqui, paraît avoir eu une grande prédilection pour ces demeures élevées et inaccessibles.

Dans la même vallée on a trouvé des restes de différents autres édifices : une tour circulaire, de 12 pieds de diamètre et de 20 pieds de haut, est encore debout ; les murs ont environ 16 pouces d'épaisseur et sont construits comme les maisons de pierre dont nous venons de parler. Ces ruines appartiennent toutes à un système de vie absolument différent de celui des Indiens Navajo ou Moqui, qui habitent maintenant la contrée.

Le fait le plus important qui se rattache à ces ruines, celui qui donne le plus d'espérances de révélations scientifiques, dit le *Standard*, c'est la découverte qu'on y a faite de documents écrits. Les caractères observés sur les murs peuvent être alphabétiques ou hiéroglyphiques, et vraisemblablement peuvent être traduits. Dans le comté de Stoddard (Missouri) on a, dit-on, découvert une tablette de terre cuite, de dix pouces et demi sur treize, couverte de caractères nettement gravés qui ne sont pas sans une apparente ressemblance avec ceux de l'alphabet sanscrit.

Cette écriture, si c'est une écriture, est en apparence identique avec

différentes inscriptions trouvées, il y a quelques années, dans un temple du sud du Mexique, qui paraît avoir appartenu à un peuple adorant le soleil. Près de Tuscaloosa, dans l'Alabama, on rapporte qu'une pierre a été trouvée, il y a plusieurs années, couverte des mêmes caractères semblables à de l'écriture. On n'est malheureusement pas encore parvenu à les déchiffrer. (*Gazette de France.*)

—— Le tome XII de l'*Hermès* contient (p. 238 à 271) un intéressant article de M. Emile Hübner sur les curieuses découvertes qui ont eu lieu, dans le courant de l'automne dernier, dans le nord de l'Angleterre, auprès de l'un des postes jadis établis le long du mur d'Hadrien, celui que la *Notitia dignitatum* appelle Procolitia ; on en a reconnu l'emplacement dans le voisinage de la ferme de Carrow, le long de l'ancienne chaussée de Newcastle à Carlisle. Il s'agit d'offrandes trouvées dans le bassin d'une source minérale, offrandes analogues à celles que l'on a recueillies à *Vicarello* dans le bassin des Aquæ Apollinares et qu'a si bien étudiées M. G. Henzen, en Etrurie à Falterona, en France à Amélie-les-Bains, près d'Arles, etc. Voici en peu de mots ce que l'on a découvert dans la source anglaise :

1° Plus de 3,000 monnaies, dont la plus ancienne paraît être un denier de Claude, tandis que les plus récentes appartiennent au règne de Gratien. Presque toutes sont de bronze ; on n'a recueilli que trois *aurei* et un petit nombre de deniers d'argent.

2° De petits autels portatifs en pierre, sur lesquels se lisent des inscriptions votives en l'honneur de la déesse de la source, nommée *dea Coventina*.

3° Un bas-relief de pierre qui représente la nymphe de la source.

4° Des gobelets votifs d'argile qui, portant aussi le nom de la déesse et celui du donateur, témoignent de la reconnaissance de ceux que la source a guéris.

Du contenu de ces inscriptions il résulte que c'étaient surtout les soldats romains des postes fortifiés voisins qui fréquentaient cette source. Ce devait être un lieu de rendez-vous pour tout ce monde militaire. G. P.

—— Voici le sommaire des livraisons d'avril et de mai du *Bulletin de correspondance hellénique* (nos IV et V) :

1. *Corrections aux scholies de Démosthène et d'Eschine du manuscrit de Patmos*, par C. Condos. 2. O. Riemann, *Remarques sur les mêmes scholies*. 3. C. Sathas, *Fragments des historiens grecs*, I, *Chæremonis Ægyptiaca* (suite). 4. Paul Girard, *Inscriptions de Béotie*. 5. Docteur Anagnostakis, *Bas-relief représentant une trousse chirurgicale*. 6. J. Martha, *Fragments de vases athéniens portant des noms d'archontes*. 7. Paul Lambros, *Sur un symbole que portent les monnaies d'Ægialé dans l'île d'Amorgos et de différentes villes qui rendaient un culte particulier à Esculape*. 8. Th. Homolle, *Fouilles sur l'emplacement du temple d'Apollon à Délos*. 9. A. Dumont, *Bustes des cosmètes de l'éphébie attique*, § I, *Héliodoros et Sosistratos*. 10. J. Martha, *Inscription de Spata, contrat de vente à réméré*. 11. J. Pantazidis,

Corrections au texte de Sophocle. 12. C. Carapanos, *Fouilles pour retrouver le sanctuaire de Dodone.* 13. E. Egger, *Inscription inédite de Dodone.* — BIBLIOGRAPHIE. *Manuscrits de la bibliothèque de Palæa Phokæa.*— NOUVELLES ET CORRESPONDANCE. 1. *Nouveau fragment de vase panathénaïque.* 2. *Hypogées découverts à Spata.* 3. *Sarcophages de Caramanie.* — Institut de correspondance hellénique, séances des 13 et 27 mars et du 17 avril.

PLANCHES. 3. *Buste du cosméte Heliodoros.* 4. *Buste du cosméte Sosistratos.* 9. *Bas-relief découvert à l'Asklépiéion.* 10. *Fragments de vases athéniens.*

—— Παρνασσός, 1re année, n° 4. Parmi les articles que contient ce numéro, nous signalerons les suivants :

Constantin Condos, μικραὶ φιλολογικαὶ διατριβαὶ (sur les moyens qu'avaient les anciens de remplacer le savon, et les différentes terres qu'ils employaient à cet effet). Suite du travail de M. Nestoridès sur *l'Esclavage chez les anciens.* Nicolas Philippidès, suite de la *Description d'une partie de la Macédoine, des éparchies de Drama, de Zinié et d'Eleuthéropolis.* — Nouvelles archéologiques : Le bas-relief chirurgical de l'Asclépiéion (avec une planche, qui représente la trousse du chirurgien et ses ventouses). Milo (découverte de cinq statues, entre autres d'une statue colossale de Neptune, intéressante et par ses attributs et par la dédicace qu'elle porte inscrite sur sa base). Olympie (découverte d'une exèdre que les inscriptions qui l'accompagnent montrent être l'œuvre d'Hérode Atticus ; on y a retrouvé quatorze statues plus ou moins endommagées, qui représentent des personnages de la famille d'Hérode). Séances de l'Institut archéologique allemand. Séances de l'Institut de correspondance hellénique. Séances du syllogue philologique Parnassos.

—— Ἀθήναιον, tome V, n° 6 : Grégoire Bernardakis, *Sur les dialogues choisis de Platon* publiés par G. Mistriotis, *le Gorgias.* Z. Rosis, *Sur la connaissance scientifique des dogmes chrétiens.* A. Comnène, *Sur l'emploi des mots* νῆσος *et* χερσόνησος. A. Balbis, *Corrections proposées pour quelques passages de l'Antigone de Sophocle.* Condos, *Notes de critique et de grammaire*, première partie. Koumanoudis, *Inscriptions trouvées dans les fouilles de l'Asclépiéion.* Cet article, comme tous ceux qui l'ont précédé, est riche en textes nouveaux et curieux. Ce sont d'abord deux décrets athéniens. Le premier, malheureusement assez mutilé, renferme une convention conclue entre Athènes et Sélymbrie, probablement après la prise de cette ville par Alcibiade en 409. Alcibiade y est nommé. La convention a été confirmée par un serment qu'ont prêté les généraux et jusqu'aux hoplites de l'armée athénienne qui a opéré devant Sélymbrie, ainsi que tous les Sélymbriens.

Le second décret a 85 lignes, dont 65 dans un parfait état de conservation. C'est une convention conclue entre Athènes et une ville de l'île de Céos, en 363, à la suite d'une victoire de Chabrias qui a fait rentrer cette cité dans l'alliance athénienne. Elle se termine par la formule des serments échangés entre les deux parties contractantes.

Une autre pièce est le débris d'un traité conclu entre Athènes et Chios.

La date manque. D'après l'orthographe, M. Koumanoudis serait disposé à attribuer ce document aux premières années du IVe siècle.

Un décret en l'honneur de deux Trézéniens, auxquels est accordé le droit de cité, doit être de la fin de ce même siècle. Viennent ensuite une liste de prytanes, et plusieurs inscriptions votives et honorifiques.

—— *Gazette archéologique de Berlin*, 34e année, 1876, 4e cahier :

A. Michaëlis, *Remarques sur divers sujets d'archéologie* (pl. 12) : 1. *Les répliques du Vatican de l'Aphrodite cnidienne* (avec un bois) ; 2. *Sur la question de l'authenticité du Rémouleur de Florence* ; 3. *Deux têtes de marbre de Madrid* ; 4. *Σιδήρου κόλλησις. Aristonidas* ; 5. *La mort de Phidias* ; 6. *Sur le temple d'Apollon Epikourios à Bussæ* ; 7. *Gloses olympiques* (avec un bois). G. Treu, *Sur les découvertes d'Olympie*, I (pl. 13). G. Kœrte, *Peintures de vases représentant l'aventure d'Ulysse chez Circé* (pl. XIV et XV). B. Stark, *Vase du château de Neubourg, près de Heidelberg*, représentant le même sujet. F. Adler, *Fouilles de Mycènes* (pl. XVI.) — MÉLANGES. A. Klügmann, *l'Éducation d'Hēraklès par Chiron* (pl. XVII). W. Klein, *Sur la composition des frontons d'Egine*. E. Hübner, *Une nouvelle pierre des Matronæ*. A. de Sallet, *Tétradrachme de Syracuse*. — NOUVELLES. J. Kamp, *De l'exposition de l'histoire de l'art, à Cologne*. Chronique de la fête de Winckelmann (Athènes, Rome, Berlin, Bonn, Hall). Séances de la Société archéologique à Berlin. Errata. — *Les fouilles d'Olympie*. Rapports 7 à 11. Inscriptions 22 à 30, expliquées par Dittenberger. Id. 31 et 32, par M. Frankel. B. Weil, sur les nos 1 et 7. G. Hirschfeld, sur le no 16. — R. Engelman, *Table méthodique des publications archéologiques de l'année*. A. Pabst, *Table du volume XXXIV de la Revue*.

—— Sommaire du numéro de mai du *Journal des Savants* : *Archéologie celtique et gauloise*, par M. Alfred Maury. *Essai sur l'éphébie attique*, par M. E. Egger. *De l'état des personnes et des peuples sous les empereurs romains*, par M. Naudet. *Le jardin fruitier du Muséum*, par M. E. Chevreul. *Archéologie de l'île de Samothrace*, par M. Georges Perrot. Nouvelles littéraires. Revue des livres nouveaux.

BIBLIOGRAPHIE

Carl Curtius. **Inschriften und Studien zur Geschichte von Samos.** Lübeck, 1877, 36 pages et une planche.

C'est la première partie d'un ouvrage qui doit réunir tous les textes épigraphiques relatifs à l'histoire de Samos ; cette collection montre tout ce que les inscriptions peuvent ajouter à l'histoire locale de cette île importante et même à l'histoire générale du monde grec au IVe siècle.

Dans les premières pages, 1-10, l'auteur donne une bibliographie très-exacte des travaux déjà publiés, des recherches chronologiques sur l'histoire de Samos, l'indication des inscriptions athéniennes qui peuvent l'éclairer, et le texte de cinq inscriptions archaïques assez brèves, mais intéressantes pour l'orthographe et l'alphabet.

L'inscription la plus considérable, sous tous les rapports, a été copiée à Samos par M. Carl Curtius. C'est un inventaire des richesses du temple de Héra en 346/5. A cette époque, les colons athéniens ou clérouques étaient les maîtres de l'île, dont ils avaient expulsé les anciens habitants, et l'inventaire nous fait connaître pour la première fois l'organisation des clérouchies athéniennes, si différente de celle des anciennes colonies grecques.

Les clérouques, en s'établissant loin de l'Attique, restaient citoyens athéniens et étaient inscrits sur le registre des dèmes de l'Attique dont ils faisaient partie avant leur départ. C'est ainsi que le philosophe Épicure, fils de l'un des colons athéniens, Néoclès, quoiqu'il fût né à Samos, fut inscrit, comme son père, dans le dème de Gargettos. Les établissements des colons, tout en formant de petites cités, continuaient à faire partie de la république athénienne. Cette unité est marquée par la double mention de l'archonte éponyme d'Athènes et de l'archonte athénien des clérouques: Ἐπὶ Πεισιλέω ἄρχοντος ἐν Σάμῳ, Ἀθήνησι δὲ ἐπὶ Ἀρχίου ἄρχοντος (l. I). La constitution des colons de Samos reproduit exactement celle d'Athènes à la même époque. Nous y voyons, comme à Athènes, un conseil formé des membres des dix tribus, et chacune d'elles, à son tour, restant en permanence pendant la dixième partie de l'année. L'assemblée est présidée par neuf proèdres, tirés au sort dans les différentes tribus et changeant tous les jours. Les trésoriers de Héra sont au nombre de dix, un par tribu, comme l'étaient les trésoriers d'Athéné. Suivant la règle de la constitu-

tion athénienne, ils devaient, en sortant de charge, faire l'inventaire détaillé des richesses de la déesse et les remettre à leurs successeurs, en présence du conseil réuni dans le temple.

L'inventaire, qui occupa trois séances, est une source d'informations précieuses pour les archéologues; on peut y reconnaître trois catégories. La première, κόσμος τῆς θεοῦ, contient l'énumération des vêtements ou des objets qui servaient à la toilette de la déesse; voici quelques-unes des pièces de ce vestiaire : des tuniques lydiennes, κίθωνες λύδιοι, d'une seule couleur, blanc, violet, pourpre; d'autres avec des franges, des dessins et des broderies d'or; plusieurs μίτραι, des bandelettes de divers genres, σφένδοναι, κρήδεμνα, etc.; des vêtements pour deux statues de personnages divins, serviteurs de Héra, Hermès et Εὐάγγελις. On voit que toutes ces statues étaient habillées; les trésoriers prennent soin de noter quelles sont les pièces portées, au moment de l'inventaire, par la déesse; il y aura donc à rapprocher ces indications des représentations de Héra qui figurent sur les monnaies de Samos frappées à l'époque impériale; ce sont celles qui reproduisent le plus exactement le type et le costume des anciennes idoles.

La seconde catégorie se compose d'objets servant pour les cérémonies du culte; quelques-uns, comme la table et les couteaux à découper, les oreillers, semblent prouver qu'on dressait un lit pour y placer la statue, et une table sur laquelle on servait les mets offerts à la déesse. Cet usage du banquet sacré est connu par de nombreux bas-reliefs consacrés à Asclépios et à Hygiée (voir le catalogue publié par M. Paul Girard dans le *Bulletin français de l'Institut hellénique*, t. I, p. 161).

En troisième lieu il y a un catalogue de vases, φιάλαι, avec le poids, rangés par dix, sur vingt-trois tablettes.

Les numéros 7-12 sont les décrets rendus par le peuple de Samos lorsqu'il reprit possession de l'île en 322, afin de récompenser les bienfaiteurs qui l'avaient accueilli dans son exil. On voit par ces actes que tous les Samiens, et non pas seulement les partisans de l'aristocratie, avaient été chassés par les colons athéniens. Les fugitifs s'étaient dispersés dans tout le monde grec; le bon accueil qu'ils reçurent montre que l'avidité des Athéniens avait excité l'indignation générale; ces textes nous font voir des Samiens établis à Iasos, à Éphèse, en Lycie, à Géla en Sicile, peut-être même à Sidon; dans tous sont répétés ces mots : ἡ φυγὴ τοῦ δήμου. Les fugitifs rapportèrent dans leur patrie leur ancienne constitution qui remplace la constitution athénienne, la division en tribus, χιλιαστύς, ἑκατοστύς et γένος, les cinq prytanes annuels qui sont, avec le secrétaire du conseil, les magistrats les plus importants de la cité. Parmi les personnages dont les Samiens récompensent les services en leur conférant le droit de cité plein et entier, le plus intéressant est un certain Gorgos d'Iasos; comme le pense avec raison M. Carl Curtius, il faut l'identifier avec le garde d'Alexandre dont parle Athénée (p. 538 *d*) et qui fit proclamer par la voix du héraut cette impudente flatterie : « Gorgos, le garde, donne une cou-

ronne de trois mille pièces d'or à Alexandre, fils d'Ammon. » Les inscriptions attestent son crédit auprès du roi ; il fit attribuer à Iasos, sa patrie, un territoire qu'elle revendiquait (*Corpus inscr. gr.*, 2672) ; il contribua à faire rendre aux Samiens leur patrie. Voici le passage relatif à la proclamation d'Alexandre : Ἐπειδὴ..... διατρίβων Γόργος παρὰ Ἀλέξανδρον πολλὴν εὔνοιαν καὶ προθυμίαν παρείχετο περὶ τὸν δῆμον τὸν Σαμίων, σπουδάζων ὅπως ὅτι τάχος Σάμιοι τὴμ πατρίδα κομίσαιντο, καὶ ἀναγγείλαντος Ἀλεξάνδρου ἐν τῷ στρατοπέδῳ ὅτι Σάμον ἀποδιδοῖ Σαμίοις, καὶ διὰ τάοτα ἀοτὸν τῶν Ἑλλήνων στεφανωσάντων, ἐστεφάνωσε καὶ Γόργος..... (n° 7). Cette proclamation d'Alexandre eut lieu en 324, mais les intrigues des Grecs qui se pressaient autour du roi, les ambassades des Athéniens, en empêchèrent l'exécution immédiate, et ce fut seulement après la guerre lamiaque que les Samiens rentrèrent dans leur patrie.

De ces décrets, plusieurs et des plus importants sont publiés pour la première fois par M. Carl Curtius, la plupart des autres ont été revus sur les originaux et publiés plus exactement ; dans le numéro 7, il a rétabli la forme dialectique αο, εο pour αυ, ευ, qui avait été effacée dans une transcription précédente. Le commentaire est sobre et éclaircit bon nombre de difficultés.

Il est inutile, je pense, de signaler à M. Curtius un décret d'Athènes relatif aux Samiens et publié par M. Koumanoudis dans le tome cinquième de l'Ἀθήναιον (p. 92). Cette pièce, découverte dans les fouilles de la Société archéologique d'Athènes, est maintenant insérée en tête des *Addenda* du *Corpus inscr. atticarum*. Pour l'histoire, si peu connue, de Samos au commencement du IVe siècle, l'auteur pourra tirer parti d'un article que M. Waddington a publié dans ses *Mélanges de numismatique* (2e série, p. 7). Entre 394 et 390, Samos, Éphèse, Rhodes et Cnide ont frappé des monnaies du même poids et présentant un même type, Hercule étouffant les serpents, avec la légende : συν(μαχικόν). Les monnaies seules nous ont conservé la trace de cette alliance.

M. Carl Curtius nous promet la suite de cette intéressante monographie; dès qu'elle aura paru, nous en communiquerons l'analyse aux lecteurs de la *Revue*.

P. FOUCART.

HENRI HOUSSAYE. **Le Premier siége de Paris, an 52 avant l'ère chrétienne,** avec une carte gravée. Paris, Vaton, 1876, in-8.

M. Henry Houssaye, que l'on croyait tout à la Grèce, revient ici sur une question qui a déjà occupé et divisé les commentateurs de César, les historiens de la guerre dès Gaules, celle de savoir où s'est livrée la bataille entre Labiénus et Camulogène, l'an 52 avant l'ère chrétienne, bataille en deux actes, dont le premier s'était terminé à l'avantage des Gaulois, tandis que le second amena leur défaite, la mort de Camulogène et l'incendie de Lutèce. Selon M. Houssaye, qui a fait une étude très-attentive et du terrain et du texte de César, c'est derrière les marais de la Bièvre, entre son embouchure dans la Seine et Lutèce, que se serait d'a-

bord placé Camulogène et qu'il aurait fait essuyer un échec aux Romains; c'est à Grenelle que, quelques jours après, les Romains, qui avaient repassé sur la rive droite, traversèrent la Seine et surprirent Camulogène, trompé par de fausses démonstrations faites en amont de Lutèce. Tout se présente et s'enchaine très-bien dans le récit de ces opérations tel que le présente M. Houssaye. La question est de savoir si le texte de César a assez de précision pour comporter autre chose que des hypothèses plus ou moins spécieuses. En tout cas, celle-ci est une des plus séduisantes qui aient encore été mises en avant, et personne ne lira sans plaisir ces pages vives et claires, dont l'agrément est encore relevé par l'élégance de l'impression et du papier.

***

De Macario Magnete et scriptis disseruit L. Duchesne; Paris, Klincksieck, 1877,

Étude critique sur le Liber Pontificalis, par l'abbé L. Duchesne; Paris, Thorin, 1876.

Le nom de M. l'abbé Duchesne est connu déjà du public savant. Membre de l'Ecole française de Rome dès l'année même de la fondation, il s'y est fait remarquer par la variété et l'importance de ses travaux. Chargé en 1874 d'étudier les bibliothèques et les monuments de la Macédoine et du mont Athos, il en a rapporté la riche collection d'inscriptions et de documents qui a paru l'année dernière dans les *Archives des missions* et qui vient de lui valoir un des prix de l'Association pour l'encouragement des études grecques. En 1876 encore, en compagnie d'un membre de l'École d'Athènes, M. Collignon, il explorait toute une région peu connue de l'Asie Mineure méridionale. Ces différentes recherches attestaient ses connaissances en épigraphie et en paléographie; les thèses qu'il vient de présenter à la Sorbonne montrent qu'il peut désormais prendre rang parmi les meilleurs adeptes de la science des antiquités chrétiennes.

Macarius Magnes, sujet de la thèse latine, est pour ainsi dire la propriété particulière de l'École d'Athènes, à laquelle M. l'abbé Duchesne se rattache par tant de liens. L'écrivain chrétien du IVe siècle était peu connu lorsqu'en 1867 M. Dumont retrouva à Athènes le manuscrit des *Apocritica*. Grâce aux soins de Blondel, qui fut malheureusement avant l'heure enlevé à la science, et de M. Foucart qui a continué l'œuvre interrompue, les savants pourront bientôt apprécier ce monument intéressant de l'apologétique chrétienne.

Le travail de M. l'abbé Duchesne est l'introduction naturelle à la lecture même de l'ouvrage. Il a fort bien déterminé tout ce qu'on peut savoir sur la vie de l'auteur, sur ses divers écrits, sur les destinées qu'ils ont subies. Deux chapitres très-intéressants traitent en outre du caractère même de l'œuvre nouvellement retrouvée et du système d'interprétation qu'on y voit appliqué aux livres saints.

La thèse française est consacrée à l'étude de la collection des vies des papes qui est connue sous le nom de *Liber pontificalis* et que l'on a jusqu'ici attribuée, sans fondement aucun, au bibliothécaire Anastase. On sait quelle

est l'importance de ce recueil célèbre, pour les premiers siècles surtout. Cependant l'origine, la composition en étaient fort obscures. M. Duchesne, en dirigeant de ce côté ses recherches, a rendu un service signalé à la science des antiquités chrétiennes.

Dans la première partie de son travail il fixe, grâce à une parfaite connaissance de l'histoire ecclésiastique de cette époque, la date de la plus ancienne rédaction du *Liber pontificalis*. C'est entre l'an 514 et l'an 524 qu'il s'arrête. Les récits vers ce moment trahissent un contemporain de Symmaque, témoin sans doute des compétitions ardentes et des troubles qui agitèrent alors l'Église de Rome. Un manuscrit mutilé, conservé à Vérone, semble même indiquer que les ennemis du pontife reconnu opposèrent une contre-rédaction à l'œuvre du partisan de Symmaque. Ce premier résultat est fort important, puisqu'on était descendu jusqu'au VIIe et au VIIIe siècle pour la date de cette première rédaction.

La seconde partie offre un examen critique fort complet des manuscrits : sur cent dix manuscrits l'auteur en a vu lui-même quatre-vingt-dix-huit, et les autres lui sont connus par les renseignements qu'il s'est procurés. Or le texte du *Liber pontificalis* est encore très-mal établi : les éditions les plus importantes, celles de Bianchini et de Vignoli, sont à ce point de vue très-insuffisantes, et les essais de classification tentés en Allemagne par M. Pertz et M. Lipsius laissent aussi beaucoup à désirer. M. l'abbé Duchesne, en déterminant les différentes familles de manuscrits, en établissant la valeur de chacun d'eux, a donc fait un travail fort neuf et fort important. Il s'est aussi occupé des continuations qui vinrent successivement s'ajouter à l'œuvre primitive; il en indique l'âge et les auteurs. Une notice sur les éditions termine cette excellente étude de texte.

La troisième partie, la plus développée, est consacrée aux sources qui ont dû servir au rédacteur du recueil primitif. La connaissance approfondie que l'auteur possède de tout ce qui concerne l'antiquité chrétienne est ici fort sensible. M. l'abbé Duchesne étudie avec soin les documents connus de l'écrivain du VIe siècle, tels, par exemple, que le catalogue philocalien, qui est entièrement passé dans le *Liber pontificalis*. On lira notamment avec un vif intérêt les deux chapitres consacrés aux sépultures pontificales et aux fondations d'églises. Mais si l'historiographe ancien s'est servi en bien des endroits de documents précieux et authentiques, il a fait de trop nombreux emprunts à la littérature apocryphe, dont les œuvres étaient alors nombreuses. C'est ainsi qu'il a adopté les pièces fausses fabriquées de son temps et ces actes du pape Sylvestre, dont M. Duchesne établit fort bien l'origine annénienne.

Ce travail, comme on le voit, fera désormais autorité. Espérons que l'auteur se décidera à nous donner du *Liber pontificalis* primitif l'édition que désirent tous les amis des antiquités chrétiennes. Nul ne pourrait mieux que lui fixer le texte et commenter chaque détail, grâce aux lumières de l'histoire et de l'archéologie. La sûreté de la méthode, la pénétration de la critique, la clarté de l'exposition sont des qualités qu'on peut

sans cesse apprécier dans ces deux thèses. M. l'abbé Duchesne appartient à cette noble famille d'érudits chez qui la foi s'unit à la science : dans son introduction il invoque comme ses maîtres M. de Rossi et le P. de Buck; on peut dire qu'il a déjà fait honneur à cet illustre patronage. Ajoutons aussi que de pareils travaux répondent dignement à ce qu'on attendait de notre jeune Ecole de Rome. T.

Les Esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident, par PAUL ALLARD. Paris, Didier, 1876 (2e édition).

Après les travaux de MM. Yanoski, Cochin, et surtout de M. Wallon, M. Paul Allard entreprend de nouveau l'étude de la part qui revient à l'Église dans la suppression de l'esclavage. Son livre, comme on le voit par le titre, n'embrasse que les siècles pendant lesquels disparait ou se transforme l'esclavage antique; la servitude du moyen âge et l'esclavage colonial restent en dehors des limites que l'auteur s'est imposées. Dans la première partie, M. Allard reprend le tableau souvent tracé de l'esclavage romain; la seconde traite des doctrines égalitaires introduites dans le monde par le christianisme et de leur influence sur la constitution de la société chrétienne; la troisième est consacrée aux conséquences positives de ces principes, sur l'affranchissement de l'esclave, la condition de l'enfant trouvé et la réhabilitation du travail. C'est ce troisième livre qui est le plus intéressant; les deux premiers contiennent peu de choses qui n'aient déjà été dites; on se prend quelquefois à regretter que M. Allard, qui avait à sa disposition, en même temps qu'une grande expérience du droit romain, une pratique très-sérieuse de l'archéologie chrétienne, ait si peu puisé à cette dernière source; son ouvrage y eût assurément gagné en nouveauté. Il n'était peut-être pas indispensable que M. Allard refît l'histoire de l'esclavage antique; en tout cas, il aurait pu, à côté de l'esclavage romain, parler un peu de l'esclavage grec ou oriental, dont les conditions ne furent pas identiques et en face desquels l'Eglise dut avoir une attitude peut-être un peu différente. Dans le premier chapitre du troisième livre, l'auteur étudie l'influence de l'Eglise sur les affranchissements. Disons franchement que cette partie de la démonstration prête singulièrement à la critique. On y trouve des hypothèses pures comme celle qui regarde la primitive église de Jérusalem; des textes obscurs ou susceptibles d'une autre interprétation, comme ceux de saint Ignace et de saint Clément; des faits bien postérieurs au triomphe du christianisme; des récits relatifs sans doute à des personnages fort anciens, comme les actes de Pastor et d'Alexandre, mais où l'on doit chercher plutôt les idées et les sentiments des chrétiens du ve siècle que l'histoire des fidèles contemporains de Trajan ou d'Antonin. Il est impossible de nier que le christianisme, « en élevant l'esclave au niveau du maître par l'égalité religieuse, » ait été le principal dissolvant de la servitude antique; mais on ne peut contester non plus que son attitude en face de l'esclavage n'a pas été la même qu'en face d'autres institutions sociales condamnées par lui,

comme le divorce et la polygamie. Sur ces points, son action a été dès le premier jour ferme et directe; malgré tous ses efforts, M. Allard n'a pu trouver un texte à la fois authentique et formel où l'on vit l'affranchissement imposé ou même conseillé énergiquement par l'Eglise. Son action a été efficace, décisive, mais toujours indirecte; il serait curieux de l'étudier de plus près à ce point de vue, bien que le temps soit encore loin où il nous sera donné de pouvoir parler de l'esclavage sans passion et de l'Eglise sans préjugé.

Les trois chapitres suivants, nourris de faits sérieux et de textes indiscutables, constituent la partie la plus solide de l'ouvrage; je me borne à les recommander en bloc, les petites critiques qui précèdent m'ayant pris la place, nécessairement limitée, que je pouvais consacrer ici à un ouvrage où l'archéologie n'entre que pour une faible part. L. D.

Histoire de Florence, par F.-T. Perrens. En vente les trois premiers volumes, avec plan de Florence au XIVe siècle et carte de la Toscane. Paris, Hachette. Prix, broché, 22 fr. 50.

Une histoire de Florence dont les trois premiers volumes n'embrassent guère que la période des origines et s'arrêtent aux premières années du XIVe siècle, c'est ce qu'on n'avait vu encore nulle part, même en Italie. L'œuvre récente de Gino Capponi, utile pour les temps où il a pu faire usage de ses précieux papiers de famille, ne consacre guère plus de cent pages aux siècles obscurs qu'il était si important de débrouiller. M. Perrens a entrepris de faire davantage. Après avoir lu son remarquable ouvrage, on a vécu avec les Florentins, on les a suivis dans leur vie publique et dans leur vie privée, dans les manifestations les plus diverses de leur activité, guerre et diplomatie, industrie et trafic, belles-lettres et beaux-arts. Il n'a pas craint d'entrer dans des détails de mœurs devant lesquels l'histoire reculait autrefois. Le savant Muratori, par exemple, et les historiens de son temps ne croyaient-ils pas que l'étude des institutions d'un pays pouvait faire l'objet d'une dissertation, non d'un chapitre d'histoire! M. Perrens n'est pas de leur école à cet égard; il ne s'avance, d'ailleurs, que textes en main : chacune de ses assertions est accompagnée, au bas des pages, soit du texte probant, soit d'un renvoi très-précis à ses autorités.

Ce soin, toujours nécessaire, l'était surtout en parlant de ces institutions de Florence qui avaient jusqu'à présent mis les historiens dans un si cruel embarras. Ainsi Fauriel, un esprit net pourtant, énumérant, dans son ouvrage sur *Dante et la littérature italienne*, les différents conseils de la république florentine, confondait les conseils administratifs avec les conseils politiques, en énumérait pêle-mêle une douzaine, comme ferait aujourd'hui celui qui, pour parler des institutions de la France, mettrait le conseil des prud'hommes et le tribunal de commerce entre le Sénat et la Chambre des députés. Qu'a fait M. Perrens? Il a patiemment relevé sur quatre cents ou cinq cents pièces, aux archives de Florence, le nom des

conseils et des magistrats qui avaient pris part aux affaires dont il était parlé dans ces documents. Il a distingué et décrit les différents ressorts d'une organisation politique qui paraît encore, même après ses recherches, assez compliquée, mais qui semble pourtant bien simple et bien claire, au prix de ce qu'avaient cru comprendre les précédents auteurs.

Nous pourrions encore signaler dans ce livre bien des choses nouvelles et curieuses : un chapitre sur l'hérésie des Patarins à Florence, l'étude des arts et métiers dont les institutions servirent de modèle à la République ; l'historique de cette guerre faite aux nobles campagnards pour les empêcher de s'opposer, par leurs brigandages, à l'expansion nécessaire de la ville marchande, et ce procédé original qui consiste à les mettre dedans au lieu de les mettre dehors, à faire d'eux des citoyens pour les rendre inoffensifs; puis l'exposé lumineux de la législation compliquée, des farouches ordonnances de justice qui écrasaient ces citoyens malgré eux pour établir sur les ruines de leur fortune la domination des marchands, toutes choses dont on avait parlé vaguement plus qu'on ne les avait étudiées. Mais nous préférons nous arrêter un instant sur deux points qui rentrent davantage dans les sujets que cette *Revue* traite de préférence.

Sur l'immigration des Étrusques, ancêtres manifestés des Florentins, lesquels en reproduisent même aujourd'hui quelques traits moraux et physiques, M. Perrens admet avec les auteurs les plus nombreux, Denys d'Halicarnasse, Fréret, Mommsen, Alfred Maury, Berger, Bardetti, Durandi, que les premiers colons, les Rhasena, vinrent par la voie de terre, car ils étaient trop grossiers pour construire des barques et se diriger sur la mer; mais que d'autres, partis comme eux des plateaux de l'Asie centrale et s'étant dirigés vers l'Asie Mineure, où la mer les avait arrêtés, s'enhardirent avec le temps à la parcourir en longeant les côtes, se frottèrent à la civilisation hellénique ou égyptienne, finirent par passer en Italie et en Toscane. Trop peu nombreux pour donner de l'ombrage aux Rhasena qui s'étaient fixés sur la pente de montagnes au climat moins différent du leur que celui de la plaine ou du littoral, accueillis même avec faveur par cette race « assez grossière pour ne pas pouvoir se suffire, mais assez désireuse du bien-être pour ne pas chasser qui le lui apportait », les nouveaux immigrants appelèrent leurs compatriotes et devinrent à la longue assez nombreux pour qu'on ne les pût exterminer ou jeter à la mer. Des mariages les unirent aux Rhasena, et c'est alors qu'il y eut vraiment « une race étrusque, formée par la réunion de deux rameaux issus d'une même souche primitive, mais depuis des siècles devenus étrangers l'un à l'autre par l'éloignement ».

Ce qui donne un grand degré de vraisemblance à cette conjecture, c'est le témoignage des anciens pour qui les Étrusques sont un peuple d'origine lydienne ou phrygienne (voy. les indications précises en note, t. I, p. 18, note 2) ; c'est tout ce qu'on trouve dans les tombes de Chiusi et autres qui rappelle l'Orient, vases égyptiens, œufs d'autruche, caractères divers de l'écriture, constructions cyclopéennes, façades taillées dans le

rocher, monstres fantastiques qui gardent l'abord des tombeaux, chaussures à pointe recourbée, et bonnet conique aujourd'hui encore d'usage en Orient. Ne peut-on dire sans témérité, avec M. Perrens, que « tout ce qu'il y eut de rudesse dans le génie, les usages, la langue de la primitive Toscane vint des hommes du Nord, tout ce qu'on y remarque d'ingénieux, d'inventif, de raffiné, des hommes de l'Orient et du Midi » ?

Nous signalerons encore ce que dit notre auteur sur la fondation de Florence. Elle est due primitivement aux Étrusques de la vieille Fésules dont Polybe fait déjà mention au temps de la retraite des Gaulois (Πόλιν Φαίσολα, II, 25). Ils se tenaient sur la montagne de Fiesole pour y être plus à l'abri que dans la plaine ; mais, de ce sol pierreux et stérile, ils descendaient volontiers vers le fleuve pour subvenir à leurs besoins. Sur la rive droite, ils avaient construit deux maisons, deux magasins autour desquels vinrent se grouper peu à peu d'autres constructions. Là peut-être s'établirent ces vétérans de Sylla dont on ne retrouve pas la trace ; là certainement se fixèrent, pour un établissement durable, les colons de César et d'Auguste. C'est ainsi que Florence, « étrusque par ses origines, est romaine par ses développements ».

Nous en avons assez dit pour faire comprendre combien de questions agite et souvent résout ce livre important. La précision scientifique qu'on y trouve sera sa recommandation auprès de lecteurs exigeants, qui ne se contentent pas d'un intérêt soutenu, d'un style élégant et correct, d'une exposition large et limpide.

***

Le Forum romain et les Forums de J. César, d'Auguste, de Vespasien, de Nerva et de Trajan, par F. Dutert, architecte, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome. Paris, 1871, A. Lévy, in-f°, 44 p., 14 planches.

Il n'est pas de problème archéologique qui ait été plus cherché, plus étudié que la reconstitution du grand Forum romain. L'objet était digne de tant de recherches ; aussi, depuis le xvi[e] siècle, le travail n'a guère été interrompu. Tous les textes grecs et latins ont été compulsés, on en a extrait patiemment tous les passages qui pouvaient éclairer la topographie du vieux Forum, enseveli sous ses propres ruines, recouvert de terre et devenu le *Campo Vaccino*.

A des périodes plus ou moins éloignées, des fouilles partielles ont été faites pour retrouver et dégager différents points de ce vaste ensemble. Des architectes, des archéologues ont proposé diverses solutions, les uns orientant l'axe du Forum du Capitole vers le Colisée, les autres tout à l'inverse, vers le Tibre.

Peu à peu la lumière s'est faite dans ce chaos de ruines, les points de repère se sont multipliés et on a pu commencer à lire dans ce vaste ensemble d'édifices irrégulièrement placés, construits successivement depuis l'origine du peuple romain, et dont les places consacrées n'ont guère été modifiées dans les reconstructions postérieures. Le but eût été plus facilement atteint s'il s'était agi d'un de ces forums bâtis de toutes pièces, dès

l'époque de J. César et d'Auguste, régulièrement, symétriquement : *à la grecque*, comme le dit Vitruve.

Les fouilles importantes entreprises il y a peu d'années par le gouvernement italien, sous la direction de M. Pietro Rosa, surintendant des antiquités, doivent mettre un terme aux contestations et il ne restera guère plus à discuter que des détails.

« Plus de 120,000 mètres cubes de terre et de décombres ont été enle- « vés. Le dallage en travertin de la place apparaît sur une surface de « 450 mètres environ, et les ruines des monuments qui entourent le « forum romain sont découvertes sur trois côtés. »

M. Dutert était alors à Rome, pensionnaire de notre Académie de France. Il a suivi les fouilles jour par jour, relevé les directions et l'emplacement des moindres vestiges, recueilli religieusement les fragments les plus indifférents en apparence, mais qui parlent et sont tout une révélation pour l'architecte. Nouveau Cuvier, il a rassemblé ces éléments et reconstitué le *Forum magnum* et les Forums adjacents. Son mesurage fini, sa triangulation reportée sur le papier et l'état actuel exactement reproduit, les combinaisons d'axes, d'alignements, de circulations se sont présentées à sa vue et il en est résulté un ensemble, moins irrégulier qu'on ne le pensait, qui s'accorde avec les monuments retrouvés, qui satisfait les textes et où l'agencement des forums secondaires, leurs communications avec le grand Forum, se présentent sous le plus heureux aspect.

M. Dutert a fait œuvre d'architecte, en ce sens qu'il s'est laissé guider surtout par les ruines mêmes ; son travail fait honneur à l'Académie de France et nous le félicitons de n'avoir pas attendu, pour le livrer au public, que son tour soit venu dans la publication, enfin commencée, des *Restaurations* des monuments antiques par nos pensionnaires de Rome, publication qui s'avance avec une majesté tout officielle.

La plupart des planches sont gravées avec soin ; il faut en remercier l'éditeur, M. A. Lévy. M. Dutert ajoutera son nom à la liste des explorateurs du Forum romain, il sera bien près de la clore ; aussi nous n'hésitons pas à lui souhaiter une prochaine édition, et, le cas échéant, nous lui conseillerons de revoir avec plus de soin les épreuves du texte, qu'il a un peu négligées. Nous exprimerons aussi le regret qu'il n'ait pas indiqué l'orientation dans les plans restaurés, comme il l'a fait dans l'état actuel. C'est un guide nécessaire et qui eût été très-utile. E. GUILLAUME.

Περί τινος μήτρας σταθμῶν ἀναγλυφείσης μὲν ἐν Ὑπαίποις, εὑρισκομένης δὲ ἐν τῷ **Μ**ουσείῳ τῆς **Ε**ὐαγγελικῆς **Σ**χολῆς · ὑπὸ **'Α. Π**απαδοπούλου τοῦ **Κ**εραμέως. Smyrne, 1877.

Dans cette courte brochure, M. Papadopoulos de Kéramé fait connaître de curieuses et utiles recherches qu'il a été amené à faire à propos d'un monument métrologique du musée de l'Ecole évangélique de Smyrne. On ne connaissait encore pour l'Asie Mineure aucune matrice de poids du système romain. Tout récemment, le musée de Smyrne s'est enrichi d'un

monument de cette nature, provenant de la ville lydienne d'Hypapae. Il consiste en une pierre du genre des *ophites*, portant sur deux de ses faces des matrices de poids; trois sont de forme tétragonale, la quatrième est ronde. L'inscription gravée en creux au fond de chaque moule, et destinée à venir en relief sur le poids, indique que les matrices correspondaient à des poids d'une livre et d'une demi-livre. La forme des lettres accuse une époque déjà basse, le IIe siècle environ après J.-C. Le monument appartient au système romain.

M. Papadopoulos examine comment les poids étaient fondus, suivant qu'ils devaient porter sur deux de leurs faces le nom ou le timbre de l'agoranome, et selon qu'ils devaient seulement offrir une inscription en désignant la valeur. Dans le premier cas, la matrice était formée de deux pièces; dans le second, elle était simple. Le monument publié appartient à cette seconde classe.

Il importait de mettre à profit ce document nouveau, pour ajouter des faits précis à ce qu'on sait du poids de la livre romaine. M. Papadopoulos a eu l'heureuse idée de couler du plomb dans le moule, et d'en tirer un poids qu'il a pu comparer à ceux que le musée de Smyrne possède déjà en grand nombre. La livre ainsi obtenue pèse 390 grammes; la demi-livre, 195. Ainsi la livre d'Hypapae, à l'époque romaine, donne un poids plus élevé que la livre monétaire, qui est de 327 grammes environ, suivant les calculs de Letronne, de Bœckh, de Mommsen et de Hulstch.

Bœckh avait été frappé de l'écart que présentent, comparés à la livre monétaire, beaucoup de poids grecs de l'époque romaine. Il avait émis la double hypothèse que plusieurs des poids de cette époque étaient faux et que, d'autre part, la livre de commerce avait un poids plus considérable que la livre monétaire, pour certaines denrées déterminées.

Le fait nouveau présenté par M. Papadopoulos confirme, paraît-il, la seconde des hypothèses de Bœckh, et permet d'arriver aux conclusions suivantes, qui sont celles de l'auteur de la brochure :

1° Tous les poids trouvés à Smyrne ou dans la région environnante, qui pèsent plus ou moins 327 grammes, répondent à la livre monétaire.

2° Ceux qui pèsent plus répondent à la livre de commerce, soit 390 grammes.

3° Ceux qui s'écartent sensiblement de ce poids peuvent être considérés comme des poids falsifiés. M. C.

FIN DU TRENTE-TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TRENTE-TROISIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE

LIVRAISON DE JANVIER

LIVRAISON DE FÉVRIER

LIVRAISON DE MARS

LIVRAISON D'AVRIL

LIVRAISON DE MAI

LIVRAISON DE JUIN

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES. — II. ÉGYPTE ET ORIENT.
III. GRÈCE. — IV. ITALIE. — V. FRANCE. — VI. PAYS DIVERS.
VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

I. SOCIÉTÉS ET NOUVELLES.

II. ÉGYPTE ET ORIENT.

III. GRÈCE.

IV. ITALIE.

V. FRANCE.

VI. PAYS DIVERS.

VII. BIBLIOGRAPHIE, LINGUISTIQUE.

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Typ. PILLET et DUMOULIN, 5, rue des Grands-Augustins.